

AVVERTENZA

Le citazioni sono strettamente conformi ai testi originali: refusi tipografici, grafia, grammatica e punteggiatura sono stati rigorosamente rispettati.

Per la bibliografia e l'indice dei nomi si rinvia al tomo secondo.

redazione a cura di
Cesare Vetter/Marco Marin

progetto
Tassinari/Vetta

impaginazione
Alessandro Samez

© Copyright Edizioni Università di Trieste,
Settembre 2005.

Il presente volume è stato realizzato con il contributo di fondi derivanti da un Progetto di Ricerca di Ateneo dell'Università di Trieste e da fondi PRIN 2002 relativi a: "Diversità e tolleranza nella cultura storico-politica europea del XVIII secolo", coordinatore prof. Guido Abbattista, Unità operativa locale di Trieste del progetto nazionale "Studi e testi per la storia della tolleranza in Europa nei secoli XVI-XVIII", responsabile prof. Antonio Rotondò.

ISBN 88-8303-183-0

EUT - Edizioni Università di Trieste

<http://eut.units.it>

La felicità
è un'idea nuova
in Europa
Contributo
al lessico
della rivoluzione
francese

Tomo I

a cura di
Cesare Vetter

sommario

Cesare Vetter

- 9 Introduzione
- 16 Note all'introduzione

PARTE PRIMA

Cesare Vetter – Marco Marin

- 22 1 LA NOZIONE DI FELICITÀ
IN ROBESPIERRE
- 22 1.1 Premessa
- 25 1.2 Felicità privata e felicità pubblica
- 31 1.3 La dimensione economica
- 33 1.4 La dimensione sociale.
Felicità e eguaglianza
- 39 1.5 La dimensione politica
- 41 1.6 La dimensione morale
- 46 1.7 La dimensione religiosa
- 49 1.8 «Bonheur» – «harmonie»
- 50 1.9 Felicità e libertà
- 50 1.9.1 Libertà negativa
- 52 1.9.2 Libertà positiva
- 54 1.10 Felicità e Terrore
- 58 Note al capitolo 1

Gabriella Valera

- 2 PROFILI GIURIDICI DELLA FELICITÀ
- 80 2.1 La felicità: un'idea antica in Europa
- 84 2.2 «Principio del conoscere»
(*principium cognoscendi*), «principio
dell'essere» (*principium essendi*):
motivi della razionalizzazione
- 87 2.3 Obblighi e diritti
- 90 2.4 Obblighi e felicità
- 95 2.5 Compiti di una ricerca
- 99 Note al capitolo 2

PARTE SECONDA

Marco Marin

- 102 3 INTRODUZIONE METODOLOGICA
- 106 3.1 Software di interrogazione dei testi
utilizzati Concordance, DBT, Bruco
- 109 3.2 Considerazioni metodologiche
sulla grafia delle parole
- 110 3.3 Guida alla lettura e scelte
metodologiche inerenti alle liste
di frequenza
- 112 3.4 Guida alla lettura e scelte
metodologiche inerenti agli indici
delle concordanze
- 113 3.4.1 Contesti
- 113 3.4.2 Guida alla lettura
delle concordanze
- 115 3.5 Scelte metodologiche inerenti
alle cooccorrenze
- 115 3.6 Riferimenti
- 116 Note all'introduzione metodologica

- 4 LISTE DI FREQUENZA DELLE ŒUVRES
DI ROBESPIERRE
- 122 4.1 Lista di frequenza di parole
- 132 4.2 Lista di frequenza di lessie
composte e complesse
- 137 4.3 Lista di frequenza di nomi propri
- 138 4.4 Lista delle cento parole
più frequenti
- 140 4.5 Lista delle cento parole
più frequenti con contenuto semantico
socio-politico significativo

	5 LISTE DI FREQUENZA DELLE <i>ŒUVRES POLITIQUES</i> DI MARAT		
142	5.1 Lista di frequenza di parole	237	7.5 Indice delle concordanze di « <i>démocratique</i> »
152	5.2 Lista di frequenza di lessie composte e complesse	238	7.6 Indice delle concordanze di « <i>terreur</i> » nel tomo X
157	5.3 Lista di frequenza di nomi propri	243	7.7 Indice delle concordanze di « <i>liberté civile</i> »
158	5.4 Lista delle cento parole più frequenti	246	7.8 Indice delle concordanze di « <i>liberté politique</i> »
160	5.5 Lista delle cento parole più frequenti con contenuto semantico socio-politico significativo	248	7.9 Indice delle concordanze di « <i>liberté publique</i> » nel tomo X
	6 LISTE DI FREQUENZA DELLE <i>ŒUVRES COMPLÈTES</i> DI SAINT-JUST	249	7.10 Indice delle concordanze delle cooccorrenze « <i>terreur</i> » – « <i>bonheur</i> »
162	6.1 Lista di frequenza di parole	250	7.11 Indice delle concordanze delle cooccorrenze « <i>terreur</i> » – « <i>heureux</i> »
171	6.2 Lista di frequenza di lessie composte e complesse	251	7.12 Indice delle concordanze delle cooccorrenze « <i>monarchie</i> » – « <i>république</i> »
175	6.3 Lista di frequenza di nomi propri		8 ALTRE RICERCHE LESSICOLOGICHE SULLE <i>ŒUVRES</i> DI ROBESPIERRE
176	6.4 Lista delle cento parole più frequenti	254	8.1 Indice dei riferimenti esterni
178	6.5 Lista delle cento parole più frequenti con contenuto semantico socio-politico significativo	257	8.2 Indice dei riferimenti di alcune lessie riscontrate nelle <i>Œuvres</i> di Robespierre
	7 INDICI DELLE CONCORDANZE DELLE <i>ŒUVRES</i> DI ROBESPIERRE	265	8.3 Lista di alcune cooccorrenze particolarmente significative nelle <i>Œuvres</i> di Robespierre
180	7.1 Indice delle concordanze di « <i>bonheur</i> »	267	8.4 Datazioni lessicografiche di alcune lessie riscontrate nelle <i>Œuvres</i> di Robespierre
215	7.2 Indice delle concordanze di « <i>félicité</i> »		
219	7.3 Indice delle concordanze di « <i>heureux</i> »	269	Nota sugli autori
235	7.4 Indice delle concordanze di « <i>démocratie</i> »		

A Sofia

Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français; que cet exemple fructifie sur la terre; qu'il y propage l'amour des vertus et le bonheur! Le bonheur est une idée neuve en Europe.

(Saint-Just, 1794)

introduzione

CESARE VETTER

Fin dalla metà degli anni Novanta ho aperto – presso il Dipartimento di Storia dell'Università di Trieste – un cantiere di lavoro sull'idea di felicità nel XVIII e XIX secolo. Un cantiere di lavoro che comprende ricerche mie personali, discussioni con i colleghi, confronti con gli studenti nell'attività didattica e un ampio e organico piano di tesi di laurea.

Tra i colleghi che ci hanno lasciato voglio qui ricordare Riccardo Guala Duca e Simonetta Ortaggi. Persone straordinarie, che hanno saputo investire – anche nel loro ambiente di lavoro – intelligenza, capacità, risorse emotive nei beni relazionali e nell'amicizia, componente essenziale dell'*eudaimonia* aristotelica, *fioritura umana* (*human flourishing*), come acutamente traduce Elisabeth Anscombe¹.

L'analisi dell'idea di felicità incrocia le problematiche affrontate in precedenti lavori. Integra e per molti versi arricchisce la riflessione sulla dittatura².

È mio fermo convincimento che la nozione di felicità è terreno privilegiato – e finora non sufficientemente frequentato – per ricostruire i percorsi del pensiero e dell'iniziativa politica in età moderna e contemporanea. Anche per la nozione di felicità – così come per altre grandi questioni dell'Ottocento e del Novecento – la rivoluzione francese costituisce snodo essenziale. Significativa, al proposito, l'affermazione di Saint-Just del 3 marzo 1794 («Le bonheur est une idée neuve en Europe³»). Affermazione nota e sovente citata, ma che non ha trovato finora approfondimenti d'analisi adeguati. La formula *bonheur commun* – ampiamente

usata nell'anno secondo – costituisce un momento di passaggio fondamentale dalla concezione liberale della felicità alle successive messe a punto in chiave democratica, socialista e comunista⁴.

Aveva colto nel segno Mazzini quando individuava nel «diritto alla felicità» – che (la precisazione è mia) è cosa ben diversa dal diritto alla «ricerca della felicità» dei padri fondatori americani⁵ – il tratto caratterizzante delle ideologie socialiste e comuniste⁶.

La precondizione – a mio avviso indispensabile – per una messa a fuoco concettuale rigorosa ed efficace della nozione di felicità nella rivoluzione francese (ma il discorso è ovviamente più generale e riguarda anche il caso dello stesso Mazzini) è la creazione di un *corpus* sufficientemente ampio, al quale applicare gli strumenti e la metodologia della linguistica computazionale.

Il *corpus* che abbiamo costituito presso il Dipartimento di Storia dell'Università di Trieste (e che non può essere messo in rete, per questioni attinenti a diritti editoriali) comprende la seguente bibliografia: le *Œuvres politiques* di Marat (10 voll., Bruxelles, 1989-1993), le *Œuvres* di Robespierre (10 voll., Paris, 2000), le *Œuvres complètes* di Saint-Just (Paris, 1984). È in fase di avanzata realizzazione la scannerizzazione del giornale di Hébert (*Le Père Duchesne*, 10 voll., Paris, 1969) e degli scritti di Babeuf (2 voll., Paris, 1966). In prospettiva conto di acquisire (finanziamenti e forze permettendo) le *Œuvres* di Desmoulins (10 voll., Paris, 1980), le *Œuvres de Condorcet* (12 voll., Paris, 1847-1849; in fase di ristampa anastatica), la raccolta di fonti *Aux origines de la République 1789-1792* (6 voll., Paris, 1991), alcuni segmenti temporali del *Moniteur* e delle *Archives parlementaires* (gli stessi scelti da M. Ozouf, per il suo studio su guerra e terrore nel discorso rivoluzionario⁷).

Sulla bibliografia acquisita (cioè trasformata da documento cartaceo in documento elettronico) abbiamo applicato programmi di interrogazione dei testi, che hanno permesso di produrre elaborazioni lessicologiche (occorrenze, cooccorrenze, frequenze assolute e frequenze relative, espressioni di sequenza, concordanze, flussi temporali, concordanze di cooccorrenze). Per questi aspetti – per i quali siamo stati aiutati dai nostri colleghi linguisti⁸ – rinvio all'*Introduzione metodologica* di Marco Marin, mio allievo e autore di una tesi su Robespierre, già portata alla discussione⁹.

Qui vorrei solo osservare che l'approccio informatico (l'acquisizione di documenti in formato elettronico e l'applicazione di programmi di interrogazione dei testi) costituisce, a mio avviso, la nuova frontiera nello studio della storia delle idee (e forse nell'attività storiografica *tout court*).

Il «tournant linguistique», su cui ha richiamato più volte l'attenzione Jacques Guilhaumou anche a proposito della rivoluzione francese, ha prodotto e sta producendo risultati importanti e apprezzabili¹⁰. Molto però resta da fare e un significativo salto di qualità sarà possibile solo acquisendo *corpora* vasti, in primo luogo *Le Moniteur* e le *Archives parlementaires*.

È un vero peccato che – per quanto riguarda la rivoluzione francese – il *corpus* messo in campo dall'ATILF (FRANTEXT) sia sostanzialmente limitato ai tomi VI, VII,

VIII e IX delle *Œuvres* di Robespierre¹¹. Per quanto riguarda il Risorgimento italiano, come è noto, l'acquisizione delle *Opere complete* di Mazzini, avviata dalla Domus mazziniana, procede con lentezza¹².

L'approccio informatico apre al ricercatore possibilità e opportunità fino a non molto tempo fa inimmaginabili. Ancora nel 1990 Georges Labica, autore di una monografia molto bella su Robespierre, lamentava che «l'emploi du mot «révolution» chez Robespierre défie les possibilités (actuelles) de recensement¹³». Ora non più. Il lavoro, che abbiamo svolto presso il Dipartimento di Storia dell'Università di Trieste, integra quanto già messo a disposizione dall'ATILF. Con l'acquisizione (fatta da noi, e/o dall'ATILF) dell'undicesimo tomo delle *Œuvres* (in corso di preparazione, a cura di Florence Gauthier) gli studi su Robespierre potranno fare un sicuro salto di qualità.

La creazione di *corpora* informatici rende obsoleta ogni schedatura sul cartaceo. Lo dico con rammarico, pensando ai miei lavori faticosi e minuziosi (ma inevitabilmente incompleti) sulla dittatura e alle indagini che continuo a portare avanti su Mazzini (più di cento volumi di cartaceo per gli *Scritti editi ed inediti*)¹⁴.

Disporre di un *corpus* informatizzato permette al ricercatore sicurezza nelle verifiche e una maggior onestà intellettuale. L'interlocuzione tra paradigma interpretativo e materiale empirico diventa trasparente e facilmente verificabile. Il ricercatore può muoversi con libertà e curiosità, non restare prigioniero delle proprie ipotesi. Può evitare forzature dei testi. Anche distinzioni – come quella proposta da Rawls – tra «concetto» e «concezione» trovano un più sicuro terreno di verifica¹⁵.

Ho parlato di curiosità: faccio alcuni esempi. Con la strumentazione informatica è possibile individuare rapidamente quando, per Robespierre, gli «adversaires» diventano «ennemis», quando compare per la prima volta l'espressione «ennemis du peuple», quando Robespierre qualifica i propri avversari-nemici con epiteti ingiuriosi del tipo «insectes», che preannunciano il lessico dei totalitarismi. Con la strumentazione informatica è possibile (e questa è, tra l'altro, anche un'ottima opportunità didattica) integrare l'analisi di un discorso di Robespierre nell'anno secondo, con la verifica della presenza o meno nella produzione precedente di lessie, sintagmi e stilemi, identificati come particolarmente significativi. È possibile appurare, con esattezza, continuità e discontinuità nelle posizioni di Robespierre riguardo alla *rivoluzione*, al *popolo*, alla *rappresentanza*, alle questioni istituzionali (*monarchia e repubblica*), alla *pena di morte*, alla *libertà di stampa*, alla *guerra*. È possibile (ma noi non l'abbiamo ancora fatto) sapere se, in Robespierre, è presente la nozione di *persona*, questione che la ricerca non ha ancora risolto¹⁶. È possibile mettere meglio a fuoco l'accezione di «propriété¹⁷». È possibile verificare se, come sostiene Bouloiseau¹⁸, Robespierre distingue effettivamente tra poteri («pouvoirs») e funzioni («fonctions»). È possibile distinguere, con maggior precisione, l'uso politico dall'uso sociale del termine «sans-culotte¹⁹». E così via.

Ovviamente l'approccio informatico aiuta, ma non risolve la concettualizzazione. Basti pensare – per restare nell'ambito delle tematiche affrontate nel presente volume – all'uso del termine «liberté» in Robespierre. Si fa sicuramente un passo avanti, quando si individuano tutte le occorrenze e le cooccorrenze. Ma il materiale resta inerte se non viene interrogato alla luce di categorie interpretative forti (in questo caso, «libertà positiva» e «libertà negativa²⁰»). Categorie contestabili e soggette a smentita, senza le quali – però – il ricercatore brancolerebbe nel buio di campi semantici a rischio di implosione. Anche sul Terrore l'analisi lessicologica mostra limiti e deficienze²¹.

Ci sono poi vere e proprie trappole che vanno evitate. È il caso delle reiterate affermazioni di Robespierre a favore della «liberté des cultes», che possono trarre in inganno il lettore sprovvisto, che abbia scarsa dimestichezza con la storia della rivoluzione francese. L'offensiva di Robespierre, lanciata a partire dal 21 novembre 1793 (1° frimaio anno II), investe sia la scristianizzazione che il cattolicesimo, tanto che il 9 Termidoro le chiese ancora aperte in tutta la Francia si potevano contare sulle dita di una mano²².

La consapevolezza dei limiti e dei rischi non mi impedisce di ritenere che l'approccio informatico stia diventando sempre di più uno strumento insostituibile del mestiere, dell'intelligenza e dell'onestà intellettuale dello storico²³. Uno strumento da applicare anche – là dove possibile – all'indagine archivistica e al lavoro di individuazione e reperimento di documenti e testi editi ed inediti.

Per continuare con gli esempi attinenti alle tematiche di questa pubblicazione, la strumentazione informatica può permettere di affrontare la sacralizzazione della politica in Robespierre (e nella rivoluzione francese) in modo molto più puntuale e preciso della schedatura e dei metodi di lavoro tradizionali. Può aiutare a distinguere tra la sacralizzazione della politica e la dimensione più propriamente religiosa di Robespierre, che – a mio avviso – si risolve sostanzialmente nel teismo della *Professione di fede del Vicario savoiano*²⁴.

Per fare ancora un esempio, la strumentazione informatica permetterebbe (se si riuscisse ad acquisire un *corpus* ampio e significativo, includente il materiale prodotto dalla sanculotteria) di ricostruire l'effettiva diffusione della formula «économie politique populaire», proposta da alcune interpretazioni storiografiche recenti come chiave di lettura del progetto di società robespierriano²⁵.

La strumentazione informatica potrebbe fungere da solido supporto ad una lettura di *genere* delle teorizzazioni robespierriane. Su quest'ultima opportunità spero di riuscire a coinvolgere competenze presenti nel nostro Dipartimento di Storia²⁶.

Il volume, che qui presento, propone alcuni risultati delle ricerche finora condotte. Risultati lessicologici e risultati concettuali.

Per la legittimità storiografica e scientifica e le potenzialità euristiche mi affido al giudizio del lettore. Non è mio costume – né mio interesse – millantare competenze che non ho. La mia frequentazione con la linguistica e più specificamente con le tecniche e le metodologie della linguistica computazionale è ancora acer-

ba. È una curiosità in crescita, più che un sapere effettivamente acquisito. Consapevole dei miei limiti, mi assumo la piena responsabilità (lasciando ovviamente a lui tutti i meriti) della parte linguistica curata dal mio allievo Marco Marin.

Sulla terminologia attinente alle questioni linguistiche ho avuto un serrato confronto con Marco Marin e con alcuni colleghi linguisti. Se si confrontano i dizionari di linguistica e linguistica computazionale, ci si accorge facilmente che le definizioni non collimano e sovente divergono in maniera radicale. L'uso stesso di *linguistica computazionale* per connotare l'approccio informatico all'analisi dei testi è controverso²⁷. Nelle pubblicazioni specialistiche *sintagma* e *lessia* a volte vengono fatti coincidere, a volte vengono ricondotti ad ambiti nettamente distinti. L'espressione «*division du travail*», per esempio, nel fascicolo VII del *Dictionnaire des usages socio-politiques* viene connotata come *sintagma*, ma potrebbe altrettanto legittimamente essere definita *lessia complessa*²⁸. Nel recente volume *Des notions-concepts en révolution* «*liberté de la presse*» viene connotata come *lessia*²⁹ ma potrebbe altrettanto legittimamente essere definita *sintagma*. *Sintagma* ha perso il suo originario ancoraggio all'ambito sintattico-grammaticale e viene correntemente usato anche in ambito lessicale. Se poi si fa riferimento alla dimensione concettuale (al significato e non al significante), le due espressioni, che ho preso ad esempio, possono essere legittimamente definite *nozioni*. Senza entrare qui in dettagli metalinguistici, segnalo che – in pieno accordo con Marco Marin – abbiamo scelto *parola* per designare la singola unità grafica (*parole piene* e *parole vuote*), *parola* e *lessia* per designare l'unità grafica lessicalizzata (*lessia semplice*), *lessia* per designare sequenze lessicalizzate di parole (*lessia composta* e *lessia complessa*). Abbiamo a volte definito le sequenze di parole *espressioni*: uso generico, ma legittimo. In alcuni casi abbiamo usato *formula*.

«*Bonheur*», nel vocabolario di questo volume, è *parola*, *lessia* (*lessia semplice*), *termine*, *nozione*, *concetto*, *idea*, anche se potrebbe essere definito legittimamente *lemma*, *item lessicale* e – se accompagnato dall'articolo – *sintagma nominale*. Nella linguistica computazionale è *parola piena*, *word type*³⁰.

«*Bonheur commun*» – sempre nel vocabolario di questo volume – è *lessia* (*lessia composta* o *lessia complessa*, a seconda della diversa sottolineatura del grado di integrazione semantica), *formula*, *espressione*, *nozione*, *idea*, anche se potrebbe essere legittimamente definito *sintagma nominale*.

L'ossimoro «*despotisme de la liberté*» è *lessia* (*lessia complessa*), *espressione*, *formula*, anche se potrebbe essere legittimamente definito *sintagma nominale*. E così via.

Abbiamo evitato l'uso del termine *lemma*, poiché il nostro lavoro non si è ancora confrontato con la lemmatizzazione.

Pur in questa semplificazione, restano aperti alcuni problemi. Come definire, per esempio, «*sans-culotte*»? Senza trattino è *parola* (parola composta dai morfemi «*sans*» e «*culotte*»), ma anche *lemma* e *lessia* (*lessia composta*). Con il trattino è *lessia composta*, ma anche *sintagma*³¹. Nelle liste di frequenza abbiamo deciso di inserirlo tra le *parole*. Analoga scelta abbiamo fatto anche per «*contre-révolution*», «*ultra-révolutionnaire*», «*bien-être*», ...

Il materiale presentato da Marco Marin ha un profilo artigianale ed è ancora in larga misura allo stato grezzo. Necessita di affinamenti e messe a punto sia metodologiche che di contenuto. Ho valutato che fosse utile pubblicarlo in quanto documentazione empirica vasta e attendibile e risorsa preziosa per successivi approfondimenti. In via preliminare sarà opportuno completare la pulizia dei testi (controllo della scannerizzazione, eliminazione delle note, scelta tra le diverse versioni di uno stesso documento, ...) e avviare un procedimento di lemmatizzazione dei *corpora* acquisiti.

A breve uscirà un secondo tomo, con elaborazioni lessicologiche più sofisticate, una ripresa ed uno sviluppo del saggio di Gabriella Valera (interlocutrice amabile e preziosa, che ha portato e sta portando spunti innovativi nel nostro percorso di ricerca), ulteriori contributi di altri miei colleghi e approfondimenti tematici di alcuni aspetti del pensiero di Hébert, Marat, Robespierre, Saint-Just³².

Il *corpus*, che abbiamo costituito, ci permetterebbe di pensare a indici completi delle concordanze delle opere di Marat, Saint-Just, Robespierre (e presto Hébert): impresa troppo grande per il nostro gruppo di lavoro (se non altro, per i costi editoriali) e che potrà forse concretizzarsi nel futuro in una dimensione sinergica, aperta al coinvolgimento di altre realtà e istituzioni (comprese – ovviamente – le case editrici, titolari dei diritti di stampa sul cartaceo da noi acquisito). La prospettiva è anche quella di edizioni elettroniche.

Ogni cosa a suo tempo. Ciò che al momento mi auguro è che l'impegno profuso insieme a studenti e colleghi in questi anni – e che trova un primo e parziale riscontro nel presente volume – possa alimentare curiosità e interrogativi sui travagliati percorsi che conducono alla contemporaneità.

Un'ultima considerazione riguarda Robespierre, al centro delle analisi lessicologiche e concettuali di questo volume.

Col cuore anch'io andrei a sedermi – come Jaurès – nel sole del giugno 1793 accanto a Robespierre³³. Il cuore guarda ai fini, segue l'etica dei fini e delle intenzioni. E i fini di Robespierre – una società egualitaria, una comunità solidale – sono i fini che ho coltivato in tutto il mio percorso di vita. Sono fini e valori che tuttora mi fanno trepidare, indignare, sperare. Per parlare col linguaggio di Rousseau e Robespierre, ho sempre detestato «l'amor proprio³⁴», con tutto ciò che esso comporta in termini di competizione e di prevaricazione. Condivido con Rousseau e Robespierre la simpatia (il *fellow-feeling* di cui parla Smith nella *Teoria dei sentimenti morali*³⁵) per il «malheur» e «les malheureux» (in tutta la latitudine delle accezioni che ha il termine francese: poveri, infelici, sfortunati). Condivido – sempre con Rousseau e Robespierre – il fastidio per i ricchi («les riches», «les grands»), per quelli che godono di «fortune» e «pouvoir» e che, nel linguaggio disinvolto dell'oggi, vengono definiti «vincenti³⁶». La sintonia con la sensibilità di Robespierre (e di Rousseau) sulle disuguaglianze di ogni tipo è piena. È una sintonia emotiva, una sintonia di pelle, di temperamento, che affonda le sue radici – come dice Bobbio a proposito della distinzione tra destra e sinistra – in dimensio-

ni prescientifiche e prepolitiche, in zone inconsce del nostro io, segnate dalle esperienze fondative dell'infanzia e della prima giovinezza³⁷.

Con il cuore anch'io mi sento parte di quell'«eterna sinistra» di cui parla Nolte³⁸.

Col cuore anch'io non potrei non dirmi – in compagnia di tanti altri, tra i quali Mathiez e Vovelle³⁹ – «robepierrista».

Ma con la mente no. La mente segue l'etica della responsabilità e – istruita dalle dure repliche della storia – individua gli esiti nefasti, cui conduce un'impostazione volontaristica, che vuole eliminare le imperfezioni e il conflitto dall'esperienza umana. La mente sa che non tutti i valori positivi, i fini buoni (la libertà, l'eguaglianza, la felicità, ...) sono tra loro sempre e comunque compatibili, che non necessariamente si implicano l'un l'altro. La tragicità dell'esistenza umana si riflette anche nel fatto che spesso l'individuo – così come le collettività – è costretto a scegliere tra ideali in sé e per sé egualmente buoni e giusti⁴⁰. La mente sa che, per aiutare ed amare veramente gli altri («pour s'aider» e «pour s'aimer mutuellement» come si esprime Robespierre nel discorso del 20 pratile anno II⁴¹), bisogna partire da quello che sono e non da quello che dovrebbero essere. La mente sa che, per costruire rapporti migliori tra le persone e società più giuste, bisogna fare i conti con il «legno storto dell'umanità⁴²».

Le tensioni e le lacerazioni del mio approccio a Robespierre sono forse le tensioni e le lacerazioni di un'intera generazione di fronte al fallimento di ideologie e politiche, che – in nome dell'uomo, della libertà, e dell'uguaglianza – hanno tradito l'uomo, la libertà e l'uguaglianza. Ideologie e politiche che – sull'onda della «grande speranza», sollevata dalla rivoluzione francese (la «buona novella» di cui parla Lefebvre⁴³) – hanno promesso felicità piena e totale – il paradiso in terra – e hanno lasciato macerie. Macerie tra le quali la speranza di poter costruire frammenti di felicità imperfetta, ma condivisa e solidale, stenta a riaccendersi.

Ma questa è un'altra storia.

- 1 Cfr. L. Bruni, *L'economia la felicità e gli altri. Un'indagine su beni e benessere*, Roma, 2004, nota 5 alle pp. 40-41.
- 2 Cfr. in particolare C. Vetter, *Il dispotismo della libertà. Dittatura e rivoluzione dall'Illuminismo al 1848*, Milano, 1993; Idem, *Mazzini e la dittatura risorgimentale*, in «Il Risorgimento», XLVI, 1994, 1, pp. 1-45; Idem, *Dittatura rivoluzionaria e dittatura risorgimentale nell'Ottocento italiano: Carlo Bianco di Saint-Jorioz e Benedetto Musolino*, in «Il Risorgimento», XLIX, 1997, 1-2, pp. 5-51; Idem, *Dittatore e dittatura nel Risorgimento: Contributo ad un approfondimento del lessico politico italiano dell'Ottocento*, in «Studi storici», XXXIX, 3 (luglio-settembre 1998), pp. 767-807; Idem, *Dittatura e rivoluzione nel Risorgimento italiano*, Trieste, 2003; Idem, *Dittatura risorgimentale e dittatura rivoluzionaria nel pensiero e nell'iniziativa politica di Garibaldi*, in Aa. Vv., *Studi in onore di Giovanni Miccoli*, a cura di Liliana Ferrari, Trieste, 2004, pp. 249-263.
- 3 L.-A. Saint-Just, *Rapport au nom du Comité de salut public sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la Révolution, présenté à la Convention Nationale dans la séance du 13 ventôse an II*, in *Œuvres complètes*, édition établie par M. Duval, Paris, 1984, pp. 714-715, a p. 715.
- 4 Per la bibliografia cfr. parte I, capitolo I, note. Tra i lavori che si sono occupati della questione rinvio in particolare a L. Trénard, *Pour une histoire sociale de l'idée de bonheur au XVIII^e siècle*, in «Annales historiques de la Révolution française», t. XXXV (1963), pp. 309-330 e 428-452, alle pp. 448-449; M. Dommanget, J. Dautry, *Sur la formule de «Bonheur Commun»*, *ibidem*, n. 187, janv.-mars 1967, pp. 132-133; F. Theuriot, *La conception robespierriste du bonheur*, *ibidem*, n. 191, janv.-mars 1968, pp. 207-226; F. Wartelle, *Bonheur commun*, in A. Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, 1989, p. 135; J. Bart, *Le but de la société est le bonheur commun*, in Aa. Vv., *Les Déclarations de l'an I. Colloque Poitiers, 2 et 3 décembre 1993*, Paris, 1995, pp. 133-143; Aa. Vv., *Le bonheur est une idée neuve. Hommage à Jean Bart*, Dijon, 2000.
- 5 Per le interpretazioni della formula «pursuit of Happiness» contenuta nella Dichiarazione d'Indipendenza degli Stati Uniti d'America (4 luglio 1776) cfr. più avanti, parte I, capitolo I.
- 6 Cfr. C. Vetter, *Dittatura e rivoluzione nel Risorgimento italiano*, cit., p. 63 e nota 134 a p. 85.
- 7 M. Ozouf, *Guerre et Terreur dans le discours révolutionnaire: 1792-1794*, in *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, 1984, pp. 109-127. Per una prima messa a punto artigianale – fatta cioè con un lavoro sul cartaceo e non con l'applicazione di programmi di interrogazione dei testi a documenti elettronici – sull'occorrenza dei termini *bonheur*, *liberté*, *vertu* nelle *Archives parlementaires* dal 21 settembre 1792 al 21 gennaio 1793 cfr. M. Treppo, *Il concetto di felicità nella cultura politica dell'Illuminismo francese*, tesi di laurea in Storia del Risorgimento, relatore: Prof. Cesare Vetter, correlatori: Prof. Guido Abbattista, Prof. Simonetta Ortaggi, Università degli Studi di Trieste, anno accademico 1997-1998, Appendice II, alle pp. 256-267.
- 8 Un ringraziamento particolare va al collega Giulio Lughì. Ringrazio anche – per la consulenza informatica – il Dottor Tommaso Mazzoli.
- 9 M. Marin, *Il concetto di felicità nel pensiero politico di Robespierre*, 2 voll., tesi di laurea in Storia del Risorgimento, relatore: Prof. Cesare Vetter, correlatrice: Prof. Gabriella Valera, Università degli Studi di Trieste, anno accademico 2004-2005.

10 J. Guilhaumou, *À propos de l'analyse de discours: les historiens et le «tourant linguistique»*, in «Langage et société», n. 65, septembre 1993, pp. 5-38. Cfr. nota 23.

11 Per la bibliografia messa a disposizione dall'ATILF cfr. <http://atilf.atilf.fr/artis/nvlbiblio.htm>. Si può accedere alle ricerche – che fanno perno sull'ottimo programma di interrogazione dei testi STELLA – tramite abbonamento. Nel corso del lavoro abbiamo sistematicamente messo a confronto i risultati di ricerca da noi ottenuti attraverso *Concordance*, *DBT*, *Bruco* (cfr. parte II, *Introduzione metodologica*) con le verifiche effettuate presso il sito dell'ATILF. Non abbiamo riscontrato divergenze significative. Nel secondo volume daremo conto degli scarti che abbiamo rilevato e delle risultanze di ulteriori verifiche sui documenti dell'INALF (dal 2001 ATILF), predisposti per il *Trésor de la langue française* e non (ancora) messi in rete. Abbiamo in programma anche verifiche sulla «textothèque» del *Laboratoire de lexicologie politique* di Saint-Cloud, attualmente consultabile presso l'ENS di Lyon (la «textothèque», non accessibile in rete, comprende, tra l'altro, 22 discorsi di Robespierre, il giornale di Hébert e *L'Ami du peuple* di Marat). Cfr. <http://www.c18.rutgers.edu/so/cen/tres.html>; <http://www.ens-lyon.fr/web/nav/>. Va segnalato che non è possibile applicare programmi di interrogazione dei testi a gran parte del materiale messo in rete da *Gallica*. I documenti infatti sono in larga misura proposti in formato PDF come file di immagine: cfr. <http://gallica.bnf.fr/>. Per quanto riguarda infine la banca dati POLI-TEXT, non figurano al momento testi prodotti durante la rivoluzione francese: cfr. <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/politext/>.

12 Per lo stato dell'acquisizione dei testi mazziniani, avviata dalla Domus Mazziniana di Pisa e dall'Istituto per la Storia del Risorgimento italiano, cfr. <http://www.domusmazziniana.it/mazzini/index.html>.

13 G. Labica, *Robespierre. Une politique de la philosophie*, Paris, 1990, p. 61.

14 Presso il Dipartimento di Storia abbiamo avviato la scannerizzazione (acquisizione) di alcuni testi fondamentali (*Fede e avvenire*, *Dei doveri dell'uomo*, *Pensieri sulla democrazia in Europa*, ...) e di alcune parti dell'Epistolario (la corrispondenza con la madre), per mettere meglio a fuoco la dimensione religiosa (sia in senso proprio che come sacralizzazione della politica) del pensiero e dell'iniziativa politica di Mazzini.

15 J. Rawls, *Una teoria della giustizia* (1971), Milano, 2002, p. 23.

16 Va tenuto presente che in francese «personne» può indicare sia un sostantivo femminile (la persona) che un pronome indefinito (nessuno, qualcuno). Individuate le occorrenze, bisogna verificare analiticamente il testo. Come è noto, Hannah Arendt sostiene che «gli uomini della rivoluzione francese non possedevano la nozione di persona» (H. Arendt, *Sulla rivoluzione* (1963, 1965), Milano, 1983, p. 116).

17 Cfr. più avanti, parte I, capitolo I.

18 M. Bouloiseau, *Robespierre* (1956), Paris, 1987, pp. 47 e ss. Cfr. più avanti, parte I, capitolo I.

19 La sovrapposizione tra uso politico e uso sociale del termine «sans-culotte» è presente nel lessico dei protagonisti della rivoluzione e si riflette nella letteratura storiografica. Esemplare al riguardo il lavoro – che resta fondamentale – di Soboul: A. Soboul, *Les sans-culottes parisiens en l'an II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire (2 juin 1793-9 thermidor an II)*,

Paris, 1958. Per un'analisi lessicologica cfr. A. Geffroy, *Sans-culotte(s) (novembre 1790-juin 1792)*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 1: *Désignants socio-politiques*, Paris, 1985, pp. 159-186; Idem, *Désignation, dénégation: la légende des sans-culottes (1780-1980)*, in Aa. Vv., *La légende de la Révolution. Actes du colloque international de Clermont-Ferrand (juin 1986)*, a cura di Ch. Croisille, J. Ehrard, M.-C. Chemin, Clermont-Ferrand, 1988, pp. 581-592.

20 Cfr. più avanti, parte I, capitolo I.

21 Cfr. più avanti, parte I, capitolo I.

22 Per la bibliografia si rinvia alle note della parte I, capitolo I.

23 Per le potenzialità dell'approccio informatico allo studio delle nozioni-concetto nella rivoluzione francese cfr. S. Heiden, *Illustration d'une méthode lexicométrique des cooccurrences sur un corpus historique*, in Aa. Vv., *Des notions-concepts en révolution, sous la direction de J. Guilhaumou et R. Monnier*, Paris, 2003, pp. 105-122. Per un esempio di applicazione della lessicometria cronologica cfr. A. Salem, *La lexicométrie chronologique: l'exemple du Père Duchesne d'Hébert*, in Institut national de la langue française. UMR «Lexicométrie et textes politiques»; Équipe «18^{ème} et Révolution», *Langages de la révolution (1770-1815)*, Paris, 1995, pp. 313-327. Per l'approccio linguistico a Robespierre cfr. in particolare A. Geffroy, *L'étendue du vocabulaire chez Hébert et Robespierre*, in «Cahiers de lexicologie», n. 22, 1973, pp. 96-107; Idem, *Formes de base et formes spécifiques dans le discours robespierriste*, in «Cahiers de lexicologie», n. 25, 1974, pp. 96-116; Idem, *La désignation socio-politique: nous et peuple chez Robespierre*, in «Histoire moderne et contemporaine/Informatique», n. 4, 1984, pp. 96-122; Idem, *Lexique et énonciation chez Robespierre (1793-1794)*, in INALF.ENS de Saint-Cloud, *Traite-*

ments informatiques de textes du 18^e siècle, Paris, 1984, pp. 151-168; Idem, *Les «nous» de Robespierre ou le territoire impossible*, in «Mots», n. 10, 1985, pp. 63-90; Idem, «*Ennemis de la liberté*»: syntaxe, sexuisemblance et idéologie chez Robespierre, in «Le Français moderne», avril 1989, pp. 39-54; Idem, *Le peuple selon Robespierre*, in Aa. Vv., *Permanences de la Révolution*, Montreuil, 1989, pp. 179-193; Idem, *Le mot nation chez Robespierre*, in Aa. Vv., *De la Nation artésienne à la République et aux Nations (Actes du colloque Arras, 1-2-3 avril 1993)*, Lille, 1994, pp. 89-104; Idem, *Le mot patrie chez Robespierre*, in Aa. Vv., *Langages de la révolution (1770-1815)*, cit., pp. 491-502; J. Guilhaumou, *La question du langage politique légitime (Rousseau/Robespierre)*, in Aa. Vv., *Peuple et pouvoir. Essais de lexicologie politique*, a cura di J. Guilhaumou e M. Glatigny, Lille, 1981, pp. 127-151. Tra i lavori linguistici sulla rivoluzione francese segnalo in particolare i 7 fascicoli del *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Paris, 1985-2003; «Mots», n. 16, mars 1988, numéro spécial: *Langages. Langue de la Révolution française*, coordonné par J. Guilhaumou; J. Guilhaumou, *L'analyse de discours et la lexicométrie. Le Père Duchesne et le mouvement cordelier (1793-1794)*, in «Lexicometrica», n. 0, 1997, pp. 1-8 (cfr. <http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicometrica/article/numero0/jgadlex.htm>); Idem, *La langue politique et la Révolution française. De l'événement à la raison linguistique*, Paris, 1989; Idem, *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, 1998; Idem, *Sieyès et l'ordre de la langue. L'invention de la politique moderne*, Paris, 2002; Idem, *Fragments d'un dictionnaire contextuel des mots de la révolution française*, in «Cahiers de lexicologie», n. 84, 2004, pp. 119-134; D. Le Gall, *Napoléon et le Mémorial de Sainte-Hélène. Analyse d'un discours*, Paris, 2003. Per la

bibliografia dei lavori di Etienne Brunet, Jacques Guilhaumou e André Salem cfr. <http://ancilla.unice.fr/~brunet/pub/brunet.html#ouvrages>; <http://dispol.ens-lsh.fr/IMG/pdf/biblioguijac.pdf>; <http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/ED/dr/asdr/pubcomplete.htm>. Una buona bibliografia su «Langue et discours pendant la Révolution française» si trova nelle *Chroniques* di «Mots», n. 16, mars 1988, cit., pp. 175-190. Cfr. inoltre D. Le Gall, *Napoléon*, cit., pp. 374-379. Per gli aggiornamenti è utile la consultazione della rivista elettronica «Lexicometrica» (<http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicometrica/>) e dei seguenti siti: <http://orbita.bib.ub.es/lexic/>; <http://revel.unice.fr/corpus/>; http://www.revuetexto.net/T_menu.html; <http://webhost.ua.ac.be/lexico/>; <http://services.inist.fr/>; <http://www.atala.org/>. Per ulteriori informazioni bibliografiche sulla linguistica computazionale e sull'approccio linguistico (analisi del discorso, lessicografia, lessicologia, lessicometria) alla rivoluzione francese rinvio alle note della parte I, capitolo I e alle note della parte II, *Introduzione metodologica* (cfr. in particolare note 1 e 4).

24 Cfr. più avanti, parte I, capitolo I.

25 Cfr. più avanti, parte I, capitolo I. L'espressione «économie politique populaire» è usata da Robespierre nel *Discours sur la Constitution* del 10 maggio 1793. Risulta nell'edizione originale conservata presso la Bibliothèque Nationale de Paris e nella raccolta antologica curata da J. Poperen (3 voll., Paris, 1957). Per un refuso tipografico, non risulta nel tomo IX delle *Œuvres*, che, al posto di «économie politique populaire», propone «économie populaire» (p. 507). Il refuso – riprodotto tra l'al-

tro in molte raccolte antologiche – è stato segnalato da Florence Gauthier: F. Gauthier, *De Mably à Robespierre. De la critique de l'économie à la critique du politique*, 1775-1793, in Aa. Vv., *La guerre du clé au XVIII^e siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII^e siècle*, Montreuil, 1988, pp. 111-144, nota 4 a p. 112; Idem, *Le droit naturel en révolution*, in Aa. Vv., *Permanences de la Révolution*, Montreuil, 1989, pp. 31-51, nota 7 a p. 51; Idem, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution 1789-1795-1802*, Paris, 1992, nota 51 a p. 93; Idem, *Robespierre critique de l'économie politique tyrannique et théoricien de l'économie politique populaire*, in Aa. Vv., *De la Nation artésienne*, cit., pp. 235-243, nota 1 a p. 235.

26 Per un primo orientamento sulle potenzialità euristiche di un approccio di genere alle problematiche della rivoluzione francese cfr. Ch. Planté, *La désignation des femmes écrivains*, in Aa. Vv., *Langages de la Révolution (1770-1815)*, cit., pp. 409-416; D. Godineau, *Histoire d'un mot: tricoteuse de la Révolution française à nos jours*, *ibidem*, pp. 601-611; A. Geffroy, «*Ennemis de la liberté*», cit.; Idem, *Leçons sur l'(in)égalité des sexes (Frantext 1789-1820)*, in Aa. Vv., *In/égalité/s. Usages lexicaux et variations discursives (XVIII^e – XX^e siècles)*, sous la direction de P. Fiala, Paris, 1999, pp. 43-69; J. Guilhaumou, M. Lapidé, *Genre et Révolution. Un mode de subversion du récit historique* (8-9 mars 2005, 25 mai 2005), pp. 1-11, disponibile in rete: http://perso.wanadoo.fr/mnemosyne.association/a_telecharger/femmesGuilhaumouLapide_site.pdf.

27 Cfr. G. Ferrari, *La ricerca in Linguistica Computazionale tra modelli formali ed analisi empirica* (2005, pp. 1-22, bibliografia alle pp. 18-22): http://www.lett.unipmn.it/~ling_gen/FerrariXBoelli.pdf.

28 Ch. Salvat, *De Division of Labour à Division du travail*.

Histoire d'une notion, d'un syntagme et de sa diffusion en France, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 7: *Notions théoriques*, Paris, 2003, pp. 39-66.

29 A. Steuckardt, *La notion de liberté de la presse dans L'Ami du peuple de Marat*, in Aa. Vv., *Des notions-concepts en révolution*, cit., pp. 87-104.

30 Cfr. I. Chiari, *Informatica e lingue naturali. Teorie e applicazioni computazionali per la ricerca sulle lingue*, Roma, 2004, pp. 36, 39.

31 A. Geffroy usa – a prescindere dalla grafia – «désignant socio-politique», «terme», «syntagme prépositionnel», «lèxème figé», «mot». Cfr. A. Geffroy, *Sans-culotte(s)*, cit.; Idem, *Désignation, dénegation: la légende des sans-culottes (1780-1980)*, cit.

32 Ho già avuto modo di occuparmi analiticamente del pensiero di Marat: cfr. C. Vetter, *Il dispotismo*, cit., pp. 180-220, 230-241 e *ad nomen*. Cfr. inoltre P. Radin, *L'idea di felicità nel pensiero politico di Marat*, tesi di laurea in Storia del Risorgimento, relatore: Prof. Cesare Vetter, correlatori: Prof. Ermenegilda Manganaro Favaretto e Prof. Simona Ortaggi, Università degli Studi di Trieste, anno accademico 1998-1999. Per la lessia «liberté de la presse» in Marat cfr. A. Steuckardt, *La notion de liberté de la presse dans L'Ami du peuple de Marat*, cit. Su Marat cfr. inoltre Idem, *Je, nous, l'Ami du peuple: stratégies énonciatives dans le discours de Marat*, in Aa. Vv., *Langages de la Révolution (1770-1815)*, cit., pp. 571-578; O. Coquard, *Les mots du despotisme dans l'Offrande à la patrie de Jean-Paul Marat*, *ibidem*, pp. 559-570.

33 J. Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française (1900-1903)*, 6 voll. (1968-1973), Paris, 1983-1986, t. VI, pp. 193-194: «... ici, sous ce soleil de juin 93 qui échauffe votre âpre bataille, je suis avec Robes-

pierre, et c'est à côté de lui que je vais m'asseoir aux Jacobins».

34 Per la distinzione tra «amour de soi» e «amour-propre» in Rousseau cfr. Aa. Vv., *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, publié sous la direction de R. Trousson et F. S. Eigeldinger, Paris, 1996, alle pp. 32-33. Per la connotazione negativa di «amour-propre» in Robespierre cfr. parte I, capitolo I e parte II, liste di frequenza.

35 Sul concetto di *fellow-feeling* cfr. R. Sugden, *La «corrispondenza di sentimenti» come fonte di felicità*, in Aa. Vv., *Felicità ed economia*, a cura di L. Bruni e P. L. Porta, Milano, 2004, pp. 137-169. Il termine chiave in Rousseau è «pitié»: cfr. Aa. Vv., *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, cit., pp. 722-725. Robespierre parla di «ce sentiment impérieux qui nous porte vers les hommes faibles, qui m'avait toujours attaché à la cause des malheureux» (*Adresse de Maximilien Robespierre aux Français (été 1791)*), in Robespierre, *Écrits*, a cura di C. Mazauric, Paris, 1989, pp. 124-136, a p. 127. Il documento non figura nelle *Œuvres*: cfr. capitolo I, nota 141). Come è noto, Hannah Arendt individua nella «compassione» per i «malheureux» la causa di fondo della deriva terroristica della rivoluzione francese: H. Arendt, *Sulla rivoluzione*, cit., pp. 60 e ss.

36 Per la polemica di Rousseau contro i «riches» cfr. Aa. Vv., *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, cit., pp. 228-229. Per i giudizi di Robespierre cfr. più avanti, parte I, capitolo I e parte II, liste di frequenza.

37 Cfr. N. Bobbio, *Destra e sinistra. Ragioni e significati di una distinzione politica* (1994), Roma, 1995, pp. 106-110, 128-130.

38 Cfr. E. Nolte, *L'eterna sinistra, in Controversie. Nazionalsocialismo, bolscevismo, questione ebraica nella storia del Novecento* (1993), Milano, 1999, pp. 77-90; Idem, *Esistenza*

storica. Fra inizio e fine della storia? (1998), Firenze, 2003, pp. 170-181, 357-374, 470-484, 565-581.

39 A. Mathiez, *Pourquoi nous sommes robespierristes?* (1920), in *Études sur Robespierre* (1958), Paris, 1973, pp. 19-38; M. Vovelle, *Pourquoi nous sommes encore robespierristes?* (1988), in *Combats pour la révolution française*, Paris, 1993, pp. 349-359.

40 Per la critica del «monismo etico» cfr. I. Berlin, *Due concetti di libertà* (1958, 1969), Milano, 2000, pp. 71 e ss.; Idem, *Controcorrente. Saggi di storia delle idee* (1979), a cura di H. Hardy, Milano, 2000, pp. 3-4, 180-181, 242-243, *passim*; Idem, *La ricerca dell'ideale* (1988), in *Il legno storto dell'umanità. Capitoli della storia delle idee* (1990), a cura di H. Hardy, Milano, 1994, pp. 17-42.

41 M. Robespierre, *Discours au peuple réuni pour la Fête de l'Être Suprême* (20 prairial an II : 8 juin 1794), in *Œuvres de Maximilien Robespierre* (1910-1967), 10 voll., Paris, 2000, t. X, pp. 479-483, a p. 481.

42 Il riferimento è alla nota affermazione di Kant del 1784: «... da un legno così storto come quello di cui è fatto l'uomo, non si può costruire nulla di perfettamente dritto». Cfr. I. Berlin, *Due concetti di libertà*, cit., p. 75; Idem, *Il legno storto dell'umanità*, cit., p. 15.

43 G. Lefebvre, *La Révolution française* (1930, 1951), Paris, 1989, pp. 116 e ss.

parte prima

1. La nozione di felicità in Robespierre

CESARE VETTER - MARCO MARIN

1.1 – PREMESSA

La *Dichiarazione d'indipendenza degli Stati Uniti d'America* (1776), come è noto, inserisce la ricerca della felicità tra i diritti naturali e inalienabili dell'uomo:

We hold these truths to be self-evident, that all men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness. That to secure these rights, Governments are instituted among Men, deriving their just powers from the consent of the governed. That whenever any Form of Government becomes destructive to these ends, it is the Right of the People to alter or to abolish it, and to institute new Government, laying its foundation on such principles and organizing its powers in such form, as to them shall seem most likely to effect their Safety and Happiness¹.

Il diritto caratterizzato come «the pursuit of Happiness» è stato variamente interpretato in sede storiografica². L'interpretazione prevalente lo legge come diritto al perseguimento della felicità privata, del benessere privato³. A noi sembra più equilibrata l'interpretazione proposta da Hannah Arendt:

È molto probabile che Jefferson stesso non fosse intimamente molto sicuro del tipo di felicità che voleva intendere quando faceva della sua ricerca uno dei diritti inalienabili.

li dell'uomo [...] Comunque, almeno di una cosa possiamo essere sicuri: la Dichiarazione di indipendenza, anche se rende piuttosto confusa la distinzione fra felicità pubblica e felicità privata, almeno ci presenta il termine «ricerca della felicità» nel suo duplice significato: benessere privato e insieme diritto alla felicità pubblica, ricerca del benessere e insieme diritto ad essere «partecipe dei pubblici affari»⁴.

Il secondo significato (la felicità come partecipazione alla vita politica) è andato rapidamente perdendosi nelle vicende americane e l'espressione «pursuit of Happiness», osserva sempre la Arendt, «fu quasi immediatamente privata del suo duplice significato e intesa come diritto dei cittadini di curare i loro interessi personali e così agire secondo le norme del loro interesse privato»⁵.

Sulla nozione di felicità nei padri fondatori americani sarebbe opportuno ed interessante riaprire un cantiere di ricerca (con una rivisitazione soprattutto degli epistolari), valorizzando gli spunti euristici proposti dalla Arendt⁶.

La lettura affermatasi in sede storiografica mette a fuoco le vicissitudini concrete dell'idea di felicità nella storia americana, ma non rende ragione dell'ambiguità, della complessità e delle suggestioni insite nella formula della *Dichiarazione d'indipendenza*. Non si spiegherebbe altrimenti la «strana affermazione»⁷ di Saint-Just del 3 marzo 1794: «Le bonheur est une idée neuve en Europe»⁸.

Il riferimento di Saint-Just è alla rivoluzione americana⁹, ma l'idea di felicità che egli propone non ricalca i percorsi seguiti al di là dell'Atlantico:

Nous vous parlâmes du bonheur: l'égoïsme abusa de cette idée pour exaspérer les cris et la fureur de l'aristocratie. On réveilla soudain les désirs de ce bonheur qui consiste dans l'oubli des autres et dans la jouissance du superflu. Le bonheur! le bonheur! s'écria-t-on. Mais ce ne fut point le bonheur de Persépolis que nous vous offrîmes; ce bonheur est celui des corrupteurs de l'humanité: nous vous offrîmes le bonheur de Sparte et celui d'Athènes dans ses beaux jours; nous vous offrîmes le bonheur de la vertu, celui de l'aisance et de la médiocrité; nous vous offrîmes le bonheur qui naît de la jouissance du nécessaire sans superfluité; nous vous offrîmes pour bonheur la haine de la tyrannie, la volupté d'une cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains.

Nous offrîmes au peuple le bonheur d'être libre et tranquille, et de jouir en paix des fruits et des mœurs de la Révolution; celui de retourner à la nature, à la morale, et de fonder la République. C'est le peuple qui fait la République par la simplicité de ses mœurs; ce ne sont point les charlatans, qu'il faut chasser au préalable de notre société, si vous voulez qu'on y soit heureux. Le bonheur que nous vous offrîmes n'est pas celui des peuples corrompus; ceux-là se sont trompés, qui attendaient de la Révolution le privilège d'être à leur tour aussi méchants que la noblesse et que les riches de la monarchie; une charrue, un champ, une chaumière à l'abri du fisc, une famille à l'abri de la lubricité d'un brigand, voilà le bonheur¹⁰.

Ci sono indubbiamente aporie non risolte, nella riflessione di Saint-Just, sul ruolo e il compito del potere politico nel promuovere la felicità dei cittadini¹¹. La felici-

tà cui guarda Saint-Just – e di cui vede i prodromi nelle formulazioni dei padri fondatori americani – è, in ogni caso, una felicità che non si riduce alla dimensione economicista, alla soddisfazione delle spinte acquisitive.

Sulla nozione di felicità in Saint-Just – così come su quella di Marat – ci proponiamo di tornare analiticamente nel secondo volume. In questa sede ci occupiamo dell'idea di felicità in Robespierre.

Una rilettura di Robespierre, com'è noto, è in atto da parte di un gruppo di studiosi, che fa riferimento alle nozioni di «libéralisme humaniste», «libéralisme égalitaire», «économie politique populaire¹²». L'ottica proposta tende a ridefinire le nozioni di libertà, eguaglianza e proprietà in Robespierre e ad assimilare le posizioni di Robespierre a quelle della sanculotteria:

La conception de Robespierre et celle des Sans-culottes sont les mêmes, en ce qui concerne les questions centrales du droit à l'existence, de la formation de la loi par les citoyens, de la révocabilité des mandataires et du droit à l'insurrection¹³.

È un filone d'indagine che sta prendendo corpo, grazie soprattutto all'impegno di Florence Gauthier, che – tra l'altro – è la curatrice dell'undicesimo volume delle *Œuvres*, in corso di preparazione.

Robespierre e la sanculotteria sarebbero portatori di un «projet de société libérale non-économiste¹⁴». Un progetto di società imperniato sul «droit à l'existence», sul «droit» di «tout être humain» a «l'expression de sa spécificité physique et morale, mais dans le respect de la réciprocité du droit de l'autre¹⁵». Tale progetto – riassunto nella formula «économie politique populaire» – nel periodo 1792-1794, avrebbe rappresentato «une véritable alternative au système capitaliste¹⁶»:

Ainsi se construisait, par la limitation de l'exercice du droit de propriété, ce qu'à l'époque on nomma *l'économie politique populaire*, dans laquelle le peuple, par l'exercice de la citoyenneté, participait à l'élaboration des lois, au contrôle actif de ses mandataires, et à la réalisation du droit à l'existence¹⁷.

Il progetto fu travolto dall'affermazione del capitalismo industriale e del liberalismo economico¹⁸. Esso appartenerebbe a tutti gli effetti alla famiglia del liberalismo (*libéralisme égalitaire* o *humaniste*, contrapposto al *libéralisme économique*) e conserverebbe tuttora – nel suo insistere sull'universalità e reciprocità dei diritti naturali e sul diritto all'esistenza come diritto primario – spunti e soluzioni valide per i problemi dell'umanità¹⁹. Sono sollecitazioni sulle quali riflettere. I dubbi riguardano soprattutto la questione della libertà, che – a nostro avviso – può essere affrontata compiutamente solo distinguendo tra libertà positiva e libertà negativa²⁰.

Non sono state utili per il nostro lavoro le due più recenti biografie di Robespierre²¹. Il lavoro di Dingli non porta sostanziali elementi di novità e si raccomanda solamente per l'ampio corredo di note e la ricca bibliografia²². L'interpre-

tazione psicoanalitica proposta da Artarit non è suffragata da solidi elementi di fatto. Le ipotesi avanzate sono suggestive, ma non si prestano a raffronti tra paradigma interpretativo e materiale empirico. Sono difficilmente verificabili e contestabili. In definitiva poco scientifiche.

Anche noi – come Artarit – siamo stati in più occasioni sollecitati dalle sirene della psicostoria, o meglio della psicobiografia. Anche noi abbiamo avuto la tentazione di inoltrarci nella dimensione soggettiva della felicità robespierriana. Di entrare nel vissuto dell'uomo, che nel luglio 1794 – nel pieno della crisi di Termidoro – si reca per due giorni di seguito con il suo cane ai margini di un bosco – in un prato vicino alla Senna – e resta per ore seduto e immobile. Dell'uomo, che alla vigilia del 9 Termidoro gioca con il giovane nipote di Duplay e si diverte a prendere al volo maggiolini²³.

Le suggestioni che queste immagini evocano sono molte: in primo luogo il Rousseau delle *Confessioni* e delle *Fantasticherie del passeggiatore solitario*. Forse anche Robespierre – nel prato vicino alla Senna – gustava il «sentimento dell'esistenza», che Rousseau nelle *Fantasticherie* indica come l'esperienza più compiuta di felicità, che l'uomo possa provare²⁴.

La visione coerente di Robespierre, tanto e tanto invano inseguita da Norman Hampson²⁵, dovrebbe misurarsi anche con questi aspetti.

In assenza di documentazione precisa e attendibile, il ricercatore è però costretto a lasciare inappagate le sue curiosità e deve fermarsi. Deve rinunciare ad entrare nelle pieghe più profonde dell'uomo Robespierre, nelle sue emozioni, nelle sue tensioni. Deve rinunciare nella fattispecie ad esplorare in Robespierre il *dark side of the moon*, che è dentro ognuno di noi.

1.2 – FELICITÀ PRIVATA E FELICITÀ PUBBLICA

Che posto hanno e come si relazionano tra loro – nella riflessione di Robespierre – la felicità dell'individuo e la felicità della comunità politica? E, in via preliminare, che significato hanno – nel lessico di Robespierre – le espressioni «bonheur public» e «bonheur privé²⁶»?

Alla luce dell'analisi concettuale e dei risultati lessicologici possiamo affermare che «bonheur public» e «félicité publique» non vengono mai usati in uno dei sensi suggeriti dalla Arendt, a proposito della nozione di «Happiness» in Jefferson, e neanche nell'accezione che assume l'espressione «felicità pubblica» nel fortunato saggio di Hirschman²⁷.

L'accezione riscontabile in Robespierre (almeno fino al discorso del 3 dicembre 1792 *Sur le jugement de Louis XVI*²⁸) coincide con l'accezione prevalente nel XVIII secolo²⁹.

«Bonheur public», «félicité publique» sono espressioni sovrapponibili e indicano la felicità complessiva della comunità politica (*corps politique, corps social, patrie, nation, peuple* nel lessico di Robespierre³⁰). Nell'impostazione di Robespier-

re la comunità politica è concepita come composta da cittadini, per i quali interesse privato ed interesse pubblico coincidono³¹. «Bonheur public» e «félicité publique» sono la *sintesi armonica* («heureuse harmonie» nel lessico di Robespierre³²) delle felicità individuali dei singoli cittadini, felicità individuali che costitutivamente non confliggono né fra loro, né con gli interessi e la felicità del «corps social».

Da un certo momento in poi (dicembre 1792) le espressioni «bonheur public» e «félicité publique» tendono ad indicare *anche*³³ la salvezza dello Stato (della *révolution*, del *gouvernement révolutionnaire*) dagli attacchi dei nemici interni ed esterni. Tendono a coincidere ed a sovrapporsi alle nozioni di «sûreté publique», «salut public», «liberté publique».

Esemplare al riguardo il discorso del 3 dicembre 1792 alla Convenzione, sul processo al re. Le lessie «sûreté publique», «bonheur public», «liberté publique» vengono usate indistintamente e risultano sovrapponibili:

Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul, qui peut la légitimer? Oui, la peine de mort en général est un crime, et par cette raison seule, que, d'après les principes indestructibles de la nature, elle ne peut être justifiée, que dans les cas où elle est nécessaire à la sûreté des individus ou du corps social. Or, jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours les prévenir par d'autres moyens, et mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un roi détrôné au sein d'une révolution, qui n'est rien moins que cimentée par les lois; un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée; ni la prison, ni l'exil ne peut rendre son existence indifférente au bonheur public; et cette cruelle exception aux loix ordinaires que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité <...> Mais Louis doit mourir parce qu'il faut que la patrie vive. Chez un peuple paisible, libre et respecté au dedans comme au dehors, on pourroit écouter les conseils qu'on vous donne d'être généreux. Mais un peuple, à qui l'on dispute encore sa liberté, après tant de sacrifices et de combats; un peuple, chez qui les lois ne sont encore inexorables que pour les malheureux; un peuple, chez qui les crimes de la tyrannie sont des sujets de dispute, doit désirer qu'on le venge; et la générosité dont on nous flatte ressembleroit trop à celle d'une société de brigands, qui se partagent des dépouilles.

Je vous propose de statuer, dès ce moment, sur le sort de Louis. Quant à sa femme, vous la renverrez aux tribunaux, ainsi que toutes les personnes prévenues des mêmes attentats. Son fils sera gardé au Temple, jusqu'à ce que la paix et la liberté publique soient affermies. Pour lui, je demande que la convention le déclare, dès ce moment, traître à la nation française, criminel envers l'humanité; je demande qu'on donne un grand exemple au monde, dans le lieu même où sont morts, le 10 août, les généreux martyrs de la liberté. Je demande que cet événement mémorable soit consacré, par un monument destiné à nourrir dans le cœur des peuples, le sentiment de leurs droits et l'horreur des tyrans et dans l'âme des tyrans, la terreur salutaire de la justice du peuple³⁴.

La lista delle concordanze di «bonheur public» e «félicité publique» documenta entrambe le accezioni e lo slittamento semantico.

Per connotare la felicità complessiva del corpo sociale, Robespierre usa anche le espressioni «bonheur social», «bonheur général», «bonheur de la société», «bonheur politique», «bonheur de tous» (che rinvia, come è noto, alla *Dichiarazione dei diritti dell'uomo e del cittadino* del 26 agosto 1789³⁵), «bonheur commun» (che rinvia all'articolo primo della *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* del 1793³⁶), «félicité commune», «félicité générale».

Tutte queste espressioni si equivalgono e ripropongono l'accezione prevalente (felicità pubblica = felicità del corpo sociale) delle lessie «bonheur public» e «félicité publique». Per molti aspetti coincidono e si sovrappongono alle espressioni «bien commun», «bien public», «bien général», «bien politique».

È possibile forse – ma c'è il rischio di una forzatura dei testi – individuare una preferenza di Robespierre per alcune lessie, quando vuole caratterizzare la società del futuro, la società realizzata dal trionfo pieno della rivoluzione. Su questo aspetto, allo stato del lavoro, non ci sentiamo di esprimere valutazioni definitive³⁷. In ogni caso la felicità pubblica, cui guarda Robespierre, è in larga misura una felicità da costruire. La felicità di cui potrà godere la società, rigenerata dalla rivoluzione.

Il lettore ha la possibilità di confermare o smentire le nostre affermazioni, verificando le liste delle concordanze delle lessie *bonheur* e *félicité*.

Chiarita la latitudine della nozione di «bonheur public», che posto ha, nel discorso robespierriano, la felicità individuale?

Nel lessico di Robespierre, «bonheur individuel» e «bonheur privé» sono espressioni intercambiabili. Indicano – così come la lessia *bonheur particulier* – la felicità dell'individuo. La felicità, però, non dell'individuo solitario ed isolato³⁸, ma dell'individuo inserito in società³⁹.

L'uomo, l'individuo, può migliorarsi, può perfezionarsi, può incrementare la propria felicità, solo nell'ambito della società. L'uomo ha, secondo Robespierre, la vocazione a *l'état social*. La parola è lo strumento ed il segno distintivo di questa vocazione:

Après la faculté de penser, celle de communiquer ses pensées à ses semblables, est l'attribut le plus frappant qui distingue l'homme de la brute. Elle est tout-à-la-fois le signe de la vocation immortelle de l'homme à l'état social, le lien, l'âme, l'instrument de la société, le moyen unique de la perfectionner, d'atteindre le degré de puissance, de lumières et de bonheur dont il est susceptible⁴⁰.

La felicità dell'individuo in società è la felicità del cittadino, la felicità dell'individuo che, in quanto cittadino, vede e fa coincidere il suo interesse privato (nel lessico di Robespierre «intérêt privé», «intérêt particulier», «intérêt individuel», «intérêt personnel») con l'interesse generale (nel lessico di Robespierre «intérêt

général», «intérêt public», «intérêt social», «intérêt commun», «intérêt de la société», «intérêt de la patrie», «intérêt de la nation», «intérêt de la France»):

Le but de la société civile est de développer les facultés naturelles de l'homme, pour le bonheur des individus et de la société entière.

Le seul moyen d'atteindre ce but, c'est l'accord de l'intérêt privé avec l'intérêt général; c'est la direction des passions du cœur humain vers les objets utiles à la prospérité publique⁴¹.

La leva, che permette di sciogliere e confondere l'interesse privato nell'interesse pubblico, è la virtù:

Tous ceux qui n'ont jamais connu les vrais plaisirs, tous les hommes insensibles et froids, tous les égoïstes qui ont des idées fausses du caractère du peuple, qui n'ont jamais vu son bonheur qu'avec les yeux des préjugés et de l'intérêt personnel; enfin, les hommes ignares ou jaloux de tout ce qui n'est pas leur ouvrage, ne verront dans ce projet que trivialités, enfantillage, chimères, système absurde, etc., etc., etc. – Mais tous les hommes qui joignent à un esprit analytique la connoissance de l'histoire et du cœur humain, conviendront que la meilleure méthode à adopter pour faire naître ou alimenter l'amour de la patrie et de l'égalité, c'est de parler aux sens par des fêtes nationales. Loin de nous ce genre de spectacles dont la froideur, la symétrie et la gêne des cours faisoient tous les frais; que la simplicité, la joie naïve, la douce égalité président aux jeux d'un peuple libre; que la vue des bayonnettes et des satellites du despotisme ne vienne pas troubler son allégresse, et alors on verra la confiance et la tranquillité renaître, les vertus civiles et politiques se fortifier, tous les intérêts privés se confondre dans l'intérêt général, et les égoïstes eux mêmes forcés de prendre des sentimens humains⁴².

L'âme de la république, c'est la vertu; c'est-à-dire, l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général⁴³.

Di contro, ciò che contrasta l'armonizzarsi dell'interesse e della felicità privata con l'interesse e la felicità pubblica sono i vizi, che si oppongono alle virtù:

Craignez ces hommes qui, doués de trop peu de sensibilité et de vertu pour attacher leur bonheur individuel au bonheur public, de trop peu de talents et d'énergie pour faire le bien, mais ayant assez de ressources pour faire le mal, ne voient dans une révolution qui doit faire le bonheur du monde, que le sujet d'une spéculation qui aboutit à leur bien-être personnel, et peut-être à l'intérêt de quelque vile passion⁴⁴.

La royauté est anéantie; la noblesse et le clergé ont disparu; et le règne de l'égalité commence. Ces grandes conquêtes de la liberté sont le prix de votre courage et de vos sacri-

fices, l'ouvrage des vertus et des vices, des lumières et de l'ignorance de vos premiers représentans, le résultat des crimes et de l'impéritie de vos tyrans⁴⁵.

La saldatura tra felicità privata e felicità pubblica configura la «justice»:

Il y a deux sortes d'égoïsme; l'un, vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misère d'autrui: l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache notre gloire à celle de la patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans: le second, les défenseurs de l'humanité. Suivons son impulsion salutaire: chérissons le repos acheté par de glorieux travaux; ne craignons point la mort qui les couronne, et nous consoliderons le bonheur de notre patrie et même le notre.

Le vice et la vertu font les destins de la terre: ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions de l'homme. Selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'élève jusqu'aux cieux, ou s'enfonce dans des abîmes fangeux. Or le but de toutes les institutions sociales, c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé⁴⁶.

I vizi che contrastano l'armonizzarsi dell'interesse e della felicità privati con l'interesse e la felicità pubblici sono: l'*amour-propre*⁴⁷, l'*ambition*, l'*avarice*, la *débauche*, l'*égoïsme*, la *fausseté*, la *frivolité*, la *gloire*⁴⁸, l'*incivisme*, l'*insolence*, l'*intrigue*, la *lâcheté*, le *mensonge*, l'*orgueil*, la *perfidie*, la *valeur*⁴⁹, la *vanité*, la *vénalité*, la *volupté*.

I viziosi sono corrotti. La *corruption* è la conseguenza, la somma di tutti i vizi.

Amour-propre ed *égoïsme* configurano la stessa nozione. Robespierre indica *amour-propre* ed *égoïsme* come fonte di tutti i vizi⁵⁰.

Come abbiamo detto, la felicità dell'individuo ha – in Robespierre – un ruolo centrale, ma si tratta sempre della felicità dell'individuo in quanto cittadino. La felicità dell'individuo non è la felicità empirica, che l'individuo può provare nei piaceri e nella soddisfazione di qualsiasi bisogno, ma la felicità che l'individuo, in quanto cittadino, prova e consegue attraverso l'esercizio della virtù:

Il [l'Être suprême] a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu⁵¹.

Le virtù richiamate da Robespierre sono le seguenti: *amitié*, *bonne foi*, *bon sens*, *candeur*, *charité*, *chasteté*, *civisme*, *courage*, *désintéressement*, *frugalité*, *générosité*, *gloire*⁵², *héroïsme*⁵³, *honnêteté*, *magnanimité*, *modération*, *modestie*⁵⁴, *naïveté*⁵⁵, *patience*, *patriotisme*, *probité*, *pudeur*, *respect*⁵⁶, *sagesse*, *stoïcisme*, *tempérance*, *union*, *valeur*⁵⁷, *amour de (pour) l'humanité*, *amour (dévouement) de (pour) la patrie*, *amour de (pour) l'égalité*⁵⁸. Robespierre nel discorso *Sur les rapports des idées religieuses* parla anche di *foi (fidélité) conjugale*, *amour paternel*, *tendresse maternelle*, *piété filiale*⁵⁹.

La felicità dell'individuo in quanto cittadino è una felicità connotata eticamente ed è elemento costitutivo e parte integrante della felicità della società nel suo

complesso. Come l'interesse generale non è la somma dei singoli interessi particolari, ma ha un forte contenuto etico, così la felicità generale non è la somma delle felicità empiriche dei singoli individui, ma la sintesi armonica di felicità individuali, costruite attraverso l'esercizio della virtù.

Robespierre pensa ad una felicità suscitata politicamente. È compito della politica e delle leggi attivare e diffondere la felicità:

Oui, l'aumône, la mendicité, une classe nombreuse de société mourant de faim, ou ne subsistant que par la pitié des particuliers opulens; voilà le scandale et le crime des sociétés corrompues. Elle indique au législateur la tâche qu'il doit remplir. Extirper les abus, prévenir les injustices de tous les tyrans de la société par des loix sages et impartiales; faire que tous les hommes soient réellement égaux en droits, que les foibles trouvent toujours protection et justice; que le citoyen le plus riche et le plus puissant n'échappe jamais à l'autorité ou à la sévérité des loix; tarir les sources de la misère publique, et empêcher, autant qu'il est en leur pouvoir, qu'il n'existe des malheureux; au lieu de s'appliquer uniquement à les soulager par des moyens insuffisans ou avilissans pour les hommes; voilà la véritable bienfaisance du législateur; voilà les moyens par lesquels il doit surtout assurer le bonheur du peuple⁶⁰.

Est-ce donc pour copier servilement les erreurs ou les injustices qui ont si longtems dégradé et opprimé l'espèce humaine, que l'éternelle providence vous a appelés, seuls depuis l'origine du monde, à rétablir, sur la terre, l'empire de la justice et de la liberté, au sein des plus vives lumières qui aient jamais éclairé la raison publique, au milieu des circonstances presque miraculeuses qu'elle s'est plu à rassembler, pour vous assurer le pouvoir de rendre à l'homme son bonheur, ses vertus et sa dignité primaire⁶¹?

Jusqu'ici, l'art de gouverner n'a été que l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au profit du petit nombre; et la législation, le moyen de réduire ces attentats en système. Les rois et les aristocrates ont très bien fait leur métier: c'est à vous maintenant de faire le vôtre, c'est-à-dire, de rendre les hommes heureux et libres par les loix⁶².

È la politica a rendere possibile la felicità. In Robespierre, come sottolinea Furet a proposito della cultura rivoluzionaria, «la politica può tutto⁶³». Alla politica è assegnata una «funzione salvifica⁶⁴».

L'intervento della politica sulla felicità non avviene – come nell'impostazione liberale ed utilitarista – rimuovendo gli ostacoli che impediscono all'individuo di perseguire ed attuare i propri interessi personali. Il progetto di Robespierre non prevede nessuna «mano invisibile», che armonizza i vari interessi individuali, lasciati al loro libero dispiegarsi, e diffonde nella società benessere e prosperità⁶⁵. Anche se in due occasioni⁶⁶ Robespierre sembra riecheggiare la formula utilitarista «the Greatest Happiness of the Greatest Number⁶⁷», il suo progetto di felicità si muove lungo coordinate diverse, che implicano una felicità sobria, condivisa – in modo egualitario anche se non egalitarista⁶⁸ – tra tutti i cittadini, nell'ambito

di un'impostazione, che mira a un «nouvel ordre de choses⁶⁹», alla «régénération des mœurs⁷⁰», alla «purification des mœurs⁷¹», alla creazione di «citoyens vertueux⁷²».

Al posto della «mano invisibile», in Robespierre c'è l'intervento attivo della politica.

La politica interviene sulla felicità rieducando l'uomo, promuovendo la virtù e reprimendo il vizio. Se la politica riesce a creare il cittadino virtuoso, si elimina il conflitto tra interesse privato ed interesse pubblico. In questo caso la felicità dell'individuo diventa motore, e nello stesso tempo riflesso, della felicità del corpo politico.

Ci troviamo di fronte ad una felicità individuale costruita politicamente. Imposta politicamente dall'alto, se è vero – come è vero – che da un certo momento in poi (l'anno secondo) la rappresentanza si sgancia – nell'impostazione di Robespierre, ma non solo – dalle procedure elettorali e assume un contenuto etico⁷³. Sarà compito dei rappresentanti virtuosi, degli «hommes purs», costruire la felicità del cittadino virtuoso. Una felicità sobria, quasi pauperistica, ascetica, diffusa uniformemente, condivisa da tutti i membri del corpo politico⁷⁴, proiettata prevalentemente sugli aspetti morali, spirituali, affettivi e politici della vita. Una felicità comunitaria, non etnica e nazionalistica, aperta ad una cifra universalistica⁷⁵, solidale, non dimentica della presenza del dolore (*malheur*) nel mondo⁷⁶.

Una felicità costruita non attraverso tentativi ed errori dei singoli percorsi individuali e nel libero dispiegarsi delle opinioni e del confronto politico-ideale⁷⁷, ma attraverso l'adeguamento dell'individuo ad un modello di esistenza sociale, postulato come unico, vero e razionale⁷⁸.

Vediamo ora più nel dettaglio le articolazioni concrete della felicità del cittadino.

1.3 – LA DIMENSIONE ECONOMICA

La dimensione economica della felicità del cittadino guarda soprattutto alla circolazione ed alla distribuzione della ricchezza⁷⁹. Il problema di un aumento della ricchezza complessiva è marginale nella riflessione di Robespierre⁸⁰. La «richesse publique» è giudicata sufficiente, ma mal distribuita. L'assunto di fondo è che «le sol de la France produit beaucoup au-delà de ce qui est nécessaire pour nourrir ses habitans⁸¹».

All'interno di questi orizzonti, l'affermazione di Robespierre di non voler imporre alla Francia il modello di Sparta («Nous ne prétendons pas jeter la République française dans le moule de celle de Sparte; nous ne voulons lui donner ni l'austérité, ni la corruption des cloîtres⁸²») va interpretata nel senso che il livello di ricchezza complessiva è sufficiente per garantire ai cittadini un livello dignitoso di «bien-être» materiale.

La dimensione economica della felicità del cittadino – espressa a volte da Robespierre con la lessia *bien-être* – ha il suo limite verso il basso nel diritto all'esistenza⁸³ e nella soddisfazione dei bisogni vitali primari, i confini verso l'alto si stemperano in un ideale di vita sobria e frugale.

La «prospérité», «la pauvreté honorable⁸⁴», si contrappongono alla «misère⁸⁵» e all'«opulence». Il cittadino di Robespierre trova la felicità nel consumo di beni materiali essenziali, non è alla rincorsa di consumi sempre maggiori e sempre più confortevoli e raffinati⁸⁶. È produttore e consumatore, soprattutto, di beni relazionali⁸⁷.

L'impostazione di Robespierre (e del giacobinismo⁸⁸) ha una forte venatura antimoderna, se è vero – come è vero – che uno dei tratti della modernità è la ricerca della felicità (degli individui e delle nazioni) attraverso l'aumento della ricchezza, o meglio attraverso l'espansione continua e illimitata del ciclo produzione – consumi⁸⁹.

La felicità del cittadino in Robespierre non passa – come nei fisiocratici, nella nascente economia politica, che si ispira a Smith, negli *idéologues* e in particolare in Condorcet⁹⁰ – attraverso l'espansione del mercato. L'«aisance», l'«abondance», la «prospérité» sono entità statiche, non implicano un aumento continuo e illimitato della ricchezza.

Il disinteresse (la consapevole ostilità?) di Robespierre per le problematiche dello sviluppo, o meglio per come le problematiche dello sviluppo sono state intese dalla cultura industrialista a partire dalla seconda metà del secolo XVIII, trova riscontro sul piano lessicale. Le parole-chiave della nascente economia politica (divisione del lavoro, mercato, produzione, ...) sono poco presenti nelle *Œuvres* e mantengono sempre un significato generico⁹¹.

Il «progrès», il «perfectionnement», nell'impostazione di Robespierre, devono rivolgersi soprattutto alla dimensione morale, alla dimensione politica, alla dimensione sociale, non alla dimensione economica:

Le monde a changé, il doit changer encore. Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut? Les nations civilisées ont succédé aux sauvages errans dans les déserts; les moissons fertiles ont pris la place des forêts antiques qui couvroient le globe. Un monde a paru au-delà des bornes du monde; les habitans de la terre ont ajouté les mers à leur domaine immense; l'homme a conquis la foudre et conjuré celle du ciel. Comparez le langage imparfait des hiéroglyphes avec les miracles de l'imprimerie; rapprochez le voyage des Argonautes de celui de la Peyrouse; mesurez la distance entre les observations astronomiques des mages de l'Asie, et les découvertes de Newton, ou bien entre l'ébauche tracée par la main de Dibutade et les tableaux de David.

Tout a changé dans l'ordre physique; tout doit changer dans l'ordre moral et politique. La moitié de la révolution du monde est déjà faite; l'autre moitié doit s'accomplir.

La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'il habite; la moitié en est plongée dans les ténèbres, quand l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnans dans ce qu'on appelle les arts et les sciences, et ils semblent dans l'ignorance

des premières notions de la morale publique. Ils connoissent tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité? De ce que, pour chercher à se rendre habile dans les arts, il ne faut que suivre ses passions, tandis que, pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui, il faut les vaincre. Il en est une autre raison: c'est que les rois qui font le destin de la terre ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres, ni les grands poètes, et qu'ils redoutent les philosophes rigides, et les défenseurs de l'humanité.

Cependant le genre humain est dans un état violent qui ne peut être durable. La raison humaine marche depuis longtemps contre les trônes, à pas lents, et par des routes détournées, mais sûres. Le génie menace le despotisme alors même qu'il semble le caresser; il n'est plus guères défendu que par l'habitude et par la terreur, et surtout par l'appui que lui prête la ligue des riches, et de tous les oppresseurs subalternes qu'épouvante le caractère imposant de la Révolution française.

Le peuple français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine; on seroit tenté même de le regarder, au milieu d'elle, comme une espèce différente. L'Europe est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons.

En Europe, un laboureur, un artisan est un animal dressé pour les plaisirs d'un noble; en France, les nobles cherchent à se transformer en laboureurs et en artisans, et ne peuvent pas même obtenir cet honneur.

L'Europe ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois, sans nobles; et nous, que l'on puisse vivre avec eux.

L'Europe prodigue son sang pour river les chaînes de l'humanité; et nous pour les briser.

Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissemens, de ses voyages; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné, à quel moment il est revenu de la chasse; quelle est la terre heureuse qui, à chaque instant du jour, eut l'honneur d'être foulée par ses pieds augustes; quels sont les noms des esclaves privilégiés qui ont paru, en sa présence, au lever, au coucher du soleil.

Nous lui apprendrons, nous, les noms et les vertus des héros morts en combattant pour la liberté; nous lui apprendrons dans quelle terre les derniers satellites des tyrans ont mordu la poussière; nous lui apprendrons à quelle heure a sonné le trépas des oppresseurs du monde.

Oui, cette terre délicieuse que nous habitons, et que la nature caresse avec prédilection, est faite pour être le domaine de la liberté et du bonheur; ce peuple sensible et fier est vraiment né pour la gloire et pour la vertu⁹².

1.4 – LA DIMENSIONE SOCIALE. FELICITÀ E EGUAGLIANZA

La dimensione sociale della felicità del cittadino robespierriano postula una comunità di piccoli produttori indipendenti («artisans» e «laboureurs⁹³»), di piccoli commercianti onesti («boutiquiers⁹⁴» ... «patriotes») e di salariati («sala-

riés», «prolétaires»⁹⁵), che possano, attraverso il loro lavoro, soddisfare le necessità fondamentali della vita, in primo luogo il diritto alla sussistenza⁹⁶. Postula una comunità sobria e solidale, in cui la politica intervenga a ridurre le disuguaglianze eccessive e ad assicurare a tutti lavoro, istruzione, tutela di fronte alla malattia e alla vecchiaia. Le posizioni di Robespierre sono molto vicine a quelle che si possono riscontrare in alcuni documenti della sanculotteria⁹⁷. Sono in sintonia con le istanze egualitarie della sensibilità popolare⁹⁸.

Sotto questo profilo, condividiamo le valutazioni di Florence Gauthier⁹⁹. La formula «économie politique populaire», su cui Florence Gauthier ha richiamato l'attenzione, coglie indubbiamente aspetti comuni alla sensibilità sanculotta e all'ideologia robespierriana¹⁰⁰. Va rilevato, però, un netto dissenso da parte di Robespierre rispetto alle richieste più radicali della sanculotteria, quelle – per intenderci – che insistono sul *partage*¹⁰¹ e prefigurano le successive teorizzazioni comuniste di Babeuf. Si tratta di un dissenso strategico e non di un dissenso tattico.

Robespierre è profondamente convinto che l'eguaglianza assoluta delle fortune sia una chimera, una chimera – tra l'altro – non necessaria alla felicità dell'individuo e alla felicità della collettività. La «loi agraire», la «communauté», sono spauracchi agitati da coloro che si oppongono alla riduzione delle ineguaglianze esistenti:

Toute institution qui tend à augmenter l'inégalité des fortunes est mauvaise et contraire au bonheur social. Je sais bien qu'il est impossible d'établir une égalité parfaite dans les portions et que mille causes différentes doivent nécessairement la déranger plus ou moins, mais je dis que le but des loix doit être de la maintenir autant que la nature des choses le permet, et qu'elles violent tous les principes de la raison lorsqu'elles s'efforcent elles-mêmes de la troubler. L'égalité est la source de tous les biens: l'extrême inégalité est la source de tous les maux. C'est elle que suit les tyrans et les esclaves, les oppresseurs et les opprimés: c'est par elle que l'homme avilit l'homme, et fait de son semblable l'instrument de son orgueil, le jouet de ses passions ou le complice de ses crimes. Quelle vertu, quel bonheur peut exister dans un pays où une classe d'individus peuvent dévorer la substance de plusieurs millions d'hommes. Les grandes richesses enfantent les excès du luxe et des voluptés qui corrompent à la fois, et ceux qui les possèdent, et ceux qui les envient; alors la vertu est méprisée, la richesse seule est un honneur. Les loix elles-mêmes ne sont plus que des instrumens entre les mains des riches, pour opprimer les pauvres; en vain on dit aux uns et aux autres qu'ils sont nés égaux. Une fatale expérience les dément tous les jours; l'homme a perdu l'idée de ses droits, et le sentiment de sa dignité; les loix éternelles de la justice et de la nature ne sont plus regardées que comme des chimères, et ceux qui osent les réclamer sont regardés comme des insensés, s'ils ne sont traités comme des séditieux. Législateurs, vous n'avez rien fait pour la liberté, si vos loix ne tendent à diminuer, par des moyens doux et efficaces, l'extrême inégalité des fortunes¹⁰².

Plus l'expérience a démenti cette extravagante imposture, plus ils se sont obstinés à la reproduire, comme si les défenseurs de la liberté étoient des insensés capables de concevoir un projet également dangereux, injuste et impraticable; comme s'ils ignoraient que l'égalité des biens est essentiellement impossible dans la société civile; qu'elle suppose nécessairement la communauté qui est encore plus visiblement chimérique parmi nous, comme s'il étoit un seul homme doué de quelque industrie dont l'intérêt personnel ne fût pas contrarié par ce projet extravagant. Nous voulons l'égalité des droits parce que sans elle, il n'est ni liberté, ni bonheur social: quant à la fortune, dès qu'une fois la société a rempli l'obligation d'assurer à ses membres le nécessaire et la subsistance, par le travail, ce ne sont pas les citoyens que l'opulence n'a pas déjà corrompus, ce ne sont pas les amis de la liberté qui la désirent; Aristide n'auroit point envié les trésors de Crassus. Il est pour les âmes pures ou élevées des biens plus précieux que ceux-là. Les richesses qui conduisent à tant de corruption, sont plus nuisibles à ceux qui les possèdent qu'à ceux qui en sont privés¹⁰³.

Mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au bonheur privé qu'à la félicité publique¹⁰⁴.

La riduzione delle eccessive ineguaglianze nelle proprietà e un'equilibrata distribuzione della ricchezza prodotta, contribuiranno al «bonheur des citoyens» e garantiranno la «tranquillité publique»:

Et vous, législateurs, souvenez-vous, que vous n'êtes point les représentants d'une caste privilégiée, mais ceux du peuple français, n'oubliez pas que la source de l'ordre, c'est la justice; que le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le bonheur des citoyens, et que les longues convulsions qui déchirent les Etats ne sont que le combat des préjugés contre les principes, de l'égoïsme contre l'intérêt général; de l'orgueil et des passions des hommes puissans, contre les droits et contre les besoins des foibles¹⁰⁵.

Il vero aspetto negativo che presenta la ricchezza è corrompere l'animo umano, instillando al suo interno egoismo, orgoglio, venalità:

J'observerois que ce sont le pouvoir et l'opulence qui enfantent l'orgueil et tous les vices; que c'est le travail, la médiocrité, la pauvreté qui est la gardienne de la vertu¹⁰⁶.

La ricchezza rende l'uomo vizioso. I vizi sono i veri nemici della vita in società¹⁰⁷. L'«opulence» è vista sia come conseguenza di una colpa morale («crime») che come sua punizione:

Les sans-culottes, toujours dirigés par l'amour de l'humanité, ont suivi pour règle les véritables principes de l'ordre social, n'ont jamais prétendu à une égalité de fortune, mais à une égalité de droits et de bonheur. Une partie des défenseurs du peuple s'est

laissée corrompre; moi aussi, j'aurais pu troquer mon âme contre l'opulence; mais je regarde l'opulence non seulement comme le prix du crime, mais encore comme la punition du crime, et je veux être pauvre pour n'être point malheureux¹⁰⁸.

Robespierre, in alcune occasioni, afferma di non voler eliminare l'«opulence» («il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable, que de proscrire l'opulence¹⁰⁹»). Queste affermazioni, però, sembrano dettate da cautele politiche. Il giudizio morale che fa pesare sui ricchi è profondamente negativo. La ricchezza, nella gran parte delle occasioni, viene indicata come foriera di egoismo, il peggior fra i vizi:

J'ai demandé la parole dans la dernière séance, pour proposer des articles additionnels importants, qui tiennent à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen; je vais commencer par en indiquer quelques-uns nécessaires à la garantie des propriétés. Que ce mot n'allarme personne. Riches! Egoïstes! je ne veux pas toucher à vos fortunes¹¹⁰.

In un'altra versione dello stesso intervento (24 aprile 1793) Robespierre si rivolge ai ricchi, apostrofandoli «âmes de boue»:

Que ce mot n'alarme personne: âmes de boue, qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelqu'impure qu'en soit la source¹¹¹.

I ricchi non sono toccati da quei sentimenti positivi, che permettono di legarsi affettivamente ai propri simili:

Mais est-ce bien sur ceux qui ne payent point le marc d'argent qu'elles [vos proscriptions] doivent tomber, ou sur ceux qui payent beaucoup au-delà? Oui; en dépit de toute votre prévention en faveur des vertus que donne la richesse, j'ose croire que vous en trouverez autant dans la classe des citoyens les moins aisés que dans celle des plus opulents! Croyez-vous de bonne foi qu'une vie dure et laborieuse enfante plus de vices que la mollesse, le luxe et l'ambition? et avez-vous moins de confiance dans la probité de nos artisans et de nos laboureurs, qui suivant votre tarif ne seront presque jamais citoyens actifs, que dans celle des traitans, des courtisans, de ceux que vous appelez grands seigneurs qui, d'après le même tarif le seroient six cents fois? je veux venger une fois ceux que vous nommez le *peuple* de ces calomnies sacrilèges.

Etes-vous donc fait pour l'apprécier, et pour connoître les hommes, vous qui, depuis que votre raison s'est développée, ne les avez jugés que d'après les idées absurdes du despotisme et de l'orgueil féodal; vous qui accoutumés au jargon bizarre qu'il a inventé, avez trouvé simple de dégrader la plus grande partie du genre humain, par les mots de *canaille*, de *populace*; vous, qui avez révélé au monde qu'il existoit des gens sans naissance, comme si tous les hommes qui vivent n'étoient pas nés; des *gens de rien* qui étoient des hommes de mérite, et d'*honnêtes gens*, des *gens comme il faut* qui étoient les plus vils et les plus corrompus de tous les hommes. Ah! sans doute, on peut vous permettre de ne pas rendre au peuple toute la justice qui lui est due. Pour moi, j'atteste tous

ceux que l'instinct d'une âme noble et sensible a rapprochés de lui et rendus dignes de connoître et d'aimer l'égalité, qu'en général il n'y a rien d'aussi juste ni d'aussi bon que le peuple, toutes les fois qu'il n'est point irrité par l'excès de l'oppression; qu'il est reconnoissant des plus foibles égards qu'on lui témoigne, du moindre bien qu'on lui fait, du mal même qu'on ne lui fait pas; que c'est chez lui qu'on trouve, sous des dehors que nous appellons grossiers, des âmes franches et droites, un bon sens et une énergie que l'on chercheroit long-tems en vain dans la classe qui le dédaigne. Le peuple ne demande que le nécessaire, il ne veut que justice et tranquillité; les riches prétendent à tout, ils veulent tout envahir et tout dominer. Les abus sont l'ouvrage et le domaine des riches, ils sont les fléaux du peuple: l'intérêt du peuple est l'intérêt général, celui des riches est l'intérêt particulier; et vous voulez rendre le peuple nul et les riches tout-puissans¹¹²!

Il generico attacco ai ricchi si trasforma sovente, nelle parole di Robespierre, in un'accesa polemica nei confronti dei «bourgeois¹¹³». «Aristocratie bourgeoise¹¹⁴», «bourgeoisie aristocratique», «bourgeois aristocrates», «riches bourgeois», «bourgeois orgueilleux», «bourgeois aisés», «bourgeois égoïstes», sono le espressioni con cui vengono condotti gli attacchi ai borghesi¹¹⁵. La borghesia viene equiparata alla «aristocratie nobiliaire et ecclésiastique»¹¹⁶.

La virtù e di conseguenza la felicità si riscontrano nel lavoro, nella mediocrità, nella povertà¹¹⁷. Chi è ricco è colpevole ed infelice¹¹⁸.

L'eguaglianza robespierriana non è eguaglianza di beni ma eguaglianza di diritti e di felicità. Il possesso di grandi quantità di beni influisce negativamente sul grado di felicità. Con la ricchezza aumentano i bisogni e le passioni negative. Più si diventa ricchi, più ci si sente poveri:

Sans doute le Dieu bienfaisant qui s'est montré aux hommes, sous les dehors de la pauvreté, a ordonné à tous les hommes de se secourir mutuellement; il a ordonné aux riches de secourir de leurs richesses leurs semblables, maltraités par les abus qui font si peu de riches, et tant de pauvres: mais il n'a pas voulu que les ministres de son culte fussent eux-mêmes opulens. Il savoit que dès le moment où ils s'enrichiroient, ils contracteroient tous les vices qui forment le cortège ordinaire de l'opulence, et qu'ils perdroient toutes leurs vertus, sans en excepter la bienfaisance et la charité. Il savoit que, si les riches peuvent faire du bien, ils le veulent rarement; non-seulement parce que l'abondance et les plaisirs qui les environnent les rendent inaccessibles au sentiment des misères humaines, mais, parce que leurs besoins et leurs passions croissant toujours avec leurs richesses, ils deviennent pauvres eux-mêmes, au sein de l'opulence; et sans doute, ce n'est point en vain qu'il a donné à ceux qui devoient être les ministres de son culte, l'exemple d'une pauvreté différente¹¹⁹.

La ricchezza è contraria all'idea robespierriana di felicità, in quanto corrompe gli animi, instillando i vizi ed eliminando le virtù. Una vita parca e dignitosa¹²⁰, sostenuta da un lavoro autonomo – Robespierre ha in mente l'artigiano sanculotto ed il contadino indipendente – sono gli ideali proposti¹²¹. Lavorare autonoma-

mente non alimenta la ricchezza, bensì qualcosa il cui valore è molto più alto: l'indipendenza d'idee e di giudizio, che porta con sé la saggezza politica:

L'indépendance et la probité se mesurent-elles sur la fortune? Un artisan, un laboureur, qui paient 10 journées de travail: voilà des hommes plus indépendans que le riche, parce que leurs besoins sont encore plus bornés que leur fortune. [...]

Faites donc disparôître les distinctions offensantes attachées à l'exercice des droits politiques. Rendez aux élections toute la liberté dont elles ont besoin pour être bonnes. Car le laboureur honnête, ainsi que l'artisan feront des choix plus propres au bonheur et à la sûreté sociale, que vos riches qui sont tourmentés par des passions et des préjugés d'un autre genre bien plus dangereux pour la liberté¹²².

Le sang de trois cent mille Français a déjà coulé; le sang de trois cent mille autres va peut-être couler encore, afin que le simple laboureur ne puisse siéger au sénat à côté du riche marchand de grains; afin que l'artisan ne puisse voter dans les assemblées du peuple à côté de l'illustre négociant, ou du présomptueux avocat, et que le pauvre, intelligent et vertueux, ne puisse garder l'attitude d'un homme, en présence du riche, imbecile et corrompu! Insensés! qui appelez des maîtres, pour ne point avoir d'égaux, croyez-vous donc que les tyrans adopteront tous les calculs de votre triste vanité, et de votre lâche cupidité? Croyez-vous que le peuple qui a conquis la liberté, qui versoit son sang pour la patrie quand vous dormiez dans la mollesse, ou que vous conspiriez dans les ténèbres, se laissera enchaîner, affamer, égorger par vous¹²³?

Come abbiamo accennato, è compito del legislatore intervenire sull'eccessiva ineguaglianza delle fortune:

Vous n'avez donc rien fait pour le bonheur public, si toutes vos lois, si toutes vos institutions ne tendent pas à détruire cette trop grande inégalité des fortunes¹²⁴.

Nello specifico, Robespierre insiste – tenendo come punto di riferimento il diritto naturale all'esistenza¹²⁵ – sulla riforma egualitaria del diritto successorio¹²⁶, sull'imposta progressiva¹²⁷ e su alcuni diritti sociali, i quali saranno successivamente elaborati e sviluppati dalle correnti democratiche e socialiste del XIX e del XX secolo: il diritto al lavoro, il diritto alla protezione della vecchiaia, il diritto alla salute, il diritto all'istruzione.

Alcuni articoli del progetto di *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, redatto da Robespierre, chiamano in causa esplicitamente questi diritti:

Art. X: La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Art. XI: Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu: il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

Art. XII: Les citoyens, dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance, sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques. Les autres doivent les supporter *progressivement*, selon l'étendue de leur fortune.

Art. XIII: La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à portée de tous les citoyens¹²⁸.

La soddisfazione dei diritti sociali è parte integrante della felicità del cittadino robespierriano e dà corpo – insieme alle altre componenti, che stiamo via via evidenziando – all'ideale di «*bonheur partagé, frugal [...] accessible à tous*», di cui parla J. Bart, con riferimento alla formula *bonheur commun*¹²⁹.

1.5 – LA DIMENSIONE POLITICA

La dimensione politica della felicità del cittadino si realizza attraverso l'esercizio della sovranità. Nel concreto, attraverso il voto, la partecipazione alla vita delle sezioni e delle società popolari, il controllo dei «*mandataires*¹³⁰», il diritto di petizione, l'inclusione nei ranghi della guardia nazionale¹³¹ e – in *extrema ratio* – il diritto di insurrezione¹³².

Un capitolo a parte – che richiama le questioni sollevate da Hannah Arendt a proposito della nozione di felicità in Jefferson¹³³ – riguarda il «*bonheur*» di poter contribuire alla «*félicité*» di tutti i cittadini esercitando funzioni pubbliche¹³⁴. Anche la partecipazione alle feste nazionali può essere fatta rientrare nella dimensione politica della felicità del cittadino.

Da alcune (e fondamentali) articolazioni della dimensione politica della felicità sono escluse le donne. Robespierre non si pronuncia mai a favore dell'estensione dei diritti politici alle donne¹³⁵. Il ruolo delle «*citoyennes*» è quello di madri, spose, sorelle, educatrici¹³⁶.

La loro felicità sta solo ed esclusivamente nel contribuire alla felicità del cittadino maschio? È una domanda a cui, in questo momento, non ci sentiamo di dare una risposta definitiva (o almeno pienamente convincente per noi stessi) e sulla quale ci ripromettiamo di tornare nel secondo volume.

La dimensione politica della felicità del cittadino implica la *république*, la *démocratie* e la *patrie*. L'analisi lessicologica permette di seguire analiticamente lo sviluppo di questi tre termini nel discorso di Robespierre.

Ciò che qui è sufficiente sottolineare è che il termine *démocratie* entra tardi (25 gennaio 1792, discorso *Sur la guerre*) nella produzione robespierriana¹³⁷ e – almeno inizialmente – Robespierre stenta a liberarsi dalle diffidenze che gli derivano dall'uso rousseauiano del termine *démocratie*¹³⁸. L'identificazione *démocratie, patrie*,

république viene compiutamente teorizzata solo nel rapporto *Sur les principes de morale politique* del 17 piovoso anno II (5 febbraio 1794¹³⁹).

Il contrappunto negativo della *démocratie*, della *patrie*, della *république* è il *despotisme*, termine vago, che perde ogni riferimento alla tipologia delle forme di governo elaborata da Montesquieu¹⁴⁰ per diventare designante del male assoluto politico. *Despotisme* – nel lessico robespierriano – indica non solo ogni potere che non ha legittimità nella sovranità popolare, ma anche ogni potere nemico della «morale¹⁴¹».

In estrema sintesi si può affermare che, mentre sulla questione monarchia – repubblica Robespierre ripropone le considerazioni di Rousseau¹⁴², l'assimilazione repubblica – democrazia presenta tratti di originalità, in cui l'influenza di Rousseau e quella di Montesquieu si saldano e si amalgamano¹⁴³. Da Rousseau Robespierre prende l'idea che la sovranità spetta unicamente ed esclusivamente al popolo. Rifiuta – nei risultati ultimi della sua teorizzazione – la definizione di «*démocratie*», proposta nel *Contrat social*. Da Montesquieu – che, come è noto, distingue la «*république*» in «*démocratie*» e «*aristocratie*» – mutua le caratteristiche della «*démocratie*», indicandola – in base al criterio rousseauiano della sovranità – come unica forma legittima di governo e quindi come unica forma che può assumere la «*république*».

In merito alla *patrie*, Robespierre – come lo stesso Rousseau in molti suoi scritti e in piena sintonia con la tradizione repubblicana¹⁴⁴ – propone un'interpretazione politica e non culturale o etnica. Nel campo semantico di *patrie* è fondamentale il nesso con la *liberté*. La *liberté* rende *patrie* una *nation*¹⁴⁵.

La *patrie* (la *république*, la *démocratie*) è la cornice in cui può fiorire la felicità del cittadino:

Cependant voilà le véritable caractère du patriotisme. Le bien public, le bonheur de tous: voilà son unique objet; l'amour de la justice et de l'égalité: voilà sa passion¹⁴⁶.

In chiusura, limitiamoci a due citazioni, che evidenziano il nesso felicità – esercizio di funzioni pubbliche:

J'ai de la confiance en des représentans qui, ne pouvant étendre au-delà de deux ans les vues de leur ambition, seront forcés de la borner à la gloire de servir leur pays et l'humanité, de mériter l'estime et l'amour des citoyens dans le sein desquels ils sont sûrs de retourner à la fin de leur mission. Deux années de travaux aussi brillans qu'utiles sur un tel théâtre suffisent à leur gloire. Si la gloire, si le bonheur de placer leurs noms parmi ceux des bienfaiteurs de la patrie ne leur suffit pas, ils sont corrompus, ils sont au moins dangereux; il faut bien se garder de leur laisser les moyens d'assouvir un autre genre d'ambition. Je me défierois de ceux qui, pendant quatre ans, resteroient en butte aux caresses, aux séductions royales, à la séduction de leur propre pouvoir, enfin à toutes les tentations de l'orgueil ou de la cupidité¹⁴⁷.

Croyez, croyez dès-à-présent qu'il existe dans chaque contrée de l'empire, des pères de famille qui viendront volontiers remplir le ministère de législateurs, pour assurer à leurs enfants des mœurs, une patrie, le bonheur et la liberté; des citoyens qui se dévoueront volontiers, pendant deux ans, au bonheur de servir leurs concitoyens, et de secourir les opprimés¹⁴⁸.

1.6 – LA DIMENSIONE MORALE

Dimensione morale e dimensione politica sono, in Robespierre, strettamente intrecciate. Nell'estate del 1791 Robespierre afferma che la «politique [...] des fondateurs de la liberté» non può «être que la morale même¹⁴⁹». Nel discorso *Sur les principes de morale politique* (17 piovoso anno II: 5 febbraio 1794) viene sottolineato che: «Dans le système de la Révolution française, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire¹⁵⁰». La controrivoluzione, prima di essere una «contre-révolution politique» è una «contre-révolution morale¹⁵¹».

Robespierre rovescia l'impostazione dell'utilitarismo. Non ciò che è utile è morale, ma ciò che è morale è utile:

De toutes les maximes de la morale, la plus profonde, la plus sublime peut être, et en même temps la plus certaine est celle qui dit: que rien n'est utile, que ce qui est honnête.[...]

Rien n'est utile que ce qui est honnête; cette maxime vraie en morale ne l'est pas moins en politique¹⁵².

L'utilité générale, dites-vous! mais est-il rien d'utile que ce qui est juste et honnête? et cette maxime éternelle ne s'applique-t-elle pas surtout à l'organisation sociale¹⁵³?

En fait de politique, rien n'est juste que ce qui est honnête, rien n'est utile que ce qui est juste¹⁵⁴.

L'intérêt social et celui de la justice [...] ne peuvent jamais être séparés; car pour décider une question, il suffit de se rappeler ce seul principe: que rien n'est utile, que ce qui est honnête et juste¹⁵⁵.

All'interno di queste coordinate, la pietra angolare del concetto di felicità robespierriana è la virtù¹⁵⁶. In merito, Robespierre si esprime chiaramente fin dal *Discours sur les peines infamantes* del 1784:

La vertu produit le bonheur, comme le soleil produit la lumière, tandis que le malheur sort du crime, comme l'insecte impur naît du sein de la corruption¹⁵⁷.

Il legame virtù-felicità risulta essere necessitante. Siamo nel marzo 1789:

Cet usage trop commun ne fait qu'avilir le peuple qu'on méprise au lieu que le premier devoir de ceux qui le gouvernement est d'élever, autant qu'il en est en eux, son caractère, pour lui inspirer le courage et les vertus qui sont la source du bonheur sociale¹⁵⁸.

L'Essere supremo ha creato l'uomo in modo da condurlo alla felicità seguendo la strada della virtù:

Il [l'Être suprême] a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu¹⁵⁹.

Robespierre recepisce il legame virtù-felicità dalla tradizione settecentesca. In particolare da Rousseau e da Mably¹⁶⁰. Le radici sono però molto più lontane e rinviano al concetto di *eudaimonia* aristotelico, che ha il suo centro nell'amicizia. L'*eudaimonia* è il legame di anime sensibili. La felicità è essere virtuosi disinteressatamente¹⁶¹.

Rinviano anche – e forse soprattutto – allo stoicismo e al grande sogno stoico, che attraversa il XVIII secolo¹⁶².

Nel Settecento molti illuministi considerano come essenza della virtù, generosità e amore per il prossimo. Mauzi mette a fuoco chiaramente questo significato settecentesco di virtù:

Sur la définition de la vertu, le siècle [XVIII] est unanime. Elle consiste à accorder un avantage au bonheur d'autrui sur notre bonheur propre. Elle désigne exclusivement une aptitude sociale¹⁶³.

Questa definizione di virtù rientra nella virtù robespierriana, ma non la esaurisce.

Generosità e *bienfaisance* vengono considerati dei valori da Robespierre:

Il y a deux sortes d'égoïsme; l'un, vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misère d'autrui: l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache notre gloire à celle de la patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans: le second, les défenseurs de l'humanité¹⁶⁴.

Ma la virtù come *bienfaisance*, amore per il prossimo, filantropia soprattutto nei confronti di chi è svantaggiato – tema molto sentito nel XVIII secolo¹⁶⁵ – è, seppur nella sua importanza, solo una parte della virtù robespierriana.

Robespierre aggiunge alla *vertu-bienfaisance* una latitudine politica, che recepisce la lezione di Montesquieu e di Rousseau¹⁶⁶.

La virtù è amore della patria e dell'uguaglianza:

Or, quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique ou populaire, c'est-à-dire, le ressort essentiel qui le soutient et qui le fait mouvoir? C'est la vertu; je parle de la vertu publique qui opéra tant de prodiges dans la Grèce et dans Rome, et qui doit en produire de bien plus étonnans dans la France républicaine; de cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois.

Mais comme l'essence de la République ou de la démocratie est l'égalité, il s'ensuit que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité.

Il est vrai encore que ce sentiment sublime suppose la préférence de l'intérêt public à tous les intérêts particuliers; d'où il résulte que l'amour de la patrie suppose encore ou produit toutes les vertus¹⁶⁷.

Le leggi¹⁶⁸, all'interno di questi orizzonti, devono promuovere la felicità:

C'est une loi qui n'en est point une puisqu'elle porte le caractère contradictoire à toute loi dont l'esprit et le but doivent être de procurer le bonheur et la sécurité au plus grand nombre possible d'individus¹⁶⁹.

Ma in che modo intervengono le leggi sulla felicità? Reprimendo le passioni negative ed incentivando le passioni positive, reprimendo il vizio ed incentivando la virtù¹⁷⁰:

La majorité des soldats est bonne: c'est pour cela qu'il faut prendre les moyens de la conserver telle. Le législateur ne doit pas se reposer sur les vertus des hommes; puisque ces vertus rendent son ministère inutile, sa seule mission est de les garantir contre leurs propres faiblesses, et d'enchaîner ou de diriger leurs passions par des lois sages¹⁷¹.

Il medesimo pensiero è espresso nella seduta del 2 dicembre 1792, *Sur les subsistances*:

Sans doute si tous les hommes étoient justes et vertueux; si jamais la cupidité n'étoit tentée de dévorer la substance du peuple; si dociles à la voix de la raison et de la nature, tous les riches se regardoient comme les économes de la société, ou comme les frères du pauvre, on pourroit ne reconnaître d'autre loi que la liberté la plus illimitée; mais s'il est vrai que l'avarice peut spéculer sur la misère, et la tyrannie elle-même sur le désespoir du peuple; s'il est vrai que toutes les passions déclarent la guerre à l'humanité souffrante, pourquoi les lois ne réprimeroient-elles pas ces abus¹⁷²?

E nella seduta del 17 piovoso anno II (5 febbraio 1794):

Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois [...] Puisque l'âme de la République est la vertu, l'égalité, et que votre but est de fonder, de consolider la République, il s'ensuit que la première règle de votre conduite politique doit être

de rapporter toutes vos opérations au maintien de l'égalité et au développement de la vertu; car le premier soin du législateur doit être de fortifier le principe du gouvernement. Ainsi tout ce qui tend à exciter l'amour de la patrie, à purifier les mœurs, à élever les âmes, à diriger les passions du cœur humain vers l'intérêt public, doit être adopté ou établi par vous. Tout ce qui tend à les concentrer dans l'abjection du moi personnel, à réveiller l'engouement pour les petites choses et le mépris des grandes, doit être rejeté ou réprimé par vous. Dans le système de la Révolution française, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire¹⁷³.

In un passo del discorso *Sur la Constitution*, Robespierre sintetizza così le sue strategie argomentative: esistono due generi di passioni («les passions de l'honnêteté» e «les passions de l'homme puissant»). Le passioni negative e le leggi buone sono antagoniste:

Si je daignois répondre à des préjugés absurdes et barbares, j'observerois que ce sont le pouvoir et l'opulence qui enfantent l'orgueil et tous les vices; que c'est le travail, la médiocrité, la pauvreté qui est la gardienne de la vertu; que les vœux du foible n'ont pour objet que la justice et la protection des loix bienfaisantes; qu'il n'estime que les passions de l'honnêteté; que les passions de l'homme puissant tendent à s'élever au-dessus des loix justes, ou à en créer de tyranniques; je dirois enfin que la misère des citoyens n'est autre chose que le crime des gouvernemens¹⁷⁴.

Se si è schiavi delle passioni non si è liberi. Se si è schiavi delle passioni non si è liberi, né virtuosi, né felici:

Ce qui constitue la République, ce n'est ni la pompe des dénominations, ni la victoire, ni la richesse, ni l'enthousiasme passager; c'est la sagesse des loix, et sur-tout la bonté des mœurs; c'est la pureté et la stabilité des maximes du gouvernement. Les loix sont à faire, les maximes du gouvernement à assurer, les mœurs à régénérer. Si l'une de ces choses manque, il n'y a dans un État, qu'erreurs, orgueil, passions, factions, ambition, cupidité: la République, alors, loin de réprimer les vices ne fait que leur donner un plus libre essor, et les vices ramènent nécessairement à la tyrannie. Quiconque n'est pas maître de soi, est fait pour être l'esclave des autres: c'est une vérité pour les peuples comme pour les individus¹⁷⁵.

Le leggi promuovono la fioritura della felicità, in quanto reprimono le passioni nemiche della libertà e della virtù. La virtù, a sua volta, dirige il cittadino verso l'obbedienza alla legge.

La virtù, nell'impostazione robespierriana, ha il compito di legare il cittadino ai suoi simili, alla patria ed alle leggi. Essendo virtuosi si è, nel contempo, felici.

La «vertu civique» o «vertu publique» è la madre di tutte le virtù. Essa è «amour de la patrie», «amour de l'égalité», «préférence de l'intérêt public à tous les intérêts particuliers». È amore della «patrie», della «République», della

«démocratie» (i tre termini, come abbiamo detto, nelle formulazioni più mature del pensiero robespierriano, si equivalgono). È «la force de l'âme», che rende il «citoyen» «capable» dei «sacrifices» per la «patrie», per la «République», per la «démocratie». La «vertu civique»/«vertu publique» promuove e in essa si riflettono tutte le virtù: «l'amour de la patrie suppose encore ou produit toutes les vertus¹⁷⁶».

Le virtù del cittadino sono «vertus républicaines», «vertus sociales». Se si rivolgono alla sfera privata, sono «vertus domestiques», «vertus privées», «vertus personnelles». Se si rivolgono alla sfera pubblica, sono «vertus publiques», «vertus civiques», «vertus républicaines».

Virtù pubbliche e virtù private sono strettamente connesse e hanno il loro centro nella «vertu politique¹⁷⁷»:

Un homme qui manque de vertus publiques ne peut avoir des vertus privées¹⁷⁸.

Nel concreto, però, la distinzione fra virtù pubbliche e virtù private non è così netta. Il dispiegarsi delle virtù pubbliche e delle virtù private è più articolato e complesso di questa schematica distinzione. Esistono virtù pubbliche, che sono in rapporto con lo stato e virtù pubbliche in rapporto con gli altri cittadini. Ci sono virtù che possono avere sia aspetti pubblici che privati. Ci sono virtù individuali e virtù relazionali.

Secondo Robespierre, le virtù pubbliche in rapporto allo stato/alla politica sono: *la bonne foi, le civisme, le courage, le désintéressement, l'héroïsme, la honnêteté, le patriotisme, la probité, la sagesse, le stoïcisme, l'union, l'amour de (pour) la patrie, l'amour de (pour) l'égalité, l'amour de (pour) la justice, l'amour de (pour) la liberté*¹⁷⁹.

Le virtù pubbliche in rapporto agli altri cittadini (virtù relazionali) sono: *l'amitié, la charité, la générosité, la magnanimité, le respect, l'amour de (pour) l'humanité*.

Nella lista delle virtù pubbliche bisogna annoverare anche una virtù di guerra: *la valeur*¹⁸⁰. Anche il *courage* alle volte è espresso come una virtù di carattere militare.

Virtù che si possono considerare sia pubbliche che private (o in parte pubbliche ed in parte private) sono: *le bon sens, la gloire, la modération, la patience*.

Le virtù private individuali sono: *la candeur, la frugalité, la modestie, la naïveté, la pudeur, la temperance*.

Le virtù private con chiaro riferimento alla sfera domestica e familiare (virtù private relazionali) sono: *la chasteté, la foi (o fidélité) conjugale, l'amour paternel, la tendresse (o l'amour) maternel(le), la piété filiale*.

Il combinato disposto delle virtù pubbliche e delle virtù private ci permette di disegnare la felicità del cittadino.

1.7 – LA DIMENSIONE RELIGIOSA

La dimensione religiosa è parte integrante della felicità robespierriana. Il *Discours au peuple réuni pour la fête de l'Être suprême* del 20 pratile anno II (8 giugno 1794) ci conduce al cuore della questione:

Il [l'Être suprême] n'a point créé les rois pour dévorer l'espèce humaine; il n'a point créé les prêtres pour nous atteler comme de vils animaux au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge; mais il a créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au bonheur par la route de la vertu¹⁸¹.

La felicità è un dono celeste, che l'uomo deve sviluppare con le proprie forze e capacità. Come si può notare, ritorna il tema del reciproco aiuto, qui messo sotto l'egida divina. Torna, inoltre, il tema centrale della virtù (contrapposta ai vizi¹⁸²).

Nello stesso discorso Robespierre parla di «chaîne immense d'amour»:

L'auteur de la nature avoit lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité; périssent les tyrans qui ont osé le briser¹⁸³!

L'amore nei confronti dei propri simili è un sentimento che l'Essere supremo ha donato all'uomo e che sta alla base della felicità. Robespierre crede fermamente nell'esistenza di Dio e nell'immortalità dell'anima. Le due idee sono a vantaggio sia dell'individuo – come consolazione, come sprone alle virtù private, come supporto nei momenti difficili – sia della comunità:

L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice; elle est donc sociale et républicaine. La Nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles, et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d'œuvre de la société seroit de créer en lui, pour les choses morales, un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal; car la raison particulière de chaque homme égaré par ses passions, n'est souvent qu'un sophiste qui plaide leur cause, et l'autorité de l'homme peut toujours être attaquée par l'amour-propre de l'homme. Or ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme¹⁸⁴.

Il legame fra l'Essere Supremo (Dio), la morale e la felicità pervade il pensiero di Robespierre durante tutto il corso della sua carriera politica e – verosimilmente – della sua vita. Un esempio tratto dal *Discours sur les peines infamantes* del 1784 – dopo aver citato esempi tratti dal 1794 – può supportare le nostre affermazioni:

Les loix de l'être suprême n'ont pas besoin d'autre sanction, que des suites naturelles qu'il a lui même attachées à l'audace qui les enfreint où à la fidélité qui les respecte¹⁸⁵.

Per altri esempi del sentire religioso di Robespierre rinviamo all'ottimo lavoro di Guillemin¹⁸⁶. In questa sede ci limiteremo a ricordare un'attestazione a nostro avviso particolarmente significativa.

Il 26 marzo 1792 Robespierre così si esprime al Club dei giacobini:

Oui, invoquer le nom de la providence et émettre une idée de l'être éternel qui influe essentiellement sur les destins des nations, qui me paraît à moi veiller d'une manière toute particulière sur la révolution française, n'est point une idée trop hasardée, mais un sentiment de mon cœur, un sentiment qui m'est nécessaire; et comment ne me serait-il nécessaire à moi qui, livré dans l'assemblée constituante à toutes les passions, et à toutes les viles intrigues, et environné de tant d'ennemis nombreux, me suis soutenu. Seul avec mon âme, comment aurais-je pu soutenir des travaux qui sont au-dessus de la force humaine, si je n'avais point élevé mon âme. Sans trop approfondir cette idée encourageante, ce sentiment divin m'a bien dédommagé de tous les avantages offerts à ceux qui voulaient trahir le peuple¹⁸⁷.

È in un tessuto di convinzioni radicate e profonde sull'esistenza di Dio e sull'immortalità dell'anima che vanno inserite le note considerazioni politiche sull'ateismo, sviluppate da Robespierre il 21 novembre 1793, giorno in cui lancia, dalla tribuna dei giacobini, l'offensiva contro la scristianizzazione:

On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés; que sais-je, un fanatique. J'ai déjà dit que je ne parlois ni comme un individu, ni comme un philosophe systématique, mais comme un représentant du peuple. L'athéisme est *aristocratique*; l'idée d'un grand être qui veille sur l'innocence opprimée, et qui punit le crime triomphant, est toute populaire. Le peuple, les malheureux m'applaudissent; si je trouvois des censeurs, ce seroit parmi les riches et parmi les coupables. J'ai été, dès le collège, un assez mauvais catholique; je n'ai jamais été ni un ami froid, ni un défenseur infidèle de l'humanité. Je n'en suis que plus attaché aux idées morales et politiques que je viens de vous exposer. Si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer¹⁸⁸.

La felicità prospettata da Robespierre ha una latitudine religiosa, sia perché le idee religiose sono un aiuto alla felicità (e alla serenità) individuale, sia perché la religione costituisce la base della morale. La morale, a sua volta, è fondamentale per giungere alla felicità. Robespierre, nel passo successivo, indica chiaramente come la propria felicità personale e quella del proprio paese derivino entrambe dalla volontà celeste:

Le ciel qui me donna une âme passionnée pour la liberté, et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions

et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur et à la liberté; j'accepte avec transport cette douce et glorieuse destinée¹⁸⁹.

La felicità robespierriana non è solamente una felicità mondana ma anche – e forse soprattutto – una felicità ultraterrena. Se il dolore non può essere completamente espunto dalla condizione dell'uomo¹⁹⁰, l'anima è immortale e le anime dei giusti e dei buoni (dei cittadini virtuosi¹⁹¹) saranno ricompensate e troveranno la piena felicità nella vita dopo la morte:

Ce moment fatal, si amer pour la plupart des hommes, n'a rien qui l'effraie. Ferme et tranquille sur le bord du tombeau, il met toute sa confiance en l'être suprême dont il a honoré l'ouvrage périssable. Il se pénètre des sentimens sublimes de la religion qui offre tant de consolations à l'homme vertueux, lorsqu'il est aux prises avec la mort. Sa vie n'a été qu'une suite continue de bonnes actions. Il a vécu en sage; il meurt sans regretter le présent qui lui échappe, et sans craindre l'avenir qui l'attend¹⁹².

C'est lui [l'Être suprême] qui plaça dans le sein de l'oppresseur triomphant le remords et l'épouvante, et dans le coeur de l'innocent opprimé le calme et la fierté: c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant, et le méchant à respecter l'homme juste; c'est lui qui orne de pudeur le front de la beauté pour l'embellir encore; c'est lui qui fait palpitier les entrailles maternelles de tendresse et de joie; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et les plus tendres devant l'amour sublime de la patrie; c'est lui qui a couvert la nature de charmes, de richesses et de majesté: tout ce qui est bon est son ouvrage ou c'est lui-même; le mal appartient à l'homme dépravé qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables¹⁹³.

J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté attaqués par la calomnie; mais leurs oppresseurs sont morts aussi! Les bons et les méchants disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis osent abaisser vos âmes (et abreuver vos vertus) par leur désolante doctrine. Non, Chaumette, non, [Fouché] la mort n'est pas un sommeil éternel. Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacrilèges qui jette un crêpe funèbre sur la nature, qui décourage l'innocence opprimée, et qui insulte à la mort. Gravez-y plutôt celle-ci: *la mort est le commencement de l'immortalité*¹⁹⁴.

La dimensione religiosa è tratto caratterizzante della nozione di felicità in Robespierre e segna una netta discontinuità rispetto ad alcuni filoni dell'Illuminismo – non a caso aspramente criticati da Robespierre stesso¹⁹⁵ – e ad altre correnti del giacobinismo e della rivoluzione francese¹⁹⁶. Tra i tanti esempi possibili, ci limiteremo qui a ricordare il discorso di Lequinio¹⁹⁷ (il testo forse più noto sulla felici-

cità, prodotto nel periodo rivoluzionario), che limita rigorosamente la felicità all'ambito terreno: «Non, Citoyens, il n'est pas point de vie future¹⁹⁸».

La dimensione religiosa della nozione di felicità può essere pienamente compresa solo alla luce del profondo e autentico teismo di Robespierre¹⁹⁹ ed è questione distinta dalla sacralizzazione della politica²⁰⁰, pur presente nella produzione robespierriana²⁰¹.

1.8 – «BONHEUR» – «HARMONIE»²⁰²

Robespierre ha in mente una vita regolata e ben ordinata²⁰³, che prefiguri una società armonica. L'educazione²⁰⁴ è la leva su cui intervenire per rendere possibile questo progetto. La morale deve essere insegnata fin dall'infanzia. Si tratta di rendere l'uomo come si voglia che sia:

Le chef-d'œuvre de la société seroit de créer en lui, pour les choses morales, un instinct rapide qui, sans le secours tardif du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal²⁰⁵.

Il vizio ed il disordine sono i nemici da distruggere. La regolamentazione e la disciplina, o meglio l'autoregolamentazione e l'autodisciplina indotte dall'educazione, portano l'uomo – che è un essere sociale – alla felicità:

Régler sa vie, se plier au joug d'une exacte discipline, sont encore deux habitudes importantes au bonheur de l'être social. Elles ne peuvent se prendre que dans l'enfance; acquises à cet âge, elles deviennent une seconde nature.

On calculerait difficilement à quel point une vie réglée et bien ordonnée multiplie l'existence, moralise les actions de l'homme, fait entrer dans sa conduite ce qui est bien et la remplit tellement d'actes utiles, qu'il ne reste plus de place, si je puis parler ainsi, pour tout ce qui est vice ou désordre²⁰⁶.

Il bisogno sentito da Robespierre è quello di eliminare i conflitti, di arrivare – anche attraverso l'eliminazione fisica dei contro-rivoluzionari e dei falsi rivoluzionari corrotti e corruttori – alla «volonté une²⁰⁷».

Il disegno è imporre un unico sistema di vita, un'unica felicità giusta. Si crea, in linea di principio ed in pratica, un'*ortodossia della felicità*.

Il progetto mira a portare – o meglio imporre – nella società una *heureuse harmonie*:

Les bonnes lois, les lois que j'appelle conformes à la nature, c'est-à-dire, à la raison, sont celles qui établissent cette heureuse harmonie; les mauvaises, sont celles qui la troublent²⁰⁸.

1.9 – FELICITÀ E LIBERTÀ

Felicità e libertà sono fini che la società deve perseguire: «l'homme est né pour le bonheur et pour la liberté²⁰⁹».

La libertà è condizione necessaria per lo sviluppo della felicità:

Moi qui ne connois ni bonheur, ni prospérité, ni moralité pour les hommes, ni pour les nations sans liberté²¹⁰.

Tu [Liberté] donneras ton nom sacré à l'une de nos plus belles fêtes, ô toi, fille de la Nature! mère du bonheur et de la gloire²¹¹!

La libertà e il diritto alla conservazione della propria esistenza sono diritti naturali imprescrittibili e fondamentali, da cui derivano tutti gli altri diritti:

Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence, et la liberté²¹².

L'indagine lessicologica – attraverso la rilevazione delle cooccorrenze – evidenzia che libertà e felicità sono sovente associate nel lessico politico di Robespierre²¹³. «Liberté» è – tra le parole che compongono il campo semantico della nozione di felicità – quella che più spesso si trova affiancata a «bonheur» e a «félicité»²¹⁴. L'indagine lessicologica, inoltre, documenta – attraverso la rilevazione delle occorrenze – la centralità di *liberté* nel lessico politico robespierriano. Solo «peuple» è parola (piena) più usata di «liberté²¹⁵».

Ma di che libertà si tratta?

In Robespierre è possibile individuare sia la nozione di libertà negativa che la nozione di libertà positiva²¹⁶.

1.9.1 – LIBERTÀ NEGATIVA

La nozione di libertà negativa – nella riflessione robespierriana – configura un'area di tutela dell'individuo sia dall'azione arbitraria di altri individui che dall'azione arbitraria dei poteri pubblici. Nel lessico politico di Robespierre, la libertà negativa è indicata con le espressioni «liberté civile», «liberté individuelle». Ad essa l'autore fa riferimento anche con le lessie «droits civils», «droits individuels».

Nell'*Exposition de mes principes*, pubblicata nel primo numero de *Le défenseur de la Constitution* (1-18 maggio 1792), Robespierre si sofferma ripetutamente sul valore della «liberté individuelle» e sui diritti civili, che vengono così specificati: «liberté [...] des opinions», «liberté de la presse», «droit de s'assembler paisiblement²¹⁷».

Nel periodo precedente alla caduta della monarchia (10 agosto 1792), Robespierre sottolinea più volte l'importanza di queste libertà e, in qualche occasione, teorizza il primato della libertà civile su ogni altra forma di libertà:

Sans la liberté civile, la liberté politique n'est qu'une chimère ou plutôt celle-ci n'a d'autre objet que d'assurer l'autre, c'est-à-dire, de protéger la personne et la propriété de chaque citoyen²¹⁸.

Nel passo in questione, anche la tutela della proprietà è inserita nell'ambito della libertà civile.

La distinzione tra «liberté civile» e «liberté politique» rinvia – sotto il profilo lessicale – alla distinzione che ritroveremo in Benjamin Constant (1806, 1819²¹⁹). Non è una distinzione scontata. Nel XVIII secolo l'opposizione non è tra «libertà politica» e «libertà civile», ma tra «libertà naturale» e la libertà dell'uomo in società, che a volte è definita «libertà civile», a volte «libertà politica²²⁰».

Montesquieu (1748) parla di «liberté politique» nei rapporti con la costituzione e nei rapporti con il cittadino. La distingue dalla «liberté philosophique²²¹».

Rousseau (1762) distingue «liberté naturelle», «liberté civile» e «liberté morale²²²». All'interno della contrapposizione tra «liberté naturelle» e «liberté civile», Rousseau usa talvolta anche l'espressione «liberté politique²²³».

Nel dibattito attuale, l'espressione «libertà politica» è usata sovente in senso generico ed inclusivo, per comprendere l'insieme delle libertà dell'individuo inserito in una comunità politica²²⁴. Berlin usa la formula «libertà politica» sia per la *libertà negativa* che per la *libertà positiva*²²⁵.

I teorici neo-repubblicani (Skinner, Pettit, Viroli) usano con assoluta intercambiabilità le espressioni «libertà civile» e «libertà politica» per designare la *libertà repubblicana* (Pettit, Viroli) o la *libertà neo-romana* (Skinner), connotate, come è noto, come «libertà negativa²²⁶».

Fatte queste precisazioni lessicali, è legittimo parlare di un Robespierre liberale²²⁷?

A noi sembra di no, a prescindere dallo scarto tra enunciazioni e pratica politica, che è questione sulla quale non intendiamo soffermarci in questa sede. A prescindere – anche – dalle teorizzazioni sulla proprietà, istituzione sociale subordinata al diritto naturale «all'esistenza» e soggetta, conseguentemente, a interventi e interferenze da parte del potere politico²²⁸.

La concezione negativa della libertà – riscontrabile in Robespierre – non propone, come nell'impostazione liberale, un limite preciso ed invalicabile alla sovranità²²⁹. Il potere politico ha – in linea di principio – giurisdizione illimitata sull'individuo. L'unica condizione è che sia effettivamente interprete della volontà generale. Condizione, come è noto, impossibile da verificare e che – nelle concrete dinamiche storiche – ha aperto la strada alle sopraffazioni e alle degenerazioni totalitarie. La fonte è Rousseau, o almeno una delle possibili letture di Rousseau²³⁰.

Si cita spesso²³¹, come testimonianza dell'attenzione di Robespierre per la libertà individuale, il seguente passo del *Discours sur la Constitution* (10 maggio 1793):

Fuyez la manie ancienne des gouvernemens de vouloir trop gouverner; laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire ce qui ne nuit point à autrui; laissez aux communes le pouvoir de régler elles-mêmes leurs propres affaires, en tout ce qui ne tient point essentiellement à l'administration générale de la république. En un mot, rendez à la liberté individuelle tout ce qui n'appartient pas naturellement à l'autorité publique, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire²³².

Ma si dimentica che nello stesso intervento la libertà individuale viene pesantemente subordinata al «bien public»:

XII. La Constitution ne veut pas que la loi même puisse garantir la liberté individuelle, sans aucun profit pour le bien public; elle laisse aux communes le droit de régler leurs propres affaires, en ce qui ne tient point à l'administration générale de la République²³³.

L'assenza – nell'arco complessivo della produzione robespierriana e non solo nell'anno secondo – di una tutela precisa della «libertà negativa», lascia perplessi anche sulle categorie di «libéralisme égalitaire» e «libéralisme humaniste», introdotte nel dibattito storiografico sul giacobinismo in particolare da Florence Gauthier e Jean-Pierre Gross²³⁴.

1.9.2 – LIBERTÀ POSITIVA

La nozione di libertà positiva presenta in Robespierre tre articolazioni:

a) La prima concerne la partecipazione politica. Il diritto del cittadino di concorrere – tramite la partecipazione alla vita dei club e delle sezioni, l'elezione dei rappresentanti, la presentazione di petizioni²³⁵ e la sorveglianza sull'operato dei rappresentanti stessi – alla formazione della legge. Nel lessico di Robespierre, tale diritto è designato con l'espressione «liberté politique» e con la lessia «droits politiques». A volte compare l'espressione «égalité politique²³⁶». La «liberté politique» è l'esercizio della «souveraineté».

A volte Robespierre presenta questa libertà come fondamentale²³⁷, a volte come strumentale rispetto alla libertà civile²³⁸. Di fatto, le teorizzazioni della rivoluzione come lotta tra virtù e vizio e la conseguente esclusione dalla cittadinanza²³⁹ dei corrotti e dei malvagi, depauperava progressivamente anche la libertà politica e la relega ad un ruolo sempre più marginale. La distinzione tra «bons citoyens²⁴⁰» e «méchants», tra «bons citoyens» ed «ennemis du peuple²⁴¹», tra «bons citoyens» e «intrigants²⁴²», lasciata alla discrezionalità dei rivoluzionari puri e virtuosi, travolge sia la «liberté politique» che la «liberté civile».

b) La seconda articolazione è strettamente legata alla prima e rinvia alla nozione di autonomia. Essere liberi significa obbedire a leggi che ci si è dati²⁴³. È questa l'accezione più ristretta della nozione di autonomia e come tale è riscontrabile nella produzione di Robespierre²⁴⁴. Così interpretata, coincide con la partecipazione politica²⁴⁵. L'autonomia, però, come ha giustamente sottolineato Berlin, può allargarsi nella direzione dell'autonomia del sé razionale, di un sé razionale superiore e contrapposto all'io empirico²⁴⁶. La teorizzazione della rivoluzione come lotta tra virtù e vizio implica tale allargamento, ma – allo stato del nostro lavoro – non siamo in grado di presentare una documentazione precisa ed esauriente, che comporterebbe l'analisi di tutte le occorrenze del termine *liberté* e dei suoi derivati aggettivali. L'unico passo in cui siamo riusciti a riscontrare in modo abbastanza puntuale le problematiche sollevate da Berlin è un passo già citato del 26 maggio 1794:

Quiconque n'est pas maître de soi, est fait pour être l'esclave des autres c'est une vérité pour les peuples comme pour les individus²⁴⁷.

c) La terza articolazione tende a suggerire un'idea di libertà come capacità (diritti sociali²⁴⁸). La si trova nel *Projet de Déclaration* dell'aprile 1793 e costituisce un elemento essenziale del pensiero politico e sociale di Robespierre. In questa accezione la libertà incrocia la nozione di eguaglianza:

La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer, à son gré, toutes ses facultés²⁴⁹.

Tutte queste articolazioni della libertà, da un certo momento in poi (agosto 1792), tendono a lasciare il campo alla «liberté publique». L'analisi lessicologica evidenzia che «publique» è l'aggettivo che si affianca più frequentemente al sostantivo «liberté²⁵⁰». «Liberté publique» compare per la prima volta nel lessico robespierriano nel 1784 nel *Discours sur les peines infamantes*²⁵¹ e per la prima volta alla Costituente il 20 luglio 1789²⁵². L'ultimo cenno è dell'8 termidoro anno II (26 luglio 1794²⁵³).

Nel periodo precedente all'agosto 1792, *liberté publique* tende, il più delle volte, a designare l'insieme delle libertà politiche e civili, che possono essere minacciate dal potere²⁵⁴. Dal potere esecutivo in primo luogo, ma anche dal potere legislativo, se i rappresentanti (*commis, délégués, députés, mandataires, représentants*) non sono tenuti sotto il controllo e la vigilanza dei *commettants*, del *souverain* (il popolo, titolare unico ed esclusivo della sovranità). Negli anni 1789-1792 *liberté publique* si sovrappone e coincide con *liberté de la nation, liberté de la patrie, liberté du peuple*.

A partire dall'agosto 1792 – con un consolidamento definitivo nell'anno secondo – *liberté publique* diventa salute pubblica, difesa della rivoluzione. Nel lessico dell'anno secondo, difesa del *gouvernement révolutionnaire*²⁵⁵ dai nemici interni ed esterni:

Sans doute il faut protéger la liberté individuelle; mais s'en suit-il qu'il faille, par des formes subtiles, laisser périr la liberté publique²⁵⁶?

Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile: et le gouvernement révolutionnaire, de la liberté publique²⁵⁷.

Oui, Montagnards, vous serez toujours le boulevard de la liberté publique²⁵⁸.

Una prima ricognizione lessicologica – ma sarebbe necessaria un'indagine accurata e sistematica – evidenzia il progressivo slittamento semantico e la coincidenza che viene a crearsi tra «liberté publique», «salut public», «sûreté publique».

L'affermarsi della «liberté publique» come valore centrale di riferimento spazza via ogni possibilità, per il cittadino, di tutelare sia la «liberté politique» che la «liberté civile». Tutto viene ricondotto alla discrezionalità della rappresentanza virtuosa. Rappresentanza legittimata non attraverso le procedure elettorali e la verifica parlamentare, ma attraverso contenuti etici²⁵⁹. Rappresentanza che ha il compito di separare, all'interno del popolo, le componenti buone dalle componenti corrotte²⁶⁰ e di rendere i cittadini «heureux et libres²⁶¹».

Il progetto di una felicità e di una libertà suscitate politicamente da minoranze virtuose e illuminate, depositarie della conoscenza di verità fisse e necessitanti, è parte integrante dei percorsi che portano – tra il XVIII e il XIX secolo – alla teorizzazione della *dittatura rivoluzionaria*²⁶².

1.10 – FELICITÀ E TERRORE

Sul Terrore nella rivoluzione francese, come è noto, si confrontano sostanzialmente due interpretazioni storiografiche:

a) Il Terrore come risposta contingente alle circostanze. È la tesi proposta dalla scuola «classica» o «progressista». La tradizione che va da J. Michelet (1798-1874) a A. Soboul (1914-1982), che annovera tra i suoi esponenti più significativi J. Jaurès, A. Aulard, A. Mathiez e G. Lefebvre²⁶³ e nella quale, tra gli storici viventi, possiamo includere C. Mazauric e M. Vovelle²⁶⁴. Alle «circostanze», come spiegazione del Terrore, fanno riferimento autori neogiacobini e socialisti dell'Ottocento, fra i quali L. Blanc, Ph. Buchez e P.-C. Roux, A. Esquiros²⁶⁵ e storici liberali della Restaurazione, come F. Mignet e A. Thiers²⁶⁶.

b) Il Terrore come conseguenza di un'impostazione ideologica e politica. È la tesi della scuola revisionista²⁶⁷. Gli storici che si sono impegnati maggiormente in questa prospettiva d'analisi sono F. Furet (1927-1997) e M. Ozouf²⁶⁸.

Precedentemente alla messa a punto revisionista, la spiegazione del Terrore in chiave di «circostanze» era stata messa in discussione da alcuni autori liberali, a cavallo tra il XVIII e il XIX secolo. I testi più significativi sono quelli di Madame de Staël e di B. Constant²⁶⁹. Nel corso del XIX secolo la contestazione più decisa della «teoria delle circostanze» – in campo democratico – è sviluppata da E. Quinet, in *La Révolution* (1865)²⁷⁰.

La produzione storiografica – come è ovvio – registra prese di posizione articolate, non riconducibili ad appartenenze di scuola. Il caso di Michelet è controverso²⁷¹. La lettura del Terrore proposta da Lefebvre non può prescindere dalle acute – e per molti versi insuperate – notazioni sulla folla e la mentalità collettiva rivoluzionaria (speranza, paura, reazione difensiva, volontà punitiva²⁷²).

Per restare nell'ambito della produzione recente, non sarebbe corretto ingabbiare in rigide posizioni di scuola M. Vovelle²⁷³, B. Baczko²⁷⁴, P. Gueniffey²⁷⁵ e S. Wahnich²⁷⁶. Nella sostanza, in ogni caso, le due prospettive, che si confrontano, sono quelle che abbiamo sommariamente delineato²⁷⁷.

In merito al Terrore, il testo robespierriano contenente più materiale è il rapporto *Sur les principes de morale politique* del 17 piovoso anno II (5 febbraio 1794):

Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu, sans laquelle la terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressans besoins de la patrie²⁷⁸.

A chi attacca il Terrore, paragonandolo a un sistema dispotico, Robespierre risponde:

On a dit que la terreur étoit le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre ressemble-t-il donc au despotisme? Oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté, ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis; il a raison, comme despote: domptez par la terreur les ennemis de la liberté; et vous aurez raison, comme fondateurs de la République. Le gouvernement de la Révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie²⁷⁹.

Claude Mazauric – nella voce *Terreur* del *Dictionnaire Soboul* – si interroga se, forse, nell'ultimo periodo, il Terrore sia apparso a Robespierre (e a Saint-Just) un mezzo per giungere a una comunità rigenerata e riconciliata. Un mezzo per realizzare la promessa del «bonheur commun²⁸⁰».

Quanto e da quando la *Terreur* sia stata concepita da Robespierre come modalità per passare dalla «corruption des mœurs» alla «régénération²⁸¹» e alla realiz-

zazione della felicità del cittadino, è questione sulla quale, allo stato delle nostre ricerche, non ci sentiamo di esprimere valutazioni conclusive.

Anche su Saint-Just il discorso resta aperto²⁸². Ci proponiamo di affrontarlo nel secondo volume di questo nostro lavoro.

Ciò che si può affermare – con riferimento a Robespierre – è che non esistono riscontri lessicologici del nesso Terrore – società rigenerata – felicità. Non è possibile, cioè, documentare cooccorrenze *Terreur – régénération*, *Terreur – corruption des mœurs* e le cooccorrenze *Terreur – vertu* vanno interpretate nel senso che è la virtù a rendere giusto e legittimo il Terrore.

Sono documentabili pochissime cooccorrenze *terreur – bonheur*, *terreur – heureux* (nessuna *terreur – félicité*), ma in nessun caso è espressa l'idea che sia il Terrore a preparare le condizioni per la felicità. Nelle cooccorrenze riscontrate, il termine *terreur* è usato in senso generico (prevalentemente con accezione negativa), come sinonimo di paura e non con riferimento alle istituzioni e alle politiche del Terrore propriamente detto²⁸³. Analogo discorso per le cooccorrenze *terreur – liberté*²⁸⁴. Le cooccorrenze *terreur – circonstances* e le cooccorrenze di *terreur* con le articolazioni concrete delle *circonstances* (*contre-révolution*, *fédéralisme*, *guerre*, *Vendée*) propongono sempre un significato generico (prevalentemente negativo) di *terreur*.

Ciò che l'analisi lessicologica documenta è l'estrema cautela di Robespierre nell'usare la parola *terreur* in senso politico-istituzionale, nel senso, cioè, che assume concretamente e storicamente nell'anno secondo²⁸⁵. L'accezione prevalente è – per lo più – negativa. Il *Rapport sur les principes de morale politique* del 5 febbraio 1794 costituisce una vistosa (e per molti aspetti fuorviante) eccezione²⁸⁶.

Per una migliore messa a punto, in questo caso, l'analisi concettuale si mostra più proficua dell'analisi lessicologica.

In questa sede possiamo solo suggerire che – a prescindere dall'annoso dibattito sull'uso strumentale del Terrore, nell'estate del 1794, da parte degli avversari di Robespierre nel Comitato di salute pubblica e nel Comitato di sicurezza generale e sulle responsabilità concrete nella gestione della legge di pratile²⁸⁷ – le dinamiche del Terrore sono consustanziali all'impostazione ideologica complessiva del discorso robespierriano.

I «*contre-révolutionnaires*», già nel 1791, vengono definiti non in base a criteri politici, ma attraverso criteri morali²⁸⁸. Nell'ottobre 1792 l'assimilazione controrivoluzionari-corrotti è ormai pienamente consolidata:

Les ennemis de la république, ce sont les lâches égoïstes, ce sont les hommes ambitieux et corrompus. Vous avez chassé les rois: mais avez-vous chassé les vices que leur funeste domination a enfantés parmi vous? Vous êtes, en masse, le plus généreux, le plus moral de tous les peuples; et, à la légèreté près, le plus digne de la liberté: mais aussi, quel peuple nourrit, dans son sein, une si grande multitude de frippons adroits et de charlatans politiques, habiles à usurper, et à trahir sa confiance [...]

L'opinion publique aujourd'hui ne peut plus reconnoître les ennemis de la liberté, aux traits prononcés du royalisme et de l'aristocratie; il faut qu'elle les saisisse sous les formes plus délicates de l'incivisme et de l'intrigue. Elle ne pourroit que se tromper ou floter dans une funeste incertitude, si elle cherchoit encore à classer les hommes, d'après les anciennes dénominations. Il n'existe plus que deux partis dans la république, celui des bons et des mauvais citoyens; c'est-à-dire, celui du peuple français et celui des hommes ambitieux et cupides²⁸⁹.

Le nozioni di «suspect» e «ennemi du peuple» – di per sé, ma anche per come vengono interpretate da Robespierre – implicano il Terrore²⁹⁰

Allargando la latitudine della rivoluzione alla dimensione morale e facendo della rivoluzione una lotta della virtù contro il vizio²⁹¹, una lotta attiva e non una semplice testimonianza, il raggiungimento della felicità passa inevitabilmente attraverso il Terrore. Un Terrore destinato a non finire e a radicalizzarsi sempre di più, perché diretto contro entità e nemici, che continuamente si riproducono²⁹².

Sicuramente le circostanze (la controrivoluzione, la guerra, le sconfitte militari e l'invasione, la Vandea) hanno influito sull'apprezzamento di Robespierre nei riguardi della violenza²⁹³.

Il Robespierre contrario alla pena di morte nel maggio 1791²⁹⁴ caldeggia, nel giugno e nel luglio 1794, l'applicazione dell'incredibile decreto del 7 pratile anno II (26 maggio 1794), che stabilisce di passare per le armi tutti i soldati inglesi catturati²⁹⁵.

Le circostanze hanno stimolato la messa a punto della teoria del governo rivoluzionario²⁹⁶ e hanno contribuito a rinviare ad un tempo indefinito la saldatura *bonheur – paix*, continuamente riproposta nei primi anni dell'attività politica di Robespierre²⁹⁷.

Non dobbiamo dimenticare, però, che già la dedica a Rousseau, composta negli ultimi mesi del 1789, preconizza «une révolution inouïe²⁹⁸» e che la nozione di «peuple» – fin dall'inizio – presenta meccanismi di esclusione²⁹⁹.

Anche Robespierre propone – come molti altri – una versione moderna dell'*Armageddon*, un mito – come suggerisce acutamente Paul Berman – che sta alla base di ogni Terrore e che lega indissolubilmente il Terrore alla felicità³⁰⁰.

L'eudaimonia (*human flourishing*, come traduce acutamente Elisabeth Anscombe³⁰¹), il *bonheur* tanto accarezzato dal XVIII secolo e celebrato nella raccolta *Le Temple du Bonheur* (1769, 1770)³⁰², per potersi realizzare devono passare attraverso il bagno purificatore del Terrore.

1 Cfr. *La Dichiarazione di indipendenza degli Stati Uniti d'America*, a cura di T. Bonazzi, Venezia, 1999, p. 68. Cfr. http://www.tdf.it/2003/Indipendenza_e.htm; <http://www.archives.gov/national-archives-experience/charters/declaration.html>.

2 Per un primo orientamento cfr. T. Bonazzi, *Introduzione a La Dichiarazione*, cit., pp. 11-65.

3 Cfr., per esempio, G. Abbattista, *La rivoluzione americana*, Roma-Bari, 1998, p. 88.

4 H. Arendt, *Sulla rivoluzione* (1963, 1965), Milano, 1983, pp. 138, 144-145. La Arendt cita una lettera di Thomas Jefferson a John Adams (11 aprile 1823), in cui la felicità viene caratterizzata come partecipazione alla vita politica, e commenta che è questa per Jefferson «la vera nozione di felicità»: *ibidem*, p. 143.

5 H. Arendt, *Sulla rivoluzione*, cit., p. 148.

6 Notazioni interessanti sul concetto di felicità in Jefferson si trovano in M. Barbato, *Thomas Jefferson o della felicità*, Palermo, 1999, pp. 79 e ss. Cfr. *ibidem* pp. 80-81: «... la vera novità del pensiero di Jefferson non sta nella nuova definizione di un concetto che da un secolo era ormai entrato nel discorso politico: ma nella ridefinizione del diritto naturale ad essere felici. Esso cessa di essere un diritto sostanziale, e diventa il diritto alla libera ricerca della felicità – in cui l'accento va posto sulla prima clausola: la libera ricerca, piuttosto che sulla seconda: la felicità. Gli scopi dell'uomo vengono messi tra parentesi, viene abbandonato ogni ricorso a una astratta (e necessariamente moralistica e metafisica) definizione di vita buona, e viene asserito che quale che sia il governo, esso, per essere un governo civile, dovrà rispettare il diritto inalienabile di ogni uomo di stabilire per sé solo e perseguire liberamente i propri scopi e i propri obiettivi: il proprio progetto di vita». Sulla latitudine dell'espressio-

ne «pursuit of Happiness» cfr. B. Cottret, *La Révolution américaine. La quête du bonheur*, Paris, 2003, alle pp. 192-194.

7 Cfr. P. Quennell, *La ricerca della felicità* (1988), Bologna, 1992, p. 51.

8 *Archives Parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises. Imprimé par ordre du Sénat et de la chambre des Députés, première série (1787 à 1799)*, tomes 1-100, Paris, 1867-2000, tome LXXXVI, séance du 13 ventôse an II (Lundi 3 mars 1794), p. 23. Cfr. L.-A. Saint-Just, *Rapport au nom du Comité de salut public sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la Révolution, présenté à la Convention Nationale dans la séance du 13 ventôse an II*, in *Œuvres complètes*, édition établie par M. Duval, Paris, 1984, pp. 714-715, a p. 715.

9 P. Quennell, *La ricerca della felicità*, cit., p. 51.

10 L.-A. Saint-Just, *Rapport au nom du Comité de salut public sur les factions de l'étranger, présenté à la Convention nationale dans la séance du 23 ventôse an II*, in *Œuvres complètes*, cit., pp. 722-738, alle pp. 729-730.

11 Cfr. Ph. Roger, *Felicità*, in Aa. Vv., *L'illuminismo. Dizionario storico*, a cura di V. Ferrone e D. Roche, Roma-Bari, 1997, pp. 40-49, a p. 48. Cfr. L.-A. Saint-Just, *Fragments d'institutions républicaines*, in *Œuvres complètes*, cit., pp. 966-1009, alle pp. 968 e 979: «Il s'agit moins de rendre un peuple heureux que de l'empêcher d'être malheureux. N'opprimez pas, voilà tout. Chacun saura bien trouver sa félicité. Un peuple, chez lequel serait établi le préjugé qu'il doit son bonheur à ceux qui gouvernent, ne le conserverait pas longtemps [...] La révolution doit s'arrêter à la perfection du bonheur et de la liberté publique par les lois. Ses élancements n'ont point d'autre objet, et doivent renverser tout ce qui s'y oppose». I due passi sono disposti in modo diverso nella

- recente edizione delle *Œuvres complètes*, curata da A. Kupiec e M. Abensour: Saint-Just, *Œuvres complètes*, Paris, 2004, pp. 1140, 1141.
- 12 Per un primo orientamento cfr. F. Gauthier, *De Mably à Robespierre. De la critique de l'économique à la critique du politique. 1775-1793*, in Aa. Vv., *La guerre du blé au XVIII^e siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII^e siècle*, Montreuil, 1988, pp. 111-144; Idem, *Le droit naturel en révolution*, in Aa. Vv., *Permanences de la Révolution*, Montreuil, 1989, pp. 31-51; Idem, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution 1789-1795-1802*, Paris, 1992, pp. 93-95; Idem, *Robespierre critique de l'économie politique tyrannique et théoricien de l'économie politique populaire*, in Aa. Vv., *Robespierre. De la Nation artésienne à la République et aux Nations (Actes du colloque Arras, 1-2-3 avril 1993)*, Lille-Paris, 1994, pp. 235-243; J.-P. Gross, *Égalitarisme jacobin et droits de l'homme 1793-1794 (La Grande famille et la Terreur)* (1997), Paris, 2000, pp. 32 e ss., *passim*; G. Labica, *Robespierre. Une politique de la philosophie*, Paris, 1990, pp. 52-58. L'espressione «libéralisme égalitaire», come è noto, è stata usata per la prima volta – con riferimento ad un gruppo di economisti francesi del Settecento – da S. Meyssonier, *La balance et l'horloge: la genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, 1989, pp. 137 e *passim*.
- 13 F. Gauthier, *Triomphe et mort*, cit., pp. 74, 94.
- 14 F. Gauthier, *De Mably à Robespierre*, cit., p. 112.
- 15 F. Gauthier, *Triomphe et mort*, cit., p. 83.
- 16 F. Gauthier, *Le droit naturel en révolution*, cit., p. 49.
- 17 *Ibidem*, p. 40.
- 18 F. Gauthier, *De Mably à Robespierre*, cit., p. 137.
- 19 F. Gauthier, *Le droit naturel en révolution*, cit., p. 49; Idem, *Triomphe et mort*, cit., p. 95.
- 20 Cfr. più avanti.
- 21 J. Artarit, *Robespierre ou l'impossible filiation*, Paris, 2003; L. Dingli, *Robespierre*, Paris, 2004. In larga misura condivisibile la recensione di C. Mazauric, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 339, janvier-mars 2005, pp. 155-159.
- 22 Cfr. L. Dingli, *Robespierre*, cit., pp. 521-534, 547-602.
- 23 Cfr. H. Guillemin, *Robespierre politico e mistico* (1987), Milano, 1989, pp. 410-411.
- 24 J.-J. Rousseau, *Les rêveries du promeneur solitaire*, in *Œuvres complètes*, édition publiée sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, avec la collaboration de F. Boucardy, J.-D. Candaux, R. Derarthe, J. Fabre, J. Starobinski et S. Stelling-Michaud, 5 voll., Paris, 1959-1995, vol. I, Paris, 1959, pp. 993-1097, a p. 1047. Il «sentiment de l'existence» sta al centro della seconda e della quinta passeggiata: cfr. *ibidem*, pp. 1002-1010, 1040-1049. Cfr. trad. it., Milano, 1998, pp. 206-217, 254-267. Cfr. inoltre *Lettre de J. J. Rousseau à M. De Voltaire* (18 août 1756), in *Œuvres complètes*, cit., vol. IV, Paris, 1969, pp. 1057-1075, alle pp. 1063, 1070. Sul «sentiment de l'existence» cfr. R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle* (1979), Paris, 1994, pp. 293-300.
- 25 N. Hampson, *The Life and Opinions of Maximilien Robespierre*, London, 1974; trad. it. Milano, 1984, 1989.
- 26 Per ogni lessia (semplice, composta e complessa) del lessico robspierriano, che ricorre in questo capitolo, si rinvia alle liste di frequenza nella seconda parte del volume.
- 27 A. O. Hirschman, *Felicità privata e felicità pubblica* (1982), Bologna, 1983, 1995, 2003.
- 28 M. Robespierre, *Sur le jugement du roi* (3 déc. 1792), in *Œuvres de Maximilien Robespierre* (1910-1967), 10 voll., Paris, 2000, t. IX, pp. 120-136 (d'ora in avanti *Œuvres*).
- 29 Cfr. R. Mauzi, *L'idée du bonheur*, cit., *passim*; M. Treppo, *Il concetto di felicità nella cultura politica dell'Illuminismo francese*, tesi di laurea in Storia del Risorgimento, relatore: Prof. Cesare Vetter, correlatori: Prof. Guido Abbattista, Prof. Simonetta Ortaggi, Università degli Studi di Trieste, anno accademico 1997-1998. Tra i tanti esempi possibili, cfr. i seguenti titoli: L. A. Muratori, *Della pubblica felicità* (1749), Roma, 1996 (trad. franc.: *Traité sur le bonheur public*, Lyon, 1772); J. M. Gros de Besplas, *Des causes du bonheur public*, Paris, 1768; F.-J. de Chastellux, *De la félicité publique* (2 voll., Amsterdam, 1772), édition critique par R. Basoni, Paris, 1989.
- 30 Le espressioni *corps politique* e *corps social* in Robespierre, così come in Rousseau, coincidono.
- 31 Sulla nozione d'*intérêt* cfr. M. Moser-Verrey, *Intérêt*, in Aa. Vv., *Dictionnaire européen des lumières*, sous la direction de M. Delon, Paris, 1997, pp. 595-598.
- 32 Sulla nozione di *harmonie* cfr. più avanti.
- 33 Anche, ma non solo. Cfr., per esempio, l'uso di *félicité publique* nel senso di felicità complessiva del corpo sociale nell'intervento del 24 aprile 1793: M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits* (24 avril 1793), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 459-471, a p. 459. In un'altra versione dello stesso intervento la lessia *félicité publique* è sostituita da *prospérité publique* (*ibidem*, p. 470).
- 34 M. Robespierre, *Sur le jugement du roi*, cit., pp. 129-130.

35 La parte iniziale della *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* del 26 agosto 1789 recita così: «Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif pouvant à chaque instant être comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous». La *Déclaration* figura come preambolo della Costituzione del 1791. Cfr. <http://www.justice.gouv.fr/text-fond/ddhc.htm>. Per i progetti elaborati nell'estate 1789 cfr. C. Fauré, *Les déclarations des droits de l'homme de 1789* (1988), Paris, 1992.

36 L'articolo primo della *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* del 1793 recita così: «Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles». Cfr.: <http://www.conseil-constitutionnel.fr/textes/constitution/c1793.htm>; <http://mjp.univ-perp.fr/france/co1793.htm>. Per i progetti del 1793 cfr. Aa. Vv., *Les déclarations de l'an I. Colloque Poitiers, 2 et 3 décembre 1993*, Paris, 1995.

37 In un discorso del 14 giugno 1793, per esempio, Robespierre usa indistintamente «bonheur politique», «bonheur général», «bonheur public», per designare la felicità futura della società rigenerata

dalla rivoluzione: M. Robespierre, *Sur la nomination de Beauharnais au ministère de la Guerre* (14 juin 1793), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 558-562.

38 La felicità dell'individuo solitario è, come è noto, uno dei percorsi dell'uomo individuati da Todorov nel pensiero di Rousseau: cfr. T. Todorov, *Fragile felicità* (1985), Milano, 2002, pp. 49-78, *passim*.

39 A volte Robespierre usa lessie più generiche nel riferirsi alla felicità individuale. Cfr. il discorso *Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur le fêtes nationales* (18 floréal an II: 7 mai 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 442-465, a p. 446, in cui parla del *bonheur privé*, usando l'espressione *notre bonheur*: «Il y a deux sortes d'égoïsme; l'un, vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misère d'autrui: l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache notre gloire à celle de la patrie». Lo stesso uso del linguaggio si può riscontrare nel discorso *Pour des mesures de salut public* (10 mai 1793), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 511-513, a p. 512: «Il faut que l'autorité exécutive soit placée dans des mains populaires et incorruptibles, dans la main des hommes purs, qui placent leur bonheur dans le bonheur général. Il faut que l'autorité publique soit populaire».

40 M. Robespierre, *Discours sur la liberté de la presse, prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 11 mai 1791, par Maximilien Robespierre, député à l'Assemblée Nationale et Membre de cette Société* (9 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 319-334, a p. 320.

41 M. Robespierre, *Observations générales sur le projet d'instruction publique, proposé à la Convention nationale*, in *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettans, deuxième série, n° 2* (10 jan. 1793),

in *Œuvres*, cit., t. V, pp. 207-211, a p. 208.

42 M. Robespierre, *Sur les moyens de sauver la patrie* (10 févr. 1792), in *Œuvres*, cit., t. VIII, pp. 157-190, alle pp. 189-190.

43 M. Robespierre, *Exposé des principes et but de cette publication*, in *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, première série, n° 1 (19 oct. 1792), in *Œuvres*, cit., t. V, pp. 15-21, a p. 17.

44 M. Robespierre, *Discours de Maximilien Robespierre, Sur le licenciement des officiers de l'armée* (10 juin 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 468-498, a p. 475.

45 M. Robespierre, *Exposé des principes et but de cette publication*, cit., p. 16.

46 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 446.

47 Non si riscontra l'uso dell'espressione *amour de soi*. Per la distinzione tra *amour-propre* e *amour de soi* in Rousseau cfr., in questo volume, C. Vetter, *Introduzione*, nota 34.

48 Cfr. nota 52.

49 Robespierre intende la *valeur* alle volte come un vizio, altre come una virtù. Bisognerebbe analizzare le 102 occorrenze per verificare i casi in cui l'intende nell'una o nell'altra accezione. In prima battuta si può dire che nei casi in cui Robespierre si riferisce alla «valeur» in rapporto alla nobiltà, l'accezione è negativa. Il «valor militare» delle truppe francesi repubblicane (20 occorrenze), invece, è sicuramente positivo. Si riscontrano anche usi generici di *valeur(s)*.

50 In merito all'egoismo cfr. M. Robespierre, *Sur les subsistances* (2 déc. 1792), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 109-120, a p. 117. *L'amour-propre* viene contrapposto, da Robespierre, al *civisme* (t. VIII, p. 81), alla *fraternité* (t. VIII, p. 131), all'*amour pour la patrie et pour la liberté* (t. X, p. 267).

51 M. Robespierre, *Discours au peuple réuni pour la fête de l'Être suprême* (20 prairial an II: 8 juin 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 479-483, a p. 481.

52 Robespierre individua due generi di «Gloire», l'una è un vizio, l'altra una virtù. Cfr. M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 461: «Instituons la fête de la Gloire, non de celle qui ravage et opprime le monde, mais de celle qui l'affranchit, qui l'éclaire et qui le console».

53 Sulla nozione di *héroïsme* cfr. Ph. Goujard, *Une notion-concept en construction: l'HÉROÏSME révolutionnaire*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 2: *Notions-concepts*, Paris, 1987, pp. 9-43.

54 Robespierre indica spesso – ma non necessariamente – la *modestie* come una virtù della donna. Cfr., per esempio, M. Robespierre, *Discours non prononcé sur les factions* (fin ventôse an II), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 397-407, a p. 404: «Cet estimable étranger, cet ami, ce martyr de la liberté [Junius Frey], avait une sœur, le modèle de toutes les vertus de son sexe, modestie, naïveté même, patriotisme, talens».

55 Anche la *naïveté*, come la *modestie*, è indicata come virtù femminile. Cfr. sopra, nota 54.

56 Abbiamo trovato espressioni quali: «respect pour ses semblables» (t. X, p. 452), «respect religieux pour l'homme» (t. X, p. 458).

57 Cfr. sopra, nota 49.

58 Non compare mai la lessia «amour pour le prochain». Compare «amour de ses semblables», ma con «de ses semblables» in funzione di genitivo soggetto: «le bonheur de mériter l'amour de ses semblables par des talens et des vertus» (cfr. *Œuvres*, cit., t. VII, p. 408).

59 L'unica di queste virtù che viene richiamata anche in un altro punto

delle *Œuvres* è la *piété filiale*: cfr. *Sur les inégalités dans les successions* (5 avr. 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 181-194, alle pp. 182, 188, 190, 192. Robespierre non usa mai il termine *piété* per indicare una virtù necessaria al cittadino, se non nei casi in cui si riferisce alla *piété filiale*.

60 M. Robespierre, *Sur le plan de Constitution du clergé* (16 juin 1790), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 406-414, a p. 409.

61 M. Robespierre, *Sur le marc d'argent* (11 Avril 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 158-174, alle pp. 163-164.

62 M. Robespierre, *Sur la Constitution* (10 mai 1793), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 494-510, a p. 495.

63 F. Furet, *Terrore*, in F. Furet, M. Ozouf, *Dizionario critico della rivoluzione francese* (1988, 1992), 2 voll., Milano, 1994, vol. I, pp. 172-185, a p. 184.

64 Cfr. R. Bodei, *Politica e felicità*, in R. Bodei, L. F. Pizzolato, *La politica e la felicità*, Roma, 1997, p. 5-17, a p. 5.

65 Per un primo orientamento sulla nozione di «mano invisibile» cfr. in particolare E. Rothschild, *Sentimenti economici*. Smith, *Condorcet e l'Illuminismo* (2001), Bologna, 2003, pp. 177-248; L. Bruni, *L'economia la felicità e gli altri. Un'indagine su beni e benessere*, Roma, 2004, pp. 102-105. Per la circolazione degli scritti di Adam Smith in Francia prima e durante la rivoluzione cfr. J.-P. Gross, *Égalitarisme jacobin*, cit., ad nomen; Ch. Salvat, *De Division of Labour à division du travail. Histoire d'une notion, d'un syntagme et de sa diffusion en France*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 7: *Notions théoriques*, Paris, 2003, pp. 39-66. Secondo Gross, Robespierre ha letto Smith. Nelle *Œuvres* Robespierre non cita mai Smith, né le opere di Smith.

66 M. Robespierre, *Sur le droit de triage* (4 mars 1790), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 271-281, a p. 277: «C'est

une loi qui n'en est point une puisqu'elle porte le caractère contradictoire à toute loi dont l'esprit et le but doivent être de procurer le bonheur et la sécurité au plus grand nombre possible d'individus»; Idem, *Sur le traitement des évêques en fonction* (22 juin 1790), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 417-427, a p. 419: «le plus grand bien du plus grand nombre». Cfr. anche Idem, *Sur le droit de pétition* (10 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 334-343, a p. 343: «Son popularisme hyperbolique a chicané toutes les dispositions du projet, comme indifférentes pour la gloire et la félicité du grand nombre». Quest'ultima versione – proposta sotto forma di riassunto da «La Feuille du Jour», t. IV, n° 137, p. 388 – non trova riscontro negli altri resoconti giornalistici dello stesso discorso.

67 Per una messa a fuoco sulle vicende di questa formula, usata per la prima volta dal filosofo scozzese Francis Hutcheson (1725) cfr. R. Shackleton, *The Greatest Happiness of the Greatest Number: the History of Bentham's phrase*, in «Studies on Voltaire», vol. XC, 1972, pp. 1461-1482; G. Francioni, nota 27, in P. Verri, *Meditazioni sulla felicità* (1763), a cura di G. Francioni, Como-Pavia, 1996, alle pp. 82-83; M. Treppo, *Il concetto di felicità*, cit., alle pp. 232-235.

68 Per la distinzione tra eguaglianza ed egualitarismo si rinvia in particolare a N. Bobbio, *Eguaglianza ed egualitarismo* (1976), in *Teoria generale della politica*, a cura di M. Bovero, Torino, 1999, pp. 247-257; Idem, *Eguaglianza e libertà* (1977-1978), Torino, 1995, pp. 30 e ss.

69 Cfr. le liste di frequenza. Sull'espressione «nouvel ordre de choses» cfr. C. Vetter, *Il dispotismo della libertà. Dittatura e rivoluzione dall'Illuminismo al 1848*, Milano, 1993, p. 9 e nota 2, a p. 12.

70 In due casi nelle *Œuvres* si riscontra l'espressione *régénérer les mœurs*

(t. IV, p. 231; t. V, p. 209). *Régénération* compare 20 volte. 3 volte è presente la lessia *régénération de la France* (t. VII, pp. 110, 335; t. VIII, p. 170) e 2 *régénération de mon pays* (t. III, pp. 64, 87); 1 volta le seguenti espressioni: *régénération des mœurs* (t. VII, p. 185), *régénération de l'espèce humaine* (t. IV, p. 112), *régénération nationale* (t. VII, p. 32), *régénération d'un grand Empire* (t. VI, p. 260), *régénération des peuples* (t. VI, p. 310), *régénération du gouvernement* (t. IX, p. 354), *régénération française* (t. IX, p. 549), *régénération politique* (t. IX, p. 559). Compare inoltre il verbo *régénérer* 20 volte. Per i riferimenti bibliografici di *régénération* cfr. nota 281.

71 L'espressione che si riscontra nelle *Œuvres* è *purifier les mœurs*.

72 Cfr. le liste di frequenza.

73 Cfr. L. Jaume, *Le discours jacobin et la démocratie*, Paris, 1989, pp. 332-335, 336 e ss., 358 e ss. Sulla nozione di rappresentanza nella rivoluzione francese cfr. P. Brunet, *La notion de représentation sous la révolution française*, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 328, avril-juin 2002, pp. 27-45. Per le posizioni di Robespierre cfr. nota 259.

74 Cfr. sopra, nota 30.

75 Sulla «portée universelle de la notion de bonheur» in Robespierre cfr. F. Theuriot, *La conception robespierriste du bonheur*, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 191, janv.-mars 1968, pp. 207-226, alle pp. 215-216. Il saggio di Françoise Theuriot segue un'impostazione diversa da quella qui proposta e lascia ai margini la questione – a nostro avviso centrale – del rapporto tra felicità dell'individuo e felicità pubblica nel pensiero e nell'iniziativa politica di Robespierre.

76 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 461: «Instituons une fête plus touchante: la fête du Malheur. Les esclaves adorent la fortune et le pouvoir: nous, honorons le malheur, le malheur

que l'humanité ne peut entièrement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect».

77 Robespierre contesta che un parlamento possa dividersi in maggioranza e opposizione. Cfr. M. Robespierre, *Réponse de la Convention Nationale au manifeste des rois ligués contre la République, proposée par Robespierre, au nom du Comité de salut public* (15 frimaire an II: 5 déc. 1793), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 228-233, a p. 232: «Sublime parlement de la Grande-Bretagne, citez-nous vos héros. Vous avez un parti de l'opposition. Chez vous (le patriotisme s'oppose; donc) le despotisme triomphe: (la minorité s'oppose); la majorité est donc corrompue».

78 Cfr. J. L. Talmon, *Le origini della democrazia totalitaria* (1952), Bologna, 2000, pp. 5 e ss. In un passo del *Second discours de M. Robespierre, Sur le jugement de Louis Capet* (28 déc. 1792), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 183-200, a p. 198, viene adombrata l'idea che siano le minoranze virtuose ed illuminate a guidare la storia: «Déjà, pour éterniser la discorde, et pour se rendre maîtres des délibérations, on a imaginé de distinguer l'assemblée en majorité et en minorité; nouveau moyen d'outrager et de réduire au silence ceux qu'on désigne sous cette dernière dénomination. Je ne connois point ici ni minorité, ni majorité. La majorité est celle des bons citoyens: la majorité n'est point permanente, parce qu'elle n'appartient à aucun parti; elle se renouvelle à chaque délibération libre, parce qu'elle appartient à la cause publique et à l'éternelle raison: et quand l'assemblée reconnoît une erreur, comme il arrive quelquefois, la minorité devient alors la majorité. La volonté générale ne se forme point dans les conciliabules ténébreux, ni autour des tables ministérielles. La minorité a par-tout un droit éternel, c'est celui de faire entendre la voix de la vérité ou de ce qu'elle regarde

comme telle. La vertu fut toujours en minorité sur la terre». Per i commenti da parte di alcuni protagonisti dell'epoca e di alcuni storici rispetto alla frase «La vertu fut toujours en minorité sur la terre» cfr. C. Gaspard, *Vertu: le sense robespierriste du terme*, in Aa Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 2, cit. pp. 197-210, alle pp. 207-210.

79 Per un inquadramento storico di questo paragrafo si rinvia in particolare a Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. X: *Economie*, a cura di G. Béaur, Ph. Minard, A. Laclau, Paris, 1997; Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. XI: *Paris*, a cura di E. Ducoudray, R. Monnier, D. Roche, A. Laclau, Paris, 2000, pp. 38-49.

80 Non ci sembra che queste nostre affermazioni – che tengono conto della riflessione complessiva di Robespierre – possano essere smentite dal passo del *Plan d'éducation*, in cui si afferma che, grazie alla nuova educazione repubblicana, «les produits de l'agriculture et de l'industrie» raddoppieranno (M. Robespierre, *Sur le plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier* (29 juil. 1793), in *Œuvres*, t. X, pp. 10-42, a p. 20). L'aumento della produzione – nel *Plan d'éducation nationale* – non viene legato ad innovazioni tecniche, bensì ad un aumento della forza fisica e della salute dei lavoratori, educati, nel nuovo sistema repubblicano, alla cura del corpo. Da notare l'uso di «industrie» con riferimento alle «arts mécaniques» (p. 33) e non come sinonimo di attività. In Robespierre sono presenti entrambe le accezioni. Sul «pessimismo economico» di Robespierre, come è noto, le posizioni storiografiche divergono. Per una lettura diversa dalla nostra cfr. A. M. Battista, *Robespierre*, in Aa. Vv., *Il «Rousseau» dei giacobini*, Urbino, 1988, pp. 29-76, alle pp. 71 e ss. Per una lettura del giacobinismo come repubblicanesimo degenerato, critico nei

riguardi della società commerciale cfr. K. M. Baker, *Le trasformazioni del repubblicanesimo classico*, in Aa. Vv., *Libertà politica e virtù civile. Significati e percorsi del repubblicanesimo classico*, a cura di M. Viroli, Torino, 2004, pp. 149-175.

81 M. Robespierre, *Sur les subsistances*, cit., pp. 110, 118. Non si trovano analoghe affermazioni in nessun altro punto delle *Œuvres*.

82 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République* (17 pluviôse an II : 5 févr. 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 350-367, alle pp. 354-355.

83 Nell'art. II del progetto di Dichiarazione di Robespierre del 24 aprile 1793 compare la formula *conservation de l'existence* (*Sur la nouvelle Déclaration des Droits*, cit., p. 464): «Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence, et la liberté». Robespierre afferma che il diritto all'esistenza è anteriore ai legislatori ed alle leggi: M. Robespierre, *Sur les droits politiques des indigents* (23 oct. 1790), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 552-554, a p. 554: «L'homme est citoyen par la nature, par cela seul qu'il a droit d'exister sur la terre, droit antérieur aux législateurs et aux lois, qui n'ont pas celui de le lui arracher». Un altro passo interessante in merito a questo tema è M. Robespierre, *Sur les subsistances*, cit., pp. 112-113: «Quel est le premier objet de la société? c'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits? celui d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister; toutes les autres sont subordonnées à celle-là; la propriété n'a été instituée ou garantie que pour la cimenter; c'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés. Il n'est pas vrai que la

propriété puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes. Les alimens nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle, et qui soit abandonné à l'industrie des commerçans. Toute spéculation mercantille que je fais aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage et un fratricide. D'après ce principe, quel est le problème à résoudre en matière de législation sur les subsistances? le voici: assurer à tous les membres de la société la jouissance de la portion des fruits de la terre qui est nécessaire à leur existence; aux propriétaires ou aux cultivateurs le prix de leur industrie, et livrer le superflu à la liberté du commerce». Sulla nozione di diritto all'esistenza in Robespierre cfr. F. Gauthier, *Triomphe et mort*, cit., pp. 66 e ss.; J.-P. Gross, *Égalitarisme jacobin*, cit., pp. 38 e ss., *ad nomen*.

84 Il termine «pauvreté» assume sempre connotazione positiva, anche se non è associato all'aggettivo «honorable».

85 Cfr. il passo contenuto in M. Robespierre, *Sur l'appel au peuple dans le jugement de Louis XVI* (28 déc. 1792), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 183-203, a p. 187, in cui i termini *prosperité* e *misère* assumono valenza politica e non economica: «La postérité vous admirera ou vous méprisera selon le degré de vigueur que vous montrerez dans cette occasion; et cette vigueur sera la mesure aussi de l'audace ou de la souplesse des despotes étrangers avec vous; elle sera le gage de notre servitude, ou de notre liberté; de notre prospérité, ou de notre misère».

86 Anche lo zucchero viene fatto rientrare tra le «chétives marchandises». Cfr. M. Robespierre, *Sur les troubles des subsistances* (25 févr.

1793), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 274-276, a p. 275.

87 Per un primo orientamento sulla nozione di beni relazionali si rinvia a: Aa. Vv., *Felicità ed economia*, a cura di L. Bruni e P. L. Porta, Milano, 2004; L. Bruni, *L'economia la felicità e gli altri*, cit.; L. Bruni, S. Zamagni, *Economia civile. Efficienza, equità, felicità pubblica*, Bologna, 2004.

88 Per un primo orientamento sul club dei giacobini e sulle interpretazioni del giacobinismo cfr. M. Vovelle, *I giacobini e il giacobinismo*, Roma-Bari, 1998.

89 Per un primo orientamento cfr. M. Fini, *Il vizio oscuro dell'Occidente. Manifesto dell'Antimodernità*, Venezia, 2002; S. Latouche, *Décoloniser l'imaginaire, la pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Paris, 2003; Idem, *Survivre au développement, de la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, 2004; Idem, *L'invention de l'économie*, Paris, 2005. Sul nesso industrialismo – promesse di felicità cfr. Z. Bauman, *La società sotto assedio* (2002), Roma-Bari, 2005, pp. 123-167. Per la critica dell'idea di progresso prospettata dall'industrialismo cfr. Ch. Lasch, *Il paradiso in terra. Il progresso e la sua critica* (1991), Milano, 1992. Per il dibattito attuale tra gli economisti sul rapporto reddito-felicità e per una messa a fuoco del paradosso di Easterlin cfr. L. Bruni, *L'economia, la felicità e gli altri*, cit., pp. 15-20, *passim*.

90 Per un primo orientamento cfr. S. Moravia, *Il tramonto dell'illuminismo* (1968), Roma-Bari, 1986; J.-F. Spitz, *L'amour de l'égalité. Essai sur la critique de l'égalitarisme républicain en France 1770-1830*, Paris, 2000, pp. 171-219; E. Rothschild, *Sentimenti economici*, cit.

91 Cfr. le liste di frequenza. Per l'uso e il significato di *division du travail, production, travail*, nella Francia del XVIII e XIX secolo cfr. Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques*

(1770-1815), fasc. 7, cit., pp. 39-66, 117-142, 181-197. Sulla «langue de l'économie politique» in Sieyès cfr. J. Guilhaumou, *Sieyès et la langue de l'économie politique. Un manuscrit inédit*, ibidem, pp. 83-116.

92 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., pp. 444-445.

93 Il lessico sociale dell'antico regime e della rivoluzione è a volte generico e impreciso (cfr. Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. VI: *Les sociétés politiques*, a cura di J. Boutier, Ph. Boutry, S. Bonin, Paris, 1992, pp. 58 e ss.). Il termine «laboureur», secondo Goubert, è usato solo nel bacino di Parigi e altrove non significa nulla (P. Goubert, *L'ancien régime*, 2 voll. (1969-1973), Milano, 1976, vol. I, *La società*, p. 135). Secondo Soboul i «laboureurs» sono «des paysans propriétaires aisés et même riches [ou des fermiers louant de grandes exploitations avec des baux essentiellement en argent]» (A. Soboul, *La révolution française*, Paris, 1983, p. 83). Nel lessico di Robespierre «laboureur» sembra indicare il contadino piccolo proprietario indipendente. In alcune occasioni Robespierre usa il termine «cultivateur», che è ancora più generico (cfr. Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. VI, cit., p. 58).

94 Sui «boutiquiers» cfr. più avanti, nota 121. Il giudizio sui «boutiquiers» è positivo solo e nella misura in cui i «boutiquiers» siano «patriotes».

95 Cfr. le liste di frequenza.

96 Cfr., a questo proposito, quanto scrive Robespierre fin dal 1784: «François Déteuf vivoit dans cet état de médiocrité où l'homme, à l'abri des attaques de l'envie et des orages des passions, trouve dans la paix dont il jouit la compensation des avantages brillans attachés aux conditions plus élevées. Un petit commerce, sur lequel étoit fondée sa subsistance, prospéroit par son application et par son industrie.

Content de sa modique fortune, il goûtoit, au sein de sa famille, le bonheur qui accompagne une vie tranquille et irréprochable, lorsqu'un Moine osa le dénoncer au Public comme un scélérat digne de toute l'animadversion de la Justice» (M. Robespierre, *Mémoire pour François Déteuf, demeurant au village de Marchiennes; contre les Grands-Prieurs et Religieux de l'Abbaye d'Anchin* (1783), in *Œuvres*, cit., t. II, pp. 234-254, a p. 235.

97 Cfr. in particolare i documenti 31 (Section des sans-culottes, *Adresse à la Convention nationale*, 2 settembre 1793) e 52 (*Instruction adressée aux autorités constituées [...] par la Commission Temporaire de surveillance Republicaine établie à Ville Affranchie [...]*, 26 brumaire an second) pubblicati in W. Markov, A. Soboul, *Die Sansculotten von Paris. Dokumente zur Geschichte der Volksbewegung 1793-1794*, Berlin, 1957, pp. 137-140, 218-236. L'Instruction (26 brumaire an II : 16 novembre 1793) è un documento citato molto spesso e variamente interpretato: cfr. H. Arendt, *Sulla rivoluzione*, cit., pp. 97-99; A. Soboul, *Storia della rivoluzione francese. Principi. Idee. Società* (1983), Milano, 2001, pp. 121-122; D. M. G. Sutherland, *Rivoluzione e controrivoluzione. La Francia dal 1789 al 1815* (1985), Bologna, 2000, pp. 211 e ss., 243 e ss. Le consonanze da noi richiamate tra l'Instruction e l'impostazione robespierriana riguardano le tematiche sociali. L'Instruction (redatta, come è noto, in larga misura da Collot d'Herbois e Fouché) contiene un paragrafo sulla religione (V: *Extirpation du fanatisme*) di forte impronta scristianizzatrice. Su questo punto ovviamente la distanza rispetto alle posizioni di Robespierre è netta. Cfr. più avanti.

98 Cfr. la nota strofa de *La Carmagnole* (anonimo, agosto 1792): «Il faut raccourcir les géants/Et rendre les petits plus grands/Tout à la même hauteur/ Voilà le vrai bon-

heur...». Sulle canzoni nel periodo rivoluzionario cfr. A. Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, 1989, pp. 204-205; L. Mason, *Singing the French Revolution. Popular Culture and Politics, 1789-1799*, Ithaca and London, 1996; M. Verpeaux, *Le bonheur en chantant, ou la République chantée*, in Aa. Vv., *Le bonheur est une idée neuve. Hommage à Jean Bart*, Dijon, 2000, pp. 409-416. Per le tendenze egualitarie nell'ambito del movimento contadino durante la rivoluzione francese cfr. A. Ado, *Paysans en Révolution (1789-1794)* (1973), Paris, 1996; F. Gauthier, *La voie paysanne dans la Révolution française*, Paris, 1977; F. Gauthier, G.-R. Ikni, *Introduction*, in Aa. Vv., *La guerre du blé au XVIII^e siècle*, cit., pp. 7-30; F. Gauthier, G.-R. Ikni, *Le mouvement paysan en Picardie: meneurs, pratiques, maturation et signification historique d'un programme (1775-1794)*, ibidem, pp. 187-203; G.-R. Ikni, *Le mouvement des paysans égalitaires: de l'économie morale à l'économie politique populaire*, in Aa. Vv., *Permanences de la Révolution*, cit., pp. 53-65 (cfr. in particolare nota 33, a p. 64).

99 F. Gauthier, *Triomphe et mort*, cit., pp. 74, 94. Cfr. inoltre F. Theuriot, *La conception robespierriste du bonheur*, cit., pp. 210-211, 225-226.

100 Sull'«économie politique populaire» cfr. – oltre all'Introduzione, nota 25 e sopra, nota 12 – F. Gauthier, G.-R. Ikni, *Introduction*, in Aa. Vv., *La guerre du blé*, cit., pp. 7-30; G.-R. Ikni, *Le mouvement des paysans égalitaires*, cit., pp. 53-65.

101 Cfr. la petizione inviata alla Convenzione dal distretto di Grandvilliers (3 maggio 1793): F. Gauthier, G.-R. Ikni, *Introduction*, in Aa. Vv., *La guerre du blé*, cit., pp. 7-30, nota 87, a p. 30.

102 M. Robespierre, *Sur les inégalités dans les successions*, cit., pp. 181-182.

103 M. Robespierre, *Observations sur les causes morales de notre situation actuelle*, in «Le défenseur de la

Constitution», n° 4 (7 juin 1792), in *Œuvres*, cit., t. IV, pp. 109-119, a p. 117.

104 M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits*, cit., p. 459. Cfr. anche Idem, *Sur le marc d'argent* (11 avr. 1791), cit., p. 165: «cette inégalité est un mal nécessaire et incurable». Per il rifiuto della «loi agraire» cfr. Idem, *Tableau des opérations de la Convention nationale depuis le premier moment de sa session* (21-25 sept. 1792), in «*Lettres à ses commettans*» (*Œuvres*, cit., t. V), première série, n° 1 (19 oct. 1792), pp. 21-32, a p. 24; Idem, *Sur l'inculpation de dictature* (25 sept. 1792), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 13-27, a p. 20; Idem, *Sur l'influence de la calomnie* (28 oct. 1792), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 43-62, a p. 52. Sull'uso ed i significati della lessia *loi agraire* nella rivoluzione francese cfr. F. Gauthier, *Loi agraire*, in Aa. Vv. *Dictionnaire des usages socio-politiques* (1770-1815), fasc. 2, cit., pp. 65-98.

105 M. Robespierre, *Sur les subsistances*, cit., p. 117.

106 M. Robespierre, *Sur la Constitution*, cit., p. 496. Sul rapporto Robespierre-costituzione del '93 cfr. E. Hamel, *Histoire de Robespierre* (1865-1867), 2 voll. (3 tomes), Paris, 1987, vol. II (tome III), pp. 6-18.

107 Cfr. § 1.6 – *La dimensione morale*.

108 M. Robespierre, *Pour des mesures de salut public* (8 mai 1793), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 487-494, a p. 488.

109 M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits*, cit., p. 459.

110 *Ibidem*, p. 470.

111 *Ibidem*, p. 459.

112 M. Robespierre, *Sur le marc d'argent* (11 avr. 1791), cit., p. 166.

113 Per un primo orientamento sulle «bourgeoisies» nella Francia del 1789 cfr. M. Vovelle, *La Révolution française 1789-1799* (1992), Paris, 1998, pp. 11-15 (cfr. trad. it., Assisi-Milano, 1993, p. 8-12).

114 Sull'uso e il significato dei termini *aristocrate(s)/aristocratie* nella rivoluzione francese cfr. J. Guilhaumou, *Aristocrate(s)/Aristocratie*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques* (1770-1815), fasc. 1: *Désignants socio-politiques*, Paris, 1985, pp. 9-38.

115 Vanno aggiunti ai casi citati in testo anche altri passi come, per esempio, *Œuvres*, t. IX, p. 497 e t. X, p. 247. In altre occasioni Robespierre usa termini positivi per connotare la borghesia come «honnête bourgeois».

116 Cfr. M. Robespierre, *Réponse de M. Robespierre Aux discours de MM. Brissot et Gaudet* (sic) *du 25 avril 1792, prononcée à la Société des Amis de la Constitution, le 27 du même mois, et imprimée par ordre de la Société*, in «*Le défenseur de la Constitution*», n° 1 (17-18 maggio 1792), in *Œuvres*, cit., t. IV, pp. 28-46, alle pp. 32-33: «Mais on m'accusa constamment de défendre avec trop de chaleur la cause des foibles opprimés contre les oppresseurs puissans; on m'accusa, avec raison, d'avoir violé le respect dû aux tribunaux tyranniques de l'ancien régime, pour les forcer à être justes par pudeur: d'avoir immolé à l'innocence outragée, l'orgueil de l'aristocratie bourgeoise, municipale, nobiliaire, ecclésiastique. J'ai fait dès la première aurore de la révolution, au-delà de laquelle vous vous plaisez à remonter pour y chercher à vos amis des titres de confiance, ce que je n'ai jamais daigné dire, mais ce que tous mes compatriotes s'empresseroient de vous rappeler à ma place, dans le moment où l'on met en question si je suis un ennemi de la patrie, et s'il est utile à sa cause de me sacrifier; ils vous diroient que, membre d'un très-petit tribunal, je repoussai par les principes de la souveraineté du peuple, ces édités de Lamoignon, auxquels les tribunaux supérieurs n'opposoient que des formes».

117 In un caso Robespierre parla di «pauvreté laborieuse». Cfr. M. Robespierre, *Réflexions sur la manière dont on fait la guerre*, in «*Le défenseur de la Constitution*», n° 8 (5 juil. 1792), in *Œuvres*, cit., t. IV, pp. 225-232, a p. 231.

118 Cfr. nota 108.

119 M. Robespierre, *Sur le plan de constitution du clergé*, cit., pp. 408-409.

120 Va sottolineato che *digne* ha due significati: dignitoso e degno. A volte Robespierre usa l'aggettivo *honorable*. *Honorable* ha connotazione positiva e significa dignitoso, degno di rispetto. La parola *honneur* – che, come è noto, è per Montesquieu il principio dell'aristocrazia – ha in Robespierre prevalentemente connotazione negativa, non è una virtù. Cfr. M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes prononcé par l'Académie de Metz en 1784*, in *Œuvres*, cit., t. I, pp. 5-76, a p. 26: «L'honneur, comme l'a prouvé le grand homme que j'ai déjà cité, l'honneur est l'ame du gouvernement monarchique: non pas cet honneur philosophique, qui n'est autre chose que le sentiment exquis qu'une ame noble et pure a de sa propre dignité; qui a la raison pour base et se confond avec le devoir; qui existeroit, même loin des regards des hommes, sans autre témoin que le ciel et sans autre juge que la conscience: mais cet honneur politique dont la nature est d'aspirer aux préférences et aux distinctions; qui fait que l'on ne se contente pas d'être estimable; mais que l'on veut surtout être estimé, plus jaloux de mettre dans sa conduite de la grandeur que de la justice, de l'éclat et de la dignité que de la raison; cet honneur qui tient au moins autant à la vanité qu'à la vertu: mais qui, dans l'ordre politique, supplée à la vertu même; puisque, par le plus simple de tous les ressorts, il force les citoyens à marcher vers le bien public; lorsqu'ils

ne pensent aller qu'au but de leurs passions particulieres; cet honneur enfin, souvent aussi bizarre dans ses loix que grand dans ses effets; qui produit tant de sentimens sublimes et tant d'absurdes préjugés, tant de traits héroïques et tant d'actions déraisonnables; qui se pique ordinairement de respecter les loix, et qui quelques fois aussi se fait un devoir de les enfreindre; qui prescrit impérieusement l'obéissance aux volontés du prince; et cependant permet de lui refuser ses services, à quiconque se croit blessé par une injuste préférence; qui ordonne en même temps de traiter avec générosité les ennemis de la patrie, et de laver un affront dans le sang du citoien». A volte «honneur» è utilizzato con connotazione positiva. Cfr. M. Robespierre, *Détails intéressans des événemens du 10 août*, cit., p. 366: «Misérables hypocrites [riches égoïstes], gardez vos richesses qui vous tiennent lieu d'âme et de vertu; mais laissez aux autres la liberté et l'honneur».

121 Verosimilmente si potrebbe inserire anche il piccolo commerciante («boutiquier») fra le categorie economico-sociali promosse da Robespierre. Robespierre, però, usa poco frequentemente la parola *boutiquier(s)*. Nelle *Observations sur les causes morales* (cit., p. 113) afferma: «Depuis le boutiquier aisé, jusqu'au superbe patricien, depuis l'avocat, jusqu'à l'ancien duc et pair, presque tous semblent vouloir conserver le privilège de mépriser l'humanité, sous le nom du peuple». Nell'intervento ai Giacobini del 1° marzo 1793, *Sur les troubles de Paris et la conduite des jacobins*, in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 286-289, a p. 287 (riportato anche nelle «Lettres à ses commettans», deuxième série, n° 8 (début de mars 1793), in *Œuvres*, cit., t. V, pp. 323-328, a p. 326) gli aggettivi affiancati alla parola *boutiquiers* hanno connotazione negativa: «Il faut vous dire enfin, que les gros magasins des

accapareurs ont été respectés; que les boutiques des patriotes ont obtenu la préférence; que les marchands jacobins ont été les plus maltraités; et que tels boutiquiers fayetistes et aristocrates n'ont jamais montré un visage plus serein, qu'au moment où l'on disposoit d'une partie de leurs marchandises». Nel momento in cui attacca J. Roux e gli «Enragés» (M. Robespierre, *Contre Jacques Roux et Leclerc* (5 août 1793), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 52-54, alle pp. 53, 54), Robespierre sembra porsi a difesa della categoria dei *boutiquiers*: «Deux hommes salariés par les ennemis du peuple, deux hommes que Marat dénonça [...] Il faut vous les nommer; le premier est un prêtre, homme seulement connu par deux actions horribles. La première, d'avoir voulu faire assassiner les marchands, les boutiquiers, parce que, disait-il, ils vendaient trop cher; l'autre, d'avoir voulu faire rejeter au peuple la Constitution, sous prétexte quelle était défectueuse». L'analisi lessicologica della parola *boutique(s)* 2(2) non aiuta a definire meglio l'atteggiamento robespierriano nei confronti dei commercianti. L'unico caso rilevante dell'uso della parola *boutique(s)* è in M. Robespierre, *Sur les troubles de Paris*, cit., p. 287, citato in questa stessa nota.

122 M. Robespierre, *Sur le marc d'argent et sur le cens électoral* (11 août 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 617-631, pp. 624, 626.

123 M. Robespierre, *Sur la Constitution*, cit., p. 498.

124 M. Robespierre, *Sur les inégalités dans les successions*, cit., p. 187.

125 Il diritto all'esistenza, come abbiamo già ricordato, è teorizzato da Robespierre nel discorso *Sur les subsistances* (cit., p. 112) del 2 dicembre 1792 alla Convenzione. Per un'analisi del discorso del 2 dicembre 1792 cfr. E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, cit., vol. II (tome II), pp.

324-326. Ricordiamo che anche nel discorso del 24 aprile 1793, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits* (cit., p. 464), viene formulato il diritto all'esistenza. Entrambi i passi sono citati nella nota 83.

126 M. Robespierre, *Sur les successions comprenant des biens ci-devant nobles* (1° avr. 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 174-175; Idem, *Sur les inégalités dans les successions*, cit.; Idem, *Sur les moyens de sauver la patrie*, cit., p. 186. Sulla riforma egualitaria del diritto successorio nella riflessione giacobina cfr. J.-P. Gross, *Égalitarisme jacobin*, cit., pp. 226 e ss.; J. Goy, *Entre philosophie et réalisme politique: le bonheur par l'égalité successorale (1750-1804)*, in Aa. Vv., *Le bonheur est une idée neuve*, cit., pp. 253-263.

127 Per i diversi orientamenti sull'imposta progressiva cfr. J.-F. Spitz, *L'amour de l'égalité*, cit., pp. 200 e ss.

128 *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposée par Maximilien Robespierre* (24 avril 1793), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 463-469, alle pp. 465-466 (il testo della *Déclaration* è compreso nel già citato documento 103 delle *Œuvres*: *Sur la nouvelle Déclaration des Droits*, cit., t. IX, pp. 459-471). Sulla fortuna della *Déclaration* nelle correnti democratiche, socialiste e comuniste dell'Ottocento cfr. C. Vetter, *Il dispotismo*, cit., ad nomen e nota 232, a p. 138.

129 J. Bart, *Le but de la société est le bonheur commun*, in Aa. Vv., *Les déclarations de l'an I*, cit., pp. 133-143, a p. 136.

130 Sull'uso e il significato del termine *mandataire(s)* nella rivoluzione francese cfr. M. Genty, *Mandataires/Représentants (1789-1790)*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages sociopolitiques (1770-1815)*, fasc. 1, cit., pp. 139-158.

131 M. Robespierre, *Sur l'admission de tous les citoyens dans la garde nationale* (5 déc. 1790), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 612-655.

132 Cfr. le liste di frequenza e l'indice dei riferimenti. Sul diritto di petizione cfr. M. Robespierre, *Sur le droit de pétition* (9 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 312-318. Sul diritto all'insurrezione cfr. Idem, *Sur l'affaire d'Avignon* (2 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 299-308. Cfr., infine, Idem, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits*, cit., artt. XXVI, XXIX, a p. 468. Dal calcolo delle occorrenze di «droit de pétition» non sono state tolte le occorrenze presenti nelle note o nei paragrafi introduttivi. Da segnalare che alla somma non sono state aggiunte due occorrenze dei titoli (t. VII, pp. 312 e 334) – facilmente riconoscibili dai programmi d'interrogazione testi perché in maiuscolo – e due occorrenze (t. VII, pp. 312 e 334) di *droits de pétition* (al plurale) presenti nei paragrafi introduttivi. Non esistono occorrenze per *liberté de(s) pétition(s)*. Infine si deve render conto che la maggior parte delle occorrenze di *droit de pétition* è contenuta in due discorsi del 9-11 maggio 1791: Idem, *Sur le droit de pétition* (9-11 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 312-318 e pp. 334-343. Rispettivamente 20 e 35 occorrenze.

133 Cfr. sopra 1.1 – Premessa.

134 Secondo Bouloiseau, Robespierre stabilisce «une distinction nette entre pouvoirs et fonctions». Solo «électeurs» e «députés» «possèdent des pouvoirs»: tutti gli altri attori dello spazio pubblico «ne sont que des fonctionnaires» (M. Bouloiseau, *Robespierre* (1956), Paris, 1987, p. 47). È un'affermazione che non convince. L'unico «pouvoir» riconosciuto da Robespierre è quello del «souverain» (il «peuple» titolare della «souveraineté»). I «députés» («délégués», «représentants», «membres de la législature») sono anch'essi «fonctionnaires publics», «mandataires» che esercitano «les fonctions législatives» (Cfr. M. Robespierre, *Sur la Constitution*, cit., pp. 508-510). In un intervento del 16 giugno 1793 viene

contestata la legittimità della parola «représentant» (*Œuvres*, cit., t. IX, p. 569). Su questi aspetti – che sul piano concettuale rinviano alle ambiguità di Robespierre sulla rappresentanza (cfr. nota 259) e sul piano lessicale all'uso dei termini *fonctionnaire, magistrat, mandataire, député, délégué, représentant* – ci proponiamo di tornare nel secondo volume.

135 Nel periodo della rivoluzione francese a pronunciarsi per l'estensione dei diritti politici alle donne, come è noto, sono soprattutto Condorcet e Olympe de Gouges, oltre a settori della sanculotteria femminile. Per un primo orientamento cfr. A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 441-442. Cfr. inoltre M. P. Duhet, *Les femmes et la Révolution 1789-1794*, Paris, 1971; D. Godineau, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, 1988; M. Riot-Sarcey, *Femmes en marge de l'«humain universel»*, in Aa. Vv., *Permanences de la révolution*, cit., pp. 119-127; W. H. Sewell, Jr., *Le citoyen/la citoyenne: Activity, Passivity, and the Revolutionary Concept of Citizenship*, in Aa. Vv., *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 2: *The Political Culture of the French Revolution*, edited by C. Lucas, Oxford-New York, 1988, pp. 105-123; P. Costa, *Civitas. Storia della cittadinanza in Europa*, vol. III: *L'età delle rivoluzioni*, Roma-Bari, 2000, pp. 69-76; Aa. Vv., 1789-1799: *combats de femmes. Les révolutionnaires excluent les citoyennes*, dirigé par Évelyne Morin-Rotureau, Paris, 2003; S. Aberdam, *Deux occasions de participation féminine en 1793: le vote sur la Constitution et le partage des biens communaux*, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 339, janvier-mars 2005, pp. 17-34.

136 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 461: «Vous y serez, jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt

des frères et des amans dignes de vous. Vous y serez, mères de famille, dont les époux et les fils élèvent des trophées à la République avec les débris des trônes. O femmes françaises, chérissez la liberté achetée au prix de leur sang; servez-vous de votre empire pour étendre celui de la vertu républicaine! O femmes françaises, vous êtes dignes de l'amour et du respect de la terre! Qu'avez-vous à envier aux femmes de Sparte? Comme elles, vous avez donné le jour à des héros; comme elles, vous les avez dévoués, avec un abandon sublime, à la Patrie». Sull'ambiguità del termine «citoyenne(s)» cfr. A. Geffroy, *Citoyen/citoyenne*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 4: *Désignants socio-politiques*, 2, Paris, 1989, pp. 63-86.

137 Cfr. 7.4 e 7.5 *Indici delle concordanze di «démocratie» e «démocratique»*. Sull'uso e sul significato del termine *démocratie* nella rivoluzione francese cfr. M. Genty, *Démocratie directe, Démocratie représentative*, in A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 340-342; Ph. Raynaud, *Democrazia*, in F. Furet, M. Ozouf, *Dizionario critico*, cit., vol. II, pp. 753-763; F. Brunel, nota 97 alle pp. 208-209, in J.-N. Billaud-Varenne, *Principes régénérateurs du système social (1795)*, Paris, 1992; R. Monnier, «*Démocratie représentative*» ou «*république démocratique*»: de la querelle des mots (*république*) à la querelle des anciens et des modernes, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 325, juillet-septembre 2001, pp. 1-21; M. Edelstein, *Les révolutions américaine et française et l'avancement de la démocratie*, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 334, octobre-décembre 2003, pp. 45-58.

138 Cfr. J.-J. Chevallier, *Storia del pensiero politico*, 3 voll., vol. II: *Il declino dello Stato Nazionale Monarchico* (1979), Bologna, 1981, pp. 264 e ss., 271 e ss. Per un primo orientamento sulla nozione di democrazia

si rinvia in particolare a: Aa. Vv., *Democrazia* (1975), a cura di V. E. Parsi, Venezia, 1993; G. Sartori, *Democrazia. Cosa è*, Milano, 1993; D. Musti, *Demokratía. Origini di un'idea* (1995), Roma-Bari, 1997; A. Sen, *La democrazia degli altri. Perché la libertà non è un'invenzione dell'Occidente* (1999, 2003), Milano, 2004; L. Canfora, *La democrazia. Storia di un'ideologia*, Roma-Bari, 2004.

139 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, cit., in particolare le pp. 352 e ss.

140 Per un primo orientamento sulla nozione di dispotismo cfr. Aa. Vv., *Dispotismo. Genesi e sviluppi di un concetto filosofico-politico*, 2 voll., a cura di D. Felice, Napoli, 2001-2002.

141 *Adresse de Maximilien Robespierre aux Français* (été 1791), in Robespierre, *Écrits*, a cura di C. Mazauric, Paris, 1989, pp. 124-136, a p. 125. Lo scritto, come è noto, non figura nelle *Œuvres*: cfr. C. Mazauric, *Présentation*, in *Œuvres*, cit., t. I, pp. I-XXIX, alle pp. XV-XVI. Si rinvia alla *Présentation* di Mazauric per altri documenti non presenti nelle *Œuvres* e che – inediti o pubblicati in altre sedi – dovrebbero trovar posto nell'undicesimo volume delle *Œuvres*, in corso di preparazione. Cfr. inoltre il sito dell'ARBR (*Les Amis de Robespierre pour le Bicentenaire de la Révolution française*): <http://www.amis-robspierre.org/fr/publications.htm>

142 M. Robespierre, *Sur l'inviolabilité royale* (13 juil. 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 551-553, a p. 552: «Le mot républicque ne signifie aucune forme particulière de gouvernement, il appartient à tout gouvernement d'hommes libres, qui ont une patrie». La fonte di queste affermazioni di Robespierre è Rousseau. Nel lessico politico di Rousseau, come è noto, la parola «républicque» non connota una forma specifica di governo, ma ogni comunità politica, retta dalla volontà generale; ogni comunità politica in cui la titolarità e l'eserci-

zio della sovranità spettano unicamente ed esclusivamente al popolo: «Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenoit autrefois le nom de Cité, et prend maintenant celui de République ou de corps politique, lequel est appellé par ses membres Etat quand il est passif, Souverain quand il est actif, Puissance en le comparant à ses semblables. À l'égard des associés ils prennent collectivement le nom de peuple, et s'appellent en particulier Citoyens comme participans à l'autorité souveraine, et Sujets comme soumis aux loix de l'Etat [...] J'appelle donc République tout Etat régi par des loix, sous quelque forme d'administration que ce puisse être; car alors seulement l'intérêt public gouverne, et la chose publique est quelque chose. Tout Gouvernement légitime est républicain» (J.-J. Rousseau, *Du contrat social* (1762), in *Œuvres complètes*, cit., vol. III, Paris, 1964, pp. 279-470, alle pp. 361-362, 379-380 (livre I, chapitre VI; livre II, chapitre VI). In una nota Rousseau così commenta la frase «tout Gouvernement légitime est républicain»: «Je n'entends pas seulement par ce mot une Aristocratie ou une Démocratie, mais en général tout gouvernement guidé par la volonté générale, qui est la loi. Pour être légitime il ne faut pas que le Gouvernement se confonde avec le Souverain, mais qu'il en soit le ministre: alors la monarchie elle-même est républicque» (*Ibidem*, p. 380). È alla luce di questi elementi dottrinali – spesso dimenticati dalla critica storica – che vanno interpretate le posizioni di Robespierre sulla monarchia e sulla repubblica (Cfr. C. Vetter, *Dittatura risorgimentale e dittatura rivoluzionaria nel pensiero e nell'iniziativa politica di Garibaldi*, in Aa. Vv., *Studi in onore di Giovanni Miccoli*, a cura di L. Ferrari, Trieste, 2004, pp. 249-263, alle pp. 262-263).

143 Identificando democrazia e repubblica, Robespierre si pone nel

solco di una impostazione molto diversa da quella dei padri fondatori americani, i quali distinguono democrazia e repubblica. Per un primo orientamento cfr. H. Arendt, *Sulla rivoluzione*, cit., pp. 258 e ss.; R. Derathé, *Rousseau e la scienza politica del suo tempo* (1950, 1988), Bologna, 1993, pp. 334-335; A. Hamilton, J. Jay, J. Madison, *Il federalista* (1980), a cura di M. D'Addio e G. Negri, Bologna, 1998. Sull'idea di repubblica nella Francia della rivoluzione cfr. C. Nicolet, *L'idea repubblicaine en France*, Paris, 1982; Idem, *Histoire, nation, république*, Paris, 2000; Aa. Vv., *Les lieux de mémoire*, vol. I: *La République*, sous la direction de P. Nora, Paris, 1984; G. Maintenant, *République*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 2, cit., pp. 99-126; P. Nora, *Repubblica*, in F. Furet, M. Ozouf, *Dizionario Critico*, cit., vol. II, pp. 912-926; Aa. Vv., *L'idea di repubblica nell'Europa moderna*, a cura di F. Furet e M. Ozouf, Roma-Bari, 1993 (in particolare le pp. 5 e ss., 123 e ss., 201 e ss., 233 e ss., 265 e ss.); Aa. Vv., *Révolution et république. L'exception française*, sous la direction de M. Vovelle, Paris, 1994; K. M. Baker, *Le trasformazioni del repubblicanesimo classico*, cit., pp. 149-175.

144 Sulle caratteristiche dell'idea di patria e di nazione in Rousseau cfr. F. Chabod, *L'idea di nazione* (1943-1944, 1946-1947), Roma-Bari (1961), 1999, pp. 97-129, *ad nomen*; M. Viroli, *Per amore della patria. Patriotismo e nazionalismo nella storia* (1995), Roma-Bari, 1999, pp. 72-73, *ad nomen*; M. Viroli, *Repubblicanesimo*, Roma-Bari, 1999, pp. 69 e ss.; F. Tuccari, *La nazione*, Roma-Bari, 2000, pp. 99-105, *ad nomen*. Come è noto, i testi di Rousseau, in cui la critica storica (in particolare F. Chabod) ha individuato spunti nazionalistici sono la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758), il *Projet de constitution pour la Corse* (1765, postumo: 1861) e soprattutto

le *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1771, postumo: 1782).

145 Per una definizione del termine «nation» cfr. M. Robespierre, *Sur la pétition du peuple Avignonois* (18 nov. 1790), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 585-608. Cfr. in particolare *ibidem*, p. 588: «La souveraineté réside également dans tous les citoyens qui forment l'association politique. [...] Si une nation n'est qu'une société d'hommes réunis pour leur intérêt commun, sous des lois et sous un gouvernement commun; si les lois ne sont que les conditions de la société déterminées par la volonté générale des associés, et le gouvernement, l'organisation de l'autorité publique établie pour le maintien des lois, qui pourra disputer à un peuple, quel qu'il soit, le pouvoir de changer à son gré et les lois et son gouvernement, et, à plus forte raison, ceux à qui il a confié les fonctions de ce même gouvernement?». Di scarsa utilità, per la ristrettezza del corpus esaminato (22 discorsi), l'analisi lessicologica, proposta da A. Geffroy, *Le mot nation chez Robespierre*, in Aa. Vv., *Robespierre. De la Nation artésienne*, cit., pp. 89-104. Cfr. inoltre H. Leuwers, *Des nations à la Nation. Obstacles et contradictions dans le cheminement politique de deux hommes des provinces du Nord: Robespierre et Merlin de Douai* (1788-1791), *ibidem*, pp. 73-87.

146 M. Robespierre, *Considérations sur l'une des principales causes de nos maux*, in «Le défenseur de la constitution», n° 3 (31 mai 1792), in *Œuvres*, t. IV, cit., pp. 77-107, a p. 89.

147 M. Robespierre, *Sur l'éligibilité des députés de l'Assemblée nationale à la première législature* (16 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 377-402, alle pp. 385-386.

148 M. Robespierre, *Sur la rééligibilité des députés de l'Assemblée Nationale à la première législature* (18 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 403-423, a p. 409.

149 *Adresse de Maximilien Robespierre aux Français*, cit., p. 125.

150 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, cit., p. 354.

151 Cfr. *Idem*, *Sur les principes de morale politique*, cit., p. 357.

152 *Idem*, *Discours sur les peines infamantes*, cit., p. 31.

153 *Idem*, *Sur le marc d'argent* (11 avr. 1791), cit., p. 163.

154 *Idem*, *Sur l'éligibilité des députés de l'Assemblée nationale*, cit., p. 390.

155 *Idem*, *Sur le marc d'argent et sur le cens électoral*, cit., p. 622.

156 Sulla nozione di virtù in Robespierre torneremo nel secondo volume. Manca tuttora un'indagine esaustiva (lessicografica, lessicologica, stilistica e concettuale) che tenga conto dell'intera produzione robespierriana e non solo dei discorsi più importanti. Per un primo orientamento cfr. C. Gaspard, *Vertu: le sens robespierriste du terme*, cit., pp. 197-210; F. Brunel, *Le jacobinisme, un «rigorisme de la vertu»? «Puritanisme» et Révolution*, in Aa. Vv., *Mélanges Michel Vovelle. Sur la Révolution. Approches plurielles, textes réunis par J.-P. Bertaud, F. Brunel, C. Duprat e F. Hincker*, Paris, 1997, pp. 271-280. Il nesso virtù-felicità irrompe nella Grecia classica con Socrate e si contrappone al nesso Tyche-felicità del mondo omerico e della produzione tragica. La promessa cristiana di felicità ripropone il nesso virtù-felicità, modificando sia il senso della parola virtù che il senso della parola felicità. Su questi snodi fondamentali della cultura occidentale cfr. F. de Luise, G. Farinetti, *Storia della felicità. Gli antichi e i moderni*, Torino, 2001, pp. 17 e ss., 159 e ss. Per la nozione di virtù nella tradizione repubblicana resta fondamentale – anche se controverso – J. G. A. Pocock, *Il momento machiavelliano. Il pensiero politico fiorentino e la tra-*

dizione repubblicana anglosassone (1975), Bologna, 1980.

157 M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes*, cit., p. 31. Sono presenti alcune modifiche fra l'edizione presentata nelle *Œuvres* e l'edizione del medesimo scritto pubblicata nel 1785. I redattori delle *Œuvres* ne danno conto attraverso delle note. Rimandiamo alle *Œuvres* per i confronti.

158 *Idem*, *Assemblées Préliminaires des habitants d'Arras des 23 et 24 mars 1789*, in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 10-11, a p. 10.

159 *Idem*, *Discours au peuple réuni*, cit., p. 481.

160 Cfr. J.-J. Rousseau, *Émile ou de l'éducation* (1762), in *Œuvres complètes*, cit., vol. IV, cit., pp. 239-867, a p. 817 (livre V); cfr. trad. it., a cura di E. Nardi, Firenze, 2002, p. 554; cfr. G. B. de Mably, *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale et de la politique* (1763), Caen, 1986, p. 48: «Le bonheur n'est attaché qu'à la vertu [...] Le bonheur dans chaque individu, c'est la paix de l'âme, et cette paix naît du témoignage qu'il se rend de se conduire par les règles de la justice».

161 Cfr. L. Bruni, *L'economia, la felicità e gli altri*, cit, pp. 38 e ss. Il termine *eudaimonia*, come è noto, è stato tradotto da E. Anscombe (1958) con *human flourishing*: cfr. *ibidem*, nota 5, pp. 40-41. Sulla nozione di felicità in Aristotele cfr. in particolare M. C. Nussbaum, *La fragilità del bene. Fortuna ed etica nella tragedia e nella filosofia greca* (1986), Bologna, 2004, pp. 449 e ss.; J. Annas, *La morale della felicità in Aristotele e nei filosofi dell'età ellenistica* (1993), Milano, 1997, *ad nomen* (cfr. anche il capitolo secondo: *Le virtù*, pp. 77-188).

162 Cfr. in particolare M. W. Rombout, *La conception stoïcienne du bonheur chez Montesquieu et chez quelques-uns de ses contemporains*, Leida, 1958; G. Bretonneau, *Stoïcisme et valeurs chez J.-J. Rousseau*, Paris, 1977;

Aa. Vv., *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, publié sous la direction de R. Trousson et F. S. Eigeldinger, Paris, 1996, p. 274 (voce *Sénèque*). La dottrina stoica, come è noto, trova largo spazio ne *Le Temple du Bonheur* (I ed.: 3 voll., Paris, 1769; II ed., 4 voll., Paris, 1770). Per i giudizi di Robespierre sulla «secte sublime des Stoiciens» cfr. *Sur les rapports des idées religieuses et morales*, cit., p. 454. Per le occorrenze dei termini appartenenti al campo semantico dello stoicismo nelle *Œuvres*, cfr. parte seconda, liste di frequenza.

163 R. Mauzi, *L'idée du bonheur*, cit., p. 580.

164 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 446.

165 Cfr. J. Domenech, *Bienfaisance*, in Aa. Vv., *Dictionnaire européen des lumières*, cit., pp. 164-165; R. Mauzi, *L'idée du bonheur*, cit., pp. 605 e ss.; A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 117-118; P. Oppici, *L'idea di «bienfaisance» nel Settecento francese o il laccio di Anglaia*, Pisa, 1989; J. De Viguier, *Histoire et dictionnaire du temps des lumières 1715-1789*, Paris, 1995, pp. 764-766; L. Hunt, *Filantropia*, in Aa. Vv., *L'illuminismo*, Dizionario storico, cit., pp. 326-332.

166 Cfr. M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, cit., pp. 353-4. Cfr. la definizione di virtù di Ch.-L. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, in *Œuvres complètes*, texte présenté et annoté par R. Caillois, 2 voll., Paris, 1949-51, vol. II, pp. 225-995 (livre III, chapitre III, pp. 251-253: *Du principe de la démocratie*). Cfr. *Avertissement de l'auteur* (*ibidem*, pp. 227-228): «Pour l'intelligence des quatre premiers livres de cet ouvrage, il faut observer que ce que j'appelle la vertu dans la république est l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité. Ce n'est point une vertu morale, ni une vertu chrétienne, c'est la vertu politique; et celle-ci est le ressort qui fait mouvoir le gouvernement républicain [...] J'ai donc appelé vertu politi-

que l'amour de la patrie et de l'égalité. J'ai eu des idées nouvelles; il a bien fallu trouver de nouveaux mots, ou donner aux anciens de nouvelles acceptions». In merito alla convinzione che la virtù politica robespierriana sia di derivazione montesquieuiana più che rousseauiana si veda M. A. Cattaneo, *Libertà e virtù nel pensiero politico di Robespierre* (1968), Milano, 1990, pp. 121 e ss.; Idem, *Nota introduttiva*, in M. Robespierre, *La scalata al cielo. Discorsi*, a cura di M. A. Cattaneo, Verona, 1989, pp. 121-124. La tesi di fondo di M. A. Cattaneo, come è noto, è che in Robespierre l'influenza di Montesquieu è nettamente superiore a quella di Rousseau.

167 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, cit., p. 353. Sulla virtù come amore della patria Robespierre si pronuncia già nel 1784 (Idem, *Discours sur les peines infamantes*, cit., p. 24): «Le ressort essentiel des républiques, est la vertu, comme l'a prouvé l'auteur de l'esprit des lois, c'est à dire la vertu politique, qui n'est autre chose que l'amour des lois et de la patrie: leur constitution même exige que tous les interets particuliers, toutes les liaisons personnelles cedent sans cesse au bien général. Chaque citoien faisant partie de la souveraineté, comme je l'ai déjà dit; il est obligé à ce titre de veiller à la sureté de la patrie dont les droits sont remis entre ses mains; il ne doit pas épargner même le coupable le plus cher, quand le salut de la république demande sa punition».

168 Per un'analisi lessicologica del termine *loi* nella rivoluzione francese cfr. J. Guilhaumou, *La loi en acte dans les comités de surveillance des Bouches-du-Rhône*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques* (1770-1815), fasc. 6: *Notions pratiques*, Paris, 1999, pp. 99-125.

169 M. Robespierre, *Sur le droit de triage*, cit., p. 277.

170 In merito alla differenza, in Robespierre, fra passioni positive e passioni negative cfr. M. Robespierre, *Sur la guerre* (2 janv. 1792), in *Œuvres*, cit., t. VIII, pp. 74-94, alle pp. 89-90: «L'amour de la justice, de l'humanité, de la liberté est une passion comme une autre; quand elle est dominante, on lui sacrifie tout; quand on a ouvert son âme à des passions d'une autre espèce, comme à la soif de l'or ou des honneurs, on leur immole tout, et la gloire, et la justice, et l'humanité, et le peuple et la patrie. Voilà tout le secret du cœur humain; voilà toute la différence qui existe entre le crime et la probité, entre les tyrans et les bienfaiteurs du pays».

171 M. Robespierre, *Sur la guerre* (25 janv. 1792), in *Œuvres*, cit. t. VIII, pp. 132-153, alle pp. 143-144.

172 Idem, *Sur les subsistances*, cit., p. 113.

173 Idem, *Sur les principes de morale politique*, cit., pp. 352, 354.

174 M. Robespierre, *Sur la Constitution*, cit., p. 496.

175 M. Robespierre, *Sur les crimes des rois coalisés contre la France* (7 prairial an II : 26 mai 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 473-478, a p. 476.

176 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, cit., p. 353.

177 Sottolineiamo che Robespierre usa questa lessia solamente in un'occasione: M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes*, cit., p. 24 (il passo è citato nella nota 167). Robespierre preferisce, a «vertu politique», le lessie che abbiamo elencato nel testo: «vertu civile», «vertu sociale», «vertu publique», «vertu républicaine».

178 M. Robespierre, *Sur les intrigues contre le gouvernement révolutionnaire*, cit., p. 520. Cfr. G. Walter, *Robespierre*, Paris, 1961, t. II, p. 68.

179 La patria, la giustizia, l'uguaglianza, la libertà sono valori,

l'amore della patria, l'amore della giustizia, l'amore dell'uguaglianza, l'amore della libertà sono virtù. In quanto valori vengono espressi sovente con la parola «bien(s)».

180 Da un esame rapido, sembrano essere 20 le occorrenze che si riferiscono al «valor militare». La «valeur» è espressa sovente come un vizio da Robespierre, cfr. nota 49.

181 M. Robespierre, *Discours au peuple réuni*, cit., p. 481. Il contributo più informato e equilibrato – a nostro avviso – sulla dimensione religiosa del pensiero di Robespierre è quello di H. Guillemain, *Robespierre politico e mistico*, cit. (cfr. in particolare le pp. 347-393).

182 Per la lista dei vizi in Robespierre cfr. sopra.

183 *Ibidem*, p. 482.

184 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., pp. 452-453.

185 *Idem*, *Discours sur les peines infamantes*, cit., p. 31. Sono presenti alcune modifiche fra l'edizione presentata nelle *Œuvres* e l'edizione del medesimo scritto pubblicata nel 1785. I redattori delle *Œuvres* ne danno conto attraverso delle note. Rimandiamo alle *Œuvres* per i confronti.

186 H. Guillemain, *Robespierre politico e mistico*, cit., pp. 347-393.

187 M. Robespierre, *Sur les circonstances actuelles* (26 mars 1792), in *Œuvres*, cit., t. VIII, pp. 229-241, alle pp. 234-235.

188 M. Robespierre, *Pour la liberté des cultes* (1^{er} frimaire an II : 21 nov. 1793), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 193-201, alle pp. 196-197. G. Martin considera l'intervento del 21 novembre 1793 un momento di svolta: «La victoire du 1^{er} Frimaire marque le moment précis où la majorité des Jacobins, perinde ac cadaver, s'abandonne à la toute-puissante volonté de l'Incorrupti-

ble» (G. Martin, *Les jacobins* (1945), Paris, 1963, p. 70).

189 M. Robespierre, *Réponse de M. Robespierre Aux discours de MM. Brisson et Gaudet*, cit., p. 43.

190 Cfr. *Idem*, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 461: «Les esclaves adorent la fortune et le pouvoir: nous, honorons le malheur, le malheur que l'humanité ne peut entièrement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect». Sul tema del malheur nell'Illuminismo e nella Rivoluzione francese cfr. in particolare C. Rosso, *Illuminismo. Felicità e dolore. Miti e ideologie francesi*, Napoli, 1971; B. Baczkowski, *Job, mon ami. Promesses du bonheur et fatalité du mal*, Paris, 1997.

191 Cfr. M. Robespierre, *Discours au peuple réuni*, cit.

192 M. Robespierre, *Éloge de Messire Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier Dupaty*, in *Œuvres*, cit., t. I, pp. 153-184, a p. 180.

193 M. Robespierre, *Discours au peuple réuni*, cit., pp. 481-482.

194 M. Robespierre, *Contre les factions nouvelles et les députés corrompus* (8 thermidor an II : 26 juil. 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 542-586, a p. 567. Cfr. anche *Ibidem*, p. 575. La frase «la mort n'est pas un sommeil éternel» è un riferimento polemico al Decreto sulle sepolture di Fouché (19 vendémiaire an II : 10 ottobre 1793). Cfr. J. Fouché, *Écrits révolutionnaires*, Paris, 1998, pp. 67-69, a p. 68: «Article VI. On lira sur la porte de ce champ consacré par un respect religieux aux mânes des morts, cette inscription: La mort est un sommeil éternel». Per le posizioni di Chaumette cfr. N. Bossut, *Chaumette, porte-parole des sans-culottes*, Paris, 1998, pp. 339-370, 499. Per le politiche funerarie della rivoluzione francese cfr. M. Sozzi, Ch. Porset, *Il sonno e la memoria. Idee della morte e politiche funerarie nella Rivoluzione francese*, Torino, 1999.

195 Il testo in cui Robespierre sviluppa più compiutamente la polemica contro la «secte» degli «encyclopédistes», accusata di «matérialisme», è *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., pp. 454 e ss. Per un'analisi di questo importante discorso cfr., in particolare, E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, cit., vol. II (tome III), pp. 359-367; S. Moravia, *Il tramonto dell'illuminismo*, cit., pp. 206 e ss.; A. M. Battista Robespierre, cit., pp. 33 e ss.; L. Jaume, *Robespierre*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des œuvres politiques*, sous la direction de F. Chatelet, O. Duhamel, E. Pisier (1986), Paris, 1989, pp. 881-886. Per la polemica contro l'abate Raynal cfr. M. Robespierre, *Sur une lettre de l'abbé Raynal* (31 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 446-458. Per la polemica contro Helvétius cfr. M. Robespierre, *Sur les bustes de Mirabeau et d'Helvétius* (5 déc. 1792), in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 142-146.

196 Per un primo orientamento – anche bibliografico – sulla dimensione religiosa della rivoluzione francese e sulla scristianizzazione cfr. in particolare A. Aulard, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être Suprême* (1793-1794). *Essai historique*, Paris, 1892; A. Mathiez, *Les Origines des cultes révolutionnaires 1789-1792* (1904), Genève, 1977; M. Vovelle, *Religion et Révolution. La déchristianisation de l'an II dans le Sud-Est*, Paris, 1976; *Idem*, *La Révolution contre l'Église. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, 1988; *Idem*, *Déchristianisation*, in A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 327-330; *Idem*, *De la Raison à l'Être suprême* (1989), in M. Vovelle, *Combats pour la révolution française*, Paris, 1993, pp. 285-299; M. Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, 1976; *Idem*, *Religione rivoluzionaria*, in F. Furet, M. Ozouf, *Dizionario critico*, cit., vol. II, pp. 679-690; J. de Viguierie, *Christianisme et révolution*, Paris, 1986; Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. IX: *La religion*, a cura di C. Lan-

glois, T. Tackett, M. Vovelle, Paris, 1996; Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. XI, cit., pp. 75-86; F. Furet, *L'idea francese di Rivoluzione (1997)*, in *Le due rivoluzioni. Dalla Francia del 1789 alla Russia del 1917* (1999), Torino, 2002, pp. 53-72; L. Mezzadri, *La Rivoluzione francese e la Chiesa. Fatti, documenti, interpretazioni*, Roma, 2004. Per il passaggio dal culto della Ragione al culto dell'Essere supremo in una realtà specifica della Parigi rivoluzionaria cfr. H. Burstin, *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Seyssel, 2005, pp. 789-799.

197 Per un primo orientamento su Lequinio cfr. A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 667-669.

198 *Du Bonheur*, par Lequinio. Représentant du peuple. Envoyé dans le Département de la Charente inférieure, prononcé dans le Temple de la vérité, ci-devant l'Église catholique de Rochefort, le deuxième décadi de Brumaire, l'an second de la République Française, une et indivisible, Angoulême, Chez P. Broquisse, Imprimeur du Département, Deuxième année républicaine, p. 4.

199 Sul teismo e sulla distinzione tra teismo e deismo cfr. in particolare J. Deprun, *Dieu*, in Aa. Vv., *Dictionnaire européen des Lumières*, cit., pp. 336-340.

200 Per un primo orientamento sulla nozione di «religione civile» cfr. E. Gentile, *Le religioni della politica. Fra democrazie e totalitarismi*, Roma-Bari, 2001; Aa. Vv. *Risorgimento italiano e religioni politiche*, a cura di Simon Levis Sullam, in «Società e storia», a. XXVII, n. 106, ottobre-dicembre 2004, pp. 681-779; *Totalitarian Movements and Political Religions*, vol. 6, No. 1, June 2005. Per la sacralizzazione della politica in Robespierre cfr. le liste di frequenza («amour sacré de la patrie», «saint amour de la patrie», «saint amour de la liberté et de l'égalité», «saint amour de la liberté»,

«amour saint de l'humanité», «droit sacré de l'insurrection», «sainte égalité»).

201 A nostro avviso, il culto dell'Essere Supremo va interpretato più in chiave di «nuovo culto» che di «religione civile». Per l'interpretazione in chiave di «nuovo culto» cfr. M. Introvigne, *I nuovi culti. Dagli Hare Krishna alla Scientologia*, Milano, 1990, pp. 108-113. Per l'interpretazione in chiave di «religione civile» cfr. E. Gentile, *Le religioni della politica*, cit., pp. 40-43. Per la *vexata quaestio* dei rapporti tra culto della Ragione e culto dell'Essere Supremo cfr. M. Vovelle, *De la Raison à l'Être suprême*, cit., pp. 285-299.

202 Cfr. M. Robespierre, *Sur le respect dû aux lois et aux autorités constituées*, in «Le défenseur de la Constitution», n° 5 (juin 1792), in *Œuvres*, cit., t. IV, pp. 144-149, p. 149: «La tranquillité, c'est l'ordre public, c'est l'harmonie sociale. Peut-elle exister sans la justice, sans la liberté, sans le bonheur?». Come è noto, la nozione di «harmonie» è centrale nel «libéralisme égalitaire». Cfr. S. Meyssonier, *La balance et l'horloge*, cit., pp. 137 e *passim*; J.-P. Gross, *Égalitarisme jacobin*, cit., pp. 28-29. Altre parole chiave del «libéralisme égalitaire» riscontrabili in Robespierre sono: «réciprocité», «réciproquement», «équilibre». Sull'uso e il significato del termine *harmonie* nella rivoluzione francese cfr. J.-M. Montet, *La fascination pour l'harmonie. Le cas de Saint-Just*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 6, cit., pp. 11-30.

203 Per l'ideale della «società ben ordinata» in Rousseau cfr. M. Viroli, *Jean-Jacques Rousseau e la teoria della società bene ordinata* (1988), Bologna, 1993.

204 Per la contrapposizione Robespierre-Condorcet in chiave di contrapposizione tra «educazione» e «istruzione» cfr. F. de Luise, G. Farietti, *Storia della felicità*, cit., pp.

492-495. Per un inquadramento storico si rinvia in particolare a Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. II: *L'enseignement. 1760-1815*, a cura di D. Julia, H. Bertrand, S. Bonin, A. Laclau, Paris, 1987; Aa. Vv., *Atlas de la Révolution française*, vol. XI, cit., pp. 75-77, 87-89.

205 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 452. Cfr. J.-J. Rousseau, *Discours sur l'économie politique* (1755), in *Œuvres complètes*, cit., vol. III, cit., pp. 239-278, a p. 251: «S'il est bon de savoir employer les hommes tels qu'ils sont, il vaut beaucoup mieux encore les rendre tels qu'on a besoin qu'ils soient; l'autorité la plus absolue est celle qui pénètre jusqu'à l'intérieur de l'homme, et ne s'exerce pas moins sur la volonté que sur les actions».

206 M. Robespierre, *Sur le plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier*, cit., p. 21. Sull'opportunità e la legittimità di includere il Plan di Lepeletier nell'analisi della produzione di Robespierre rinviamo alle notazioni di Claude Mazauric: Robespierre, *Écrits*, présentés par C. Mazauric, cit., pp. 252-255.

207 Cfr. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale*, 3 voll., Paris, 1828, vol. II, pp. 15-16, pièce n. XLIV (*Note essentielle écrite de la main de Robespierre*): «Il faut une volonté une [...] La guerre étrangère est une maladie mortelle (fléau mortel), tandis que le corps politique est malade de la révolution et de la division des volontés» (p. 15). Nel *Rapport di Courtois (Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, par E. B. Courtois, Député du Département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse, an III^e de la République) le *Pièces justificatives* sono pubblicate alle pp. 101-408. La pièce XLIV è alle pp. 181-182.

208 M. Robespierre, *Observations générales sur le projet d'instruction publique*, cit., p. 208.

209 M. Robespierre, *Sur la Constitution*, cit., p. 495.

210 M. Robespierre, *Sur les droits politiques des hommes de couleur* (24 sept. 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 727-743, a p. 738.

211 M. Robespierre, *Sur le rapport des idées religieuses*, cit., p. 459.

212 M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits*, cit., p. 464. Su questo discorso cfr. E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, cit., vol. II (tome II), pp. 421-430.

213 Cfr. la lista delle cooccorrenze.

214 Cfr. le liste di frequenza e la lista delle cooccorrenze.

215 Cfr. le liste di frequenza.

216 Per un primo orientamento sulla distinzione tra *libertà negativa* e *libertà positiva* cfr. I. Berlin, *Due concetti di libertà* (1958), Milano, 2000; Idem, *Four Essays on Liberty*, Oxford-New-York, 1969 (trad. it.: *Quattro saggi sulla libertà*, Milano, 1989); Idem, *The Proper Study of Mankind*, London, 1997; N. Bobbio, *Eguaglianza e libertà* (1977-1978), Torino, 1995; M. Barberis, *Libertà*, Bologna, 1999, pp. 118 e ss. Per un inquadramento delle tematiche affrontate in questo paragrafo resta fondamentale J.-F. Spitz, *La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle*, Paris, 1995.

217 M. Robespierre, *Exposition de mes principes*, in «Le Défenseur de la Constitution», n° 1 (17-18 mai 1792), in *Œuvres*, cit., t. IV, pp. 5-15, pp. 10 e ss. e 13.

218 M. Robespierre, *Nouvel attentat contre la liberté individuelle et contre les droits du peuple*, in «Le défenseur de la Constitution», n° 2 (24-25 mai 1792), in *Œuvres*, cit., t. IV, pp. 61-65, a p. 64.

219 B. Constant, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*

(1819), in *De la liberté chez les modernes*, présenté par M. Gauchet, Paris, 1980, pp. 491-515. Tra le traduzioni italiane recenti cfr. B. Constant, *La libertà degli antichi, paragonata a quella dei moderni*, a cura di G. Paolletti, Torino, 2001.

220 Cfr. M. Barberis, *Libertà*, cit., pp. 78, 98. L'*Encyclopédie*, come è noto, propone le voci *liberté (morale)*, *liberté naturelle*, *liberté civile*, *liberté politique*. La *liberté civile* è opposta alla *liberté naturelle* e non alla *liberté politique*. La *liberté politique* è caratterizzata seguendo l'impostazione di Montesquieu. L'*Encyclopédie* (1751-1772) è disponibile, previo abbonamento, in rete, al sito: <http://portail.atilf.fr/encyclopedie>.

221 Ch.-L. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, in *Œuvres complètes*, cit., pp. 394-5, 430-1 (livre XI, chapitres II, III e livre XII, chapitres I, II).

Nell'*Esprit des lois*, in un solo caso, per quello che a noi risulta, Montesquieu oppone «liberté politique» a «liberté civiles»: cfr. *De l'esprit des lois*, cit., p. 451 (livre XII, chapitre XXI).

222 J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, cit., pp. 364-5 (livre I, chapitre VIII).

223 J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, cit., p. 396 (livre III, chap. I). Cfr. inoltre J.-J. Rousseau, *Émile*, cit., p. 843 (livre V; cfr. trad. it., cit., p. 578). Per un primo orientamento cfr. M. Launay, *Le vocabulaire politique de J.-J. Rousseau*, Genève-Paris, 1977; Aa. Vv., *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, cit. Per un approfondimento più analitico si rinvia agli indici delle concordanze degli scritti di Rousseau, curati da M. Launay e pubblicati nella collezione *Études rousseauistes et index des Œuvres de J.-J. Rousseau. Études et index*: M. Launay, *Index du "Contrat social", texte de 1762 et manuscrit de Genève*, Genève-Paris, 1977; M. Launay, *Index-concordance de la "Lettre à d'Alembert sur les spectacles"*, Genève-Paris, 1994; M. Launay, *Index-concordance des "Rêveries du promeneur solitaire"*, Genève-

Paris, 1995; M.-M. Jan, *Index des premiers écrits pédagogiques de J.-J. Rousseau*, "Mémoire présenté à Monsieur de Mably sur l'éducation de monsieur son fils", "Projet pour l'éducation de Monsieur de Sainte-Marie", "Émile", première version, manuscrit Favre, Genève-Paris, 1982; F. Brunet, *Index concordance d'«Émile ou l'éducation»*, Genève-Paris, 1980; L. Launay, E. Brunet, *Index des "Considérations sur le gouvernement de Pologne" et index-concordance du "Projet de constitution pour la Corse" de J.-J. Rousseau*, Genève-Paris, 1986. Il sito dell'ATILF permette di svolgere ricerche lessicologiche puntuali e precise su Rousseau: cfr. <http://www.atilf.fr/>.

224 Cfr., per esempio, F. E. Oppenheim, *Libertà*, in N. Bobbio, M. Matteucci, G. Pasquino, *Il dizionario di Politica*, Torino, 2004, pp. 534-538, a p. 535: «La [libertà] politica è una sottocategoria della [libertà] sociale e normalmente si riferisce alla [libertà] dei cittadini o delle associazioni nei confronti del governo. L'interesse per la [libertà] politica, nei vari periodi della storia, si è concentrato sulla [libertà] di religione, di parola e di stampa, di associazione (religiosa, politica, economica), di partecipazione al processo politico (suffragio). L'idea di [libertà] politica è stata estesa per coprire la richiesta di [libertà] economica, di <[libertà] dal bisogno>, di autodeterminazione nazionale, ecc.». La «libertà sociale» o «interpersonale» è così definita da Oppenheim: «Il concetto di [libertà] interpersonale o sociale si riferisce alle relazioni di interazione tra persone e gruppi, vale a dire al fatto che un attore lascia un attore libero di agire in un certo modo» (*ibidem*, p. 535). Per rendersi conto delle difficoltà lessicali legate alla trattazione del tema della libertà, si tenga presente che per John Stuart Mill (1859) «libertà sociale» e «libertà civile» sono espressioni equivalenti, che connotano la natura ed i limiti del potere della società

sull'individuo. Cfr. J. S. Mill, *On liberty* (1859), New York, 1984, p. 59: «The subject of this essay is not the so-called <liberty of the will>, so unfortunately opposed to the misnamed doctrine of philosophical necessity; but civil, or social liberty: the nature and limits of the power which can be legitimately exercised by society over the individual». Cfr. trad. it, *Saggio sulla libertà*, a cura di G. Giorello e M. Mondadori, Milano, 1984, a p. 23.

225 I. Berlin, *Due concetti*, cit., p. 12.

226 Ph. Pettit, *Il repubblicanesimo*, cit., pp. 3, 100 e ss.; Q. Skinner, *La libertà prima del liberalismo* (1998), Torino, 2001, pp. 3, 79 e ss.; M. Viroli, *Repubblicanesimo*, cit., pp. 19 e ss., 29 e ss.; Aa. Vv. *Libertà politica e virtù civile*, cit., *passim*.

227 Cfr., per esempio, C. Mazauric, *Introduction a Robespierre, Écrits*, cit., pp. 9-47, alle pp. 24-25; M. Cattaneo, *Libertà e virtù*, cit., pp. 89-116.

228 Sulla concezione della proprietà in Robespierre sono necessari ulteriori approfondimenti. Solitamente si mette in luce che Robespierre, come Rousseau, considera il diritto di proprietà non un diritto naturale ma «une institution sociale» (cfr. *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 459-471, a p. 461). Il dato è inoppugnabile, ma non esaurisce la latitudine di «propriété» in Robespierre. *Propriété* in Robespierre non riguarda infatti solo il possesso dei beni mobili e immobili («la portion de biens qui lui [citoyen] est garantie par la loi»; *Œuvres*, cit., t. IX, p. 461). «L'idée générale de propriété» comprende ciò che appartiene a ogni uomo e a ogni cittadino: «ma liberté, ma vie, le droit d'obtenir sûreté ou vengeance pour moi et pour ceux qui me sont chers, le droit de repousser l'oppression, celui d'exercer librement toutes les facultés de mon esprit et de mon cœur» (*Œuvres*, cit., t. VII, pp. 158-174, alle pp. 164-165). L'accezione estensiva di *propriété* in Robespierre sembra rinviare a

Locke, nel cui lessico – come è noto – *property* designa a volte il possesso dei beni mobili e immobili («estate»), a volte ingloba «life, liberty, estate» (J. Locke, *An Essay concerning the True Original Extent and End of Civil Government*, in *Two Treatises of Government* (1690), London-New-York, 1975, p. 159). L'influenza di Locke su Robespierre è richiamata in particolare dagli studiosi che fanno riferimento alle categorie di «libéralisme humaniste» e «libéralisme égalitaire»: cfr. sopra, nota 12. Va rilevato che – nelle *Œuvres* – Locke è citato in due casi, ma mai da Robespierre (articolo di Lacretelle in merito al *Discours sur les peines infamantes*, in *Œuvres*, t. I, p. 64; *Journal de Paris*, n° 115, p. 2, in *Œuvres*, cit., t. VIII, p. 312, nota 15). Per una lettura diversa (a nostro avviso, riduttiva) delle posizioni robespierriane sulla proprietà cfr. M. Gauchet, *La Révolution des droits de l'homme*, Paris, 1989, pp. 235-240. Su Lacretelle cfr. É. Barraud, *Lacretelle, un écrivain face à la Révolution française (1766-1855)*, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 333, juillet-septembre 2003, pp. 67-83.

229 La concezione della libertà come *non-interferenza* (libertà negativa) è il tratto distintivo della nozione liberale di libertà. A questa concezione, come è noto, sono stati recentemente mossi rilievi critici da parte dei teorici neo-repubblicani (Quentin Skinner, Philip Pettit, Maurizio Viroli), che hanno insistito sull'opportunità e la necessità di includere nella nozione di libertà l'assenza di dipendenza o dominazione. Per un primo orientamento cfr. Ph. Pettit, *Il repubblicanesimo. Una teoria della libertà e del governo* (1997), Milano, 2000; Q. Skinner, *La libertà prima del liberalismo*, cit.; M. Viroli, *Repubblicanesimo*, cit.; Idem, *Repubblicanesimo*, in N. Bobbio, M. Matteucci, G. Pasquino, *Il dizionario di politica*, cit., pp. 840-843.

230 Cfr. B. Constant, *Principes de politique* (1806; prima edizione postuma: 1980), Paris, 1997, pp. 34 e ss.

231 Cfr., per esempio, C. Mazauric, *Introduction*, in Robespierre, *Œuvres*, cit., pp. 9-47, alle pp. 24-25.

232 M. Robespierre, *Sur la Constitution*, cit., pp. 501-502.

233 *Ibidem*, p. 509.

234 Cfr., in particolare, F. Gauthier, *Triomphe et mort*, cit., pp. 94 e ss., *passim*; J.-P. Gross, *Égalitarisme jacobin*, cit., pp. 32 e ss., *passim*. Cfr. nota 12.

235 Sul *droit de pétition* cfr. A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., p. 840.

236 Cfr. M. Robespierre, *Exposition de mes principes*, cit., p. 9.

237 Cfr. M. Robespierre, *Sur la condition des hommes libres de couleur* (13 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 366-368, a p. 366: «Vous nous dites encore: mais ces hommes jouissent des droits civils; je répons encore: ces droits ne sont rien sans des droits politiques». Per un'analisi di questo discorso cfr. E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, cit., vol. I (tome I), pp. 340-345.

238 M. Robespierre, *Nouvel attentat contre la liberté individuelle*, cit., p. 64.

239 Sulla nozione di cittadinanza in Robespierre cfr. P. Costa, *Civitas*, cit., *ad nomen*; P. Higonnet, *Goodness beyond Virtue. Jacobins during the French Revolution*, Cambridge (Mass.)-London (1998), 2000, p. 134; S. Wahnich, *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, 1997, *ad nomen*. La parola *citoyenneté* compare una sola volta nelle *Œuvres* (t. VII, p. 213) nel titolo dell'intervento di Robespierre alla seduta del 28 gennaio 1790: *Sur le droit de citoyenneté des juifs portugais, espagnols et avignonnais*. L'autore, quindi, non usa mai questo termine.

240 Robespierre usa molto la lessia *bons citoyens* (244 occorrenze). La lessia *honnêtes gens* (79 occorrenze), che – come è noto – è diffusa largamente nella stampa girondina e nel periodo del Direttorio, è usata – invece – da un certo momento in poi come sinonimo di «intrigants»: cfr., per esempio, M. Robespierre, *Sur l'appel au peuple dans le jugement de Louis XVI*, cit., p. 189: «Or, qui est plus disert, plus adroit, plus fécond en ressources, que les intrigans, que les honnêtes gens, c'est-à-dire, que les frippons de l'ancien et même du nouveau régime?». Sulla diffusione dell'espressione «honnêtes gens» cfr. M. Dorigny, *Honnêtes-gens. L'expression dans la presse girondine, juin-septembre 1792*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 1, cit., pp. 79-91; F. Wartelle, *Honnêtes-gens. La dénomination comme enjeu des luttes politiques (1795-1797)*, *ibidem*, pp. 93-137.

241 Cfr. M. Robespierre, *Sur les principes du gouvernement révolutionnaire* (5 nivôse an II : 25 déc. 1793), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 272-282, alle pp. 274-275.

242 Sulla nozione di *intrigant* cfr. J. Guilhaumou, *L'intrigant dans le discours sectionnaire marseillais (avril-juin 1793)*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 4, cit., pp. 145-165.

243 Cfr. M. Robespierre, *Sur le marc d'argent* (11 avr. 1791), cit., p. 162: «La liberté consiste à obéir aux loix qu'on s'est données, et la servitude à être contraint de se soumettre à une volonté étrangère». Cfr. J.-J. Rousseau, *Fragments politiques*, in *Œuvres complètes*, cit., t. III, cit., pp. 471-560, a p. 492: «On est libre quoique soumis aux lois, et non quand on obéit à un homme, parce qu'en ce dernier cas j'obéis à la volonté d'autrui mais en obéissant à la Loy je n'obéis qu'à la volonté publique qui est autant la mienne que celle de qui que ce soit». Solita-

mente si cita il seguente passo di Rousseau (*Du contrat social*, cit., livre I, chap. VIII) che riguarda, però, la libertà morale: «On pourroit sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté». Sulla nozione di libertà morale in Rousseau cfr. R. Derathé, nota 1 a p. 1450, in J.-J. Rousseau, *Œuvres complètes*, cit., t. III, cit.; M. Viroli, *Jean-Jacques Rousseau e la teoria*, cit., pp. 155-159; B. Bernardi, nota 56 a p. 201, in J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, Paris, 2001.

244 L'esempio di gran lunga più chiaro al riguardo è quello sopraccitato alla nota 243. Altrove Robespierre esprime la stessa idea meno chiaramente. Cfr., per esempio, M. Robespierre, *Sur la nécessité et la nature de la discipline militaire*, in «Le défenseur de la Constitution», n° 2 (24-25 mai 1792), in *Œuvres*, cit., t. IV, pp. 49-60, a p. 53: «Car obéir à l'homme qui ne commande pas au nom de la loi, c'est offenser la loi même, et se rendre complice de celui qui usurpe son pouvoir. Celui qui la ferait, ne seroit point indiscipliné, il ne seroit qu'un homme libre et un citoyen éclairé, par conséquent un soldat fidèle et courageux, plus redoutable aux ennemis de l'état, que ces automates meurtriers qui ne doivent leur bravoure qu'à la fureur ou même à la crainte».

245 Cfr. M. Barberis, *Libertà*, cit., p. 119.

246 Cfr. I. Berlin, *Due concetti*, cit., pp. 24 e ss.

247 M. Robespierre, *Sur les crimes des rois coalisés*, cit., p. 476.

248 Sulla concezione della libertà come capacità cfr. A. K. Sen, *La libertà individuale come impegno sociale* (1990, 1997), Roma-Bari, 1999. Cfr. Aa. Vv., *L'idea di libertà*, a

cura di I. Carter e M. Ricciardi, Milano, 1996, p. 9.

249 M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits*, cit., p. 465.

250 Cfr. le liste di frequenza, *l'Indice dei riferimenti* e *l'Indice delle concordanze di «liberté publique» nel t. X delle Œuvres*.

251 M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes*, cit., p. 25.

252 M. Robespierre, *Sur la motion de Lally-Tolendal* (20 juil. 1789), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 39-42, a p. 40. Nella lettera a Buisart del 23 luglio 1789 Robespierre usa nuovamente l'espressione «liberté publique»: cfr. M. Robespierre, *Robespierre à Buisart* (23 juil. 1789), in *Œuvres*, cit., t. III, pp. 42-50, a p. 44.

253 M. Robespierre, *Contre les factions nouvelles*, cit., p. 576.

254 Non abbiamo riscontrato in Robespierre l'uso di «liberté publique», per designare «la faculté de participer à la vie politique». Tale accezione – non con riferimento specifico a Robespierre, ma alla rivoluzione nel suo complesso – è segnalata da H. Fréchet, J.-P. Picy, *Lexique d'histoire politique de la France de 1789 à 1914*, Poitiers, 1998, p. 157. Le verifiche che stiamo facendo su Hébert, Marat e Saint-Just non permettono ancora conclusioni certe e documentate. Sarebbe in ogni caso opportuno un allargamento d'indagine a *corpora* più vasti.

255 Questa lessia viene usata per la prima volta nel discorso *Sur les principes du gouvernement révolutionnaire* del 5 nevosio anno II: 25 dicembre 1793 (cit., p. 274); per l'ultima volta nel discorso del 8 termidoro anno II : 26 luglio 1794 *Contre les factions nouvelles* (cit., pp. 556, 557, 562-565, 568-571, 576). Per la distinzione tra «senso costituzionale» (10 agosto 1792-27 settembre 1795) e «senso storico» (luglio 1793-luglio 1794) della formula *gouvernement révolutionnaire* cfr. A. Soboul, *Storia della*

- Rivoluzione francese (1983), Milano, 2001, pp. 325 e ss. La formalizzazione del *gouvernement révolutionnaire*, come è noto, avviene con i decreti del 10 ottobre e 4 dicembre 1793.
- 256 M. Robespierre, *Contre la communication des motifs d'arrestation des suspects* (3 brumaire an II : 24 oct. 1793), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 156-157.
- 257 M. Robespierre, *Sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, cit., p. 274.
- 258 M. Robespierre, *Contre les continuateurs de Danton, d'Hébert et autres* (24 prairial an II : 12 juin 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 491-498, a p. 493.
- 259 Anna Maria Battista, come è noto, sostiene che sulla rappresentanza Robespierre avrebbe tradito Rousseau: A. M. Battista, *Robespierre*, cit., p. 75. M. A. Cattaneo afferma che su questo aspetto – come su altri – l'influenza decisiva è di Montesquieu: M. A. Cattaneo, *Libertà e virtù*, cit., pp. 114-115. In realtà il discorso di Robespierre sulla rappresentanza presenta fluttuazioni e ambiguità. Per un primo orientamento cfr. L. Jaume, *Le discours jacobin*, cit., pp. 332-335, 358 e ss.; P. Higonnet, *Goodness beyond Virtue*, cit., pp. 144-164. Tra i testi di Robespierre cfr. in particolare l'intervento nella seduta del 16 giugno 1793: *Sur les caractères de la représentation*, in *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 568-569. Torneremo sulla questione nel secondo volume del nostro lavoro.
- 260 Cfr. M. Robespierre, *Sur les crimes des rois coalisés*, cit., pp. 476-477, in cui Robespierre sostiene che in Francia esistono due popoli.
- 261 M. Robespierre, *Sur la Constitution*, cit., p. 495.
- 262 C. Vetter, *Il dispotismo*, cit.; Idem, *Dittatura e rivoluzione nel risorgimento italiano*, Trieste, 2003.
- 263 Per un primo orientamento sugli storici citati cfr. Aa. Vv., *L'albero della rivoluzione. Le interpretazioni della rivoluzione francese*, a cura di B. Bongiovanni e L. Guerci, Torino, 1989. La definizione di «historiographie classique de la Révolution française» è di A. Soboul, *L'historiographie classique de la Révolution française. Sur des controverses récentes*, in «La Pensée», n. 177, 1974, pp. 40-58; Idem, *Comprendre la Révolution. Problèmes politiques de la Révolution française (1789-1797)*, Paris, 1981, pp. 323-345.
- 264 C. Mazauric, *Jacobinisme et Révolution*, Paris, 1989; in particolare il § *Sur la théorie des circonstances*, alle pp. 59-63. Cfr. anche C. Mazauric, *Terreur*, in A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 1020-1025; in particolare p. 1023; M. Vovelle, *La rivoluzione francese*, cit., pp. 29 e ss.
- 265 Cfr. C. Vetter, *Il dispotismo*, cit., ad nomen.
- 266 F. Mignet, *Histoire de la Révolution française*, 2 voll., Paris, 1824. Per un primo orientamento su François Mignet cfr. R. Pozzi, *F. Mignet*, in Aa. Vv., *L'albero della rivoluzione*, cit., pp. 491-495; A. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, 10 voll., Paris, 1823-27. Per un primo orientamento su Adolphe Thiers cfr. R. Pozzi, *A. Thiers*, in Aa. Vv., *L'albero della rivoluzione*, cit., pp. 627-631.
- 267 L'interpretazione revisionista nasce con i lavori di Alfred Cobban (1955, 1964) e di George V. Taylor (1967). La svolta decisiva – che dà avvio ad una vera e propria scuola – è rappresentata dall'opera di F. Furet e D. Richet, *La Révolution française*, 2 voll., Paris, 1965-1966.
- 268 Cfr. in particolare F. Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, 1978; Idem, *La gauche et la Révolution au milieu du XIX^e siècle*, Paris, 1986; Idem, *Le due rivoluzioni*, cit., pp. 11-36; M. Ozouf, *Guerre et Terreur dans le discours révolutionnaire: 1792-1794* (1984), in *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'en-*
- seignement*, Paris, 1984, pp. 109-127. Cfr. inoltre le voci curate da F. Furet e M. Ozouf nel *Dictionnaire critique de la révolution française* (2 voll. Paris, 1988; nouvelle édition: Paris, 1992; trad. it: *Dizionario critico*, cit.).
- 269 Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française* (1818), Paris, 1983; B. Constant, *Des effets de la Terreur* (1797), Paris, 1988.
- 270 E. Quinet, *La Révolution*, Paris, 1865. Per un'analisi dei dibattiti sollevati dall'opera cfr. F. Furet, *La gauche et la révolution*, cit.
- 271 Cfr. F. Furet, *La gauche et la révolution*, cit., p. 109. Stando alle nostre verifiche dirette, Michelet – nella sua *Histoire de la Révolution française* (1847-1853, 7 voll.), 2 voll., Paris, 1979 – giustifica il Terrore con le circostanze fino alla battaglia di Wattignies (16 ottobre 1793).
- 272 Cfr. G. Lefebvre, *Folle rivoluzionarie* (1932, 1934), in *Riflessioni sulla storia*, Roma, 1976, pp. 127-149.
- 273 Cfr. in particolare M. Vovelle, *La mentalité révolutionnaire. Société et mentalités sous la Révolution française*, Paris, 1985, pp. 83-95; Idem, *Les aventures de la raison. Entretiens avec Richard Figuiet*, Paris, 1989, pp. 109-110; Idem, *Préface* a T. Tackett, *Le roi s'enfuit. Varennes et l'origine de la Terreur* (2003), Paris, 2004, pp. 7-15.
- 274 B. Baczkó, *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution*, Paris, 1989, in particolare le pp. 78 e ss.; Idem, *Les peurs de la Terreur*, in Aa. Vv., *La peur au XVIII^e siècle*, Genève, 1994, pp. 69-86; Idem, *The Terror before the Terror? Conditions of Possibility, Logic of Realization*, in Aa. Vv. *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, 4 voll., Oxford-New-York, 1987-1994, vol. IV: *The Terror*, edited by K. M. Baker, Oxford, 1994, pp. 19-38.
- 275 P. Gueniffey, *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire 1789-1794*, Paris, 2000.

276 S. Wahnich, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, 2003.

277 Un'interpretazione suggestiva del Terrore, che in questa sede non è possibile discutere, è avanzata da R. Bodei, *Geometria delle passioni. Paura, speranza, felicità: filosofia e uso politico* (1991), Milano, 2000 (cfr. in particolare le pp. 367-443). Per la memorialistica rivoluzionaria sul Terrore cfr. in particolare S. Luzzatto, *Il Terrore ricordato. Memoria e tradizione dell'esperienza rivoluzionaria*, Genova, 1988. Superficiale e schematica la ricognizione sul Terrore, proposta da H. Gough, *The Terror in the French Revolution*, London-New-York, 1998. Più utile – anche se eccessivamente sbilanciato sul versante politico – il numero speciale delle «Annales ESC», coordinato da A. de Baecque: *Culture de la Terreur* (a. 57, n. 4, 2002. Interventi di A. de Baecque, D. A. Bell, S. Wahnich, C. Hesse, S. Desan). Da non prendere in considerazione A. Gnuognoli, *Robespierre e il Terrore rivoluzionario*, Firenze, 2003. Una buona sintesi dello stato degli studi sul Terrore si trova in due recenti manuali: M. Biard, P. Dupuy, *La Révolution française. Dynamiques, influences, débats. 1787-1804*, Paris, 2004 (chapitre 5); J.-C. Martin, *La Révolution française, 1789-1799. Une histoire socio-politique*, Paris, 2004 (chapitre 6, chapitre 7). Per il bilancio numerico del Terrore resta tuttora fondamentale D. Greer, *The Incidence of the Terror during the French Revolution: a Statistical Study*, Cambridge (Mass.), 1935. Greer propone una cifra tra 35.000 e 40.000 vittime (tra esecuzioni legali – 16.574 – e esecuzioni sommarie) e valuta a circa 500.000 i «suspects» arrestati. Per la Vandea si registra una forbice tra 150.000 e 250.000 morti. Alcuni studi propongono valutazioni molto più alte. Un convegno sul Terrore – *Les Politiques de la Terreur (1793-1794)* – è in corso di preparazione per il gen-

naio 2007: cfr. «Annales historiques de la Révolution française», n. 339, janvier-mars 2005, pp. 195-202.

278 M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique*, cit., p. 357.

279 *Ibidem*, p. 357. La formula «despotisme de la liberté», è usata da Marat, il 6 aprile 1793, nel dibattito alla Convenzione sull'istituzione del primo Comitato di salute pubblica. Cfr. C. Vetter, *Il dispotismo*, cit., pp. 197-198. Per quanto riguarda Robespierre non abbiamo riscontrato altrove l'uso dell'espressione *despotisme de la liberté*. In Saint-Just la ricerca tramite i mezzi informatici sulle *Œuvres complètes* non dà alcuna occorrenza. In Marat si riscontra *despotisme de la liberté* solamente nel caso già citato.

280 C. Mazauric, *Terreur*, cit., p. 1024. Sul Robespierre dell'ultimo periodo resta tuttora intrigante la ricostruzione di J.-Ph. Domecq, *Robespierre, derniers temps* (1984), Paris, 2002. Non siamo riusciti a reperire in tempo utile il recente lavoro di Jean-François Fayard: *Les cent jours de Robespierre*, Paris, 2005.

281 Per una messa a punto dei significati attribuiti al termine *régénération* nel periodo rivoluzionario si rinvia in particolare a: M. Ozouf, *Rigenerazione*, in F. Furet, M. Ozouf, *Dizionario critico*, cit., vol. II, pp. 927-938; D. Julia, *Instruction publique/Éducation nationale*, in A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 575-581; A. de Baecque, *La révolution accueille la régénération. Naissance, éducation et prétention du nouvel homme*, in *La Révolution française et les processus de socialisation de l'homme moderne (Colloque international de Rouen: 13, 14, 15 octobre 1988)*, rapports introductifs par C. Mazauric, Paris, 1989, pp. 661-668; C. Vetter, *Il dispotismo*, cit., note 11 e 13, alle pp. 12-13; F. Dougnac, *Régénération dans le «Journal de la langue française»* (1^{er} janvier 1791-24 mars 1792), in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc.

6, cit., pp. 187-202. Cfr. inoltre *Recherches sur la Révolution. Un bilan des travaux scientifiques du Bicentenaire sous la direction de M. Vovelle. Textes rassemblés par A. de Baecque*, Paris, 1991, in particolare nota 60 alle pp. 38-39, nota 17 a p. 77 e pp. 164-168.

282 Nelle *Institutions républicaines* Saint-Just sembra limitare il Terrore ad un ambito esclusivamente politico, segnando – così – una netta discontinuità tra Terrore e rigenerazione dei costumi (cfr. L.-A. Saint-Just, *Fragments d'institutions républicaines*, cit., pp. 975-976): «S'il y avait des mœurs, tout irait bien; il faut des institutions pour les épurer. Il faut tendre là: voilà tout ce qu'il faut faire; tout le reste s'ensuivra. La terreur peut nous débarrasser de la monarchie et de l'aristocratie; mais qui nous délivrera de la corruption? <...> Des institutions».

283 Cfr. 7.10 *Indice delle concordanze delle cooccorrenze di «terreur» – «bonheur»* e 7.11 *Indice delle concordanze delle cooccorrenze di «terreur» – «heureux»*.

284 Non esistono cooccorrenze *terreur – égalité* e *terreur – fraternité*. Cfr. *Indice delle cooccorrenze*.

285 Il Terrore, come è noto, viene messo all'ordine del giorno il 5 settembre 1793. Per le vicende della formula (*placer*) *la terreur à l'ordre du jour* cfr. J. Guilhaumou, *La terreur à l'ordre du jour (juillet 1793-mars 1794)*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 2, cit., pp. 127-160. Si rinvia a Guilhaumou per i lavori di Annie Geffroy e Gerd Van den Heuvel sull'uso della parola *terreur* nel decennio rivoluzionario. Nelle *Œuvres* compare due volte la formula «(*placer*) *la terreur à l'ordre du jour*». Nel primo caso (t. X, p. 87) vengono riportate – in un paragrafo esplicativo – le parole di Royer: «Qu'on place *la terreur à l'ordre du jour!*»; nel secondo (t. X, p. 159, paragrafo esplicativo) parla Xavier Audouin: «Nous vous pro-

posons: 1° de débarrasser le Tribunal révolutionnaire des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction; 2° d'ajouter une loi qui donne aux jurés la faculté de déclarer qu'ils sont assez instruits. Alors, et seulement alors, les traîtres seront déçus, et la terreur sera à l'ordre du jour». Né in Marat, né in Saint-just compare «(placer) la terreur à l'ordre du jour».

286 Cfr. 7.6 *Indice delle concordanze di «terreur» nel Tomo X delle Œuvres*.

287 Per la polemica Mathiez – Aulard su Robespierre «terroriste» cfr. A. Mathiez, *Robespierre terroriste* (1920), in *Études sur Robespierre* (1958), Paris, 1973, pp. 63-91. Per i contrasti in seno ai due comitati cfr. A. Mathiez, *Les séances des 4 et 5 Thermidor an II aux deux Comités de salut public et de sûreté générale*, in *Girondins et Montagnards* (1930), Paris, 1988, pp. 139-170. Sulla legge del 22 pratile (10 giugno 1794) e sul *Bureau de police générale*, istituito il 2 floreale anno II (21 aprile 1794), a seguito di un rapporto presentato da Saint-Just il 26 germinale anno II (15 aprile 1794) cfr. E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, cit., vol. III, pp. 384-398; G. Walter, *Robespierre*, cit., vol. I, pp. 443 e ss. e vol. II, pp. 107 e ss.; J. Massin, *Robespierre* (1956), Paris, 1988, pp. 262-268; G. Rudé, *Robespierre* (1975), Roma, 1979, pp. 46-47; J.-P. Faye, *Terreur*, in *Dictionnaire politique portatif en cinq mots*, Paris, 1982, pp. 101-150; F. Brunel, *Thermidor. La chute de Robespierre*, Bruxelles, 1989, pp. 62-71; P. Guenifey, *La politique de la Terreur*, cit., pp. 277-315; J. Hardman, *Robespierre*, London-New York, 1999, pp. 126-127, 141 e ss., 149 e ss., 170-173. La monografia di Hardman è importante perché integra l'analisi del pensiero politico di Robespierre con l'analisi della sua attività pratica e organizzativa. Hardman mette in luce – tra l'altro – l'influenza di Robespierre sulla *Commission populaire d'Orange*, istituita

il 21 floreale anno II (10 maggio 1794): cfr. *ibidem*, pp. 141 e ss. Sulla *Commission populaire d'Orange* cfr. A. Soboul, *Dictionnaire historique*, cit., pp. 797-798. Per una difesa della legge del 22 pratile cfr. L. Abdoul-Mellek, *D'un choix politique de Robespierre: la Terreur*, in Aa. Vv., *Robespierre. De la Nation artésienne*, cit., pp. 191-203; S. Wahmich, *La liberté ou la mort*, cit., pp. 65-70.

288 M. Robespierre, *Sur les mesures à prendre après la fuite du roi* (21 juin 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 517-528, a p. 524.

289 M. Robespierre, *Exposé des principes et but de cette publication*, cit., pp. 17-18. Per l'accezione negativa di *charlatan/charlatanisme* nella lingua francese del XVII, XVIII e XIX secolo cfr. D. Teyssie, *Le charlatanisme: une notion univoque aux applications multiples*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 7, cit., pp. 15-37.

290 Per la definizione di «suspect» nella legge del 17 settembre 1793 cfr. J.-F. Fayard, *La justice révolutionnaire. Chronique de la Terreur*, Paris, 1987, pp. 287-288. Per la latitudine della nozione di «ennemis du peuple» nella legge del 22 pratile anno II (10 giugno 1794) cfr. *ibidem*, pp. 294-297. Sull'uso e il significato di *suspect(s)* nella rivoluzione francese cfr. J.-L. Matharan, *Suspect(s)/Soupçon/Suspicion. La désignation des ennemis, été 1789-été 1793*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 1, cit., pp. 187-211; Idem, *Suspect(s)/Soupçon/Suspicion. La désignation des ennemis (été 1793-an III)*, in Aa. Vv., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 4, cit., pp. 167-185. Nel secondo volume metteremo a fuoco le differenze tra «ennemis de la liberté», «ennemis de la république», «ennemis de la révolution», «ennemis du peuple», «traîtres à la patrie». Sono nozioni distinte, che implicano diversità sostanziali nell'intervento repressivo (reclu-

sione, confisca dei beni e successiva espulsione dal territorio nazionale, a guerra finita, per «ennemis de la révolution»; pena di morte per «ennemis du peuple» e «traîtres à la patrie»). Cfr. J. Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire* (1951), Paris, 1989, pp. 378-379. Per un'analisi linguistica cfr. A. Geffroy, «*Ennemis de la liberté*»: *Syntaxe, sexuisemblance et idéologie chez Robespierre*, in «*Le français moderne*», avril 1989, pp. 39-54.

291 M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses*, cit., p. 446. Sulla nozione di *révolution* in Robespierre avremo modo di tornare nel secondo volume. Tra i contributi recenti, si rinvia a G. Labica, *Le concept de révolution chez Maximilien Robespierre*, in Aa. Vv., *Permanences de la Révolution*, cit., pp. 165-178; Idem, *Robespierre*, cit., pp. 61-70. Per un inquadramento generale cfr. J. Guilhaumou, *Agir en Révolution: Action; Emeute; Révolte; Révolution; Mouvement; Insurrection*, in Aa. Vv., *Révoltes et révolutions en Europe (Russie comprise) et aux Amériques de 1773 à 1802*, sous la direction de R. Monnier, Paris, 2004, pp. 173-203.

292 Cfr. la pièce n. XLIII, pubblicata da Courtois (*Espèce de catéchisme de Robespierre, écrit de sa main: Rapport fait*, cit., pp. 180-181; *Papiers inédits*, cit., vol. II, pp. 13-15): «Quels seront nos ennemis? Les hommes vicieux et les riches [...] Le peuple <...> Quel autre obstacle y a-t-il à l'instruction du peuple? – La misère. Quand le peuple sera-t-il donc éclairé? – Quand il aura du pain, et que les riches et le gouvernement cesseront de soudoyer des plumes et des langues perfides pour le tromper; Lorsque leur intérêt sera confondu avec celui du peuple. Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple? – JAMAIS». Per la datazione della pièce n. XLIII (luglio o settembre 1793) cfr. J. Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française* (1901-1903), édition revue et anno-

tée par A. Soboul (1969-1972), 6 voll., Paris, 1983-1986, t. VI, pp. 278-280 e nota 63, a p. 279.

293 Sulla violenza rivoluzionaria resta fondamentale C. Lucas, *Revolutionary Violence, the People and the Terror*, in Aa. Vv., *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 4: *The Terror*, cit., pp. 57-79. Cfr. inoltre P. Viola, *Il trono vuoto. La transizione della sovranità nella rivoluzione francese*, Torino, 1989; A. J. Mayer, *The Furies: Violence and Terror in the French and Russian Revolutions*, Princeton, 2000; «Historical Reflections», n. 29, 2003: *Violence and the French Revolution* (interventi di D. M. G. Sutherland, H. Burstin, P. Serna, P. Gueniffey, Ph. Bourdin, T. Tackett, H. G. Brown, D. Godineau, M. Vovelle). Per un primo orientamento bibliografico sul tema della violenza cfr. M. Flores, *Tutta la violenza di un secolo*, Milano, 2005, pp. 187-204.

294 M. Robespierre, *Sur la peine de mort* (30 mai 1791), in *Œuvres*, cit., t. VII, pp. 432-446, alle pp. 432-433. Cfr. E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, cit., vol. I, pp. 354-356. Cfr. inoltre J. Goulet, *Robespierre, la peine de mort et la Terreur*, Pantin, 1983.

295 M. Robespierre, *Sur la proclamation du Duc d'York concernant le décret relatif aux prisonniers de guerre anglais* (3 messidor an II: 21 juin 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 498-502; Idem, *Contre les factions nouvelles*, cit., p. 568. Per un'analisi del decreto del 7 pratile anno II cfr. S. Wahnich, *L'impossible citoyen*, cit., pp. 243-280.

296 M. Robespierre, *Rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, cit., p. 274: «La théorie du gouvernement révolutionnaire est aussi neuve que la révolution qui l'a amené. Il ne faut pas la chercher dans les livres des écrivains politiques, qui n'ont point prévu cette révolution, ni dans les lois des tyrans, qui, contents d'abuser de leur puissance, s'occupent peu d'en

rechercher la légitimité; aussi ce mot n'est-il pour l'aristocratie qu'un sujet de terreur ou un texte de calomnie; pour les tyrans, qu'un scandale, pour bien des gens, qu'une énigme; il faut l'expliquer à tous pour rallier au moins les bons citoyens aux principes de l'intérêt public». Pertinenti ci sembrano le notazioni di Labica, secondo cui la «nature circonstancielle» del «gouvernement révolutionnaire» non deve far perdere di vista «qu'il remplit une fonction fondatrice» (G. Labica, *Robespierre*, cit., p. 81).

297 Cfr. lista delle cooccorrenze.

298 M. Robespierre, *Dédicace à Jean-Jacques Rousseau*, in *Œuvres*, cit., t. I, pp. 211-212, a p. 212. Per la datazione della *Dédicace* cfr. C. Mazauric, *Bonheurs, lumières obliques sur la figure de Maximilien Robespierre*, in Aa. Vv., *Le bonheur est une idée neuve. Hommage à Jean Bart*, Dijon, 2000, pp. 345-357, alle pp. 351-354 (Mazauric propende per la fine del 1789).

299 Anche sulla nozione di *peuple* in Robespierre avremo modo di tornare nel secondo volume. Qui basta ricordare che la formula «ennemis du peuple» compare già nel 1790: M. Robespierre, *Sur les troubles des campagnes* (22 févr. 1790), in *Œuvres*, cit., t. VI, pp. 237-268, alle pp. 244-245. A nostro avviso, la nozione di *peuple* in Robespierre ha una dimensione prevalentemente esclusiva. Per interpretazioni diverse cfr. in particolare A. Geffroy, *Le peuple selon Robespierre* in Aa. Vv., *Permanences de la Révolution*, cit., pp. 179-193; G. Labica, *Robespierre*, cit., pp. 27-34.

300 P. Berman, *Terrore e liberalismo* (2003), Torino, 2004, in particolare pp. 55 e ss. Per un'analisi del mito – che, come è noto, si trova nell'*Apocalisse* di San Giovanni – cfr. in particolare N. Cohn, *I fanatici dell'Apocalisse* (1957), Torino, 2000; A. Glucksmann, *L'undicesimo comandamento* (1992), Milano, 1992; L.

Pellicani, *La società dei giusti. Parabola storica dello gnosticismo rivoluzionario*, Milano, 1995.

301 Cfr. sopra, nota 161.

302 Cfr. sopra, nota 162.

2. Profili giuridici della felicità

GABRIELLA VALERA

2.1 – LA FELICITÀ: UN’IDEA ANTICA IN EUROPA

Comincerò questa breve nota su «profili giuridici» della felicità con qualche citazione.

Nel 1657 il filosofo e umanista Gerard Vossius nel suo *De Philosophia* scriveva:

Duplici è il fine della politica: *interno ed esterno*. Il fine interno è costituito dalla *res publica*, cioè dalla *forma* della *civitas* o forma della moltitudine dei cittadini. Per questo la *Res Publica* è definita da Aristotele sempre mediante il concetto di *ordine (taxis)* (Pol. III, 4, 1). La *res publica* sta alla *civitas* come l’anima o la vita stanno al corpo. Il *fine esterno della politica* è invece la *beatitudo publica*, che la *civitas* raggiunge attraverso la *costituzione della res publica*¹.

L’affermazione di Vossius si trova nel contesto di definizione e partizione della filosofia pratica. Alla maniera aristotelica questa comprende secondo l’autore l’«etica», che riguarda le azioni «oneste» verso se stessi, l’«economia» (propriamente la «*oeconomica*»), che si occupa dell’«onesto» nell’ambito dell’amministrazione della «casa», e infine la filosofia politica in senso proprio, che si occupa dell’«onesto» nell’amministrazione della *civitas*.

Nel 1714 il giuspubblicista Jacob Brunneman discute dei caratteri e dei contenuti della *superioritas territorialis*, quel peculiare modello di sovranità che carat-

terizza gli stati dell'impero, fondandone autonomia e rapporti nei confronti del potere centrale dell'imperatore.

Scrive Brunnemann che la Superiorità Territoriale Secolare comprende:

la possibilità di stringere i sudditi nel vincolo dell'*homagium*, di accogliere nel novero dei sudditi tutti coloro che il sovrano desidera, compresi gli infedeli e gli ebrei, di *provvedere con leggi idonee ai sudditi* e di esercitare la *potestas legislativa* in modo tanto libero da promulgare leggi contrarie al diritto comune [...]

In ultima analisi comprende:

la possibilità di *dirigere le cose politiche (Policy-Sachen)* per quanto riguarda le leggi suntuarie, la definizione dei prezzi dei beni di consumo, il diritto di regolare l'annona, di promuovere i commerci, di organizzare le poste, di istituire mercati, di determinare i pesi, le misure e tutte quelle cose di cui necessita un potere sovrano *per realizzare il fine del suo Stato (civitatis suae), cioè la tranquillità e la felicità comune*².

Nel 1712 Ephraim Gerhard nei suoi *Lineamenti del diritto naturale* afferma:

è chiaro, a partire dall'esperienza, che l'uomo *cerca e deve cercare di raggiungere la sua felicità e di conservarla*. Quindi la giurisprudenza naturale deve essere trattata a partire dai principi della sapienza. *Quanti sono i mezzi per il raggiungimento della felicità, altrettante sono le norme delle azioni umane e altrettante sono le specie di moralità*.

Poiché la felicità può essere *interna o esterna* anche le azioni che la riguardano sono interne o esterne. Queste ultime in particolare si riferiscono soprattutto alla conservazione.

Alcuni mezzi sono assolutamente necessari all'*autoconservazione*, ammette l'autore, ma una buona parte di essi sono arbitrari e contingenti:

è impossibile *costringere* con un unico vincolo necessario tutti gli uomini, che sono distinti per una tanto grande varietà, ad adottare gli stessi mezzi.

Ci sono naturalmente dei principi generali che

riguardano l'affluenza delle ricchezze per il sostentamento della vita, oppure il modo di conservare il vigore del corpo e la salute [...] oppure il diletto dei sensi o quei confort *che un uomo libero può aspettarsi da un uomo libero senza usare i mezzi della coercizione*.

Vi sono dunque diverse regole che riguardano il raggiungimento della felicità esterna: le regole dell'utilità, che sono le regole economiche, le regole della salute, che sono le regole mediche, le regole del piacevole e del «decoro».

Questo, il «decoro»,

è quella parte della disciplina morale che *mostra all'uomo il modo di procacciarsi l'aiuto degli altri uomini*³.

Concluderò questa carrellata di citazioni ricordando che il teologo Johannes Franciscus Buddaeus nel suo *Filosofia pratica* del 1720 scrive:

La teologia è una disciplina *compiutamente pratica*. L'uomo è un animale pratico, dotato di intelletto e razionalità non per sprecare il suo tempo con vane speculazioni, *ma per promuovere il bene (commodum) suo e degli altri uomini*.

In effetti:

il fine generale della filosofia pratica è la felicità degli uomini, e, poiché il fondamento di ogni vera felicità è l'intima congiunzione dell'uomo con Dio, questo aspetto è oggetto di trattazione dell'etica; la giurisprudenza naturale insegna invece come *conservare questa felicità interna*. La *felicità esterna* è connessa con tutto quanto circonda gli uomini. Le *regole della sua conservazione* sono oggetto di studio della prudenza relativa allo stato civile. La *prudentia status* viene trattata in modo analogo nelle diverse parti della filosofia pratica: si tratta dell'*uomo considerato in rapporto con i diversi status*, con le difficoltà incontrate in ciascuno di essi per raggiungere la felicità esterna e i mezzi per conseguirla.

Ma che cosa è precisamente uno *status*?

Lo *status indica tutto ciò che riguarda la felicità esterna e la conservazione dello status stesso*, sia che un uomo sia stato posto in esso dalla natura sia che invece egli vi si trovi per imposizione [...]. Se si considera la natura dell'uomo è chiaro che egli desidera anzitutto la salute e desidera che nulla gli manchi di quanto è necessario al suo sostentamento. Se poi un uomo si trova in uno status determinato, *egli è felice se non gli manca nulla di tutto ciò che gli serve a conseguire il fine*⁴.

Si potrebbe continuare con citazioni di questo tenore. Una ricerca puntuale ed ampia richiederebbe a questo punto di contestualizzare con precisione i singoli autori citati, la loro collocazione nel complicato contesto di recezioni e di rielaborazioni delle tradizioni intellettuali, di riorganizzazione del sistema delle discipline della filosofia pratica, di ambientazione nei contesti politici ed istituzionali (anche scientifico-disciplinari) di riferimento⁵. Ma già la selezione (quasi) casuale che abbiamo proposto, forse proprio in grazia di questa voluta (quasi) casualità, rivela una straordinaria complessità di piste che debbono essere seguite per avvicinare il discorso sulla «felicità» dal punto di vista di un «lessico» della rivoluzione, e, a cascata, di tutto ciò che rivoluzione significa nella storia europea, dal punto di vista storico-politico, come dal punto di vista storico-culturale.

Abbiamo citato figure che rappresentano un ambiente variegato: abbastanza significative, per ampiezza di produzione e riferimenti intertestuali, dei dibattiti europei sei-settecenteschi (con particolare riguardo all'area culturale tedesca) eppure non inserite nel canone del pensiero filosofico/politico/giuridico più accreditato (considerando il quale avremmo dovuto citare un Pufendorf, un Thomasius, un Wolff).

Abbiamo citato un «umanista», un giuspubblicista, un professore di diritto naturale, un teologo. Tutto ciò rivela ed è testimonianza di quanto diffuso e ampio fosse il dibattito sui temi accennati e di come esso percorresse in modo pervasivo quella che era stata una sostanziale unità dei saperi morali in un tempo in cui questa unità cominciava ad essere messa in discussione per essere poi spezzata da un progressivo specializzarsi dei saperi e delle pratiche.

Quali sono dunque le piste accennate?

Comprendiamo subito che la felicità è un'idea antica in Europa⁶. Non si tratta soltanto di un'ovvia eredità degli autori classici, fra cui, sempre presente, Aristotele nelle diverse declinazioni dell'aristotelismo⁷. Il discorso sulla felicità è un discorso antico e nuovo perché si insinua con persistente puntualità proprio in quegli aspetti della filosofia pratica che vanno rinnovandosi lasciando intravedere fili di continuità che renderanno problematico il rinnovamento.

Facendo riferimento all'«uomo» in generale, col suo sostrato di bisogni primari, la felicità si sdoppia tuttavia in felicità esterna ed interna, riportando a sé di volta in volta, seppure con differenti accenti, la funzione dell'utile, dell'onesto, del piacevole, del «decoro»; essa tende a costituire un punto di raccordo fra sapienza e prudenza, fra funzioni di conservazione e funzioni di promozione. In particolare essa vuole ancora rappresentarsi, al livello degli autori citati e dei molti altri che si esprimono allo stesso modo, come snodo di una teoria dei fini intorno a cui si raccolgono i sintomi razionalizzatori della vecchia società.

Ed ecco allora che il riferimento alla *struttura d'ordine* (giuridica) mediante la quale è possibile raggiungere la *felicità pubblica*, si esplicita, con contenuti nuovi e plurali ma secondo una logica sociale analoga a quella espressa dalla filosofia pratica, nella concezione degli *status* e della loro *ratio* (la *ratio status*) essenzialmente conservativa, in seconda istanza progressiva. Ogni *status* considera la sua propria felicità in funzione del raggiungimento del suo proprio fine ed è questo ordine degli *status* che si manifesta nell'ordine superiore della *civitas*, attraverso la *res publica* di un Vossius o, più modernamente, attraverso la giuspubblicistica *superiorità territoriale* di un Brunnemann, con la sua regolazione delle *Policey-Sachen*.

Con la sua sostanza «antica» la felicità incrocia quindi il tema moderno della razionalità tendente al fine: nell'oscillazione fra interno ed esterno, fra privato e pubblico, fra etico e giuridico/politico diventa un punto di riferimento implicito (e generalmente sottratto alle procedure e alle tecniche del discorso scientifico) per la riflessione su *conservazione, progresso, sicurezza, libertà*.

Seguire in che modo ciò accada, quali margini d'azione la felicità conservi nel discorso della modernità, in che modo essa possa rappresentare un punto di snodo nelle relazioni fra diritto e politica, può essere uno dei compiti oggi da adempiere⁸.

2.2 – «PRINCIPIO DEL CONOSCERE» (PRINCIPIUM COGNOSCENDI), «PRINCIPIO DELL'ESSERE» (PRINCIPIUM ESSENDI): MOTIVI DELLA RAZIONALIZZAZIONE

In un recente libro dedicato all'analisi delle ristrutturazioni che accompagnano lungo il corso del '600 il processo di autonomizzazione e modernizzazione della politica, come insieme di saperi e come pratica, tale processo viene rappresentato paradigmaticamente come un passaggio «dalla virtù alla scienza».

L'intima coesione fra politica ed etica, caratteristica della politica pre-moderna, viene meno, secondo questa tesi, per lasciare posto alla concezione sostanzialmente nuova della politica come potere. Questo, con il suo correlativo, l'obbedienza, viene dedotto nell'ambito della prospettiva giusnaturalistica, a partire dalla natura razionale dell'individuo: «Il potere è il risultato di una costruzione razionale la cui più intima struttura ha le caratteristiche della deduzione logica, è un meccanismo concettuale nel quale la coazione è affidata alla forza dell'argomentazione». Nell'universo razionalizzato dal giusnaturalismo si perde quindi il senso di un'etica sociale a favore di una socialità razionale in cui il diritto si affida alla politica per salvarsi⁹.

La formulazione coglie nel segno descrivendo il processo giusnaturalistico di legittimazione del potere. Ma proprio perché coglie nel segno accende anche qualche campanello di attenzione.

«Il diritto si affida alla politica per salvarsi»; dunque il principio dell'autoconservazione, cioè della razionalità intrinseca agli *status* come perseguimento di un fine che costituisce la loro «felicità», si ritrova alla base della razionalità giusnaturalistica come premessa della garanzia della sicurezza dei diritti. Il principio dell'autoconservazione, che è politico, contamina, per così dire, la costruzione giuridica e possiamo subito riconoscere che, almeno da questo punto di vista, dal punto di vista cioè degli ingredienti che funzionano nella politica «moderna», il giusnaturalismo non introduce una vera definitiva frattura rispetto ai contenuti propri della vecchia «filosofia pratica» ed alla sua natura teleologica.

Quali saranno le implicazioni di questa contaminazione fra l'emergente principio, tutto moderno (e ancora contemporaneo), della «sicurezza dei diritti» e quello già antico della realizzazione del fine della felicità? Qual è il rapporto, si può chiedere in modo estremo e provocatorio, fra *diritti* e *felicità*?

In verità il cosiddetto giusnaturalismo, come è noto, è un fenomeno estremamente variegato. Posto che il suo dato di fondo consiste nell'idea che il diritto possa essere dedotto e costruito in base a principi di ragione, questo stesso dato

viene poi concretamente declinato in modo diverso secondo che la ragione sia intesa come «principio di conoscenza» del mondo storico-morale e delle sue regole oppure come suo «*principium essendi*¹⁰».

Il significato di questa differenza, cresciuta poco a poco durante i dibattiti settecenteschi, emerge chiaro alla fine del Settecento di fronte alla rivoluzione e alla dichiarazione dei diritti umani.

Scriva il filosofo conservatore August Wilhelm Rehberg in un pamphlet contro la rivoluzione che la libertà e l'indipendenza individuale portano ad un imbarbarimento dei costumi. Se il fine ultimo della società civile dovesse consistere nel riconoscimento dell'unico obbligo di lasciare a ciascuno la libertà di andarsene per la sua strada, ben poco frutto ne ricaverebbe la cultura della virtù civile¹¹.

Gli risponde il «giuscivilista» Paul Johann Anselm Feuerbach nel 1795 con un libretto intitolato *Sull'unica possibile dimostrazione della non esistenza e della non validità dei diritti naturali*. Scrive Feuerbach:

I diritti dell'umanità sono la sola e più alta condizione del progredire dell'uomo verso la perfezione, verso la nobilitazione dello spirito e del cuore, in breve verso il fine che la ragione pone all'umanità. Senza quelli non c'è salvezza per il genere umano. Infatti, come è possibile il perfezionamento spirituale *se vengono limitati la libertà di pensiero e lo scambio delle idee, se la comunicazione delle verità scoperte viene impedita con leggi e punitazioni? Come è possibile il nobilitamento dei costumi se all'uomo non si lascia nulla per sé, se vengono posti limiti alla libertà d'azione, se egli sempre viene messo in movimento da forze esterne, come una macchina morta?*

[...]

io chiamo diritti razionali i diritti naturali, *nella misura in cui la ragione è il principio della esistenza e della conoscenza* di questi diritti. Usando questa espressione non posso essere accusato di ambiguità o di avere confuso i concetti. Il *diritto positivo non può meritare questo nome* per il solo fatto di non essere in contrasto con la ragione. Noi dobbiamo dare quel nome solo al cosiddetto diritto naturale¹².

Giurista di area kantiana Feuerbach riconosceva nella interrelazione fra enti razionali liberi l'essenza stessa di un mondo storico-morale capace di modellarsi nella forma dei diritti naturali/razionali, in analogia con essi¹³, così che noi riconosciamo qui gli effetti della critica kantiana all'opposta impostazione della filosofia pratica generale di Christian Wolff che poneva la sua enfasi sul processo dell'«applicazione» teso ad inverare nel positivo i principi generali; in particolare troviamo la critica a quella positivizzazione del diritto naturale che era stata rappresentata dalla tradizione del diritto naturale ipotetico. Nella prospettiva del diritto naturale ipotetico infatti spettano al diritto naturale tutti quegli istituti e quei complessi legislativi che possono essere interpretati come altrettante applicazioni entro condizioni specifiche di principi giuridici generali *dedotti* dalla natura dell'uomo. In questo caso la ragione funziona come «principio

conoscitivo» di deduzione delle razionalità particolari degli istituti positivi che diventano parte di un unico grande sistema razionale.

È chiaro che qualificare con l'attributo della razionalità i soli diritti naturali, che *esistono in quanto razionali*, esclude l'automatica legittimazione razionale degli istituti positivi come *conoscibili* e deducibili dal diritto naturale e sistematizzabili entro un «diritto naturale ipotetico».

Fra questi istituti positivi era annoverato lo Stato che deve, nella diversa prospettiva del diritto razionale di un Feuerbach, chiarire il tipo della sua legittimazione.

Se alla luce di queste diverse accezioni del diritto naturale/razionale ripropiniamo ora la questione posta dalla quasi constatazione che «il diritto (giusnaturalistico) si affida alla politica per salvarsi» dobbiamo notare che:

a) nel primo caso, nel caso del modello di impronta wolffiana coerente con le concezioni della filosofia pratica generale, la contaminazione fra politica e diritto è tale che si tratta piuttosto della realtà politica degli *status* che fa appello alla deduzione giuridica per determinare la propria razionalità ed i modi della propria conservazione (i mezzi per il raggiungimento del proprio fine, della propria «felicità»).

b) nel secondo caso il diritto razionale sembra piuttosto divincolarsi dalla politica (meccanica) per autofondarsi in analogia con i principi della ragione.

E la felicità?

Può la felicità fare a meno di un riferimento ai fini, al loro raggiungimento, alla conservazione di sé, per entrare a fare parte di un sistema di diritti, un sistema di libertà, autofondantisi nella ragione?

È questa la domanda che giaceva latente nella contrapposizione, che anima non a caso i dibattiti intorno alla rivoluzione, fra un modello che si potrebbe definire «politico» e un modello che si potrebbe definire «giuridico» del giusnaturalismo.

Sono queste le difficoltà da lungo tempo segnalate dalla contraddizione insita nel concetto stesso di «obbligo» politico, quando questo viene ricondotto nella categoria giuridica della *obligatio*.

Per chiarire i termini dentro i quali questa domanda e queste difficoltà si articolavano nel discorso giuridico/politico a cavallo fra moderno e contemporaneo occorre addentrarsi puntigliosamente nell'elaborazione del lessico giuridico per disgelarne le logiche e i dogmi.

a) *Jura, status, leggi*

Il sistema del diritto naturale ipotetico corrispondeva in realtà ad una teoria degli *status morali*. La sua funzione è però quella di ricondurre tale teoria, con il sistema di fini e di valori connesso, nello schema della giuridicità trasformando nella regola del rapporto fra diritti e obbligazioni la relazione morale fra dovere (*officium*) e fine: ciò che vi è implicito è la messa in ombra della questione dei fini (della felicità) che sembra rimanere abbandonata in una sorta di limbo pre-giudiziale.

Così si esprime nel 1751 Joachim Darjes, filosofo e giurista di formazione composita:

Le parti della giurisprudenza universale sono facilmente riconoscibili: le *leggi determinano gli jura* [...] poiché diversi *jura constituunt* diversi *status morali* si possono determinare tante parti della giurisprudenza universale quanti sono gli stati morali che debbono essere posti¹⁴.

Darjes, come altri autori della sua taglia, rivela i movimenti di un pensiero che ancora non domina, per così dire, l'intreccio delle forze in campo.

Anche nel testo di Gerhard leggevamo:

Quanti sono i mezzi per il raggiungimento della felicità, altrettante sono le norme delle azioni umane e altrettante sono le specie di moralità.

E in quello di Buddaeus si parlava dei differenti modi della *prudencia status* secondo i fini dei singoli *status* da raggiungere e da conservare.

Qui però siamo di fronte a una diversa gerarchia nel rapporto fra *status* e norme dell'azione o specie di moralità: qui sono gli *jura* che costituiscono gli *status* e gli *jura* sono determinati dalle leggi.

Nel panorama dei processi di razionalizzazione rivelati dall'ampia riflessione sui modi del mondo storico morale e sugli *status* del vivere civile (i quali tutti venivano definiti come *qualitates* morali inerenti al soggetto) il diritto naturale di un Darjes (e di altri autori del genere) ha introdotto la *legge* al vertice della gerarchia di rilevanza dei concetti e a principio della deduzione.

Se la qualità morale di uno *status* (ovvero il modo di essere sociale dei soggetti che si trovano in esso) è costituita (e può essere descritta) mediante i suoi diritti, la legge che li produce implica, come necessario ingrediente per il raggiungimento delle finalità (ovvero delle «felicità») proprie di ciascuno *status* l'adempimento di certi obblighi corrispondenti a quei diritti.

La domanda sopra posta, «può la felicità fare a meno di un riferimento ai fini per entrare a fare parte di un sistema di diritti autofondantisi nella ragione»

deve, alla luce di questa deriva del diritto naturale ipotetico, essere riformulata tenendo conto del fatto che gli *status* possono a loro volta essere «costituiti» dai diritti e dagli obblighi corrispondenti. La questione è allora quella della individuazione dei contenuti «positivi» dei diritti che costituiscono gli *status*.

Nella storia del rapporto fra *obbligo* e *diritto*, fra diritti *positivi* (corrispondenti ad obbligazioni) e diritti *naturali* (il cui nesso di reciprocità con l'obbligazione giuridica e/o il dovere morale rimane problematico), nella storia tutta moderna del rapporto fra diritti *positivi* e diritti *negativi*, che deriva dalle aporie di quelle precedenti relazioni, vanno ricercate, a questo punto, le tracce di quei «profili giuridici della felicità» che si rivelano come una ferita aperta nel cuore della razionalità occidentale: con la definizione dei diritti (positivi) dello Stato e delle sue funzioni, con il passaggio ancora tutto in essere dalla «politica» alle «politiche» fra rilevanze etiche, economiche, culturali. Al centro della questione si trova infatti il nodo davvero «contemporaneo» della libertà (individuale) come parte integrante della felicità, di cui è testimonianza il dibattito sopra esemplificato con i testi di Rehberg e di Feuerbach e la questione della «giuridicità» o, in alternativa, della «moralità» dell'«obbligo politico» come riconoscimento della «positività» del diritto pubblico da cui soltanto far derivare i contenuti positivi delle oggettive condizioni di moralità in cui ciascun agente morale può/deve riconoscere i propri fini ed i principi/limiti della propria «felicità».

b) Obbligo politico e status naturale/morale

Fra i motivi genetici della moderna definizione dello Stato si trova senz'altro l'elaborazione hobbesiana dell'obbligo politico mediante la categoria giuridica della *obligatio*¹⁵.

Scriveva Hobbes nel Leviatano:

trovo le parole *lex civilis* e *jus civile*, vale a dire legge e diritto civile, usati in modo promiscuo per indicare la stessa cosa anche negli autori più dotti; nondimeno non dovrebbe essere così. *Diritto* infatti è *libertà*, cioè la libertà che la legge civile ci lascia, mentre la legge civile è una obbligazione ed essa ci toglie la libertà che la legge di natura ci ha dato [...]. Per modo che *lex* e *jus* sono tanto differenti quanto obbligazione e libertà¹⁶.

La *obligatio* è dunque prodotta dalla *lex* intesa come *communis reipublicae sponsio, publica pactio*: la società civile è vincolo e i diritti sono costituiti dalla legge come residuo delle libertà naturali. Gli *status* che questi *jura* residuali costituirebbero non avrebbero a questo punto alcunché di naturale, nonostante il rapporto degli *jura* con la libertà naturale originale. Si può descrivere questa situazione con il linguaggio giuridico dicendo che gli *status* sono positivi, posti dallo Stato mediante le leggi, mentre gli *jura* sono negativi, residui di libertà il cui contenuto è ciò che lo Stato non proibisce.

Il diritto, dunque, è libertà, la legge è vincolo: ma la legge affonda le sue radici nella natura della convivenza fra gli uomini, nel meccanismo della libertà, intesa come moto che si oppone tendenzialmente ad ogni resistenza posta dall'esterno:

comunemente si considera la libertà il fare tutte le cose che sono a nostro arbitrio, e impunemente [...]. La libertà, per definirla, *non è altro che l'assenza di impedimenti al moto*: così l'acqua chiusa in un vaso non è libera. Ciascuno gode di una libertà maggiore a seconda che abbia più o meno spazio in cui muoversi: chi è chiuso in una cella più ampia ha maggiore libertà di chi è chiuso in una cella più angusta¹⁷.

Nella realtà fisica dello stato naturale la libertà deve necessariamente incontrare ostacoli anche in virtù degli appetiti umani fra i quali in particolare l'appetito del «potere».

Secondo Hobbes, infatti, il potere si distingue dagli altri appetiti in quanto esso, per sua natura, è una superiorità del corpo e della mente che, quando è naturale (potere naturale), costituisce il mezzo per acquistare poteri strumentali¹⁸. Ciò innesca quel sistema di forze e controforze che rende la libertà pensabile solo come costretta entro un campo delimitato contro le cui determinazioni si esercita (qualche volta invano) ogni possibile resistenza.

Questo campo di forze e controforze è appunto il campo di tensione fra diritto e obbligazione che si realizza attraverso l'artificio dello Stato:

La natura, l'arte con cui Dio ha fatto il mondo e lo governa, è imitata dall'arte dell'uomo come in molte altre cose anche in questo: che si può fare un animale artificiale¹⁹.

Dal mondo degli enti naturali al mondo storico non vi è deduzione, ma «imitazione». La razionalità dell'obbligo, che è la razionalità della legge, ha un compito titanico: quello di imitare Dio per integrarne l'opera, per correggerne le devianze con lo scopo minimo dello stabilimento di una possibilità di pace dentro e attraverso una natura che è costituita per la guerra.

E il sacrificio della libertà? Qual è, possiamo domandarci dal nostro punto di vista, il peso specifico della pace e rispettivamente della libertà nella realizzazione della felicità?

L'obbligazione politica di Hobbes ha i caratteri della giuridicità, rientra nell'istituto della *obligatio*, ma non trova giustificazione e collocazione in un «sistema» di obblighi e di corrispettivi diritti, dal quale anzi si allontana per sovrastarlo. Il diritto (del sovrano) che corrisponde alla *obligatio* (politica) in Hobbes non è un residuo di libertà naturale come ogni altro *jus* lasciato dalla legge civile: non è diritto negativo, possiamo ritradurre in termini tecnico-giuridici. Esso è piuttosto «potere», o insieme di poteri strumentali, che si realizzano nella legge e come legge.

Contro questo modo di intendere l'obbligazione giuridico-politica si leva una duplice critica di Samuel Pufendorf.

Secondo Pufendorf, parlando di *jus omnium in omnia*, Hobbes non distingue il diritto dalla *facoltà* naturale e da ciò deriva in ultima analisi il suo errore di considerare lo *jus imperandi legesque praescribendi* come fondato dalla nuda forza: come potere. In realtà per dare forza di legge ai *dictamina rationis* non basta l'utilità ma *sublimiori principio opus est*. Questo principio superiore è, notoriamente per Pufendorf, il sistema degli enti morali che fa capo, in ultima istanza, alla *superimpositio* divina.

L'aspetto più rilevante del pensiero di Pufendorf, dal nostro punto di vista, non è, come alcuni interpreti sostengono, la dichiarata autonomia del diritto dall'etica, bensì la certezza del sistema etico fondato dalla *superimpositio* divina a partire dalla cui ontologia essenziale e originaria (costituita non a caso da *status*, *persona*, *quantità* e *qualità*, tutte categorie atte a descrivere la società per ceti) può essere giudicato il mondo morale liberamente prodotto dall'uomo: nella tensione fra certezza del sistema etico da cui discende la certezza del diritto, la libertà dell'azione umana e la conseguente relatività del mondo culturale sta la fecondità del giusnaturalismo pufendorfiano, ma anche il suo limite intrinseco.

La socialità per Pufendorf, non è una qualità naturale dell'uomo ma, come è stato detto, una «sorta di imperativo morale» analogo alla prima legge naturale di Hobbes «che si deve cercare la pace quando si può²⁰». La dottrina dello stato di natura è sollevata in Pufendorf nella nozione di *status moralis* dell'uomo, frutto della *superimpositio* e articolato nei diversi *status*, in rapporto con le diverse *personae*, caratterizzati da *qualitates* e *quantitates* morali. A partire dallo *status moralis* è percepita la necessità del legislatore umano: a partire dalla *superimpositio* è riconosciuta la necessità del diritto positivo.

Mentre Hobbes enfatizzava lo iato esistente fra naturale e artificiale, Pufendorf introduce lo *status moralis* fra *naturale* e *avventizio*, cioè fra lo stato di natura e la società politica, con i nuovi *status* che la caratterizzano secondo quanto riconosciuto poi da tutta la tradizione del diritto naturale ipotetico; stabilisce quindi la vera frattura a livello del rapporto fra naturale e morale/sociale. Dallo *status* morale in modo graduale e indolore si procede verso lo Stato. Anche per Pufendorf il diritto *positivo* (la *positio*) non è un residuo della libertà naturale: esso, però, è quanto resta al legislatore di «libertà morale» rispetto al quadro generale posto da Dio.

2.4 – OBBLIGHI E FELICITÀ

Se ora si ripensa a ciò che si è detto relativamente al nesso fra discorso sulla felicità e moralizzazione/razionalizzazione degli *status* e delle loro «ragioni», ci renderemo conto di quanto la differenza fra i due scenari possibili, derivati dal

«potere» hobbesiano e dalla «moralità» pufendorfiana, possa essere importante ai fini della ricostruzione della nostra storia.

Se Hobbes aveva posto nella legge il fondamento dell'obbligazione, al contrario dallo scenario pufendorfiano deriva un definizione della obbligazione come fondamento della legge.

Scrivo il già citato Darjes:

Dalla conoscenza del possesso del vero bene nasce il piacere (*voluptas*), dalla conoscenza del possesso del male nasce la tristezza (*taedium*). Lo scopo delle leggi naturali è che noi viviamo nello stato di felicità²¹.

E aggiunge: «la connessione dei motivi, che inducono la volontà o la non volontà ad una determinata azione, con l'azione stessa, si chiama obbligazione; ne consegue che la legge naturale [ma già sappiamo che dal diritto naturale al diritto positivo vi è, nel modello rappresentato da Darjes, un'assoluta consequenzialità e continuità] invero l'obbligazione naturale alla felicità».

All'*obbligazione* così intesa corrisponde, in questa costruzione, il *diritto*, definito come «facoltà morale di agire secondo la legge prodotta dall'*obbligazione*²²».

Dal diritto negativo (hobbesiano), come puro residuo di libertà stiamo passando al *diritto positivo* come facoltà morale di agire in funzione di determinati contenuti «obbliganti».

La definizione dell'obbligazione come «connessione dei motivi con l'azione», è sufficientemente astratta da farne il principio a partire dal quale tutta la deduzione è possibile senza tuttavia che venga meno un riferimento concreto alle realtà «ipotetiche» delle felicità possibili e degli istituti corrispondenti ivi compreso lo Stato.

Da ciò discendono una serie di aspetti significativi nel funzionamento degli strumenti giuridici di costruzione del sociale. In particolare derivano le elaborazioni delle distinzioni fra *obblighi perfetti* e *imperfetti* e fra *diritti positivi* e *negativi*.

a) Obbligo perfetto, obbligo imperfetto

La tradizione giuridica europea ha seguito Pufendorf nella distinzione delle obbligazioni in perfette e imperfette²³.

Le prime sono quelle a cui corrisponde un diritto perfetto, cioè un diritto esigibile in base alla legge e con impiego della coercizione; alle seconde corrisponde un diritto imperfetto, non esigibile. La non osservanza delle prime può essere punita; la non osservanza delle seconde è semplicemente sanzionabile. Le leggi che si ricollegano alle obbligazioni imperfette vengono dette leggi dell'umanità, le leggi fondate nelle obbligazioni perfette sono invece le leggi della necessità; le prime riguardano il foro interno o della coscienza le seconde quello esterno.

I due diversi tipi di obbligazione, diversi per forma, sono soprattutto diversi per contenuto. In generale le obbligazioni perfette proibiscono l'aggressione e l'interferenza nei confronti degli altri, sono obblighi a *non fare*: corrispondono al classico «non commettere lesione» e «dai a ciascuno il suo» che coprono egualmente la proprietà e i diritti di *status*; le obbligazioni imperfette riguardano invece tutto ciò che già da lungo tempo veniva ricompreso nei «doveri dell'amore», a loro volta distinti in doveri dell'amore verso se stessi, verso gli altri, verso Dio. Dunque le obbligazioni imperfette sanzionabili e non coercibili riguardano la «beneficenza», quel procurarsi e procurare il bene proprio e degli altri nella misura che «un uomo libero può aspettarsi da un uomo libero senza usare i mezzi della coercizione», per riprendere le parole del testo di Gerhard citato nel primo paragrafo. Esse corrispondono in ultima analisi a quelle regole del «decoro» che mostrano «all'uomo il modo di procacciarsi l'aiuto degli altri uomini» (ancora Gerahrd).

Bisogna a questo punto ricordare che nel quadro generale disegnato a partire dalla ontologia morale pufendorfiana e dalla relativa concezione della progressione dallo stato naturale allo stato morale, via *impositio* (divina), e dallo stato morale a quello politico, via *positio* (umana), un'obbligazione imperfetta può facilmente essere trasformata in un'obbligazione perfetta: in ciò si realizza il residuo di «libertà morale» lasciato al legislatore umano nel quadro della *superimpositio* divina. Come conseguenza si danno obblighi perfetti a *fare* a cui deve corrispondere un omologo *diritto positivo*.

Di tal genere sono le obbligazioni a partire dalle quali si deduce ogni tipo di società come insieme di diritti coercitivi sulle persone. Lo stato della libertà naturale prevede eguali diritti per tutti gli uomini, invece

lo status nel quale ad una persona compete un diritto perfetto e affermativo su una persona si chiama società²⁴.

Questo nuovo status ammette la cancellazione della libertà ed è la condizione propria della *civitas*:

ogni *civitas* è uno *status* in cui ad una persona compete un diritto perfetto e affermativo sulle persone²⁵.

Non importa qui esaminare i vari motivi antropologici adottati per fondare la necessità della sottomissione a un comune comando e la fondazione della *civitas*, o tutta la questione relativa al contratto e alle sue varie interpretazioni²⁶: quello che interessa nel nostro contesto è notare che dalla obbligazione perfetta, con i suoi contenuti positivi che si riferiscono a fini e motivi determinanti l'azione, si passa ai «diritti perfetti» positivi; il «potere» hobbesiano è qui diventato «competenza» giuridica, non semplice residuo di libertà, ma obbligo e diritto positivo: questa per certi versi paradossale coincidenza fra diritto e

obbligo fondata nella natura morale della socialità e della società coinvolge in maniera forte tutto il diritto delle persone fino a quella che sarà l'istituzione della personalità giuridica dello stato²⁷.

b) Diritti positivi, diritti negativi

Alla dicotomia sistematica fra obblighi perfetti e imperfetti se ne è aggiunta dunque un'altra, quella fra diritti affermativi (detti anche positivi) e diritti negativi.

Nella prima parte del ragionamento che riguardava l'impostazione generale del rapporto fra obbligo (felicità) e diritto (possibilità morale) l'agente morale è obbligato in modo perfetto, cioè esigibile, solo a non interferire, a non aggredire, a non commettere lesione e ad attribuire a ciascuno il suo; conserva quindi come possibilità morale il diritto di fare tutto ciò che non gli viene proibito. La correlazione è fra obbligo perfetto e diritto negativo: l'obbligo perfetto di un agente morale deriva dai diritti negativi dell'altro e viceversa l'agente morale sottomesso a un obbligo perfetto conserva d'altra parte i suoi diritti di libertà negativi egualmente «protetti» in virtù del riconosciuto obbligo perfetto del suo partner morale. L'area più o meno ampia di libertà residua rimane impregiudicata dal momento che i doveri dell'amore (verso sé stessi, verso gli altri, verso Dio) rimangono imperfetti. L'esigibilità degli obblighi perfetti non contribuisce ad accrescere il tasso di felicità, né a diminuirlo. Si tratta di un quadro teorico generale in cui il basso profilo dei limiti giuridici lascia tutto lo spazio aperto all'azione «politica» degli agenti morali.

Quando il ragionamento investe però lo stato sociale, e di conseguenza lo Stato, dove i diritti sono diritti delle persone sulle persone, le cose cambiano: qui l'obbligo perfetto determinato dalla motivazione connessa con l'azione (per esempio nel dovere all'autoconservazione, o alla promozione della felicità di sé e degli altri, o anche al dovere dell'amore verso Dio) contiene in sé un diritto perfetto positivo (o affermativo) del soggetto obbligato.

I contenuti dell'obbligo si convertono immediatamente in competenza giuridica e diritto positivo dell'agente morale, una volta che l'obbligo sia stato reso perfetto; ma il diritto positivo di ogni agente morale si converte a sua volta in obbligo perfetto per ogni altro agente e a catena questo può trasformarsi in diritto positivo di esigere i mezzi perché l'obbligo non rimanga inevaso.

La sfera dei doveri perfetti positivi può diventare tanto ampia e avvolgente da fagocitare quasi totalmente i diritti negativi di libertà. Il sistema degli obblighi e dei diritti viene inoltre rappresentato come sistema di fini e di mezzi.

Un nuovo e ben più aspro motivo di conflitto viene innescato fra diritti perfetti positivi e diritti negativi, fra «doveri dell'amore» ormai trasformabili in obbligazioni positive, e libertà, fra contenuti positivi dell'obbligo che costituisce lo *status moralis* e la forma negativa del diritto, come residuo della libertà *naturale*.

c) Il diritto di coercizione come «forma» del diritto positivo

Quanto questo scontro segni drammaticamente il passaggio dalla modernità alla contemporaneità lo abbiamo già in parte visto ricordando il dibattito fra Rehberg e Feuerbach. Feuerbach ha dato un titolo provocatorio al suo pamphlet: *l' unica possibile dimostrazione della non validità del diritto naturale* sarebbe da ricercarsi in una incapacità degli individui di sostenere la responsabilità del loro essere enti razionali, lasciandosi così integrare in un modo di governo che per promettere o realizzare felicità e benessere, obbedendo all'obbligo morale delineato dalla società degli status e delle persone, toglie la libertà: soluzione che sarebbe a portata di mano, ammette l'autore, se ci si limitasse alla realtà empirica della vita sociale, in cui si vede chiaramente che molte virtù crescono meglio nelle condizioni di illibertà e di strapotere pubblico piuttosto che nelle condizioni di libertà²⁸.

Qui ci interessa riconoscere la deriva ultima dei percorsi giuridici sinora descritti: dal rapporto fra felicità diritto e status, alla sua razionalizzazione attraverso l'ontologia morale pufendorfiana, sino alla definizione dell'obbligo come connessione dei motivi alle azioni, alla determinazione della legge come prodotto dell'obbligazione, alla riduzione del potere in forma di competenza giuridica positiva, alla nuova (e definitiva) relazione dell'obbligo perfetto con il diritto positivo perfetto ai mezzi per la realizzazione dei contenuti dell'obbligo.

L'esito di questo processo è costituito dalla determinazione della «coercizione» come forma del diritto positivo dello Stato, in pratica del diritto tout court. Si tratta di un esito tanto più drammatico in quanto copre ormai tutto il campo del diritto.

Una volta stabilita la connessione fra obbligo perfetto e diritto positivo perfetto ad obbligare, anche la funzione statale di protezione dei diritti di libertà viene coinvolta nella stessa logica.

«Diritto e obbligo sono concetti intercambiabili», scrive nel 1795 Carl Salomo Zachariae. Il diritto perfetto (diritto stretto, diritto coercitivo)

è la facoltà morale di usare gli altri soltanto come mezzi, ovvero, con altre parole, la possibilità morale di costringere gli altri

[...]

È in generale moralmente impossibile secondo *la legge del dovere perfetto* sottomettere un essere che esiste come fine a sé, l'uomo, al nostro arbitrio come puro ente naturale. Così il diritto esterno in senso stretto [...] sembra essere fondato su una contraddizione. Ma una legge ammette un'eccezione se in un caso il perseguimento della stessa è in contrasto con il perseguimento del suo fine. Lo scopo di quella legge è di assicurare l'esistenza dell'uomo come fine in sé o la coesistenza di più uomini nella misura in cui essi esistono come fini in sé, così in conformità con questa legge *deve* essere *moralmente possibile* respingere la coercizione con la coercizione. Questo è il *principio del diritto positivo*²⁹.

Il fine del diritto positivo è ora l'adempimento di un obbligo (morale) perfetto: assicurare «l'esistenza morale dell'uomo nella natura». In ciò

si può riconoscere l'unica possibile deduzione del fine dello stato. Cercando questo fine si è per molto tempo commesso l'errore di trattarlo come un problema storico e non come un problema della ragion pratica. La domanda è infatti in quali casi e per quali scopi lo stato può pretendere dai singoli obbedienza incondizionata ed usare violenza in caso di deviazione? La risposta può essere soltanto: nella misura in cui la sicurezza è il fine dello stato e questa risposta sta già chiara a priori³⁰.

La trasformazione del potere in competenza giuridica è compiuta: passa attraverso l'assunzione dentro il fine dello stato di quello che era uno degli ingredienti fondamentali nella dottrina degli *status*, la conservazione del loro essere morale che è anche il raggiungimento della loro specifica felicità assunta come obbligo perfetto e implicante il correlativo diritto positivo. La politica si è consegnata al diritto per conservarsi e il diritto allo Stato. Tanto più ampio il campo degli obblighi dello Stato, dalla protezione dei diritti alla definizione della vasta area del «bene», o della felicità possibile, tanto più ampio il suo diritto perfetto positivo di erodere i diritti negativi dei sudditi (e poi dei cittadini) chiaramente impegnandoli ad una specifica percezione del loro «bene» e della «pubblica felicità».

E la felicità? Può coincidere la felicità con una «pubblica felicità», qualunque essa sia?

2.5 – COMPITI DI UNA RICERCA

Abbiamo seguito puntigliosamente la logica di un «lessico»: il lessico giuridico relativo alla definizione dei diritti positivi/negativi nella misura in cui questo sfiora il tema della felicità come fine e compimento, allontanandosi dalla pura discussione etica, collocandosi tuttavia sullo sfondo ermeneutico di un grande problema della filosofia politica moderna e contemporanea: quello della «moralità» o della «artificialità» dello stato sociale, in altri termini, e in nuce, del rapporto fra etica e scienza³¹.

Abbiamo seguito la logica interna di alcuni processi, le regole che governano l'uso di certi strumenti, le loro implicazioni.

Nella contaminazione fra politica e diritto che fonda il potere abbiamo visto funzionare quello stesso principio di conservazione/autoconservazione che caratterizza la politicità moderna integrando all'interno della logica della conservazione anche le tematiche del progresso e della crescita (in competizione, per esempio, con soggetti concorrenti).

Il compito di una ricostruzione lessicale non è quello di ridurre l'oggetto della ricerca storica a cui quel lessico si riferisce al corrispondente campo

semantico, quanto piuttosto quello di forzare i confini di quel campo per aprire nuovi e diversi interrogativi.

È dunque venuto il momento di indicare alcuni compiti che possiamo proporre ad una nostra ulteriore ricerca per dare forse una risposta alla ripetuta domanda: «E la felicità?»

O per porla definitivamente da parte, indicando diversi possibili scenari.

Senza alcuna pretesa di preconstituire delle risposte ci sembra di poter indicare sinteticamente le seguenti questioni:

1) Il sondaggio compiuto sulla testualità relativa al rapporto fra obbligazione perfetta e diritto positivo ci ha mostrato che tale rapporto è fondato nella concezione della natura «morale» della socialità, su cui cresce, per via «ipotetica», lo Stato come diritto sulle persone. Nello scenario che ne derivava era evidente l'anomalia, caratteristica dell'obbligo politico così fondato, fra l'obbligo dell'agente morale «Stato», cui corrisponde un diritto positivo, e per antonomasia «IL» diritto positivo, e gli obblighi degli altri agenti morali, cui corrispondono diritti positivi verso i loro partner morali ma solo un diritto negativo verso il partner morale Stato, tanto che questo ha infine il diritto positivo di usarli come mezzi e non come fini.

La più recente elaborazione giuridica sta affrontando il problema dei cosiddetti diritti morali, ad essi riconducendo quel diritto alla felicità che parrebbe in un certo senso sintetizzare in sé i «diritti umani³²».

La nostra ricerca ha però mostrato le ambivalenze della «moralità» nel sociale, tendente in ultima analisi al principio conservativo (e coercitivo) dello Stato come garanzia della moralità stessa.

La più recente elaborazione giuridica dei diritti umani ne ha ricordato «l'apertura semantica» nella misura in cui essi, appartenendo alla sfera pratica, cioè all'ambito delle cose praticabili dall'uomo nella sua libertà di agire, dipendono dalla iniziativa degli individui e sono soggetti a variazioni. Di qui le concezioni procedurali della giustizia e le interpretazioni dei suoi contenuti in funzione di *overlapping consensus* (consenso trasversale o per intersezione e sovrapposizione)³³. Talune declinazioni di questa prospettiva però ripercorrono la strada verso la moralità attraverso lo sfondo ermeneutico del processo culturale di formazione dei diritti: i diritti umani sono, secondo Dworkin, il prodotto di una congiunzione tra teoria morale e tutela giuridica positiva o, secondo Peces-Barba Martinez, una «moralità legalizzata³⁴».

I percorsi della modernità, sopra descritti, c'inducono a rimanere scettici sulla possibilità di trovare degli strumenti efficaci per le derive che ne conseguono in queste soluzioni che collegano moralità a diritto per il tramite della «cultura» in base alla cosiddetta «moral interpretation». Non si ricade forse, in base a queste soluzioni, in una più sofisticata, ma altrettanto pericolosa, riduzione del diritto all'obbligo morale e di questo al diritto come mezzo (di coercizione) e non come fine?

2) A questo punto si potrebbe estenuare il dato storico del diritto positivo come mezzo per raggiungere un fine (che è l'adempimento di un obbligo) ammettendo che, se questo è il dato, occorre riconoscere a tutti gli agenti morali lo stesso diritto, eliminando il dislivello fra diritto positivo dello Stato e diritto negativo degli altri agenti morali.

Questo significa però uscire dalla teoria degli agenti morali e della storia culturale per entrare in quella della costruzione della soggettività giuridica attraverso la nozione di «capacità» che è, è bene ricordarlo, nozione fondamentale e costitutivamente giuridica³⁵.

Chiarire e declinare la nozione di capacità giuridica in termini di identità degli attori sociali stabilizzata per via di riconoscimento significa a nostro avviso sottrarre la nozione di «agente» ai temi etici, seppure centrati sul mutuo rispetto fra persone e sul loro riconoscersi come membri di un regno dei fini: ridurre in questa prospettiva la filosofia kantiana, può risultare profondamente equivoco e fuorviante.

Come scrive S. Veca la «connessione non banale fra identità e riconoscimento si può specificare in questo modo, l'aver qualcuno identità dipende dalla stabilità nel tempo della cerchia di riconoscimento di quella identità³⁶».

Le categorie di «stabilità nel tempo» e di «cerchia di riconoscimento» sono propriamente nozioni che ridefiniscono in termini contemporanei la categoria giuridica della «Capacità» e sembrano particolarmente adeguate a ricondurre le discussioni sulla giustizia procedurale ai temi concreti delle relazioni intersoggettive che costituiscono a livello delle diverse «pratiche» una sfera «pubblica».

Questo però significa anche ricercare i percorsi di definizione del «pubblico³⁷» nella relazione costitutiva fra agenti portatori di diritti: il rapporto meccanico e per così dire quantitativo fra diritto e dovere sembra infatti essere stato sostituito dalla tensione qualitativa e piena d'azione fra diritti e diritti inducendo a superare oltre che la coppia giuridico-politica diritto negativo/diritto positivo anche la contrapposizione variamente declinata nella filosofia politica e giuridica fra agente-status attivo/agente-status passivo³⁸.

3) Infine l'implicazione nelle diverse formulazioni del problema giuridico delle antiche ontologie fondate su «arte» (gli enti artificiali), moralità (enti morali) razionalità (enti razionali) sembrano rimandare alla tensione tutta da chiarire metodologicamente fra «positivo» e «normativo» nella pratica delle discipline storico-sociali, una tensione le cui tracce devono essere ricercate nel progressivo ridisegnarsi ed esaurirsi del discorso moderno sull'«etica».

Mettere al centro di una discussione proprio le tradizioni disciplinari dell'etica, significherà forse abbandonare il feticcio della virtù civile³⁹, che rivela tutta la sua fragilità nei limiti e nei pericoli delle teorie comunitarie; ma anche forse rinunciare a considerarsi ingenuamente sicuri sotto la protezione del garantismo liberale. Se le teorie comunitarie continuano in forme diverse a porci il miraggio di un bene comune da assumersi come felicità minima indivi-

duale, se la «garanzia» dello stato liberale promette la sicurezza (del diritto), fondamento e premessa di felicità e autoconservazione, l'analisi di quelli che abbiamo chiamato «percorsi giuridici della felicità» e del loro lessico potrà forse indurci ora ad assumere la responsabilità di una *civilitas* che riposa sul progresso delle libertà positive, nel confronto fra identità riconosciute

1 G. J. Vossius, *De Philosophia*, Amstelaedami, 1657, p. 154; i corsivi, qui come negli altri testi citati in seguito, sono miei.

2 J. Brunnemann, *Examen juris publici germanici novissimi*, Halae, 1714 (seconda edizione), p. 96. Jacob Brunnemann è autore, tra l'altro, di una dissertazione sull'Aurea Bulla e di una complessiva «Statistica» dell'Impero (*Jurisprudentia publica qua status S. Romano-Germanici imperii paresenz iuxta leges novissimas in specie capitulatione Leopoldi et Josephi delineantur et hodiernae illustriores controversiae Principum adjiciuntur*, Halae, 1701).

3 E. Gerhard, *Delineatio juris naturalis sive de principiis justii libri tres*, Jenae, 1712, pp. 328-329. Gerhard è autore, tra l'altro, anche di una *Delineatio juris civilis* (Jenae, 1715) e di *Unvorgreiflichen Gedanken von den Schwierigkeiten der Teutschen Rechtsgelehrsamkeit* (Jenae, 1716).

4 J. F. Buddaeus, *Elementa Philosophiae practicae ed novissima auctior et correctior*, Halae, 1720, p. 438-439. Buddaeus è autore, fra l'altro, di un *Institutiones Theologiae moralis* (Lipsiae, 1719) e di un *Bedencken ueber die wolffische Philosophie* (Franckfurt und Leipzig, 1724).

5 Su questi temi cf. M. Scattola, *Dalla virtù alla scienza. La fondazione e la trasformazione della disciplina politica nell'età moderna*, Milano, 2003 e la nota critica di G. Valera, *Il potere, la scienza, la legge. La politica moderna fra virtù e ragione*, in «Filosofia politica», a. XIX, n. 2, agosto 2005, pp. 243-252.

6 Di recente l'affermazione di Saint-Just, che «l'idea di felicità è nuova in Europa» è stata «confutata» da Luigino Bruni in *L'economia, la felicità e gli altri. Un'indagine su beni e benessere*, Roma, 2004, p. 85. Bruni richiama l'attenzione in particolare sull'idea di «pubblica felicità» presente in Muratori e ritiene che «l'intera

struttura metodologica dell'economia moderna, fino alla svolta neoclassica di fine Ottocento, è in stretta continuità con l'antica tradizione civile» (*ibidem*, p. 86) con la sua teoria della felicità e con la sua enfasi sulle virtù relazionali.

7 Sull'aristotelismo e le sue recezioni, oltre che il libro già citato di M. Scattola, *Dalla virtù alla scienza*, cfr. H. Dreitzel, *Der Aristotelismus in der politischen Philosophie Deutschlands im 17. Jahrhundert*, in E. Kessler, C. H. Lohr e W. Sparn, *Aristotelismus und Renaissance. In memoriam Charles B. Schmitt*, Wiesbaden, 1988, pp. 163-192.

8 Si veda, per un orientamento generale, F. Longato, *La felicità: un diritto dell'uomo? Sul rapporto tra felicità, benessere, vita buona e diritti umani nella filosofia pratica contemporanea*, in «Ragion Pratica», n. 16, 2001, pp. 163-194

9 M. Scattola, *Dalla virtù alla scienza*, cit., p. 320.

10 Su questo aspetto e sulla sua elaborazione nella costruzione dei sistemi delle discipline giuridiche rimando a G. Valera, *Dalla scienza generale alla enciclopedia: l'enciclopedia giuridica tedesca nella seconda metà del Settecento*, in *Enciclopedia e sapere scientifico, Il diritto e le scienze sociali nell'Enciclopedia giuridica italiana*, a cura di A. Mazzacane e P. Schiera, Bologna, 1990, pp. 67-119.

11 Citate da Feuerbach sono le *Untersuchungen ueber die franzoesischen Revolution*, Hannover 1793 di A. W. Rehberg. Molti scritti di Rehberg relativi alla rivoluzione francese si leggono in A. W. Rehberg, *Saemmtliche Schriften*, vol. II, Hannover, 1831.

12 J. P. A. Feuerbach, *Ueber die einzigen moeglichen Beweisgruende gegen das Dasayn und die Gueltigkeit der natuerlichen Rechte*, Leipzig und Gera, 1795, p. 8.

13 Per questi aspetti rimando a G. Valera, *Il republicanesimo di area*

- kantiana e il linguaggio giuridico-costituzionale tedesco, in «Materiali per una storia della cultura giuridica», a. XXX, n. 1, giugno 2000, pp. 31-70.
- 14 J. G. Darjes, *Institutiones iurisprudentiae universalis*, in *Quibus omnia iuris naturae socialis et gentium capita [explanantur]* (1740), Inae, 1751, p. 14.
- 15 Cf. L. Ornaghi, *L'obbligo politico e il ciclo storico della "moderna" autorità*, in G. Valera (a cura di), *La forma della libertà, Categorie della razionalizzazione e storiografia*, London, 2000, pp. 3-15.
- 16 Th. Hobbes, *Leviathan*, Part. I, Cap. XIV: *Of the first and second natural Lawes, and of Contracts*.
- 17 Th. Hobbes, *De cive*, IX, 9, qui letto nella edizione italiana a cura di Tito Magri, Editori Riuniti, Milano, 1992.
- 18 Th. Hobbes, *Leviathan*, Part. I, Chap. X.
- 19 Th. Hobbes, *Leviathan*, *Introduction*.
- 20 F. Palladini, *Samuele Pufendorf discepolo di Hobbes. Per una reinterpretazione del giusnaturalismo moderno*, Bologna, 1990. Cfr. anche G. Valera, *Fra descrizione e norma. Intorno a qualche contributo recente su diritto naturale, utilità ragion pratica*, in «Materiali per una storia della cultura giuridica», a. XXV, n. 1, giugno 1995, pp. 225-242.
- 21 J. G. Darjes, *Institutiones*, cit., p. 83.
- 22 *Ibidem*, p. 85.
- 23 Non esaminiamo qui il significato e le modalità della analoga partizione e terminologia usata nella tradizione utilitaristica ed in particolare nella *Introduction* Benthaniana del 1789. Cfr. la lucida trattazione di F. Fagiani, *L'utilitarismo classico da Bentham a Sidgwick*, Cosenza, 1990. Può essere anche utile ricordare qui le più recenti versioni dell'utilitarismo, particolarmente il tanto discusso Peter Singer, *La vita come si dovrebbe* (2000), Milano, 2001.
- 24 J. G. Darjes, *Institutiones*, cit., p. 277.
- 25 *Ibidem*, p. 381.
- 26 Cfr. L. Ornaghi, *L'obbligo politico*, cit. su obbligo come trust in Locke e come allegiance in Hume (con riferimento alla bibliografia relativa).
- 27 Ho trattato questo tema in G. Valera, *Zwang und Gewalt: diritto e storia nella dottrina dei diritti pubblici soggettivi* di G. Jellinek, in *Saperi della borghesia e storia dei concetti fra Otto e Novecento*, a cura di R. Gherardi e G. Gozzi, Bologna, 1995, pp. 53-119.
- 28 J. A. P. Feuerbach, *Beweisgruende*, cit., p. 36 e s.
- 29 C. S. Zachariae, *Grundlinien einer wissenschaftlichen juristischen Encyclopaedie*, Leipzig, 1795, p. 20.
- 30 *Ibidem*, p. 22.
- 31 Per una intensa rivisitazione «moderna» di un possibile rapporto fra «giusnaturalismo» e valori cfr. F. Viola, *Ragion pratica e diritto naturale: una difesa analitica del giusnaturalismo*, in «Ragion pratica», a. I, n. 1, 1993, pp. 61-81; per le aporie nella tradizione disciplinare dell'etica G. Valera, *Regole vs. metodo vs. scienza: la "professione" fra impegno tecnico ed agire scientifico*, in G. Valera, *La forma della libertà*, cit., pp. 105-134.
- 32 Cfr. F. Longato, *La felicità: un diritto?*, cit. con un bilancio critico delle principali posizioni del problema.
- 33 Il riferimento è J. Rawls, *Theory of justice*, Cambridge (Mass.), 1971 e a Idem, *Political Liberalism*, New York, 1993.
- 34 Cf. R. Dworkin, *Freedom's Law. The Moral reading of the American Constitution*, Cambridge (Mass.), 1996; G. Peces-Barba Martinez, *Teoria dei diritti fondamentali* (1991), a cura di V. Ferrari, Milano, 1993, p. 86.
- 35 Sulla base di questa premessa ci si deve confrontare anche sul dibattito contemporaneo a proposito di «funzioni» e «capacità» in Amartya Sen e Martha Nussbaum per cui cfr. anzitutto M. C. Nussbaum, *Women and Human Development: the Capabilities approach*, Cambridge (Mass.), 2000; Idem, *Capabilities and Human Rights*, in «Fordham Law Review», n. 66, 1997, pp. 273-300 e A. K. Sen, *Capability and Well-Being*, in M. C. Nussbaum-A. K. Sen (eds.), *The Quality of Life*, Oxford, 1992, pp. 31-53.
- 36 S. Veca, *La penultima parola e altri enigmi. Questioni di filosofia*, Roma-Bari, 2001, p. 71. Veca rimanda alla concezione del conflitto, come fonte del discorso pubblico, in S. Hampshire, di cui cfr. *Justice is Conflict* (2000), Milano, 2001 con la nota critica di D. Ardilli, *Giustizia e conflitto: nota sulla filosofia morale di Stuart Hampshire*, in «Filosofia politica», a. XIX, n. 2, agosto 2005, pp. 253-264.
- 37 Cfr. G. Valera, *Il repubblicanesimo*, cit.
- 38 Cfr. G. Valera, *Coercizione e potere*, cit.
- 39 Il tema della virtù civile si trova al centro dei recenti studi sulla «economia civile», coniugato con il tema della costituzione dei beni «relazionali» (che andrebbero confrontati con i «beni sociali» di cui parla M. Walzer). Sui problemi impliciti cfr. G. Valera, *Etica, Retorica e storia politica. Le tesi di M. Walzer per una critica del liberalismo*, in «Materiali per una storia della cultura giuridica», a. XXXII, n. 1, giugno 2002, pp. 219-244). Nell'ipotesi di chi scrive, la tradizione della «virtù civile» ha radici e modalità che non sono coerenti, storicamente e analiticamente, con l'affermarsi di una concezione relazionale del vivere e dell'agire, tale da fondare una diversa concezione del «bene» come diritto. Ma si tratta appunto dell'ipotesi che una ricerca più ampia deve confermare e articolare.

parte seconda

RICERCHE LESSICOLOGICHE

3. Introduzione metodologica

MARCO MARIN

Nella seconda parte di questo volume, che qui mi accingo a presentare, la sintesi dei risultati di ricerca lascia spazio all'esposizione di una parte dei dati ricavati mediante l'analisi lessicologica¹.

L'uso del mezzo informatico sta diventando, anche nel campo degli studi storici, fondamentale². In numerosi ambienti le consuete reticenze verso le novità provenienti dalle discipline informatiche stanno sparendo ed una conoscenza più competente del mezzo informatico si sta facendo largo fra le nuove generazioni di studenti e docenti. L'attivazione di corsi universitari mirati e di dottorati di ricerca³, volti all'integrazione dello strumento informatico nello studio della storia, può far avanzare la ricerca in maniera sostanziale.

La conoscenza degli studi dei linguisti⁴ (più all'avanguardia, in questo campo, rispetto agli storici) risulta essere il punto di partenza per ogni ricercatore, che voglia utilizzare la linguistica computazionale (o forse con più precisione quel ramo della linguistica computazionale denominato «linguistica dei *corpora*»⁵) nello studio delle fonti. Al riguardo – però – l'interazione fra linguisti e storici è – a mio avviso – ancora allo stato embrionale, come lo è la formazione degli studenti.

La linguistica computazionale tende ad utilizzare l'elaboratore elettronico in modo da rendere più semplici e rapide le ricerche all'interno del testo⁶. L'utilizzo dei programmi di interrogazione dei testi velocizza e snellisce il lavoro: permette verifiche rapide e maggior libertà d'indagine. Mediante questi software si può controllare rapidamente un testo; stilare liste dei riferimenti⁷ fruibili da chiun-

que non possa accedere ad un *corpus* informatizzato⁸; verificare – stilando liste di frequenza⁹ – se un autore (o un gruppo di autori) usi una parola¹⁰ o una lessia¹¹, che sia indice di una particolare teoria politica o filosofica; si può confrontare il lessico di più autori; si possono costruire *corpora* ipertestuali. Si può altresì verificare – mediante la ricerca delle cooccorrenze¹² – se due o più parole compaiano spesso affiancate formando locuzioni ricorrenti; si possono stilare delle liste di concordanze¹³ di una o più parole, in modo da creare uno strumento facilmente consultabile da chiunque sia interessato allo studio della fonte in questione. In questo caso la lista delle concordanze funge anche da base filologica. Si possono – infine – comporre dei flussi temporali¹⁴ che diano conto del variare dell'incidenza di alcune espressioni nel tempo; si possono ricercare le datazioni lessicografiche¹⁵ di qualsiasi espressione.

Ma la linguistica computazionale non risolve la ricerca facendone una semplice questione di numeri (o di occorrenze). Il lavoro filologico rimane fondamentale, tanto più che l'utilizzo della linguistica computazionale nasconde alcune insidie.

Un esempio pratico del genere di trappole nascoste nell'uso della linguistica computazionale è, per rimanere nell'ambito delle analisi da noi condotte, il concetto di «*terreur*» in Robespierre. I risultati della ricerca delle occorrenze indicano come questa lessia ricorra 189 volte nelle *Œuvres*. 51 volte Robespierre la pronuncia nel periodo che va dal 27 luglio 1793 al 9 termidoro anno II. Il dato sembrerebbe indicare che, nel periodo in cui il Terrore si sviluppa e raggiunge il culmine, Robespierre si soffermi più volte ad analizzare le sue forme ed i suoi obiettivi. Ma se andiamo a verificare il testo, scopriamo che l'uso della parola *terreur*, in Robespierre, assume per lo più – anche durante dell'anno II – caratteristiche generiche ed il suo significato è quasi sempre quello di «paura».

Questo esempio può far intuire come solo la fantasia e la creatività del ricercatore, affiancate da una conoscenza profonda del materiale (fonti e storiografia) inerente all'oggetto della ricerca, possano permettere di utilizzare la linguistica computazionale con profitto. Creando categorie, schemi interpretativi e campi semantici adeguati, è possibile integrare i risultati dei programmi d'interrogazione dei testi all'interno degli studi storici. Programmi che risultano essere *anche* strumenti validi per verificare se gli schemi interpretativi creati sono corretti. Se lo storico sa interagire attivamente, la linguistica computazionale può risultare essa stessa una fonte d'idee nuove.

Per sviluppare uno studio dei testi che utilizzi la linguistica computazionale, la prima operazione da compiere è informatizzare lo scritto¹⁶ (o gli scritti) che si vuole analizzare, cioè creare un *corpus* informatico.

Creare un *corpus* di testi sul quale sia possibile svolgere delle ricerche mediante l'utilizzo del *personal computer*, è un'operazione solitamente gravosa. Per svolgerla al meglio è auspicabile lavorare con un'equipe numerosa oltre che qualificata.

La prima operazione da compiere è l'acquisizione dello stampato cartaceo. L'operazione di acquisizione di pagine e volumi avviene attraverso una periferica che si collega al computer detta scanner (di qui il neologismo scannerizzazio-

ne, dall'inglese *to scan* = scrutare). Lo scanner acquisisce le pagine di testo come se fossero delle immagini. Terminata questa fase, i «file immagine» non possono ancora venire riconosciuti dai programmi di analisi computazionale in quanto non sono in formato testuale¹⁷. Per trasformare le immagini, che lo scanner ha elaborato, in file di testo, è necessario un software che compia un'operazione detta OCR (Optical Character Recognition). I documenti elaborati dall'OCR presentano comunemente le desinenze *doc*¹⁸ e *txt*.

Una scelta importante da compiere – durante questa fase del lavoro – riguarda la suddivisione della fonte cartacea in porzioni di documento informatico. Si può procedere in quattro direzioni: a) creazione di un unico documento per tutto il testo acquisito; b) creazione di tanti documenti quante sono le pagine acquisite; c) creazione di tanti documenti quanti sono le fonti originali acquisite; d) creazione di documenti secondo segmenti temporali. È auspicabile che il testo acquisito sia convertito utilizzando tutti e quattro i metodi. Il primo sistema permette la ricerca delle occorrenze, delle cooccorrenze e delle espressioni di frequenza, il secondo ed il terzo sono utili nella ricerca dei riferimenti, delle concordanze e delle datazioni lessicografiche. Il quarto metodo permette di creare i flussi temporali.

Globalmente, le opere dei tre autori, di cui abbiamo creato i *corpora*, sono state informatizzate utilizzando tutti i sistemi esposti. Le *Œuvres* di Robespierre sono state acquisite tenendo come punto di riferimento l'edizione cartacea della *Phénix Éditions* del 2000¹⁹. Ciò mi ha permesso di creare, con semplicità, degli indici dei riferimenti rispetto all'indicazione di pagina di questa edizione²⁰. Grazie al *Concordance*²¹, che svolge questo lavoro in automatico, è stato ricostruito, poi, un unico documento che comprende tutto il testo delle *Œuvres*. Il *corpus* delle *Œuvres complètes* di Saint-Just presenta le stesse caratteristiche²². La sola differenza è che il *corpus* delle *Œuvres* di Robespierre, a causa del formato originale cartaceo in 8°, comprende due pagine dell'edizione stampata per ogni file²³. Il *corpus* delle *Œuvres politiques* di Marat²⁴ – invece – rispecchia, nella divisione in file, la fonte edita originale da cui proviene²⁵. Anche per Marat, poi, è stato creato un file unico comprensivo di tutto il testo delle *Œuvres politiques*. Infine, i file del *corpus* delle *Œuvres politiques* sono stati divisi anche secondo segmenti temporali. Questa operazione è stata resa possibile dalla struttura delle *Œuvres politiques*, all'interno delle quali i testi si presentano ordinati cronologicamente.

In definitiva i file che si riferiscono a Robespierre o a Saint-Just danno l'indicazione del volume²⁶ e della pagina delle edizioni recenti in cui sono state pubblicate, mentre i file delle *Œuvres politiques* di Marat indicano la pubblicazione maratiana da cui provengono e l'anno ed il mese in cui sono state stampate. Ovviamente in entrambi i casi è possibile risalire, mediante un raffronto fra i risultati dei programmi di interrogazione dei testi e le edizioni originali, alle informazioni mancanti.

Un problema che deve essere affrontato in fase di acquisizione del testo riguarda la sua pulizia: la presenza di eventuali errori grafici o di porzioni di testo inutili o dannose al fine delle ricerche lessicologiche. Infatti – anche se i programmi

che svolgono l'OCR sono molto sofisticati – spesso lo stampato presenta imperfezioni, sbavature, lettere parzialmente cancellate, soprattutto nelle edizioni datate e nelle ristampe anastatiche. Il 99% degli errori che si verificano dopo aver riconosciuto un testo tramite l'OCR sono dovuti proprio alla cattiva qualità di stampa. Nell'ambito delle ricerche che stiamo svolgendo è il caso delle *Œuvres* di Robespierre, la cui riproduzione anastatica presenta – in alcuni punti e soprattutto nei volumi dal VI al IX – numerose imperfezioni, arrivando – nei casi limite – alla quasi impossibilità di lettura del testo. Per questo motivo, seppure io abbia svolto un'approfondita correzione del testo, stimo che ci sia, nel *corpus* delle *Œuvres* di Robespierre, una percentuale di errori quantificabile al massimo al 4% (circa 3,5%). Sono giunto a questo dato mediante stime e calcoli fatti su un campione casuale di 150 documenti (circa 300 pagine cartacee).

I volumi dal I al V ed il X, la cui qualità di stampa è migliore, coprono circa la metà (49,86%) dei 2577 file in cui è divisa l'opera informatizzata di Robespierre. Sono 1285 documenti, in cui ho riscontrato, sempre mediante una ricerca a campione, un indice d'errore inferiore all'1%. Dei restanti documenti, seppure in buona parte corretti, quelli provenienti dai volumi VII, VIII, IX hanno percentuali d'errore ancora considerevoli, a causa della pessima qualità di stampa degli originali cartacei. Sono 927 documenti, circa 1/3 del totale (35,97%). Qui la percentuale d'errore si attesta attorno all'7%.

Per minimizzare la percentuale d'errore nei risultati delle ricerche linguistiche basate sul *corpus* a mia disposizione, sono stato aiutato dalla presenza, su Internet, degli archivi informatici dei volumi VI, VII, VIII, IX delle *Œuvres* di Robespierre presenti sul sito dell'ATILF²⁷ gestito dal CNRS²⁸ francese. Il CNRS permette – previo abbonamento – di svolgere ricerche sui *corpora* messi in linea tramite il programma di interrogazione dei testi STELLA²⁹. Ho potuto così confrontare i risultati di ricerca ottenuti attraverso il *Concordance*, il *DBT*, il *Bruco*³⁰, con le verifiche effettuate presso il sito dell'ATILF e correggere i punti in cui il *corpus* in mio possesso risultava essere più carente.

S'incorre in un ulteriore problema metodologico nel momento in cui i testi acquisiti sono edizioni critiche e/o annotate di fonti originali. Il problema da risolvere riguarda l'attendibilità dei risultati di un *corpus* che contenga porzioni di testo che non provengono dal pugno dell'autore, come possono essere le note, i titoli ed i paragrafi esplicativi. Lavorando a livello di liste di frequenza assoluta³¹ il problema non è affatto secondario. Per avere delle liste di frequenza assoluta contenenti unicamente parole provenienti dal lessico del personaggio che si sta studiando, i nostri *corpora* non dovrebbero contenere le note, i titoli ed i paragrafi esplicativi. Questa scelta – però – toglierebbe al ricercatore un supporto prezioso e, in alcuni casi, impoverirebbe il testo da eventuali varianti stilistiche. A tale proposito un chiaro esempio (ma se ne potrebbero citare moltissimi) si può trovare nel *Discours sur les peines infamantes*³², all'interno del quale è presente – in nota – una variante. Nelle due edizioni del *Discours sur les peines infamantes* (1784, 1785), Robespierre utilizza prima *félicité publique*, poi *bonheur public*.

I *corpora* dei tre autori trattati in questo volume, sono comprensivi di note, paragrafi esplicativi e titoli. Rispecchiano, in maniera puntuale, lo stampato dal quale sono stati acquisiti³³.

Una scelta metodologica valida può essere quella di lavorare, soprattutto nel caso di confronti fra più autori, sui dati della frequenza relativa³⁴. Operazione che viene compiuta, in questo volume, per mettere a confronto il lessico di Robespierre, Marat e Saint-Just³⁵. L'idea di preferire l'indice di frequenza relativa all'indice di frequenza assoluta, risente della considerazione che, all'aumento del totale delle parole in un testo, corrisponda un aumento proporzionale delle occorrenze della parola ricercata nell'apparato di supporto alla lettura. È probabile, infatti, che al di fuori del testo di un autore (nelle note, nei titoli e nei paragrafi esplicativi) compaia qualche occorrenza delle lessie che sono oggetto di ricerca. Questo fa sì che la variazione dell'indice di frequenza relativa non sia considerevole in base alla presenza o meno dell'apparato di supporto alla lettura. La scelta che massimalizza le possibilità offerte dalla linguistica computazionale (pur essendo la più complicata e dispendiosa) è, comunque, quella di avere a disposizione più *corpora* della medesima opera, che servano a svolgere operazioni diverse.

In merito a Robespierre, un'ulteriore questione che deve essere messa in luce, riguarda le fonti primarie dalle quali sono stati raccolti gli interventi per essere inseriti nei volumi delle *Œuvres*. Molti dei passi raccolti nelle *Œuvres* – infatti – sono stati tratti da giornali, i quali, come è ovvio, non sempre hanno l'interesse (o lo spazio) per riportare le parole esatte dell'oratore, ma ne trascrivono il senso generale. Se si dovesse fare uno studio sul lessico di Robespierre (e non sul pensiero o le teorie politiche) tutti gli interventi riportati dai giornali dovrebbero essere passati attentamente al vaglio. Dovrebbero essere presi in considerazione solo i passi in cui il giornale riporta le parole dell'oratore. Il *corpus* risulterebbe, per questo motivo, molto più scarno. Non bisogna dimenticare – inoltre – che la maggior parte degli interventi raccolti dai curatori delle *Œuvres*, vengono presentati secondo le numerose varianti presenti nelle differenti testate giornalistiche. Questo crea – e deve essere tenuto nella dovuta considerazione – numerose ripetizioni³⁶.

In futuro (tempo, forze e possibilità permettendo) conto di poter creare *corpora* più raffinati, che rispondano alle diverse esigenze di ricerca.

3.1 – SOFTWARE DI INTERROGAZIONE DEI TESTI UTILIZZATI CONCORDANCE, DBT, BRUCO

I risultati delle ricerche di linguistica computazionale, esposti nella seconda parte di questo volume, sono stati ricavati utilizzando tre software, i quali, studiati con l'intento di compiere pressoché i medesimi compiti, sono stati realizzati con interfaccia, database e motori di ricerca abbastanza diversi. Intrecciando i risultati ottenuti mediante questi tre software si può essere sicuri della correttezza

numerica del proprio lavoro. Come ho già indicato in precedenza, dove possibile, si è proceduto ad un'ulteriore verifica intrecciando i dati già acquisiti con quelli ricavabili mediante il programma STELLA sul sito dell'ATILF.

Il primo software utilizzato, il *Concordance*³⁷ (ultima versione 3.1), è un programma anglo-americano. I suoi punti di forza sono la rapidità di elaborazione e la semplicità d'uso. Anche l'utente poco competente può utilizzare questo programma con discreto profitto.

Le sue peculiarità positive sono:

- 1) un'interfaccia molto semplice ed intuitiva;
- 2) la possibilità di utilizzare i file *txt* grezzi – che sono stati prodotti dall'OCR – senza alcuna etichettatura preliminare del testo³⁸;
- 3) la possibilità di creare database complessi formati da molteplici file *txt*; il programma raccoglie assieme i *txt*, creando un unico database/*corpus*³⁹;
- 4) la possibilità di personalizzare la lista degli indicatori di confine di parola (separatori);
- 5) la possibilità di creare dei database mirati che rispondano a delle esigenze precise. Per esempio, il *Concordance* può ricercare le cooccorrenze, oppure limitare la ricerca delle occorrenze solo ad alcune parole (tramite l'opzione *pick list*⁴⁰). Queste funzioni danno la possibilità di evitare la creazione, se non è necessaria, della lista esaustiva delle occorrenze/concordanze, in cui sono presenti tutte le occorrenze/concordanze di tutte le parole. I vantaggi di queste funzioni si possono valutare in tempo ed in quantità di spazio logico occupato.

6) Il *Concordance* presenta – in maniera del tutto automatica – la lista della frequenza delle collocazioni di una parola rispetto alle quattro parole che la precedono e che la seguono. Questa opzione facilita notevolmente la ricerca delle lessie complesse.

La lacuna principale del *Concordance* è di non permettere l'estrapolazione dei riferimenti rispetto alle pagine dell'opera cartacea d'origine. I riferimenti, infatti, vengono espressi attraverso il numero della riga del documento *txt* sul quale abbiamo svolto la ricerca delle occorrenze/concordanze.

Anche l'impossibilità di creare database con una quantità illimitata di file può essere considerato un limite di questo programma. Il numero massimo di documenti *txt* diversi che un solo database può contenere, infatti, è 387. Per creare un unico database contenente i 2577 documenti acquisiti dall'edizione cartacea delle *Œuvres* di Robespierre, per esempio, ho dovuto lavorare per passaggi successivi raccogliendo il materiale in *txt* più grandi (contenenti alcune centinaia di *txt* sorgente) per poi poter raccogliere questi ultimi in un unico database.

Un'indicazione importante, per chiunque non abbia mai usato questo programma, riguarda il formato dei file in entrata, il quale, oltre ad essere obbligatoriamente *txt* (il che non è un problema), deve contenere «l'interruzione di linea» altrimenti il programma, pur funzionando, diviene considerevolmente più lento. Nel mio caso ho dovuto aprire i tre file *txt*, contenenti le opere degli autori, mediante *Microsoft Word* e salvarli come «file di testo con l'interruzione di linea⁴¹».

Il secondo programma che ho utilizzato è il *DBT* (ultima versione *DBT 2000*). Il *DBT* è un programma italiano sviluppato a Pisa⁴². I suoi limiti principali sono la difficoltà di utilizzo da parte di un utente non esperto ed il grosso lavoro preliminare sul *txt* sorgente. Anche per riconoscere semplicemente un testo, il *DBT* deve avere una sigla all'inizio del documento che lo configura come documento acquisibile. Questa sigla è di tipo %NOME.

Un altro problema in cui sono incappato nell'utilizzo del *DBT* riguarda il nome della cartella in cui il programma deve venir installato. Se una qualsiasi delle cartelle del percorso in cui il programma viene installato ha un nome più lungo di 8 caratteri, il programma non funziona. Questo inconveniente dipende dalle condizioni di gestione della memoria dei sistemi hardware/software negli anni in cui *DBT* è stato concepito e richiederebbe, per essere eliminato, di riscrivere completamente il programma.

Il vantaggio più grande, che ho riscontrato in questo programma rispetto agli altri, si riferisce alle accentazioni. Il *DBT* non richiede che una parola venga ricercata seguendo la corretta grafia degli accenti ma, in output, espone tutte le parole che corrispondano all'input senza preoccuparsi degli accenti. Questo è un grosso vantaggio soprattutto nei casi, come quello delle *Œuvres* di Robespierre, in cui (a causa dei diversi periodi di pubblicazione, delle scelte dei curatori o a causa degli originali da cui è stato tratto il testo) alcune parole vengono stampate con diverse forme grafiche degli accenti. Per citare solo un esempio, la parola «intérêt» è riscontrabile in questa veste nei tomi delle *Œuvres* contenenti i discorsi (tomi VI-X), mentre, nei primi volumi (tomi I-V delle *Œuvres*), è presente la forma «intérét». Questo comporta (utilizzando *Concordance* e *Bruco*) l'obbligo, per l'utente, di una ricerca che copra più parole; ricerca che, oltre a rallentare tutto il lavoro, aumenta le possibilità di errori.

Una possibilità offerta dagli ideatori del *DBT* è quella di integrare il programma ad un sito Internet, per rendere possibili le ricerche su *corpora* direttamente dalla rete⁴³. La licenza – in questo caso – risulta essere abbastanza costosa.

Il *DBT* prevede l'installazione di una versione di *Microsoft Word* per l'esportazione di porzioni di testo.

Mi rendo conto di aver parlato principalmente delle lacune del *DBT*, ma sinceramente il suo utilizzo non è per nulla intuitivo. Si pensi che il manuale si compone di più di 350 pagine. Intuisco che il *DBT* abbia, conoscendolo a fondo, grosse possibilità di utilizzo, ma rimango scettico su alcune scelte fatte dai programmatori. Il *DBT*, in ogni caso, esprime il massimo delle sue potenzialità su file altamente etichettati⁴⁴. Mediante un'etichettatura preliminare – infatti – il programma può rispondere a ricerche complesse come individuare le parole che sono alla fine di un verso (in un testo di poesia) o se una forma è usata da uno specifico personaggio (in un testo teatrale). Mediante un *tag* specifico è possibile verificare le porzioni di testo in corsivo⁴⁵.

Questi due programmi hanno un grosso vantaggio sul terzo, cioè la possibilità di configurare una lista standard di parole (detta *pick list*). Questo permette di

limitare le ricerche alle parole cui si è interessati, velocizzando notevolmente il lavoro. Ma se per il *Concordance* la *pick list* è integrata con l'interfaccia, cioè l'utente la può modificare dall'interno del programma, per il *DBT* questo non è previsto; la *pick list* – infatti – deve essere modificata editando un file del tipo “LISTA.wrd”. Il terzo programma non ha ancora sviluppato l'opzione *pick list*.

L'ultimo programma che ho utilizzato è un software non ancora in commercio sviluppato da mio padre, Bruno Marin. È denominato *Bruco* (*Brevetto di Ricerca dell'Ubicazione delle Concordanze, Occorrenze, Cooccorrenze*). Il suo difetto principale è la lentezza nella creazione del database e nella ricerca delle cooccorrenze⁴⁶. Ovvio, di contro, ad alcune carenze – soprattutto nella ricerca dei riferimenti – degli altri due software.

Il *Bruco*, diversamente dagli altri programmi, lavora su file *doc*, conformi al 100% al testo cartaceo (anche come formattazione). Questa scelta permette di avere due vantaggi: 1) in fase di correzione del testo è possibile trovare, con facilità, i riferimenti all'opera cartacea e controllare così, immediatamente, il testo originale⁴⁷; 2) si può estrarre la lista dei riferimenti relativi al volume (o ai volumi) da cui i documenti sono stati acquisiti (indicazione del volume, della pagina e della riga).

Al pari del *Concordance*, il *Bruco* permette di utilizzare il carattere Jolly (*) per ricercare tutte le parole che presentino un gruppo di lettere⁴⁸. Diversamente dal *Concordance* non permette di personalizzare la lista degli indicatori di confine di parola (separatori), rendendo così alcune ricerche molto più complicate⁴⁹.

Bisogna sottolineare che il *Bruco*, come il *DBT*, prevede la presenza sul *pc* di un software di videoscrittura. Nel caso non si abbia a disposizione una versione di *Microsoft Word* è possibile scaricare – dal sito www.openoffice.org – un software (*open source*) che svolge le stesse funzioni. Questo programma si chiama *OpenOffice*. La versione più recente è la 2.0.

L'analisi di questi software ha cercato di essere il più possibile precisa e puntuale ma risente, in ultima analisi, del tipo di lavoro di cui mi sono occupato. Non pretende, quindi, di essere esaustiva.

In prospettiva, conto di poter utilizzare pienamente anche il programma di interrogazione dei testi *STELLA* (che il Dipartimento di Storia dell'Università di Trieste si accinge ad acquistare) e di acquisire familiarità con gli strumenti e le metodologie della lessicometria.

3.2 – CONSIDERAZIONI METODOLOGICHE SULLA GRAFIA DELLE PAROLE

Visto che le ricerche lessicologiche si basano sull'unità fondamentale «parola», non è questione di secondaria importanza accennare alla forma grafica che assumono alcune parole nei diversi testi, che abbiamo preso in considerazione durante le nostre ricerche.

I curatori delle *Œuvres* di Robespierre annotano di aver mantenuto l'ortografia degli originali settecenteschi⁵⁰. Per quanto riguarda le *Œuvres complètes* di Saint-Just e le *Œuvres politiques* di Marat, i rispettivi curatori avvertono – invece – che l'ortografia è stata aggiornata all'uso contemporaneo⁵¹. A questo proposito non posso che essere d'accordo con Cesare Vetter, il quale, nel suo *Il dispotismo della libertà*, esprime scetticismo nei confronti della scelta, dei curatori delle *Œuvres politiques* di Marat, di «ammodernare grafia e punteggiatura e di correggere gli errori grammaticali⁵²».

L'ortografia delle parole pone problemi alla linguistica computazionale⁵³. Un testo in cui una parola compaia con molteplici forme grafiche, rende più complicato il lavoro di ricerca delle occorrenze, delle concordanze ma soprattutto delle cooccorrenze. Due possono essere le strade percorribili. Mantenendo fissa la necessità di conoscere a fondo il lessico dell'autore studiato, è possibile, da un lato, uniformare il *corpus* secondo degli standard grafici⁵⁴. In questo caso rimane la necessità di verificare il testo per le varianti ortografiche. Dall'altro lato, mantenendo il testo nella sua forma originaria, la ricerca di alcune cooccorrenze (come possono essere «Être – suprême» o «faibles – lois») non è sempre un lavoro semplice⁵⁵. Forse la seconda strada è la migliore ma prevede, comunque, un lavoro capillare e attento. I *corpora* che abbiamo prodotto rispettano l'ortografia e la grammatica presenti nelle edizioni da cui sono stati acquisiti.

3.3 – GUIDA ALLA LETTURA E SCELTE METODOLOGICHE INERENTI ALLE LISTE DI FREQUENZA⁵⁶

I primi risultati della ricerca lessicologica che presento sono le liste di frequenza assoluta e di frequenza relativa delle *Œuvres* di Robespierre, delle *Œuvres politiques* di Marat e delle *Œuvres complètes* di Saint-Just. È necessario illustrare qualche scelta metodologica effettuata.

Innanzitutto devo indicare quali motivazioni mi hanno portato a dividere le liste di frequenza dei tre autori in «liste di frequenza di parole⁵⁷», «liste di frequenza di lessie composte e complesse» e «liste di frequenza di nomi propri».

Sulle *liste di frequenza di parole* (*lessie semplici* e, in alcuni casi, *lessie composte*) non è necessario fare alcuna considerazione particolare essendo, questo, uno degli studi lessicologici più semplici e consueti.

La considerazione di non includere in questi indici le *liste di frequenza delle lessie composte e complesse*, deriva – principalmente – da questioni inerenti all'indice di frequenza relativa. Le parole e le lessie composte e complesse fanno parte di due insiemi numericamente diversi ed incommensurabili.

Se da un lato è valida l'affermazione che la frequenza relativa normalizzata di «peuple» è 0,26953%, visto che questo dato si calcola dividendo il numero delle occorrenze di *peuple* per il totale delle parole presenti nel testo, è corretto d'altro canto affermare che la frequenza relativa normalizzata di «amis de la liberté» è

0,01070%? La lessia *amis de la liberté* è composta da quattro parole. L'eventuale dato della frequenza relativa normalizzata si basa su un insieme (il totale delle parole) che conta, per ogni occorrenza di questa espressione, quattro parole. Mi chiedo: per avere un dato valido bisogna moltiplicare l'insieme «totale delle parole» per il numero delle parole che compongono l'espressione (in questo caso quattro)? Non credo, visto queste considerazioni, che l'indice di frequenza relativa sia un indice valido per le lessie costituite da più parole.

Infine l'idea di creare delle *liste di frequenza di nomi propri* deriva dalla considerazione che i nomi propri sono, nel lessico, elementi diversi rispetto agli altri. Una motivazione subordinata risente della volontà di rendere più rapida (e quindi più semplice) la consultazione delle liste di frequenza dei nomi propri.

Bisogna sottolineare che le liste di frequenza consultabili in questo volume non sono esaustive. Questa scelta (obbligata) deriva dalla necessità di comprimere la pubblicazione in costi sostenibili.

Le lessie semplici, composte e complesse ed i nomi, inseriti nelle liste di frequenza ragionate, sono stati scelti in base all'importanza che rivestono nella produzione dei tre autori, nel dibattito storiografico e nel lessico dell'epoca. I criteri di scelta non riguardano la loro frequenza nel testo⁵⁸. Scorrendo le liste si possono incontrare oltre a parole, come «liberté», che segnano – nelle *Œuvres* di Robespierre – più di 5000 occorrenze nel testo, anche parole come «perfectibilité» che – nella stessa sede – contano una sola occorrenza (*hapax*⁵⁹). Ciò che può risultare strano è che – nelle liste di frequenza inserite nelle pagine seguenti – compaiono anche parole che nel testo degli autori non sono presenti, come, in Robespierre, «autonomie». Anche l'assenza di una parola è un risultato di ricerca. È ovvio che se potessi presentare delle liste di frequenza esaustive non ci sarebbe bisogno di indicare le parole che non compaiono nelle opere dei tre autori.

Ciò che non viene mai preso in considerazione (se non nelle liste delle cento parole più frequenti) sono le parole vuote⁶⁰. Gli studi che abbiamo condotto sui tre autori riguardano – infatti – solamente il lessico e tralasciano altri aspetti fondamentali della dimensione linguistica (ma non solo) come lo stile e la struttura sintattica e grammaticale del discorso.

Il criterio di presentazione delle liste di frequenza ragionate è alfabetico.

Concludo dando ancora tre indicazioni, utili come guida di lettura alle liste di frequenza: 1) nei casi in cui sia possibile ed il senso non cambi, le occorrenze delle lessie costituite da due parole (solitamente un sostantivo ed un aggettivo), non tengono conto della rispettiva posizione delle parole. Ad esempio, gli indici di frequenza di «bon citoyen» comprendono anche le occorrenze di «citoyen bon». Ovviamente questo non è possibile con espressioni del tipo di «amour maternel», poiché non si troverà mai «maternel amour».

2) In tutte le liste di frequenza alcune lessie sono state accorpate ad altre; a volte perché si tratta di variazioni grafiche della stessa lessia; a volte per accorpare singolare e plurale della stessa lessia⁶¹. Esempi: «âme» e «ame»; «apocalyptique» e «apocalyptiques». Ovunque, scorrendo le liste di frequenza, si trovi una

lettera (o una parola) fra parentesi come nel caso di «A(â)me», la lettera (o la parola) fra parentesi va *sostituita* a quella che la precede. Nel caso si riscontri, all'interno della parentesi, una lettera preceduta da una barra come in «apocalyptique(/s)», la lettera fra parentesi va *aggiunta* alla parola. Il numero delle occorrenze – in questi casi – si riferisce alla somma delle occorrenze delle due parole. Come per l'occorrenza di «A(â)me» = 264, la quale è la somma dell'occorrenza di «ame» = 48 e dell'occorrenza di «âme» = 216.

3) Le definizioni tratte dalla lingua inglese *word types* e (*word*) *tokens* riflettono la terminologia degli studi di linguistica computazionale più recenti: «Ogni occorrenza delle parole testuali è detta *token*. Un testo è costituito da un certo numero di *word tokens*, ossia da un certo numero di parole (che possono anche ripetersi nel testo stesso), costituito dalla somma di tutte le occorrenze di qualunque tipo di parola nel testo. Le forme delle parole diverse sono invece dette TIPI DI PAROLE (*word types*)⁶²».

3.4 – GUIDA ALLA LETTURA E SCELTE METODOLOGICHE INERENTI AGLI INDICI DELLE CONCORDANZE

Innanzitutto indico – in maniera sintetica – gli argomenti dei tomi delle *Œuvres* di Robespierre da cui sono stati tratti gli indici delle concordanze di «bonheur», «félicité», «heureux», «démocratie», «démocratique», «terreur», «liberté civile», «liberté politique», «liberté publique» e gli indici delle concordanze delle cooccorrenze⁶³ «monarchie» – «république», «terreur» – «bonheur», «terreur» – «heureux»⁶⁴:

Tomo I: *Œuvres littéraires*.

Tomo II: *Œuvres judiciaires*.

Tomo III: *Correspondance*⁶⁵.

Tomo IV: *Le Défenseur de la Constitution*.

Tomo V: *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants*⁶⁶.

Tomo VI: *Discours (1789-1790)*⁶⁷.

Tomo VII: *Discours (janvier-septembre 1791)*⁶⁸.

Tomo VIII: *Discours (octobre 1791-septembre 1792)*⁶⁹.

Tomo IX: *Discours (septembre 1792-juillet 1793)*⁷⁰.

Tomo X: *Discours (27 juillet 1793-27 juillet 1794)*⁷¹.

Come ho già accennato sopra, il testo delle *Œuvres* di Robespierre non contiene solamente materiale scritto, edito, stampato o pronunciato da M. Robespierre. Una parte del testo è composto da: 1) passi di giornali che si riferiscono a Robespierre; 2) corrispondenza ricevuta da Maximilien e da Augustin Robespierre o inviata da quest'ultimo; 3) note, paragrafi esplicativi e titoli inseriti dai curatori dell'opera.

Sicuramente le concordanze di *bonheur, félicité, heureux*, ecc. presenti in queste sezioni di testo non possono essere conteggiate ed inserite negli indici delle concordanze come se fossero pronunciate da Robespierre. Per non perdere la ricchezza di questa casistica e per mantenere una corrispondenza fra il dato della frequenza assoluta ed il numero delle concordanze presentate, ho pensato di inserire i riferimenti, che si riferiscono a queste concordanze «esterne», in uno speciale indice che ho denominato «indice dei riferimenti esterni».

Un altro indice «speciale» delle concordanze è l'«indice delle concordanze delle cooccorrenze». *L'indice delle concordanze delle cooccorrenze* è un indice in cui sono inseriti i contesti in cui è presente la cooccorrenza ricercata. In questo primo volume presento gli indici delle concordanze delle cooccorrenze a distanza 50⁷² di «monarchie» – «république», di «terreur» – «bonheur» e di «terreur» – «heureux».

3.4.1 – CONTESTI

Per quanto riguarda i contesti delle concordanze, si è scelto di non limitarli – come comunemente avviene in pubblicazioni analoghe – alla riga in cui compare la parola cercata ma – per mantenere un significato comprensibile – tutti i contesti presentati sono compresi fra due segni d'interpunzione forti (due punti; un punto ed un punto e virgola; due punto e virgola⁷³).

Segnalo che i contesti in cui compaiono due (o più) delle parole di cui vengono stilati gli indici delle concordanze, sono stati ripetuti. Per esempio, il seguente contesto: «Heureux de la félicité de mes concitoyens, je passerais des jours paisibles dans les délices d'une douce et sainte intimité», è presente sia nell'indice delle concordanze di *heureux* che in quello di *félicité*.

3.4.2 – GUIDA ALLA LETTURA DELLE CONCORDANZE

Tomi I-V delle *Œuvres* di Robespierre.

Quella di seguito è la prima concordanza di «bonheur» che compare nelle *Œuvres*:

1) TOMO I

2) *DISCOURS SUR LES PEINES INFAMANTES, COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE METZ EN 1784*, pp. 5-77⁷⁴.

3) p. 20 (1)

4) C'est un sublime spectacle de voir les compagnies sçavantes, sans cesse occupées d'objets utiles à l'interet public, inviter le génie, par l'appas des plus flatteuses récompenses à combattre les abus qui troublent le BONHEUR de la société.

Vado ad illustrare gli elementi da cui è composta:

1) Indicazione del volume delle *Œuvres* a cui si riferisce la concordanza. Questa indicazione compare una sola volta per ogni lista di concordanze, le successive

concordanze si considerano appartenenti al volume in questione fino all'indicazione di volume successiva.

2) Indicazione dell'opera robespierriana (opera edita, giudiziaria, giornale o missiva) in cui compare la concordanza. I numeri di pagina si riferiscono alla numerazione dei tomi delle *Œuvres* dove è contenuta l'opera in questione.

3) Indicazione della pagina in cui compare la concordanza. L'eventuale numero fra parentesi identifica quante concordanze della parola in questione compaiono nella pagina. In caso di nessuna indicazione s'intende 1.

4) Contesto della concordanza. In maiuscolo la parola (o le parole) di cui si espone la concordanza. Vengono mantenuti i segni d'interpunzione presenti nel testo originale; anche quelli che chiudono il contesto presentato.

In caso sia presente, prima di un contesto, unicamente un'indicazione di pagina, si deve considerare la concordanza come facente parte dello stesso testo della concordanza precedente. Il numero fra parentesi si riferisce sempre alla quantità di occorrenze presenti nella pagina.

Tomi VI-X delle *Œuvres*.

Le indicazioni che si riferiscono ai volumi dei discorsi sono leggermente più complicate:

1) TOMO VII

2) Société des Amis de la Constitution

3) Séance du 11 mars 1791, 1^{er} intervention

4) *SUR LA RESPONSABILITÉ DES MINISTRES*, p. 121.

5) p. 121 (1), *Cicéron à Paris*, n° 39, p. 5

6) Or, des ministres doivent être responsables de fait et de droit envers la nation, puisqu'ils tiendront dans leurs mains le BONHEUR et la tranquillité de l'empire. Je conclus donc à ce que les ministres soient électifs.

1) Stesso discorso fatto poco sopra al numero 1).

2) Indicazione del luogo in cui il discorso è stato pronunciato⁷⁵.

3) Indicazione della data in cui è stato pronunciato il discorso. In caso Robespierre intervenga più di una volta nella medesima seduta, indico a quale intervento mi riferisco.

4) Titolo dato dai curatori delle *Œuvres* agli interventi di Robespierre. I numeri di pagina si riferiscono alla numerazione dei tomi delle *Œuvres* dove è contenuto il discorso in questione.

5) Indicazione della pagina in cui occorre la concordanza; fonte originale (giornale, discorso stampato) da cui è stata tratta. Il numero fra parentesi – come sopra – si riferisce al numero di occorrenze della parola nella pagina.

6) Contesto della concordanza. In maiuscolo la parola (o le parole) di cui si espone la concordanza. Vengono mantenuti i segni d'interpunzione presenti nel testo originale; anche quelli che chiudono il contesto presentato.

3.5 – SCELTE METODOLOGICHE INERENTI ALLE COCCORRENZE

Una questione che mi si è imposta, e che ha rivestito particolare importanza, è inerente al lavoro sulle cooccorrenze. Si definisce «cooccorrenza» una ricerca volta a trovare due parole in un medesimo contesto⁷⁶. Il parametro principale che deve essere settato in caso di ricerca di cooccorrenze, è la distanza fra le parole da cercare.

Tutte le ricerche effettuate, sono state svolte utilizzando tre misure di distanza:

1) Distanza 1. Mediante questo criterio s'intende ricercare non delle vere e proprie cooccorrenze, bensì delle lessie costituite da due parole, come possono essere «être suprême» o «bien public».

2) Distanza 10. Usato per verificare la presenza di due parole nella medesima frase o in periodi attigui. Spesso se due parole compaiono nella stessa frase, fanno parte del medesimo discorso e sono intimamente legate.

3) Distanza 50. Si tratta d'individuare parole che probabilmente non fanno parte della medesima frase o discorso, ma comparando nella stessa pagina (e non troppo lontane) presentano comunque un legame logico, seppure alle volte non molto forte.

Nella ricerca delle cooccorrenze non viene mai valutata la rispettiva posizione delle parole nel testo. Esempio: le cooccorrenze a «distanza 1» di «bonheur» nel contesto sottostante sono sia l'articolo «le» (che precede «bonheur»), sia l'aggettivo «public» (che segue «bonheur»)⁷⁷:

Toujours convaincu que la liberté et le BONHEUR public sont attachés à la propagation des principes, je vous envoie plusieurs ouvrages que je confie à votre patriotisme⁷⁸.

3.6 – RIFERIMENTI

L'ultima indicazione riguarda la lista dei riferimenti⁷⁹ di alcune lessie presenti nelle *Œuvres* di Robespierre. A causa del metodo usato nell'acquisizione delle *Œuvres*, il software che utilizzo per la ricerca dei riferimenti (*Bruco*) non mi permette di sapere se la parola cercata si trova sulla facciata sinistra o su quella destra di due pagine attigue⁸⁰. Esempio: se un'occorrenza di *bonheur* compare a pagina 407 del X tomo, io non posso sapere – in maniera automatica – se in effetti l'occorrenza è a pagina 407 o in quella che immediatamente la precede (p. 406). Nella lista dei riferimenti – e, in alcuni casi, in altri indici lessicologici – ho indicato con un asterisco (*) le parole di cui ho verificato manualmente i riferimenti.

1 Per la bibliografia sulla linguistica computazionale e sull'approccio linguistico (analisi del discorso, lessicografia, lessicologia, lessicometria) alla rivoluzione francese cfr. – oltre alle note dell'*Introduzione*; della parte prima, capitolo primo e alle note della presente *Introduzione metodologica* – i lavori di Jacques Guilhaumou (<http://revel.unice.fr/corpus/document.html?id=8>; <http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicométrica/article/numero0/jgadlex.htm>; per la bibliografia a tutto il 2004 cfr. <http://dispol.ens-lsh.fr/IMG/pdf/biblioguijac.pdf>; per i lavori successivi cfr. <http://publiens.ens-lsh.fr/>), di Bernard Quemada (<http://www.u-cergy.fr/dictionnaires/auteurs/quemada.html>; per la bibliografia cfr. <http://www.udc.es/grupos/lexicografía/q.htm>), di Jean Pruvost (per la bibliografia cfr. <http://www.udc.es/grupos/lexicografía/p.htm>), di Étienne Brunet (<http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicométrica/article/numero1/hypertexte.htm>; per la bibliografia completa e per alcuni links a lavori di lessicografia computazionale cfr. <http://ancilla.unice.fr/-brunet/pub/brunet.html#ouvrages>); di André Salem (per la bibliografia cfr. <http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/ED/dr/asdr/pub-complete.htm>). Cfr. inoltre i seguenti siti: <http://www.atilf.fr/>; <http://www.cnrs.fr/>; <http://www.ens-lyon.fr/web/nav/>; <http://www.atala.org/>; il sito dei *Cahiers de Lexicologie*: <http://atilf.atilf.fr/jykervei/cahlex.htm>. Per gli aggiornamenti sulla bibliografia linguistica cfr. *Bibliographie linguistique/Linguistic Bibliography*: <http://www.kb.nl/blonline/>; <http://publiens.ens-lsh.fr/>; <http://orbita.bib.ub.es/lexic/>. Per un indice bibliografico molto vasto di testi inerenti alla lessicografia

cfr. <http://www.udc.es/grupos/lexicografía/bibliografía.htm>.

2 Cfr. J. Guilhaumou, *A propos de l'analyse de discours: les historiens et le «tournant linguistique»*, in «Langage et société», n. 65, settembre 1993, pp. 5-38. Non siamo riusciti a reperire in tempo utile il recente saggio di Jacques Guilhaumou: *La langue politique et la Révolution française*, in «Langage et société», n. 113, settembre 2005, pp. 63-92.

3 Un esempio importante è il dottorato in «Storia ed informatica» attivato presso l'Università degli Studi di Bologna: cfr. <http://www.unibo.it/NR/exeres/2C642B00-0715-4498-A0E1-9F02193A5D04.htm?WBCMODE=PresentationUnpublished>.

4 Cfr. – per quanto riguarda l'ambito italiano – l'attività di Antonio Zampolli, che promosse e coordinò a lungo l'istituto di linguistica computazionale (ILC) di Pisa: <http://www.ilc.cnr.it/> e in particolare <http://www.ilc.cnr.it/AZ/ultimointrod-web.pdf>. Tra le pubblicazioni in cartaceo cfr. – in particolare – G. Adamo, *Analisi informatica di testi: problemi e prospettive*, in *Calcolatori e scienze umane*, Milano, 1992, pp. 350-365; M. Lana, *L'uso del computer nell'analisi dei testi*, Milano, 1994; Idem, *Il testo nel computer. Dal web all'analisi dei testi*, Torino, 2004; S. Spina, *Fare i conti con le parole. Introduzione alla linguistica dei corpora*, Perugia, 2001; I. Chiari, *Informatica e lingue naturali. Teorie e applicazioni computazionali per la ricerca sulle lingue*, Roma, 2004; I. Chiari, T. De Mauro (a cura di), *Parole e numeri. Analisi quantitative dei fatti di lingua*, Roma, 2005; A. Lehmann, F. Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Paris, 2005; Aa. Vv., *La linguistique de corpus (actes des deuxième journées de la linguistique de corpus, Lorient, 12-14 septembre 2002)*, Rennes, 2005; A. Niklas-Salminen, *La lexicologie*, Paris, 2005.

5 Cfr. I. Chiari, *Informatica e lingue naturali*, cit., pp. 10-11: «La linguistica dei corpora [...] esamina grandi quantità di produzioni linguistiche, scritte o parlate, osservandone le caratteristiche: il lessico, la sintassi, le cosiddette 'collocazioni', la catena fonica, le strutture morfologiche. [...] Tenta di portare alla luce caratteristiche delle lingue altrimenti non rilevabili». Per definire con più precisione il tipo di lavoro effettuato, bisogna indicare che il nostro è uno *studio storico* che si avvale: 1) dei mezzi informatici – principalmente *corpora* informatizzati e programmi d'interrogazione dei testi – necessari per portare alla luce le caratteristiche del *lessico* degli autori; 2) delle definizioni, delle categorie, dell'apparato teorico della «linguistica dei corpora». D'ora in avanti utilizzo «linguistica computazionale» nel senso indicato in questa nota.

6 Cfr. più avanti, nota 16.

7 www.diseur.unict.it/ddi/html/definizioni.html: «Il riferimento è l'indice del contesto, ed è relativo all'opera, al componimento, al verso (o ai titoli, alle dediche, ecc.)».

8 Ciò che secondo il linguaggio informatico si dice database di un testo, secondo la linguistica è un *corpus*. Secondo il gruppo EAGLES (*Text Corpora Working Group Reading Guide*. Pisa: Consiglio Nazionale delle Ricerche. Istituto di Linguistica computazionale), un *corpus* è: «A collection of pieces of language that are selected and ordered according to explicit linguistic criteria in order to be used as a sample of the language». Un *corpus elettronico* è: «A corpus which is encoded in a standardized and homogeneous way for open-ended retrieval tasks». Cfr. I. Chiari, *Informatica e lingue naturali*, cit., p. 32.

9 La lista di frequenza assoluta, esaustiva o parziale, è un indice contenente il numero di occorren-

ze, di tutte o di una parte, delle parole presenti in un testo. La definizione più comune di «occorrenza» è: ricorrenza di una parola in un testo concordato. Per una definizione più articolata cfr. il sito del Centro d'Informatica Letteraria Italiana dell'Istituto di Letteratura italiana dell'Università di Catania all'indirizzo www.diseur.unict.it/ddi/html/definizioni.html.

10 www.diseur.unict.it/ddi/html/definizioni.html: «Per parola s'intende, in termini d'informatica linguistica, l'unità o forma grafica isolabile tra due spazi bianchi o due separatori (come uno spazio bianco e un segno d'interpunzione, due interpunzioni, ecc.). I lemmi sono quasi tutti formati da una sola parola, ma possono essere formati anche da due o più parole». Cfr. nota 11. Cfr. anche I. Chiari, *Informatica e lingue naturali*, cit.

11 Per la definizione di lessia (*lexie*) cfr. B. Pottier, *Linguistique générale, théorie et description*, Paris, 1974; http://www.tlab.it/it/allegati/help_it_online/glos_fr_def.html; <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/fast.exe?mot=lexie>; <http://perso.wanadoo.fr/ldefafosse/Glossaire/L.htm#lexie>. La lessia – come è noto – può essere semplice, composta e complessa. Isabella Chiari (*Informatica e lingue naturali*, cit., pp. 53-56), sulla scorta del linguista inglese J. R. Firth, propone il termine «collocazione»: «Le collocazioni sono particolari espressioni composte da più di una parola grafica, che tuttavia si comportano semanticamente e spesso morfologicamente come un solo lessema. Sono anche genericamente definite come gruppi di parole grafiche che co-occorrono con una probabilità maggiore che se fossero indipendenti». Seppure l'uso del termine «collocazione» semplificherebbe il linguaggio, non ho ancora deciso di adottarlo a causa della possibilità di confondere la

«collocazione» (intesa in questo senso) con il «riferimento».

12 Per cooccorrenza (o co-occorrenza) s'intende la presenza, nel medesimo contesto, di due parole. Come specificato più avanti (§ 3.5 – Scelte metodologiche inerenti alle cooccorrenze) le tipologie di cooccorrenza si differenziano in base alla distanza che separa le due (o più) parole.

13 Cfr. www.sapere.it: «La concordanza è la lista di tutte le parole presenti in un testo, elaborata di solito con l'ausilio di apparecchiature elettroniche: *concordanze alfabetiche*, in cui le singole parole sono registrate in ordine alfabetico, seguite solo dall'indicazione del luogo dove esse compaiono; *concordanze di frequenza*, in cui le singole parole, accompagnate da un numero che indica quante volte compaiono nel testo, sono registrate, in ordine crescente o decrescente, secondo la loro frequenza di impiego nel testo stesso; *concordanze delle o per forme*, in cui ogni parola, registrata sempre secondo la forma in cui compare, è seguita da un breve contesto tratto da ogni passo dove essa ricorre; *concordanze per lemmi*, in cui tutte le forme di una parola (p.e. i diversi tempi e modi di un verbo) vengono raggruppate secondo un unico "lemma", cioè secondo la forma fondamentale di quella parola (p.e. l'infinito presente): di solito vi è aggiunto anche un breve contesto». Cfr.

www.diseur.unict.it/ddi/html/definizioni.html: «Dizionario relativo a uno o più testi, in genere di un solo autore, e contenente, di norma in ordine alfabetico (e senza definizione semantica), i lemmi ai quali si possono ricondurre tutte le parole del *corpus* concordato. La concordanza normalmente riproduce i contesti nei quali sono realizzati i lemmi nelle loro varie forme e occorrenze. Una concordanza si dice esaustiva (o integrale o totale) quando non esclude nessuna parola

dalla lemmatizzazione». In questo volume vengono stilate liste di *concordanze per forme* di alcune lessie (*bonheur, félicité, liberté politique, ...*), corredate dal riferimento e dal contesto in cui compare ogni occorrenza della lessia in esame.

14 Per flusso temporale intendo un indice (affiancato da relativo grafico) che dia conto del numero delle occorrenze di una o più parole, presenti in un corpus, in diversi segmenti significativi di tempo (giorni, mesi, anni). In questo primo volume non presento – seppure il lavoro sia già stato impostato – alcun flusso temporale. Rimando al secondo volume la presentazione di questo tipo di lavori lessicologici.

15 Per le datazioni lessicografiche della lingua francese cfr. <http://atilf.atilf.fr/jykervei/ddl.htm>: *Base Historique du Vocabulaire Français (Datations et Documents Lexicographiques)*.

16 Visto la definizione forzatamente estensiva di «testo» che comprende necessariamente testi scritti, testi stampati e testi in formato digitale e vista la necessità di chiarezza e distinzione fra «testo scritto o stampato» e «testo digitale», d'ora in poi utilizzo le parole «scritto» e «stampato» intendendo «testo scritto» e «testo stampato». Riservo la parola «testo» (senza aggettivazione) ai casi in cui il significato sia generico: «insieme di parole contenute in uno scritto, uno stampato o un documento in formato digitale». La parola «documento» deve essere intesa sempre – in questa sede – come «documento informatico di testo», «archivio digitale in cui sono contenute informazioni di testo», «file di testo». La parola inglese «file» (intesa in questa introduzione, in mancanza di alcuna aggettivazione, come «file di testo») risulta così essere un sinonimo di «documento».

17 Il formato testuale di gran lunga più utilizzato sui comuni *personal computer* presenta l'estensione *txt*. Questa desinenza indica un file riconoscibile da qualsiasi programma di editor testuale di qualsiasi sistema operativo.

18 Questa desinenza si riferisce ai documenti compatibili con il software *Microsoft Word*.

19 Si tratta di una riedizione anastatica (Paris, 2000) dell'edizione delle *Œuvres de Maximilien Robespierre*, a cura della *Société des études robespierristes* (1912-1967). Ho usufruito dei volumi I-X; di prossima pubblicazione il vol. XI.

20 Mediante il *Bruco* (produttore e proprietario Bruno Marin, mio padre), unico programma – a nostra disposizione – che stilasse liste dei riferimenti.

21 Cfr. § 3.1 – Software di interrogazione dei testi utilizzati.

22 Il lavoro si è basato sull'edizione pubblicata dalle Éditions Gérard Lebovici: L.-A. Saint-Just, *Œuvres Complètes*, édition établie par Michèle Duval, Paris, 1984.

23 A questo proposito, non posso, al momento attuale, dare liste di riferimenti perfettamente rispondenti alle pagine dell'edizione delle *Œuvres* di Robespierre. L'approssimazione è di una facciata. Il programma che uso per l'estrapolazione dei riferimenti (il *Bruco*) presenta, però, l'indicazione della riga – progressivamente per tutto il documento *doc* – in cui compare la concordanza. Mediante quest'informazione è possibile dare un'indicazione di massima più precisa. Sapendo che ogni pagina presenta circa 50 righe nella pagina pari e 50 in quella dispari, se l'indicazione di riga è superiore a 50 probabilmente la concordanza si riferisce alla pagina dispari. Il mio prossimo obiettivo sarà di creare un corpus delle *Œuvres* di Robespierre ade-

guato, su cui il *Bruco* possa funzionare al meglio.

24 L'edizione utilizzata è quella stampata dalla Pôle Nord: J.-P. Marat, *Œuvres politiques 1789-1793*, 10 voll., *texte et guide de lecture préparés par J. De Cock et Ch. Goëtz*, Bruxelles, 1989-1995.

25 Ad esempio se si trova ne *Les chaînes de l'esclavage, nel Plan de législation criminelle*, nel numero 166 de *L'Ami du peuple*, ...

26 Questo avviene solamente per Robespierre visto che le *Œuvres complètes* di Saint-Just sono state pubblicate in volume unico.

27 *Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française*.

28 Centre National de la Recherche Scientifique.

29 Per la bibliografia messa a disposizione dall'ATILF cfr. <http://atilf.atilf.fr/artis/nvlbiblio.htm>. Il corpus è denominato *FRANTEXT* e comprende opere in lingua francese dal XVI al XX secolo.

30 Cfr. più avanti.

31 Nelle pagine del sito www.fran-text.fr dedicate agli abbonati viene data la seguente definizione di frequenza assoluta: «La fréquence absolue d'une forme graphique (nous dirons plus simplement "mot") dans un corpus est le nombre d'occurrences de cette forme dans le corpus».

32 Cfr. M. Robespierre, *Discours sur les peines infamantes couronné par l'Académie de Metz en 1784*, in *Œuvres*, cit., t. I, pp. 5-76, a p. 37.

33 Colgo l'occasione per rimandare alle introduzioni dei curatori dei diversi tomi delle *Œuvres* per le questioni riguardanti la completezza delle stesse, i testi mancanti e le integrazioni prospettate: cfr. in particolare C. Mazauric, *Présentation*, in M. Robespierre, *Œuvres*, cit., pp. I-XXIX, alle pp. XIV-XVI.

34 www.frantext.it (zona abbonati): «La fréquence relative d'une forme graphique dans un corpus est égale à la fréquence absolue de cette forme divisée par la somme des fréquences absolues de toutes les formes graphiques du corpus. Ainsi, si le mot "maison" a 2 occurrences dans un corpus contenant un million d'occurrences, sa fréquence relative est de deux millièmes». www.diseur.unict.it/ddi/html/definizioni.html: «La frequenza percentuale (o frequenza relativa) è la frequenza assoluta sul totale di tutte le parole-occorrenze del testo. La percentuale è al millesimo e va arrotondata per difetto». L'arrotondamento che viene utilizzato in questo volume, in modo da avere dei dati più precisi e fruibili, è al centomillesimo. Inoltre ho trovato più proficuo utilizzare, al posto dell'indice di frequenza relativa, l'indice di «frequenza relativa normalizzata», il quale si riferisce alla percentuale di frequenza della parola nel testo e si ottiene moltiplicando la frequenza relativa per 100. Nelle liste di frequenza uso l'indicazione «frequenza relativa» per l'indice di frequenza relativa normalizzata.

35 I confronti lessicologici devono tener conto: 1) delle scelte editoriali dei curatori delle edizioni moderne delle opere dei tre autori; 2) delle diversità delle tipologie di fonte (una pubblicazione letteraria come una poesia o un'opera teatrale ha una fisionomia linguistica diversa rispetto ad un discorso pubblico di stampo politico). I confronti attraverso l'utilizzo degli indici di frequenza assoluta e di frequenza relativa devono essere limitati – per questi motivi – a considerazioni di massima sugli ordini di grandezza. Le conclusioni che se ne possono trarre devono essere necessariamente generiche ed indicare le linee guida. Solo l'analisi puntuale ed i confronti filologici possono concretizzare le indicazioni pro-

poste dalla linguistica computazionale.

36 Cfr., a proposito delle questioni trattate in questo paragrafo, M. Bouloiseau, *Note des éditeurs*, in M. Robespierre, *Œuvres*, cit., t. IX, pp. 5-12, in particolare p. 11; Idem, *Note des éditeurs*, in M. Robespierre, *Œuvres*, cit., t. X, pp. 5-7: «Ceci explique pourquoi nous avons parfois retenu, pour une même intervention, plusieurs extraits dont le sens général était identique, mais entre lesquels existaient des différences sensibles dans la forme».

37 Cfr. I. Chiari, *Informatica e lingue naturali*, cit., p. 131 ed il sito del programma <http://www.concordancesoftware.co.uk/>.

38 I. Chiari, *Informatica e lingue naturali*, cit., p. 59: «L'aggiunta di informazioni di tipo linguistico si dice *annotazione o etichettatura linguistica*. L'annotazione è una forma di codifica linguistica. Praticamente essa consiste nell'associazione di una *etichetta (tag o mark-up)* a una porzione specifica e ben delimitata di testo. L'etichettatura può riguardare qualunque aspetto del testo, indicazioni fonetiche, morfologiche, sintattiche, semantiche. L'annotazione di un corpus serve principalmente per poter estrarre successivamente in modo agile e veloce una gran quantità di dati linguistici e non linguistici sul testo».

39 Questa funzione mi ha permesso di creare – risparmiando tempo ed energie – dei file txt contenenti l'opera di ciascun autore analizzato. Questi file sono stati necessari per utilizzare il DBT.

40 Cfr. più avanti.

41 La stessa operazione preliminare deve essere compiuta sui file che si vogliono processare con il DBT. L'unica differenza è che il DBT non funziona affatto se le linee di testo superano la dimensione di 255 caratteri.

42 Il DBT (*Data Base Testuale*) è stato creato e sviluppato da Eugenio Picchi presso l'Istituto di Linguistica Computazionale (ILC) del Consiglio Nazionale delle Ricerche di Pisa. L'ILC è un centro d'eccellenza in ambito nazionale.

43 È analogo a ciò che permette di svolgere il sito dell'ATILF, mediante il programma STELLA.

44 Cfr. sopra, nota 38.

45 Rimando al manuale del DBT per le altre questioni tecniche e ulteriori precisazioni anche sui tag specifici. Cfr. www.aracnoidea.it.

46 La ricerca delle occorrenze – dopo l'operazione preliminare di creazione del database – è immediata, come quella del *Concordance* e del DBT.

47 Bisogna indicare che il DBT non prevede la correzione del testo archiviato dal programma. Il *Concordance* prevede che si effettuino correzioni ma – mancando una lista dei riferimenti attendibile – ne rende difficile l'attuazione. Il *Bruco* – diversamente – prevede la possibilità che un corpus non sia ancora del tutto pulito e ne facilita la correzione (tramite la lista dei riferimenti ed il suggeritore implementato in *Microsoft Word*).

48 Esempio: ricercando (**licité**) nelle *Œuvres* di Robespierre, la lista delle parole è: «*catholicité*», «*complicité*», «*duplicité*», «*explicitée*», «*félicité*», «*multiplicité*», «*publicité*», «*simplicité*», «*sollicité*», «*sollicitée*», «*sollicitées*», «*sollicités*».

49 Soprattutto nella ricerca delle lessie – come *sans-culotte* – che possono presentarsi sia con il trattino che senza il trattino.

50 Cfr. G. Laurent, *Introduction*, in M. Robespierre, *Œuvres*, cit., t. IV (1939), pp. I-XXXVIII, in particolare p. XXXV; M. Bouloiseau, *Introduction*, in M. Robespierre, *Œuvres*, cit., t. VI (1950), pp. XI-XXX, in partico-

lare pp. XIV, XXVII e ss.; G. Laurent, *Complément d'introduction*, in M. Robespierre, *Œuvres*, cit., t. V (1961), pp. 7-11, in particolare pp. 10-11.

51 Cfr. L.-A. Saint-Just, *Œuvres Complètes*, cit., p. 5; J.-P. Marat, *Œuvres politiques*, cit., t. I, pp. 208-210. A tal proposito sottolineo che nelle liste di frequenza di Saint-Just e di Marat non indico le varianti grafiche che non compaiono. In fase di ricerca, sono state, comunque, inserite nella lista delle parole da cercare (*pick list*). Esempio:

«puissan(/t)s» compare in questo modo nella lista di frequenza delle parole nelle *Œuvres* di Robespierre e così «puissants» nella lista di frequenza delle parole delle *Œuvres politiques* di Marat e delle *Œuvres complètes* di Saint-Just.

52 Cfr. C. Vetter, *Il dispotismo della libertà. Dittatura e rivoluzione dall'illuminismo al 1848*, Milano, 1993, p. 206, nota 14.

53 Cfr., per esempio, Étienne Brunet, <http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicométrica/article/numero1/hypertexte.htm>: «Les dictionnaires électroniques du français classique ou préclassique posent des problèmes spécifiques, dont beaucoup sont liés au traitement complexe des graphies anciennes. La tâche est plus facile quand il s'agit d'une orthographe normalisée et d'un état de langue plus proche de nous».

54 Mediante l'opzione «trova e sostituisci», presente in un qualsiasi programma di video scrittura.

55 La parola «être» – che può essere sia verbo che sostantivo maschile – si riscontra – nelle *Œuvres* di Robespierre – nelle seguenti forme grafiche (tra parentesi il numero delle occorrenze): «être» (4287), «etre» (82), «être» (54), «être» (46); la parola «suprême» nelle seguenti forme: «suprême» (159); «supreme» (1). Si tratta di fare, quindi, otto ricerche per una sola espressione. Per svolgere questo

lavoro il DBT risulta d'aiuto. Nella ricerca della cooccorrenza «lois» («loix») – «foibles» («faibles»), però, neppure il DBT può venirci incontro e dovremo necessariamente cercare quattro cooccorrenze per un'unica espressione.

56 Cfr. in merito a queste problematiche Maurizio Lana: <http://www.cisi.unito.it/arachne/num2/lanaz.html>.

57 Lessie semplici e lessie composte.

58 Per questo motivo ho scelto di affiancare alle liste di lessie scelte di ogni autore, l'indice delle cento parole (vuote e piene) più frequenti e l'indice delle cento parole con contenuto semantico significativo più frequenti. In questi indici sono stati omissi i nomi «Robespierre», «Marat» e «Saint-Just».

59 Cfr. E. Soletti, *Stilistica*, in *Dizionario di linguistica*, diretto da G. L. Beccarla, Torino, 1994: «Per *hapax* si intenda ogni forma che ricorra una sola volta nel testo o *corpus* in esame».

60 Cfr. I. Chiari, *Informatica e lingue naturali*, cit., p. 39: «Molte parole grammaticali come le preposizioni, gli articoli, le congiunzioni sono spesso dette parole vuote, dato che hanno un contenuto semantico difficilmente definibile, e hanno soprattutto la funzione di mettere in relazione tra loro altre parole. Si chiamano parole piene in genere i sostantivi, i verbi, gli aggettivi che veicolano un contenuto semantico relativamente più autonomo. In una lista di frequenza troveremo quasi sempre ai primi posti le parole vuote, rispetto a quelle piene».

61 Ho accorpato singolare e plurale della stessa lessia, solamente nel caso in cui nessuna delle due parole presenti occorrenze nel testo in esame.

62 Cfr. I. Chiari, *Informatica e lingue naturali*, cit., p. 36.

63 Cfr. più avanti.

64 Non compaiono, nelle *Œuvres*, cooccorrenze «terreur» – «félicité».

65 Contiene una parte della corrispondenza di Maximilien e Augustin Robespierre, inviata e ricevuta. Per i lavori di compilazione degli indici delle concordanze è stata presa in considerazione solo la corrispondenza inviata da Robespierre. La datazione delle lettere rispetta quanto indicato nelle *Œuvres*. L'ordinale, nell'indicazione del riferimento, si riferisce alla numerazione delle *Œuvres*. Il tomo III presenta, inoltre, un'appendice. La numerazione delle pagine nell'appendice ricomincia da 1. La numerazione della corrispondenza inizia nuovamente da 1.

66 Sono stati inseriti nella lista delle concordanze tutti i passi contenuti nel testo dei due giornali, anche dove si tratta di discorsi, lettere o scritti non composti da Robespierre ma solamente riportati da lui ne *Le défenseur* o nelle *Lettres*.

67 Per i lavori di compilazione degli indici delle concordanze non viene specificato, nel riferimento, se i discorsi sono stati pronunciati all'Assemblea Nazionale Costituente. Viene data indicazione dei discorsi pronunciati alla Società degli Amici della Costituzione (Club dei giacobini).

68 Vale lo stesso discorso fatto per il tomo VI: cfr. nota 67.

69 Per i lavori di compilazione degli indici delle concordanze non viene specificato, nel riferimento, se i discorsi sono stati pronunciati alla Società degli Amici della Costituzione (Club dei giacobini).

70 Per i lavori di compilazione degli indici delle concordanze non viene specificato, nel riferimento, se i discorsi sono stati pronunciati alla Convenzione.

71 Vale lo stesso discorso fatto per il tomo IX: cfr. nota 70.

72 Cfr. più avanti § 3.5 – Scelte metodologiche inerenti alle cooccorrenze.

73 In pochi casi, se il passo non presenta segni d'interpunzione forti, ho utilizzato le virgole come punto d'inizio o fine del contesto. In qualche occasione – per rendere più chiara la lettura – ho presentato un contesto formato da due brevi periodi contigui.

74 Avvertenza: I *Discours sur les peines infamantes* presentano numerose varianti fra la prima edizione del 1784 e la seconda del 1785. Rimando alle *Œuvres* per ulteriori chiarimenti. Nel caso non sia presente nessuna indicazione s'intende l'edizione del 1784.

75 Cfr. sopra le indicazioni alle note 67-71.

76 Cfr. sopra, nota 12.

77 Cfr. l'esempio «bon citoyen»/«citoyen bon» al § 3.3 – Guida alla lettura e scelte metodologiche inerenti alle liste di frequenza.

78 *Lettre de Robespierre à la Société des Amis de la Constitution de Versailles* (1^{er} juin 1791), in *Œuvres*, cit., t. III, p. 107.

79 Per la definizione di «riferimento» cfr. sopra nota 7.

80 Cfr. sopra nota 23.

4. Liste di frequenza delle *Œuvres* di Robespierre

4.1 LISTA DI FREQUENZA DI PAROLE

Parola (<i>Word type</i>)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa
Abondance	39	0,00179%
Action	138	0,00634%
Actions	140	0,00643%
Adversaire	40	0,00184%
Adversaires	206	0,00946%
Agiotage	32	0,00147%
Agriculture	33	0,00152%
Aider	34	0,00156%
Aimer	55	0,00253%
Aisance	12	0,00055%
Ambition	274	0,01258%
A(à)me	264	0,01212%

A(à)mes	115	0,00528%
Américain	10	0,00046%
Américains	24	0,00110%
Ami	609	0,02797%
Amis	1500	0,06889%
Amitié	129	0,00592%
Amour	377	0,01731%
Amour-propre	41	0,00188%
Anarchie	111	0,00510%
Anarchique	4	0,00018%
Anarchiques	1	0,00005%
Anarchiste	1	0,00005%
Anarchistes	32	0,00147%
Ange	6	0,00028%
Angélique	4	0,00018%

Angéliques	0	0,00000%	Boutiques	7	0,00032%
Anges	5	0,00023%	Boutiquier	1	0,00005%
Apocalypse	2	0,00009%	Boutiquiers	6	0,00028%
Apocalyptique(/s)	0	0,00000%	Brassier(/s)	0	0,00000%
Aristocrate	47	0,00216%	Brissotin	5	0,00023%
Aristocrates	422	0,01938%	Brissotins	57	0,00262%
Aristocratie	569	0,02613%	Calomnie	377	0,01731%
Aristocratique	107	0,00491%	Calomnies	260	0,01194%
Aristocratiques	46	0,00211%	Canaille	12	0,00055%
Armageddon	0	0,00000%	Candeur	11	0,00051%
Artisan	26	0,00119%	Catastrophe	6	0,00028%
Artisans	35	0,00161%	Catastrophes	4	0,00018%
Athéisme	38	0,00175%	Chaos	9	0,00041%
Autonomie	0	0,00000%	Charitable	0	0,00000%
Avarice	15	0,00069%	Charitablement	2	0,00009%
Besoin	465	0,02135%	Charitables	1	0,00005%
Besoins	123	0,00565%	Charité	23	0,00106%
Bible	0	0,00000%	Charlatan	7	0,00032%
Bien	2975	0,13662%	Charlatans	24	0,00110%
Bien-être	5	0,00023%	Chasteté	2	0,00009%
Bienfauteur	2	0,00009%	Chef	335	0,01538%
Bienfauteurs	1	0,00005%	Chefs	388	0,01782%
Bienfaisan(/t)s	10	0,00046%	Chrétien	2	0,00009%
Bienfaisance	50	0,00230%	Chrétienne	4	0,00018%
Bienfaisant	14	0,00064%	Chrétiennement	0	0,00000%
Bienfaisante	13	0,00060%	Chrésiennes	0	0,00000%
Bienfaisantes	14	0,00064%	Chrétiens	0	0,00000%
Bienfauteur	6	0,00028%	Christianisme	6	0,00028%
Bienfauteurs	15	0,00069%	Circonstance	144	0,00661%
Bienfaitrice	2	0,00009%	Circonstances	609	0,02797%
Bienfaitrices	0	0,00000%	Cité	350	0,01607%
Bienveillance	39	0,00179%	Citoien	18	0,00083%
Bon	442	0,02030%	Citoyens	46	0,00211%
Bonheur	431	0,01979%	Citoyen	1060	0,04868%
Bons	402	0,01846%	Citoyenne	23	0,00106%
Bonté	47	0,00216%	Citoyennes	25	0,00115%
Bourgeois	40	0,00184%	Citoyenneté	2	0,00009%
Bourgeoise	15	0,00069%	Citoyens	2840	0,13042%
Bourgeoises	8	0,00037%	Citra-révolu- tionnaire	0	0,00000%
Bourgeoisie	7	0,00032%	Citra-révolu- tionnaires	1	0,00005%
Boutique	5	0,00023%			

Civisme	218	0,01001%	Crimes	578	0,02654%
Classe	207	0,00951%	Cultivateur	5	0,00023%
Classes	64	0,00294%	Cultivateurs	11	0,00051%
Clique	7	0,00032%	Cupidité	61	0,00280%
Cœ(oe)ur	354	0,01626%	Débauche	6	0,00028%
Commerce	183	0,00840%	Déchristianisation	14	0,00064%
Commettans	96	0,00441%	Déchristianisé	0	0,00000%
Commettants	47	0,00216%	Déchristianiser	0	0,00000%
Commis	281	0,01290%	Délégué	43	0,00197%
Commisération	22	0,00101%	Délégués	96	0,00441%
Commissaires	527	0,02420%	Démocratie	39	0,00179%
Commun	175	0,00804%	Démocratique	21	0,00096%
Communauté	60	0,00276%	Démon	4	0,00018%
Communautés	64	0,00294%	Démoniaque	2	0,00009%
Compagnon	12	0,00055%	Démoniaques	1	0,00005%
Compagnons	24	0,00110%	Démons	2	0,00009%
Compassion	8	0,00037%	Dépendance	47	0,00216%
Compatissant	4	0,00018%	Dépendances	6	0,00028%
Complot	114	0,00524%	Député	994	0,04565%
Complots	187	0,00859%	Députés	837	0,03844%
Conscience	131	0,00602%	Désintéressé	1	0,00005%
Consens	21	0,00096%	Désintéressé	8	0,00037%
Consensus	0	0,00000%	Désintéressée	2	0,00009%
Conspirateur	56	0,00257%	Désintéressées	3	0,00014%
Conspireurs	402	0,01846%	Désintéressement	38	0,00175%
Conspiration	273	0,01254%	Désintéressés	10	0,00046%
Conspirations	118	0,00542%	Despote	75	0,00344%
Constitution	2493	0,11449%	Despotes	226	0,01038%
Contre(-)révolution	99	0,00455%	Despotisme	770	0,03536%
Contre(-)révolutionnaire	82	0,00377%	Détresse	26	0,00119%
Contre(-)révolutionnaires	193	0,00886%	Dévoue	16	0,00073%
Convoitise	0	0,00000%	Dévoué	18	0,00083%
Convoitises	2	0,00009%	Dévouée	13	0,00060%
Corrompu	47	0,00216%	Dévouées	5	0,00023%
Corrompus	89	0,00409%	Dévouement	100	0,00459%
Corruption	217	0,00997%	Dévouer	22	0,00101%
Courage	466	0,02140%	Dévoués	40	0,00184%
Créateur (le)*	4	0,00018%	Diable	8	0,00037%
Crime	678	0,03114%	Diaboles	1	0,00005%
			Diabolique(/s)	0	0,00000%
			Diaboliquement	0	0,00000%

Dictateur	43	0,00197%	Employé	100	0,00459%
Dictateurs	11	0,00051%	Employée	29	0,00133%
Dictature	111	0,00510%	Employées	52	0,00239%
Dieu	154	0,00707%	Employer	140	0,00643%
Digne	350	0,01607%	Employés	86	0,00395%
Dignes	214	0,00983%	Ennemi	336	0,01543%
Dignité	254	0,01166%	Ennemis	2099	0,09639%
Dignités	13	0,00060%	Enragé	2	0,00009%
Divin	12	0,00055%	Enragés	10	0,00046%
Divinité	43	0,00197%	Entrepreneur	3	0,00014%
Divins	13	0,00060%	Entrepreneurs	5	0,00023%
Division	173	0,00794%	Envie	65	0,00299%
Divisions	70	0,00321%	Épicurien(/s)	0	0,00000%
Domination	52	0,00239%	Épicurienne	1	0,00005%
Droit	1849	0,08491%	Épicuriennes	0	0,00000%
Droite	91	0,00418%	Équilibre	19	0,00087%
Droits	1558	0,07155%	Esclavage	77	0,00354%
Échoppe(/s)	0	0,00000%	Esclave	63	0,00289%
Économie	56	0,00257%	Esclaves	175	0,00804%
Éducation	144	0,00661%	Espérance	79	0,00363%
Effray(i)é(e)	58	0,00266%	Espérances	80	0,00367%
Effray(i)ées	0	0,00000%	Espérer	71	0,00326%
Effray(i)ér	59	0,00271%	Espoir	104	0,00478%
Effray(i)és	17	0,00078%	Estime	248	0,01139%
Effrayée	7	0,00032%	État	1102	0,05061%
Effroi	50	0,00230%	Éternel	55	0,00253%
Egalite	12	0,00055%	Étranger	234	0,01075%
Egalité	99	0,00455%	Étrangers	362	0,01662%
Égalité	471	0,02163%	Évangile	10	0,00046%
Égoïsme	36	0,00165%	Évangiles	0	0,00000%
Émeute	45	0,00207%	Évangélique	2	0,00009%
Émeutes	27	0,00124%	Évangéliques	0	0,00000%
Émeutier(/s)	0	0,00000%	Exagéré	24	0,00110%
Émeutière(/s)	0	0,00000%	Exagérés	23	0,00106%
Émoi	1	0,00005%	Exaltation	5	0,00023%
Émotion	13	0,00060%	Existence	236	0,01084%
Émotions	5	0,00023%	Exister	80	0,00367%
Emploi	97	0,00445%	Fabrique	13	0,00060%
Emploie	51	0,00234%	Fabriques	8	0,00037%
Emploient	23	0,00106%	Faction	542	0,02489%
Emplois	60	0,00276%	Factions	252	0,01157%

Faible	71	0,00326%	Frugalité	3	0,00014%
Faibles	46	0,00211%	Frugals	0	0,00000%
Faiblesse	83	0,00381%	Frugaux	0	0,00000%
Famine	26	0,00119%	Fureur	123	0,00565%
Fanatique	12	0,00055%	Gauche	157	0,00721%
Fanatiques	21	0,00096%	Générale	665	0,03054%
Fanatisme	112	0,00514%	Générosité	55	0,00253%
Fausseté	19	0,00087%	Gironde	90	0,00413%
Félicité	15	0,00069%	Girondin	25	0,00115%
Félicité ¹	53	0,00243%	Girondins	186	0,00854%
Femme	218	0,01001%	Gloire	365	0,01676%
Femmes	245	0,01125%	Gouvernement	903	0,04147%
Fermier	11	0,00051%	Grand	1245	0,05718%
Fermiers	16	0,00073%	Grands	719	0,03302%
Fêtes	82	0,00377%	Guerre	1807	0,08298%
Fidèle	126	0,00579%	Guerres	30	0,00138%
Fidèles	119	0,00546%	Guillotine	19	0,00087%
Filial	2	0,00009%	Haine	190	0,00873%
Filiale	6	0,00028%	Harmonie	14	0,00064%
Filiales	1	0,00005%	Harmonieuse(/s)	0	0,00000%
Filials	0	0,00000%	Harmonieusement	0	0,00000%
Fonction	109	0,00501%	Harmonieux	1	0,00005%
Fonctionnaire	55	0,00253%	Harmoniser	0	0,00000%
Fonctionnaires	199	0,00914%	Héroï(i)(î)que	38	0,00175%
Fonctions	663	0,03045%	Héroï(i)(î)ques	23	0,00106%
Fraternel	17	0,00078%	Héroï(i)(î)sme	36	0,00165%
Fraternelle	41	0,00188%	Héros	206	0,00946%
Fraternellement	6	0,00028%	Heureuse	81	0,00372%
Fraternelles	2	0,00009%	Heureusement	45	0,00207%
Fraternels	16	0,00073%	Heureuses	24	0,00110%
Fraterniser	4	0,00018%	Heureux	243	0,01116%
Fraternité	76	0,00349%	Honnêteté	4	0,00018%
Frère	228	0,01047%	Honneur	151	0,00693%
Frères	255	0,01171%	Honorable	106	0,00487%
Fripon	6	0,00028%	Humanité	719	0,03302%
Fripons	107	0,00491%	Hydre	7	0,00032%
Frivolité	8	0,00037%	Hypocrisie	36	0,00165%
Frugal	1	0,00005%	Hypocrite	56	0,00257%
Frugale	1	0,00005%	Hypocrites	84	0,00386%
Frugalement	0	0,00000%	Imagination	65	0,00299%
Frugales	0	0,00000%	Incivisme	27	0,00124%

Indépendan(/t)s	26	0,00119%	Jacobins	1275	0,05855%
Indépendance	77	0,00354%	Jalousie	35	0,00161%
Indépendant	38	0,00175%	Joie	94	0,00432%
Indépendante	31	0,00142%	Journalier	5	0,00023%
Indépendantes	3	0,00014%	Journaliers	5	0,00023%
Individu	180	0,00827%	Justice	1297	0,05956%
Individuel	14	0,00064%	Laboureur	14	0,00064%
Individuelle	90	0,00413%	Laboureurs	8	0,00037%
Individuelles	17	0,00078%	Lâche	107	0,00491%
Individuels	7	0,00032%	Lâches	143	0,00657%
Individus	248	0,01139%	Lâcheté	56	0,00257%
Industrie	33	0,00152%	Libéral	1	0,00005%
Industriel	1	0,00005%	Libérale	2	0,00009%
Industrielle	1	0,00005%	Libérement	5	0,00023%
Industrielles	1	0,00005%	Libérales	2	0,00009%
Industriels	1	0,00005%	Libéralisme	0	0,00000%
Industries	0	0,00000%	Libéralité	18	0,00083%
Inégalité	34	0,00156%	Libéralités	5	0,00023%
Inégalités	5	0,00023%	Libéraux	2	0,00009%
Insecte	9	0,00041%	Libertaire(/s)	0	0,00000%
Insectes	11	0,00051%	Liberté(e)	5114	0,23486%
Insolence	37	0,00170%	Libertés	8	0,00037%
Institution	247	0,01134%	Liberticide	21	0,00096%
Institutions	92	0,00423%	Liberticides	34	0,00156%
Instruction	55	0,00253%	Libre	398	0,01828%
Insurgé	1	0,00005%	Libres	349	0,01603%
Insurgée	1	0,00005%	Loi	1858	0,08533%
Insurgées	0	0,00000%	Lois	797	0,03660%
Insurgés	8	0,00037%	Loix	613	0,02815%
Insurrection	248	0,01139%	Magistrat	122	0,00560%
Insurrections	46	0,00211%	Magistrats	299	0,01373%
Intérêt ²	985	0,04524%	Magistrature	38	0,00175%
Intérêts	520	0,02388%	Magistratures	13	0,00060%
Intrigans	366	0,01681%	Magnanimité	16	0,00073%
Intrigant	60	0,00276%	Maître	109	0,00501%
Intrigants	57	0,00262%	Maîtres	104	0,00478%
Intriguans	17	0,00078%	Malheur	150	0,00689%
Intriguant	5	0,00023%	Malheureuse	41	0,00188%
Intrigue	472	0,02168%	Malheureuses	21	0,00096%
Intrigues	309	0,01419%	Malheureux	268	0,01231%
Jacobin	36	0,00165%	Malheurs	172	0,00790%

Mandataire	13	0,00060%	Mouvements	99	0,00455%
Mandataires	153	0,00703%	Mouvement	254	0,01166%
Manouvrier(/s)	0	0,00000%	Mouvements	47	0,00216%
Manufacture	6	0,00028%	Mutuellement	23	0,00106%
Manufactures	12	0,00055%	Naïveté	7	0,00032%
Marchand	55	0,00253%	Nation	2051	0,09419%
Marchands	50	0,00230%	Nature	699	0,03210%
Masque	127	0,00583%	Négoce	2	0,00009%
Masqué	1	0,00005%	Négoces	0	0,00000%
Masquée	3	0,00014%	Négociant	30	0,00138%
Masquées	0	0,00000%	Négociants	9	0,00041%
Masques	6	0,00028%	Noble	124	0,00569%
Masqués	3	0,00014%	Nobles	227	0,01042%
Maternel	5	0,00023%	Noblesse	365	0,01676%
Maternelle	2	0,00009%	Op(/p)ulence	53	0,00243%
Maternelles	1	0,00005%	Oppression	141	0,00648%
Maternels	2	0,00009%	Oppressions	2	0,00009%
Méchans	25	0,00115%	Opprimé	73	0,00335%
Méchant	24	0,00110%	Opprimée	46	0,00211%
Méchante	2	0,00009%	Opprimées	4	0,00018%
Méchantes	1	0,00005%	Opprimés	118	0,00542%
Méchants	14	0,00064%	Ordre	1525	0,07003%
Médiocre	13	0,00060%	Orgueil	173	0,00794%
Médiocrement	3	0,00014%	Orthodoxie	1	0,00005%
Médiocres	15	0,00069%	Ouvrier	16	0,00073%
Médiocrité	16	0,00073%	Ouvriers	57	0,00262%
Mensonge	44	0,00202%	Pain	102	0,00468%
Métayage	1	0,00005%	Parcimonie	2	0,00009%
Métayer	0	0,00000%	Parcimonieuse(/s)	0	0,00000%
Métayers	1	0,00005%	Parcimonieusement	0	0,00000%
Militan	0	0,00000%	Parcimonieux	1	0,00005%
Militan(/t)s	2	0,00009%	Particulier	355	0,01630%
Militant	1	0,00005%	Particulière	165	0,00758%
Misère	132	0,00606%	Passion	59	0,00271%
Misères	13	0,00060%	Passions	239	0,01098%
Modération	72	0,00331%	Paternel	7	0,00032%
Modestie	26	0,00119%	Paternelle	21	0,00096%
Montagnard	6	0,00028%	Paternelles	1	0,00005%
Montagnards	35	0,00161%	Paternels	0	0,00000%
Montagne	386	0,01773%	Patience	72	0,00331%
Morale	215	0,00987%	Patrie	1773	0,08142%

Patriote	655	0,03008%	Profits	3	0,00014%
Patriotes	1580	0,07256%	Progrès	141	0,00648%
Patriotisme	885	0,04064%	Prolé(e)taire	0	0,00000%
Pauvre	93	0,00427%	Prolé(e)taires	3	0,00014%
Pauvres	92	0,00423%	Propriétaire	41	0,00188%
Pauvreté	38	0,00175%	Propriétaires	62	0,00285%
Paysan	6	0,00028%	Propriété	222	0,01020%
Paysannerie	0	0,00000%	Propriétés	96	0,00441%
Paysans	27	0,00124%	Prospérité	59	0,00271%
Perfectibilité	1	0,00005%	Prospérités	4	0,00018%
Perfectionnement	3	0,00014%	Providence	51	0,00234%
Perfidie	179	0,00822%	Providentiel	0	0,00000%
Personne	526	0,02416%	Providentiellement	0	0,00000%
Personnel	117	0,00537%	Public	2262	0,10388%
Personnes	362	0,01662%	Publique	1705	0,07830%
Pervers	73	0,00335%	Pudeur	49	0,00225%
Perverse	2	0,00009%	Puissan(/t)s	107	0,00491%
Perverses	5	0,00023%	Puissance	587	0,02696%
Perversion	0	0,00000%	Puissances	199	0,00914%
Perversité	44	0,00202%	Puissant	145	0,00666%
Perversités	0	0,00000%	Puissante	81	0,00372%
Peuple	5869	0,26953%	Puissantes	31	0,00142%
Peur	94	0,00432%	Pur	153	0,00703%
Piété	19	0,00087%	Pure	101	0,00464%
Pitié	71	0,00326%	Pures	29	0,00133%
Populace	10	0,00046%	Pureté	72	0,00331%
Populaire	247	0,01134%	Purs	85	0,00390%
Populaires	199	0,00914%	Pygmée	2	0,00009%
Pouvoir	1687	0,07747%	Pygméen(/s)	0	0,00000%
Pouvoirs	299	0,01373%	Pygmées	4	0,00018%
Privé	44	0,00202%	Raison	958	0,04400%
Probité	123	0,00565%	Réaction	24	0,00110%
Producteur	0	0,00000%	Réactionnaire	0	0,00000%
Producteurs	1	0,00005%	Réactionnaires	2	0,00009%
Productif	0	0,00000%	Réactions	8	0,00037%
Productifs	1	0,00005%	Réciprocité	5	0,00023%
Production	11	0,00051%	Réciproque	17	0,00078%
Productions	46	0,00211%	Réciproquement	19	0,00087%
Productive(/s)	0	0,00000%	Réciproques	14	0,00064%
Produit	116	0,00533%	Régénération	20	0,00092%
Profit	120	0,00551%	Régénérer	20	0,00092%

Repos	80	0,00367%	Sacrées	40	0,00184%
Représentants	732	0,03362%	Sacrés	153	0,00703%
Représentant	363	0,01667%	Sagesse	297	0,01364%
Représentants	257	0,01180%	Saint	148	0,00680%
Républicain	240	0,01102%	Sainte	112	0,00514%
Républicaine	88	0,00404%	Saintes	26	0,00119%
Républicaines	56	0,00257%	Saints	8	0,00037%
Républicains	252	0,01157%	Salaire	23	0,00106%
République	1559	0,07160%	Salaires	25	0,00115%
Résistance	8	0,00037%	Salarié	1	0,00005%
Résistances	6	0,00028%	Salariées	1	0,00005%
Respect	247	0,01134%	Salarier (ant, e)	10	0,00046%
Rêverie(/s)	0	0,00000%	Salariés	9	0,00041%
Révolte	97	0,00445%	Salut	1331	0,06112%
Révolté	14	0,00064%	Sans(-)culot(/t)e	30	0,00138%
Révoltée	1	0,00005%	Sans(-)culot(/t)erie	4	0,00018%
Révoltées	0	0,00000%	Sans(-)culot(/t)es	151	0,00693%
Révoltes	7	0,00032%	Sans(-)culot(/t)isme	4	0,00018%
Révoltés	38	0,00175%	Satanique(/s)	0	0,00000%
Révolution	1747	0,08023%	Secte	39	0,00179%
Révolutionnaire	471	0,02163%	Sectes	6	0,00028%
Révolutionnaires	216	0,00992%	Sensibilité	86	0,00395%
Révolutions	236	0,01084%	Sensible	90	0,00413%
Riche	74	0,00340%	Sensibles	40	0,00184%
Riches	177	0,00813%	Serf	1	0,00005%
Richesse	38	0,00175%	Serfs	3	0,00014%
Richesses	92	0,00423%	Serve	13	0,00060%
Roi	2059	0,09456%	Serves	0	0,00000%
Rois	312	0,01433%	Servitude	95	0,00436%
Roture	3	0,00014%	Sévérité	147	0,00675%
Rotures	0	0,00000%	Sincérité	10	0,00046%
Roturier	5	0,00023%	Sobre(/s)	0	0,00000%
Roturière	0	0,00000%	Sobrement	0	0,00000%
Roturières	1	0,00005%	Sobriété	0	0,00000%
Roturiers	0	0,00000%	Sociabilité	4	0,00018%
Royauté	181	0,00831%	Social	159	0,00730%
S'aider	2	0,00009%	Sociale	30	0,00138%
S'aimer	3	0,00014%	Sociales	30	0,00138%
S'entraider	4	0,00018%	Sociaux	0	0,00000%
Sacré	188	0,00863%	Société	2357	0,10824%
Sacrée	76	0,00349%	Solidaire	2	0,00009%

Solidairement	5	0,00023%	Union	44	0,00202%
Solidaires	3	0,00014%	Utile	267	0,01226%
Solidariser	0	0,00000%	Utiles	151	0,00693%
Solidarisme	1	0,00005%	Valeur	102	0,00468%
Solidariste	0	0,00000%	Vanité	48	0,00220%
Solidarité	0	0,00000%	Vé(e)rité	734	0,03371%
Souverain	214	0,00983%	Vénalité	10	0,00046%
Souveraine	50	0,00230%	Vengeance	170	0,00781%
Souverainement	15	0,00069%	Vengeances	27	0,00124%
Souveraines	7	0,00032%	Venger	133	0,00611%
Souveraineté	306	0,01405%	Vérités	146	0,00670%
Souverains	44	0,00202%	Vertu	733	0,03366%
Stoïcien	0	0,00000%	Vertu (la)*	599	0,02751%
Stoïcienne(/s)	0	0,00000%	Vertueuse	20	0,00092%
Stoïciens	1	0,00005%	Vertueuses	14	0,00064%
Stoïcisme	4	0,00018%	Vertueux	176	0,00808%
Stoïque	1	0,00005%	Vertus	372	0,01708%
Stoïquement	0	0,00000%	Vice	81	0,00372%
Stoïques	0	0,00000%	Vices	198	0,00909%
Subsistance	70	0,00321%	Vicieuse	20	0,00092%
Subsistances	133	0,00611%	Vicieuses	9	0,00041%
Subsister	51	0,00234%	Vicieux	13	0,00060%
Suspect	79	0,00363%	Violence	126	0,00579%
Suspects	121	0,00556%	Violences	37	0,00170%
Sy(i)mpathie	6	0,00028%	Volonté	339	0,01557%
Tempérance	2	0,00009%	Volupté	13	0,00060%
Terreur	187	0,00859%	Zèle	344	0,01580%
Tranquillité	236	0,01084%			
Travail	204	0,00937%	Totale		
Travailler	36	0,00165%	occorrenze	127830	5,87046%
Travailleur	2	0,00009%			
Travailleurs	2	0,00009%	Totale parole		
Travaux	302	0,01387%	nelle <i>Œuvres</i>		
Ty(i)ran	389	0,01786%	(Tokens)	2177512	100%
Tyrannie	514	0,02360%			
Tyrannique	33	0,00152%	NOTE		
Tyranniques	22	0,00101%			
Tyrans	704	0,03233%	1 Compresse le occorrenze del partici-		
Ultra-révolu-			prio passato del verbo «féliciter».		
tionnaire	4	0,00018%	2 Le forme grafiche riscontrate sono:		
Ultra-révolu-			«intêrêt(/s)», «intêrêt(/s)», «inte-		
tionnaires	3	0,00014%	ret(/s)», «intêrêt(/s)», «intêrêt(/s)»,		
			«interêt(/s)», «intêrêt(/s)».		

4.2 LISTA DI FREQUENZA DI LESSIE COMPOSTE E COMPLESSE

Lessia composta o complessa	Frequenza assoluta		
Ami de la liberté	17	Bonheur des hommes	16
Amis de la liberté	233	Bonheur des individus	1
Amour de (pour) l'égalité	3	Bonheur des particuliers	0
Amour de (pour) l'humanité	18	Bonheur des privés	0
Amour de (pour) la patrie	67	Bonheur des sans-culottes	0
Amour de ses semblables	1	Bonheur domestique	1
Amour de soi	0	Bonheur du citoyen	0
Amour maternel	2	Bonheur du genre humain	1
Amour paternel	1	Bonheur du monde	8
Amour pour le prochain	0	Bonheur du monde entier	2
Aristocratie bourgeoise	7	Bonheur du peuple	26
Attachement mutuel	1	Bonheur du sans-culotte	0
Besoins factives	1	Bonheur général	4
Bien commun	1	Bonheur individuel	1
Bien général	28	Bonheur particulier	1
Bien politique	1	Bonheur politique	2
Bien public	215	Bonheur privé	3
Bien social	0	Bonheur public	43
Bon citoyen	0	Bonheur social	11
Bon citoyen	32	Bonne foi	150
Bon sens	74	Bonne(/s) citoy(i)enne(/s)	0
Bonheur collectif	0	Bons citoyens	5
Bonheur commun	1	Bons citoyens	239
Bonheur de l'être social	1	Bons représentans	0
Bonheur de l'homme	3	Bourgeois aisés	2
Bonheur de l'humanité	10	Bourgeois aristocrates	1
Bonheur de l'univers	3	Bourgeois égoïstes	2
Bonheur de la société	9	Bourgeois orgueilleux	2
Bonheur de tous	6	Bourgeois riches	2
Bonheur des citoyens	5	Bourgeoisie aristocratique	1
Bonheur des concitoyens	4	Citoyen vertueux	7
		Citoyens vertueux	16
		Classe(/s) bourgeoise(/s)	0
		Communauté politique	0

Compagnon fidèle	1	Égalité naturelle	1
Compagnons fidèles	0	Égalité politique	14
Contre(-)révolution morale	1	Égalité sainte	6
Contre(-)révolution politique	1	Égalité sociale	0
Corps politique	24	Ennemi de la liberté	23
Corps social	20	Ennemi de la patrie	14
Corruption des mœurs	4	Ennemi de la république	1
Délégués du peuple	18	Ennemi de la révolution	3
Députés fidèles	5	Ennemi de l'état	1
Députés vertueux	0	Ennemi du peuple	5
Despotisme de la liberté	1	Ennemis de la liberté	232
Dévouement pour (de) la patrie	13	Ennemis de la patrie	79
Division(/s) des opinions	0	Ennemis de la république	40
Droit à (d') exister	4	Ennemis de la révolution	97
Droit à l'existence	4	Ennemis de l'état	10
Droit à l'insurrection	4	Ennemis du peuple	81
Droit à la subsistance	1	État révolutionnaire	0
Droit à la vie	0	Éternel législateur	5
Droit de cité	8	Être des êtres	1
Droit de femmes	0	Être éternel	1
Droit de pétition	68	Être Suprême	15
Droit de publier	6	Existence civile	3
Droit de s'assembler	7	Faux citoyens	0
Droit naturel	25	Faux patriotes	18
Droit(/s) à (de) subsister	0	Faux révolutionnaires	1
Droit(/s) aux subsistances	0	Félicité collective	0
Droit(/s) de vote	0	Félicité commune	1
Droits à (d') exister	1	Félicité de la société	0
Droits à l'existence	3	Félicité de tous	0
Droits à la subsistance	0	Félicité de tout le genre humain	1
Droits civils	11	Félicité de(/s) l'homme(/s)	0
Droits de pétition	2	Félicité des individus	0
Droits de s'assembler	0	Félicité des particuliers	0
Droits des femmes	2	Félicité des privés	0
Droits individuels	3	Félicité du (des) sans-culotte(/s)	0
Droits naturels	8	Félicité du citoyen	0
Droits politiques	51	Félicité du genre humain	1
Économie politique	9	Félicité du monde	1
Économie politique populaire ¹	0	Félicité du peuple	4
Égalité civile	2	Félicité générale	3
Égalité morale	0	Félicité individuelle	0

Félicité particulière	0	Intérêt de la société	8
Félicité politique	0	Intérêt des individus	0
Félicité privée	0	Intérêt des particuliers	0
Félicité publique	8	Intérêt des personnes	0
Félicité sociale	0	Intérêt des privés	0
Félicité universelle	1	Intérêt général	83
Félicité(/s) individuelle(/s)	0	Intérêt individuel	1
Fêtes civiques	1	Intérêt particulier	15
Fêtes nationales	14	Intérêt personnel	56
Fêtes publiques	3	Intérêt privé	5
Fêtes révolutionnaires	0	Intérêt public	130
Fidélité conjugale	1	Intérêt social	5
Fils de Marie	3	Intérêts individuels	3
Foi conjugale	2	Intérêts particuliers	27
Gouvernement représentatif	15	Intérêts personnels	6
Gouvernement révolutionnaire	67	Intérêts privés	15
Grand être	3	Intérêts publics	2
Guerre civile	198	Liberté civile	30
Harmonie du gouvernement	1	Liberté commune	3
Harmonie du monde moral et politique	1	Liberté d'imprimer	5
Harmonie sociale	1	Liberté d'opinion	0
Heureuse harmonie	2	Liberté de (/la) presse	79
Homme corrompu	3	Liberté de publier	6
Homme dépravé	1	Liberté de religion	0
Homme juste	5	Liberté de s'assembler	1
Homme pur	6	Liberté des cultes	35
Homme vertueux	18	Liberté des femmes	5
Homme vicieux	0	Liberté des opinions	42
Homme(/s) révolutionnaire(/s)	0	Liberté domestique	0
Hommes corrompus	22	Liberté du culte	1
Hommes faibles	9	Liberté générale	3
Hommes puissants(/t)s	21	Liberté individuelle	57
Hommes purs	12	Liberté morale	0
Hommes vertueux	20	Liberté naturelle	0
Hommes vicieux	3	Liberté partagée	1
Honnêtes gens	79	Liberté particulière	0
Immortalité de l'âme	9	Liberté personnelle	0
Intérêt commun	11	Liberté philosophique	0
Intérêt de la France	1	Liberté politique	14
Intérêt de la nation	20	Liberté publique	145
Intérêt de la patrie	9	Liberté sociale	0

Liberté(/s) privée(/s)	0	Représentans fidèles	5
Liberté-fraternité-égalité ²	1	Représentans vertueux	4
Libertés des femmes	0	Révolution glorieuse	8
Libertés individuelles	1	Richesse des nations	0
Libertés publiques	0	Richesse publique	3
Loi agraire	15	Richesses des nations	1
Lois bienfaisantes	2	Sainte guillotine	0
Mandataires vertueux	0	Sainte insurrection	6
Mauvais citoyen(i)ens	43	Sainte liberté	3
Mauvais révolutionnaire(/s)	0	Sainte Montagne	6
Mauvais sujet	4	Sainte révolution	0
Mauvais sujets	3	Sainte violence	0
Mechant(/s) patriote(/s)	0	Salut de la patrie	79
Mechant(/s) révolutionnaire(/s)	0	Salut du peuple	28
Militant(/s) dévoué(/s)	0	Salut public	199
Mœurs à régénérer	1	Souveraine puissance	6
Mœurs corrompus	0	Suprême législateur	5
Multiplication des besoins	0	Sûreté publique	39
Nature humaine	9	Tendresse maternelle	1
Nouvel ordre de choses	13	Tranquillité publique	96
Patriote bon	12	Vengeance populaire	1
Patriote pur	6	Vertu civile	1
Patriote vertueux	3	Vertu civique	3
Patriote(/s) vicieux	0	Vertu patriotique	0
Patriotes bons	21	Vertu politique	1
Patriotes meilleurs	19	Vertu privée	1
Patriotes purs	7	Vertu publique	10
Patriotes vertueux	1	Vertu républicaine	14
Patriotes vraiment	1	Vertu révolutionnaire	0
Patriotes vrais	33	Vertu sociale	0
Pauvreté honorable	5	Vertu(/s) commune(/s)	0
Petit paysan propriétaire	0	Vertu(/s) générale(/s)	0
Petits paysans propriétaires	0	Vertueux patriotes	3
Peuple heureux	4	Vertueux révolutionnaire(/s)	0
Piété filiale	6	Vertus civiles	3
Pouvoir souverain	7	Vertus civiques	28
Producteur utile	0	Vertus domestiques	2
Profit honnête	1	Vertus patriotiques	2
Purifier les mœurs	1	Vertus personnelles	3
Régénération des mœurs	1	Vertus politiques	0
Régénérer les (nos) mœurs	2	Vertus privées	3

Vertus publiques	7
Vertus républicaines	15
Vertus révolutionnaires	1
Vertus sociales	4
Volonté générale	94
Volonté souveraine	8
Vrais révolutionnaires	0
Zèle compatissant	1
<hr/>	
Totale occorrenze	4531
<hr/>	
Totale parole nelle <i>Œuvres</i> (Tokens)	2177512

NOTE

1 Come detto anche nell'introduzione da Cesare Vetter questa espressione non compare nelle *Œuvres* a causa di un refuso di stampa. Nell'originale del discorso *Sur la Constitution* del 10 maggio 1791, conservato presso la Bibliothèque Nationale de Paris, Robespierre usa questa espressione. Cfr. *Introduzione*.

2 Ho preferito inserire questa formula nella lista delle lessie piuttosto che in quella delle concordanze, poiché si tratta di un tritico inscindibile, di una vera e propria formula che vale solamente nel caso in cui i tre termini siano affiancati l'uno all'altro.

4.3 LISTA DI FREQUENZA DI NOMI PROPRI

Nome	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
Amérique	82	0,00377%	Phocion	3	0,00014%
Annibal	4	0,00018%	Pisistrate	4	0,00018%
Aristide	32	0,00147%	Platon	7	0,00032%
Athènes	30	0,00138%	Rome	93	0,00427%
Brutus	92	0,00423%	Rousseau	85	0,00390%
C(ae)ésar	76	0,00349%	Saint-Jean	10	0,00046%
Catilina	24	0,00110%	Satan	0	0,00000%
Christ	1	0,00005%	Satanas	0	0,00000%
Cincinnatus	0	0,00000%	Smith	0	0,00000%
Cromwel(/l)	32	0,00147%	Solon	8	0,00037%
E(é)tats-Unis	18	0,00083%	Sparte	19	0,00087%
Jéhovah	0	0,00000%	Sylla	16	0,00073%
Jésus	2	0,00009%	Turenne	2	0,00009%
Jésus(-)Christ	1	0,00005%	Vendée	141	0,00648%
Licurgue	4	0,00018%	Voltaire	41	0,00188%
Locke	2	0,00009%	Was(/h)ingt(/h)on	21	0,00096%
Mably	0	0,00000%			
Machiavel	1	0,00005%	Totale		
Montesquieu	20	0,00092%	occorrenze	884	0,04060%
Montesquiou	13	0,00060%			
			Totale parole		
			nelle <i>Œuvres</i>		
			(Tokens)	2177512	100%

4.4 LISTA DELLE CENTO PAROLE (VUOTE E PIENE) PIÙ FREQUENTI

Parola (Word type)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
De	108840	4,99837%	Sur	10413	0,47821%
La	74845	3,43718%	S'	9351	0,42944%
Les	49511	2,27374%	Plus	9300	0,42709%
Et	48693	2,23618%	Nous	8923	0,40978%
Le	46937	2,15553%	Cette	8850	0,40643%
L'	45862	2,10617%	M'	8559	0,39306%
À	40028	1,83824%	Se	7419	0,34071%
Des	34333	1,57671%	Aux	7359	0,33795%
Que	34044	1,56344%	Ils	6567	0,30158%
Il	26376	1,21129%	Tous	6250	0,28702%
Du	24448	1,12275%	Mais	6094	0,27986%
D'	24128	1,10805%	C'	6070	0,27876%
Qui	23765	1,09138%	Avec	6062	0,27839%
Est	19869	0,91246%	Ont	5932	0,27242%
Qu'	19774	0,90810%	Assemblée	5876	0,26985%
N'	18864	0,86631%	Peuple	5869	0,26953%
Un	18319	0,84128%	Sont	5817	0,26714%
A	17757	0,81547%	Si	5692	0,26140%
En	17647	0,81042%	1	5663	0,26007%
Dans	17240	0,79173%	Son	5577	0,25612%
Pour	16091	0,73896%	Ces	5495	0,25235%
Ne	15051	0,69120%	Elle	5413	0,24859%
Par	14810	0,68013%	Ses	5398	0,24790%
Une	13737	0,63086%	Leur	5330	0,24477%
Ce	12738	0,58498%	Contre	5327	0,24464%
Vous	11411	0,52404%	Liberté	5094	0,23394%
Pas	11240	0,51619%	Ou	5010	0,23008%
P.	10970	0,50379%	Lui	4752	0,21823%
On	10715	0,49208%	Été	4502	0,20675%
Au	10714	0,49203%	tre	4346	0,19959%
Je	10642	0,48872%	Nationale	4185	0,19219%
			Sa	4092	0,18792%
			Y	4012	0,18425%
			Comme	3998	0,18360%

4.5 LISTA DELLE CENTO PAROLE PIÙ FREQUENTI CON CONTENUTO SEMANTICO
SOCIO-POLITICO SIGNIFICATIVO

Parola (<i>Word type</i>)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
Assemblée	5876	0,26985%	Partie	1560	0,07164%
Peuple	5869	0,26953%	République	1559	0,07160%
Liberté	5094	0,23394%	Droits	1558	0,07155%
Nationale	4185	0,19219%	Membres	1554	0,07137%
Journal	3449	0,15839%	Ordre	1525	0,07003%
Paris	3252	0,14934%	Amis	1500	0,06889%
Bien	2975	0,13662%	Projet	1494	0,06861%
Comité	2917	0,13396%	Général	1487	0,06829%
Convention	2848	0,13079%	Français	1467	0,06737%
Citoyens	2840	0,13042%	Corps	1406	0,06457%
Hommes	2546	0,11692%	Armée	1344	0,06172%
Constitution	2493	0,11449%	Salut	1331	0,06112%
Société	2357	0,10824%	Justice	1297	0,05956%
Public	2262	0,10388%	Jacobins	1275	0,05855%
Décret	2119	0,09731%	Grand	1245	0,05718%
Séance	2111	0,09695%	Opinion	1241	0,05699%
Ennemis	2099	0,09639%	Universel	1239	0,05690%
Principes	2060	0,09460%	Donner	1136	0,05217%
Roi	2059	0,09456%	État	1102	0,05061%
Nation	2051	0,09419%	Discussion	1100	0,05052%
Discours	1942	0,08918%	Ministre	1074	0,04932%
Loi	1858	0,08533%	Citoyen	1060	0,04868%
Droit	1849	0,08491%	Cour	1048	0,04813%
Homme	1823	0,08372%	Article	1018	0,04675%
Guerre	1807	0,08298%	Moyens	1012	0,04648%
Patrie	1773	0,08142%	Tribunal	1001	0,04597%
Révolution	1747	0,08023%	Seul	1000	0,04592%
Publique	1705	0,07830%	Député	994	0,04565%
Pouvoir	1687	0,07747%	Rapport	973	0,04468%
France	1649	0,07573%	Intérêt	967	0,04441%
Patriotes	1580	0,07256%	Raison	958	0,04400%
			Commune	950	0,04363%
			Intervention	928	0,04262%
			Force	907	0,04165%

Proposition	904	0,04152%
Gouvernement	903	0,04147%
Louis	890	0,04087%
Président	890	0,04087%
Patriotisme	885	0,04064%
Objet	882	0,04050%
Grande	878	0,04032%
Débats	875	0,04018%
Esprit	865	0,03972%
Politique	865	0,03972%
Motion	843	0,03871%
Députés	837	0,03844%
Ville	818	0,03757%
Voix	804	0,03692%
Gazette	802	0,03683%
Mesures	802	0,03683%
Conseil	801	0,03679%
Mort	800	0,03674%
Lois	797	0,03660%
Parole	783	0,03596%
Affaire	781	0,03587%

Part	779	0,03577%
Ministres	777	0,03568%
Despotisme	770	0,03536%
Tribune	763	0,03504%
Généraux	762	0,03499%
Conduite	755	0,03467%
Département	749	0,03440%
Effet	746	0,03426%
Courrier	745	0,03421%
Mention	745	0,03421%
Adresse	742	0,03408%
Système	740	0,03398%
Parti	734	0,03371%
Représentans	732	0,03362%

Totale		
occorrenze	150436	6,90862%

Totale parole		
nel testo		
(Tokens)	2177512	100%

5. Liste di frequenza delle *Œuvres politiques* di Marat

5.1 LISTA DI FREQUENZA DI PAROLE¹

Parola (<i>Word type</i>)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
Abondance	130	0,00496%	Ambition	194	0,00740%
Action	102	0,00389%	Américain	16	0,00061%
Actions	111	0,00423%	Américains	21	0,00080%
Adversaire	18	0,00069%	Ami	3316	0,12647%
Adversaires	41	0,00156%	Amis	1297	0,04947%
Agiotage	43	0,00164%	Amitié	81	0,00309%
Agriculture	42	0,00160%	Amour	515	0,01964%
Aider	43	0,00164%	Amour-propre	68	0,00259%
Aimer	29	0,00111%	Anarchie	205	0,00782%
Aisance	34	0,00130%	Anarchique	1	0,00004%
A(à)me	449	0,01712%	Anarchiques	1	0,00004%
A(à)mes	120	0,00458%	Anarchiste	6	0,00023%
			Anarchistes	16	0,00061%
			Ange	25	0,00095%
			Angélique	2	0,00008%

Angéliques	0	0,00000%	Brassier(/s)	0	0,00000%
Anges	7	0,00027%	Brissotin	10	0,00038%
Apocalypse	1	0,00004%	Brissotins	66	0,00252%
Apocalyptique(/s)	0	0,00000%	Calomnie	191	0,00728%
Aristocrate	136	0,00519%	Calomnies	150	0,00572%
Aristocrates	511	0,01949%	Canaille	55	0,00210%
Aristocratie	215	0,00820%	Candeur	8	0,00031%
Aristocratique	1	0,00004%	Catastrophe	22	0,00084%
Aristocratiques	1	0,00004%	Catastrophes	3	0,00011%
Armageddon	0	0,00000%	Chaos	8	0,00031%
Artisan	21	0,00080%	Charitable	0	0,00000%
Artisans	43	0,00164%	Charitablement	3	0,00011%
Athéisme	0	0,00000%	Charitables	1	0,00004%
Autonomie	0	0,00000%	Charité	30	0,00114%
Avarice	62	0,00236%	Charlatan	28	0,00107%
Besoin	444	0,01693%	Charlatans	65	0,00248%
Besoins	158	0,00603%	Chasteté	5	0,00019%
Bible	0	0,00000%	Chef	734	0,02799%
Bien	3999	0,15252%	Chefs	1104	0,04211%
Bien-être	24	0,00092%	Chrétien	5	0,00019%
Bienfauteur(/s)	0	0,00000%	Chrétienne	5	0,00019%
Bienfaisan(/t)s	1	0,00004%	Chrétiennement	0	0,00000%
Bienfaisance	46	0,00175%	Chrésiennes	0	0,00000%
Bienfaisant	12	0,00046%	Chrétiens	2	0,00008%
Bienfaisante	10	0,00038%	Christianisme	8	0,00031%
Bienfaisantes	9	0,00034%	Circonstance	53	0,00202%
Bienfauteur	17	0,00065%	Circonstances	301	0,01148%
Bienfauteurs	23	0,00088%	Cité	66	0,00252%
Bienfaitrice(/s)	0	0,00000%	Citoyen	1581	0,06030%
Bienveillance	32	0,00122%	Citoyenne	112	0,00427%
Bon	695	0,02651%	Citoyennes	50	0,00191%
Bonheur	539	0,02056%	Citoyenneté	0	0,00000%
Bons	886	0,03379%	Citoyens	4250	0,16209%
Bonté	43	0,00164%	Citra-révolu- tionnaire(/s)	0	0,00000%
Bourgeois	126	0,00481%	Civisme	546	0,02082%
Bourgeoise	58	0,00221%	Classe	153	0,00584%
Bourgeoises	14	0,00053%	Classes	137	0,00523%
Bourgeoisie	5	0,00019%	Clique	283	0,01079%
Boutique	30	0,00114%	Cœ(oe)ur	632	0,02410%
Boutiques	34	0,00130%	Commerce	356	0,01358%
Boutiquier	0	0,00000%	Commettants	150	0,00572%
Boutiquiers	5	0,00019%			

Commis	504	0,01922%	Délégué	30	0,00114%
Commisération	6	0,00023%	Délégués	89	0,00339%
Commissaires	992	0,03783%	Démocratie	30	0,00114%
Commun	156	0,00595%	Démocratique	6	0,00023%
Communauté	19	0,00072%	Démon	10	0,00038%
Communautés	28	0,00107%	Démoniaque(/s)	0	0,00000%
Compagnon	23	0,00088%	Démons	1	0,00004%
Compagnons	29	0,00111%	Dépendance	39	0,00149%
Compassion	14	0,00053%	Dépendances	3	0,00011%
Compatissant	2	0,00008%	Député	372	0,01419%
Complot	477	0,01819%	Députés	1205	0,04596%
Complots	528	0,02014%	Désintéressé	1	0,00004%
Conscience	108	0,00412%	Désintéressé	13	0,00050%
Consens	15	0,00057%	Désintéressée	2	0,00008%
Consensus	0	0,00000%	Désintéressées	1	0,00004%
Conspirateur	229	0,00873%	Désintéressement	32	0,00122%
Conspirateurs	753	0,02872%	Désintéressés	5	0,00019%
Conspiration	207	0,00789%	Despote	437	0,01667%
Conspirations	110	0,00420%	Despotes	122	0,00465%
Constitution	1766	0,06735%	Despotisme	945	0,03604%
Contre(-)révolution	268	0,01022%	Détresse	55	0,00210%
Contre(-)révolutionnaire	189	0,00721%	Dévoue	10	0,00038%
Contre(-)révolutionnaires	456	0,01739%	Dévoué	66	0,00252%
Convoitise(/s)	0	0,00000%	Dévouée	25	0,00095%
Corrompu	84	0,00320%	Dévouées	11	0,00042%
Corrompus	140	0,00534%	Dévouement	183	0,00698%
Corrupted	12	0,00046%	Dévouer	33	0,00126%
Corruption	110	0,00420%	Dévoués	127	0,00484%
Courage	426	0,01625%	Diable	147	0,00561%
Créateur (le)*	3	0,00011%	Diabes	13	0,00050%
Crime	586	0,02235%	Diabolique(/s)	0	0,00000%
Crimes	590	0,02250%	Diaboliquement	0	0,00000%
Cultivateur	12	0,00046%	Dictateur	56	0,00214%
Cultivateurs	29	0,00111%	Dictateurs	11	0,00042%
Cupidité	84	0,00320%	Dictature	75	0,00286%
Débauche	30	0,00114%	Dieu	201	0,00767%
Déchristianisation	0	0,00000%	Digne	305	0,01163%
Déchristianisé	0	0,00000%	Dignes	223	0,00851%
Déchristianiser	0	0,00000%	Dignité	116	0,00442%
			Dignités	78	0,00297%
			Divin	139	0,00530%
			Divinité	116	0,00442%

Divins	7	0,00027%	Entrepreneurs	22	0,00084%
Division	270	0,01030%	Envie	99	0,00378%
Divisions	62	0,00236%	Épicurien(/s)	0	0,00000%
Domination	61	0,00233%	Épicurienne(/s)	0	0,00000%
Droit	1295	0,04939%	Équilibre	14	0,00053%
Droite	55	0,00210%	Esclavage	139	0,00530%
Droits	1578	0,06018%	Esclave	99	0,00378%
Échoppe	0	0,00000%	Esclaves	246	0,00938%
Échoppes	1	0,00004%	Espérance	24	0,00092%
Économie	42	0,00160%	Espérances	97	0,00370%
Éducation	71	0,00271%	Espérer	125	0,00477%
Effray(i)é(e)	23	0,00088%	Espoir	293	0,01117%
Effray(i)ées	1	0,00004%	Estime	167	0,00637%
Effrayée	1	0,00004%	Etat	2455	0,09363%
Effrayer	16	0,00061%	État	907	0,03459%
Effrayés	8	0,00031%	Éternel	83	0,00317%
Effroi	142	0,00542%	Étranger	165	0,00629%
Egalite	3	0,00011%	Étrangers	269	0,01026%
Egalité	73	0,00278%	Évangile	6	0,00023%
Égalité	215	0,00820%	Évangiles	0	0,00000%
Égoïsme	17	0,00065%	Évangélique(/s)	0	0,00000%
Émeute	30	0,00114%	Exagéré	6	0,00023%
Émeutes	35	0,00133%	Exagérés	10	0,00038%
Émeutier(/s)	0	0,00000%	Exaltation	3	0,00011%
Émeutière(/s)	0	0,00000%	Existence	103	0,00393%
Émoi	0	0,00000%	Exister	37	0,00141%
Émotion	4	0,00015%	Fabrique	9	0,00034%
Émotions	4	0,00015%	Fabriques	3	0,00011%
Emploi	0	0,00000%	Faction	1019	0,03886%
Emploie	36	0,00137%	Factions	56	0,00214%
Emploient	64	0,00244%	Faible	87	0,00332%
Emplois	224	0,00854%	Faibles	91	0,00347%
Employé	0	0,00000%	Faiblesse	67	0,00256%
Employée	31	0,00118%	Famine	166	0,00633%
Employées	77	0,00294%	Fanatique	7	0,00027%
Employer	186	0,00709%	Fanatiques	24	0,00092%
Employés	162	0,00618%	Fanatisme	52	0,00198%
Ennemi	639	0,02437%	Fausseté	68	0,00259%
Ennemis	2902	0,11068%	Félicité	18	0,00069%
Enragé	28	0,00107%	Félicité	80	0,00305%
Enragés	24	0,00092%	Felicity	1	0,00004%
Entrepreneur	15	0,00057%	Femme	343	0,01308%

Femmes	239	0,00912%	Gloire	384	0,01465%
Fermier	18	0,00069%	Gouvernement	966	0,03684%
Fermiers	59	0,00225%	Grand	1491	0,05687%
Fêtes	107	0,00408%	Grands	696	0,02654%
Fidèle	161	0,00614%	Guerre	1760	0,06712%
Fidèles	260	0,00992%	Guerres	102	0,00389%
Filial	1	0,00004%	Guillotine	11	0,00042%
Filiale	3	0,00011%	Haine	102	0,00389%
Filiales	0	0,00000%	Happiness	8	0,00031%
Filiaux	0	0,00000%	Harmonie	22	0,00084%
Fonction	40	0,00153%	Harmonieuse(/s)	0	0,00000%
Fonctionnaire	105	0,00400%	Harmonieusement	0	0,00000%
Fonctionnaires	352	0,01342%	Harmonieux	1	0,00004%
Fonctions	542	0,02067%	Harmoniser	3	0,00011%
Fraternel	5	0,00019%	Harmony	6	0,00023%
Fraternelle	38	0,00145%	Héroïque	38	0,00145%
Fraternellement	17	0,00065%	Héroïques	5	0,00019%
Fraternelles	49	0,00187%	Héroïsme	19	0,00072%
Fraternels	6	0,00023%	Héros	234	0,00892%
Fraterniser	6	0,00023%	Heureuse	82	0,00313%
Fraternité	58	0,00221%	Heureusement	45	0,00172%
Fraternity	1	0,00004%	Heureuses	13	0,00050%
Freedom	12	0,00046%	Heureux	242	0,00923%
Frère	200	0,00763%	Honnêteté	53	0,00202%
Frères	503	0,01918%	Honneur	834	0,03181%
Fripon	148	0,00564%	Honorable	120	0,00458%
Fripons	564	0,02151%	Humanité	274	0,01045%
Frivolité	10	0,00038%	Hydre	4	0,00015%
Frugal	1	0,00004%	Hypocrisie	104	0,00397%
Frugale	1	0,00004%	Hypocrite	98	0,00374%
Frugalement	0	0,00000%	Hypocrites	74	0,00282%
Frugales	0	0,00000%	Imagination	31	0,00118%
Frugalité	4	0,00015%	Incivisme	75	0,00286%
Frugals	0	0,00000%	Indépendance	70	0,00267%
Frugaux	0	0,00000%	Indépendant	38	0,00145%
Fureur	376	0,01434%	Indépendante	11	0,00042%
Gauche	76	0,00290%	Indépendantes	5	0,00019%
Générale	622	0,02372%	Indépendants	57	0,00217%
Générosité	55	0,00210%	Individu	79	0,00301%
Gironde	68	0,00259%	Individuel	17	0,00065%
Girondin	6	0,00023%	Individuelle	83	0,00317%
Girondins	12	0,00046%	Individuelles	11	0,00042%

Individuels	1	0,00004%	Libérales	2	0,00008%
Individus	168	0,00641%	Libéralisme	0	0,00000%
Industrie	68	0,00259%	Libéralité	3	0,00011%
Industriel(/s)	0	0,00000%	Libéralités	0	0,00000%
Industrielle(/s)	0	0,00000%	Libéraux	0	0,00000%
Industries	0	0,00000%	Libertaire(/s)	0	0,00000%
Inégalité	20	0,00076%	Liberté(e)	4517	0,17227%
Inégalités	0	0,00000%	Libertés	9	0,00034%
Insecte	2	0,00008%	Liberticide	21	0,00080%
Insectes	1	0,00004%	Liberticides	23	0,00088%
Insolence	90	0,00343%	Liberty	149	0,00568%
Institution	66	0,00252%	Libre	488	0,01861%
Institutions	24	0,00092%	Libres	260	0,00992%
Instruction	150	0,00572%	Loi	1271	0,04847%
Insurgé	0	0,00000%	Lois	1586	0,06049%
Insurgée(/s)	0	0,00000%	Loix	103	0,00393%
Insurgés	1	0,00004%	Magistrat	78	0,00297%
Insurrection	273	0,01041%	Magistrats	194	0,00740%
Insurrections	29	0,00111%	Magistrature	55	0,00210%
Intérêt	368	0,01404%	Magistratures	13	0,00050%
Intérêts	523	0,01995%	Magnanimité	2	0,00008%
Intrigant	176	0,00671%	Maître	599	0,02285%
Intrigants	329	0,01255%	Maîtres	339	0,01293%
Intriguans	0	0,00000%	Malheur	268	0,01022%
Intriguant	3	0,00011%	Malheureuse	81	0,00309%
Intrigue	160	0,00610%	Malheureuses	75	0,00286%
Intrigues	110	0,00420%	Malheureux	340	0,01297%
Jacobin	19	0,00072%	Malheurs	344	0,01312%
Jacobins	459	0,01751%	Mandataire	35	0,00133%
Jalousie	54	0,00206%	Mandataires	375	0,01430%
Joie	119	0,00454%	Manœuvrier	0	0,00000%
Journalier	8	0,00031%	Manœuvriers	2	0,00008%
Journaliers	10	0,00038%	Manufacture	30	0,00114%
Justice	1670	0,06369%	Manufactures	56	0,00214%
Laboureur(/s)	0	0,00000%	Marchand	168	0,00641%
Lâche	206	0,00786%	Marchands	138	0,00526%
Lâches	477	0,01819%	Masque	252	0,00961%
Lâcheté	110	0,00420%	Masqué	6	0,00023%
Law(/s)	122	0,00465%	Masquée	2	0,00008%
Libéral	1	0,00004%	Masquées	0	0,00000%
Libérale	0	0,00000%	Masques	31	0,00118%
Libéralement	0	0,00000%	Masqués	7	0,00027%

Maternel	1	0,00004%	Oppressions	4	0,00015%
Maternelle	1	0,00004%	Opprimé	76	0,00290%
Maternelles	0	0,00000%	Opprimée	28	0,00107%
Maternels	0	0,00000%	Opprimées	1	0,00004%
Méchans	3	0,00011%	Opprimés	195	0,00744%
Méchant	12	0,00046%	Opulence	50	0,00191%
Méchante	4	0,00015%	Ordre	1667	0,06358%
Méchantes	2	0,00008%	Orgueil	62	0,00236%
Méchants	89	0,00339%	Orthodoxie	0	0,00000%
Médiocre	11	0,00042%	Ouvrier	33	0,00126%
Médiocrement	0	0,00000%	Ouvriers	209	0,00797%
Médiocres	7	0,00027%	Pain	300	0,01144%
Médiocrité	5	0,00019%	Parcimonie	1	0,00004%
Mensonge	78	0,00297%	Parcimonieuse(/s)	0	0,00000%
Métayage	0	0,00000%	Parcimonieusement	0	0,00000%
Métayer	1	0,00004%	Parcimonieux	0	0,00000%
Métayers	0	0,00000%	Particulier	211	0,00805%
Militan(/t)s	0	0,00000%	Particulière	100	0,00381%
Militant	0	0,00000%	Passion	59	0,00225%
Misère	421	0,01606%	Passions	172	0,00656%
Misères	13	0,00050%	Paternel	18	0,00069%
Modération	71	0,00271%	Paternelle	27	0,00103%
Modestie	12	0,00046%	Paternelles	10	0,00038%
Montagnard	7	0,00027%	Paternels	21	0,00080%
Montagnards	36	0,00137%	Patience	82	0,00313%
Montagne	296	0,01129%	Patria	16	0,00061%
Morale	37	0,00141%	Patrie	3628	0,13837%
Mouvemens	1	0,00004%	Patriote	811	0,03093%
Mouvement	115	0,00439%	Patriotes	2574	0,09817%
Mouvements	174	0,00664%	Patriotisme	589	0,02246%
Mutuellement	30	0,00114%	Pauvre	220	0,00839%
Naïveté	17	0,00065%	Pauvres	336	0,01281%
Nation ²	3184	0,12143%	Pauvreté	36	0,00137%
Nature	382	0,01457%	Paysan	10	0,00038%
Négoce	2	0,00008%	Paysannerie	0	0,00000%
Négoces	0	0,00000%	Paysans	36	0,00137%
Négociant	28	0,00107%	People	341	0,01301%
Négociants	42	0,00160%	Perfectibilité	0	0,00000%
Noble	103	0,00393%	Perfectionnement	4	0,00015%
Nobles	242	0,00923%	Perfidie	332	0,01266%
Noblesse	171	0,00652%	Personne	512	0,01953%
Oppression	294	0,01121%	Personnel	69	0,00263%

Personnes	342	0,01304%	Pudeur	204	0,00778%
Pervers	21	0,00080%	Puissance	436	0,01663%
Perverse	3	0,00011%	Puissances	258	0,00984%
Perverses	1	0,00004%	Puissant	67	0,00256%
Perversion	0	0,00000%	Puissante	41	0,00156%
Perversité	6	0,00023%	Puissantes	27	0,00103%
Perversités	0	0,00000%	Puissants	60	0,00229%
Peuple	8085	0,30835%	Pur	181	0,00690%
Peur	96	0,00366%	Pure	92	0,00351%
Piété	8	0,00031%	Pures	59	0,00225%
Pitié	121	0,00461%	Pureté	118	0,00450%
Populace	50	0,00191%	Purs	60	0,00229%
Populaire	108	0,00412%	Pygmée	0	0,00000%
Populaires	172	0,00656%	Pygméen(/s)	0	0,00000%
Pouvoir	1536	0,05858%	Pygmées	1	0,00004%
Pouvoirs	407	0,01552%	Raison	73	0,00278%
Privé	63	0,00240%	Réaction	8	0,00031%
Probité	83	0,00317%	Réactionnaire(/s)	0	0,00000%
Producteur(/s)	0	0,00000%	Réactions	9	0,00034%
Productif	1	0,00004%	Réciprocité	6	0,00023%
Productifs	0	0,00000%	Réciproque	12	0,00046%
Production	8	0,00031%	Réciproquement	15	0,00057%
Productions	41	0,00156%	Réciproques	8	0,00031%
Productive	5	0,00019%	Régénération	37	0,00141%
Productives	0	0,00000%	Régénérer	27	0,00103%
Produit	147	0,00561%	Repos	258	0,00984%
Profit	78	0,00297%	Représentant	113	0,00431%
Profits	9	0,00034%	Représentants	1041	0,03970%
Progrès	85	0,00324%	Républicain	143	0,00545%
Prolé(e)taire	0	0,00000%	Républicaine	30	0,00114%
Prolé(e)taires	4	0,00015%	Républicaines	8	0,00031%
Propriétaire	40	0,00153%	Républicains	117	0,00446%
Propriétaires	77	0,00294%	République	1000	0,03814%
Propriété	72	0,00275%	Résistance	211	0,00805%
Propriétés	95	0,00362%	Résistances	1	0,00004%
Prosperité	38	0,00145%	Respect	349	0,01331%
Prosperités	6	0,00023%	Rêverie	1	0,00004%
Providence	15	0,00057%	Rêveries	11	0,00042%
Providentiel	0	0,00000%	Révolte	148	0,00564%
Providentiellement	0	0,00000%	Révolté	79	0,00301%
Public	2757	0,10515%	Révoltée	10	0,00038%
Publique	2112	0,08055%	Révoltées	3	0,00011%

Révoltes	10	0,00038%	Sans-culotte	21	0,00080%
Révoltés	122	0,00465%	Sans-culotterie	2	0,00008%
Révolution	1543	0,05885%	Sans-culottes	135	0,00515%
Révolutionnaire	156	0,00595%	Sans-culottisme	1	0,00004%
Révolutionnaires	157	0,00599%	Satanique(/s)	0	0,00000%
Révolutions	75	0,00286%	Secte	2	0,00008%
Riche	70	0,00267%	Sectes	4	0,00015%
Riches	139	0,00530%	Sensibilité	41	0,00156%
Richesse	21	0,00080%	Sensible	65	0,00248%
Richesses	83	0,00317%	Sensibles	37	0,00141%
Right	34	0,00130%	Serf	0	0,00000%
Rights	56	0,00214%	Serfs	4	0,00015%
Roi	3246	0,12380%	Serve	24	0,00092%
Rois	196	0,00748%	Serves	2	0,00008%
Roture(/s)	0	0,00000%	Servitude	231	0,00881%
Roturier(/s)	0	0,00000%	Sévérité	61	0,00233%
Roturière(/s)	0	0,00000%	Sincérité	23	0,00088%
Royauté	164	0,00625%	Sobre	1	0,00004%
S'aider	3	0,00011%	Sobrement	0	0,00000%
S'aimer	1	0,00004%	Sobres	0	0,00000%
S'entraider	0	0,00000%	Sobriété	1	0,00004%
Sacré	150	0,00572%	Sociabilité	1	0,00004%
Sacrée	83	0,00317%	Social	47	0,00179%
Sacrées	20	0,00076%	Sociale	2	0,00008%
Sacrés	113	0,00431%	Sociales	8	0,00031%
Sagesse	335	0,01278%	Sociaux	1	0,00004%
Saint	91	0,00347%	Société	718	0,02738%
Sainte	83	0,00317%	Solidaire	2	0,00008%
Saintes	15	0,00057%	Solidairement	4	0,00015%
Saints	24	0,00092%	Solidaires	2	0,00008%
Salaire	45	0,00172%	Solidariser	0	0,00000%
Salaires	4	0,00015%	Solidarisme	0	0,00000%
Salarié	4	0,00015%	Solidariste	0	0,00000%
Salarié	4	0,00015%	Solidarité	0	0,00000%
Salariée	1	0,00004%	Souverain	257	0,00980%
Salariées	2	0,00008%	Souveraine	63	0,00240%
Salarier	2	0,00008%	Souverainement	15	0,00057%
Salaries	1	0,00004%	Souveraines	9	0,00034%
Salariés	8	0,00031%	Souveraineté	238	0,00908%
Salary	2	0,00008%	Souverains	29	0,00111%
Salut	994	0,03791%	Stoïcien	1	0,00004%

Stoïcienne(/s)	0	0,00000%
Stoïciens	0	0,00000%
Stoïcisme	0	0,00000%
Stoïque	2	0,00008%
Stoïquement	0	0,00000%
Stoïques	1	0,00004%
Subsistance	34	0,00130%
Subsistances	208	0,00793%
Subsister	50	0,00191%
Suspect	106	0,00404%
Suspects	134	0,00511%
Sy(i)mpathie	0	0,00000%
Tempérance	1	0,00004%
Terreur	144	0,00549%
Terror	6	0,00023%
Tranquillité	152	0,00580%
Travail	264	0,01007%
Travailler	199	0,00759%
Travailleur	0	0,00000%
Travailleurs	2	0,00008%
Travaux	276	0,01053%
Tyran	448	0,01709%
Tyrannie	507	0,01934%
Tyrannique	82	0,00313%
Tyranniques	85	0,00324%
Tyranny	50	0,00191%
Tyrans	263	0,01003%
Ultra-révolutionnaire(/s)	0	0,00000%
Union	83	0,00317%
Utile	107	0,00408%
Utiles	74	0,00282%
Valeur	149	0,00568%
Vanité	136	0,00519%
Vénalité	118	0,00450%
Vengeance	251	0,00957%
Vengeances	138	0,00526%
Venger	179	0,00683%
Vérité	645	0,02460%
Vérités	104	0,00397%
Vertu	488	0,01861%

Vertu (la)*	295	0,01125%
Vertueuse	14	0,00053%
Vertueuses	2	0,00008%
Vertueux	215	0,00820%
Vertus	262	0,00999%
Vice	45	0,00172%
Vices	277	0,01056%
Vicieuse	14	0,00053%
Vicieuses	5	0,00019%
Vicieux	15	0,00057%
Violence	125	0,00477%
Violences	89	0,00339%
Virtue	41	0,00156%
Virtues	11	0,00042%
Volonté	134	0,00511%
Volupté	9	0,00034%
Welfare	13	0,00050%
Well-being	7	0,00027%
Zèle	513	0,01957%

Totale		
occorrenze	145646	5,55480%

Totale parole nelle		
<i>Œuvres politiques</i>		
(Tokens)	2621983	100%

NOTE

1 La ricerca delle lessie inglesi (contenute in *The Chains of Slavery*) è limitata a quelle che ho reputato più significative.

2 Si ricorda che alcune parole hanno la stessa grafia in inglese ed in francese. Es. «public», «nation», «vice».

5.2 LISTA DI FREQUENZA DI LESSIE COMPOSTE E COMPLESSE

Lessia composta o complessa	Frequenza assoluta		
Ami de la liberté	21	Bonheur des hommes	3
Amis de la liberté	408	Bonheur des individus	0
Amour de (pour) l'égalité	15	Bonheur des particuliers	0
Amour de (pour) l'humanité	30	Bonheur des privés	0
Amour de (pour) la patrie	90	Bonheur du citoyen	0
Amour de ses semblables	0	Bonheur du genre humain	4
Amour de soi	0	Bonheur du monde	1
Amour maternel	0	Bonheur du monde entier	0
Amour paternel	8	Bonheur du peuple	67
Amour pour le prochain	0	Bonheur général	3
Aristocratie bourgeoise	0	Bonheur individuel	0
Attachement mutuel	0	Bonheur particulier	0
Besoins factives	0	Bonheur politique	0
Bien commun	12	Bonheur privé	0
Bien général	44	Bonheur public	26
Bien politique	1	Bonheur social	0
Bien public	219	Bonne foi	112
Bien social	0	Bonne(/s) citoyenne(/s)	0
Bon citoyen	77	Bonnes représentants	0
Bon sens	66	Bons citoyens	441
Bonheur collectif	0	Bons représentants	0
Bonheur commun	10	Bourgeois aisés	0
Bonheur de l'être social	0	Bourgeois aristocrates	0
Bonheur de l'homme	0	Bourgeois égoïstes	0
Bonheur de l'humanité	9	Bourgeois orgueilleux	0
Bonheur de l'univers	0	Bourgeois riches	1
Bonheur de la société	3	Bourgeoisie aristocratique	0
Bonheur de tous	1	Citoyen vertueux	5
Bonheur des (du) sans-culotte(/s)	0	Citoyens vertueux	15
Bonheur des citoyens	4	Classe(/s) bourgeoise(/s)	0
Bonheur des concitoyens	8	Communauté politique	0
		Compagnon fidèle	0
		Compagnons fidèles	1
		Contre(-)révolution morale	0

Contre(-)révolution politique	0	Ennemi de la république	1
Corps politique	35	Ennemi de la révolution	18
Corps social	4	Ennemi du peuple	6
Corruption des mœurs	2	Ennemi(/s) de l'état	0
Délégués du peuple	17	Ennemis de la liberté	297
Députés fidèles	25	Ennemis de la patrie	347
Députés vertueux	5	Ennemis de la république	0
Despotisme de la liberté	1	Ennemis de la révolution	605
Dévouement pour (de) la patrie	27	Ennemis du peuple	29
Division(/s) des opinions	0	État révolutionnaire	0
Droit à l'insurrection	0	Éternel législateur	0
Droit à la (de) vie	4	Existence civile	1
Droit de cité	4	Faux citoyens	0
Droit de femmes	0	Faux patriotes	25
Droit de pétition	23	Faux révolutionnaires	0
Droit de publier	1	Félicité collective	0
Droit de s'assembler	19	Félicité commune	1
Droit naturel	22	Félicité de (des) l'homme(/s)	0
Droit(/s) à (d') exister	0	Félicité de la société	0
Droit(/s) à (de) subsister	1	Félicité de tous	0
Droit(/s) à l'existence	0	Félicité de tout le genre humain	0
Droit(/s) à la subsistance	0	Félicité des individus	0
Droit(/s) aux subsistances	0	Félicité des particuliers	0
Droits à (de) subsister	0	Félicité des privés	0
Droits civils	8	Félicité du (des) sans-culotte(/s)	0
Droits de pétition	0	Félicité du citoyen	0
Droits de s'assembler	1	Félicité du genre humain	0
Droits des femmes	2	Félicité du monde	0
Droits individuels	0	Félicité du peuple	2
Droits naturels	10	Félicité générale	0
Droits politiques	12	Félicité particulière	0
Ê(é)(e)tre Suprême	4	Félicité politique	0
Économie politique (/populaire)	0	Félicité privée	0
Égalité civile	9	Félicité publique	51
Égalité morale	0	Félicité sociale	0
Égalité naturelle	0	Félicité universelle	0
Égalité politique	2	Félicité(/s) individuelle	0
Égalité sainte	1	Fêtes civiques	3
Égalité sociale	0	Fêtes nationales	0
Ennemi de la liberté	23	Fêtes publiques	0
Ennemi de la patrie	16	Fêtes révolutionnaires	0

Fidélité conjugale	0	Intérêt public	21
Fils de Marie	0	Intérêt(/s) des individus	0
Foi conjugale	0	Intérêt(/s) des particuliers	0
Gouvernement représentatif	10	Intérêt(/s) des personnes	0
Gouvernement révolutionnaire	0	Intérêt(/s) des privés	0
Grand être	0	Intérêt(/s) social(/s)	0
Guerre civile	391	Intérêts communs	5
Happiness public	4	Intérêts de la France	2
Harmonie du gouvernement	0	Intérêts de la nation	58
Harmonie du monde moral et politique	0	Intérêts de la patrie	26
Harmonie sociale	0	Intérêts de la société	0
Heureuse harmonie	4	Intérêts générales	0
Homme corrompu	0	Intérêts individuels	0
Homme faible	5	Intérêts particuliers	13
Homme juste	6	Intérêts personnels	6
Homme puissant	8	Intérêts privés	1
Homme pur	10	Intérêts publics	0
Homme vertueux	5	Liberté civile	13
Homme vicieux	0	Liberté commune	5
Homme(/s) dépravé(/s)	0	Liberté d'imprimer	0
Homme(/s) révolutionnaire(/s)	0	Liberté d'opinion	2
Hommes corrompus	27	Liberté de la presse	141
Hommes faibles	12	Liberté de publier	0
Hommes justes	6	Liberté de s'assembler	2
Hommes puissants	18	Liberté des cultes	3
Hommes purs	13	Liberté des opinions	27
Hommes vertueux	2	Liberté domestique	1
Hommes vicieux	2	Liberté individuelle	47
Honnêtes gens	64	Liberté morale	1
Immortalité de l'âme	0	Liberté naturelle	1
Intérêt commun	7	Liberté particulière	2
Intérêt de la France	1	Liberté politique	13
Intérêt de la nation	3	Liberté publique	289
Intérêt de la patrie	1	Liberté(/s) de religion	0
Intérêt de la société	2	Liberté(/s) des femme(/s)	0
Intérêt général	13	Liberté(/s) du culte	0
Intérêt individuel	1	Liberté(/s) générale(/s)	0
Intérêt particulier	0	Liberté(/s) partagée(/s)	0
Intérêt personnel	12	Liberté(/s) personnelle(/s)	0
Intérêt privé	0	Liberté(/s) philosophique(/s)	0
		Liberté(/s) privée(/s)	0

Liberté(/s) sociale(/s)	0	Patriotes vraiment	4
Liberté-fraternité-égalité	0	Patriotes vrais	59
Libertés civiles	0	Pauvreté honorable	1
Libertés d'opinion	0	Petit(/s) paysan(/s) propriétaire(/s)	0
Libertés de la presse	0	Peuple heureux	6
Libertés domestiques	0	Piété filiale	2
Libertés individuelles	0	Pouvoir souverain	16
Libertés morales	0	Producteur(/s) utile(/s)	0
Libertés naturelles	0	Profit(/s) honnête(/s)	0
Libertés particulières	0	Public affairs	9
Libertés politiques	0	Public good (/of the)	5
Libertés publiques	0	Purifier les mœurs	0
Libertés saintes	0	Régénération des mœurs	3
Loi agraire	4	Régénérer les (nos) mœurs	2
Lois bienfaitantes	1	Représentants fidèles	77
Love for country	2	Représentants vertueux	4
Love of patria	4	Representative man	0
Mandataires vertueux	2	Representatives men	1
Mauvais citoyens	49	Révolution glorieuse	14
Mauvais révolutionnaire(/s)	0	Richesse(/s) des nations	0
Mauvais sujet	13	Richesse publique	0
Mauvais sujets	55	Richesses de la nation	4
Méchant(/s) patriote(/s)	0	Richesses nationales	4
Méchant(/s) révolutionnaire(/s)	0	Richesses publiques	2
Militant(/s) dévoué(/s)	0	Sainte guillotine	0
Mœurs à régénérer	0	Sainte insurrection	7
Mœurs corrompus	0	Sainte liberté	5
Multiplication des besoins	0	Sainte Montagne	6
Nature humaine	22	Sainte révolution	4
Nouvel ordre de(/s) choses	65	Sainte violence	0
Patriote bon	72	Salut de la patrie	116
Patriote meilleur	4	Salut du peuple	88
Patriote pur	2	Salut public	473
Patriote vertueux	0	Souveraine puissance	40
Patriote vrai	17	Suprême législateur	5
Patriote vraiment	5	Sûreté publique	97
Patriote(/s) vicieux	0	Tendresse maternelle	0
Patriotes bons	194	Tranquillité publique	54
Patriotes meilleurs	27	Vengeance populaire	1
Patriotes purs	7	Vertu civique	0
Patriotes vertueux	1	Vertu patriotique	4

Vertu politique	3	Volonté générale	20
Vertu publique	0	Volonté souveraine	0
Vertu républicaine	0	Vraiment révolutionnaire	1
Vertu sociale	0	Vrais révolutionnaires	1
Vertu(/s) civile(/s)	0	Welfare of country	1
Vertu(/s) commune(/s)	0	Welfare public	5
Vertu(/s) générale(/s)	0	Well-being of people	1
Vertu(/s) révolutionnaire(/s)	0	Zèle compatissant	0
Vertueux révolutionnaire(/s)	0		
Vertus civiques	25	Totale	
Vertus patriotiques	0	occorrenze	6409
Vertus politiques	1		
Vertus publiques	7	Totale parole nelle	
Vertus républicaines	3	<i>Œuvres politiques</i>	
Vertus sociales	2	(Tokens)	2177512

5.3 LISTA DI FREQUENZA DI NOMI PROPRI

Nome	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
Amérique	32	0,00122%	Phocion	0	0,00000%
Annibal	2	0,00008%	Pisistrate	4	0,00015%
Aristide	9	0,00034%	Platon	1	0,00004%
Athènes	9	0,00034%	Rome	102	0,00389%
Brutus	14	0,00053%	Rousseau	49	0,00187%
Caesar	6	0,00023%	Saint-Jean	4	0,00015%
Catilina	5	0,00019%	Satan	0	0,00000%
Christ	0	0,00000%	Satanas	0	0,00000%
Cincinnatus	2	0,00008%	Smith	0	0,00000%
Cromwell	17	0,00065%	Solon	1	0,00004%
Etats-Unis	12	0,00046%	Sparte	6	0,00023%
Jéhovah	0	0,00000%	Sylla	6	0,00023%
Jésus	1	0,00004%	Turenne	9	0,00034%
Jésus-Christ	0	0,00000%	Vendée	104	0,00397%
Licurgue	0	0,00000%	Voltaire	20	0,00076%
Locke	0	0,00000%	Washington	16	0,00061%
Mably	2	0,00008%			
Machiavel	6	0,00023%	Totale		
Montesquieu	69	0,00263%	occorrenze	589	0,02246%
Montesquiou	81	0,00309%			
			Totale parole		
			nel testo		
			(Tokens)	2621983	100%

5.4 LISTA DELLE CENTO PAROLE (VUOTE E PIENE) PIÙ FREQUENTI

Parola (Word type)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
De	139808	5,33215%	On	11277	0,43009%
La	81300	3,10071%	Je	11155	0,42544%
Les	67029	2,55642%	Sur	9996	0,38124%
Et	55787	2,12766%	Leur	9967	0,38013%
Le	55177	2,10440%	Aux	9685	0,36938%
L'	52802	2,01382%	Ont	9257	0,35305%
À	52649	2,00798%	Ses	9208	0,35118%
Des	43982	1,67743%	Plus	8855	0,33772%
Que	37387	1,42591%	Nous	8326	0,31755%
Du	31446	1,19932%	Peuple	8085	0,30835%
Il	30885	1,17793%	Ces	7683	0,29302%
D'	30532	1,16446%	Faire	7664	0,29230%
Qu'	26116	0,99604%	Leurs	7614	0,29039%
Qui	25648	0,97819%	Sont	7403	0,28234%
Pour	25179	0,96030%	Tous	7166	0,27330%
En	24601	0,93826%	Avec	6819	0,26007%
Un	22313	0,85100%	Mais	6661	0,25404%
A	22025	0,84001%	C'	6638	0,25317%
Est	21498	0,81991%	Son	6428	0,24516%
Dans	17910	0,68307%	Contre	6405	0,24428%
Ne	17885	0,68212%	Si	6400	0,24409%
N'	16239	0,61934%	Fait	6282	0,23959%
Par	14834	0,56576%	Lui	6233	0,23772%
Au	14623	0,55771%	Y	5960	0,22731%
Ce	13264	0,50588%	Été	5944	0,22670%
Ils	12937	0,49341%	Elle	5935	0,22636%
Se	12466	0,47544%	Cette	5734	0,21869%
Une	12206	0,46553%	Assemblée	5612	0,21404%
Pas	11994	0,45744%	M'	5548	0,21160%
S'	11940	0,45538%	Sans	5486	0,20923%
Vous	11412	0,43524%	Comme	5459	0,20820%
			tre	5415	0,20652%
			Sa	5187	0,19783%
			The	4724	0,18017%

Dont	4636	0,17681%
J'	4631	0,17662%
Tout	4613	0,17594%
Liberté	4517	0,17227%
Avoir	4448	0,16964%
Citoyens	4250	0,16209%
Était	4063	0,15496%
Bien	3999	0,15252%
Nationale	3933	0,15000%
Ou	3870	0,14760%
Où	3728	0,14218%
Sous	3647	0,13909%
Patrie	3628	0,13837%
Avait	3585	0,13673%
Nos	3473	0,13246%
Même	3404	0,12983%
Ami	3316	0,12647%
Roi	3246	0,12380%
1	3222	0,12288%
Comité	3221	0,12285%
Après	3187	0,12155%

Nation	3184	0,12143%
Me	3164	0,12067%
Ai	3143	0,11987%
Of	3090	0,11785%
Toutes	3085	0,11766%
Hommes	2983	0,11377%
Décret	2907	0,11087%
Ennemis	2902	0,11068%
Donc	2858	0,10900%
Point	2858	0,10900%
Deux	2839	0,10828%
2	2805	0,10698%
Encore	2767	0,10553%
Public	2757	0,10515%

Totale		
occorrenze	1382044	52,70988%

Totale parole		
nel testo		
(Tokens)	2621983	100%

5.5 LISTA DELLE CENTO PAROLE PIÙ FREQUENTI CON CONTENUTO SEMANTICO
SOCIO-POLITICO SIGNIFICATIVO

Parola (<i>Word type</i>)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
Assemblée	5612	0,21404%	Ministre	1676	0,06392%
Liberté	4517	0,17227%	Justice	1670	0,06369%
Citoyens	4250	0,16209%	Ordre	1667	0,06358%
Bien	3999	0,15252%	Lois	1586	0,06049%
Nationale	3933	0,15000%	Citoyen	1581	0,06030%
Patrie	3628	0,13837%	Droits	1578	0,06018%
Ami	3316	0,12647%	Donner	1569	0,05984%
Roi	3246	0,12380%	Révolution	1543	0,05885%
Comité	3221	0,12285%	Pouvoir	1536	0,05858%
Nation	3184	0,12143%	Grand	1491	0,05687%
Hommes	2983	0,11377%	Seul	1445	0,05511%
Décret	2907	0,11087%	Projet	1403	0,05351%
Ennemis	2902	0,11068%	Tête	1370	0,05225%
Public	2757	0,10515%	Ministres	1360	0,05187%
Paris	2756	0,10511%	Yeux	1335	0,05092%
Sieur	2696	0,10282%	France	1311	0,05000%
Patriotes	2574	0,09817%	Municipalité	1302	0,04966%
Etat	2455	0,09363%	Amis	1297	0,04947%
Général	2308	0,08802%	Droit	1295	0,04939%
Corps	2238	0,08536%	Décrets	1292	0,04928%
Convention	2217	0,08455%	Loi	1271	0,04847%
Publique	2112	0,08055%	Prince	1266	0,04828%
Membres	1899	0,07243%	Armes	1224	0,04668%
Armée	1854	0,07071%	Députés	1205	0,04596%
Homme	1850	0,07056%	Prendre	1191	0,04542%
Officiers	1842	0,07025%	Ville	1181	0,04504%
Garde	1785	0,06808%	Doute	1168	0,04455%
Constitution	1766	0,06735%	Séance	1155	0,04405%
Guerre	1760	0,06712%	Force	1141	0,04352%
Soldats	1744	0,06651%	Gardes	1126	0,04294%
Cour	1734	0,06613%	Moyen	1118	0,04264%
			Chefs	1104	0,04211%
			Ordres	1100	0,04195%
			Moyens	1095	0,04176%

Français	1093	0,04169%
Représentants	1041	0,03970%
Faction	1019	0,03886%
Compte	1015	0,03871%
Peine	1014	0,03867%
Place	1108	0,04226%
Département	1005	0,03833%
Troupes	1003	0,03825%
République	1000	0,03814%
Salut	994	0,03791%
Commissaires	992	0,03783%
Tribunal	988	0,03768%
Président	985	0,03757%
Gouvernement	966	0,03684%
Départements	965	0,03680%
Affaire	959	0,03658%
Traîtres	958	0,03654%
Despotisme	945	0,03604%
Agents	943	0,03597%
Auteur	914	0,03486%
Cause	907	0,03459%

État	907	0,03459%
Royaume	902	0,03440%
Confiance	888	0,03387%
Autorité	887	0,03383%
Bons	886	0,03379%
Suppôts	885	0,03375%
Partie	868	0,03310%
Section	868	0,03310%
Pères	865	0,03299%
Publics	842	0,03211%
Messieurs	835	0,03185%
Honneur	834	0,03181%
Voix	826	0,03150%
Arrêté	820	0,03127%

Totale		
occorrenze	164624	6,27861%

Totale parole nelle		
<i>Œuvres politiques</i>		
(Tokens)	2621983	100%

6. Liste di frequenza delle *Œuvres complètes* di Saint-Just

6.1 LISTA DI FREQUENZA DI PAROLE

Parola (<i>Word type</i>)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
Abondance	23	0,00632%	Américain	2	0,00055%
Action	32	0,00879%	Américains	2	0,00055%
Actions	18	0,00494%	Ami	69	0,01895%
Adversaire	1	0,00027%	Amis	103	0,02829%
Adversaires	0	0,00000%	Amitié	39	0,01071%
Agiotage	5	0,00137%	Amour	199	0,05466%
Agriculture	22	0,00604%	Amour(-)propre	5	0,00137%
Aider	10	0,00275%	Anarchie	36	0,00989%
Aimer	39	0,01071%	Anarchique	2	0,00055%
Aisance	7	0,00192%	Anarchiques	0	0,00000%
Ambition	40	0,01099%	Anarchiste	0	0,00000%
A(à)me	81	0,02225%	Anarchistes	1	0,00027%
A(à)mes	19	0,00522%	Ange	54	0,01483%
			Angélique	3	0,00082%
			Angéliques	1	0,00027%

Anges	3	0,00082%	Calomnies	3	0,00082%
Apocalypse	4	0,00110%	Canaille	3	0,00082%
Apocalyptique(/s)	0	0,00000%	Candeur	8	0,00220%
Aristocrate	2	0,00055%	Catastrophe	0	0,00000%
Aristocrates	17	0,00467%	Catastrophes	1	0,00027%
Aristocratie	79	0,02170%	Chaos	10	0,00275%
Aristocratique	2	0,00055%	Charitable	2	0,00055%
Aristocratiques	0	0,00000%	Charitablement	0	0,00000%
Armageddon	0	0,00000%	Charitables	0	0,00000%
Artisan	5	0,00137%	Charité	4	0,00110%
Artisans	5	0,00137%	Charlatan	0	0,00000%
Athéisme	3	0,00082%	Charlatans	3	0,00082%
Autonomie	0	0,00000%	Chasteté	2	0,00055%
Avarice	34	0,00934%	Chef	193	0,05302%
Besoin	83	0,02280%	Chefs	57	0,01566%
Besoins	64	0,01758%	Chrétien	10	0,00275%
Bible	3	0,00082%	Chrétienne	1	0,00027%
Bien	535	0,14696%	Chrétiennement	1	0,00027%
Bien-être	4	0,00110%	Chrésiennes	0	0,00000%
Bienfaicteur(/s)	0	0,00000%	Chrétiens	8	0,00220%
Bienfaisance	1	0,00027%	Christianisme	4	0,00110%
Bienfaisant	2	0,00055%	Circonstance	9	0,00247%
Bienfaisante	0	0,00000%	Circonstances	32	0,00879%
Bienfaisantes	1	0,00027%	Cité	75	0,02060%
Bienfaisants	0	0,00000%	Citoyen	507	0,13927%
Bienfaicteur	2	0,00055%	Citoyenne	9	0,00247%
Bienfaicteurs	0	0,00000%	Citoyennes	1	0,00027%
Bienfaitrice	1	0,00027%	Citoyenneté	0	0,00000%
Bienveillance	2	0,00055%	Citoyens	369	0,10136%
Bon	130	0,03571%	Citra-révolu- tionnaire(/s)	0	0,00000%
Bonheur	96	0,02637%	Civisme	23	0,00632%
Bons	47	0,01291%	Classe	15	0,00412%
Bonté	14	0,00385%	Classes	4	0,00110%
Bourgeois	14	0,00385%	Clique	0	0,00000%
Bourgeoise(/s)	0	0,00000%	Cœ(oe)ur	265	0,07279%
Bourgeoisie	0	0,00000%	Commerce	143	0,03928%
Boutique	1	0,00027%	Commettants	2	0,00055%
Boutiques	0	0,00000%	Commis	26	0,00714%
Boutiquier(/s)	0	0,00000%	Commisération	0	0,00000%
Brassier(/s)	0	0,00000%	Commissaires	50	0,01373%
Brissotin	0	0,00000%	Commun	48	0,01319%
Brissotins	2	0,00055%	Communauté	45	0,01236%
Calomnie	4	0,00110%			

Communautés	14	0,00385%	Dépendances	0	0,00000%
Compagnon	5	0,00137%	Député	12	0,00330%
Compagnons	8	0,00220%	Députés	14	0,00385%
Compassion	7	0,00192%	Désintéresse	0	0,00000%
Compatissant	0	0,00000%	Désintéressé	2	0,00055%
Complot	18	0,00494%	Désintéressée(/s)	0	0,00000%
Complots	21	0,00577%	Désintéressement	11	0,00302%
Conscience	25	0,00687%	Désintéressés	1	0,00027%
Consens	5	0,00137%	Despote	5	0,00137%
Consensus	0	0,00000%	Despotes	3	0,00082%
Conspirateur	1	0,00027%	Despotisme	47	0,01291%
Conspirateurs	23	0,00632%	Détresse	9	0,00247%
Conspiration	15	0,00412%	Dévoue	2	0,00055%
Conspirations	3	0,00082%	Dévoué	1	0,00027%
Constitution	137	0,03763%	Dévouée	1	0,00027%
Contre(-)révolution	5	0,00137%	Dévouées	0	0,00000%
Contre(-)révolutionnaire	5	0,00137%	Dévouement	5	0,00137%
Contre(-)révolutionnaires	13	0,00357%	Dévouer	0	0,00000%
Convoitise(/s)	0	0,00000%	Dévoués	1	0,00027%
Corrompu	17	0,00467%	Diabale	26	0,00714%
Corrompus	18	0,00494%	Diabales	12	0,00330%
Corruption	59	0,01621%	Diabolique	1	0,00027%
Courage	86	0,02362%	Diaboliquement	0	0,00000%
Créateur (le)*	0	0,00000%	Diaboliques	0	0,00000%
Crime	172	0,04725%	Dictateur	2	0,00055%
Crimes	87	0,02390%	Dictateurs	3	0,00082%
Cultivateur	5	0,00137%	Dictature	3	0,00082%
Cultivateurs	12	0,00330%	Dieu	146	0,04011%
Cupidité	3	0,00082%	Digne	18	0,00494%
Débauche	7	0,00192%	Dignes	12	0,00330%
Déchristianisation	1	0,00027%	Dignité	20	0,00549%
Déchristianisé	0	0,00000%	Dignités	3	0,00082%
Déchristianiser	0	0,00000%	Divin	9	0,00247%
Délégué	2	0,00055%	Divinité	38	0,01044%
Délégués	1	0,00027%	Divins	0	0,00000%
Démocratie	27	0,00742%	Division	102	0,02802%
Démocratique	7	0,00192%	Divisions	22	0,00604%
Démon	12	0,00330%	Domination	21	0,00577%
Démoniaque(/s)	0	0,00000%	Droit	251	0,06895%
Démons	15	0,00412%	Droite	26	0,00714%
Dépendance	20	0,00549%	Droits	123	0,03379%
			É(e)ducation	22	0,00604%
			Échoppe(/s)	0	0,00000%

Économie	15	0,00412%	Espérances	3	0,00082%
Effray(i)e	3	0,00082%	Espérer	10	0,00275%
Effray(i)é	2	0,00055%	Espoir	30	0,00824%
Effray(i)ées	0	0,00000%	Estime	15	0,00412%
Effrayée	0	0,00000%	État	310	0,08516%
Effrayer	10	0,00275%	Éternel	21	0,00577%
Effrayés	4	0,00110%	Étranger	31	0,00852%
Effroi	27	0,00742%	Étrangers	56	0,01538%
Egalite	0	0,00000%	Évangile	7	0,00192%
Egalité	1	0,00027%	Évangiles	0	0,00000%
Égalité	77	0,02115%	Évangélique	1	0,00027%
Égoïsme	5	0,00137%	Évangéliques	0	0,00000%
Émeute	4	0,00110%	Exagéré	2	0,00055%
Émeutes	2	0,00055%	Exagérés	1	0,00027%
Émeutier(/s)	0	0,00000%	Exaltation	4	0,00110%
Émeutière(/s)	0	0,00000%	Existence	5	0,00137%
Émoi	0	0,00000%	Exister	8	0,00220%
Émotion	2	0,00055%	Fabrique	4	0,00110%
Émotions	0	0,00000%	Fabriques	6	0,00165%
Emploi	0	0,00000%	Faction	38	0,01044%
Emploie	6	0,00165%	Factions	111	0,03049%
Emploient	1	0,00027%	Faible	71	0,01950%
Emplois	26	0,00714%	Faibles	14	0,00385%
Employé	0	0,00000%	Faiblesse	109	0,02994%
Employée	10	0,00275%	Famine	18	0,00494%
Employées	4	0,00110%	Fanatique	4	0,00110%
Employer	30	0,00824%	Fanatiques	3	0,00082%
Employés	58	0,01593%	Fanatisme	21	0,00577%
Ennemi	200	0,05494%	Fausseté	4	0,00110%
Ennemis	232	0,06373%	Félicité	12	0,00330%
Enragé	3	0,00082%	Femme	91	0,02500%
Enragés	0	0,00000%	Femmes	25	0,00687%
Entrepreneur	4	0,00110%	Fermier	4	0,00110%
Entrepreneurs	4	0,00110%	Fermiers	4	0,00110%
Envie	22	0,00604%	Fêtes	7	0,00192%
Épicurien	1	0,00027%	Fidèle	5	0,00137%
Épicurienne(/s)	0	0,00000%	Fidèles	6	0,00165%
Épicuriens	0	0,00000%	Filial	2	0,00055%
Équilibre	6	0,00165%	Filiale	4	0,00110%
Esclavage	52	0,01428%	Filiales	0	0,00000%
Esclave	23	0,00632%	Fonction	4	0,00110%
Esclaves	24	0,00659%	Fonctionnaire	7	0,00192%
Espérance	38	0,01044%	Fonctionnaires	34	0,00934%

Fonctions	78	0,02143%	Heureusement	7	0,00192%
Fraternel(/s)	0	0,00000%	Heureuses	3	0,00082%
Fraternelle(/s)	0	0,00000%	Heureux	85	0,02335%
Fraternellement	0	0,00000%	Honnêteté	3	0,00082%
Fraterniser	1	0,00027%	Honneur	105	0,02884%
Fraternité	28	0,00769%	Honorable	13	0,00357%
Frère	57	0,01566%	Humanité	39	0,01071%
Frères	40	0,01099%	Hydre	0	0,00000%
Fripon	14	0,00385%	Hypocrisie	17	0,00467%
Fripons	25	0,00687%	Hypocrite	10	0,00275%
Frivolité	2	0,00055%	Hypocrites	7	0,00192%
Frugal	2	0,00055%	Imagination	7	0,00192%
Frugale(/s)	0	0,00000%	Incivisme	5	0,00137%
Frugalement	0	0,00000%	Indépendance	89	0,02445%
Frugalité	6	0,00165%	Indépendant	23	0,00632%
Frugals	0	0,00000%	Indépendante	14	0,00385%
Frugaux	1	0,00027%	Indépendantes	2	0,00055%
Fureur	58	0,01593%	Indépendants	8	0,00220%
Gauche	18	0,00494%	Individu	17	0,00467%
Générale	145	0,03983%	Individuel	2	0,00055%
Générosité	13	0,00357%	Individuelle	1	0,00027%
Gironde	14	0,00385%	individuelles	2	0,00055%
Girondin	0	0,00000%	Individuels	0	0,00000%
Girondins	3	0,00082%	Individus	19	0,00522%
Gloire	88	0,02417%	Industrie	30	0,00824%
Gouvernement	387	0,10631%	Industriel(/s)	0	0,00000%
Grand	205	0,05631%	Industrielle(/s)	0	0,00000%
Grands	112	0,03077%	Industries	0	0,00000%
Guerre	371	0,10191%	Inégalité	6	0,00165%
Guerres	42	0,01154%	Inégalités	0	0,00000%
Guillotine	6	0,00165%	Insecte	1	0,00027%
Haine	39	0,01071%	Insectes	1	0,00027%
Harmonie	46	0,01264%	Insolence	12	0,00330%
Harmonieuse	1	0,00027%	Institution	27	0,00742%
Harmonieusement	1	0,00027%	Institutions	99	0,02720%
Harmonieuses	0	0,00000%	Instruction	36	0,00989%
Harmonieux	1	0,00027%	Instructions	7	0,00192%
Harmoniser	0	0,00000%	Insurgé(/s)	0	0,00000%
Héroïque	3	0,00082%	Insurgée(/s)	0	0,00000%
Héroïques	1	0,00027%	Insurrection	22	0,00604%
Héroïsme	5	0,00137%	Insurrections	1	0,00027%
Héros	52	0,01428%	Intérêt	151	0,04148%
Heureuse	15	0,00412%	Intérêts	63	0,01731%

Intrigant	3	0,00082%	Mandataire	5	0,00137%
Intrigants	4	0,00110%	Mandataires	6	0,00165%
Intrigue	30	0,00824%	Manouvrier(/s)	0	0,00000%
Intrigues	22	0,00604%	Manufacture	4	0,00110%
Jacobin	0	0,00000%	Manufactures	18	0,00494%
Jacobins	31	0,00852%	Marchand	6	0,00165%
Jalousie	20	0,00549%	Marchands	19	0,00522%
Joie	20	0,00549%	Masque	16	0,00440%
Journalier	1	0,00027%	Masqué	0	0,00000%
Journaliers	2	0,00055%	Masquée(/s)	0	0,00000%
Justice	194	0,05329%	Masques	2	0,00055%
Laboureur(/s)	0	0,00000%	Masqués	1	0,00027%
Lâche	29	0,00797%	Maternel	4	0,00110%
Lâches	26	0,00714%	Maternelle	4	0,00110%
Lâcheté	12	0,00330%	Maternelles	1	0,00027%
Libéral(/s)	0	0,00000%	Maternels	0	0,00000%
Libérale(/s)	0	0,00000%	Méchant	18	0,00494%
Libéalement	0	0,00000%	Méchante	1	0,00027%
Libéralisme	0	0,00000%	Méchantes	0	0,00000%
Libéralité(/s)	0	0,00000%	Méchants	29	0,00797%
Libéraux	0	0,00000%	Médiocre(/s)	0	0,00000%
Libertaire(/s)	0	0,00000%	Médiocrement	0	0,00000%
Liberté	634	0,17416%	Médiocrité	8	0,00220%
Libertés	1	0,00027%	Mensonge	8	0,00220%
Liberticide	0	0,00000%	Métayage	0	0,00000%
Liberticides	2	0,00055%	Métayer(/s)	0	0,00000%
Libre	97	0,02665%	Militant(/s)	0	0,00000%
Libres	34	0,00934%	Misère	46	0,01264%
Loi	410	0,11263%	Misères	0	0,00000%
Lois	538	0,14779%	Modération	9	0,00247%
Magistrat	45	0,01236%	Modestie	23	0,00632%
Magistrats	43	0,01181%	Montagnard	1	0,00027%
Magistrature	9	0,00247%	Montagnards	2	0,00055%
Magistratures	11	0,00302%	Montagne	12	0,00330%
Magnanimité	0	0,00000%	Morale	53	0,01456%
Maître	63	0,01731%	Mouvement	70	0,01923%
Maîtres	21	0,00577%	Mouvements	48	0,01319%
Malheur	66	0,01813%	Mutuellement	5	0,00137%
Malheureuse	13	0,00357%	Naïveté	1	0,00027%
Malheureuses	4	0,00110%	Nation	66	0,01813%
Malheureux	72	0,01978%	Nature	309	0,08488%
Malheurs	44	0,01209%	Négoce	4	0,00110%
Malheurs	44	0,01209%	Négoces	0	0,00000%

Négociant	4	0,00110%	Perfidie	15	0,00412%
Négociants	5	0,00137%	Personne	80	0,02198%
Noble	16	0,00440%	Personnel	10	0,00275%
Nobles	35	0,00961%	Personnes	40	0,01099%
Noblesse	29	0,00797%	Pervers	12	0,00330%
Oppression	33	0,00907%	Perverse(/s)	0	0,00000%
Oppressions	0	0,00000%	Perversion	0	0,00000%
Opprimé	22	0,00604%	Perversité	6	0,00165%
Opprimée	1	0,00027%	Perversités	0	0,00000%
Opprimées	0	0,00000%	Peuple	1412	0,38787%
Opprimés	8	0,00220%	Peur	21	0,00577%
Opulence	16	0,00440%	Piété	11	0,00302%
Ordre	188	0,05164%	Pitié	36	0,00989%
Orgueil	79	0,02170%	Populace	0	0,00000%
Orthodoxie	0	0,00000%	Populaire	69	0,01895%
Ouvrier	3	0,00082%	Populaires	22	0,00604%
Ouvriers	36	0,00989%	Pouvoir	146	0,04011%
Pain	25	0,00687%	Pouvoirs	68	0,01868%
Parcimonie	0	0,00000%	Privé	10	0,00275%
Parcimonieuse(/s)	0	0,00000%	Probité	38	0,01044%
Parcimonieusement	0	0,00000%	Producteur(/s)	0	0,00000%
Parcimonieux	0	0,00000%	Productif(/s)	0	0,00000%
Particulier	44	0,01209%	Production	1	0,00027%
Particulière	32	0,00879%	Productions	5	0,00137%
Passion	19	0,00522%	Productive(/s)	0	0,00000%
Passions	40	0,01099%	Produit	37	0,01016%
Paternel	1	0,00027%	Profit	32	0,00879%
Paternelle	8	0,00220%	Profits	5	0,00137%
Paternelles	1	0,00027%	Progrès	11	0,00302%
Paternels	1	0,00027%	Prolétaire(/s)	0	0,00000%
Patience	10	0,00275%	Propriétaire	23	0,00632%
Patrie	306	0,08406%	Propriétaires	21	0,00577%
Patriote	24	0,00659%	Propriété	66	0,01813%
Patriotes	79	0,02170%	Propriétés	16	0,00440%
Patriotisme	34	0,00934%	Prospérité	21	0,00577%
Pauvre	43	0,01181%	Prospérités	0	0,00000%
Pauvres	17	0,00467%	Providence	10	0,00275%
Pauvreté	16	0,00440%	Providentiel	0	0,00000%
Paysan	2	0,00055%	Providentiellement	0	0,00000%
Paysannerie	0	0,00000%	Public	907	0,24915%
Paysans	3	0,00082%	Publique	118	0,03241%
Perfectibilité	0	0,00000%	Pudeur	22	0,00604%
Perfectionnement	0	0,00000%	Puissance	90	0,02472%

Puissances	26	0,00714%	Révolutionnaires	19	0,00522%
Puissant	23	0,00632%	Révolutions	26	0,00714%
Puissante	7	0,00192%	Riche	32	0,00879%
Puissantes	3	0,00082%	Riches	47	0,01291%
Puissants	16	0,00440%	Richesse	4	0,00110%
Pur	16	0,00440%	Richesses	12	0,00330%
Pure	13	0,00357%	Roi	352	0,09669%
Pures	6	0,00165%	Rois	89	0,02445%
Pureté	6	0,00165%	Roture(/s)	0	0,00000%
Purs	7	0,00192%	Roturier(/s)	0	0,00000%
Pygmée(/s)	0	0,00000%	Roturière(/s)	0	0,00000%
Pygméen(/s)	0	0,00000%	Royauté	37	0,01016%
Raison	148	0,04066%	S'aider	1	0,00027%
Réaction	4	0,00110%	S'aimer	4	0,00110%
Réactionnaire(/s)	0	0,00000%	S'entraider	0	0,00000%
Réactions	0	0,00000%	Sacré	14	0,00385%
Réciprocité	0	0,00000%	Sacrée	14	0,00385%
Réciproque	2	0,00055%	Sacrées	3	0,00082%
Réciproquement	2	0,00055%	Sacrés	10	0,00275%
Réciproques	1	0,00027%	Sagesse	86	0,02362%
Régénération	1	0,00027%	Saint	119	0,03269%
Régénérer	1	0,00027%	Sainte	20	0,00549%
Repos	28	0,00769%	Saintes	8	0,00220%
Représentant	72	0,01978%	Saints	34	0,00934%
Représentants	422	0,11592%	Salaire	18	0,00494%
Républicain	41	0,01126%	Salaires	3	0,00082%
Républicaine	13	0,00357%	Salarié	0	0,00000%
Républicaines	10	0,00275%	Salariée(/s)	0	0,00000%
Républicains	19	0,00522%	Salarier	0	0,00000%
République	724	0,19888%	Salariés	1	0,00027%
Résistance	17	0,00467%	Salut	747	0,20520%
Résistances	0	0,00000%	Sans-culotte	1	0,00027%
Respect	54	0,01483%	Sans-culotterie	0	0,00000%
Rêverie	0	0,00000%	Sans-culottes	7	0,00192%
Rêveries	1	0,00027%	Sans-culottisme	0	0,00000%
Révolte	32	0,00879%	Satanique(/s)	0	0,00000%
Révolté	2	0,00055%	Secte	2	0,00055%
Révoltée	3	0,00082%	Sectes	1	0,00027%
Révoltées	0	0,00000%	Sensibilité	7	0,00192%
Révoltes	2	0,00055%	Sensible	45	0,01236%
Révoltés	5	0,00137%	Sensibles	14	0,00385%
Révolution	184	0,05054%	Serf(/s)	0	0,00000%
Révolutionnaire	128	0,03516%	Serve	2	0,00055%

Serves	0	0,00000%
Servitude	12	0,00330%
Sévérité	34	0,00934%
Sincérité	9	0,00247%
Sobre(/s)	0	0,00000%
Sobrement	0	0,00000%
Sobriété	1	0,00027%
Sociabilité	0	0,00000%
Social	99	0,02720%
Sociale	57	0,01566%
Sociales	5	0,00137%
Sociaux	5	0,00137%
Société	133	0,03653%
Solidaire	0	0,00000%
Solidairement	1	0,00027%
Solidaires	1	0,00027%
Solidariser	0	0,00000%
Solidarisme	0	0,00000%
Solidariste	0	0,00000%
Solidarité	0	0,00000%
Solon	2	0,00055%
Souverain	110	0,03022%
Souveraine	9	0,00247%
Souverainement	2	0,00055%
Souveraines	0	0,00000%
Souveraineté	60	0,01648%
Souverains	4	0,00110%
Stoïcien(/s)	0	0,00000%
Stoïcienne	1	0,00027%
Stoïciennes	0	0,00000%
Stoïcisme	1	0,00027%
Stoïque	2	0,00055%
Stoïquement	0	0,00000%
Stoïques	2	0,00055%
Subsistance	6	0,00165%
Subsistances	124	0,03406%
Subsister	6	0,00165%
Suspect	7	0,00192%
Suspects	30	0,00824%
Sympathie	1	0,00027%
Tempérance	0	0,00000%
Terreur	61	0,01676%
Tranquillité	12	0,00330%

Travail	32	0,00879%
Travailler	10	0,00275%
Travailleur(/s)	0	0,00000%
Travaux	57	0,01566%
Tyran	68	0,01868%
Tyrannie	141	0,03873%
Tyrannique	13	0,00357%
Tyranniques	7	0,00192%
Tyrans	86	0,02362%
Ultra-révolutionnaire(/s)	0	0,00000%
Union	10	0,00275%
Utile	28	0,00769%
Utiles	16	0,00440%
Valeur	54	0,01483%
Vanité	13	0,00357%
Vénalité	1	0,00027%
Vengeance	32	0,00879%
Vengeances	4	0,00110%
Venger	27	0,00742%
Vérité	118	0,03241%
Vérités	11	0,00302%
Vertu	231	0,06346%
Vertu (la)*	207	0,05686%
Vertueuse	5	0,00137%
Vertueuses	1	0,00027%
Vertueux	24	0,00659%
Vertus	92	0,02527%
Vice	27	0,00742%
Vices	39	0,01071%
Vicieuse	1	0,00027%
Vicieuses	0	0,00000%
Vicieux	5	0,00137%
Violence	52	0,01428%
Violences	11	0,00302%
Volonté	106	0,02912%
Volupté	7	0,00192%
Zèle	23	0,00632%

Totale		
occorrenze	24637	6,76774%

Totale parole nelle		
<i>Œuvres complètes</i>		
(Tokens)	364036	100%

6.2 LISTA DI FREQUENZA DI LESSIE COMPOSTE E COMPLESSE

Lessia composta o complessa	Frequenza assoluta		
		Bonheur des individus	0
		Bonheur des particuliers	1
		Bonheur des privés	0
		Bonheur des sans-culottes	0
Ami de la liberté	1	Bonheur domestique	0
Amis de la liberté	5	Bonheur du citoyen	0
Amour de (pour) l'égalité	1	Bonheur du genre humain	0
Amour de (pour) l'humanité	2	Bonheur du monde	0
Amour de (pour) la patrie	18	Bonheur du monde entier	0
Amour de ses semblables	1	Bonheur du peuple	6
Amour de soi	1	Bonheur du sans-culotte	0
Amour maternel	0	Bonheur général	0
Amour paternel	0	Bonheur individuel	0
Amour pour le prochain	0	Bonheur particulier	2
Aristocratie bourgeoise	0	Bonheur politique	0
Attachement mutuel	0	Bonheur privé	1
Besoins factives	0	Bonheur public	6
Bien commun	0	Bonheur social	1
Bien général	12	Bonne foi	23
Bien politique	0	Bonne(/s) citoyenne(/s)	0
Bien public	21	Bons citoyens	10
Bien social	0	Bons représentants	0
Bon citoyen	3	Bourgeois aisés	0
Bon sens	14	Bourgeois aristocrates	0
Bonheur collectif	0	Bourgeois égoïstes	0
Bonheur commun	1	Bourgeois orgueilleux	0
Bonheur de l'être social	0	Bourgeois riches	0
Bonheur de l'homme	0	Bourgeoisie aristocratique	0
Bonheur de l'humanité	0	Citoyen(/s) vertueux	1
Bonheur de l'univers	0	Classe(/s) bourgeoise(/s)	0
Bonheur de la société	0	Communauté politique	0
Bonheur de tous	1	Compagnon(/s) fidèle(/s)	0
Bonheur des citoyens	0	Contre(-)révolution morale	0
Bonheur des concitoyens	1	Contre(-)révolution politique	0
Bonheur des hommes	0		

Corps politique	12	Ennemi(/s) de l'état	0
Corps social	23	Ennemis de la liberté	9
Corruption des mœurs	1	Ennemis de la patrie	9
Délégués du peuple	0	Ennemis de la république	22
Députés fidèles	0	Ennemis de la révolution	22
Députés vertueux	0	Ennemis de l'état	0
Despotisme de la liberté	0	Ennemis du peuple	20
Dévouement pour (de) la patrie	0	État révolutionnaire	0
Division(/s) des opinions	0	Éternel législateur	0
Droit à l'insurrection	1	Être des êtres	0
Droit à la vie	2	Être éternel	0
Droit de cité	7	Être Suprême	12
Droit naturel	4	Existence civile	0
Droit(/s) à (d') exister	1	Faux citoyens	0
Droit(/s) à (de) subsister	0	Faux patriotes	1
Droit(/s) à la (aux) subsistance(/s)	0	Faux révolutionnaires	0
Droit(/s) de femme(/s)	0	Félicité collective	0
Droit(/s) de pétition	1	Félicité commune	0
Droit(/s) de publier	0	Félicité de l'homme	1
Droit(/s) de s'assembler	1	Félicité de la société	0
Droit(/s) de vote	0	Félicité de tous	0
Droit(/s) existence	0	Félicité de tout le genre humain	0
Droits à l'insurrection	0	Félicité des hommes	0
Droits civils	0	Félicité des individus	0
Droits de cité	1	Félicité des particuliers	0
Droits individuels	0	Félicité des privés	0
Droits naturels	1	Félicité du (des) sans-culotte(/s)	0
Droits politiques	2	Félicité du citoyen	0
Droits su (/sa) la vie	1	Félicité du genre humain	0
Économie politique	0	Félicité du monde	0
Économie politique populaire	0	Félicité du peuple	1
Égalité civile	3	Félicité générale	0
Égalité morale	0	Félicité individuelle	0
Égalité naturelle	1	Félicité particulière	0
Égalité politique	1	Félicité politique	0
Égalité sainte	0	Félicité privée	0
Égalité sociale	0	Félicité publique	2
Ennemi de la liberté	2	Félicité sociale	0
Ennemi de la patrie	3	Félicité universelle	0
Ennemi de la république	1	Félicité(/s) individuelle(/s)	0
Ennemi de la révolution	0	Fêtes civiques	2
Ennemi du peuple	4	Fêtes nationales	0

Fêtes publiques	2	Intérêt privé	1
Fêtes révolutionnaires	0	Intérêt public	16
Fidélité conjugale	0	Intérêt social	1
Fils de Marie	1	Intérêt(/s) individuel(/s)	0
Foi conjugale	0	Intérêts particuliers	1
Gouvernement représentatif	1	Intérêts personnels	0
Gouvernement révolutionnaire	21	Intérêts privés	3
Grand être	0	Intérêts publics	0
Guerre civile	20	Liberté civile	5
Harmonie du gouvernement	3	Liberté commune	0
Harmonie du monde moral et politique	0	Liberté d'imprimer	0
Harmonie sociale	1	Liberté d'opinion	0
Heureuse harmonie	0	Liberté de la presse	2
Homme corrompu	0	Liberté de publier	0
Homme faible	2	Liberté de religion	0
Homme puissant	3	Liberté de s'assembler	0
Homme révolutionnaire	4	Liberté des cultes	2
Homme vertueux	1	Liberté des opinions	1
Homme(/s) dépravé(/s)	0	Liberté domestique	0
Homme(/s) juste(/s)	0	Liberté du culte	0
Homme(/s) pur	0	Liberté égalité fraternité	2
Homme(/s) vicieux	0	Liberté générale	0
Hommes corrompus	10	Liberté individuelle	1
Hommes faibles	0	Liberté morale	0
Hommes puissants	3	Liberté naturelle	2
Hommes révolutionnaires	2	Liberté partagée	0
Hommes vertueux	0	Liberté particulière	0
Honnêtes gens	0	Liberté personnelle	0
Immortalité de l'âme	4	Liberté philosophique	0
Intérêt commun	4	Liberté politique	0
Intérêt de la France	0	Liberté publique	14
Intérêt de la nation	0	Liberté sociale	1
Intérêt de la patrie	3	Liberté(/s) des femme(/s)	0
Intérêt de la société	0	Liberté(/s) privée(/s)	0
Intérêt des individus	0	Libertés individuelles	0
Intérêt des particuliers	0	Libertés publiques	0
Intérêt des personnes	0	Loi agraire	1
Intérêt des privés	0	Lois bienfaitantes	0
Intérêt général	1	Mandataires vertueux	0
Intérêt particulier	4	Mauvais citoyens	2
Intérêt personnel	2	Mauvais révolutionnaire(/s)	0
		Mauvais sujet	1

Mauvais sujets	0	Souveraine Puissance	0
Méchant(/s) patriote(/s)	0	Suprême législateur	0
Méchant(/s) révolutionnaire(/s)	0	Sûreté publique	1
Militant(/s) dévoué(/s)	0	Tendresse maternelle	0
Mœurs à régénérer	0	Tranquillité publique	3
Mœurs corrompus	0	Vengeance populaire	1
Multiplication des besoins	0	Vertu civile	0
Nature humaine	3	Vertu civique	0
Nouvel ordre de choses	4	Vertu politique	2
Patriote bon	2	Vertu privée	0
Patriote(/s) pur(/s)	0	Vertu publique	3
Patriote(/s) vertueux	0	Vertu républicaine	3
Patriote(/s) vicieux	0	Vertu révolutionnaire	0
Patriotes bons	1	Vertu(/s) commune(/s)	0
Patriotes meilleurs	0	Vertu(/s) domestique(/s)	0
Patriotes vraiment	0	Vertu(/s) générale(/s)	0
Patriotes vrais	0	Vertu(/s) patriotique(/s)	0
Pauvreté honorable	0	Vertu(/s) sociale(/s)	0
Petit(/s) paysan(/s) propriétaire(/s)	0	Vertueux patriotes	0
Peuple heureux	9	Vertueux révolutionnaire(/s)	0
Piété filiale	3	Vertus civiles	2
Pouvoir souverain	0	Vertus civiques	1
Producteur(/s) utile(/s)	0	Vertus politiques	2
Profit(/s) honnête(/s)	0	Vertus privées	1
Purifier les mœurs	0	Vertus publiques	1
Régénération des mœurs	0	Vertus républicaines	4
Régénérer les (nos) mœurs	0	Vertus révolutionnaires	1
Représentants fidèles	0	Volonté générale	30
Représentants vertueux	0	Volonté souveraine	1
Révolution glorieuse	0	Vrais révolutionnaires	0
Richesse publique	0	Zèle compatissant	0
Richesse(/s) de la nation	0		
Richesse(/s) des nations	0	Totale	
Sainte guillotine	0	occorrenze	1229
Sainte insurrection	0		
Sainte liberté	0	Totale parole nelle	
Sainte Montagne	0	<i>Œuvres complètes</i>	
Sainte révolution	0	(Tokens)	364036
Sainte violence	0		
Salut de la patrie	9	NOTA	
Salut du peuple	2		
Salut public ¹	685		

¹ Comprese le occorrenze nella formula «Comité de salut public».

6.3 LISTA DI FREQUENZA DI NOMI PROPRI

Nome	Frequenza assoluta	Frequenza relativa
Amérique	8	0,00220%
Annibal	2	0,00055%
Aristide	1	0,00027%
Athènes	12	0,00330%
Brutus	10	0,00275%
César	15	0,00412%
Catilina	8	0,00220%
Christ	6	0,00165%
Cincinnatus	0	0,00000%
Cromwell	7	0,00192%
États-Unis	1	0,00027%
Jéhovah	1	0,00027%
Jésus	12	0,00330%
Jésus(-)Christ	4	0,00110%
Licurgue	0	0,00000%
Locke	0	0,00000%
Mably	0	0,00000%
Machiavel	1	0,00027%
Montesquieu	19	0,00522%
Phocion	1	0,00027%
Pisistrate	4	0,00110%
Platon	2	0,00055%
Rome	60	0,01648%

Rousseau	18	0,00494%
Saint(-)Jean ²	15	0,00412%
Satan	5	0,00137%
Satanas	8	0,00220%
Smith	2	0,00055%
Solon	2	0,00055%
Sparte	5	0,00137%
Sylla	3	0,00082%
Turenne	0	0,00000%
Vendée	30	0,00824%
Voltaire	2	0,00055%
Washington	0	0,00000%

Totale occorrenze	264	0,07252%
----------------------	-----	----------

Totale parole nelle <i>Œuvres complètes</i> (Tokens)	364036	100%
--	--------	------

NOTA

² Sono comprese le occorrenze in cui ci si riferisce a luoghi di culto intitolati a Saint-Jean.

6.4 LISTA DELLE CENTO PAROLE (VUOTE E PIENE) PIÙ FREQUENTI

Parola (<i>Word type</i>)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
De	17781	4,88441%	S'	1511	0,41507%
La	11939	3,27962%	Son	1500	0,41205%
Et	9753	2,67913%	Plus	1479	0,40628%
Le	9609	2,63957%	Peuple	1412	0,38787%
Les	8843	2,42916%	Point	1344	0,36919%
L'	8617	2,36707%	Je	1253	0,34420%
À	5750	1,57951%	Sa	1206	0,33129%
Des	5232	1,43722%	Ses	1109	0,30464%
Que	4772	1,31086%	Ils	1102	0,30272%
Du	4564	1,25372%	Sont	1092	0,29997%
Il	4178	1,14769%	Leur	1049	0,28816%
D'	3749	1,02984%	Elle	1048	0,28788%
Qui	3722	1,02243%	Tout	1040	0,28569%
Un	3531	0,96996%	Mais	1027	0,28211%
Est	3506	0,96309%	Tous	976	0,26811%
En	3430	0,94221%	Aux	973	0,26728%
Dans	3309	0,90898%	Si	962	0,26426%
Qu'	2858	0,78509%	Comité	950	0,26096%
Pour	2707	0,74361%	Pas	950	0,26096%
Ne	2529	0,69471%	Avec	945	0,25959%
Par	2224	0,61093%	Cette	908	0,24943%
A	2152	0,59115%	Public	907	0,24915%
Vous	2092	0,57467%	Était	867	0,23816%
On	2050	0,56313%	Lui	859	0,23597%
Au	2042	0,56093%	Y	848	0,23294%
Une	2037	0,55956%	Même	837	0,22992%
N'	2029	0,55736%	Ces	789	0,21674%
Ce	1961	0,53868%	Ou	777	0,21344%
Se	1818	0,49940%	C'	757	0,20795%
Sur	1642	0,45105%	tre	754	0,20712%
Nous	1517	0,41672%	Ont	747	0,20520%
			Salut	747	0,20520%
			République	725	0,19916%
			Sans	719	0,19751%

6.5 LISTA DELLE CENTO PAROLE PIÙ FREQUENTI CON CONTENUTO SEMANTICO
SOCIO-POLITICO SIGNIFICATIVO

Parola (<i>Word type</i>)	Frequenza assoluta	Frequenza relativa			
Peuple	1412	0,38787%	Ennemis	232	0,06373%
Comité	950	0,26096%	Vertu	231	0,06346%
Public	907	0,24915%	Esprit	219	0,06016%
Salut	747	0,20520%	Armées	215	0,05906%
République	725	0,19916%	Corps	215	0,05906%
Armée	715	0,19641%	Monde	213	0,05851%
Liberté	634	0,17416%	Ministre	212	0,05824%
Lois	538	0,14779%	Terre	212	0,05824%
Bien	535	0,14696%	Commission	209	0,05741%
État	520	0,14284%	Place	208	0,05714%
Citoyen	507	0,13927%	Grand	205	0,05631%
Hommes	475	0,13048%	Exécution	202	0,05549%
Représentants	422	0,11592%	Politique	202	0,05549%
Loi	410	0,11263%	Ennemi	200	0,05494%
Homme	389	0,10686%	Membres	200	0,05494%
Gouvernement	387	0,10631%	Amour	199	0,05466%
Paris	377	0,10356%	Département	198	0,05439%
Guerre	371	0,10191%	Justice	194	0,05329%
Citoyens	369	0,10136%	Chef	193	0,05302%
Roi	352	0,09669%	Ordre	188	0,05164%
Nationale	351	0,09642%	Enfants	186	0,05109%
Général	348	0,09559%	Vie	185	0,05082%
Nature	309	0,08488%	Révolution	184	0,05054%
Arrête	306	0,08406%	Conseil	183	0,05027%
Patrie	306	0,08406%	Mort	180	0,04945%
France	305	0,08378%	Rapport	173	0,04752%
Convention	280	0,07692%	Crime	172	0,04725%
Arrêté	276	0,07582%	Yeux	166	0,04560%
Cœ(oe)ur	265	0,07279%	Assemblée	164	0,04505%
Droit	251	0,06895%	Armes	161	0,04423%
Force	241	0,06620%	District	155	0,04258%
			Français	153	0,04203%
			Principe	153	0,04203%
			Intérêt	151	0,04148%

Tribunal	150	0,04120%	Donner	131	0,03599%
Partie	148	0,04066%	Étranger	131	0,03599%
Raison	148	0,04066%	Sur-le-champ	131	0,03599%
Commune	146	0,04011%	Bon	130	0,03571%
Dieu	146	0,04011%	Militaires	129	0,03544%
Pouvoir	146	0,04011%	Pays	129	0,03544%
Administration	145	0,03983%	Rapports	128	0,03516%
Générale	145	0,03983%	Révolutionnaire	128	0,03516%
Principes	144	0,03956%	Arrestation	127	0,03489%
Sang	144	0,03956%	Chargé	126	0,03461%
Commerce	143	0,03928%	Substances	124	0,03406%
Seul	141	0,03873%	Droits	123	0,03379%
Tyrannie	141	0,03873%	Indivisible	123	0,03379%
Ville	139	0,03818%	Possession	123	0,03379%
Constitution	137	0,03763%			
Arrêtent	136	0,03736%	Totale		
Ciel	134	0,03681%	occorrenze	26242	7,20864%
Père	134	0,03681%			
Parti	133	0,03653%			
Prendre	133	0,03653%	Totale parole nelle		
Société	133	0,03653%	<i>Œuvres complètes</i>		
			(Tokens)	364036	100%

7. Indici delle concordanze delle *Œuvres* di Robespierre

7.1 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «BONHEUR»

TOMO I

DISCOURS SUR LES PEINES INFAMANTES, COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE METZ EN 1784, pp. 5-77¹.

Edizione del 1784, pp. 20-47.

p. 20

C'est un sublime spectacle de voir les compagnies sçavantes, sans cesse occupées d'objets utiles à l'interet public, inviter le génie, par l'appas des plus flatteuses récompenses à combattre les abus qui troublent le BONHEUR de la société.

p. 31 (2)

La vertu produit le BONHEUR, comme le soleil produit la lumiere, tandis que le malheur sort du crime, comme l'insecte impur naît du sein de la corruption.

[...]

toute loi injuste; toute institution cruelle qui offense le droit naturel; contrarie directement leur but, qui est la conservation des droits de l'homme, le BONHEUR et la tranquillité des citoiens.

p. 36

on auroit beau ajouter que les peuples qui l'ont adopté sont d'ailleurs, justes, humains, éclairés; qu'ils ont des mœurs polies, des loix sages, des institutions sublimes; qu'ils sçavent mieux qu'aucun autre respecter les droits de l'humanité et connoitre les principes du BONHEUR social;

p. 39

Ce préjugé fatal semble fait pour etre le signal de la discorde. C'est par lui qu'une barriere insurmontable s'éleve tout a coup entre des familles pretes à s'unir par une étroite alliance; c'est par lui que le dedain, le mépris, le deuil, le désespoir succede à l'estime, à l'amour, à la joie, à l'ivresse du BONHEUR;

p. 45

J'ai fait voir que l'honneur est le principe du préjugé dont je parle; et ceux sur qui l'honneur a le plus d'empire sont ceux qui attachent le plus de prix à l'éclat des distinctions et au BONHEUR de fixer l'attention du prince; quand il opposera son exemple au préjugé, il sera donc sûr de le combattre avec des armes invincibles.

Edizione del 1785 – note alle pp. 20-47 e appendici I, II, III, pp. 48-63.

p. 37, in nota.

Nous regardons tout ce qui porte atteinte à la stabilité de nos propriétés, comme un coup funeste qui ébranle les fondemens du BONHEUR public.

p. 42, in nota.

Heureux aussi et non moins grand peut-être l'Homme de Lettres qui, sauroit montrer à l'Homme d'Etat les traits dont il doit frapper ce monstre, et obtenir la plus douce récompense qui puisse couronner les travaux du génie, l'avantage de contribuer au BONHEUR de ses concitoyens.

p. 50

Dans toute Société bien constituée, il est des Tribunaux établis par les loix, pour juger les crimes suivant des formes invariables, faites pour servir de sauve-garde à l'innocence et de rempart à la liberté civile; mais ces principes sacrés, sur lesquels portent les premiers fondemens du BONHEUR public, le préjugé permet-il de les suivre avec rigueur?

p. 61

Cette idée intéressante, sur laquelle vous avez su fixer l'attention du public, parviendra tôt ou tard jusqu'au Trône; elle ne sera pas vainement présentée au jeune et sage Monarque qui le remplit: nous en avons pour garant cette sainte passion du BONHEUR des peuples qui forme son auguste caractère.

ÉLOGE DE GRESSET (manoscritto, 1785), pp. 88-115.

p. 95

Je retrouve la même ame dans l'inexprimable douceur du pinceau qui traça l'image de la vie pastorale et des plaisirs de l'âge d'or. Non: cette expression touchante n'a pu sortir que d'un cœur pur, digne de goûter le calme et le BONHEUR de l'innocence qu'il décrit si bien.

p. 105

Si le reste de sa carrière m'offre peu de productions littéraires, je m'en console aisément; elle me présente des objets plus intéressans: le BONHEUR et la vertu.

p. 106

Ils nous ont couté nos mœurs, notre repos, notre BONHEUR, et celui de toute notre postérité, à

laquelle ils transmettront d'âge en âge, la licence et la corruption du notre!

p. 107

Tandis que leur absurde jalousie s'exhaloit en vaines clameurs tranquille, inaccessible à leurs foibles traits, il ne fut pas même tenté de les écraser par la supériorité de son génie. Eh! comment leur malignité auroit-elle troublé son repos? Touchoit-elle aux véritables fondemens de sa gloire et de son BONHEUR?

p. 108 (2)

trouver dans une autorité sacrée et dans un immense revenu mille moïens de contribuer au BONHEUR d'une vaste contrée; etre, au milieu des peuples, comme un ange tutélaire, qui soulage la misere, encourage la vertu, fait regner l'ordre et la paix avec les mœurs et la religion, dont il étendrait l'empire par le seul respect qu'inspire sa personne;

[...]

Quoiqu'un homme qui trouvoit en lui même la paix et le BONHEUR dût être peu tourmenté par le desir de la célébrité, le goût des lettres ne laissa jamais les talens de notre poete absolument oisifs.

p. 111

Ce n'est point assez pour lui de protéger les Sciences et de les encourager par ses bienfaits à des découvertes importantes au bien public; vous l'avez entendu Messieurs, au milieu de vous, célébrer leurs merveilles avec l'éloquence d'un homme digne de se passionner pour le BONHEUR de l'humanité;

ÉLOGE DE GRESSET (edito, 1786), pp. 120-147.

pp. 126-127

Je retrouve la même ame dans l'inexprimable douceur du pinceau qui traça l'image de la vie pastorale et des plaisirs de l'âge d'or. Non, cette expression touchante n'a pu sortir que d'un cœur pur, digne de goûter le calme et le BONHEUR de l'innocence qu'il décrit si bien.

p. 137 (2)

Si le reste de sa carrière m'offre peu de productions littéraires, je m'en console facilement; elle me présente des objets plus intéressans: le BONHEUR et la vertu. L'éloge de beaucoup d'Ecrivains

finit avec la liste de leurs ouvrages; ceux de Gresset sont la moindre partie du sien. [...]
Ils nous ont coûté nos mœurs, notre repos, notre BONHEUR, et celui de toute notre postérité, à laquelle ils transmettront d'âge en âge la licence et la corruption du nôtre!

p. 138

Eh! comment leur malignité auroit-elle troublé son repos? Lui ôtoit-elle quelque chose de sa vertu? Touchoit-elle aux véritables fondemens de sa gloire et de son BONHEUR.

p. 139 (2)

Dévoué tout entier au BONHEUR du troupeau qui vous étoit confié, vous mettiez votre félicité à vivre auprès de lui, et votre gloire à faire son BONHEUR;

p. 140

Quoiqu'un homme qui trouvoit en lui-même la paix et le BONHEUR, dût être peu tourmenté par le désir de la célébrité, le goût des lettres ne laissa jamais les talens de Gresset absolument oisifs.

ÉLOGE DE MESSIRE CHARLES-MARGUERITE-JEAN-BAPTISTE MERCIER DUPATY PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE BORDEAUX, pp. 155-181.

p. 161

Le peuple tremblant sous ses tyrans, n'ayant d'autre sentiment que celui de sa faiblesse, ne pouvait apprécier tout le bien que devaient opérer, pour son BONHEUR, ceux qui, par leurs fonctions augustes, sont chargés de rendre la justice.

[...]

Dans Athènes et dans Rome on voyait à côté des monumens élevés à la gloire des héros, ceux qui étoient consacrés à rappeler à la nation le souvenir des législateurs et des philosophes; de ces hommes rares et privilégiés, de ces amis de l'humanité, qui semblent n'avoir été placés sur la terre que pour le BONHEUR de ceux qui l'habitent.

p. 166

O citoyen généreux! il en a coûté, sans doute, à votre BONHEUR et à votre tranquillité pour être demeuré fidèle à vos promesses;

p. 169 (2)

Il ne craint pas de dire hautement la vérité, lorsqu'elle importe au BONHEUR public. C'est dans

ces écrits sublimes et touchans, où son ame et son génie respirent encore, où la vie d'un homme est appréciée ce qu'elle vaut, où tout est consacré au bien de l'humanité, où l'on retrouve partout le philosophe profond et le magistrat vertueux, que nous pouvons puiser des lumières et des vérités utiles; car il ne nous est plus permis de nous endormir sur le sein de tant d'abus révoltans, aujourd'hui que notre souverain, uniquement occupé du BONHEUR de son peuple, nous invite à venir déposer dans son cœur paternel le sujet de nos plaintes;

p. 175

Qu'on aime à voir le philosophe et le grand homme rendre hommage aux premiers sentimens de la nature, découvrir les racines par où il tient à l'espèce humaine, et établir, sur cette base, ses jouissances et son BONHEUR!

p. 176

Convaincu par une longue expérience, et plus encore par de profondes réflexions, que c'est des lois que dépendent le BONHEUR et la durée des empires, et que naissent tous les désordres tant reprochés à la méchanceté humaine, il se remplit des idées de réforme et d'amélioration, que sa bienfaisance et ses talens ont fait espérer à la France, et annoncé à toute l'Europe.

p. 179

Chéri et respecté de sa famille dont il fait le BONHEUR, honoré par le suffrage de tous les gens de bien, admiré des étrangers qui veulent le voir et le connaître, son nom est mis à côté de celui des bienfaiteurs du genre humain. Les malheureux ne le prononcent qu'avec attendrissement.

ÉLOGE DE LA ROSE, pp. 185-194.

p. 190

Elle nous révéla comment les dieux jettant un regard de commisération sur les mortels, avoient résolu d'arrêter les progrès de l'égoïsme qui semble avoir banni de la terre la gaité, la franchise, la vertu et le BONHEUR, en lui opposant une association fondée sur la concorde et sur l'amitié.

p. 192

Livrez-vous donc tout entier à la joie que votre heureuse adoption doit vous inspirer et rendez grâces aux dieux qui ont daigné vous accorder

une si éclatante faveur; reconnoissez votre dignité, *agnosce, o rosati, dignitatem tuam*; et connoissez surtout votre BONHEUR, et méritez-le de plus en plus par votre zèle à répondre aux volontés du ciel et à observer ses commandements, aimez la rose, aimez vos frères, ces deux préceptes renferment toute la loi.

p. 194 (2)

C'est le BONHEUR que je vous souhaite. Tel est le BONHEUR qui vous attend si, fidèle à la grâce de votre vocation, vous vous montrez toujours zélé à remplir les engagements sacrés qu'elle vous impose: en deux mots aimez la rose, aimez vos frères; ces deux préceptes renferment toute la loi <.....> *In his duobus tota lex est.*

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, pp. 215-246.

POÉSIES AMOUREUSES

p. 227, *Vers pour le mariage de M^{lle} Demoncheaux*
Tu peux croire à de tels présages;
De ta gloire et de ton BONHEUR
Je vois trois infaillibles gages:
Tes yeux, les grâces et ton cœur.

p. 227, *J'ai vu tantot l'aimable flore <.....>*
Quelle main forma les doux nœuds?
De la vive gaieté d'Hortense
Reconnaissez l'ouvrage heureux,
Son air, sa grâce enchanteresse,
Son humeur aimable et riante;
Avec les jeux et la jeunesse
Près d'elle enchaîne le BONHEUR.

POÉSIES DIVERSES

p. 242, *L'Homme champêtre*
Il n'est point des remords la renaissante proie,
Ni le crime, ni la terreur
Ne troublent un moment son innocente joie.
Chaque idée est pour lui l'image du BONHEUR;

TOMO II

LES PLAIDOYERS PRONONCÉS DEVANT LE CONSEIL D'AR-TOIS

MÉMOIRE À CONSULTER POUR JEAN-BAPTISTE DE BEUGNY (1782), pp. 111-121.

p. 115

Catholique jusqu'à l'âge de 64 ans, il se jette tout à coup dans la Réforme; c'est-là ce qu'il appelle Avoir eu le BONHEUR de connoître la vérité.

PLAIDOYERS POUR LE SIEUR DE VISSERY DE BOIS-VALÉ (1783), pp. 136-170.

p. 136

Pourquoi faut-il que nous ne puissions payer aux grands Hommes qui les ont inventés ou conduits vers la perfection, le juste tribut de reconnaissance et d'admiration que leur doit l'humanité entière, sans être forcés de gémir en même-tems sur ces honteuses persécutions, qui ont rendu leurs sublimes découvertes aussi fatales à leur repos, qu'elles étoient utiles au BONHEUR de la société?

p. 144

L'ignorant méprise les sciences; l'homme frivole ne les regarde gueres que comme des objets d'agrémens; l'homme qui pense y voit la source du BONHEUR de l'humanité et de la grandeur des Empires.

SECOND PLAIDOYER OU RÉPLIQUE POUR LE SIEUR DE VYSERY (1783), pp. 171-202.

p. 174

non, c'est une loi de la nature; c'est un phénomène ordinaire, qui a sa source dans une propriété des corps, que la Physique a découverte, et, qu'elle a sçu faire servir, par des moyens aussi simples qu'infaillibles, au BONHEUR du genre humain.

pp. 194-195

C'est-à-dire que, parce que les premiers Juges l'auroient puni d'une démarche salutaire à l'intérêt public, des Magistrats accoutumés à signaler leur zèle pour le BONHEUR de leurs Concitoyens, aggraveroient encore cette peine, ajouteroient de nouveaux obstacles aux progrès d'une découverte utile, en effrayant, par un nouvel exemple, tous ceux qui seroient tentés de l'adopter.

p. 195

Vous le feriez, si vous vouliez extirper cette découverte; mais vous aimez mieux la protéger; vous ambitionnez la gloire de favoriser toutes celles qui intéressent le BONHEUR de la Société, et vous suivriez des principes diamétralement opposés.

MÉMOIRE POUX FRANÇOIS DÉTEUF, DEMEURANT AU VIL-
LAGE DE MARCHIENNES; CONTRE LES GRANDS-PRIEURS ET
RELIGIEUX DE L'ABBAYE D'ANCHIN (1783), pp. 234-254.

p. 235

Un petit commerce, sur lequel étoit fondée sa subsistance, prospéroit par son application et par son industrie. Content de sa modique fortune, il goûtoit, au sein de sa famille, le BONHEUR qui accompagne une vie tranquille et irréprochable, lorsqu'un Moine osa le dénoncer au Public comme un scélérat digne de toute l'animadversion de la Justice.

TOMO III

IV – ROBESPIERRE À MADEMOISELLE DEHAY, 22 janvier 1782.

p. 23

On peut rendre aux Grâces mêmes de semblables hommages, lorsqu'à tous les agréments qui les accompagnent, elles savent joindre le don de penser et de sentir, et qu'elles sont également dignes de pleurer l'infortune et de donner le BONHEUR.

IX – ROBESPIERRE À UNE DAME, 21 décembre 1786.

p. 31

Lorsqu'on a défendu la cause des malheureux avec ce sentiment profond et douloureux qu'inspire l'idée de l'injustice qu'on est forcé de repousser, dans ce moment où l'on est encore incertain si on aura le BONHEUR de le sauver, il faut à la fois une consolation et une récompense.

XII – ROBESPIERRE À UNE JEUNE FILLE, 26 juin 1787.

p. 34

J'en doute un peu et ce doute m'afflige; car lorsqu'on ne possède pas soi-même le BONHEUR, on voudroit se consoler par celui des autres; on voudroit au moins en voir jouir ceux qui méritent le plus de l'obtenir <...>

XIV – ROBESPIERRE À UNE JEUNE FILLE, 6 juin 1788.

p. 35

Car le comble du BONHEUR et de la gloire pour un écrivain, quel qu'il soit, c'est de plaire aux Grâces, n'importe de quelle manière.

XLIII – ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CON-
STITUTION D'ARRAS, 27 juin 1790.

p. 87

Quel suffrage pourrais-je préférer à celui d'une société dont les vertus et les principes doivent contribuer si puissamment à la régénération et au BONHEUR de mon pays?

LIII – ROBESPIERRE AUX ADMINISTRATEURS DE LA VILLE
D'AVIGNON

p. 97 (2)

Si Rome donnait le droit de cité aux peuples qu'elle avoit vaincues, pourquoi repousserions-nous des frères, vainqueurs comme nous du despotisme et destinés à combattre avec nous pour la conservation de la liberté commune? Voilà la seule politique qui puisse faire le BONHEUR des hommes; voilà du moins, ma profession de foi.

[...]

Ils ne seraient plus au moment où je vous écris; le BONHEUR du peuple avignonnais seroit proportionné à sa magnanimité, si ma puissance égaloit, mon zèle pour ses intérêts, et la tendre vénération que je lui ai vouée.

LXIV – ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ DE TOULON,
11 avril 1794.

p. 103

Je le recommande à votre patriotisme: vous vous appellerez qu'à la propagation des lumières et de l'esprit public est attaché le BONHEUR de la patrie et de l'humanité.

LXXII – ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CON-
STITUTION DE VERSAILLES, 1^{er} juin 1791.

p. 107

Toujours convaincu que la liberté et le BONHEUR public sont attachés à la propagation des principes, je vous envoie plusieurs ouvrages que je confie à votre patriotisme.

LXXVII – ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA
CONSTITUTION DE VERSAILLES, 13 juin 1791.

p. 113

Dites-leur que cette seule qualité sera toujours à mes yeux un titre sacré; dites-leur, que pour aimer ardemment la patrie je n'en suis pas moins

attaché à leur BONHEUR particulier, et que je leur offre à tous en général, et à chacun en particulier, mon zèle, ma voix, toutes mes ressources et ma vie même.

LXXXIX – ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'ARRAS (sans date)

p. 118

«Il est naturel que tous les ennemis du bien public soient les miens et qu'ils s'agissent surtout, au milieu de mes compatriotes, avec une vivacité proportionnée à mon dévouement pour leur BONHEUR».

CCXXXVI – LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC À L'ARMÉE, 4 brumaire an II (25 octobre 1793)².

p. 203

Que les tirans et les esclaves disparaissent de la terre, qu'il n'y reste plus que la justice, le BONHEUR et la vertu.

TOMO III – APPENDICE

VIII – ROBESPIERRE AU CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'AVIGNON, 25 décembre 1790.

p. 17

Qu'il continue de faire triompher autant qu'il est en lui, la cause de la vertu et de l'humanité; qu'il ranime dans le cœur des Français eux-mêmes la flamme céleste de la liberté, que pour prix du salutaire exemple qu'il a donné aux hommes, sa gloire soit à jamais égale à son BONHEUR;

IX – ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ D'AVIGNON, 3 janvier 1791.

p. 18

Si Rome donnoit le droit de cité aux ennemis qu'elle avoit vaincus, pourquoi repousserions-nous des frères, vainqueurs, comme nous, du despotisme, destinés à combattre, avec nous, pour la conservation de la liberté commune? Voilà la seule politique, qui puisse faire le BONHEUR des hommes; voilà du moins ma profession de foi.

p. 19

Ils ne seroient déjà plus, au moment où je vous écris, le BONHEUR du peuple avignonois seroit

proportionné à sa magnanimité, si ma puissance égalait mon zèle pour ses intérêts et la tendre vénération que je lui ai vouée.

XV – LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION, SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS, À LA SOCIÉTÉ DE STRASBOURG QUI LUI EST AFFILIÉE, 22 février 1792³.

pp. 26-27

Continuons de semer dans le cœur des hommes les principes de la justice et de l'égalité; nos enfans, notre postérité (si ce n'est nous) recueilleront la liberté et la paix, et le BONHEUR du monde sera notre récompense.

TOMO IV

PROSPECTUS, pp. 1-4.

p. 3

C'est à cette condition seulement que, descendu de la tribune du Sénat français, on peut monter encore à celle de l'Univers, et parler non à une Assemblée, qui peut être agitée par le choc des intérêts divers, mais au genre humain, dont l'intérêt est celui de la raison et du BONHEUR général.

N° 1 (19 mai 1792)

EXPOSITION DE MES PRINCIPES, pp. 5-15.

p. 6

L'Assemblée constituante a tenu dans sa main la destinée de la France et de l'Univers; elle pouvoit tout à coup élever le pluple français au plus haut degré de BONHEUR, de gloire et de liberté; elle est restée au-dessous de sa mission sublime.

p. 9

Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour classer les diverses formes de gouvernement qui font le BONHEUR et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature?

RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE AUX DISCOURS DE MM. BRISSOT ET GAUDET (SIC) DU 25 AVRIL 1792, PRONONCÉE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION, LE 27 DU MÊME MOIS, ET IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ, pp. 28-46.

p. 43

Le ciel qui me donna une âme passionnée pour la liberté, et qui me fit naître sous la domination

des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au BONHEUR et à la liberté; j'accepte avec transport cette douce et glorieuse destinée.

N° 3 (31 mai 1792)

CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX, pp. 77-99.

p. 78

A quoi tenoient le BONHEUR et la liberté publique? à l'une ou à l'autre de ces deux choses.

p. 80

Lorsque ces hommes concluent avec la cour le traité qui lui livre le BONHEUR de la nation, et l'espérance de tous les peuples et des siècles futurs, il est stipulé qu'ils garderont, le plus long-tems possible, le masque de patriotisme qu'ils lui vendent;

p. 89

Cependant voilà le véritable caractère du patriotisme. Le bien public, le BONHEUR de tous, voilà son unique objet: l'amour de la justice et de l'égalité, voilà sa passion.

COUP D'ŒIL SUR LA SÉANCE PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, pp. 99-101.

p. 101

Je me borne à faire des vœux pour le BONHEUR et pour la liberté de mon pays.

N° 4 (7 juin 1792)

OBSERVATIONS SUR LES CAUSES MORALES DE NOTRE SITUATION ACTUELLE, pp. 109-119.

pp. 111-112

Mépriserais-je plus celui qui touche au dépôt que je lui ai confié, que l'homme qui livre aux tyrans le dépôt du BONHEUR de l'univers; le procureur qui dépouille l'orphelin, que le mandataire qui trahit les nations.

p. 114

Que leur importent, et la dignité de l'homme, et la gloire de la patrie, et le BONHEUR des races futures?

p. 117

Nous voulons l'égalité des droits parce que sans elle, il n'est ni liberté, ni BONHEUR social:

p. 118

Eh! de quel prix peuvent être à nos yeux ces vains honneurs que vous partagez? En faut-il donc d'autres aux amis de l'humanité, que le BONHEUR et la liberté de leur pays qu'ils ont défendu?

DES FÊTES NATIONALES ET DES HONNEURS PUBLICS, pp. 119-127.

p. 122

Je ne craindrai pas au moins de dire tout haut que les vertus utiles au BONHEUR des hommes doivent seules prétendre à ces honneurs presque divins;

N° 5 (15-17 juin 1792)

SUR LE RESPECT DÛ AUX LOIS ET AUX AUTORITÉS CONSTITUÉES, pp. 144-149.

p. 146

Il veut ravir aux hommes jusqu'aux moyens de perfectionner leur raison et leur BONHEUR, en leur défendant de s'éclairer mutuellement sur leurs intérêts les plus chers;

p. 149

La tranquillité, c'est l'ordre public, c'est l'harmonie sociale. Peut-elle exister sans la justice, sans la liberté, sans le BONHEUR?

N° 6 (22-23 juin 1792)

RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LA FAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, pp. 165-190.

p. 171, nota redatta da Robespierre

Il dit encore, que M. Lafayette s'est hâté de proposer sa déclaration des droits, toute mesquine qu'elle étoit, afin que dans le cas où l'Assemblée seroit dissoute, il restât un monument de ce qu'elle vouloit faire pour le BONHEUR public.

N° 8 (5 juillet 1792)

RÉFLEXIONS SUR LA MANIÈRE DONT ON FAIT LA GUERRE, pp. 225-232.

p. 231

Nous avons confié notre fortune aux brigands qui nous avoient tant de fois dépouillés, notre BONHEUR et notre liberté aux éternels ennemis de l'égalité et de la vertu.

AUX AMIS DE LA CONSTITUTION. SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, pp. 244-253.

p. 250 (2)

C'est au sein d'une telle paix, que se développeront les vertus civiques qui font la gloire et le BONHEUR de la société;

[...]

L'heureuse contagion de nos principes, et le spectacle de notre gloire et de notre BONHEUR amèneront insensiblement cette époque; et alors l'Allemagne n'aura plus besoin de nos armes, pour secouer le joug du despotisme;

p. 251

Si la liberté triomphe, il s'occupe non de sa gloire, mais des moyens d'accroître le BONHEUR de son pays;

N°9 (14 juillet 1792)

OPINION DE J. M. COLLOT – D'HERBOIS. SUR LES COUPABLES DÉMARCHES DU GÉNÉRAL LAFAYETTE, pp. 262-274.

p. 269

Ah! laissez au peuple la vie, la liberté, les vertus; laissez-lui le BONHEUR domestique qui le délasse de ses travaux;

N° 10 (25 juillet 1792)

SUR LA FÉDÉRATION DE 1792, pp. 294-300.

p. 300

attendez le moment favorable que doit amener l'usage des ressources que nous avons indiquées, et que doivent hâter les attentats prochains des ennemis de la liberté. Le salut de la patrie et le BONHEUR de l'humanité sont à ce prix.

DÉCRET SUR LA REBELLION DE LAFAYETTE, pp. 301-307.

p. 307

Partagez vos hommages entre lui et les autrichiens, et ces despotes secourables, qui, pleins du zèle qui l'anime pour la tranquillité et pour le BONHEUR de la France, veulent concourir avec lui au rétablissement de l'ordre, et à la punition de la faction jacobite.

N° 11 (5 août 1792)

DES MAUX ET DES RESSOURCES DE L'ÉTAT, pp. 317-334.

p. 318

Parmi cette multitude de fonctionnaires publics, qui peuplent la France, combien en est-il qui lui montrent la route qu'il doit suivre, qui ne préfèrent point les plus vils intérêts, au BONHEUR de leur pays, et qui ne soient prêts à immoler les droits du peuple à leur orgueil stupide?

p. 319

Le BONHEUR de la France étoit réellement entre les mains de ses représentans.

p. 320

Il n'y a qu'un peuple esclave, dont les destinées soient attachées à un individu ou à une famille; la liberté et le BONHEUR public dépendent de la nature du gouvernement et du résultat des institutions politiques.

p. 327

Les français assemblés voudront, sans doute, assurer pour jamais la liberté, le BONHEUR de leur pays et de l'univers.

p. 329 (2)

La nation voudra encore que, lorsqu'elle sera assemblée, nulle puissance n'ose lui interdire le droit d'exprimer son vœu sur tout ce qui intéresse le BONHEUR public.

Ce peu d'articles très simples, et puisés dans les premiers principes de la constitution, suffiront pour l'affermir et pour assurer à jamais le BONHEUR et la liberté du peuple français.

p. 334

Loin de les envier, laissons purifier ces places, par une génération nouvelle de magistrats dignes du peuple français. Que nous faut-il de plus, que le BONHEUR et la liberté de notre pays?

N° 12 (20 août 1792)

SUR LES ÉVÉNEMENS DU 10 AOÛT 1792, pp. 350-360.

p. 352

il a exercé sa souveraineté reconnue, et déployé sa puissance et sa justice, pour assurer son salut et son BONHEUR.

p. 359 (2)

Il ne vous reste plus désormais qu'à choisir entre le plus odieux de tous les esclavages ou une liberté parfaite; entre les plus cruelles proscriptions et le BONHEUR le plus pur dont un peuple puisse jouir. [...]

Leurs crimes vous ont encore une fois, forcés à reprendre l'exercice de vos droits; exercez-les d'une manière digne de vous, et propre à assurer votre BONHEUR.

PIÈCES TROUVÉES DANS LA CHAMBRE DU ROI, pp. 369-372.

p. 371

A moins d'un ordre particulier de votre majesté, je crois de mon devoir de la suivre par-tout où elle sera; je l'aurois rejointe à Montmédy, si, pour le BONHEUR de la France, votre majesté y fut arrivée.

TOMO V

PREMIÈRE SÉRIE

N° 1 (30 septembre 1792)

EXPOSÉ DES PRINCIPES ET BUT DE CETTE PUBLICATION, pp. 15-21.

p. 15

Les nouvelles fonctions que vous m'avez confiées, m'imposent l'obligation de consacrer au BONHEUR de la patrie tous mes momens et toute mon existence.

pp. 17-18

celui des autres sera réduit aux hommes de bonne foi, qui cherchoient dans la révolution, la liberté de leur pays et le BONHEUR de l'humanité.

p. 18

Lorsqu'il déploie cette force, conformément à la volonté générale, il assure la liberté et le BONHEUR public.

TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE DEPUIS LE PREMIER MOMENT DE SA SESSION, pp. 21-32.

p. 23

ils doivent se montrer aux yeux de l'univers comme des philosophes, amis de l'humanité, destinés à préparer le BONHEUR du monde*:

p. 24

Et cette formule qui renfermoit en deux mots tous les principes du BONHEUR des hommes, et tous les devoirs des législateurs, ne pouvoit-elle pas être regardée et comme un nouveau garant de leur fidélité à la cause du peuple, et comme une expiation de tous les autres sermens insignifians ou dangereux qui avoient été prodigués jusqu'à l'époque de la dernière révolution?

N° 2 (20 octobre 1792)

RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792: RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ, pp. 33-36.

p. 36 (2)

Quelle félicité peut égaler celle d'un homme qui rend un peuple au BONHEUR et à la liberté!

[...]

Citoyen général, remplis ta glorieuse carrière; et reviens ensuite, au milieu de nous, jouir de la gloire et du BONHEUR de ton pays⁵.

SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (25-26 SEPT.), pp. 40-45.

p. 40

J'ai frémi, plus qu'aucun autre, à l'idée de ces mouvemens terribles, et c'étoit pour qu'ils ne fussent point éternellement vains; c'étoit pour que le peuple ne fût point forcé à les recommencer que j'aurois désiré qu'ils fussent dirigés par quelque citoyen sage, juste et ferme, pour assurer une fois le salut et le BONHEUR publics.

p. 41

Mes idées, quelques révoltantes qu'elles parussent, ne tendoient qu'au BONHEUR public; car jamais personne n'aima plus que moi l'ordre et le règne des lois justes⁶.

N° 3 (30 octobre 1792)

SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (25-30 SEPT. 1792), pp. 46-51.

p. 48

Jusques-là que nos fêtes soient de dompter les tyrans, et de cimenter le BONHEUR de la république, par des lois justes.

N° 5 (15 novembre 1792)

SUR LE PARTI À PRENDRE À L'ÉGARD DE LOUIS XVI, pp. 56-64.

p. 56

Il y a autant de distance entre ce procès et l'objet de notre délibération actuelle qu'il y en a entre le siècle de Cromwell et le nôtre: entre une révolution à laquelle présidèrent l'ambition et le fanatisme, et celle que la philosophie doit diriger pour le BONHEUR des hommes.

p. 60

Tel est l'ordre sacré de la nature, qui oblige les nations, plus encore que les individus, à concourir de tout leur pouvoir à la défense et au BONHEUR de leurs semblables.

N° 6 (22 novembre 1792)

DES PAPIERS PUBLICS, pp. 75-77.

p. 76 (2)

Croyez-vous que ce soit pour l'amour d'elle, que cette multitude d'écrivains se déclarent les apôtres de la liberté; et que toute leur ambition soit de sacrifier au BONHEUR de l'humanité, leur repos, leur fortune et leur vie?

[...]

si chaque jour, les écrits périodiques qu'il attend avec impatience, et qu'il dévore avec avidité, lui apporte régulièrement le poison de la calomnie préparé avec un art nouveau, ne faut-il pas que les citoyens les plus dévoués au BONHEUR de leur pays, finissent par paroître des monstres odieux?

SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (18-30 OCTOBRE 1792), pp. 77-96.

p. 86

Voilà les soins qui occupent des hommes à qui le BONHEUR de l'humanité est confié!

p. 87

Après deux heures de débats tumultueux, l'assemblée renvoie la dénonciation au comité de sûreté générale. Elle auroit pu, en moins de tems, décréter le BONHEUR de plusieurs millions d'hommes.

N° 7 (29 novembre 1792)

RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION, pp. 97-115.

p. 107 (2)

Combien il vous eût été facile d'assurer pour jamais le BONHEUR de votre pays, et de terrasser du même coup le despotisme et l'intrigue!

[...]

Je n'ai plus eu la même influence sur les événemens, répétez-vous sans cesse d'un ton plaintif; on verra si cela a été plus utile que nuisible au BONHEUR de ses habitans. Est-ce une menace que vous nous faites?

p. 114

Dans le lointain les taches disparaissent; les ressorts des événemens politiques ne sont pas aperçus; seul, peut-être, entre tous les défenseurs de la liberté qui ont paru dans le monde vous avez joui de toute votre gloire. Vous devez peut-être, vous défier de votre BONHEUR.

N° 8 (6 décembre 1792)

OBSERVATIONS SUR LE PROJET ANNONCÉ, AU NOM DU COMITÉ DES FINANCES DE SUPPRIMER LES FONDS AFFECTÉS AU CULTE, ADRESSÉES À LA CONVENTION NATIONALE, pp. 116-121.

p. 117

Mon Dieu, c'est celui qui créa tous les hommes pour l'égalité et pour le BONHEUR; c'est celui qui protège les opprimés, et qui extermine les tyrans; mon culte, c'est celui de la justice et de l'humanité!

N° 10 (13-15 décembre 1792)

DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION, pp. 140-159.

p. 143

Quant à ce que vous ajoutez plus bas, que ces Messieurs avoient plus d'intérêt que moi, à soutenir la révolution, si vous voulez parler des richesses et du pouvoir, j'en conviens volontiers avec vous; si vous parlez de la liberté et du BONHEUR public, je le nie.

p. 153

Eh! comment ne les auriez-vous pas mis aussi au rang des défenseurs de la liberté, quand vos oracles et vos directeurs, les Guadet, les Brissot, les Vergniaux, les célèbroient, à l'envi, dans leurs journaux, à la tribune, leur votoient des couronnes civiques, et conspiroient avec eux, pour le BONHEUR public, ou pour la conquête du ministère?

p. 158

la Bastille même eût été préférable au supplice de voir chaque jour, le crime et la perfidie ourdir de

nouvelles trames contre la justice et contre le BONHEUR public.

p. 159

Sire, je promets à votre majesté de conformer, autant qu'il est en moi, toute ma conduite à cet auguste modèle: mais je la supplie humblement de vouloir bien prendre en considération une partie des vérités que j'ai eu l'honneur de lui adresser, et des conseils que j'ai pris la liberté de lui donner pour le BONHEUR du peuple et pour la prospérité de son règne.

DEUXIÈME SÉRIE

N° 1 (5 janvier 1793)

LETTRÉ DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, pp. 189-204.

p. 190

Vous avez fait naître, messieurs, une grande question qui doit avoir une grande influence sur le BONHEUR du peuple français et sur la liberté du monde.

p. 203

Ce sont les principes de la justice et de la morale, qui seuls peuvent garantir le BONHEUR et la tranquillité des nations.

N° 2 (10 janvier 1793)

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET D'INSTRUCTION PUBLIQUE, PROPOSÉ À LA CONVENTION NATIONALE, pp. 207-211.

p. 208

Le but de la société civile est de développer les facultés naturelles de l'homme, pour le BONHEUR des individus et de la société entière.

p. 209 (2)

De ces principes incontestables, il résulte que l'éducation des citoyens ne doit pas être dans la dépendance absolue de ceux qui gouvernent; elle ne seroit que la sauve-garde de leurs crimes, et un obstacle funeste aux progrès des lumières qui doivent amener la destruction des abus et la perfection du BONHEUR social.

[...]

Quelque vertueux que soit un homme en place, il ne l'est jamais autant qu'une nation entière; et son génie fût-il égal à sa probité, il ne sera jamais à-la-fois, infaillible et impeccable; il aura au moins une passion; et elle peut suffire pour l'égarer, et pour compromettre le BONHEUR commun.

OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI, pp. 211-223.

p. 211

tels sont les jours de paix, d'ordre et de BONHEUR, qu'on vous propose de donner à la nation fatiguée; tel est l'arrêt qu'on vous demande contre vous-mêmes.

N° 3 (25 janvier 1793)

OPINION DE FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE, DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE SUR LE JUGEMENT DE LOUIS, CI-DEVANT ROI DES FRANÇAIS, pp. 229-238.

pp. 237-238

Et vous, peuple français, qui soupirez pour la liberté, arrachez enfin le masque aux perfides qui vous oppriment au nom de la loi et de votre souveraineté; jugez entre les méchants et les hommes vertueux, qui depuis quatre ans ont bravé les dangers, supporté les fatigues, dévoré les chagrins pour votre gloire et votre BONHEUR.

N° 4 (30 janvier 1793)

RÉPERCUSSIONS DES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE SUR LA LIBERTÉ, pp. 243-246.

p. 246

Le BONHEUR de la France est entre nos mains, elle est sauvée si nous ne nous obstinons point à la perdre. Nous pouvons être les plus grands des hommes, si nous ne voulons pas en être les plus vils.

N° 6 (15-20 février 1793)

OBSERVATIONS SUR UNE PÉTITION RELATIVE AUX SUBSISTANCES PRÉSENTÉE À LA CONVENTION, LE 12 FÉVRIER, L'AN 2° DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 283-287.

p. 286

Serons-nous donc en peine de procurer aux citoyens malheureux les secours dont ils ont besoin,

pour atteindre le tems où nous aurons pu nous mettre en défense contre nos ennemis, et assurer le BONHEUR public?

p. 287 (2)

Ce peuple qui a fait éclater jusques ici une patience si magnanime, et qui a triomphé de ses oppresseurs, par sa sagesse autant que par son courage, pourroit-il se livrer tout-à-coup à un désespoir funeste qui consommeroit sa ruine à l'époque même où son BONHEUR devoit commencer?

[...]

Ce n'est pas du pain seulement que nous devons au peuple français (les despotes en donnent à leurs sujets), c'est la liberté cimentée par des lois humaines, c'est la dignité des citoyens, c'est la jouissance des droits sacrés de l'humanité, et l'exercice de toutes les vertus sociales que la république développe, et qui font à-la-fois l'ornement et le BONHEUR de la vie humaine;

LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE PARIS À LEURS COMMETTANS, pp. 287-291.

p. 289

nous, représentans de la nation, nous voulons, nous devons lui assurer encore la liberté, la paix, l'abondance, qui sont le fruit des lois justes, sages et bienfaisantes, la jouissance des droits sacrés de l'homme, et toutes les vertus républicaines qui font à-la-fois le BONHEUR et l'ornement de la vie humaine,

N° 8 (2-5 mars 1793)

ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES (IMPRESION ORDONNÉE DANS SA SÉANCE DU 2 MARS 1793), pp. 323-328.

p. 324

Les émigrés rebelles, rentrés au mépris des lois, dans le sein de la patrie qu'ils ont déchirée, se liguent avec une coalition dangereuse, pour nous ravir le BONHEUR et la liberté que nous présentons au monde.

N° 9 (25-31 mars 1793)

SUR LES TROUBLES DE PARIS, pp. 340-345.

p. 344

Le second moyen: c'est de soulager la misère publique. [...] Il faut leur arracher cette arme dan-

gereuse, et la tranquillité publique sera d'autant plus assurée, que le peuple français, que les citoyens de Paris sur-tout, ont montré jusqu'ici une patience égale à leur courage; et que pour le consoler, il suffit de paroître s'occuper sérieusement de son BONHEUR ou de ses besoins.

DES CAUSES DE NOS REVERS, DE LA DISCIPLINE, pp. 346-353.

p. 351

Depuis trois ans, nous jouissons de la paix, de la liberté et du BONHEUR, si nous avions su prendre les mesures sages et vigoureuses que commandoit le salut public.

N° 10 (25-30 avril 1793)

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN PRÉSENTÉE PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE, pp. 360-363.

pp. 360-361

Ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son BONHEUR; le magistrat, la règle de ses devoirs; le législateur, l'objet de sa mission.

TOMO VI

Assemblées préliminaires des habitants d'Arras des 23 et 24 mars 1789, pp. 10-11.

DOLÉANCES DU CORPS DES CORDONNIERS MINEURS DE LA VILLE D'ARRAS, RÉDIGÉES PAR ROBESPIERRE, art. 5⁷.

p. 10, in nota

Cet usage trop commun ne fait qu'avilir le peuple qu'on méprise au lieu que le premier devoir de ceux qui le gouvernement est d'élever, autant qu'il en est en eux, son caractère, pour lui inspirer le courage et les vertus qui sont la source du BONHEUR sociale (sic)⁸.

Assemblée générale des trois ordres de l'Artois
Séance du 20 avril 1789, pp. 17-19.

p. 18, in nota

Long-tems avant les élections, il répondoit, avec une feinte modestie, à ceux qui lui faisoient com-

pliment sur sa future députation, que, si quelque chose le flattoit, plus encore que le touchant intérêt que lui marquoit le bon Peuple, c'étoit l'espoir qu'il concevoit, s'il étoit député, de pouvoir travailler efficacement à lui conquérir la liberté et le BONHEUR⁹.

Séance du 21 septembre 1789
CONTRE LE VETO ROYAL, pp. 86-95¹⁰.

p. 89, *Dire de M. De Robespierre, député de la Province d'Artois à l'Assemblée Nationale. Contre le veto royal, soit absolu, soit suspensif*

Non, quelque idée que l'on veuille se former des Cahiers, mes collègues et moi nous voulons au moins défendre le vœu de ceux qui nous ont envoyés, et qui nous ont partout tracé, dans nos Cahiers, l'ordre de nous sacrifier pour leur BONHEUR et pour leur liberté, et nulle part celui de les assujettir au veto des Ministres.

p. 92

Et d'abord, pourquoi faut-il que la volonté souveraine de la Nation cède pendant un temps quelconque à la volonté d'un homme? Pourquoi faut-il que les Lois ne soient exécutées, que longtemps après que les Représentans du Peuple les auront jugées nécessaires à son BONHEUR?

Séance du 21 octobre 1789
SUR LA LOI MARTIALE, pp. 121-130.

pp. 126-127, *Journal des Débats*, t. II, n° 73, p. 7 Cherchez à découvrir des moteurs, demandez aux Municipalités les instructions qui vous sont nécessaires; créez un Tribunal de lèse-Nation; que les Mandemens incendiaires de quelques Prélats y soient proscrits, et vous retrouverez le calme et le BONHEUR.

Séance du 23 décembre 1789
SUR LE DROIT DE VOTE DES COMÉDIENS ET DES JUIFS, pp. 167-170.

p. 168, *Le Point du Jour*, t. V, n° 168, p. 226 Rendons les au BONHEUR, à la patrie, à la vertu en leur rendant la dignité d'hommes et de citoyens;

Février 1790
SUR LE DROIT DE TRIAGE, pp. 217-226.

p. 218, *Motion de M. De Robespierre, au nom de la Province d'Artois et des Provinces de Flandre, de Hai-*

naut et de Cambrais, Pour la restitution des Biens Communaux envahis par les Seigneurs

Nous venons vous offrir l'une des plus belles occasions qui puissent se présenter à vous de signaler ce zèle pour les intérêts du peuple et pour le BONHEUR de l'humanité qui est à la fois le premier de tous vos devoirs, et le plus actif de tous vos sentimens.

p. 225 (2)

Tant d'obstacles s'opposent souvent à votre zèle pour le BONHEUR de l'humanité! Profitez de ce moyen de le satisfaire, au moins en partie. Hélas! dans ce moment même que les puissans ennemis du bien public s'efforcent d'aggraver la misère de nos concitoyens, par d'injustes allarmes, par des soupçons sinistres et par mille intrigues odieuses; grâce à leurs funestes soins ce peuple souffrant ignore jusqu'aux loix bienfaisantes par lesquelles vous avez préparé le BONHEUR de la nation entière.

p. 226

Hâtez-vous de leur donner ce gage du BONHEUR dont ils seront redevables à vos travaux, et de conquérir, pour ainsi dire, cinq provinces de plus à la constitution et à la liberté.

Séance du 22 février 1790
SUR LES TROUBLES DES CAMPAGNES, pp. 237-268.

p. 265, *Le Nouvelliste national*, t. II, n° 88, p. 219 *Annales patriotiques et littéraires*, n° 144, 23 février 1790

Si l'aristocratie domine dans les Municipalités et les Assemblées Administratives, la liberté est étouffée à sa naissance; le nouveau pouvoir pesera plus que l'ancien sur la tête du peuple, et la Constitution que vous avez fondée, pour son BONHEUR, et en vertu de sa souveraineté, sera détruite.

p. 267, *Courier de Lyon*, n° 50, p. 415

Nous sommes dans une crise violente, a-t-il dit; l'aristocratie cherche à dominer dans toutes les élections actuelles. Si elle réussit, la liberté est étouffée à sa naissance; le nouveau pouvoir pesera plus que l'ancien sur la tête du peuple; et la constitution que vous avez fondée pour son BONHEUR et en vertu de sa souveraineté, sera détruite.

Séance du 4 mars 1790, 1^{er} intervention.
SUR LE DROIT DE TRIAGE, pp. 271-280.

p. 277, *Journal des Etats généraux* (Le Hodey), t. IX, p. 132
C'est une loi qui n'en est point une puisqu'elle porte le caractère contradictoire à toute loi dont l'esprit et le but doivent être de procurer le BONHEUR et la sécurité au plus grand nombre possible d'individus.

Séance du 7 avril 1790
SUR L'INSTITUTION DES JURÉS TANT AU CIVIL QU'AU CRIMINEL, pp. 307-319.

p. 310 (2), *Le Point du Jour*, t. VIII, 8 avril 1790
Nous accoutumerons-nous donc à ne regarder ces vérités éternelles, sur lesquelles reposent les droits des hommes et le BONHEUR des sociétés, que comme une vaine théorie faite pour être reléguée dans les livres de morale?
[...]
L'histoire, la raison, tout nous dit que les nations n'ont qu'un moment pour devenir libres; il est arrivé pour nous; c'est vous que l'éternelle providence a destinés à le mettre à profit pour la régénération et le BONHEUR des peuples!

p. 315, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 99, p. 404
Bulletin de l'Assemblée nationale, n° 230 bis, p. 1
Le moment le plus favorable pour cette belle institution était venu: sous différez! Qui vous a dit que ce moment reviendra! Et si vous n'êtes pas sûrs de son retour, de quel droit hasarderez-vous le BONHEUR du peuple.

Séance du 15 mai 1790
SUR L'ATTRIBUTION AU ROI DU DROIT DE PAIX ET DE GUERRE, pp. 356-362.

p. 358, *Le Point du Jour*, t. X, n° 303, p. 44
qu'il leur importe de laisser en paix et de protéger la nation françoise qui défend la cause de l'humanité, et à qui elles devront leur BONHEUR et leur liberté <...>

p. 359, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 136, p. 550
Bulletin de l'Assemblée nationale, n° 284, pp. 15-16
Courrier d'Avignon, n° 123, pp. 497-498

Vous déciderez provisoirement, au moins, que le droit de disposer du BONHEUR de l'empire appartient au ministre.

[...]
Il est de l'intérêt des nations de protéger la nation Françoise, parce que c'est de la France que doit partir la liberté et le BONHEUR du monde.

p. 360 (2), *Mercure national ou Journal d'Etat et du Citoyen*, t. II, n° 7, p. 45
Les autres nations averties par cette noble et éclatante démarche, de leurs droits et de leurs intérêts, sentiront l'avantage de n'être plus jouets et les victimes de leurs maîtres, et combien il leur importe de laisser en paix et de protéger la nation Françoise qui défend la cause de l'humanité, et à laquelle elles devront leur BONHEUR et leur liberté.

p. 360 (2), *Journal des Etats Généraux* (Devaux), t. II, p. 279
la France n'a pas d'autre parti à prendre que le maintien de la paix; son exemple agira sur les autres puissances, et c'est alors que du sein de la France, naîtra le BONHEUR du monde entier.

pp. 360 (2) - 361 (2), *Mercure de France*, 22 mai 1790, p. 291
il en a tiré cette conclusion que toutes les Nations auroient intérêt de protéger la Nation Françoise, parce que c'est de la France que doit partir la liberté et le BONHEUR de l'Univers.

p. 361 (2), *Journal des Débats*, t. VIII, n° 278, p. 13
que c'est à la Nation ou à ses Représentans à prendre des résolutions qui ont la plus grande influence sur sa liberté et sur son BONHEUR;

Séance du 18 mai 1790
SUR L'ATTRIBUTION AU ROI DU DROIT DE PAIX ET DE GUERRE (suite), pp. 363-371.

p. 370, *Journal des décrets de l'Assemblée Nationale*, t. III, n° 21, p. 14
<...> C'est ainsi, et par beaucoup d'autres raisonnemens, que nous regrettons de ne pouvoir transcrire que les amis et les ennemis de la Patrie ont combattu pour ou contre son BONHEUR.

Séance du 31 mai 1790
SUR LE PLAN DE CONSTITUTION DU CLERGÉ, pp. 385-396.

p. 386 (2), *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 152, p. 616
Bulletin de l'Assemblée Nationale, n° 310, pp. 8, 9, 10
Premier principe: toutes les fonctions publiques sont d'institution sociale: elles ont pour but l'ordre et le BONHEUR de la Société;

[...]

Les Officiers ecclésiastiques étant institués pour le BONHEUR des hommes et pour le bien du Peuple, il s'ensuit que le Peuple doit les nommer.

p. 388, *Journal des Etats Généraux* (Le Hodey), t. IX, p. 12
Assemblée nationale. Correspondance de Rennes (Vatar), t. V, n° 1, p. 12

Les officiers ecclésiastiques étant établis pour le BONHEUR du peuple, le peuple doit y nommer.

p. 389, *Mercur de France*, 12 juin 1790, p. 108
Il ne peut exister dans la société aucun titre de bénéfice qui ne soit nécessaire au BONHEUR de la société et à l'administration du culte.

p. 391, *Journal des Etats-Généraux* (Devaux), t. XII, p. 24

Gazette nationale ou Extrait..., t. VIII, pp. 153-154
toutes les fonctions publiques étant instituées pour le BONHEUR et l'ordre social il en résulte que les offices ne doivent être institués que quand ils sont utiles;

p. 392, *Journal universel*, t. IV, p. 1522
Toutes fonctions publiques étant instituées pour le BONHEUR de la société, il s'ensuit que toutes celles qui sont inutiles doivent être supprimées.

p. 394, *Journal de la Liberté*, n° 17, p. 275
S'il ne peut exister aucune institution qui ne tende à l'ordre et au BONHEUR public, je crois qu'il est de la sagesse de l'Assemblée de décréter:

Séance du 16 juin 1790, pp. 406-414.
SUR LE PLAN DE CONSTITUTION DU CLERGÉ (suite)

p. 407, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 168, p. 688
Bulletin de l'Assemblée nationale, n° 338, p. 14
Non, les Législateurs ne soumettront pas la vie des hommes, le BONHEUR du Peuple au caprice et à l'arbitraire de quelques hommes:

p. 409 (3), *Mercur nationale ou Journal d'Etat et du Citoyen*, t. II, n° 12, pp. 802-805. *Discours de M. Robespierre sur le traitement des évêques pour l'avenir*
Mais est-ce donc là la manière dont les législateurs doivent pourvoir au BONHEUR public, et à la subsistance de leurs concitoyens?

[...]

Non; d'abord ce seroit violer tous les principes de l'ordre social; ce seroit blesser à la fois les droits et la dignité de l'homme, que de mettre dans les mains de quelques hommes le pouvoir d'accorder ou de refuser des secours pécuniaires aux citoyens indigens, à qui la patrie doit une subsistance certaine; que de faire dépendre des vertus et de la volonté de quelques ecclésiastiques le BONHEUR et la vie d'une multitude de citoyens.

[...]

au lieu de s'appliquer uniquement à les soulager par des moyens insuffisans ou avilissans pour les hommes; voilà la véritable bienfaisance du législateur; voilà les moyens par lesquels il doit surtout assurer le BONHEUR du peuple.

p. 410, *Journal des Etats Généraux* (Le Hodey), t. XII, p. 349

il n'est pas permis au législateur de faire dépendre le sort de l'indigence de la volonté de quelques hommes quels qu'ils soient; il ne lui est pas permis de soumettre le BONHEUR du pauvre au caprice et l'ambition du riche favorisé <...>

Séance du 30 juin 1790 (suite)
SUR LES TROUBLES DE TABAGO, pp. 443-449.

p. 448, *Gazette de Paris*, t. II, p. 4
M. Robespierre a vu dans cette demande si naturelle, des menées de la part des Ministres, un art perfide de faire naître la guerre, pour troubler le BONHEUR et le calme, dont la Nouvelle Constitution nous fait jouir.

Séance du 4 juillet 1790
SUR UNE ADRESSE DES DÉPUTÉS DU COMMERCE DE FRANCE, pp. 462-467.

p. 464, *Mercur national ou Journal d'Etat et du Citoyen*, t. III, n° 1, p. 55
Le point du Jour, t. XI, n° 354, pp. 382-384
mais tout vous fait une loi impérieuse de vous occuper des moyens de déconcerter toutes ces intrigues ministérielles, d'examiner vos rapports politiques avec les nations étrangères, et de pren-

dre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de la paix, si nécessaire au BONHEUR et à la liberté de la nation;

Séance du 28 juillet 1790 (suite)

SUR LA DÉNONCIATION DE MIRABEAU CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ, pp. 489-493.

p. 490, *Le point du Jour*, t. XII, n° 381, p. 329

Je demande que l'assemblée indique un jour où elle s'occupera de l'intérêt public. Voilà la grande et importante question qu'il faut examiner. Sans avoir égard à la motion de M. Mirabeau, l'assemblée doit s'occuper des moyens d'assurer le BONHEUR public.

Séance du 31 août 1790, 2^e intervention

SUR L'AFFAIRE DE NANCY, pp. 529-534.

p. 530, *Le point du Jour*, t. XII, n° 416, pp. 411-413
Gazette nationale ou le Moniteur universel, n° 244, p. 1009

si vous avez des doutes, songez qu'il s'agit du salut de la Constitution, songez que c'est entre les mains des Ministres que reposera le BONHEUR public.

Séance du 18 novembre 1790 (soir)

SUR LA PÉTITION DES AVIGNONNAIS POUR LEUR RÉUNION A LA FRANCE, pp. 585-608.

p. 604, *Mercure national et Révolutions de l'Europe*, n° 41, p. 1555, et n° 42, p. 1618

qu'une nation quelconque pouvoit toujours changer la forme de son gouvernement, quand elle le croyoit utile à son BONHEUR et à sa liberté, que la puissance des monarques n'étoit qu'un dépôt confié à leurs mains, qu'à chaque minute on pouvoit le redemander;

Société des Amis de la Constitution

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, pp. 612-655.

p. 624, *Discours sur l'organisation des gardes nationales par Maximilien Robespierre, Membre de l'Assemblée nationale*

Après avoir annoncé d'une manière si franche et si imposante, dans cette déclaration immortelle où nous les avons retracés qu'elle étoit mise à la tête de notre code constitutionnel, afin que les

peuples fussent à portée de la comparer à chaque instant, avec les principes inaltérables qu'elle renferme, nous n'affecterons pas sans cesse d'en détourner nos regards sous de nouveaux prétextes, lorsqu'il s'agit de les appliquer aux droits de nos commettans et au BONHEUR de notre patrie.

p. 625 (2)

L'intérêt, le vœu du peuple est celui de la nature, de l'humanité; c'est l'intérêt général. L'intérêt, le vœu des riches et des hommes puissans est celui de l'ambition, de l'orgueil, de la cupidité, des fantaisies les plus extravagantes, des passions les plus funestes au BONHEUR de la société.

[...]

Pensez-vous que l'univers sera assez aveugle pour préférer à ces loix éternelles de la justice qui appellent au BONHEUR, ces déplorables subtilités d'un esprit étroit et dépravé, qui n'ont produit jusqu'ici que la puissance, les crimes de quelques tyrans et les malheurs des nations?

p. 641

contens, si par quelques déclamations contre les débats impuissans des aristocrates les plus outrés, ils peuvent cacher leur profonde indifférence pour la liberté publique et pour le BONHEUR des hommes, et leur dévouement secret à tous les abus qui favorisent leur ambition particulière.

Séance du 14 décembre 1790

SUR LA SUPPRESSION DES OFFICIERS MINISTÉRIELS ET DES AVOCATS, pp. 659-673.

p. 669, *Gazette nationale ou Extrait...*, t. XIII, p. 188

Pour avoir le droit de défendre ses concitoyens, faudra-t-il avoir été choisi par les juges des tribunaux et avoir gagné la bienveillance des directoires, qui ne manqueront pas d'éloigner ceux qui n'auront pas eu le BONHEUR de fixer leur attention?

Séance du 27 décembre 1790

Sur l'attribution des fonctions de police aux officiers de gendarmerie (suite), pp. 677-680.

pp. 678-679, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 363, p. 1496

Pourquoi n'aurais-je pas le courage de le dire, ou plutôt faut-il que les représentans de la nation aient besoin de courage pour dire les vérités qui importent le plus à son BONHEUR?

Séance du 5 février 1791, 2^e intervention
Sur l'organisation de la justice criminelle (suite)
SUR LE CHOIX DES JURÉS, pp. 64-72.

p. 72, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXI, p. 122

La véritable religion consiste à punir, pour le BONHEUR de tous, ceux qui troublent la société.

Société des Amis de la Constitution
Séance du 11 mars 1791, 1^{er} intervention.
SUR LA RESPONSABILITÉ DES MINISTRES, p. 121.

p. 121, *Cicéron à Paris*, n° 39, p. 5
Or, des ministres doivent être responsables de fait et de droit envers la nation, puisqu'ils tiendront dans leurs mains le BONHEUR et la tranquillité de l'empire.

Avril 1791
SUR LE MARC D'ARGENT, pp. 158-174.

p. 163, *Discours de M. de Robespierre à l'Assemblée Nationale. Sur la nécessité de révoquer les décrets qui attachent l'exercice des droits du citoyen à la contribution du marc d'argent, ou d'un nombre déterminé de journées d'ouvriers*
Et si le but de la société est le BONHEUR de tous, la conservation des droits de l'homme, que faut-il penser de ceux qui veulent l'établir sur la puissance de quelques individus et sur l'aviilissement et la nullité du reste du genre humain!

pp. 163-164 (2)
Est-ce donc pour copier servilement les erreurs ou les injustices qui ont si longtems dégradé et opprimé l'espèce humaine, que l'éternelle providence vous a appelés, seuls depuis l'origine du monde, à rétablir, sur la terre, l'empire de la justice et de la liberté, au sein des plus vives lumières qui aient jamais éclairé la raison publique, au milieu des circonstances presque miraculeuses qu'elle s'est plu à rassembler, pour vous assurer le pouvoir de rendre à l'homme son BONHEUR, ses vertus et sa dignité primaire?

p. 164
O vous qui, contens d'avoir attaché vos noms à un grand changement, ne vous inquiétez pas s'il suffit pour assurer le BONHEUR des hommes, ne vous y trompez pas;

p. 172
pour couronner tant de loix salutaires, tant de sacrifices généreux, par le magnanime désaveu d'une surprise passagère, qui ne changea jamais rien ni à vos principes, ni à votre volonté constante et courageuse pour le BONHEUR des hommes.

p. 173
Comment a-t-on pu faire céder à cette prétendue maxime cette règle inviolable, que le salut du peuple et le BONHEUR des hommes est toujours la loi suprême;

Séance du 5 avril 1791
SUR LES INÉGALITÉS DANS LES SUCCESSIONS, pp. 181-194.

p. 181 (2), *Le Point du Jour*, t. XXI, n° 634, p. 60
Toute institution qui tend à augmenter l'inégalité des fortunes est mauvaise et contraire au BONHEUR social.

[...]
Quelle vertu, quel BONHEUR peut exister dans un pays où une classe d'individus peuvent dévorer la substance de plusieurs millions d'hommes.

p. 184, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIV, p. 7
c'est ce principe politique qui dit que la base de la liberté, la base du BONHEUR social, c'est l'égalité.

p. 185
Vous n'avez donc rien fait pour le BONHEUR public, pour la régénération des mœurs, si vos loix ne tendent à empêcher, par des loix douces et efficaces l'extrême disproportion des fortunes.

p. 187, *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, n° 97, pp. 396-397
Vous n'avez donc rien fait pour le BONHEUR public, si toutes vos lois, si toutes vos institutions ne tendent pas à détruire cette trop grande inégalité des fortunes.

p. 191, *Courier de Provence*, t. XIV, n° 279, p. 100
Vous n'avez donc rien fait, ajoute-t-il, pour le BONHEUR public, si toutes vos institutions ne tendent pas à détruire cette trop grande inégalité dans les fortunes.

p. 193, *Journal Général de France*, n° 96, pp. 381-382

En vérité tous les beaux raisonnemens qu'on a faits à l'Assemblée Nationale sur deux êtres fantastiques, la liberté et l'égalité, ne nous ont pas fait avancer d'un seul pas vers le BONHEUR, et au lieu de tout ce beau parlage, il vaudroit sans doute mieux s'occuper de rendre les François plus heureux en employant tous les moyens possibles pour leur ôter des impôts et leur donner la paix.

Séance du 6 avril 1791, 1^{er} intervention.

Sur le projet d'organisation du ministère

SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE DISCUSSION D'ENSEMBLE, pp. 195-199.

p. 198, *Journal des Mécontents*, n° 38, p. 4
je suis effrayé de la précipitation avec laquelle on vous propose ce décret; il n'y a qu'un bon parti à prendre; je vous le propose avec BONHEUR et pour la *décharge de ma conscience*.

Séance du 23 avril 1791 (soir)

SUR LA LETTRE DU ROI AUX AMBASSADEURS, pp. 253-256.

p. 254, *Journal du Soir* (des Frères Chaignieau), t. II, n° 190, p. 3

Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique, t. XXIV, p. 427

Le Creuset, t. II, n° 35, p. 174

ce n'est pas de ce moment-ci que l'assemblée nationale doit croire au patriotisme du roi: elle doit croire que dès le commencement de la révolution, comme le roi l'a dit dans sa lettre, il a été inviolablement attaché aux principes de la révolution et de la liberté, et qu'il n'a connu d'autre BONHEUR que celui du peuple.

p. 255, *Journal des Débats*, t. XIX, n° 699, p. 3
l'Assemblée Nationale doit y croire depuis le commencement de la Révolution: et comme Sa Majesté ne veut avoir d'autre BONHEUR que celui du Peuple, il ne faut point la remercier, mais la féliciter d'avoir toujours eu des sentimens si patriotiques, si dignes d'Elle et de Nation Française.

Séance du 27 avril 1791

Sur l'organisation des gardes nationales

SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, pp. 261-277.

p. 270, *L'Ami du Roi* (Royou), 1791, n° 345, pp. 3-4

Ce n'est pas en liant le monarque à la constitution, par les nœuds de l'amour, de l'intérêt, de la reconnaissance, de son propre BONHEUR, c'est par la terreur seule, qu'il prétend enchaîner le pouvoir exécutif: c'est en fomentant toujours d'injustes défiances;

Séance du 30 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), pp. 296-299.

p. 298, *Journal général de France*, 1^{er} mai 1791, p. 482

M. Robertspierre, tout en s'appuyant sur ce que venoit de dire le Préopinant [M. de Clermont-Tonnerre], a fait remarquer cependant que dans un état de Révolution, il est peut-être pardonnable de fournir avec quelque énergie les abus même qu'on croit la source de son BONHEUR.

Séance du 2 mai 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), pp. 299-308.

p. 301, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXV, p. 133

Eh! quoi n'existe-t-il pour les peuples d'autre BONHEUR que celui de payer plus ou moins d'impôts?

p. 302

Ainsi, tant que ceux qui sont investis du pouvoir le croiront toujours légitime, et croiront qu'il ne peut jamais être trop étendu pour le BONHEUR du peuple et pour leur propre satisfaction; je dis qu'il ne restera jamais au peuple d'autre moyen de recouvrer la liberté qu'en secouant le joug du despotisme, et qu'ils ne secoueront jamais le joug du despotisme sans insurrection: c'est une vérité incontestable.

p. 304, *Mercure universel*, t. III, p. 73

L'unique BONHEUR d'un peuple est-il donc de payer plus ou moins d'impôts?

Société des Amis de la Constitution

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, pp. 319-334.

p. 320, *Discours sur la liberté de la presse, prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 11 mai 1791, par Maximilien Robespierre, Député à l'Assemblée Nationale et Membre de cette Société*

Après la faculté de penser, celle de communiquer ses pensées à ses semblables, est l'attribut le plus

frappant qui distingue l'homme de la brute. Elle est tout-à-la-fois le signe de la vocation immortelle de l'homme à l'état social, le lien, l'âme, l'instrument de la société, le moyen unique de la perfectionner, d'atteindre le degré de puissance, de lumières et de BONHEUR dont il est susceptible.

p. 328

Par conséquent, s'il importe plus à la société de ne laisser aucun prétexte d'attenter arbitrairement à la liberté de la presse, que d'envelopper dans le châtement du coupable un écrivain repréhensible, il faut renoncer à cet acte de rigueur, il faut jeter un voile sur toutes ces hypothèses extraordinaires qu'on se plaît à imaginer, pour conserver, dans toute son intégrité, un principe qui est la première base du BONHEUR social.

p. 330

Ce ne sont pas ces hommes incorruptibles, qui n'ont d'autre passion que celle de faire le BONHEUR et la gloire de leur patrie, qui redoutent l'expression publique des sentimens de leurs concitoyens.

p. 331

Laissez passer ce torrent fangeux, dont il ne restera bientôt plus aucune trace, pourvu que vous conserviez cette source immense et éternelle de lumières qui doit répandre sur le monde politique et moral la chaleur, la force, le BONHEUR et la vie.

Séance du 13 mai 1791

SUR LA CONDITION DES HOMMES DE COULEUR LIBRES (suite), pp. 361-365.

p. 362, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 135, p. 360

Périssent les Colonies, s'il doit vous en coûter votre BONHEUR, votre gloire, votre liberté! je le répète: périssent les Colonies, si les colons veulent, par les menaces, nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts!

p. 363, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXV, p. 483

Oui, s'il falloit, ou perdre vos colonies, ou perdre votre BONHEUR, votre gloire, votre liberté, je répèterois: périssent vos colonies.

Séance du 15 mai 1791, 1^{er} intervention.

SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR (suite), pp. 368-376.

p. 373, *Journal du Soir* (Beaulieu), 1791, n° 134, p. 3

Le Législateur français, 16 mai 1791, p. 6

Pourquoi donc cette longue et invincible résistance, si elle n'avoit pas pour objet l'oppression et l'esclavage d'une portion intéressante des habitans des Colonies; et si on vouloit le BONHEUR de ses frères, qu'on m'explique pourquoi on ne peut le laisser faire à d'autres.

Séance du 16 mai 1791, 2^e intervention.

SUR L'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA PREMIÈRE LÉGISLATURE, pp. 382-402.

p. 383, *Discours de Maximilien Robespierre à l'Assemblée Nationale, Sur la Réélection des Membres de l'Assemblée Nationale, imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale*

Nous allons délibérer sur la partie de la constitution qui est la première base de la liberté et du BONHEUR public, l'organisation du corps législatif;

pp. 385-386

Si la gloire, si le BONHEUR de placer leurs noms parmi ceux des bienfaiteurs de la patrie ne leur suffit pas, ils sont corrompus, ils sont au moins dangereux; il faut bien se garder de leur laisser les moyens d'assouvir un autre genre d'ambition.

p. 387

Donnez à vos concitoyens ce grand exemple d'amour pour l'égalité, d'attachement exclusif au BONHEUR de la patrie;

p. 389, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 67

Nous allons délibérer sur une partie de la constitution, qui est la base de la liberté et du BONHEUR public, l'organisation du corps législatif;

p. 393

Donnez à vos concitoyens ce grand exemple d'amour pour l'égalité, d'attachement exclusif au BONHEUR de la patrie;

p. 396, *Le Législateur Français*, t. II, 18 mai 1791, pp. 1-3

Que la France entière compare le commencement de nos travaux avec la manière dont nous les avons terminés, et qu'elle doute à laquelle de ces époques nous avons été plus grands, plus justes, plus dévoués à son BONHEUR!

p. 400, *Mercure de France*, 28 mai 1791, p. 279
Tous les législateurs qui ont donné à des nations libres des loix qui firent leur BONHEUR et leur gloire, sont rentrés dans la foule après avoir consommé leur ouvrage.

Séance du 18 mai 1791, 1^{er} intervention.
SUR LA RÉÉLIGIBILITÉ DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA PREMIÈRE LÉGISLATURE (suite), pp. 403-420.

p. 407, *Second Discours Prononcé à l'Assemblée Nationale le 18 Mai 1791 par Maximilien Robespierre, Député du Département du Pas-de-Calais, Sur la Rééligibilité des Membres du Corps Législatif*
Reconnaissez-vous là des législateurs, des dépositaires du BONHEUR du peuple? Quelle sera l'influence de ces brigues honteuses? Elles dépraveront les mœurs publiques en même temps qu'elles dégraderont la majesté des lois.

p. 408
le second, qui est naturellement uni à celui-là, c'est l'amour de la véritable gloire, celle qui consiste, non dans l'éclat des dignités, ni dans le faste d'une grande fortune, mais dans le BONHEUR de mériter l'amour de ses semblables par des talents et des vertus.

p. 409 (3)
Croyez, croyez dès-à-présent qu'il existe dans chaque contrée de l'empire, des pères de famille qui viendront volontiers remplir le ministère de législateurs, pour assurer à leurs enfants des mœurs, une patrie, le BONHEUR et la liberté; des citoyens qui se dévoueront volontiers, pendant deux ans, au BONHEUR de servir leurs concitoyens, et de secourir les opprimés.

[...]
Voulez-vous me dire qu'ils fuiront la législation, si l'appât de la réélection ne les y attire? Tant mieux! Ils ne troubleront pas le BONHEUR public par leurs intrigues; et la vertu modeste recevra prix qu'ils lui auroient enlevé.

p. 411
Maintenant il s'agit de porter une loi qui doit influencer sur le BONHEUR des tems qui nous suivront;

p. 415 (2), *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 133

Le Logographe, Journal national, 18 mai 1791, pp. 110-111

Reconnaissez-vous là des législateurs, les dépositaires du BONHEUR du peuple?

[...]
le premier, c'est de servir sa patrie, le second, qui est peut-être véritablement uni à celui-là, c'est l'amour de la véritable gloire, qui consiste non dans l'éclat ni la perpétuité des dignités, ni dans le faste d'une grande fortune, mais dans le BONHEUR de mériter l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens par des talents ou par des vertus.

p. 416
Voulez-vous me dire qu'ils ne voudroient pas de la législation, si l'espoir de la réélection ne les y attiroit? Tant mieux, ils ne troubleront pas le BONHEUR du peuple par leurs intrigues, et la vertu modeste recevra le prix qui lui auroit été enlevé.

Séance du 30 mai 1791
SUR LA PEINE DE MORT (suite), pp. 432-446.

p. 434, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 496

Voyez par combien d'affections nouvelles elle l'enchaîne au joug des loix; voyez comme elle attache son BONHEUR à ses propriétés, à sa famille, à ses amis, à sa patrie; comme elle lui fait surtout un besoin de la bienveillance de ceux qui l'entourent.

pp. 436-437
Il faut donc croire que le BONHEUR de la société n'est pas attaché à la peine de mort, puisqu'une grande société qui n'a point les mœurs d'un peuple libre continue d'exister quoi que la peine de mort y ait été abolie.

p. 439, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 152, p. 630

Le premier devoir du Législateur est de former et de conserver les mœurs publiques, source de toute liberté, source de tout BONHEUR social, lorsque, pour courir à un but particulier, il s'écarte du but général et essentiel, il commet la plus grossière et la plus funeste des erreurs.

Séance du 31 mai 1791
SUR UNE LETTRE DE L'ABBÉ RAYNAL, pp. 446-458.

p. 448, *Le Point du Jour*, t. XXII, p. 563

Ils ont donc fait quelque chose pour le BONHEUR des hommes, ceux que les ennemis de l'égalité et de l'humanité calomnient avec tant d'acharnement.

Séance du 10 juin 1791

SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, pp. 468-498.

p. 471, *Discours de Maximilien Robespierre, Sur le licenciement des officiers de l'armée*

La France ne seroit-elle plus digne d'être défendue, depuis que la destinée de la liberté et le BONHEUR des peuples sont liés à la sûreté?

p. 475 (4)

Craignez ces hommes qui, doués de trop peu de sensibilité et de vertu pour attacher leur BONHEUR individuel au BONHEUR public, de trop peu de talents et d'énergie pour faire le bien, mais ayant assez de ressources pour faire le mal, ne voient dans une révolution qui devoit faire le BONHEUR du monde, que le sujet d'une spéculation qui aboutit à leur bien-être personnel, et peut-être à l'intérêt de quelque vile passion: craignez ces coalitions meurtrières, qui sont comme les canaux par lesquels la cour distille sur la nation le poison mortel qui tue l'esprit public et la liberté dans son berceau; ces hommes, qui calculant la foiblesse de l'opinion publique naissante, l'orgueil, la frivolité, la corruption des riches, l'inexpérience et la bonne foi du peuple, les ressources formidables et cachées du gouvernement, se sont ligüés pour opposer les préjugés et les habitudes vicieuses qui nous restent encore, à la marche de la raison, et pour ensevelir le BONHEUR de la France et de tous les peuples, dans ce passage pénible des mœurs et des idées du despotisme à celles de la liberté;

p. 479 (2), *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVII, p. 307

L'Ami du Peuple (Marat), t. VIII, n° 488, pp. 2-4
Le Législateur français (Beaulieu), t. II, 12 juin 1791, pp. 1-3

Le Courier d'Avignon, n° 143, p. 571

La France ne seroit-elle plus digne d'être conservée depuis que la destinée de la liberté et le BONHEUR des peuples sont liés à sa sûreté? Les premières notions de la prudence et du BONHEUR sont-elles l'apanage exclusif des monarques les

plus absolus, et ne sont-elles d'aucun usage dans la conduite des législateurs et des représentans du peuple?

Société des Amis de la Constitution

Séance du 19 juin 1791

SUR L'ADRESSE AUX ASSEMBLÉES PRIMAIRES (suite), pp. 509-512.

p. 510, *Journal des Débats des Amis de la Constitution*, n° 12, p. 2

Vous savez que les électeurs que vous allez choisir, nommeront à leur tour les députés dont dépendent, ou votre BONHEUR ou votre misère.

Société des Amis de la Constitution

Séance du 21 juin 1791

SUR LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI, pp. 517-528.

p. 520, *Discours de M. Robespierre*

Vous connaissez le mémoire que Louis XVI a laissé en partant; vous avez pris garde comment il marque, dans la constitution, les choses qui le blessent et celles qui ont le BONHEUR de lui plaire.

Séance du 14 juillet 1791, 1^{er} intervention.

Sur l'inviolabilité royale

SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DES COMITÉS CONCERNANT LA FUITE DU ROI, pp. 553-556.

p. 555 (2), *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIX, p. 453

Mais, messieurs, qu'est-ce que toutes ces hypothèses particulières, qu'est-ce que tous ces forfaits, auprès de ceux qui menacent le salut et le BONHEUR du peuple? Si un roi appeloit sur sa patrie toutes les horreurs de la guerre civile et étrangère; si, à la tête d'une armée de rebelles et d'étrangers, il venait ravager son propre pays, et ensevelir sous ses ruines la liberté et le BONHEUR du monde entier, seroit-il inviolable?

Séance du 11 août 1791

Discussion du projet de Constitution (suite)
SUR LE MARC D'ARGENT ET SUR LE CENS ÉLECTORAL, pp. 617-631.

p. 619, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXXI, p. 361

Journal des Amis de la Constitution, t. III, n° 36, pp. 451, 458

mais, que nous importe, messieurs, qu'il ne reste plus de noblesse féodale, si à ces préjugés absurdes, si à ces distinctions humiliantes pour les autres citoyens, vous substituez une nouvelle distinction plus réelle, qui a beaucoup plus d'influence sur le sort et sur les droits des citoyens, puisqu'on y attache un droit politique, celui de décider du mérite des membres qui doivent représenter la nation, et par conséquent du BONHEUR de la nation et du peuple.

p. 626, *Le Point du Jour*, t. XXV, n° 763, p. 214
Car le laboureur honnête, ainsi que l'artisan feront des choix plus propres au BONHEUR et à la sûreté sociale, que vos riches qui sont tourmentés par des passions et des préjugés d'un autre genre bien plus dangereux pour la liberté.

Séance du 24 septembre 1791
SUR LES DROITS POLITIQUES DES HOMMES DE COULEUR, pp. 727-743.

p. 738, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logog.*, t. XXXIV, p. 267
Courier de Provence, n° 346, pp. 193-206
Gazette nationale ou le Moniteur universel, n° 269, pp. 1120-1121
Mais moi, dont la liberté sera l'idole, moi qui ne connois ni BONHEUR, ni prospérité, ni moralité pour les hommes, ni pour les nations sans liberté;

TOMO VIII

Société des Amis de la Constitution d'Arras
Séance du 16 octobre 1791
SUR LA SITUATION POLITIQUE, pp. 15-19.

p. 18, *Journal général du département du Pas-de-Calais*, n° 34, p. 339
que l'espoir de contribuer à leur BONHEUR, soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réussi sera ma plus douce récompense.

Séance du 18 décembre 1791, 2^e intervention.
SUR LA GUERRE (suite), pp. 46-67.

p. 64, *Discours de Maximilien Robespierre, sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif*

Il doit confier le BONHEUR public à la sagesse, le sien à sa vertu, sa gloire aux honnêtes gens et à la postérité.

Séance du 2 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), pp. 74-94.

p. 79, *Discours de Maximilien Robespierre sur la guerre, prononcé à la Société des Amis de la Constitution*
Pour moi, j'admire votre BONHEUR et ne l'envie pas. Vous étiez destiné à défendre la liberté sans défiance, sans déplaire à ses ennemis, sans vous trouver en opposition ni avec la cour, ni avec les ministres, ni avec les modérés.

p. 84
Laissez donc, laissez toutes ces trompeuses déclarations, ne nous présentez pas l'image touchante du BONHEUR, pour nous entraîner dans des maux réels;

p. 85
La magnanimité, la sagesse, la liberté, le BONHEUR, la vertu, voilà notre honneur.

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), pp. 95-116.

p. 110 (2), *Suite du discours de Maximilien Robespierre, sur la guerre, prononcé à la société des amis de la constitution, le 11 janvier 1792, l'an quatrième de la révolution*

Doux et tendre espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère; c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie; c'est ton BONHEUR qui est le prix de nos pénibles combats;

[...]
Postérité naissante, hâte-toi de croître et d'amener les jours de l'égalité, de la justice et du BONHEUR!

p. 114, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 127, p. 1

Postérité naissante, tu ne nous es point étrangère. Ton BONHEUR est le prix de nos pénibles combats, c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie, découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élaner dans ton sein;

p. 115
Postérité naissante, c'est à toi de croître et d'amener les jours de la prospérité et du BONHEUR.

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), pp. 132-153.

p. 147 (2), *Troisième discours de Maximilien Robespierre sur la guerre, Prononcé, à la société, dans la séance du 26 janvier 1792 l'an quatrième de la liberté* que la France soit désormais l'asyle des vertus, de la liberté et du BONHEUR.

[...]
si l'image, du BONHEUR que je vous ai présentée ne sert qu'à réveiller en vous le sentiment de vos maux;

p. 148
Il vous est plus facile de prouver la nécessité d'obéir à la cour, que d'expliquer comment un système de guerre, conduit par elle, peut nous mener à la liberté; et comment le feriez-vous, puisque vous convenez que le résultat le plus heureux qu'il puisse nous donner, seroit la trahison et les calamités qui la suivent, et que nous ne pouvons pas même compter sur cette espèce de BONHEUR?

p. 152 (2), *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 133
Le Cosmopolite, n° 46, p. 183
Les ennemis de mon système disent que si nous sommes trahis, ce sera encore un BONHEUR; mais nous ne pouvons pas même compter sur cette espèce de BONHEUR, car s'il est de l'intérêt de la cour de ne nous pas trahir, elle ne nous trahira pas, et si son intérêt est de nous trahir, elle nous trahira, elle ne nous trahira pas aussi grossièrement pour que nous puissions nous en apercevoir, elle nous trahira constitutionnellement, patriotiquement, simplement.

Séance du 26 janvier 1792
SUR LA MISE A L'ORDRE DU JOUR DE LA QUESTION DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES, pp. 153-155.

p. 154, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 141
Pour moi, quoi qu'on en puisse dire sur cette question importante, je m'en rapporte aux lumières et à l'expérience des patriotes de l'assemblée nationale, mais il est des questions plus profondes sur lesquelles les législateurs ont besoin de lumières, il en est qui sont de tous les tems, de tous les momens, puisqu'elles intéressent directement la liberté, et qu'elles compromettent le BONHEUR de tous.

Séance du 10 février 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, pp. 157-190.

pp. 157-158, *Discours de Maximilien Robespierre, Sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté, Prononcé à la société, le 10 février 1792, l'an 4° de la liberté*
Aussi les moyens qui peuvent rendre à ma patrie le BONHEUR, la liberté, la santé et la vie, fussent-ils aussi simples que la nature, aussi communs que le bon sens, aussi certains que l'évidence, aussi salutaires, aussi paisibles que la raison, ce ne sera pas pour moi un motif de les repousser.

p. 165
Législateurs, réfléchissez combien il est facile aux dépositaires de l'autorité publique de diriger le peuple; s'il est aisé de tromper sa confiance et d'abuser de sa bonté, pour le replonger dans la misère et dans l'oppression, combien n'est-il pas plus facile de se servir de son propre intérêt, du plus doux, du plus vertueux de tous les penchans du cœur humain pour le mener à la liberté et au BONHEUR!

p. 181 (2)
peignez-lui, en traits de flamme les charmes de l'égalité et le BONHEUR des hommes libres; reconnoissez, développez, dans toute leur pureté ces grands principes de justice sur lesquels reposent la gloire et la puissance des nations;
[...]
Nos représentans tenoient, ils tiennent encore dans leurs mains la BONHEUR, la liberté du monde.

pp. 183-184
S'il est vrai que les premiers défenseurs de la liberté doivent en être les martyrs, ils ne doivent mourir qu'en entraînant avec eux la tyrannie au tombeau; il faut que la mort d'un grand homme réveille les peuples endormis, et que le BONHEUR du monde en soit le prix.

p. 189, *Le Courier des LXXXIII Départemens*, n° 12, p. 180
Tous ceux qui n'ont jamais connu les vrais plaisirs, tous les hommes insensibles et froids, tous les égoïstes qui ont des idées fausses du caractère du peuple, qui n'ont jamais vu son BONHEUR qu'avec les yeux des préjugés et de l'intérêt personnel;

Séance du 22 février 1792, 1^{er} intervention.
SUR LA SCISSION SURVENUE DANS LA SOCIÉTÉ-SŒUR DE STRASBOURG, pp. 199-201.

p. 201, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 148

Nos enfans, notre postérité, si ce n'est nous, recueilleront la liberté; et la paix et le BONHEUR du monde seront notre récompense.

Séance du 2 mars 1792
SUR UNE CIRCULAIRE À PROPOS DE LA DÉCLARATION DE L'EMPEREUR LÉOPOLD, pp. 210-212.

p. 212, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 153, p. 2

mais je crois qu'il nous convient dans ce moment de déclarer tout haut que nous sommes les amis décidés de la constitution, jusqu'à ce que la volonté générale, éclairée par une plus mure expérience, déclaré qu'elle aspire à un BONHEUR plus grand.

Séance du 19 mars 1792, 2^e intervention.
SUR LE PORT DU BONNET ROUGE, pp. 224-227.

p. 226, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 3

Mercur universel, 22 mars 1792, p. 340

Le Cosmopolite, n° 99, p. 388

c'est par le peuple qu'est attendu constamment le jour du BONHEUR qui est retardé par les perfides intrigues de ceux qui ont voulu le mettre dans les fers;

Séance du 26 mars 1792
SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, pp. 229-241.

p. 236, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1

J'applaudis à ce qu'a fait l'assemblée nationale, à condition que sa démarche sera soutenue, et que la paix et le BONHEUR du peuple en seront le résultat.

Séance du 11 avril 1792, 2^e intervention.
CONTRE LAFAYETTE, pp. 263-272.

p. 264, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 176, p. 3

Il part et a le BONHEUR de servir sous Washington, qui mérite bien de sa patrie, et voilà Lafayette un héros!

Séance du 13 avril 1792, 3^e intervention.
SUR LA FÊTE DES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, pp. 272-278.

p. 275, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 177, p. 2

ce sont ceux qui ont voulu substituer l'esprit militaire à l'esprit de civisme et au sentiment profond de la liberté, qui devait opérer, chez les Français, le plus grand degré de BONHEUR;

Séance du 17 avril 1792, 2^e intervention.
SUR LES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX (suite), pp. 281-285.

pp. 282-283, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 179, p. 2

c'est ce jour-là qu'il fut connu de tout le monde que la liberté serait établie, que le BONHEUR, le silence et l'ordre régneraient sur la terre, s'ils n'étaient dominés par une classe corrompue qui ne fait que disputer les anciens privilèges et les exécrables intérêts de l'orgueil contre la justice et la liberté, contre les droits de l'humanité entière.

Séance du 27 avril 1792, 2^e intervention.
RÉPONSE AUX DISCOURS DE BRISSOT ET DE GUADET, pp. 304-321.

p. 315, *Réponse de M. Robespierre aux discours de MM. Brissot et Guadet du 25 avril 1792, prononcée à la Société des Amis de la Constitution le 27 du même mois, et imprimé par ordre de la Société*

Le ciel qui me donna une âme passionnée pour la Liberté et qui me fit maître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au BONHEUR et à la Liberté;

p. 319, *Chronique de Paris*, t. VI, n° 121, p. 479 et après des mouvemens oratoires qui produisirent beaucoup d'effet, il invita tous les sociétaires à la paix et à une réunion nécessaire au BONHEUR public.

Séance du 29 juillet 1792
SUR LA DÉCHÉANCE DU ROI ET LE RENOUVELLEMENT DE LA LÉGISLATURE, pp. 408-421.

p. 409, *Des maux et des ressources de l'état*¹¹
Parmi cette multitude de fonctionnaires publics, qui peuplent la France, combien en est-il qui lui

montrent la route qu'il doit suivre, qui ne préfèrent point les plus vils intérêts, au BONHEUR de leur pays, et qui ne soient prêts à immoler les droits du peuple à leur orgueil stupide?

p. 410 (2)

Le BONHEUR de la France étoit réellement entre les mains de ses représentans.

[...]

Il n'y a qu'un peuple esclave, dont les destinées soient attachées à un individu ou à une famille; la liberté et le BONHEUR public dépendent de la nature du gouvernement et du résultat des institutions politiques.

p. 415

Les français assemblés voudront, sous doute, assurer pour jamais la liberté, le BONHEUR de leur pays et de l'univers. Ils réformeront, ou ils ordonneront à leurs nouveaux représentans de réformer certaines lois, vraiment contraires aux principes fondamentaux de la constitution française et de toutes les constitutions possibles.

p. 417 (2)

La nation voudra encore que, lorsqu'elle sera assemblée, nulle puissance n'ose lui interdire le droit d'exprimer son vœu sur tout ce qui intéresse le BONHEUR public.

Ce peu d'articles très simples, et puisés dans les premiers principes de la constitution, suffiront pour l'affermir et pour assurer à jamais le BONHEUR et la liberté du peuple français.

p. 420

Loin de les envier, laissons purifier ces places, par une génération nouvelle de magistrats dignes du peuple français. Que nous faut-il de plus, que le BONHEUR et la liberté de notre pays?

Assemblée Législative

Séance du 12 août 1792

SUR LE RENOUVELLEMENT DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS (suite), pp. 429-431.

p. 430, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 227, p. 954

C'est ainsi que vous partagerez la gloire des héros conjurés pour le BONHEUR de l'humanité; c'est ainsi que, près de finir votre carrière, vous emporterez avec vous les bénédictions d'un peuple libre.

TOMO IX

Séance du 25 septembre 1792

SUR L'INCULPATION DE DICTATURE, pp. 13-27.

p. 15, *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, n° 1, p. 37 e. s.

Occupez-vous uniquement du BONHEUR d'un grand peuple et de l'humanité.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 28 octobre 1792

SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, pp. 43-62.

p. 54, *Discours de Maximilien Robespierre sur l'influence de la calomnie sur la Révolution, prononcé à la Société dans la séance du 28 octobre 1792, l'an I de la République*

Comment s'occuper du BONHEUR de la nation et de la liberté du monde, lorsqu'on n'est occupé qu'à faire le procès au patriotisme parisien; lorsqu'au milieu du calme profond dont on est environné, on attend sans cesse les orages dont on a tant entendu parler, et ces terribles agitateurs dont une coalition intrigante nous entretient tous les jours; lorsqu'on semble regretter de ne les rencontrer nulle part?

Séance du 5 novembre 1792

RÉPONSE A L'ACCUSATION DE LOUVET, pp. 77-104.

p. 94, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*

Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux; mais consolez-vous si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le BONHEUR de votre pays et celui du monde; consolez-vous si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des loix justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables.

p. 101 (2)

Citoyens, parcourez, d'un pas ferme et rapide, votre superbe carrière; et puissé-je, aux dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au BONHEUR de notre commune patrie!

p. 101 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 311, p. 1317

Mais consolez-vous en assurant le BONHEUR de votre pays et en préparant celui du monde;

Séance du 2 décembre 1792
SUR LES SUBSISTANCES, pp. 109-120.

p. 117, *Opinion de Maximilien Robespierre sur les subsistances*

que le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le BONHEUR des citoyens, et que les longues convulsions qui déchirent les Etats ne sont que le combat des préjugés contre les principes, de l'égoïsme contre l'intérêt général;

Séance du 3 décembre 1792, 1^{er} intervention.
SUR LE JUGEMENT DU ROI, pp. 120-136.

p. 130, *Opinion de Maximilien Robespierre sur le jugement de Louis XVI*

un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée; ni la prison, ni l'exil ne peut rendre son existence indifférente au BONHEUR public;

Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité
Séance du 7 décembre 1792
SUR LES MOYENS DE SAUVER LA LIBERTÉ, pp. 148-154.

p. 148, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 315, p. 3

La Quotidienne, 10 déc. 1792, p. 3

Ce sont des hommes qui n'ont d'autre but que de faire le BONHEUR du peuple; c'est le peuple de Paris qui a soutenu la liberté par de nombreux sacrifices depuis 1789.

Séance du 28 décembre 1792
SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, pp. 183-203.

p. 199, *Second discours de Maximilien Robespierre, ...sur le jugement de Louis Capet*
Tout semble conspirer contre le BONHEUR public <...> La nature de nos débats agite et aigrit l'opinion publique;

Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité
Séance du 20 janvier 1793, 2^e intervention.
SUR LES MESURES DE SÛRETÉ NÉCESSAIRES, pp. 246-248.

p. 247, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 342, p. 3

Nous n'avons qu'une passion, c'est la liberté; nous en jouirons, et nous ferons le BONHEUR de la république.

Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité
Séance du 15 février 1793
Sur un plan de Constitution proposé à la Société, pp. 267-269.

p. 269, *Le Courrier des départemens*, t. V, n° 18, p. 276

Robespierre conclut que ce sera par ce calme et cette surveillance que les Jacobins assureront le BONHEUR du peuple.

Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité
Séance du 1^{er} mars 1793, 2^e intervention
SUR LES TROUBLES DE PARIS ET LA CONDUITE DES JACOBINS, pp. 286-289.

p. 286, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 3 mars, p. 3

Cependant l'aristocratie, secondée par l'hypocrisie, relève encore une tête menaçante; les émigrés se réunissent aux intriguants pour nous ravir le BONHEUR et la liberté;

Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité
Séance du 6 mars 1793
CONTRE LES INTRIGANTS, pp. 295-301.

p. 298, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, et 368, p. 1

Que l'on me dise dans quelle république un ministre, qui doit son BONHEUR à la révolution, qui, élevé de la fange au ministère, aurait pu impunément prodiguer les trésors pour calomnier la vertu républicaine, conduire l'Etat sur le bord de l'abyme, et entretenir un magasin de libelles contre les meilleurs patriotes.

Séance du 8 mars 1793
SUR LES REVERS DE BELGIQUE, pp. 301-304.

p. 302, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 69, p. 314

Mais à peine est-il capable de retarder d'un instant la prospérité publique qui croîtra avec nos victoires, la liberté et l'égalité que nous porterons aux peuples étrangers, le BONHEUR et la protection que nous devons aux peuples alliés;

Séance du 3 avril 1793 (soir)
SUR LES COMPLICES DE DUMOURIEZ, pp. 360-369.

p. 366, *Le Logotachigraphe*, n° 96, pp. 282-285

Dumourier déclare qu'il vient affranchir la liberté de ce qu'il appelle la minorité: il déclare que Paris est un théâtre de sang et de carnage, que Paris donne des lois à la Convention nationale, et que c'est en réduisant Paris qu'il faut assurer le BONHEUR de la France;

Séance du 10 avril 1793

CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, pp. 376-413.

p. 380, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

et si la Convention, libre de leur dangereuse influence, s'étoit ensuite occupée du BONHEUR public, la liberté et la paix seroient maintenant affermiées;

p. 383

c'est par les progrès de la philosophie, et par le spectacle du BONHEUR de la France, que vous étendez l'empire de notre révolution, et non par la force des armes et par les calamités de la guerre.

p. 402, *Le Logotachigraphe*, n° 102, pp. 331-339
Si la Convention nationale se fût uniquement occupé du BONHEUR public, la paix, la liberté seroient maintenant affermiées;

Séance du 15 avril 1793

SUR LA CONSTITUTION, pp. 433-441.

p. 436 (2), *Le Logotachigraphe*, n° 107, pp. 387-390

il s'agit d'une constitution qui doit fonder le BONHEUR de notre nation, qui doit être, peut-être, le germe du BONHEUR de toutes les nations;

p. 437

La discussion de la constitution qui doit fixer le BONHEUR du peuple, est un acte religieux qui doit faire taire toutes les passions;

p. 440

il dépend de vous par conséquent de faire le BONHEUR du peuple français, et de verser sur lui, l'urne de tous les biens qui découlent de la constitution.

p. 441 (2), *Mercur universel*, t. XXVI, p. 248
vous avez le tems de faire le BONHEUR des hommes, les despotes ne sont rien pour nous, appelons le peuple Français autour de nous, ne songe-

ons qu'au BONHEUR du monde; craindre les despotes, et que nous font ces despotes, ou vous les craignez et alors vous êtes indignes de représenter le peuple Français!

Séance du 24 avril 1793, 1^{er} intervention

SUR LA NOUVELLE DÉCLARATION DES DROITS (suite), pp. 459-471.

p. 459, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*

Il ne falloit pas une révolution sans doute, pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes; mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au BONHEUR privé qu'à la félicité publique;

p. 464, *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proposée par Maximilien Robespierre. Imprimée par ordre de la Convention nationale*

afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son BONHEUR; le magistrat, la règle de ses devoirs; le législateur, l'objet de sa mission.

p. 470, *Le Logotachigraphe*, n° 116, pp. 464-465

je ne veux pas toucher à vos fortunes, je viens plutôt les garantir, si je sais, comme tout le monde sait, que l'extrême disproportion des fortunes est la cause de bien des maux et de bien des crimes, je ne suis pas moins convaincu que l'égalité des biens est une chimère; je ne la crois pas plus nécessaire au BONHEUR privé, qu'à la prospérité publique.

Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité

Séance du 8 mai 1793

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, pp. 487-494.

pp. 487-488 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 409, pp. 2-4

Il faut exterminer tous ses êtres vils et scélérats, qui conspireront éternellement contre les droits de l'homme et contre le BONHEUR de tous les peuples. Voilà l'état où nous sommes.

p. 488 (2)

Les sans-culottes, toujours dirigés par l'amour de l'humanité, ont suivi pour règle les véritables

principes de l'ordre social, n'ont jamais prétendu à une égalité de fortune, mais à une égalité de droits et de BONHEUR.

p. 491

C'est parce qu'il est question de votre gloire, de votre BONHEUR, ce n'est que par ces motifs que je vous conjure de veiller au salut de la patrie et au vôtre.

Séance du 10 mai 1793

SUR LA CONSTITUTION, pp. 494-510.

p. 495, *Discours de Maximilien Robespierre sur la Constitution*

L'homme est né pour le BONHEUR et pour la liberté, et partout il est esclave et malheureux.

p. 501

Mais il est un moyen général et non moins salulaire de diminuer la puissance des gouvernements au profit de la liberté et du BONHEUR des peuples.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 10 mai 1793

POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC (suite), pp. 511-513.

p. 512 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 411, p. 4

Courrier français, t. XXIV, n° 133, p. 102

Il faut que l'autorité exécutive soit placée dans des mains populaires et incorruptibles, dans la main des hommes purs, qui placent leur BONHEUR dans le BONHEUR général.

Séance du 31 mai 1793

POUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LES CHEFS DE LA GIRONDE, pp. 539-543.

p. 540, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 154, p. 667

Ce jour est peut-être le dernier où le patriotisme combatta la tyrannie. Que les fidèles représentants du peuple se réunissent pour assurer son BONHEUR.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 10 juin 1793

SUR LE PROJET D'ACTE CONSTITUTIONNEL, pp. 548-551.

p. 549, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 431, pp. 2-3

Journal de la Montagne, t. I, n° 12, p. 93

un ouvrage susceptible sans doute de perfection, mais qui présente les bases essentielles du BONHEUR public, qui offre le dessein sublime et majestueux de la régénération française.

Séance du 14 juin 1793, 3^e intervention

DISCUSSION DE LA CONSTITUTION. SUR LA RÉUNION DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 557.

p. 557, *Journal des débats et décrets*, n° 271, p. 230

Par là, vous le voyez, vous établissez la démocratie pure, et non pas cette démocratie qui, pour le BONHEUR général, est tempérée par des lois.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 14 juin 1793, 1^{er} intervention

SUR LA NOMINATION DE BEAUHARNAIS AU MINISTÈRE DE LA GUERRE, pp. 558-562.

p. 558 (2), *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 434, p. 1

La mauvaise aventure de Brissot est une époque intéressante pour la liberté, non parce qu'un ancien espion de police, devenu par hasard représentant du peuple, soit un personnage important par lui-même, mais parce que telles sont les erreurs et les faiblesses du peuple, qu'il essuie plusieurs générations d'intrigants pour arriver au résultat d'idées qui doivent assurer le BONHEUR politique.

[...]

Nous avons deux écueils à redouter: le découragement et la présomption, l'excessive défiance et le modérantisme, plus dangereux encore. C'est entre ces deux écueils que les patriotes doivent marcher vers le BONHEUR général.

p. 561

Ne troublons pas cette heureuse harmonie qui règne entre les patriotes. Laissons-les achever leur ouvrage, et fonder le BONHEUR public sur des bases inébranlables, je ne doute pas du succès de leurs travaux. C'est la liberté, c'est la raison qui triompheront, et avant six mois peut-être tous les tyrans seront anéantis.

Séance du 23 juin 1793, 2^e intervention

CONTRE LA PRÉSENTATION DE LA PÉTITION JACQUES ROUX, pp. 588-589.

pp. 588-589, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 177, p. 763

Livrons-nous aux sentimens consolateurs qu'elles inspirent, livrons-nous à l'achèvement de la Constitution; que ce grand ouvrage ne soit interrompu par aucun intérêt particulier. Ce jour est une fête nationale et tandis que le peuple jure la fraternité universelle, travaillons ici à son BONHEUR.

TOMO X

Séance du 29 juillet 1793

SUR LE PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE DE MICHEL LEPELETIER, pp. 10-42.

p. 21, *Plan de Michel Lepeletier. Éducation nationale*.

Régler sa vie, se plier au joug d'une exacte discipline, sont encore deux habitudes importantes au BONHEUR de l'être social. Elles ne peuvent se rendre que dans l'enfance; acquises à cet âge, elles deviennent une seconde nature.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 7 août 1793, 2^e intervention.

CONTRE LES AGITATEURS SUSPECTS, pp. 55-58.

p. 56, *Journal des Jacobins*, n° 467, p. 2

Républicain français, n° 268

Il finit par engager ses frères des départements à inviter le peuple au courage, à la persévérance, par l'aspect du BONHEUR que lui procureraient son obéissance aux lois, sa confiance dans ses législateurs, son union et son dévouement au maintien de la République.

Séance du 8 août 1793, 1^{er} intervention.

SUR UNE ADRESSE DES ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, pp. 58-59.

p. 59, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 69, p. 451
Annales de la République, n° 224, p. 1108

Il faut mériter d'être les témoins du spectacle que les envoyés du peuple français viennent de nous donner; il faut mériter la reconnaissance qu'ils viennent de vous exprimer, et nous ne pouvons le mériter qu'en travaillant au BONHEUR de la nation magnanime et généreuse que nous représentons.

Séance du 13 août 1793

SUR LE PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE DE MICHEL LEPELETIER, pp. 69-70.

p. 69, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 227, p. 967

C'est alors que vous examinerez jusqu'à quel point la volonté particulière doit céder à la volonté générale qui n'a pour but que le BONHEUR public.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 14 août 1793, 2^e intervention.

POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, pp. 71-74.

p. 72, *Journal des Jacobins*, n° 473, p. 3

Journal de la Montagne, n° 75, p. 495

Il appelle à son secours tous les citoyens zélés pour le BONHEUR de leur patrie, et s'engage, aidé de l'énergie de la liberté, et du génie des citoyens, à confondre tous ces lâches calomnieux, et faire triompher à la fois la vérité, le patriotisme.

pp. 72-73, *Journal historique et politique*, n° 46, p. 1

Après avoir développé toute leur prudence, comment se fait-il, ajoute Robespierre, que les Français qui sont nés pour le BONHEUR, se plaisent à l'éloigner eux-mêmes! Comment des hommes à qui la nature a souri, à qui elle n'a refusé ni talens, ni vertus, se plaisent à se déchirer eux-mêmes?

Séance du 25 août 1793, 1^{er} intervention.

SUR UNE PÉTITION DES FAMILLES DES DÉFENSEURS DE LA PATRIE, p. 78.

p. 78, *Batave*, n° 193, p. 776

La Convention, leur répond le président, a toujours pris une grande part au BONHEUR et au malheur de tous les citoyens; nous sommes les frères des infortunés, les amis, les défenseurs des épouses, des filles de nos braves soldats; c'est vous dire assez avec quel intérêt la Convention s'occupera de l'objet de votre demande.

Séance du 4 septembre 1793

SUR UNE ADRESSE DE CHAUMETTE RELATIVE AUX TROUBLES DES SUBSISTANCES, pp. 91-92.

p. 92, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 249, p. 1057

Le président répond que l'Assemblée s'occupe des subsistances et, par conséquent, du BONHEUR du peuple.

p. 92, *Journal des Débats et Décrets*, n° 351, p. 53
Si les citoyens rassemblés étaient venus autour d'elle, dit-il, ils l'auraient trouvée s'occupant encore de leur BONHEUR. Elle applaudit au zèle civique qui vous anime, et vous invite à sa séance.

Séance du 5 septembre 1793, 2^e intervention.
SUR LA PÉTITION DU PEUPLE PARISIEN, pp. 97-98.

p. 97, *Bulletin de la Convention*, 5 septembre
Mercur universel, t. XXXI, p. 103
La sollicitude de la Convention est éveillée sur les malheurs du peuple; elle ne peut être heureuse que de son BONHEUR; elle s'en occupe sans cesse.

Séance du 5 septembre 1793, 4^e intervention.
SUR UNE PÉTITION DE LA SECTION DE L'UNITÉ, p. 99.

p. 99, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1061
Et si, pour son BONHEUR, il ne faut que le sacrifice de notre vie, nous nous dévouons tous, pourvu que la liberté triomphe. Notre récompense sera l'amour et l'estime de ce peuple pour lequel nous nous serons glorieusement immolés.

Séance du 17 septembre 1793, 2^e intervention.
CONTRE LE RAPPORT DU DÉCRET DU 9 SEPTEMBRE 1793, pp. 109-113.

p. 110, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 262, p. 1112
Journal universel, n° 1396, pp. 5749-5751
Les jours que le peuple assistait aux assemblées, il sortait des sections des pétitions utiles, qui toutes avaient pour objet le BONHEUR public, les subsistances, le respect dû aux lois, les égards dûs à la représentation nationale, à l'émanation du souverain.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 25 septembre 1793
CONTRE L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DU POUVOIR EXÉCUTIF, pp. 125-129.

p. 128, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 118, pp. 840-841
Journal des Jacobins, n° 503, p. 2
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 273, p. 1156
Robespierre termine en rappelant aux Jacobins qu'ils ont fait la Révolution pour le seul plaisir de rendre leurs frères libres et d'assurer le BONHEUR de la France délivrée.

Séance du 16 octobre 1793
POUR L'ARRESTATION DE TOUS LES RESSORTISSANTS DES PUISSANCES EN GUERRE AVEC LA RÉPUBLIQUE, pp. 153-156.

p. 155, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 27, p. 109 et n° 28, pp. 112-113
Journal des débats et Décrets, n° 393, p. 214
D'ailleurs, cette espèce est si généreuse et si magnanime, qu'elle ne s'aigrira pas contre les mesures qui doivent assurer la prospérité de la France, le BONHEUR du genre humain et de la terre même qui leur a donné le jour, et où la tyrannie domine encore.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1^{er} intervention
DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, pp. 161-165.

p. 164, *Journal du soir*, n° 950, p. 4
c'est en un mot, d'avilir les autorités qui veulent sauver la France, et les députés de la Montagne qui ne cessent de travailler pour son BONHEUR.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)
RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 167-188.

p. 173, *Rapport fait au nom du comité de Salut Public par le citoyen Robespierre, membre de ce Comité, sur la situation politique de la République*
On a cru quelquefois qu'ils vouloient le détruire; ils ne vouloient que l'armer, & repousser par les préjugés religieux ceux qui étoient attirés (attachés) à notre Révolution par les principes de la morale & du BONHEUR public.

p. 181 (3)
Despotes généreux, sensibles tyrans: vous ne prodiguez, dites-vous, tant d'hommes & de trésors, que pour rendre à la France le BONHEUR et la paix? Vous avez si bien réussi à faire le BONHEUR de vos sujets, que vos âmes royales n'ont plus maintenant à s'occuper que du nôtre. Prenez garde, tout change dans l'univers: les rois ont assez longtemps châtié les peuples; les peuples, à leur tour, pourroient bien aussi châtier les rois.
Pour mieux assurer notre BONHEUR, vous voulez, dit-on, nous affamer & vous avez entrepris le blocus de la France avec une centaine de vaisseaux: heureusement la nature est moins cruelle pour nous, que les tyrans qui l'outragent.

pp. 181 (3)-182

Ils veulent que le vaisseau de la République flotte au gré des tempêtes, sans pilote & sans but; saisissez le gouvernail d'une main ferme, & conduisez-le, à travers les écueils, au port de la paix & du BONHEUR.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793), 1^{er} intervention.

CONTRE TOUTE MESURE D'INDULGENCE ENVERS L'ENNEMI INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR, pp. 241-245.

p. 244, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 28, p. 220
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 82, p. 330

Journal des Jacobins, n° 555, p. 1

Journal universel, n° 1480, pp. 6422-6424

Je ne cesserai jamais de vous en entretenir jusqu'à ce que nos ennemis soient tous anéantis, et que nous puissions jouir de la paix et du BONHEUR auxquels tendent tous les efforts pénibles des amis de la liberté.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), 2^e intervention.

CONTRE ANACHARSIS CLOOTS, pp. 247-251.

p. 250, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 33, p. 259.

Et comment M. Cloots pouvait-il s'intéresser à l'unité de la République, aux intérêts de la France; lorsqu'il s'intéressait au BONHEUR de la Perse et du Monomotapa dédaignant le titre de citoyen Français, il ne voulait que celui de citoyen du Monde.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 2^e intervention

CONTRE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE DES PRÊTRES, pp. 258-262.

pp. 258-259, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 89, p. 358

Journal de la Montagne, t. II, n° 35, pp. 277-78

Je ne vois que le BONHEUR de mon pays; je suis étranger à toutes les factions.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 2^e intervention.

POUR DÉFENDRE BOULANGER, pp. 301-303.

p. 301, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 111, p. 445

Mercure universel, XXV, 326

Journal de la Montagne, n° 57, p. 455

Journal de Sablier, n° 1063, p. 4

Journal historique et politique, n° 182, p. 2

Vous venez de le voir, de l'entendre, ce mouvement unanime qui s'est échappé de vos cœurs généreux; il est le gage assuré de votre BONHEUR, de votre liberté.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'EGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, pp. 311-317.

p. 315, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454

Si les tyrans paraissent si opiniâtres à la dissolution de la Convention actuelle, c'est parce qu'ils savent parfaitement qu'ils seraient alors les maîtres de créer une Convention scélérate et traîtresse, qui leur vendrait le BONHEUR et la liberté du peuple.

p. 316, *Courrier universel*, 21 nivôse an II, p. 2
Peu m'importe, ce n'est qu'un individu; mais ce qui m'importe davantage, c'est le salut de la République, et le BONHEUR du peuple français.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'EGLANTINE, pp. 326-342.

p. 333, *Brouillon de la main de Robespierre*
lorsqu'une philosophie vénale et prostituée à la tyrannie oubliait les trônes pour renverser les autels, opposait la religion au patriotisme, mettait la morale en contradiction avec elle-même, confondait la cause du culte avec celle du despotisme, les catholiques avec les conspirateurs, et voulait forcer le peuple à voir dans la Révolution, non le triomphe de la vertu, mais celui de l'athéisme, non la source son BONHEUR, mais la destruction de toutes ses idées morales et religieuses;

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), 2^e intervention.

A PROPOS DU DISCOURS DE BUTEAU. SUR LA DIFFICULTÉ DE SÉPARER LE PEUPLE ANGLAIS DE SON GOUVERNEMENT, pp. 348-350.

p. 348, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 136, p. 547
Journal universel, n° 1534, pp. 6853-56
Les Trois décades, n° 105, p. 399
Correspondance politique de Paris et des départemens, n° 228, p. 3 et 229, p. 3
Sans-culotte observateur, 15 pluviôse, pp. 2-3
Journal de Sablier, n° 1112, pp. 3-4
Mercure universel, XXXVI, 229-230
Annales de la République française, n° 64, pp. 2-3
Journal de la Montagne, n° 81, p. 645
Gazette historique et politique, n° 35, p. 2
Qu'est-ce que cette anglomanie, déguisée sous le masque de la philanthropie, si ce n'est là conservation de l'ancien brissotisme qui négligea le BONHEUR et la tranquillité de son pays pour aller s'occuper de la liberté de la Belgique?

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE QUI DOIVENT GUIDER LA CONVENTION NATIONALE DANS L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 350-367.

p. 352
Nous voulons substituer, dans notre pays, la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du BONHEUR aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est-à-dire, toutes les vertus et tous les miracles de la République, à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)
POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRESTATION CONTRE HÉRON, pp. 392-396.

p. 394 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 181
Journal universel, n° 1579, pp. 7210-7212
Journal des Débats et Décrets, n° 547, p. 385
Si telle est la disposition constante de la Convention; si elle veut atteindre la palme de la gloire qui lui est offerte; si nous voulons tous, au sortir de notre mission, goûter le BONHEUR des âmes sensibles qui consiste dans la jouissance du bien

qu'on a fait, à voir un peuple grand s'élever à ses hautes destinées et jouir du BONHEUR que nous lui aurons préparé, je dis que si la Convention, exempte de prévention et de faiblesse, veut terrasser d'un bras vigoureux une faction, après avoir écrasé l'autre, la patrie est sauvée.

p. 395 (2), *Batave*, n° 400, pp. 1607-1608
Je ne sais si nous serons étouffés dans ce conflit de crimes, mais si la vertu de la Convention n'est pas la plus forte, le plus grand BONHEUR qui puisse nous arriver, c'est de mourir, c'est d'être délivrés du spectacle odieux de tant de forfaits qui depuis cinq ans souillent la scène de la Révolution. Si la Convention nationale est encore aujourd'hui ce qu'elle est depuis hier, depuis avant-hier, depuis quelques mois, si elle est décidée à faire triompher le peuple; si elle veut goûter le BONHEUR le plus pur que la nature aye destiné à l'homme, celui de jouir du spectacle du bien qu'il a fait, celui de voir un peuple immense s'élever à des destinées qu'aucun peuple n'a jamais remplies; si elle est décidée à frapper d'un bras vigoureux une faction après avoir terrassé l'autre, la patrie est sauvée.

p. 396, *Mercure universel*, t. XXXVIII, pp. 24-25
Mais si la Convention met la justice et la vertu à l'ordre du jour, si nous frappons toutes les factions, nous aurons remporté la jouissance du plus beau des biens, celui d'avoir fait le BONHEUR d'un grand peuple.

Séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)
SUR LA LOI DE POLICE GÉNÉRALE: POUR EN EXCEPTER LES ACQUÉREURS DE CHARGES ANOBLISSANTES, pp. 440-442.

p. 441, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 210
L'intérêt du peuple veut qu'on n'écoute pas toujours avec complaisance les propositions qui sont en apparence populaires; il exige qu'on adopte de préférence ce qui peut assurer son BONHEUR et sa félicité.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)
SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES AVEC LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS, ET SUR LES FÊTES NATIONALES, pp. 442-465.

p. 443, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Nous venons aujourd'hui soumettre à votre méditation des vérités profondes qui importent au BONHEUR des hommes, et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement.

p. 445 (2)

Oui, cette terre délicieuse que nous habitons, et que la nature caresse avec prédilection, est faite pour être le domaine de la liberté et du BONHEUR; ce peuple sensible et fier est vraiment né pour la gloire et pour la vertu.

[...]

Je suis Français, je suis l'un de tes représentants <...> O peuple sublime! reçois le sacrifice de tout mon être; heureux celui qui est né au milieu de toi! plus heureux celui qui peut mourir pour ton BONHEUR!

p. 446 (5)

Il y a deux sortes d'égoïsme; l'un, vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misère d'autrui: l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre BONHEUR dans le BONHEUR de tous, qui attache notre gloire à celle de la patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans: le second, les défenseurs de l'humanité. Suivons son impulsion salutaire: chérissons le repos acheté par de glorieux travaux; ne craignons point la mort qui les couronne, et nous consoliderons le BONHEUR de notre patrie et même le nôtre.

Le vice et la vertu font les destins de la terre: ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions de l'homme. Selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'élève jusqu'aux cieux, ou s'enfonce dans des abîmes fangeux. Or le but de toutes les institutions sociales, c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le BONHEUR public et le BONHEUR privé.

p. 450

On ne lui disoit pas que sa liberté valoit quelque chose; que l'humiliation de ses oppresseurs et tous les autres effets de la révolution n'étoient pas des biens méprisables, qu'il combattoit encore; que la ruine de ses ennemis pouvoit seule assurer son BONHEUR <...>

p. 455

On a remarqué que plusieurs d'entre eux avoient des liaisons intimes avec la maison d'Orléans, et

la constitution anglaise étoit, suivant eux, le chef-d'œuvre de la politique et le *maximum* du BONHEUR social.

p. 458

Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées; inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment profond de ses devoirs, qui est la seule garantie du BONHEUR social; nourrissons-le par toutes nos institutions; que l'éducation publique soit sur-tout dirigée vers ce but.

p. 459

Tu donneras ton nom sacré à l'une de nos plus belles fêtes, ô toi, fille de la Nature! mère du BONHEUR et de la gloire! toi seule légitime souveraine du monde, détrônée par le crime; toi à qui le peuple français a rendu ton empire, et qui lui donnes en échange une patrie et des mœurs, auguste Liberté!

p. 461

Vous y serez, vénérables vieillards, que le BONHEUR prépare à votre postérité doit consoler d'une longue vie passée sous le despotisme. Vous y serez, tendres élèves de la Patrie, qui croissez pour étendre sa gloire et pour recueillir le fruit de nos travaux.

p. 462

Soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes, et fixons au milieu de nous la paix et le BONHEUR par la sagesse et par la morale. Voilà le véritable but de nos travaux; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile.

p. 464

Au BONHEUR.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 6 prairial an II (25 mai 1794), 1^{er} intervention.

SUR LES TENTATIVES D'ASSASSINAT CONTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, pp. 469-471.

p. 471, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 32, pp. 254-255

Feuille de la République, n° 330, p. 2

Journal des Hommes libres, p. 636

Mercure universel, XL, 132

Courrier républicain, t. IV, n° 213, pp. 245-247

Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 250, p. 1016

Nous jurons par les poignards rougis du sang des martyrs de la Révolution, et depuis aiguisés contre nous, d'exterminer jusqu'au dernier, les scélé-rats qui voudroient nous ravir le BONHEUR et la liberté.

Séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

SUR LES CRIMES DES ROIS COALISÉS CONTRE LA FRANCE, pp. 473-478.

p. 475, *Discours imprimé par ordre de la Con-vention nationale*

Plus ils se dépêchent de terminer ma carrière ici bas, plus je veux me hâter de la remplir d'actions utiles au BONHEUR de mes semblables.

p. 477

une Assemblée investie de la puissance de la nation française, marchant d'un pas rapide et ferme vers le BONHEUR public, dévouée à la cause du peuple et au triomphe de l'égalité, digne de donner au monde le signal de la liberté et l'exem-ple de toutes les vertus.

Fête de l'Être suprême: 20 prairial an II (8 juin 1794)

DISCOURS AU PEUPLE RÉUNI POUR LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME, pp. 479-483.

p. 481, *Premier discours de Maximilien Robespier-re, président de la Convention nationale, au peuple réuni dans le Jardin national...*

il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement, et pour arriver au BONHEUR par la route de la vertu.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHE-RINE THÉOT, pp. 504-511.

p. 508, *Gazette française*, 12 messidor, pp. 2467-2470

Courrier républicain, t. IV, n° 242, pp. 476-480

Journal de Perlet, n° 645, p. 232, n° 646, p. 240, n° 647, pp. 245-248, n° 648, pp. 252-253

Messenger du soir, n° 678, pp. 2-3 et n° 679, pp. 2-3

Je me trompe, la majorité n'est pas susceptible de terreur: le peuple est-il respecté, quand ceux qu'il a chargés de travailler à son BONHEUR, sont inve-

stis d'ennemis acharnés qui les menacent d'exer-cer contr'eux le droit des poignards?

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLU-TIONNAIRE, pp. 518-524.

p. 519, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 79, pp. 641-643

Gazette française, 26 messidor, pp. 2524-2525

Mercure universel, XLI, pp. 438-443

Courrier républicain, t. V, n° 256, pp. 108-109

Conservateur des principes républicains, n° 12 et 13, pp. 376-383

Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 300, p. 1228

Il est peu d'hommes généreux qui aiment la vertu pour elle-même, et qui désirent avec ardeur le BONHEUR du peuple.

p. 521

La véritable victoire est celle que les amis de la liberté remportent sur les factions; c'est cette vic-toire qui appelle chez les peuples la paix, la justi-ce et le BONHEUR.

p. 522 (2)

peut-on se dissimuler que si l'on trouve quelque part ces représentants, on cherche à leur inspirer des craintes, des soupçons et à les attirer sous la bannière de ces hommes hypocrites qui ne com-ptent pour rien le BONHEUR du peuple?

[...]

Quand il s'enveloppe de ténèbres, ou qu'il montre pendant quelques instans une énergie qui dispa-roît aussitôt; quand il se borne à de vaines tirades, contre les tyrans, sans s'occuper des mœurs publiques et du BONHEUR de tous ses concitoyens, il est suspect.

p. 523

Tant que la terreur durera parmi les représentants, ils seront incapables de remplir leur mission glo-rieuse. Qu'ils se rallient à la justice éternelle, qu'ils déjouent les complots par leur surveillance; que le fruit de nos victoires soient la liberté, la paix, le BONHEUR et la vertu;

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

SUR L'AFFAIRE DE COMMUNE-AFFRANCHIE ET CONTRE DUBOIS-CRANCÉ ET FOUCHÉ, pp. 524-526.

p. 525, *Journal de la Montagne*, t. III, 25 messidor, pp. 624-625
Mercure français, n° 32, pp. 120-122
Feuille de la République, n° 376, pp. 3-4
Gazette française, 27 et 28 messidor, pp. 2529, 2533
Mercure universel, XLI, pp. 407-408
Courrier de l'Égalité, t. IX, n° 695, p. 205
Journal des Hommes libres, 27 mess., pp. 831-832
Annales de la République française, n° 225, pp. 1-2
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 296, p. 1209
Courrier républicain, n° 257, pp. 116-117
Le siège trop prolongé de Lyon, une fois terminé, et lorsque cette commune fut rentrée sous le pouvoir de la République, les amis de Chalier ne furent point rendus au BONHEUR qu'ils avoient si bien mérité par leur constante vertu.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, pp. 542-586.

p. 554, *Discours prononcé par Robespierre, à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermi-*

dor...trouvé parmi ses papiers par la commission chargée de les examiner

Cet égoïsme des hommes non dégradés, qui trouve une volupté céleste dans le calme d'une conscience pure et dans le spectacle ravissant du BONHEUR public, vous le sentez en ce moment qui brûle dans vos âmes; je le sens dans la mienne.

p. 561

Ce jour avait laissé sur la France une impression profonde de calme, de BONHEUR, de sagesse et de bonté. A la vue de cette réunion sublime du premier peuple du monde, qui aurait cru que le crime existait encore sur la terre?

p. 575

Rappelle-toi que, loin de sacrifier cette nuée de fripons à ton BONHEUR, tes ennemis veulent te sacrifier à cette poignée de fripons, auteurs de tous nos maux, et seuls obstacles à la prospérité publique!

NOTE ALLE CONCORDANZE DI «BONHEUR»

1 Avvertenza: Il *Discours sur les peines infamantes* presenta numerose varianti fra la prima edizione del 1784 e la seconda del 1785. Rimando alle *Œuvres* per ulteriori chiarimenti.

2 Questa lettera è stata scritta da M. Robespierre per conto del *Comité de Salut Public*.

3 Robespierre è uno dei firmatari di questa lettera. Cfr. M. Robespierre, *Œuvres*, cit., t. III, p. 27.

4 Segnalo che questo passo è tratto da un discorso del deputato alla Convenzione Manuel.

5 Questo passo è tratto da un discorso di Collot-d'Herbois.

6 Questo passo, come il precedente, è tratto da un discorso di Marat.

7 La riproduzione litografica dell'art. 5 da cui ho tratto il passo analizzato, è inserita nella nota 1 di p. 10 del VI volume delle *Œuvres*.

8 In merito all'uso della parola «sociale», al posto di «social», cfr. le note a questo discorso contenute nelle *Œuvres*.

9 Il discorso dell'*Abbé Proyard* viene riportato nella nota 2 delle pp. 17-18, del t. VI delle *Œuvres*.

10 La datazione di questa seduta è incerta. La nota 1 a pagina 86 del vol. VI delle *Œuvres* è esplicativa al riguardo.

11 Il testo è tratto da *Le Défenseur de la Constitution*. Cfr. sopra.

7.2 INDICE DELLE CONCORDANZE
DI «FÉLICITÉ»¹

TOMO I

DISCOURS SUR LES PEINES INFAMANTES, COURONNÉ PAR
L'ACADÉMIE DE METZ EN 1784, pp. 5-77.

Edizione del 1784, pp. 20-47.

p. 37

Nous regardons tout ce qui porte atteinte à la stabilité de nos propriétés, comme un coup funeste qui ébranle les fondemens de la FÉLICITÉ publique;

Edizione del 1785 – note alle pp. 20-47 e appendici I, II, III, pp. 48-63.

p. 52

Il est vrai que le dépôt de la FÉLICITÉ d'un peuple dont il est chargé, élève son ame au-dessus des mouvemens d'une sensibilité vulgaire, et lui inspire une sainte réserve dans la dispensation de cette sorte de bienfaits.

ÉLOGE DE GRESSET (edizione del 1786), pp. 120-147.

p. 139

Dévoué tout entier au bonheur du troupeau qui vous étoit confié, vous mettiez votre FÉLICITÉ à vivre auprès de lui, et votre gloire à faire son bonheur;

ÉLOGE DE LA ROSE, pp. 185-194.

p. 194

Que dis-je, la déesse elle-même viendra souvent se communiquer à nous et sa présence nous rendra les ravissemens ineffables qui pensèrent jadis nous faire expirer de plaisir, mais dans cet état de gloire et de FÉLICITÉ nos sens auront acquis une vigueur nouvelle qui nous rendra capables de soutenir de sa part de plus longs entretiens et un commerce plus intime.

TOMO III

XVII – ROBESPIERRE À BUISSART, 23 juillet 1789.

p. 49

Unissez-vous à eux pour répandre parmi nos concitoyens les idées et les sentimens du patrio-

tisme, qui sont les seuls garans d'une FÉLICITÉ et d'une liberté durable.

LXIV – ROBESPIERRE À LA MUNICIPALITÉ DE TOULON,
11 avril 1794.

p. 103

Pour moi, je n'ai pas cru pouvoir vous exprimer ma reconnaissance d'une manière plus digne de vous, que de vous adresser un nouvel ouvrage dont l'objet intéresse essentiellement les droits les plus sacrés des hommes et les premiers principes de la FÉLICITÉ publique.

TOMO IV

PROSPECTUS

p. 2

La majorité veut le bien; mais elle ne connoît ni les moyens de parvenir à ce but, ni les obstacles qui l'en éloignent; les hommes bien intentionnés mêmes se partagent sur les questions qui tiennent le plus étroitement aux bases de la FÉLICITÉ générale.

TOMO V

PREMIÈRE SÉRIE

N° 2 (20 octobre 1792)

RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792:
RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ, pp. 33-36.

p. 36

Quelle FÉLICITÉ peut égaler celle d'un homme qui rend un peuple au bonheur et à la liberté!

N° 10 (13-15 décembre 1792)

DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN
RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION, pp.
140-159.

p. 157

Bon dieu! nous aurions donc eu un roi nommé Jérôme I^{er}! Quelle FÉLICITÉ!

N° 11 (20 décembre 1792)

DE LA CONDUITE QU'UN PEUPLE LIBRE DOIT TENIR À
L'ÉGARD DES PARENS DU TYRAN DÉTRÔNÉ, pp. 170-171.

p. 171

il suffit qu'elle s'occupe avant tout et uniquement du soin d'élever l'édifice de la FÉLICITÉ publique sur les bases sacrées de la justice et de l'égalité.

DEUXIÈME SÉRIE

N° 4 (30 janvier 1793)

[RÉPERCUSSIONS DES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE SUR LA LIBERTÉ], pp. 243-246.

p. 243

Sans la guerre, les français dirigeant toutes leurs forces et toute l'activité de leur génie contre les préjugés et contre les intrigues qui s'opposent à la FÉLICITÉ commune, pourroient aisément réaliser les principes qu'ils ont reconnus, et fonder paisiblement la constitution qui doit établir parmi nous le règne de la justice et de l'égalité.

N° 8 (2-5 mars 1793)

ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS DE PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES (IMPRESION ORDONNÉE DANS SA SÉANCE DU 2 MARS 1793), pp. 323-328.

p. 328

Mais il s'agit d'avancer d'un demi-siècle la FÉLICITÉ du monde et d'assurer celle de nos enfans et la nôtre;

TOMO VI

Séance du 7 avril 1790

SUR L'INSTITUTION DES JURÉS TANT AU CIVIL QU'AU CRIMINEL, pp. 307-319.

p. 310, *Le Point du Jour*, t. VIII, 8 avril 1790

Songez plutôt que les principes immuables de la justice et de la raison sont les seules bases de la liberté et de la FÉLICITÉ publiques;

TOMO VII

Séance du 5 avril 1791

SUR LES INÉGALITÉS DANS LES SUCCESSIONS, pp. 181-194.

p. 183, *Le point du Jour*, t. XXI, n° 634, p. 60

ce sont les mœurs privées qui sont la base des mœurs publiques; voilà donc la FÉLICITÉ générale empoisonnée dans la source;

Société des Amis de la Constitution

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, pp. 319-334.

pp. 322-323, *Discours sur la liberté de la presse, Prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 11 mai 1791, par Maximilien Robespierre, Député à l'Assemblée Nationale et Membre de cette Société*

C'est par la libre et mutuelle communication de ses pensées, que l'homme perfectionne ses facultés, s'éclaire sur ses droits, et s'élève au degré de vertu, de grandeur, de FÉLICITÉ, auquel la nature lui permet d'atteindre.

p. 325

Mais tandis qu'ils poursuivront ses défenseurs, comme des perturbateurs de l'ordre public, et comme des ennemis de l'autorité légitime, vous les verrez caresser, encourager, soudoyer ces écrivains dangereux, ces vils professeurs de mensonge et de servitude, dont la funeste doctrine, empoisonnant dans sa source la FÉLICITÉ des siècles, perpétue sur la terre les lâches préjugés des peuples et la puissance monstrueuse des tyrans, les seuls dignes du titre de rebelles, puisqu'ils osent lever l'étendard contre la souveraineté des nations, et contre la puissance sacrée de la nature.

Séance du 10 mai 1791, 1^{er} intervention

SUR LE DROIT DE PÉTITION (suite), pp. 334-343.

p. 343, *La Feuille du Jour*, t. IV, n° 137, p. 388

Les débats de cette séance ont causé de grandes agitations à M. Robespierre. Son popularisme hyperbolique a chicané toutes les dispositions du projet, comme indifférentes pour la gloire et la FÉLICITÉ du grand nombre <...>

TOMO VIII

Séance du 25 avril 1792

CONTRE BRISSOT ET GUADET, pp. 297-302.

p. 299, *Journal débats et corresp.*, Sté Amis de la Constitut., n° 184, p. 4 et s.

Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, 28 avril 1792, p. 7

Heureux de la FÉLICITÉ de mes concitoyens, je passerais des jours paisibles dans les délices d'une douce et sainte intimité.

TOMO IX

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 29 octobre 1792

SUR LES DISCUSSIONS PERSONNELLES, pp. 75-76.

p. 76, *Feuille de Paris*, n° 73, p. 1

Un des moyens d'atteindre à la FÉLICITÉ publique, c'est que l'innocence puisse faire entendre sa voix ici et à la convention.

Séance du 28 décembre 1792

SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, pp. 183-203.

p. 187, *Second discours de Maximilien Robespierre, ...sur le jugement de Louis Capet* alors sans doute nous marcherons ensemble d'un pas ferme vers le but commun de la FÉLICITÉ publique;

Séance du 16 janvier 1793 (soir)

POUR LA MORT DU ROI, pp. 228-230.

p. 229, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 20, p. 99

mais de commencer par abattre celle-là, et d'élever ensuite l'édifice de la FÉLICITÉ générale sur la ruine de tous les partis anti-populaires.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 6 mars 1793

CONTRE LES INTRIGANTS, pp. 295-301.

p. 296, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, n° 368, p. 1

Elle peut foudroyer l'intrigue, encourager le civisme et répandre la FÉLICITÉ sur toute la surface de la république.

Séance du 27 mars 1793, 1^{er} intervention

SUR LE CHOIX DES GÉNÉRAUX ET POUR L'EXPULSION DES BOURBONS, pp. 332-341.

p. 333, *Le Logotachigraphe*, n° 87, pp. 208-210
Affligé des maux que ma patrie a soufferts pour enfanter une révolution, qui sembloit devoir lui assurer une grande FÉLICITÉ;

Séance du 15 avril 1793

SUR LA CONSTITUTION, pp. 433-441.

p. 436, *Le Logotachigraphe*, n° 107, pp. 387-390
il s'agit d'une constitution qui doit fonder le bonheur de notre nation, qui doit être, peut-être, le germe du bonheur de toutes les nations; et il n'est pas question d'une minute ni des heures, lorsqu'il s'agit de fonder la FÉLICITÉ, peut-être, de tout le genre humain.

pp. 440 (1) - 441 (2), *Mercur universel*, t. XXVI, p. 248

Je suis bien convaincu que tous les membres de cette assemblée veulent une constitution, car je crois qu'il n'existe point sur la terre d'anarchistes, qu'il n'existe que des ambitieux ou des intrigans mais les uns veulent une constitution commode pour leurs intérêts, et ils ont leurs vues; d'autres la veulent fondée sur les droits de l'humanité, sur la FÉLICITÉ publique: nous crûmes dans l'Assemblée Constituante que nous devons mettre sous nos yeux l'archétype de nos loix, la déclaration des droits imprescriptibles de l'homme, afin qu'elles se rapportassent toutes à ce modèle;

[...]

ou vous ne les craignez pas, et c'est avec sécurité que vous devez travailler à la FÉLICITÉ du peuple français. Il a un gouvernement, une constitution provisoire, dégagée de ces distinctions aristocratiques; telle qu'elle est, elle est la plus libre, elle est supérieure à toutes celles qui ont paru dans le monde. Il est donc impossible qu'il compose avec aucuns tyrans du monde, puisqu'il faudroit qu'il acceptât une plus mauvaise constitution: c'est qu'il faut la faire exécuter, c'est qu'il faut punir les administrateurs, c'est qu'il faut faire régner ces loix: songez donc à vous réunir, et non à vous dissoudre: repoussez les ennemis extérieurs, concourez à la FÉLICITÉ du peuple, voilà vos devoirs.

Séance du 24 avril 1793, 1^{er} intervention

SUR LA NOUVELLE DÉCLARATION DES DROITS (suite), pp. 459-471.

p. 459, *Discours imprimé par ordre de la Convention nationale*

mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au bonheur privé qu'à la FÉLICITÉ publique;

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE QUI DOIVENT GUIDER LA CONVENTION NATIONALE DANS L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 350-367.

p. 352

Que la France, jadis illustre parmi les pays esclaves, éclipsant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers, et qu'en scellant notre ouvrage de notre sang, nous puissions voir au moins briller l'aurore de la FÉLICITÉ universelle <...>

Séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)

SUR LA LOI DE POLICE GÉNÉRALE: POUR EN EXCEPTER LES ACQUÉREURS DE CHARGES ANOBLISSANTES, pp. 440-442.

p. 441, *Gazette national, ou le Moniteur universel*, n° 210

L'intérêt du peuple veut qu'on n'écoute pas toujours avec complaisance les propositions qui sont en apparence populaires; il exige qu'on adopte de préférence ce qui peut assurer son bonheur et sa FÉLICITÉ.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LE RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES AVEC LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS, ET SUR LES FÊTES NATIONALES, pp. 442-465.

p. 443, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers, est donc celui où les législateurs de

la République française doivent veiller, avec une nouvelle sollicitude, sur eux-mêmes et sur la patrie, et affermir les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la FÉLICITÉ de la République.

Fête de l'Être suprême: 20 prairial an II (8 juin 1794)

DISCOURS AU PEUPLE RÉUNI POUR LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME, pp. 479-483.

p. 482, *Premier discours de Maximilien Robespierre, président de la Convention nationale, au peuple réuni dans le Jardin national* <...>

L'auteur de la nature avoit lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de FÉLICITÉ; périssent les tyrans qui ont osé le briser!

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794), 1^{er} intervention

SUR L'ABUS DES PRINCIPES PAR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES, pp. 530-531.

p. 531, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83, pp. 673-674

Gazette française, 2 thermidor, pp. 2548-2549

Courrier républicain, t. V, n° 262, pp. 157-160

Messenger du soir, n° 699, pp. 1-2

Abréviateur universel, n° 566, p. 2262

Ils ont tout au plus entendu par ce mot, la fidélité à certaines obligations privées et domestiques, mais jamais les vertus publiques, jamais le dévouement généreux à la cause du peuple qui est l'héroïsme de la vertu et le seul appui de la République, le seul gage de la FÉLICITÉ du genre humain.

NOTA ALLE CONCORDANZE DI «FÉLICITÉ»

1 Non sono comprese le concordanze del participio passato del verbo «féliciter».

7.3 INDICE DELLE CONCORDANZE
DI «HEUREUX»

TOMO I

DISCOURS SUR LES PEINES INFAMANTES, COURONNÉ PAR
L'ACADÉMIE DE METZ EN 1784, PP. 5-77.

Edizione del 1784, pp. 20-47.

pp. 20-21

Un sujet si grand à éveillé l'attention du public; il a allumé parmi les gens de lettres une noble émulation: HEUREUX ceux qui ont reçu de la nature les talens nécessaires pour le traiter d'une manière qui réponde à son importance, et digne de la Société célèbre qui l'a proposé!

p. 38

Si la honte lui a laissé quelque ressort, craignons le encore d'avantage: son énergie se tournera en haine et en désespoir; son ame se souleva contre l'injustice atroce dont il est la victime; il deviendra l'ennemi secret de la société qui l'opprime: HEUREUX s'il ne finit pas par mériter la peine qu'il a d'abord injustement subie et si les loix ne punissent pas un jour en lui des crimes auxquels la barbarie de ses concitoyens l'aura conduit!

pp. 41-42

Le progrès des lumieres, qui au moment où nous sommes, l'a déjà beaucoup affoibli suffiroit seul pour amener cet HEUREUX événement; mais l'intérêt de l'humanité m'invite, messieurs, à remplir vos vues bienfaisantes en cherchant les moiens de l'accélérer.

Edizione del 1785 – note alle pp. 20-47 e appendici I-III, pp. 48-63.

p. 31, in nota.

Le jour est arrivé où César saisit enfin le prix de ses travaux, de ses victoires et de ses forfaits; il triomphe, il règne, il est assis sur le trône de l'univers. César est-il HEUREUX?

p. 42 (2), in nota.

HEUREUX l'homme d'Etat qui pourra se dire à lui-même: j'ai trouvé au milieu de ma Nation un monstre, qui avoit désolé tous les siècles précé-

dens; il menaçoit de ses fureurs les générations futures, mais je l'ai anéanti avant qu'il ait pu parvenir jusqu'à elles. HEUREUX aussi et non moins grand peut-être l'Homme de Lettres qui, sauroit montrer à l'Homme d'Etat les traits dont il doit frapper ce monstre, et obtenir la plus douce récompense qui puisse couronner les travaux du génie, l'avantage de contribuer au bonheur de ses concitoyens.

p. 49

Si nous considérons toute l'étendue des maux dont je viens de parier, nous nous estimerons HEUREUX toutes les fois que les parens des coupables prendront le parti auquel ils ont assez souvent recours, de fuir loin d'une injuste Patrie, pour aller cacher leur honte dans des contrées étrangères, et qu'ils ne feront point d'autre mal à l'Etat, que de porter aux Nations rivales leur industrie, leurs talens, leurs fortunes avec la haine de la Patrie qui les a persécutés.

ÉLOGE DE GRESSSET (manoscritto, 1785), pp. 88-115.

p. 89

HEUREUX l'écrivain qui, comme toi, sçait toujours les respecter et les suivre, et marquer leur auguste empreinte dans sa vie comme dans ses ouvrages!

p. 91

de peindre, cet HEUREUX accord de la plus aimable naïveté avec toutes les richesses de la poesie;

p. 92

mais toi, HEUREUX ververt, puisqu'il a plu à un grand poete de t'immortaliser, ta gloire passera à la postérité la plus reculée;

p. 97

on y sentira plus cet aimable négligence, cet HEUREUX abandon, qui fait le premier charme de ce genre de poesie.

p. 99

L'invention du sujet, le plus HEUREUX peut-etre qui soit au théâtre, le plus fecond en sentimens sublimes et en situations tragiques;

p. 100

si l'intérêt du roman, croissant toujours de Scene en Scene jusqu'au dénouement le plus HEUREUX

et le plus naturel, ne mettoit Sydney au rang des ouvrages dramatiques les plus estimables.

p. 105

Son ame sensible lui avoit fait connaitre le besoin de choisir une compagne digne de lui: il la trouva dans une de ces familles honorables, où le mérite et la probité sont héréditaires, et coula des jours HEUREUX dans une tendre union que l'inclination et l'estime avoient formée.

p. 106

HEUREUX poete! vous pouviez goûter sans remords les doux fruits de votre gloire.

p. 112

Quel HEUREUX présage pour les peuples de voir le jeune prince, qui alloit faire leur destin;

p. 114

Messieurs, le sujet que je traite n'est-il pas lui même un monument de ce sentiment généreux qui vous anime? Puisse-je avoir été assez HEUREUX pour le seconder!

ELOGE DE GRESSET (edito, 1786), pp. 120-147.

p. 120

la Religion et la Vertu ne s'indigneront pas contre les éloges donnés à tes talens. HEUREUX l'Écrivain qui, comme toi, sçait toujours les respecter et les suivre, et marquer leur auguste empreinte dans sa vie comme dans ses ouvrages!

p. 122

Quelles paroles pourroient peindre la fraîcheur et l'éclat du coloris qui caractérise le style de cet ouvrage, cet HEUREUX accord de la finesse avec la naïveté, de la plaisanterie la plus délicate avec toutes les richesses de la poésie;

p. 123

mais toi, HEUREUX Ververt, puisqu'il a plû à un grand Poète de t'immortaliser, ta gloire passera à la postérité la plus reculée.

p. 128

dans Gresset, plus d'harmonie, d'abondance, de naturel: on y sentira plus cette aimable négligence, cet HEUREUX abandon, qui fait le premier charme de ce genre de poésie.

p. 130

L'invention du sujet, le plus HEUREUX peut-être qui soit au Théâtre, le plus fécond en vertus héroïques et en situations tragiques, le caractère sublime de Worcestre, celui d'Arondel, non moins grand et plus original encore;

pp. 131-132

Il n'est peut-être point de pièce en ce genre qui offre un si HEUREUX accord du mérite théâtral avec la solidité des plus graves raisonnemens.

p. 136

il la trouva dans une de ces familles honorables, où le mérite et la probité sont héréditaires, et coula des jours HEUREUX dans une tendre union, que l'inclination et l'estime avoient formée:

p. 137

HEUREUX Poète! vous pouviez goûter les doux fruits de votre gloire!

p. 139

c'étoit la destinée de l'Église d'Amiens d'être gouvernée successivement par des Évêques faits pour donner à un Siècle corrompu le spectacle des vertus qui brillèrent dans des tems plus HEUREUX.

pp. 143-144

Quel HEUREUX présage pour les peuples, de voir le jeune Prince qui alloit faire leur destin, du haut du Trône où il venoit de monter, jeter, pour ainsi dire, les yeux autour de lui pour chercher les hommes illustres qui fesoient l'ornement de son Empire, et distinguer dans la foule un citoyen modeste et paisible pour couronner à la fois dans sa personne, et les talens et les vertus.

p. 145

Que dis-je, Messieurs, le sujet que je traite n'est-il pas lui-même un monument de ce sentiment généreux qui vous anime? Puis-je avoir été assez HEUREUX pour le seconder?

ÉLOGE DE MESSIRE CHARLES-MARGUERITE-JEAN-BAPTISTE MERCIER DUPATY PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE BORDEAUX, pp. 155-181.

p. 174

Cet ouvrage d'un genre neuf a été beaucoup critiqué; on a même cherché à le déprécier; et c'est déjà d'un HEUREUX présage.

p. 175
Transporté dans une terre étrangère, s'il voit un
mariage HEUREUX, il songe à l'épouse qu'il aime;

ÉLOGE DE LA ROSE, pp. 185-194.

p. 192
car les dieux ont voulu qu'ils fussent HEUREUX
dans ce monde et dans l'autre.

DÉDICACE À JEAN-JACQUES ROUSSEAU, pp. 211-212.

p. 212
HEUREUX si, dans la périlleuse carrière qu'une
révolution inouïe vient d'ouvrir devant nous, je
reste constamment fidèle aux inspirations que
j'ai puisées dans tes écrits!

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, pp.
215-246.

POÉSIES AMOUREUSES

p. 227, *J'ai vu tantot l'aimable Flore <....>*
De la vive, gaieté d'Hortense
Reconnaissez l'ouvrage HEUREUX,
Son air, sa grâce enchanteresse,
Son humeur aimable et riante;

p. 233 (2), *Couplets chantés en donnant le baiser
à M. Foacier de Ruzé*
Mais pour donner une accolade
Qui, par un baiser précieux,
Puisse d'un pareil camarade
Marquer l'avènement HEUREUX,
Il faut la bouche enchanteresse
De l'une des sœurs de l'Amour,
Ou de cette jeune déesse
A qui vous donnâtes le jour.
Mais d'un mortel qui vous révère
Et vous chérit bien plus encor
Si l'hommage pouvait vous plaire,
Je remplirais mon HEUREUX sort.

POÉSIES DIVERSES

p. 241 (2), *L'homme champêtre*
HEUREUX l'homme de la nature
Qui, loin de l'homme faux, loin de l'homme
de cœur,
Cultive un petit champ et peut, à son retour,
Manger en paix, dans sa cabane obscure,

Le pain que, sous le poids du jour,
Son travail généreux a gagné sans murmure!
[...]
Qu'il est riche! qu'il est HEUREUX
Celui qui vit dans l'indigence!

p. 243
Qu'a-t-il à désirer? Rien. Pendant tout le cours
Du long jour de sa vie, il vit, travaille, et chante:
Lui seul peut être HEUREUX, et lui seul l'est
tousjours.

p. 244, *Fragment d'un poème sur le mouchoir*
Mais jadis les humains instruits par la nature
Sous un chêne fécond recueillant leur pâture
Se mouchoient sans mouchoir et vivoient plus
HEUREUX.

TOMO II

LES PLAIDOYERS PRONONCÉS DEVANT LE CONSEIL D'AR-
TOIS

PLAIDOYERS POUR LE SIEUR DE VISSERY DE BOIS-VALÉ
(1783), pp. 136-170.

p. 153
Les papiers publics se sont encore empressés
d'annoncer à toute l'Europe mille autres effets,
non moins HEUREUX, des par-à-tonnerres.

MÉMOIRE POUR FRANÇOIS DÉTEUF, DEMEURANT AU VIL-
LAGE DE MARCHIENNES; CONTRE LES GRANDS-PRIEURS ET
RELIGIEUX DE L'ABBAYE D'ANCHIN (1783), pp. 234-254.

p. 235
ils ont déjà été exposés assez souvent aux yeux du
Public et des Magistrats, et je me crois HEUREUX
de pouvoir les supprimer, mais je ne puis me dis-
penser de rappeler le souvenir des principaux
faits.

p. 236
Il n'en fut point plus HEUREUX, et Clémence, iné-
branlable dans son devoir, ne lui laissa que la
honte et le désespoir de s'être avili par un pen-
chant aussi malheureux que criminel.

RÉPONSE POUR LE SUPÉRIEUR DE L'ORATOIRE; AU PLAID-
DOYER DU SIEUR GILLET (1784), pp. 286-311.

p. 301
je me reporte à l'époque du mois d'Août 1782, et là je le vois agissant et parlant avec moins de détour, démentir tout ce qu'il avance aujourd'hui, restreindre lui-même toutes ses prétentions à 150 liv. et s'estimer trop HEUREUX de les obtenir: *vérifiez, et vous verrez que vous me devez encore 150 liv.*

TOMO III

III – ROBESPIERRE À DUPATY

p. 23
C'est vous, Monsieur, que j'ose prier de me rendre ce service important, persuadé qu'il ne peut rien m'arriver de plus HEUREUX, que d'avoir pour guide dans la carrière du barreau celui qui doit m'y servir de modèle.

VI – ROBESPIERRE À FRANKLIN, 1^{er} octobre 1783.

p. 29 (2)
HEUREUX d'avoir pu être utile à mon pays, en déterminant ses premiers magistrats à accueillir cette importante découverte; plus HEUREUX encore si je puis joindre à cet avantage l'honneur d'obtenir le suffrage d'un homme dont le moindre mérite est d'être le plus illustre savant de l'univers.

LXXXIV – ROBESPIERRE À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION D'ARRAS, juillet 1791.

p. 116
HEUREUX si, après avoir obtenu les preuves touchantes de votre bienveillance, je puis encore emporter vos regrets!

TOMO IV

N° 1 (19 mai 1792)

OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE, pp. 15-27.

p. 16
nous pouvions nous attendre à un début plus HEUREUX; nous devons croire qu'on avoit pris les mesures nécessaires pour réaliser ces magnifiques prédictions.

N° 3 (31 mai 1792)

CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX, pp. 77-99.

p. 91
Quel stratagème plus HEUREUX, une faction différente de la première, ou confondue avec elle, pourroit-elle imaginer, pour parvenir au but de ses projets ambitieux?

N° 4 (7 juin 1792)

PÉTITION DE QUARANTE CITOYENS DES COMMUNES DE MAUCHAMP, SAINT-SULPICE DE FAVIÈRES, BREUILLET, SAINT-YON, CHAUFFOUR ET BREUX, VOISINES D'ÉTAMPES, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, pp. 128-135.

p. 128
Nous sommes assez HEUREUX pour nous trouver innocens: nous nous en félicitons; mais il ne nous conviendrait pas de nous en prévaloir.

p. 131
Qu'ils sont HEUREUX, ces mortels qui naissent avec un si beau privilège!

N° 5 (15-17 juin 1792)

SUR LE RESPECT DÛ AUX LOIS ET AUX AUTORITÉS CONSTITUÉES, pp. 144-149.

p. 148
«Les peuples seront HEUREUX, disoit Platon, lorsque les magistrats deviendront philosophes ou lorsque les philosophes deviendront magistrats».

N° 6 (22-23 juin 1792)

RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS, À MONSIEUR LA FAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, pp. 165-190.

p. 169
HEUREUX rapprochement des armées étrangères que rassemblent les tyrans, et des discours où je rappelois toutes les atteintes que vous avez portées à la constitution, et qui rendoient suspecte la dictature militaire dont vous vous êtes fait revêtir!

N° 7 (29-30 juin 1792)

DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE À M. LAFAYETTE SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI, pp. 195-219.

p. 204

Pour remplir cet objet, vous n'avez pas trouvé de moyens plus HEUREUX que de vous exprimer, comme si *Dominique* étoit à-la-fois, le fondateur de l'ordre des jacobins et de toutes les sociétés patriotiques de l'empire.

p. 217

Je demande aux amis du roi, si Louis XVI faisant cette réponse, seroit moins grand et moins HEUREUX, que Louis XVI suivant la route que lui prescrivit M. Lafayette.

N° 8 (5 juillet 1792)

AUX AMIS DE LA CONSTITUTION, SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, DU MOIS DE MARS 1792, pp. 243-253.

p. 247

Le nouveau ministère s'annonce avec des circonstances qui peuvent être regardées comme d'HEUREUX présages, et qui semblent permettre aux amis de la liberté de se livrer aux charmes de l'espérance.

p. 250

Une révolution amenée par la raison, doit s'achever naturellement par les raison, par les progrès de l'esprit public; et à quoi tient-il que nous soyons HEUREUX et libres, si un gouvernement juste s'unit à des représentans fidèles, pour ramener, au milieu de nous, le règne de l'égalité, des lois et de la justice?

p. 252

le héros de la liberté expirant, est plus grand, plus HEUREUX que le tyran, élevé sur un char de triomphe;

N° 11 (5 août 1792)

DES MAUX ET DES RESSOURCES DE L'ÉTAT, pp. 317-334.

p. 331

Le peuple français, moins HEUREUX que les factions qui ont changé tant de gouvernemens, trouve presque autant d'ennemis, qu'il a nommé de mandataires;

N° 12 (20 août 1792)

SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 10 AOÛT 1792, pp. 350-360.

pp. 359-360

Vous ne serez HEUREUX que quand vous aurez des lois;

TOMO V

PREMIÈRE SÉRIE

N° 1 (30 septembre 1792)

EXPOSÉ DES PRINCIPES ET BUT DE CETTE PUBLICATION, pp. 15-21.

p. 16

Protégés par la force de vos armes, environnés de vos vœux et de votre confiance, vos nouveaux représentans peuvent vous donner, à loisir, le plus HEUREUX de tous les gouvernemens;

N° 5 (15 novembre 1792)

SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE (30 sept. – 17 oct. 1792), pp. 65-74.

p. 66

Mais les déclamations des pétitionnaires, dont l'orateur, dit-on, étoit un des plus braves champions de Lafayette, très-imperceptible le 10 août, n'en étoient pas moins propres à produire un HEUREUX effet dans les départemens, qui ne savent pas tout cela, et que l'on endoctrine depuis long-tems d'une manière bien différente.

N° 7 (29 novembre 1792)

RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION, pp. 97-115.

p. 106

Il fut HEUREUX pour vous d'avoir été attaqué, à cette occasion, par les ennemis du peuple, et défendu par les patriotes même qui vous blâmoient intérieurement;

N° 8 (6 décembre 1792)

OBSERVATIONS SUR LE PROJET ANNONCÉ, AU NOM DU COMITÉ DES FINANCES DE SUPPRIMER LES FONDS AFFECTÉS AU CULTE, ADRESSÉE À LA CONVENTION NATIONALE, pp. 116-121.

p. 118

Si vous voulez être HEUREUX et libre, il faut que le peuple croie à sa propre vertu; il faut qu'il croie à celle de ses représentans;

N° 9 (13 décembre 1792)

SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE, pp. 135-139.

p. 139

Nos exceptions l'ont étouffé; et notre condescendance pour les cas particuliers, nous a privés des HEUREUX effets de la loi.

N° 11 (20 décembre 1792)

DE L'OSTRACISME, pp. 168-169.

p. 169

Les auteurs anciens et modernes qui nous ont donné une idée de l'ostracisme, attribuent les HEUREUX effets qu'il produisit à Athènes, précisément à ces sages précautions dont la loi l'avoit environné.

DEUXIÈME SÉRIE

N° 1 (5 janvier 1793)

LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET, SUR LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET, pp. 189-204.

p. 191

Mot HEUREUX, que vous employez avec complaisance, et qu'un dieu protecteur des hommes habiles, a, je crois, substitué, pour les progrès de l'art, à ces expressions malhonnêtes de *fourberie*, *d'astuce*, etc., etc., que ma bouche répugneroit à prononcer, et que des oreilles telles que les vôtres, ne sauroient entendre.

p. 198

Il est érudit, M. Gensonné: mais il ne fait pas toujours un usage HEUREUX de son érudition.

p. 200

César, son complice, plus HEUREUX et plus coupable, peut-être, étoit de la majorité.

p. 202

Trois mensonges Ah! Brissot, pauvre Warville! c'étoit bien la peine d'avoir cultivé, pendant quarante ans, tes HEUREUX talens à Londres et à Paris, dans les meilleures écoles de l'ancien et du nouveau régime, pour voir en un instant, ta gloire éclipsee par les exploits d'un avocat de la Gironde.

N° 3 (25 janvier 1793)

[A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER], pp. 226-229.

p. 228

et on peut croire qu'elle ne contribua pas peu au dénouement HEUREUX de la grande affaire qui occupoit la Convention nationale.

N° 5 (5 février 1793)

[EXAMEN DE LA SITUATION APRÈS LA DÉCLARATION DE GUERRE À L'ANGLETERRE], pp. 265-273.

p. 270

Déjà ce décret, rendu au moment de l'invasion de la Savoye et du comté de Nice, a produit les plus HEUREUX effets dans ces deux contrées.

AMENDEMENT DE MONESTIER, pp. 281-282.

p. 282

Le métier pénible de la guerre n'est pas le lot d'une classe ou d'une portion de citoyens destinés à aller exclusivement affronter les dangers des combats, tandis que les autres auroient toujours les honneurs et les avantages de l'administration ou de la législation, ou de l'enseignement, tandis que les autres jouiroient de toutes les douceurs de la vie domestique, et liroient paisiblement, dans leurs foyers, les résultats HEUREUX ou malheureux des campagnes.

N° 6 (15-20 février 1793)

OBSERVATIONS SUR UNE PÉTITION RELATIVE AUX SUBSISTANCES PRÉSENTÉE À LA CONVENTION, LE 12 FÉVRIER, L'AN 2° DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 283-287.

p. 285

Qu'il seroit HEUREUX pour eux, de placer les défenseurs de la république naissante, entre les vengeances de l'aristocratie, et le désespoir d'une partie du peuple abusé;

N° 8 (2-5 mars 1793)

OBSERVATIONS SUR LA LOI DES ÉMIGRÉS, pp. 321-323.

p. 323

Quand les larmes des mères de famille et des citoyennes seront essuées, quand le peuple sera HEUREUX;

N° 9 (25-31 mars 1793)

DES CAUSES DE NOS REVERS, DE LA DISCIPLINE, pp. 346-353.

p. 348

Je lis, dans un de ces écrits, que l'assemblée nationale auroit dû faire lire publiquement, mais ensevelis dans son comité de défense générale, que l'échec d'Aix-la-Chapelle, aura cela d'HEUREUX, qu'il te donnera lieu d'introduire dans l'armée, une discipline plus sévère:

TOMO VI

Séance du 3 mai 1790

SUR LA RÉORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE PARIS, pp. 348-352.

p. 350 (2), *Journal des Débats*, t. VIII, n° 264, p. 3 enfin les HEUREUX résultats des autorités réparties en plus de mains lorsqu'un petit nombre de puissans produiroit des effets dangereux.

p. 350 (2), *Mercure de France*, 15 mai 1790, p. 213

il a développé tout ce qui résulteroit de funeste à la liberté même, d'une trop grande étendue de pouvoirs dans les mains de quelques personnes, et les HEUREUX fruits des autorités réparties.

Séance du 22 juin 1790

SUR LE TRAITEMENT DES ÉVÊQUES EN FONCTION, pp. 417-427.

p. 420, *Discours de M. de Robespierre sur le traitement des évêques actuels*

Mais ce n'est point l'or qui peut compenser un pareil sacrifice; il est un moyen plus HEUREUX et plus juste de remplir cet objet;

p. 423, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 174, p. 710

Bulletin de l'Assemblée nationale, n° 347, p. 7
Quant au malheur d'être privé d'une compagne, il est de plus HEUREUX moyens de les dédommager que ceux qu'on propose.

Société des Amis de la Constitution

Séance du 5 décembre 1790

SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, pp. 612-655.

p. 640, *Discours sur l'organisation des gardes nationales par Maximilien Robespierre, Membre de l'Assemblée nationale*

Enfin, s'il faut tout dire, cet amour profond de la justice et de l'humanité, qui nous porte à désirer que tous les peuples soient libres et HEUREUX, m'avertit que la première passion des rois en général, de leurs conseils, de leurs courtisans, est de conserver leur puissance absolue et celle de leurs pareils;

pp. 649-650, *Annales patriotiques et littéraires*, n° 497, p. 1036 (11 févr. 1791)

L'auteur, qui ne se dément point par ce profond sentiment qui le porte à désirer que tous les peuples soient libres et HEUREUX, nous offre dans l'histoire des rois et ceux qui les environnent toujours passionnés pour la puissance absolue, toujours habiles à dissimuler, à préparer de loin leurs révoltes, à endormir la crédulité des peuples:

p. 652, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, pp. 305 et s.

On ne sait pas trop ce que c'est qu'un automate terrible; nos ennemis auroient été trop HEUREUX de ne trouver sur les champs de bataille que des pièces mécaniques.

TOMO VII

Séance du 20 janvier 1791

SUR L'ORGANISATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE (suite), pp. 20-36.

p. 23, *Principes de l'Organisation des Jurés, et Refutation du Système Proposé par M. Duport, au nom des Comités de Judicature & de Constitution, par Maximilien Robespierre Député du Département du Pas-de-Calais à l'Assemblée Nationale*

On pourroit de plus les avoir modifiés de telle manière, & attachés à de telles circonstances, qu'au lieu des fruits HEUREUX que les Anglois en auroient recueillis, les Jurés ne produisissent chez nous que des poisons mortels pour la liberté.

Avril 1791

SUR LE MARC D'ARGENT, pp. 158-174.

p. 164, *Discours de M. De Robespierre à l'Assemblée Nationale, Sur la nécessité de révoquer les décrets qui attachent l'exercice des droits du citoyens à la contribution du marc d'argent, ou d'un nombre déterminé de journées d'ouvriers*

Ils pouvoient rendre les hommes HEUREUX et libres; mais ils ne l'ont pas voulu; ils n'en étoient pas dignes.

p. 167

A ces efforts même qu'ont faits les ennemis de la révolution pour le calomnier auprès de ses représentans, pour vous calomnier auprès de lui, pour vous suggérer des mesures propres à étouffer sa voix ou à abattre son énergie, ou à égaler son patriotisme, pour prolonger l'ignorance de ses droits, en lui cachant vos décrets, à la patience inaltérable avec laquelle il a supporté tous ses maux et attendu un ordre de choses plus HEUREUX, comprenons que le peuple est le seul appui de la liberté.

Séance du 5 avril 1791

SUR LES INÉGALITÉS DANS LES SUCCESSIONS, pp. 181-194.

p. 193 (2), *Journal Général de France*, n° 96, pp. 381-382

Fort bien; mais les hommes ne seront donc pas également HEUREUX? En vérité tous les beaux raisonnemens qu'on a faits à l'Assemblée Nationale sur deux êtres fantastiques, la liberté et l'égalité, ne nous ont pas fait avancer d'un seul pas vers le bonheur, et au lieu de tout ce beau parlage, il vaudroit sans doute mieux s'occuper de rendre les François plus HEUREUX en employant tous les moyens possibles pour leur ôter des impôts et leur donner la paix.

Séance du 30 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), pp. 296-299.

p. 297, *Annales patriotiques et littéraires*, n° 576, p. 1357

C'est la commisération même, a-t-il dit, qui nous fait un devoir de délibérer, et de prendre enfin un parti qui puisse terminer ces rivalités qui ont déjà fait couler des ruisseaux de sang, et rétablir ce repos HEUREUX réclamé par l'humanité.

Séance du 2 mai 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON (suite), pp. 299-308.

p. 301, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXV, p. 133.

et certes ce seroit un phénomène bien étrange dans le monde, qu'il y eût une contrée où le despotisme régnât, et où cependant, le peuple fût HEUREUX;

Société des Amis de la Constitution

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, pp. 319-334.

p. 321, *Discours sur la Liberté de la Presse, Prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 11 mai 1791, par Maximilien Robespierre, Député à l'Assemblée Nationale et Membre de cette Société*

Qu'il les communique par la parole, par l'écriture ou par l'usage de cet art HEUREUX qui a reculé si loin les bornes de son intelligence, et qui assure à chaque homme les moyens de s'entretenir avec le genre humain tout entier, le droit qu'il exerce est toujours le même, et la liberté de la presse ne peut être distinguée de la liberté de la parole;

p. 325

Ce sont les précautions mêmes que vous prenez contre ses abus, qui les produisent presque tous; ce sont ces précautions lui vous en ôtent tous les HEUREUX fruits, pour ne vous en laisser que les poisons.

Séance du 15 mai 1791, 1^{er} intervention

SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR (suite), pp. 368-376.

p. 370, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 23

Le préopinant n'a pas été plus HEUREUX, à mon avis, lorsqu'il a cherché un autre préjugé de la question actuelle dans vos décrets précédents;

Séance du 30 mai 1791 (suite)

SUR LA PEINE DE MORT, pp. 432-446.

p. 434, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVI, p. 496

Non; mais, dans chaque pays, les usurpateurs HEUREUX, lorsqu'ils se sont trouvés assez puissans par corrompre et pour effrayer leurs concitoyens, ont dit: celui qui osera conspirer contre nous, contre notre autorité, sera puni de mort.

p. 435

La peine de mort est nécessaire, dites-vous. Si cela est vrai, pourquoi plusieurs peuples ont-ils pu

s'en passer, et par quelle fatalité ces peuples ont-ils été les plus sages et les plus HEUREUX?

p. 438, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 152, p. 630

La peine de mort est nécessaire, dites-vous? Si cela est, pourquoi plusieurs peuples ont-ils su s'en passer? Par quelle fatalité ces peuples ont-ils été les plus sages, les plus HEUREUX et les plus libres?

Séance du 10 juin 1791

SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE, pp. 468-498.

p. 474 (2), *Discours de Maximilien Robespierre, Sur le licenciement des officiers de l'armée*

Le dénouement que je viens de supposer seroit, sans contredit, le plus HEUREUX;

[...]

ainsi, ce qui pourroit arriver de plus HEUREUX pour les ennemis de la liberté, de plus terrible pour nous, ce seroit précisément l'espère de paix, de subordination, de discipline que l'on nous vante.

p. 482, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVII, p. 307

L'Ami du Peuple (Marat), t. VIII, n° 488, pp. 2-4

Le Législateur français (Beaulieu), t. II, 12 juin 1791, pp. 1-3

Le Courier d'Avignon, n° 143, p. 571

par conséquent le despotisme, c'est-à-dire ce qui pourroit arriver de plus HEUREUX pour les ennemis de la liberté.

Séance du 18 juin 1791 (soir)

SUR LES TROUBLES DE BRIE-COMTE-ROBERT, pp. 500-509.

p. 504, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXVIII, p. 69

je me trouverois HEUREUX personnellement d'être déchargé d'un devoir trop pénible que beaucoup d'hommes ne seroient pas tentés de remplir à ma place.

p. 505, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 171, p. 708

si l'Assemblée, enfin, applaudissant à ces déclamations, faisait pencher la balance en faveur des oppresseurs contre les opprimés, je serais du

moins HEUREUX d'être déchargé d'une tâche pénible que beaucoup d'autres n'eussent pas osé entreprendre.

Société des Amis de la Constitution

Séance du 21 juin 1791

SUR LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI, pp. 517-528.

p. 526, *Mercur universel*, t. IV, p. 405

Qu'il fut HEUREUX ce jour où les députés rassemblés au Jeu de Paulme, firent serment de mourir libres ! <...>

p. 527 (2)

Qu'il fut HEUREUX, ce moment où les représentants du peuple étoient exempts de toute influence funeste.

p. 527 (2), *Procès-verbal de la séance du 21 juin 1791 de la Société des Amis de la Constitution de Paris, séante aux Jacobins*

Ils sentiront bien que jamais ils ne viendront à bout de leurs desseins tant qu'il restera parmi eux un seul homme juste et courageux, qui déjouera continuellement leurs projets et qui méprisant la vie, ne redoute ni le fer ni le poison, et serait trop HEUREUX si sa mort pouvait être utile à la liberté de la patrie.

Séance du 14 juillet 1791, 1^{er} intervention

SUR L'INVIOLABILITÉ ROYALE

SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DES COMITÉS CONCERNANT LA FUITE DU ROI, pp. 553-570.

p. 557, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIX, p. 453

Cela est-il impossible, messieurs, et les factions qui pourraient s'élever, se fortifier, se coaliser, ne seraient-elles pas un peu ralenties, si l'on voyait dans une perspective plus prochaine la fin du pouvoir immense dont nous sommes revêtus, si elles n'étaient plus favorisées en quelque sorte par la suspension indéfinie de la nomination des nouveaux représentants de la nation dans un temps où il faudroit profiter peut-être du calme qui nous reste, dans un temps où l'esprit public, éveillé par les dangers de la patrie, semble nous promettre les choix les plus HEUREUX?

Séance du 18 août 1791

SUR LA DÉFENSE DES FRONTIÈRES DE L'EST, pp. 641-644.

p. 642, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXXII, p. 83
S'il veut encore le faire, je me trouverois HEUREUX de n'avoir rien à dire;

Séance du 24 septembre 1791
SUR LES DROITS POLITIQUES DES HOMMES DE COULEUR, pp. 727-743.

p. 741, *L'Ami du Roi* (Royou), 26 septembre 1791, p. 2
Il n'est pas HEUREUX: aucune ne lui réussit.

TOMO VIII

Société des Amis de la Constitution d'Arras
Séance du 16 octobre 1791
SUR LA SITUATION POLITIQUE, pp. 15-19.

pp. 17-18, *Journal général du département du Pas-de-Calais*, n° 34, p. 339
Dites leur bien à tous que le roi sera toujours leur premier, leur plus fidèle ami; qu'il a besoin d'être aimé d'eux; qu'il ne peut être HEUREUX qu'avec eux;

Séance du 18 décembre 1791
SUR LA GUERRE (suite), pp. 46-67.

pp. 48-49, *Discours de Maximilien Robespierre, Sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif prononcé à la Société le 18 décembre 1791*
C'est pendant la guerre que l'habitude d'une obéissance passive, et l'enthousiasme trop naturel pour les chefs HEUREUX, fait, des soldats de la patrie, les soldats du monarque ou de ses généraux.

p. 58
mais ce qui est certain, c'est que les aristocrates étant trop foibles par eux-mêmes pour renverser entièrement l'ouvrage de la révolution, se trouveront tôt ou tard assez HEUREUX d'obtenir les avantages de la composition que les autres leur préparent, et qu'ils sont naturellement portés, par leur intérêt, à se liguier avec eux contre la cause du peuple et des patriotes.

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), pp. 95-116.

p. 109, *Suite du discours de Maximilien Robespierre, sur la guerre, prononcé à la société des amis de la constitution, le 11 janvier 1792, l'an quatrième de la révolution*
Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces HEUREUX patriotes; mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme.

p. 114, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 127, p. 1
Qu'il soit l'hostie de tous les citoyens HEUREUX et paisibles, qu'il donne le spectacle touchant d'une réunion civique et fraternelle;

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), pp. 132-153.

p. 140, *Troisième Discours de Maximilien Robespierre sur la Guerre, Prononcé, à la société, dans la séance du 26 janvier 1792 l'an quatrième de la liberté* j'ai prouvé qu'un caractère de sévérité et de dignité, toujours soutenu vis-à-vis des agens du pouvoir exécutif, qu'une austérité inflexible de principes, que les lois propres à réveiller l'esprit public, à soulager, à élever le peuple, à humilier, à punir tous les ennemis de l'égalité, étoient des remèdes aussi HEUREUX qu'infaillibles aux maux qui nous travaillent;

p. 142
Mais, si ce qui passa toujours pour un grand malheur ou pour un grand danger, la trahison, est ce que votre système peut nous offrir de plus HEUREUX, votre système est donc bien fécond en calamités!

p. 144 (2)
si, les six derniers mois de sa vie, au moins, elle fut si différente de ce qu'elle avoit paru dans les premiers jours de sa jeunesse, pourquoi des corps armés, avec la même bonne foi ne pourroient-ils pas à la longue perdre quelque chose de cette ferveur patriotique qui a signalé les tems HEUREUX où les citoyens, aujourd'hui divisés, étoient tous confédérés contre l'ennemi commun? Pourquoi voudroit-il ignorer que la discipline militaire exige que les soldats soient soumis à leurs chefs et que cette habitude de la soumission passive, à laquelle une astucieuse politique associe l'idée d'honneur, les dispose à l'enthousiasme pour un général HEUREUX, et pour celui que la constitution déclare leur chef suprême?

p. 148

et comment le feriez-vous, puisque vous convenez que le résultat le plus HEUREUX qu'il puisse nous donner, seroit la trahison et les calamités qui la suivent, et que nous ne pouvons pas même compter sur cette espèce de bonheur?

p. 150

Au 21 juin, le départ du roi parut un évènement HEUREUX pour la liberté;

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, pp. 157-190.

p. 158, *Discours de Maximilien Robespierre, Sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté, Prononcé à la société, le 10 février 1792, l'an 4^e de la liberté*

Ce n'est point par des mesures partielles, incohérentes, ce n'est pas même par des traits passagers de sagesse et d'énergie qu'on amène une révolution à un terme HEUREUX, mais par un système sagement combiné et constamment suivi, en remontant aux premières causes des désordres, en les attaquant avec une fermeté soutenue.

p. 163

ordonnez, dans ces momens critiques, une confédération civique, fraternelle, de toutes les gardes nationales de la France, non telle qu'une astucieuse politique la prépara jadis, pour dépraver l'esprit public dès sa naissance, mais telle que la liberté elle-même l'enfanta dans un tems antérieur et plus HEUREUX;

p. 165

que les cris de joie excités par cet HEUREUX évènement, retentissent à Brest et à Nancy;

p. 185, *Journal débats et corresp. Sté des Amis de la Constitution*, n° 142

ordonnez une confédération générale civique et fraternelle dans tous les départemens de la France, non comme celle que les despotes assemblèrent encouragés par les vues particulières, mais telle que la liberté elle-même l'a ordonnée dans des temps plus HEUREUX:

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention

SUR LE RÔLE D'ACCUSATEUR PUBLIC, pp. 193-199.

p. 194, *Discours Prononcé par Maximilien Robespierre, à la société des amis de la constitution, le jour de l'installation du tribunal criminel du département de Paris*

et sans doute elle produira pour nous tous les fruits HEUREUX qu'on peut en attendre, dès que la sagesse des législateurs aura purgé son organisation de quelques vices dont elle n'est pas exempte, et que l'expérience, je crois, ne tardera pas à démontrer.

p. 195

le jour le plus HEUREUX de ma vie seroit celui où je trouverois le plus acharné de mes ennemis, l'homme même le plus opposé à la cause de l'humanité (le seul homme que je pourrois regarder comme mon ennemi), en butte à la prévention, prêt d'être immolé par elle pour un délit dont il seroit innocent, et où répandant sur sa cause la lumière de la vérité sévère et impartiale, je pourrois l'arracher à la mort ou à l'infamie.

p. 196

car j'avoue que j'ai toujours regardé les longues magistratures comme le fléau du peuple, et que la pauvreté d'Aristide m'a toujours paru d'un plus HEUREUX augure pour la prospérité publique que l'opulence de Crassus.

pp. 198 (2) -199, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 144

Mercure universel, 21 février 1792, p. 326

Le Diplomate, n° 2, p. 4

comme magistrat, je dois sans prévention faire agir la loi dont je serai l'organe, et je déclare que le jour le plus HEUREUX pour moi, ce seroit celui où je trouverais le plus acharné de mes ennemis, c'est-à-dire le plus grand ennemi de la liberté, que je pourrais regarder comme tel, si, dis-je, je trouvais mon ennemi en butte à la prévention, prêt à succomber, ce seroit pour moi le jour le plus HEUREUX que celui où, en répandant la lumière sur les faits, il me seroit donné de l'arracher à la mort ou à l'opprobre.

p. 199, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 16, p. 248

Ceux, ajoute-t-il, qui ont dit qu'en qualité d'accusateur public, je serois la terreur des Aristocrates se trompent; le jour le plus HEUREUX pour moi seroit celui où je pourrois en arracher quelqu'un à la mort ou à l'opprobre <...> tel le lion s'étant fait Roi des bêtes sauvages et voulant qu'on le crût juste et équitable vivoit d'abord parmi elles en rusé matois, et leur renديوit la justice sans acception; mais il finit par les dévorer.

Séance du 14 mars 1792
SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, pp. 219-220.

p. 220, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 160, p. 4
Et qui sont ceux qui doivent être vengés; ce sont les amis de la liberté, en tel état qu'ils soient, HEUREUX ou malheureux.

Séance du 19 mars 1792, 1^{er} intervention
SUR UNE INTERVENTION DE DUMOURIEZ, pp. 221-224.

pp. 221-222 (2), *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 163, p. 2
Le Cosmopolite, n° 97, p. 379
Je ne suis point de ceux qui croient qu'il est absolument impossible qu'un ministre soit patriote, et même j'accepte avec plaisir les présages HEUREUX que nous offre M. Dumourier;

p. 222 (2)
D'après cela, je déclare à M. Dumourier, qu'il ne trouvera aucun ennemi parmi les membres de cette société, mais bien des appuis et des défenseurs aussi long-tems que par des preuves éclatantes de patriotisme, et sur-tout par des services réels rendus au peuple et à la patrie, il prouvera comme il l'a annoncé par des pronostics HEUREUX, qu'il était le frère des bons citoyens et le défenseur zélé du peuple.

Séance du 26 mars 1792
SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, pp. 229-241.

p. 232, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1
mais le nouveau ministère s'annonce dans des circonstances qui, dans des tems moins suspects, pourraient être regardées comme d'HEUREUX présages.

Séance du 13 avril 1792, 3^e intervention
SUR LA FÊTE DES SOLDATS DE CHÂTEAUVIEUX, pp. 273-278.

pp. 273-274, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitution*, n° 177, p. 2
Je demande à la société la permission de lui lire d'abord un acte qui devrait être connu de tous les individus qui composent la nation française, et que je regarde comme le fruit le plus HEUREUX et le moment le plus mémorable de la révolution.

Séance du 25 avril 1792
CONTRE BRISSOT ET GUADET, pp. 297-302.

p. 299, *Journal débats et corresp.*, *Sté Amis de la Constitut.*, n° 184, p. 4 et s.
Courrier extraordinaire ou le premier arrivé, 28 avril 1792, p. 7
HEUREUX de la félicité de mes concitoyens, je passerais des jours paisibles dans les délices d'une douce et sainte intimité.

Séance du 1^{er} mai 1792, 2^e intervention
POUR UNE LÉGION DE SOLDATS PATRIOTES, pp. 330-333.

p. 332, *Gazette universelle*, n° 128, p. 512
HEUREUX, si, par une translation devenue nécessaire, elle pouvoit aussi facilement réparer les maux qu'elle a causés, que faire oublier son nom!

Séance du 13 juin 1792
SUR LE RENVOI DES MINISTRES, pp. 369-376.

p. 374, *Journal débats et corresp.* *Sté Amis Constit.*, n° 212, p. 4, n° 213, p. 1
Je sais bien que dans un tems où les principes domineraient dans toute leur pureté, où les fondateurs de la liberté seraient surpassés par leurs successeurs, les plus HEUREUX effets devraient résulter de leurs efforts:

Séance du 29 juillet 1792
SUR LA DÉCHÉANCE DU ROI ET LE RENOUVELLEMENT DE LA LÉGISLATURE, pp. 408-421.

p. 418, *Des maux et des ressources de l'état* [*Le Défenseur de la Constitution*, n° 11]
Le peuple français, moins HEUREUX que les factions qui ont changé tant de gouvernemens, trouve presque autant d'ennemis, qu'il à nommé de mandataires;

TOMO IX

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 15 octobre 1792
SUR LE PROJET D'UNE GARDE DÉPARTEMENTALE, pp. 31-40.

p. 39, *Discours de Maximilien Robespierre, Sur l'institution d'une nouvelle garde pour la convention nationale, prononcé à la société, dans la séance du 24 octobre 1792, l'an premier de la République*
car ce n'étoit point les citoyens de Perpignan ou de Quimper, qui pouvoient exercer l'HEUREUX ascendant des regards publics sur les opérations dont Paris est le théâtre.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 28 octobre 1792
SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE, pp. 43-62.

p. 46, *Discours de Maximilien Robespierre sur l'influence de la calomnie sur la Révolution, prononcé à la Société dans la séance du 28 octobre 1792, l'an I de la République*

La cour avoit cultivé les HEUREUX talents qu'il avoit reçus de la nature.

p. 58

Dans quelle contrée bien froide, bien inaccessible aux ardeurs du patriotisme ou à la lumière de la philosophie; dans quelle ville bien ignorante, ou bien travaillée par leurs manœuvres vont-ils exercer leur HEUREUX talent pour la calomnie, pour la fraude et pour l'intrigue?

Séance du 5 novembre 1792
RÉPONSE A L'ACCUSATION DE LOUVET, pp. 77-104.

p. 85, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*

j'attendrait le moment où votre zèle vous portera à demander la proscription des jacobins à la Convention nationale; nous verrons alors si vous serez plus persuasifs, ou plus HEUREUX que Léopold et Lafayette.

Séance du 2 décembre 1792
SUR LES SUBSISTANCES, pp. 109-120.

p. 116, *Opinion de Maximilien Robespierre sur les subsistances*
Jamais un peuple HEUREUX ne fut un peuple turbulent.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 16 décembre 1792
SUR LA PROPOSITION DE BANNIR TOUS LES CAPET, pp. 166-171.

p. 169, *Jal des débats et corresp. Sté des Jacobins*, n° 321, pp. 2-3
je vivrais HEUREUX dans cet honorable exil, pourvu que j'y puisse trouver un asile obscur contre les persécutions des Brissotins.

Séance du 28 décembre 1792
SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI, pp. 183-203.

p. 189, *Second discours de Maximilien Robespierre, ...sur le jugement de Louis Capet*
de les rappeler dans les assemblées du peuple qu'ils avoient fui, au moment où il vous nomma, dans ces tems HEUREUX de la crise révolutionnaire qui rendit quelque vigueur à la liberté expirante?

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 6 mars 1793
CONTRE LES INTRIGANTS, pp. 295-301.

p. 296, *Jal des débats et corresp... Sté des Jacobins*, n° 367, p. 3, et 368, p. 1

On ne doit pas se dissimuler qu'il faut aux patriotes un point de ralliement, qu'il est HEUREUX pour eux et pour la république de trouver une assemblée qui peut assurer le triomphe de la chose publique.

Séance du 10 avril 1793
CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS, pp. 376-413.

p. 377, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

il plaît même aux nobles, trop HEUREUX de trouver dans la représentation aristocratique et dans la cour d'un nouveau roi, les distinctions orgueilleuses qui leur échappoient.

p. 382
HEUREUX martyr de la liberté, tu ne verras pas les maux que nos ennemis communs ont préparés à la patrie!

pp. 396-397
Nous avons entendu surtout Brissot, à ce propos-là même, déclarer que nous étions trop HEUREUX que l'esprit public des Belges ne fût pas plus françois, par la raison, qu'en renonçant à la Belgique, nous pourrions, avec plus de facilité, obtenir la paix des puissances ennemies.

p. 401, *Le Logotachigraphe*, n° 102, pp. 331-339
la Convention nationale, protectrice de la France en était l'espoir; les membres avoient été nommés dans les momens les plus HEUREUX <...>

p. 411, *Courrier des départemens*, t. VII, n° 12, p. 191, et n° 13, p. 202
Ce qu'il dit à cet égard est digne de remarque et causa une diversion qui ne fut pas d'un HEUREUX augure pour l'accusateur du genre-humain.

Séance du 10 mai 1793
SUR LA CONSTITUTION, pp. 494-510.

p. 495, *Discours de Maximilien Robespierre sur la Constitution*
c'est à vous maintenant de faire le vôtre, c'est-à-dire, de rendre les hommes HEUREUX et libres par les loix.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 10 juin 1793
SUR LE PROJET D'ACTE CONSTITUTIONNEL, pp. 548-551.

p. 550, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 431, pp. 2-3
Journal de la Montagne, t. I, n° 12, p. 93
et que quant à présent, il soit rédigé une adresse aux départemens sur l'HEUREUX évènement qui paroît concilier les suffrages du peuple et de tous les amis de la liberté.

Séance du 7 juillet 1793
SUR LES INTRIGUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, pp. 609-612.

p. 610, *Journal des débats et décrets*, n° 293, p. 88
Gazette nationale ou le Moniteur universel, n° 190, p. 818
Journal universel, 10 juillet, p. 5193
Dans les convulsions de leur désespoir, tous les ennemis de la liberté répandent par-tout l'imposture et la division pour empêcher, s'il étoit possible, que les Français ne se rallient à cet HEUREUX signal, et qu'au lieu de partager nos saints transports d'allégresse et d'attachement mutuel, nos frères des départemens n'apportent à la réunion du 10 août, que la défiance et de sinistres préventions.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 8 juillet 1793
SUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, pp. 612-615.

p. 613, *Journal de la Montagne*, n° 41, p. 225
Qui oubliera les services que ce Comité a rendus à la chose publique, les nombreux complots qu'il a découverts; les HEUREUX aperçus que nous lui devons, les vues sages et profondes qu'il nous a développées?

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 10 juillet 1793

CONTRE LES DÉNONCIATIONS IRRÉFLÉCHIES, pp. 617-619.

p. 619, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 448, p. 1
Journal de la Montagne, n° 41, p. 226
évitera tous les pièges et n'aura que des idées lumineuses, des plans HEUREUX dont le succès est déjà assuré.

TOMO X

Séance du 29 juillet 1793
SUR LE PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE DE MICHEL LEPELETIER, pp. 10-42.

p. 16, *Plan de Michel Lepeletier. Éducation nationale*
plus tard, il ne resterait pas assez de cette souplesse, de cette flexibilité, qui sont les dons HEUREUX de l'enfance.

p. 30
or, ici les caractères les plus HEUREUX d'une saine économie politique se réunissent;

Séance du 26 août 1793, 3^e interention
SUR UNE ADRESSE DES CITOYENS DE VINCENNES CONCERNANT LES SUBSISTANCES, p. 82.

p. 82, *Journal des Débats et Décrets*, n° 342, p. 352
Citoyens, secondez-nous de vos efforts, respectez les lois, ayez confiance en vos représentans, et comptez que bientôt tous les Français, également HEUREUX, partageront entre eux des biens que la nature leur donne à tous.

Séance du 5 septembre 1793, 4^e intervention
SUR UNE PÉTITION DE LA SECTION DE L'UNITÉ, p. 99.

p. 99, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 250, p. 1061
Elle a pris, depuis qu'elle est dégagée des conspirateurs qu'elle renfermait dans son sein, les moyens de rendre le peuple HEUREUX.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)
RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 167-188.

p. 181, *Rapport fait au nom du comité de salut public par le citoyen Robespierre, membre de ce Comité, sur la situation politique de la République*
Le blocus de la France pourroit bien n'être pas plus HEUREUX que celui de Maubeuge & de Dunkerque.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793),
1^{er} intervention
SUR LA MISSION DE SAINT-JUST À L'ARMÉE DU RHIN, pp. 189-193.

p. 192, *Journal de Sablier*, n° 973, p. 3
Depuis cet HEUREUX moment, un bon plan d'opérations militaires a été arrêté, il doit être exécuté dans toutes ses dispositions, et nous avons droit de compter que la victoire se décidera en notre faveur.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)
SUR LES MUTATIONS DANS LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DEVANT TOULON, pp. 201-203.

p. 202, *Journal des Jacobins*, 5 frimaire, p. 3
Journal de la Montagne, n° 13, p. 101
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 68, p. 274
il l'a toujours justifiée depuis et on espère qu'il ne démentira pas d'aussi HEUREUX débuts.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 3^e intervention
SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE VINGTS, pp. 288-292.

p. 291, *Mercure universel*, t. XXXV, pp. 149-150
Antifédéraliste, n° 34, pp. 281-282
Pitt a pensé que, pour achever de l'accabler, les Jacobins mettroient à profit l'HEUREUX enthousiasme des Français.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 4^e intervention
POUR QU'ON INSCRIVE À L'ORDRE DU JOUR LES CRIMES DU GOUVERNEMENT ANGLAIS, pp. 304-305.

p. 305, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 111, p. 445

Mercure universel, XXXV, pp. 327-328
Journal de la Montagne, t. II, n° 37, p. 455
il ne serait pas plus HEUREUX que les coquins que la Convention a punis.

Fin de nivôse an II
DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'EGLATINE, pp. 326-342.

p. 330 (2), *Brouillon de la main de Robespierre*
mais si cet HEUREUX événement avait été seulement reculé, le gouvernement républicain était accablé sous le poids de la calomnie.

[...]
D'un autre côté, il était facile de lire sur les visages des calomniateurs, que cet HEUREUX événement n'était pour eux qu'un revers personnel, et que le triomphe de la République déconcertait leurs projets.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), 1^{er} intervention
POUR L'IMPRESSION DU DISCOURS DE BONTEMPS, pp. 346-348.

p. 347, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 80, p. 638
Mercure universel, XXXVI, 228 (1^{er} § seul)
Robespierre croit, ainsi que Momoro, qu'une commission n'est pas le plus HEUREUX remède qu'on puisse apporter à un mal réel;

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794), pp. 350-367.
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE QUI DOIVENT GUIDER LA CONVENTION NATIONALE DANS L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE

p. 351
HEUREUX le peuple qui peut arriver a ce point!

p. 352
Nous voulons substituer, dans notre pays, la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple mag-

nanime, puissant, HEUREUX, à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est-à-dire, toutes les vertus et tous les miracles de la République, à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

p. 356

HEUREUX les représentants, lorsque leur gloire et leur intérêt même les attachent, autant que leurs devoirs, à la cause de la liberté.

p. 365

Loin de nous l'idée qu'il existe encore au milieu de nous un seul homme assez lâche pour vouloir servir la cause des tyrans! mais plus loin de nous encore le crime, qui ne nous seroit point pardonné, de tromper la Convention nationale, et de trahir le peuple français par un coupable silence! car il y a cela d'HEUREUX pour un peuple libre, que la vérité, qui est le fléau des despotes, est toujours sa force et son salut.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

POUR S'UNIR CONTRE LES NOUVEAUX DANGERS QUI MENACENT LA PATRIE, pp. 373-374.

p. 374, *Annales de la République française*, n° 106, p. 2

Correspondance politique de Paris et des départemens, n° 270, p. 1

HEUREUX si les forces physiques de mon corps, peuvent répondre à l'ardeur dont mon âme est embrasée!

Séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

POUR LE RAPPORT DU DÉCRET D'ARRESTATION CONTRE HÉRON, pp. 392-396.

p. 394, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 181

Journal universel, n° 1579, pp. 7210-7212

Journal des Débats et Décrets, n° 547, p. 385

mais si cela arrive, si la vertu de la Convention n'est pas assez forte pour triompher de ses ennemis, ce qui sera le plus HEUREUX pour nous, c'est de mourir, c'est d'être enfin délivrés du spectacle trop long et trop douloureux de la bassesse et du crime, qui ont passé depuis trois ans sur la scène de la Révolution, et qui se sont efforcés de ternir l'éclat des vertus républicaines;

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES AVEC LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS, ET SUR LES FÊTES NATIONALES, pp. 442-465.

p. 445 (2), *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

O peuple sublime! reçois le sacrifice de tout mon être; HEUREUX celui qui est né au milieu de toi! plus HEUREUX celui qui peut mourir pour ton bonheur!

p. 450

On ne pouvoit pas lui dire: le fils du tyran ou un autre Bourbon, ou bien l'un des fils du roi Georges, te rendroient HEUREUX;

p. 452

Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier, ni de contester que tel philosophe peut être vertueux, quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel HEUREUX ou d'une raison supérieure.

p. 453

mais seulement que vous êtes HEUREUX de vivre dans un siècle et dans un pays dont les lumières ne vous laissent d'autre tâche à remplir que de rappeler les hommes à la nature et à la vérité.

Séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

CONTRE TOUT AJOURNEMENT DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR COUTHON, pp. 483-487.

p. 487, *Journal de la Montagne*, t. III, p. 358

Chaque jour le Tribunal se trouve arrêté par des entraves, qui anéantissent une partie des HEUREUX effets que promettoit son institution.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794), 3^e intervention

CONTRE LES BANQUETS PATRIOTIQUES, pp. 533-535.

p. 534, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 83, p. 674
Mercur universel, XLII, p. 24

Gazette française, 2 thermidor, p. 2549

Courrier républicain, t. V, n° 262, p. 158

Voulez-vous que la Révolution n'arrive pas à un terme HEUREUX et désirable, fraternisez avec le crime;

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS COR-
ROMPUS, pp. 542-586.

p. 561, *Discours prononcé par Robespierre, à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor... trouvé parmi ses papiers par la commission chargée de les examiner*

O majesté d'un grand peuple HEUREUX par le seul sentiment de sa force, de sa gloire et de sa vertu!

p. 565
Il n'y a peut-être pas un individu arrêté, pas un citoyen vexé à qui l'on n'ait dit de moi: *Voilà l'auteur de tes maux; tu serais HEUREUX et libre, s'il n'exis-
tait plus.*

7.4 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «DÉMOCRATIE»

TOMO V

PREMIÈRE SÉRIE

N° 11 (20-28 déc. 1792)

DE L'OSTRACISME, pp. 168-169.

p. 168
On peut donc s'étonner qu'il ait été proposé en France par des hommes à qui le seul mot de DÉMOCRATIE fait horreur.

N° 12 (31 déc. 1792-4 janv. 1793)

SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION
NATIONALE (s. d. [26-31 décembre 1792], la défense
de Louis Capet), pp. 182-186.

pp. 182-183
immoler le peuple et la république à l'aristocratie
et à la royauté, et paroître défendre non la sou-
veraineté du peuple, mais les principes de la
DÉMOCRATIE absolue, en voulant constituer juge
d'appel, dans la cause d'un coupable, une nation
de 25 millions d'hommes;

DEUXIÈME SÉRIE

N° 1 (5 janv. 1793)

LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD,
GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINETÉ
DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGE-
MENT DE LOUIS CAPET, pp. 189-204.

p. 191
parodier la souveraineté, en la poussant aux der-
niers excès de la DÉMOCRATIE absolue; telle qu'elle
n'exista jamais chez aucun peuple, pas même à
Sparte ni à Athènes;

TOMO VIII

Séance du 25 janvier 1792
SUR LA GUERRE, pp. 132-153.

p. 137, *Troisième discours de Maximilien Robespierre sur la guerre, prononcé, à la société, dans la séance du 26 janvier 1792, l'an quatrième de la liberté* s'ils s'avisent de penser que leur premier soin doit être de repousser une agression imprévue, sans considérer quel est le degré de DÉMOCRATIE des généraux et des soldats qui viennent les visiter;

TOMO IX

Séance du 10 mai 1793

SUR LA CONSTITUTION, pp. 494-510.

p. 500, *Discours de Maximilien Robespierre sur la Constitution*

Il n'y a qu'un seul Tribun du peuple que je puisse avouer; c'est le peuple lui-même. C'est à chaque section de la République française que je renvoie la puissance tribunitienne; et il est facile de l'organiser d'une manière également éloignée des tempêtes de la DÉMOCRATIE absolue, de la perfide tranquillité du despotisme représentatif.

Séance du 14 juin 1793, 3^e intervention

DISCUSSION DE LA CONSTITUTION. SUR LA RÉUNION DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, p. 557.

p. 557 (4), *Journal des débats et décrets*, n° 271, p. 230

L'article qu'on vous propose est si vague, que l'on peut s'en servir pour détruire toute espèce de gouvernement, et que, par un excès de DÉMOCRATIE, il renverse la souveraineté nationale.

[...]

Par-là, vous le voyez, vous établissez la DÉMOCRATIE pure, et non pas cette DÉMOCRATIE qui, pour le bonheur général, est tempérée par des lois.

[...]

Vous voyez donc que cet article est très-peu populaire par son excès de DÉMOCRATIE même;

TOMO X

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE QUI DOIVENT GUIDER LA CONVENTION NATIONALE DANS L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 350-367.

pp. 352-353

La DÉMOCRATIE n'est pas un état où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui

où cent mille fractions du peuple, par des mesures isolées, précipitées et contradictoires, décideroient du sort de la société entière:

p. 353 (5)

La DÉMOCRATIE est un état où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même.

[...]

Mais, pour fonder et pour consolider parmi nous la DÉMOCRATIE, pour arriver au règne paisible des lois constitutionnelles, il faut terminer la guerre de la liberté contre la tyrannie, et traverser heureusement les orages de la Révolution:

[...]

et le plan de votre administration doit être le résultat de l'esprit du gouvernement révolutionnaire, combiné avec les principes généraux de la DÉMOCRATIE.

[...]

Mais comme l'essence de la République ou de la DÉMOCRATIE est l'égalité, il s'ensuit que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité.

[...]

Non-seulement la vertu est l'âme de la DÉMOCRATIE; mais elle ne peut exister que dans ce gouvernement.

p. 354 (2)

Il n'est que la DÉMOCRATIE où l'État est véritablement la patrie de tous les individus qui le composent, et peut compter autant de défenseurs intéressés à sa cause qu'il renferme de citoyens.

[...]

Mais les Français sont le premier peuple du monde qui ait établi la véritable DÉMOCRATIE, en appelant tous les hommes à l'égalité et à la plénitude des droits du citoyen; et c'est là, à mon avis, la véritable raison pour laquelle tous les tyrans ligüés contre la République seront vaincus.

p. 355 (2)

Ce ne sont pas les conséquences faciles du principe de la DÉMOCRATIE qu'il faut détailler, c'est ce principe simple et fécond qui mérite d'être lui-même développé.

[...]

Une nation est vraiment corrompue, lorsqu'après avoir perdu, par degrés, son caractère et sa liberté, elle passe de la DÉMOCRATIE à l'aristocratie ou à la

monarchie; c'est la mort du corps politique, par la décrépitude.

p. 357

La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la DÉMOCRATIE, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie.

p. 364

La DÉMOCRATIE périt par deux excès, l'aristocratie de ceux qui gouvernent, ou le mépris du peuple pour les autorités qu'il a lui-même établies;

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES AVEC LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS, ET SUR LES FÊTES NATIONALES, pp. 442-465.

p. 445, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

O vous! à qui il a confié ses intérêts et sa puissance, que ne pouvez-vous pas avec lui et pour lui? Oui, vous pouvez montrer au monde le spectacle nouveau de la DÉMOCRATIE affermie dans un vaste empire.

p. 448 (2)

Quand l'énergie républicaine eut confondu ce lâche système et fondé la DÉMOCRATIE, l'aristocratie et l'étranger formèrent le plan de tout outrer et de tout corrompre. Ils se cachèrent sous les formes de la DÉMOCRATIE, pour la déshonorer par des travers aussi funestes que ridicules, et pour l'étouffer dans son berceau.

7.5 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «DÉMOCRATIQUE»

TOMO V

PREMIÈRE SÉRIE

N° 11 (20-28 déc. 1792)

DE L'OSTRACISME, pp. 168-169.

p. 168

Il résulte de ce que nous venons de dire, que l'ostacisme ne peut convenir qu'au gouvernement purement DÉMOCRATIQUE.

TOMO VII

Séance du 28 avril 1791

SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON, pp. 277-282.

p. 279, *Journal Général de France*, n° 119, p. 473

Quelle que soit la forme du gouvernement, monarchique, aristocratique ou DÉMOCRATIQUE, ceux qui ont l'exercice de la souveraineté ont droit de soumettre les sujets par la force; ceux-ci sont tenus d'obéir, tant que leur liberté n'est point attaquée.

TOMO IX

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 8 juin 1793

CONTRE JACQUES ROUX ET POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC, pp. 600-604.

p. 602, *Jal des débats et corresp...Sté des jacobins*, n° 441, pp. 3-4

Journal de la Montagne, n° 30, p. 134

Qui aurait pu croire que cette assemblée composée de tous les scélérats vendus à la horde contre-révolutionnaire, deviendrait en quinze jours la plus populaire et la plus DÉMOCRATIQUE de toutes les assemblées!

TOMO X

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE QUI DOIVENT GUIDER LA CONVENTION NATIONALE DANS L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 350-367.

p. 352
Quelle nature de gouvernement peut réaliser ces prodiges? Le seul gouvernement DÉMOCRATIQUE ou républicain: ces deux mots sont synonymes, malgré les abus du langage vulgaire;

p. 353
C'est donc dans les principes du gouvernement DÉMOCRATIQUE que vous devez chercher les règles de votre conduite politique.

p. 353
Or, quel est le principe fondamental du gouvernement DÉMOCRATIQUE ou populaire, c'est-à-dire, le ressort essentiel qui le soutient et qui le fait mouvoir? C'est la vertu;

7.6 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «TERREUR» NEL TOMO X

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 11 août 1793
SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 60-65.

p. 64, *Journal de la Montagne*, n° 72, pp. 471-472
Il faut que ces journalistes, qui sont si évidemment les complices de Londres et de Berlin, ces hommes stipendiés par nos ennemis, qui cachent l'art d'épouvanter le peuple sous l'air de soigner plus ses intérêts; qui trouvent le moyen par des prétendues vérités, de porter dans son sein la défiance, la TERREUR et la consternation;

Séance du 12 août 1793
POUR DES MESURES DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, pp. 66-68.

p. 67 (2), *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 226, p. 964
Que le glaive de la loi, planant avec une rapidité terrible sur la tête des conspirateurs, frappe de TERREUR leurs complices!
[...]
Que ces grands exemples anéantissent les séditions par la TERREUR qu'ils inspireront à tous les ennemis de la patrie!

Séance du 30 septembre 1793
POUR DAUBIGNY, NOMMÉ ADJOINT DU MINISTRE DE LA GUERRE, pp. 131-133.

p. 132 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 275, p. 1166
Journal des Débats et Décrets, n° 277, p. 410
Daubigny, depuis le commencement de la Révolution, donne des preuves constantes de patriotisme. Dans les momens de crise, il a été la TERREUR des aristocrates révoltés; dans les momens de calme, il a été victime des aristocrates déguisés.

p. 132 (2), *Journal du soir* (E. Feuillant), n° 375, pp. 1-2
Daubigny, depuis le commencement de la Révolution, a donné des preuves du patriotisme le plus énergique. Dans tous les momens de crise il a été la TERREUR de l'aristocratie, et dans les instans de calme, les persécutions ont été son partage.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)
RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 167-188.

pp. 177-178, *Rapport fait au nom du comité de Salut Public par le citoyen Robespierre, membre de ce Comité, sur la situation politique de la République*
Nous pourrons un jour vous lire à ce sujet une lettre écrite de sa main à son cousin le catholique, qui servira du moins à vous prouver que la TERREUR n'est point étrangère au cœur des rois ligués contre nous.

Séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), 1^{er} intervention
RÉPONSE AU MANIFESTE DES ROIS LIGUÉS CONTRE LA RÉPUBLIQUE, pp. 226-233.

p. 227, *Rapport imprimé de Robespierre, au nom du Comité de salut public*
Nous opposerons à leurs armées des armées plus braves; à leurs intrigues, la vigilance & la TERREUR de la justice nationale; à leurs libelles, la vérité.

p. 231, *Réponse de la Convention Nationale au manifeste des rois ligués contre la République, proposée par Robespierre, au nom du Comité de salut public*
D'autres représentans pénètrent au travers des contrées rebelles du Midi, échappent avec peine à la fureur des traîtres, sauvent l'armée française livré par des chefs perfides, & reportent la TERREUR et la fuite aux satellites des tyrans de l'Autriche, de l'Espagne & du Piémont.

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention
SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, pp. 272-282.

p. 274, *Rapport sur les principes du Gouvernement révolutionnaire, fait au nom du Comité de Salut Public, par Maximilien Robespierre*
La théorie du gouvernement révolutionnaire est aussi neuve que la révolution qui l'a amené. Il ne faut pas la chercher dans les livres des écrivains politiques, qui n'ont point prévu cette révolution, ni dans les lois des tyrans, qui, contents d'abuser de leur puissance, s'occupent peu d'en rechercher la légitimité; aussi ce mot n'est-il pour l'aristocratie qu'un sujet de TERREUR ou un texte de calomnie;

p. 280
Ce n'est point dans le cœur des patriotes ou des malheureux qu'il faut porter la TERREUR; c'est

dans les repaires des brigands étrangers où l'on partage les dépouilles et où l'on boit le sang du peuple français.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 1^{er} intervention
CONTRE LE MAINTIEN DE LEGRAND DANS LA SOCIÉTÉ, pp. 285-286.

p. 286, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405
Journal de la Montagne, t. II, n° 45, p. 375
Feuille du salut public, n° 179, p. 2
La grande société populaire est le peuple français, et celle qui porte la TERREUR dans l'âme des tyrans et des aristocrates, c'est celle des Jacobins et des sociétés qui lui ressemblent, et qui lui étant affiliées depuis long-tems, ont comme elle, commencé la Révolution.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 3^e intervention
SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS

p. 288, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405
Journal de la Montagne, t. II, n° 46, pp. 364-365
Journal universel, n° 1499, pp. 6573-6574
Journal de Sablier, n° 1041, p. 3
Journal historique et politique, 28 et 29 décembre
vous venez d'entendre une adresse de la part d'une partie intéressante de cette commune où naquit la liberté, qui fut toujours la TERREUR de l'intrigue et de la tyrannie.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)
CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER, pp. 311-317.

p. 314, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454
on avait eu soin de leur représenter Paris comme un fantôme épouvantable: chaque jour on augmentait leur TERREUR par des motions exagérées que des agens affidés proposaient dans les Sections, et par des affiches rédigées par des libellistes contre-révolutionnaires.

Fin de nivôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LA FACTION FABRE D'ÉGLATINE, pp. 326-342.

p. 335, *Brouillon de la main de Robespierre*

Au moment où ce personnage si discret hasardait, pour la première fois, une dénonciation publique, il croyait avoir rempli les esprits d'assez de TERREUR, il croyait avoir assez artistement rassemblé les circonstances dont il voulait composer son système de calomnie.

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE QUI DOIVENT GUIDER LA CONVENTION NATIONALE DANS L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 350-367.

p. 356

Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, ou périr avec elle; or, dans cette situation, la première maxime de votre politique doit être qu'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la TERREUR.

p. 357 (7)

Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la TERREUR: la vertu, sans laquelle la TERREUR est funeste; la TERREUR, sans laquelle la vertu est impuissante. La TERREUR n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressans besoins de la patrie.

On a dit que la TERREUR étoit le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre ressemble-t-il donc au despotisme? Oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté, ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. Que le despote gouverne par la TERREUR ses sujets abrutis; il a raison, comme despote: domptez par la TERREUR les ennemis de la liberté; et vous aurez raison, comme fondateurs de la République.

p. 359

Aussi, malheur à celui qui oseroit diriger vers le peuple la TERREUR qui ne doit approcher que de ses ennemis!

p. 362

Croiriez-vous que dans les pays où la superstition a exercé le plus d'empire, non contens de surchar-

ger les opérations relatives au culte, de toutes les formes qui pouvoient les rendre odieuses, on a répandu la TERREUR parmi le peuple, en semant le bruit qu'on alloit tuer tous les enfans au-dessous de dix ans et tous les vieillards au-dessus de soixante-dix ans?

p. 365

cet empressement à prôner des intrigues que le Comité de salut public a dû éloigner; cette TERREUR inspirée aux bons citoyens, cette indulgence dont on flatte les conspirateurs, tout ce système d'imposture et d'intrigue, dont le principal auteur est un homme que vous avez repoussé de votre sein, est dirigé contre la Convention nationale, et tend à réaliser les vœux de tous les ennemis de la France.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
POUR L'EXCLUSION DE BRICHET ET DE SENTEX, pp. 369-372.

p. 372, *Correspondance politique*, n° 55, p. 229
que l'on vient ainsi faire des motions meurtrières et ourdies dans des repaires sectionnaires pour semer la TERREUR <...>

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794), 2^e intervention
CONTRE LE DISCOURS DE ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN SUR LA NOUVELLE CONSPIRATION, pp. 386-387.

p. 386, *Journal de Sablier*, n° 1208, p. 2
Journal de Perlet, t. IX, n° 545, p. 389
Il rappelle que les deux membres dont il a parlé, n'ont pas été chassés simplement pour avoir demandé le jugement des 61 détenus, mais pour avoir voulu porter la TERREUR dans le cœur des membres de la Convention, en demandant l'expulsion du Marais, et d'une faction nouvelle qu'on avoit grand soin de ne pas désigner, pour laisser sur cette matière une incertitude alarmante.

Fin ventôse an II
DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, pp. 397-407.

p. 397, *Brouillon de discours*, s. d.
Les représentans du peuple sont-ils des inquisiteurs minutieux, chargés de fouiller dans la vie

privée des hommes, et de porter la TERREUR dans toutes les âmes faibles?

p. 406

La sollicitude des patriotes cherchait à deviner quelle était cette puissance invisible, qui continuait de porter des coups funestes à la liberté, quand tous ses ennemis étaient dans le silence et dans la TERREUR.

Séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

CONTRE LA COMPARUTION À LA BARRE DE DANTON, DÉTENU, pp. 412-418.

p. 414, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 192, p. 776

Journal des Débats et Décrets, n° 558, p. 182

Je n'ai vu dans les flatteries qui m'ont été faites, dans les caresses de ceux qui environnaient Danton, que des signes certains de la TERREUR qu'ils avaient conçue, avant même qu'ils fussent menacés.

p. 416, *Journal de la Montagne*, t. II, p. 1127

Mais tant de démarches, tant de caresses, n'ont servi qu'à me prouver la TERREUR dont les coupables étoient frappés.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES AVEC LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS, ET SUR LES FÊTES NATIONALES, pp. 442-465.

p. 444, *Rapport imprimé par ordre de la Convention nationale*

Le génie menace le despotisme alors même qu'il semble le caresser; il n'est plus guères défendu que par l'habitude et par la TERREUR, et surtout par l'appui que lui prête la ligue des riches, et de tous les oppresseurs subalternes qu'épouvante le caractère imposant de la Révolution française.

Séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

CONTRE TOUT AJOURNEMENT DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR COUTHON, pp. 483-487.

p. 485, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 264, p. 1075

Conservateur des principes républicains, t. II, n° 12 et 13, pp. 341-345 et 348

qu'il n'est aucune de ses parties qui ne soit redigée pour le salut des patriotes et pour la TERREUR de l'aristocratie, conjurée contre la liberté.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT, pp. 504-511.

p. 508 (2), *Gazette française*, 12 messidor, pp. 2467-2470

Courrier républicain, t. IV, n° 242, pp. 476-480

Journal de Perlet, n° 645, p. 232, n° 646, p. 240, n° 647, pp. 245-248, n° 648, pp. 252-253

Messenger du soir, n° 678, pp. 2-3 et n° 679, pp. 2-3

Peut-on nous faire croire aujourd'hui que le peuple est respecté quand ses représentans sont outragés; quand on imprime la TERREUR dans l'âme de la majorité de ces mêmes représentans? Je me trompe, la majorité n'est pas susceptible de TERREUR: le peuple est-il respecté, quand ceux qu'il a chargés de travailler à son bonheur, sont investis d'ennemis acharnés qui les menacent d'exercer contre eux le droit des poignards?

p. 511

Robespierre finit par adjurer la Société de se montrer encore dans cette circonstance ce qu'elle a toujours été: la TERREUR des traîtres et la plus ferme colonne de la République.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité

Séance du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794)

SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT, pp. 511-518.

pp. 516-517, *Gazette française*, 16 messidor, pp. 2484-2485, 17 messidor, p. 2488

Messenger du soir, n° 683, p. 1, et n° 686, pp. 2-3

Courrier extraordinaire de l'Europe, n° 15, p. 3

Gazette historique, n° 190, pp. 2-3

Courrier républicain, t. V, n° 246, pp. 29-31

Mercure universel, t. XLI, pp. 258-262

Journal des Hommes libres, 17 messidor, pp. 791-792

Oui, a-t-il continué, je dénonce ici à tous les gens de bien, ces hommes qui, à l'exemple des Guadet, des Danton, des Hébert, travaillent à réveiller l'espoir de l'aristocratie, et à porter la TERREUR dans l'âme des patriotes, en un mot à perdre la République; car les patriotes et la patrie c'est la même chose.

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, pp. 518-524.

p. 522, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 79, pp. 641-43
Gazette française, 26 messidor, pp. 2524-25
Mercure universel, XLI, 438-43
Courrier républicain, t. V, n° 256, pp. 108-109
Conservateur des principes républicains, n° 12 et 13, pp. 376-383
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 300, p. 1228
Ce qu'on voit tous les jours, ce qu'on ne peut se cacher, c'est qu'on veut avilir et anéantir la Convention par un système de TERREUR;

p. 523
Tant que la TERREUR durera parmi les représentants, ils seront incapables de remplir leur mission glorieuse.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)
CONTRE FOUCHÉ, pp. 526-530.

p. 528, *Journal de la Montagne*, n° 80, pp. 649-650
Courrier républicain, n° 258, p. 126, n° 259, p. 135
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 303, p. 1239
Messenger du soir, n° 696, p. 2;
Courrier de l'Égalité, t. IX, n° 697 et 698, pp. 224, 231, 232
Gazette française, 29 messidor, pp. 2536-2537
Nouvelles politiques <...>, t. IV, n° 239, pp. 954-955
Mercure universel, t. XLI, pp. 457-459
Journal des Hommes libres, 29 messidor, p. 804, 30 messidor, pp. 843-844
Abréviateur universel, n° 563, p. 2250
Les moindres paroles contre cette espèce d'hommes, ont été regardées par eux comme des crimes, la TERREUR étoit le moyen dont ils se servoient pour forcer les patriotes au silence;

p. 529
Il ne dira pas que ce sont les principes de la Convention qu'il a professés; l'intention de la Convention n'est pas de jeter la TERREUR dans l'âme des patriotes, ni d'opérer la dissolution des Sociétés populaires.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 1^{er} thermidor an II (19 juillet 1794)
PREND LA DÉFENSE DU REPRÉSENTANT PROST, pp. 535-536.

p. 536, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 85, p. 690
Courrier républicain, t. V, n° 265, p. 181
Abréviateur universel, t. V, n° 568, p. 2270
Mercure universel, t. XLII, pp. 53-54
Gazette française, 5 thermidor, p. 2561
Journal des Hommes libres, 4 thermidor, pp. 856-857
Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 306, p. 1251
Ceux-là voudroient voir prodiguer des dénonciations hasardées contre les représentants du peuple, exempts de reproches, ou qui n'ont failli que par erreur, pour donner de la consistance à leur système de TERREUR.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, pp. 542-586.

p. 546, *Discours prononcé par Robespierre, à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor* <...> trouvé parmi ses papiers par la commission chargée de les examiner
Eh! quel est donc le fondement de cet odieux système de TERREUR et de calomnies? A qui devons-nous être redoutables, ou des ennemis ou des amis de la République?

p. 547
Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la TERREUR dans toutes les conditions? Ce sont les monstres qui nous ont accusés.

p. 549 (2)
Paraître un objet de TERREUR aux yeux de ce qu'on révère et de ce qu'on aime, c'est pour un homme sensible et probe le plus affreux des supplices; le lui faire subir, c'est le plus grand des forfaits. Mais j'appelle toute votre indignation sur les manœuvres atroces employées pour étayer ces extravagantes calomnies.
Partout les actes d'oppression avaient été multipliés pour étendre le système de TERREUR et de calomnie;

p. 553
N'avez-vous pas remarqué que, pour vous isoler de la nation, ils ont publié à la face de l'univers que vous étiez des dictateurs régnant par la TERREUR, et désavoués par le vœu tacite des Français?

p. 559

Quand on eut formé cet orage de haines, de vengeances, de TERREUR, d'amour-propre irrités, on crut qu'il était temps d'éclater.

p. 560

Une juste indignation, comprimée par la TERREUR, fermentait sourdement dans tous les cœurs; une éruption terrible, inévitable, bouillonnait dans les entrailles du volcan, tandis que de petits philosophes jouaient stupidement sur sa cime avec de grands scélérats.

p. 570

C'est une étrange manière de protéger les patriotes de mettre en liberté les contre-révolutionnaires, et de faire triompher les fripons! C'est la TERREUR du crime qui fait la sécurité de l'innocence.

7.7 INDICE DELLE CONCORDANZE

DI «LIBERTÉ CIVILE»

TOMO I

DISCOURS SUR LES PEINES INFAMANTES, COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE METZ EN 1784

Edizione del 1785 – note alle pp. 20-47 e appendici I, II, III, pp. 48-63.

p. 50

Dans toute Société bien constituée, il est des Tribunaux établis par les loix, pour juger les crimes suivant des formes invariables, faites pour servir de sauve-garde à l'innocence et de rempart à la LIBERTÉ CIVILE;

ELOGE DE DUPATY, pp. 155-181.

p. 169

Tandis que tous les bons citoyens gémissent à la vue des atteintes portées à la LIBERTÉ CIVILE, que les vrais magistrats désirent et cherchent un remède à tant de maux, M. DUPATY ne s'en tient point à des vœux stériles, il ose dénoncer à la nation les attentats de notre législation criminelle.

TOMO IV

N° 2 (24-25 mai 1792)

SUR LA NÉCESSITÉ ET LA NATURE DE LA DISCIPLINE MILITAIRE, pp. 49-60.

p. 51

Tant on étoit loin de deviner qu'elles étoient liées de toutes parts aux principes et aux intérêts de la LIBERTÉ CIVILE et politique, et que les hommes les moins propres à combiner tous ces rapports, à concilier les devoirs du soldat avec ceux du citoyen, n'étoient point ceux que des préjugés d'état et de naissance, que l'intérêt personnel devoit naturellement guider, plutôt que les maximes de la politique et de la philosophie.

NOUVEL ATTENTAT CONTRE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET CONTRE LES DROITS DU PEUPLE, pp. 61-65.

p. 63

Je me reporte au tems où la LIBERTÉ CIVILE étoit respectée; où le despotisme et l'aristocratie cachotent,

dans la poussière, leurs fronts humiliés devant la majesté de la nation;

p. 64 (2)
c'est directement et par la violation formelle des premiers principes de la LIBERTÉ CIVILE, qu'il a été attaqué. La dignité des représentans n'est qu'un éclat emprunté de la majesté du peuple; sans la LIBERTÉ CIVILE, la liberté politique n'est qu'une chimère ou plutôt celle-ci n'a d'autre objet que d'assurer l'autre, c'est-à-dire, de protéger la personne et la propriété de chaque citoyen.

N° 3 (31 mai 1792)

CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX, pp. 77-99.

p. 96
La justice, le bon sens, la LIBERTÉ CIVILE et politique, vous avez tout sacrifié à l'intérêt de votre ambition et à une lâche vengeance; vous aviez à vous plaindre de l'un des écrits dénoncés; et vous n'avez pas rougi d'être à la fois accusateurs, juges et parties.

N° 6 (22-23 juin 1792)

RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS, À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, pp. 165-190.

p. 168
Remarquez bien, général, que je ne parle point ici de la LIBERTÉ CIVILE, de la probité, de l'honneur, qui ne permet point de menacer un individu de la vengeance d'une corporation armée, mais de la loi, mais de la constitution, dont le nom est sans cesse dans votre bouche.

N° 7 (29-30 juin 1792)

DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI, pp. 195-219.

p. 207
Quand la connoissance des lois, quand les principes de la LIBERTÉ CIVILE et politique, seront gravés dans tous les esprits, quand les lumières du peuple français seront au niveau du rôle sublime qu'il doit jouer parmi les nations libres;

p. 208
C'est-là, qu'on réclame éternellement, mais toujours en vain, ces lois protectrices de la LIBERTÉ CIVILE et politique, que vous avez tant de fois violées; la punition exemplaire des grands coupables, que vous avez tant de fois favorisés;

TOMO VI

Séance du 30 septembre 1789 (soir)
SUR L'AFFAIRE DE MARIENBOURG (suite), pp. 96-97.

p. 97, *Le Point du Jour*, t. III, n° 96, p. 174
M. Robert-Pierre a défendu avec chaleur la cause de ces citoyens persécutés, et il désiroit que l'assemblée prononçât sur cet abus d'autorité qu'il regardoit comme un attentat à la LIBERTÉ CIVILE et politique.

Société des Amis de la Constitution
Séance du 5 décembre 1790
SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE, pp. 612-655.

p. 631, *Discours sur l'organisation des gardes nationales par Maximilien Robespierre, Membre de l'Assemblée nationale*
Pourquoi donc conserver ce corps qui ne sert qu'à augmenter la puissance redoutable du monarque aux dépens de la LIBERTÉ CIVILE?

p. 649, *Annales patriotiques et littéraires*, n° 497, p. 1036 (11 février 1791)
il fait de tous les citoyens autant de soldats; il ne veut confier qu'aux citoyens-soldats la grande cause de la LIBERTÉ CIVILE:

Séance du 27 décembre 1790
SUR L'ATTRIBUTION DES FONCTIONS DE POLICE AUX OFFICIERS DE GENDARMERIE (suite), pp. 677-680.

p. 680, *Le Point du jour*, t. XVII, pp. 497-500
Le système de police, proposé par les deux comités de judicature et de constitution, porte sur une base essentiellement vicieuse et destructive de la LIBERTÉ CIVILE.

Séance du 30 décembre 1790
SUR L'ATTRIBUTION DE FONCTIONS DE POLICE AUX OFFICIERS DE GENDARMERIE (suite), pp. 687-690.

p. 690, *Journal des Débats*, n° 563, p. 6
Il ne faut pas que l'on ait à reprocher à la Constitution d'avoir, sur l'objet le plus essentiel aux

citoyens, leur LIBERTÉ CIVILE, surpassé l'injustice et l'arbitraire de l'ancien régime qu'elle a détruit.

TOMO VII

Séance du 20 janvier 1791

SUR L'ORGANISATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE (suite), pp. 20-36.

p. 27, *Principes de l'organisation des Jurés, et réfutation du système proposé par M. Duport, au nom des Comités de Judicature & de Constitution, par Maximilien Robespierre député du Département du Pas-de-Calais à l'Assemblée Nationale*

Peut-être aussi serez-vous étonnés de ce qu'en même-temps que l'on considère cette dernière espèce de Juges, comme les seuls capables de protéger suffisamment les droits de l'innocence & la LIBERTÉ CIVILE, on les mette ainsi sous la tutèle & sous la férule d'un Magistrat nommé pour douze ans.

p. 28

Je vois par-tout les principes de la justice & de l'égalité violés, les maximes constitutionnelles foulées aux pieds, la LIBERTÉ CIVILE pressée, pour ainsi dire, entre un accusateur public, un Commissaire du Roi, un Président & un procureur syndic <...>

p. 29

Tout le monde sait qu'ils ont poussé, à cet égard, les précautions jusqu'au scrupule, & qu'ils ont mieux aimé paroître affoiblir l'énergie & l'activité de la police, que d'exposer la LIBERTÉ CIVILE aux vexations de ses agens.

Séance du 2 avril 1791 (soir) (suite)

SUR LES TROUBLES DE NÎMES ET D'UZÈS, pp. 176-177.

p. 177, *Journal des Etats Généraux ou Journal Logographique*, t. XXIII, p. 464

Archive parlementaire, t. XXIV, p. 522

Sous peine de blesser la LIBERTÉ CIVILE, il faudroit dire: dans l'affaire qui est soumise à l'assemblée, il y a lieu à accusation contre tel ou tel;

Séance du 14 avril 1791

SUR L'ORGANISATION DE LA SÛRETÉ INTÉRIEURE DU ROYAUME, pp. 238-239.

p. 239, *Le point du Jour*, t. XXI, p. 196

M. Robespierre insistoit pour la discussion des articles du comité, afin de proscrire des dispositions si effrayantes pour la LIBERTÉ CIVILE.

Société des Amis de la Constitution

Séance du 9 mai 1791

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, pp. 319-334.

p. 323, *Discours sur la liberté de la presse, prononcé à la Société des Amis de la Constitution le 11 mai 1791, par Maximilien Robespierre, Député à l'Assemblée Nationale et Membre de cette Société*
Elle renverse les premiers principes de la LIBERTÉ CIVILE, et les plus simples notions de l'ordre social.

Séance du 18 juin 1791

SUR LES TROUBLES DE BRIE-COMTE-ROBERT, pp. 500-509.

p. 506, *Le Point du Jour*, t. XXIII, n° 708, p. 278
M. Robespierre a dénoncé des attentats, qu'il a dit avoir été commis contre la LIBERTÉ CIVILE à Brie-Comte-Robert, par les chasseurs de Hainaut, à la réquisition de la municipalité.

Séance du 22 août 1791

Discussion du projet de Constitution (suite)

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, pp. 646-652.

p. 651, *Mercur universel*, t. VI, p. 375
La liberté de la presse étant le boulevard de la LIBERTÉ CIVILE, elle ne peut être limitée, et les auteurs des écrits ne peuvent être poursuivis pour cause de leurs écrits

TOMO VIII

Séance du 10 février 1792

SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE, pp. 157-190.

p. 159, *Discours de Maximilien Robespierre, sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté, prononcé à la société, le 10 fevr. 1792, l'an 4° de la liberté*

la même faction a dicté ce code militaire dont les dispositions sont combinées pour l'intérêt des praticiens qui l'ont rédigé, pour le despotisme, pour la perte de la LIBERTÉ CIVILE, et pour l'anéantissement de l'autorité des magistrats populaires, dans nos places frontières;

pp. 169-170

C'est sur le témoignage, c'est par l'influence des ministres et de leurs adhérens, cachés sous le masque du patriotisme, que furent rendus tous ces décrets rigoureux qui tuoient la LIBERTÉ CIVILE;

p. 177 (2)

La cour veut abattre, opprimer, désespérer le peuple, et rallier sous ses étendards la portion des citoyens les plus favorisés par la société. Réunissez-les par des loix justes et conformes aux principes de la morale; protégez la LIBERTÉ CIVILE menacée de toutes parts;

[...]

C'est trop de vouloir nous donner cette constitution et quelque chose de pis encore, en nous ôtant jusqu'à la LIBERTÉ CIVILE dont ils jouissent.

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention
SUR LE RÔLE D'ACCUSATEUR PUBLIC, pp. 193-199.

p. 196, *Discours, prononcé par Maximilien Robespierre, à la société des amis de la constitution, le jour de l'installation du tribunal criminel du département de Paris*

et je m'applaudis de pouvoir donner ici pour garant de mes principes à cet égard, les opinions politiques que j'ai développées à cette occasion même dans l'assemblée constituante, lorsque je demandai moi-même que l'on restreignît cette autorité des accusateurs publics, qui, si elle tomboit dans des mains indignes, me paroissoit trop redoutable à la LIBERTÉ CIVILE;

p. 197

Je ne suis donc pas destiné à veiller sur cette portion intéressante de notre LIBERTÉ CIVILE et politique;

TOMO X

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 2^e intervention
SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, pp. 272-282.

p. 274, *Rapport sur les principes du Gouvernement révolutionnaire, fait au nom du Comité de Salut Public, par Maximilien Robespierre*

Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la LIBERTÉ CIVILE: et le gouvernement révolutionnaire, de la liberté publique.

7.8 INDICE DELLE CONCORDANZE
DI «LIBERTÉ POLITIQUE»

TOMO IV

N° 1 (19 mai 1792)

OBSERVATIONS SUR LES MOYENS DE FAIRE UTILEMENT LA GUERRE, pp. 15-27.

p. 18

Il ne suffit point ici de prendre des villes et de gagner des batailles: ce qui nous importe réellement, ce sont les conséquences de cette guerre pour notre LIBERTÉ POLITIQUE.

N° 2 (24-25 mai 1792)

SUR LA NÉCESSITÉ ET LA NATURE DE LA DISCIPLINE MILITAIRE, pp. 49-60.

p. 51

Tant on étoit loin de deviner qu'elles étoient liées de toutes parts aux principes et aux intérêts de la LIBERTÉ civile et POLITIQUE, et que les hommes les moins propres à combiner tous ces rapports, à concilier les devoirs du soldat avec ceux du citoyen, n'étoient point ceux que des préjugés d'état et de naissance, que l'intérêt personnel devoit naturellement guider, plutôt que les maximes de la politique et de la philosophie.

NOUVEL ATTENTAT CONTRE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET CONTRE LES DROITS DU PEUPLE, pp. 61-65.

p. 64

La dignité des représentans n'est qu'un éclat emprunté de la majesté du peuple; sans la liberté civile, la LIBERTÉ POLITIQUE n'est qu'une chimère ou plutôt celle-ci n'a d'autre objet que d'assurer l'autre, c'est-à-dire, de protéger la personne et la propriété de chaque citoyen.

N° 3 (31 mai 1792)

CONSIDÉRATIONS SUR L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE NOS MAUX, pp. 77-99.

p. 96

La justice, le bon sens, la LIBERTÉ civile et POLITIQUE, vous avez tout sacrifié à l'intérêt de votre

ambition et à une lâche vengeance; vous aviez à vous plaindre de l'un des écrits dénoncés; et vous n'avez pas rougi d'être à la fois accusateurs, juges et parties.

N° 5 (15-17 juin 1792)

LETTRE DE STRASBOURG, 5 JUIN, pp. 156-159.

p. 158

Il arriveroit alors que les brabançons pourraient prendre notre LIBERTÉ POLITIQUE pour une chimère, puisque la liberté individuelle dont elle ne peut être que le résultat, auroit été si injustement violée, et si cet événement arrivé à un étranger sur le sol de la liberté, reste impuni, publié dans son pays avec toutes les précautions qu'emploient les despotes dans pareilles circonstances, et confirmé par la déposition de celui même qui en est la victime, peut retarder, selon moi, l'opinion publique sur la révolution française, au moins pour dix ans, dans l'esprit du peuple, qui ne croira jamais à la justice d'une administration, d'après les procédés inhumains qu'il en a sous les yeux;

N° 7 (29-30 juin 1792)

DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI, pp. 195-219.

p. 207

Quand la connoissance des lois, quand les principes de la LIBERTÉ civile et POLITIQUE, seront gravés dans tous les esprits, quand les lumières du peuple français seront au niveau du rôle sublime qu'il doit jouer parmi les nations libres;

p. 208

C'est-là, qu'on réclame éternellement, mais toujours en vain, ces lois protectrices de la LIBERTÉ civile et POLITIQUE, que vous avez tant de fois violées; la punition exemplaire des grands coupables, que vous avez tant de fois favorisés;

TOMO VI

Séance du 12 septembre 1789

SUR LA DURÉE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES, pp. 77-79.

p. 78, *Journal des Débats*, t. II, n° 20, p. 3

M. Robespierre, appuyant cette opinion, a ajouté que, le Peuple ne pouvant faire ses Loix par lui-

même, il est juste de lui donner souvent l'exercice de son droit; que c'est le plus ferme appui de sa LIBERTÉ POLITIQUE.

Séance du 30 septembre 1789 (soir)

SUR L'AFFAIRE DE MARIENBOURG (suite), pp. 96-97.

p. 97, *Le Point du Jour*, t. III, n° 96, p. 174

M. Robert-Pierre a défendu avec chaleur la cause de ces citoyens persécutés, et il désiroit que l'assemblée prononçât sur cet abus d'autorité qu'il regardoit comme un attentat à la LIBERTÉ civile et POLITIQUE.

Séance du 25 janvier 1790

SUR LES CONDITIONS DE CENS EXIGÉES DES CITOYENS ACTIFS, pp. 200-213.

p. 204, *Le Point du Jour*, t. VI, n° 196, p. 184

Que répondrons-nous, ajoutoit-il, aux plus zélés partisans de la cause publique, quand ils nous diront: vous nous parlez de LIBERTÉ, et nous sommes réduits à la servitude POLITIQUE?

Séance du 7 avril 1790

SUR L'INSTITUTION DES JURÉS TANT AU CIVIL QU'AU CRIMINEL, pp. 307-319.

p. 316, *Journal de Versailles*, n° 163, p. 906

M. Robespierre a parlé après lui (M. de Lameth) en faveur de l'établissement actuel des jurés même au civil; il a été sur ce point plus loin que M. Barnave, et a soutenu que dès ce moment on pouvoit les établir et que sans eux il ne pouvoit y avoir ni LIBERTÉ POLITIQUE, ni liberté individuelle.

Séance du 14 décembre 1790

SUR LA SUPPRESSION DES OFFICIERS MINISTÉRIELS ET DES AVOCATS, pp. 659-673.

p. 667, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 349, pp. 1441-1442

s'il veut se mettre à ma place pour choisir mon défenseur et mon homme de confiance, sous le prétexte qu'il sera plus éclairé que moi, sur mes propres intérêts, alors loin d'établir la LIBERTÉ POLITIQUE, il anéantit la liberté individuelle, et appesantit à chaque instant sur nos têtes le plus ridicule et le plus insupportable de tous les jougs.

TOMO VII

Séance du 10 avril 1791

SUR LA DÉLIMITATION DES FONCTIONS MINISTÉRIELLES, pp. 217-221.

p. 218, *Mercurie universel*, t. II, pp. 183-196

Que le ministre seul décide de toutes les causes des citoyens: on va jusqu'à attribuer au pouvoir exécutif le pouvoir judiciaire. Ainsi l'on n'attaque pas seulement la LIBERTÉ POLITIQUE, mais la liberté individuelle.

TOMO VIII

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention

SUR LE RÔLE D'ACCUSATEUR PUBLIC, pp. 193-199.

p. 197, *Discours, prononcé par Maximilien Robespierre, à la société des amis de la constitution, le jour de l'installation du tribunal criminel du département de Paris* Je ne suis donc pas destiné à veiller sur cette portion intéressante de notre LIBERTÉ civile et POLITIQUE;

7.9 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «LIBERTÉ PUBLIQUE» NEL TOMO X

Séance du 25 août 1793, 2^e intervention.

AUX ENVOYÉS DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES, pp. 78-79.

p. 79, P.-V. Convention, t. XIX, p. 289

Enflammez le zèle des citoyens; prêchez la doctrine de la LIBERTÉ et de la morale PUBLIQUE;

Séance du 3 brumaire an II (24 octobre 1793), 1^{er} intervention.

CONTRE LA COMMUNICATION DES MOTIFS D'ARRESTATION DES SUSPECTS, pp. 156-157.

pp. 156-157, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 35, p. 144

Journal universel, n° 1433, pp. 6041-6042

Sans doute il faut protéger la liberté individuelle; mais s'en suit-il qu'il faille, par des formes subtiles, laisser périr la LIBERTÉ PUBLIQUE?

Séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), 1^{er} intervention

SUR LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, pp. 272-282.

p. 274, *Rapport sur les principes du Gouvernement révolutionnaire, fait au nom du Comité du Salut Public, par Maximilien Robespierre*

Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile: et le gouvernement révolutionnaire, de la LIBERTÉ PUBLIQUE.

p. 275

Il doit se rapprocher des principes ordinaires et généraux, dans tous les cas où ils peuvent être rigoureusement appliqués, sans compromettre la LIBERTÉ PUBLIQUE.

Fin ventôse an II

DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS, pp. 397-407.

p. 397, *Brouillon de discours, s. d.*

Quel autre guide peut nous diriger, dans de telles recherches, que les grands principes de la LIBERTÉ PUBLIQUE?

Séance du 24 prairial an II (12 juin 1794)

CONTRE LES CONTINUEURS DE DANTON, D'HÉBERT ET AUTRES, pp. 491-498.

p. 493, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 266, pp. 1084-1085
Conservateur des principes républicains..., t. II, n° 12 et 13, pp. 356-364
Oui, Montagnards, vous serez toujours le boulevard de la LIBERTÉ PUBLIQUE; mais vous n'avez rien de commun avec les intrigans et les pervers, quels qu'il soient.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)
CONTRE LES FACTIONS NOUVELLES ET LES DÉPUTÉS CORROMPUS, pp. 542-586.

p. 558 (in nota), *Discours prononcé par Robespierre, à la Convention nationale, dans la séance du 8 thermidor...trouvé parmi ses papiers par la commission chargée de les examiner*
La LIBERTÉ PUBLIQUE est violée, quand les ennemis du peuple français peuvent réduire ses représentans à l'impuissance de défendre ses intérêts;

p. 572
Qu'importe que nos armées chassent devant elles les satellites armés des rois, si nous reculons devant les vices destructeurs de la LIBERTÉ PUBLIQUE?

p. 576
Disons donc qu'il existe une conspiration contre la LIBERTÉ PUBLIQUE; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention;

7.10 INDICE DELLE CONCORDANZE DELLE COOCCORRENZE DI «TERREUR» - «BONHEUR»

TOMO I

ŒUVRES POÉTIQUES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, pp. 215-246.

POÉSIES DIVERSES

p. 242, *L'Homme champêtre*
Il n'est point des remords la renaissante proie,
Ni le crime, ni la TERREUR
Ne troublent un moment son innocente joie.
Chaque idée est pour lui l'image du BONHEUR;

TOMO II

PLAIDOYERS POUR LE SIEUR DE VISSERY DE BOIS-VOLÉ (1783)

p. 144
L'ignorant méprise les sciences; l'homme frivole ne les regarde gueres que comme des objets d'agrémens; l'homme qui pense y voit la source du BONHEUR de l'humanité et de la grandeur des Empires. Si l'agriculture et le commerce s'unissent pour augmenter les richesses des nations; si elles couvrent les mers de leurs flottes; si des armées invincibles portent au loin la TERREUR et la gloire de leur nom, tandis que la paix, l'abondance et les plaisirs règnent au sein de leurs florissantes Cités, c'est aux sciences qu'elles doivent tous ces bienfaits.

TOMO VII

Séance du 27 avril 1791, 2^e intervention
SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES
SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS, pp. 261-277.

p. 270, *L'Ami du Roi* (Royou), n° 345, pp. 3-4
Ce n'est pas en liant le monarque à la constitution, par les nœuds de l'amour, de l'intérêt, de la reconnaissance, de son propre BONHEUR, c'est par la TERREUR seule, qu'il prétend enchaîner le pouvoir exécutif c'est en fomentant toujours d'injustes défiances; c'est en entretenant une lutte, une rivalité continuelle entre les deux forces armées, qu'il s'imagine établir la paix et l'union: c'est

d'après cette origine sublime, qu'il a conçu le plan et l'organisation de la garde nationale.

TOMO X

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)
CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS
REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHE-
RINE THÉOT, pp. 504-511.

p. 508 (2), *Gazette française*, 12 messidor, pp. 2467-2470

Courrier républicain, t. IV, n° 242, pp. 476-480
Journal de Perlet, n° 645, p. 232, n° 646, p. 240, n° 647, pp. 245 à 248, n° 648, pp. 252-253
Messenger du soir, n° 678, pp. 2-3 et n° 679, pp. 2-3
Mais je reviens à notre situation. Serions-nous donc comme le peuple romain, qui, triomphant des rois au-dehors, étoit toujours opprimé au-dedans par l'aristocratie. Peut-on nous faire croire aujourd'hui que le peuple est respecté quand ses représentans sont outragés; quand on imprime la TERREUR dans l'âme de la majorité de ces mêmes représentans? Je me trompe, la majorité n'est pas susceptible de TERREUR: le peuple est-il respecté, quand ceux qu'il a chargés de travailler à son BONHEUR, sont investis d'ennemis acharnés qui les menacent d'exercer contre eux le droit des poignards?

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)
SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, pp. 518-524.

p. 523, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 79, pp. 641-43

Gazette française, 26 messidor, pp. 2524-25

Mercur universel, XLI, 438-43

Courrier républicain, t. V, n° 256, pp. 108-109

Conservateur des principes républicains, n° 12 et 13, pp. 376-383

Gazette nationale, ou le Moniteur universel, n° 300, p. 1228

Tant que la TERREUR durera parmi les représentans, ils seront incapables de remplir leur mission glorieuse. Qu'ils se rallient à la justice éternelle, qu'ils déjouent les complots par leur surveillance; que le fruit de nos victoires soient la liberté, la paix, le BONHEUR et la vertu.

7.11 INDICE DELLE CONCORDANZE DELLE COOCCORRENZE DI «TERREUR» - «HEUREUX»

TOMO VIII

Séance du 15 février 1792, 2^e intervention
SUR LE RÔLE D'ACCUSATEUR PUBLIC, pp. 192-199.

pp. 198-199, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 144

Mercur universel, 21 février 1792, p. 326

Le Diplomate, n° 2, p. 4

Ceux qui ont dit que je serais la TERREUR des aristocrates se trompent: comme magistrat, je dois sans prévention faire agir la loi dont je serai l'organe et je déclare que le jour le plus HEUREUX pour moi, ce serait celui où je trouverais le plus acharné de mes ennemis, c'est-à-dire le plus grand ennemi de la liberté, que je pourrais regarder comme tel, si, dis-je, je trouvais mon ennemi en butte à la prévention, prêt à succomber, ce serait pour moi le jour le plus HEUREUX que celui où, en répandant la lumière sur les faits, il me serait donné de l'arracher à la mort ou l'opprobre.

p. 199, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 16, p. 248

Ceux, ajoute-t-il, qui ont dit qu'en qualité d'accusateur public, je serais la TERREUR des Aristocrates se trompent; le jour le plus HEUREUX pour moi serait celui où je pourrais en arracher quelqu'un à la mort ou à l'opprobre <...> tel le lion s'étant fait Roi des bêtes sauvages et voulant qu'on le crût juste et équitable vivoit d'abord parmi elles en rusé matois, et leur rendoit la justice sans acception; mais il finit par les dévorer.

7.12 INDICE DELLE CONCORDANZE DELLE
COCCORRENZE DI

«MONARCHIE» - «RÉPUBLIQUE»

TOMO I

DISCOURS SUR LES PEINES INFAMANTES, COURONNÉ PAR
L'ACADÉMIE DE METZ EN 1784, pp. 5-77.

Edizione del 1784, pp. 20-47.

p. 26

Tout le monde savait que l'Angleterre, qui malgré le nom de MONARCHIE, n'en est pas moins par sa constitution une véritable RÉPUBLIQUE a secoué le joug de l'opinion qui fait l'objet de nos recherches.

TOMO IV

N° 1 (19 mai 1792)

EXPOSITION DE MES PRINCIPES, pp. 5-15.

p. 9

Est-ce dans les mots de RÉPUBLIQUE ou de MONARCHIE que réside la solution du grand problème social? Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour classer les diverses formes de gouvernement qui font le bonheur et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature?

p. 11

Alors tous les esprits fermentèrent; le seul mot de RÉPUBLIQUE jeta la division parmi les patriotes, donna aux ennemis de la liberté, le prétexte qu'ils cherchoient, de publier qu'il existoit en France un parti qui conspiroit contre la MONARCHIE et la constitution;

TOMO V

PREMIÈRE SÉRIE

N° 9 (13 décembre 1792)

EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COM-
METTANS, pp. 130-135.

p. 130

Pour en imposer au peuple, on a changé les mots; ceux que l'on traitait ci-devant de *factieux*, de *répu-*

blicains, étoient, il y a un mois, des *anarchistes*, des *désorganiseurs*. On a déjà abandonné ces dénominations, parce qu'on a senti que le peuple réfléchiroit que, pour créer une RÉPUBLIQUE, il falloit *désorganiser* la MONARCHIE; et que, par conséquent, voulant la république, il chérirait les *désorganiseurs*.

SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION
NATIONALE, pp. 135-139.

p. 136.

Il falloit le juger par les principes du droit des gens; on le juge par des formes, qui n'appartiennent ni à la loi naturelle ni à des lois antécédentes: mais qui sont un mélange équivoque, monstrueux de l'un et de l'autre. On le juge, non selon l'esprit de la RÉPUBLIQUE, mais selon les préjugés de la MONARCHIE.

DEUXIÈME SÉRIE

N° 1 (5 janvier 1793)

LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VER-
GNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVE-
RAINÉTÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU
JUGEMENT DE LOUIS CAPET, pp. 189-204.

p. 194

On sait que toute votre ambition étoit de régner sous le nom de Louis, en devenant ses ministres. Vous êtes véhémentement soupçonnés de préférer les vices de la MONARCHIE aux mœurs de la RÉPUBLIQUE.

N° 2 (10 janvier 1793)

OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA
CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU
PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI, pp. 211-223.

p. 211

La France sera-t-elle une RÉPUBLIQUE, ou cherchera-t-elle dans la MONARCHIE, le repos de sa lassitude des trahisons éternelles de ses représentants? Ferons-nous partie de la MONARCHIE prussienne ou autrichienne, ou la France ne sera-t-elle démembrée qu'en RÉPUBLIQUES fédératives? Paris, pour prix de son civisme et de ses sacrifices, nagera-t-il dans le sang? Allez-vous décréter son entière destruction, la dépopulation des 84 départemens, et peut-être 50 ans de guerres civiles? Sera-ce une question si les fondateurs de la RÉPUBLIQUE ne sont pas dignes de mort?

p. 213

Il étoit donc vrai de dire que nous devinmes une RÉPUBLIQUE en 1789, comme il semble vrai de dire que nous voilà redevenus une MONARCHIE en 1793, puisque reconnoissant tous que Louis fût un traître et le condamnant à mort, vous lui réservez l'appel au peuple, comme si les autres malfaiteurs, les autres conspirateurs, ses égaux en droits, pouvoient appeler au peuple.

p. 214

Ou le peuple veut la RÉPUBLIQUE, ou il ne la veut pas. Pourquoi, quand il s'agit de poursuivre un scélérat convaincu de mille forfaits, comme eux-mêmes l'avouent, cet appel nominal de la nation qu'ils n'ont pas demandé, quand il s'est agi de changer son gouvernement, et de déraciner une MONARCHIE de 15 siècles?

p. 217

ou aristocrates qui, n'espérant plus de l'ennemi du dehors, attendent tout de l'ennemi du dedans, et se rendent dans leurs sections, ou émigrés qui rentrent de toutes parts, dont Paris est plein, et qui dépouillés de tout, combattront en désespérés, pour le retour de la MONARCHIE et de leur fortune. Allez dans les lieux publics, entendez comme ils ont déjà repris toute leur audace du mois de juillet 1792, comme ils traitent la Convention d'assemblée de brigands et de scélérats; comme ils répètent que la RÉPUBLIQUE n'est que provisoire;

p. 223

Quel espoir peut concevoir le peuple, qui, malgré les milliards de la vente des biens du clergé et des émigrés, voit qu'il est plus foulé de l'impôt sous la RÉPUBLIQUE, que sous la MONARCHIE?

NOTE DE POULTIER, DÉPUTÉ DU NORD DANS SON OPINION SUR LA MÊME AFFAIRE INSÉRÉE PAR CAMILLE DESMOULINS À LA SUITE DE SON OPINION, pp. 224-225.

p. 225

c'est ce Brissot, grand-maître de l'ordre des intrigans et des tartuffes, dont on ne peut expliquer la conduite et les écrits, tantôt républicains quand il n'y avoit point de RÉPUBLIQUE, et aujourd'hui royalistes, quand il n'y a plus de MONARCHIE, tantôt jacobins, quand les jacobins étoient les plus foibles, et aujourd'hui feuillans, quand les jacobins sont les plus forts, qu'en convenant qu'il est vendu à Pitt, comme le général Dillon affirmoit,

il y a trois ans, à la tribune de l'assemblée nationale, qu'il en avoit des preuves et en reconnoissant qu'il est encore l'agent de Pitt,

TOMO VII

Société des Amis de la Constitution

Séance du 10 avril 1791 (suite)

SUR LA DÉLIMITATION DES FONCTIONS MINISTÉRIELLES, pp. 217-221.

p. 220, *Mercur universel*, t. II, pp. 183-196

mais je demande si l'on voudra encore, par cet examen, nous accuser nous, les amis de la constitution, de vouloir renverser la MONARCHIE? Je demande qui de nous lui porte le plus d'atteintes ou de ceux qui ont formé ce projet, ou de nous qui nous opposons à ce qu'on anéantisse la MONARCHIE pour rétablir le despotisme? Renverser la MONARCHIE, comme si moi, j'étais assez insensé pour vouloir détruite le gouvernement, qui, seul peut convenir à un grand peuple, et assurer ses droits et sa prospérité; comme si j'étois plus jaloux du gouvernement de Pologne, que de celui de Russie ou de Venise? Et ce sont ces mots de RÉPUBLIQUE, de MONARCHIE, que l'on vient sans cesse opposer aux principes, à la raison, aux droits sacrés des peuples.

Société des Amis de la Constitution

Séance du 13 juillet 1791

SUR L'INVIOLABILITÉ ROYALE, pp. 551-553.

p. 552, *Journal des Débats des Amis de la Constitution*, n° 26, p. 2

On m'a accusé, au sein de l'assemblée, d'être républicain, on m'a fait trop d'honneur, je ne le suis pas. Si on m'eût accusé d'être monarchiste, on m'eût déshonoré, je ne le suis pas non plus. J'observerai d'abord que pour beaucoup d'individus les mots de RÉPUBLIQUE et de MONARCHIE sont entièrement vides de sens. Le mot RÉPUBLIQUE ne signifie aucune forme particulière de gouvernement, il appartient à tout gouvernement d'hommes libres, qui ont une patrie. Or, on peut être libre avec un monarque comme avec un sénat. Qu'est-ce que la constitution française actuelle, c'est une RÉPUBLIQUE avec un monarque. Elle n'est donc point MONARCHIE ni RÉPUBLIQUE, elle est l'un et l'autre.

p. 553, *Journal de la Cour et de la Ville*, n° 17, p. 133
Le philosophe Roberts <...> a dit vendredi dernier
à la tribune des Jacobins, qu'il ne vouloit ni
MONARCHIE ni RÉPUBLIQUE.

TOMO VIII

Séance du 11 janvier 1792
SUR LA GUERRE (suite), pp. 95-116.

p. 115, *Annales monarchiques, philosophiques,
politiques et littéraires*, n° 319
Cependant M. Roberspierre, toujours fidèle à ses
principes, et digne héritier des vertus de ce Coton,
qui ne voulut pas survivre à la chute de la RÉPUBLI-
QUE romaine, trouve encore des motifs de triomphe
ou de consolation dans son patriotisme.
S'il faut que son parti soit vaincu, s'il faut que la
jacoquinère périsse, il faut aussi qu'elle s'enterre
sous les ruines de la MONARCHIE;

TOMO IX

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité
Séance du 23 janvier 1793
ÉLOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER, pp. 255-259.

p. 258, *Jal des débats et correspond... Sté des Jaco-
bins* (corresp.), n° 159, p. 1
Nous avons résolu d'ajouter aux témoignages de
la douleur publique les monuments particuliers
de notre propre douleur: nous saurons expier, par
les honneurs rendus à la vertu civique, ceux que
l'intrigue et l'erreur prostituèrent jadis au charla-
tanisme et à l'imposture. Le défenseur de la
MONARCHIE les usurpa; restituons-les au martyr
de la RÉPUBLIQUE;

Séance du 28 mai 1793
CONTRE BRISSOT ET LES «HOMMES CRIMINELS», pp.
532-535.

p. 534, *Journal des débats et décrets*, n° 253, p. 410
Auditeur national, n° 250, p. 6
On parle d'une faction régicide qui veut établir la
RÉPUBLIQUE sur les ruines de la MONARCHIE. Si ces
républicains existent, il faut avouer qu'ils sont
bien fous.

TOMO X

Séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)
SUR LES PRINCIPES DE MORALE POLITIQUE QUI DOIVENT
GUIDER LA CONVENTION NATIONALE DANS L'ADMINIS-
TRATION INTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE, pp. 350-367.

p. 352
Nous voulons substituer [...] toutes les vertus et
tous les miracles de la RÉPUBLIQUE, à tous les
vices et à tous les ridicules de la MONARCHIE.
[...]
Quelle nature de gouvernement peut réaliser ces
prodiges? Le seul gouvernement démocratique ou
républicain: ces deux mots sont synonymes, mal-
gré les abus du langage vulgaire; car l'aristocratie
n'est pas plus la RÉPUBLIQUE que la MONARCHIE.

Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)
SUR LES RAPPORTS DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES
AVEC LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS, ET SUR LES FÊTES
NATIONALES, pp. 442-465.

p. 447, *Rapport imprimé par ordre de la Con-
vention nationale*

Que conclure de tout ce que je viens de dire? Que
l'immoralité est la base du despotisme, comme la
vertu est l'essence de la RÉPUBLIQUE.
La Révolution, qui tend à l'établir, n'est que le pas-
sage du règne du crime à celui de la justice; de là
les efforts continuels des rois ligués contre nous
et de tous les conspirateurs, pour perpétuer chez
nous les préjugés et les vices de la MONARCHIE.

Séance du 24 prairial an II (12 juin 1794)
CONTRE LES CONTINUEURS DE DANTON, D'HÉBERT ET
AUTRES, pp. 491-498.

p. 498, *Correspondance politique*, n° 101, p. 418
on veut nous guillotiner, mais nous en ferons
guillotiner bien d'autres; enfin qu'il vaudrait
mieux que les partisans de la faction d'Orléans,
siégeassent encore parmi eux, que de voir la Con-
vention partagée entre les amis de la RÉPUBLIQUE
et la MONARCHIE.

8. Altre ricerche lessicologiche sulle *Œuvres* di Robespierre

8.1 INDICE DEI RIFERIMENTI ESTERNI

«BONHEUR»

Tomo I – p. XXIX, p. 8, p. 70, p. 216, p. 241.

Tomo III – p. 9, p. 96, p. 124, p. 182, p. 261, p. 275, p. 299.

Tomo III (Appendice) – p. 27, p. 59, p. 60, p. 96, p. 127.

Tomo IV – p. 109, p. 117.

Tomo VI – p. 81, p. 509.

Tomo VII – p. 552, p. 572, p. 573, p. 709, p. 759.

Tomo VIII – p. VIII, p. 19, p. 20, p. 21, p. 96, p. 314, p. 323.

Tomo IX – p. 300, p. 523, p. 561.

Tomo X – p. 215, p. 463, p. 468 (2), p. 478, p. 582, p. 592.

«FÉLICITÉ»

Tomo II – p. 11, p. 98, p. 100, p. 328.

Tomo III (Appendice) – p. 40, p. 162.

Tomo VI – p. 117, p. 472.

Tomo VII – p. 253, p. 255, p. 453.

Tomo VIII – p. 95, p. 96 (2), p. 222.

Tomo IX – p. 300, p. 623.

Tomo X – p. 295, p. 435.

«HEUREUX»

Tomo I – p. XXI, p. 12, p. 13, p. 14, p. 69, p. 71, p. 149, p. 150, p. 160, p. 173, p. 218, p. 219.

Tomo II – p. 11, p. 17, p. 18, p. 19, p. 32, p. 35, p. 41, p. 134, p. 210, p. 226, p. 281.

Tomo III – p. 101, p. 107, p. 121, p. 173, p. 189, p. 227, p. 306.

Tomo III (Appendice) – p. 34, p. 40, p. 63, p. 124.

Tomo IV – p. 35, p. 190, p. 277, p. 343.

Tomo V – p. 289.

Tomo VI – p. 318.

Tomo VII – p. 20, p. 21, p. 169, p. 528, p. 576, p. 755.

Tomo VIII – p. 21 (4), p. 46, p. 234, p. 442, p. 464.

Tomo X – p. 114, p. 115, p. 138, p. 524, p. 599, p. 605, p. 608.

«DÉMOCRATIE»

Tomo I – p. XVIII, p. XXIV (2), p. XXVIII.

Tomo IV – p. IX, p. XXXVI, p. XXXVIII, p. 166, p. 317.

Tomo VI – p. 179, p. 255, p. 348, p. 450.

Tomo VII – p. 118.

Tomo VIII – p. 458.

«DÉMOCRATIQUE»

Tomo I – p. X (2), p. XX, p. XXVI, p. XXVIII.

Tomo III – p. 14, p. 136.

Tomo IV – p. X, p. XXVII, p. 16, p. 27, p. 38, p. 295.

Tomo VIII – p. 36.

Tomo IX – p. 387.

«TERREUR»

Tomo X – p. 6, p. 9, p. 66, p. 75, p. 76, p. 87, p. 129, p. 142, p. 159, p. 262, p. 326, p. 381, p. 406, p. 421, p. 505, p. 518, p. 562, p. 569 (2), p. 591.

«LIBERTÉ CIVILE»

Tomo VIII – p. 382.

«LIBERTÉ POLITIQUE»

Tomo III (Appendice) – p. 20.

«LIBERTÉ PUBLIQUE»

Tomo X – p. 486, p. 588.

«MONARCHIE» - «RÉPUBLIQUE»

Tomo I – p. XX.

Tomo IV, p. X, p. 5.

Tomo VI, p. 196.

Tomo VIII, p. 116.

8.2 INDICE DEI RIFERIMENTI DI ALCUNE LESSIE RISCOSTRATE NELLE ŒUVRES DI ROBESPIERRE

- Amour-propre*:
(41) t. I (6), pp. 85, 102, 133, 170, 206, 207.
t. II (4), pp. 29, 31, 202, 224.
t. III (2), pp. 25, 27.
t. V (6), pp. 98, 143, 147, 159, 190, 219.
t. VI (4), pp. 9, 129, 493 (2).
t. VII (5), pp. 399 (3), 409, 416.
t. VIII (3), pp. 81, 131, 169.
t. IX (1), p. 85.
t. X (10), pp. 120, 248, 267, 307, 339, 366, 452, 494, 551, 559.
- Aristocratie
bourgeoise*:
(7) t. IV (1), p. 32.
t. V (3), pp. 184, 304, 305.
t. VIII (1), p. 307.
t. IX (1), p. 110.
t. X (1), p. 338.
- Bonheur de l'homme*:
(3) t. VII (2), pp. 164, 434.
t. X (1), p. 395.
- Bonheur des citoyens*:
(5) t. I (1), p. 31.
t. VI (1), p. 409.
t. IX (1), p. 117.
t. X (2), pp. 78, 92.
- Bonheur des
concitoyens*:
(4) t. I, p. 42.
t. II, p. 194.
t. VIII (1), p. 299.
t. X (1), p. 522.
- Bonheur des hommes*:
(16) t. III (1), p. 97.
t. III, appendice (1), p. 18.
t. IV (2), pp. 122, 146.
t. V (2), pp. 24, 56.
t. VI (1), p. 625.
t. VII (5), pp. 164, 172, 173, 448, 738.
t. VIII (1), p. 181.
t. IX (1), p. 440.
t. X (2), pp. 443, 481.
- Bien-être*:
(5) t. IV (1), p. 235.
t. VII (1), p. 475.
t. X (3), pp. 33, 352, 446.
- Corruption des mœurs*:
(4) t. VII (1), p. 331.
t. IX (2), p. 497 (2).
t. X (1), p. 451.
- Délégué:
(43) t. III (1), p. 256.
t. IV (2), pp. 87, 218.
t. V (3), pp. 29, 129, 237.
t. VI (14), pp. 105, 107, 300, 349, 365 (2), 367, 369 (3), 400, 504, 506 (2).
t. VII (18), pp. 117, 125 (2), 127, 129, 211, 539, 555, 611 (7), 613 (2), 615.
t. VIII (4), pp. 65 (2), 405, 437.
t. X (1), p. 405.

Délégués:
(96)

t. III (2), pp. 260, 290.
t. IV (9), pp. 255, 329 (2), 353, 359, 361 (3), 365.
t. V (20), pp. 23, 57 (3), 75, 77, 103, 125, 127, 129, 137, 169 (2), 201, 209, 215, 217, 229, 273, 305.
t. VI (14), pp. 5 (2), 7, 11 (4), 33, 89, 117, 400 (2), 402, 620.
t. VII (23), pp. 107 (2), 113 (2), 115, 117, 123, 127 (2), 215, 317, 333, 345 (2), 587, 613 (2), 615 (2), 693 (3), 709.
t. VIII (11), pp. 91, 105, 417 (2), 429, 431 (2), 441, 447, 449, 457.
t. IX (14), pp. 35 (2), 47, 79, 89, 127, 129, 131, 225, 497, 499, 505, 527, 631.
t. X (3), pp. 51, 75, 353.

Député:
(994)

t. II (3), pp. 34, 282, 302.
t. III (42), pp. 10, 14, 38 (2), 40 (2), 46, 48 (2), 64, 80, 84 (2), 88, 94 (5), 120 (2), 144, 154, 158, 162, 172, 176, 198, 206, 218, 232, 238, 242, 274, 282, 284, 294, 296, 298, 300, 302, 306.
t. III, appendice (19), pp. 5, 11 (2), 23, 31, 43, 83, 101, 113 (2), 139, 147, 149 (3), 153, 157, 163, 165.
t. IV (64), pp. 1, 15, 47 (5), 63, 65 (3), 67, 75, 77, 85, 87 (3), 95 (2), 99, 101 (3), 113, 123 (2), 137, 155, 161 (2), 163 (2), 165 (2), 169, 171, 173, 191, 218, 257, 261, 271, 273, 275, 277, 293, 303, 305, 307 (3), 311, 357, 367, 369, 371 (4), 373, 375 (2), 379.
t. V (164), pp. 9, 15, 23 (3), 25, 29, 31 (3), 43, 45 (5), 47, 49, 51, 53 (2), 55, 67 (2), 69, 71 (4), 73 (4), 79 (6), 81, 87 (3), 89 (3), 91 (3), 93 (3), 95, 97, 107 (2), 125, 127, 129, 133, 135, 139, 149 (2), 151, 161 (2), 163, 167, 169, 173 (2), 175 (2), 181 (3), 197, 205 (3), 207 (2), 211, 215, 221 (4), 223 (3), 225 (4), 227, 229, 231, 249 (5), 251 (8), 253 (2), 255 (5), 257 (2), 259, 261, 263 (5), 265 (2), 281, 283, 291, 297, 299, 301 (2), 307 (2), 309 (3), 311, 317 (2), 319 (3), 321, 329 (4), 331 (2), 333 (2), 337 (2), 339 (5).
t. VI (356), pp. 7 (2), 11 (3), 13, 19, 21, 23 (4), 25, 27 (3), 29 (3), 31 (4), 33 (2), 35 (13), 39 (21), 41 (4), 43 (6), 45, 47, 49, 51, 55 (2), 57, 59, 61 (12), 63 (3), 65, 69, 73 (2), 75 (2), 77 (2), 85, 87 (2), 97 (2), 99, 105 (2), 107 (3), 115, 117 (2), 123 (2), 127, 137 (5), 139, 143, 149 (2), 153, 155, 157, 161 (2), 163, 170 (2), 174, 176 (3), 178 (2), 180 (2), 182, 184 (4), 190, 192 (5), 194, 196, 202, 206, 208 (2), 210 (2), 212, 214 (3), 216, 220, 226, 232 (4), 268, 270 (2), 274 (2), 280 (2), 284 (3), 286 (2), 288, 305, 307 (2), 313 (2), 317, 319 (2), 321 (3), 323, 325 (2), 327, 329, 339 (2), 341 (6), 345, 347 (3), 349, 355, 357 (4), 361 (3), 363 (2), 367, 369 (2), 371 (3), 372, 374, 384 (3), 394, 396 (2), 402, 404 (3), 406 (2), 414 (2), 416 (3), 418 (2), 426 (2), 428 (6), 430, 432, 434 (5), 436 (3), 442, 444 (2), 450 (4), 454, 456 (2), 458, 460 (4), 462, 468 (3), 476 (2), 480, 482 (4), 486 (5), 488, 500, 502 (4), 506 (2), 508 (2), 510, 512 (4), 518, 526 (2), 528 (3), 530, 534, 536 (4), 538, 540 (2), 542 (2), 544, 546, 548, 552 (2), 566, 570, 580, 582, 584 (2), 586 (2), 614, 646 (2), 650, 654, 656, 658, 674, 692, 694, 696.
t. VII (83), pp. 9, 17, 45, 47, 57, 83, 87, 101 (2), 107 (2), 113 (2), 119, 121, 131, 135, 139, 161, 191, 225, 243, 247, 255, 257, 259, 321, 347, 361, 363 (2), 405, 419, 429, 445, 457, 461, 469, 501 (2), 503 (3), 515, 517, 523 (2), 529, 545 (2), 549, 551, 575, 587, 589, 601, 603, 609 (2), 619, 621, 631, 633, 641, 645 (2), 653, 661, 665, 671, 679 (4), 687, 689, 695, 705 (2), 711, 717, 729 (2).
t. VIII (67), pp. 15 (2), 21 (2), 23, 43, 45, 55, 59, 65 (5), 69, 71 (3), 73, 77 (2), 95, 121, 129, 133, 153, 155 (2), 157, 167, 203, 215, 217, 257, 285, 287 (2), 301 (2), 319 (2), 331, 333, 343, 345 (3), 357, 359, 361 (2), 365, 367 (2), 371, 375, 377, 389, 401, 403, 407, 409, 439, 459, 461 (2), 465.
t. IX (148), pp. 13 (5), 17 (2), 19 (4), 23, 29, 31 (3), 33, 41 (2), 53 (2), 69, 81, 105 (4), 107, 137, 151 (2), 153 (2), 155 (2), 157 (2), 159 (2), 163, 169 (2), 171, 173, 175 (4), 179, 183 (4), 193, 199, 211, 213 (4), 215 (2), 223, 225, 227, 233, 237 (2), 245 (4), 255, 257, 281 (3), 285, 287, 315, 317, 351 (4), 353, 355, 359 (2), 361 (3), 375, 377, 381, 393, 417, 419, 425, 427 (3), 429, 431, 435, 443, 447, 453, 455, 457, 459 (2), 481 (2), 493, 499, 519, 521, 527, 529 (2), 537, 553, 557, 563, 565 (4), 569 (2), 577 (3), 579, 581, 585, 589, 591, 595, 597, 601, 605, 607, 621, 623, 627 (2).
t. X (45), pp. 9, 11, 51, 81, 87, 91, 121, 135, 145, 151, 163 (3), 165 (2), 221, 231, 235, 255 (2), 257, 283, 295 (2), 331 (2), 333, 337 (3), 367 (5), 401, 403 (3), 425, 429, 435, 469, 559, 605.

Députés:
(837)

t. II (1), p. 20.
t. III (50), pp. 10 (2), 16, 36 (2), 38, 40 (7), 42, 44 (3), 46 (2), 48 (2), 50, 60, 64, 66, 68 (2), 74, 80, 84, 94, 98, 100, 122 (2), 132 (3), 144, 148, 150, 160, 186, 230, 244, 264, 276, 282, 290, 298.
t. III, appendice (17), pp. 13 (3), 15 (2), 17, 39, 45, 63 (2), 87, 113, 117, 125, 147, 165 (2).
t. IV (36), pp. 7, 23, 29 (2), 45, 47, 51 (2), 61 (4), 65, 83, 91, 93, 95, 97, 151 (2), 153, 165, 183 (2), 199, 212, 214, 218, 297, 301, 307, 319, 353, 357, 367, 377.

t. V (110), pp. 11, 15, 21 (4), 23 (2), 27, 29 (2), 31, 33, 43 (3), 45, 51, 53 (2), 55, 65, 67, 69, 81, 83, 85, 89, 93, 123 (2), 125, 129, 133 (2), 135 (2), 151, 163 (2), 165 (2), 167 (3), 173, 175 (2), 179 (2), 197, 199 (2), 201, 219 (3), 221 (3), 223 (3), 225 (4), 229 (2), 235 (2), 237, 247, 251, 253, 255, 257, 261, 263 (2), 279, 283, 285 (2), 287, 301 (3), 305, 309, 313, 317 (2), 325 (3), 327, 329, 339 (5), 343, 345, 355 (2), 357, 359, 361.

t. VI (204), pp. 3 (3), 5 (2), 7 (4), 9 (4), 11 (2), 13 (2), 15 (5), 17 (4), 19 (2), 21 (3), 23 (4), 25 (3), 27 (4), 29 (2), 33 (5), 35 (4), 39 (3), 41, 43, 45, 51, 53 (5), 55 (6), 73 (2), 77, 79, 89 (2), 97 (2), 103, 109, 121, 123, 125, 131, 135, 141 (3), 145 (2), 147 (7), 149 (4), 151 (2), 153, 166, 170 (2), 176, 180, 182, 194, 196, 198, 204, 216, 230, 238, 240 (2), 242, 244, 246, 252, 254 (2), 256, 280, 303, 307, 325, 327, 333 (5), 335 (2), 341, 355, 371, 396 (2), 404, 416 (2), 428 (2), 432, 436 (5), 444 (2), 446, 460, 462 (2), 466 (2), 472 (2), 474 (4), 476 (2), 478, 484, 486, 508, 510, 528 (9), 530 (3), 532, 584, 590, 592 (2), 594, 600, 602, 604, 608 (2), 624, 698, 700 (3).

t. VII (107), pp. 17, 77 (3), 101 (3), 103 (2), 121, 123, 151, 161, 181, 195, 203, 221, 239 (2), 249 (2), 259, 265, 273, 275 (2), 305, 311, 347, 351, 361 (2), 363, 365, 369, 375, 377, 379, 381, 399, 403, 409, 419, 421 (2), 425, 447, 457, 465, 467, 469, 511, 513, 519, 527 (3), 529, 545, 567, 571 (2), 577, 587 (3), 589, 591 (2), 593, 595, 609, 613 (2), 617 (2), 619 (2), 621, 639 (2), 641 (4), 643 (2), 645 (2), 671, 691, 707 (2), 709, 711, 717, 725 (2), 749 (3), 751, 755 (2), 757 (3).

t. VIII (87), pp. 13, 15 (2), 25, 51, 55 (3), 57, 65, 71, 81 (2), 103, 111, 119, 135, 137, 139, 141, 149, 163, 169 (3), 185, 189, 201 (2), 205 (2), 207, 237, 247 (2), 259, 265 (2), 267 (2), 273, 279, 299, 317, 339 (2), 345 (4), 357, 371, 373 (2), 375, 385, 387 (2), 391, 393 (2), 395 (2), 399, 409, 411, 421, 425 (2), 427 (2), 435, 445 (2), 447, 451 (2), 453 (3), 455, 459 (2), 461, 467 (3).

t. IX (166), pp. 19, 29 (3), 31, 33 (3), 35 (2), 49, 51, 53, 55 (2), 57, 65, 69, 77, 79, 83, 97 (4), 111, 125 (2), 131, 149, 151 (5), 153, 155, 173, 183, 187, 193, 197, 213, 215, 221, 225, 227 (2), 243 (2), 251, 257 (2), 265 (2), 267, 277, 279 (10), 281 (4), 289 (2), 297, 305, 323 (2), 325, 331, 341, 343, 347 (2), 349, 357, 359, 361, 371 (7), 377 (2), 379, 381 (5), 383, 387 (2), 389, 391, 393 (3), 395 (2), 403 (3), 405 (2), 413, 427 (3), 431 (2), 435, 443, 447, 449, 451 (2), 455, 485, 487, 491, 503, 507, 517, 519 (3), 523, 527 (5), 529 (2), 535, 545, 547, 549, 551 (2), 553 (3), 555, 557 (2), 565, 591 (3), 595 (3), 613, 623.

t. X (53), pp. 11, 35, 71, 73, 105, 133 (2), 135 (3), 137, 165, 167, 189, 193, 201, 227, 233, 239, 257 (3), 269, 271, 273, 351, 369, 373, 377, 387 (2), 397, 413, 443, 461, 473, 481, 497, 507, 523, 543 (2), 549, 551 (3), 575, 581, 585, 589, 599, 603, 613.

Droit (sacré de)
à l'insurrection*:
(4)

t. VI (2), pp. 628, 654.
t. VIII (1), p. 59.
t. IX (1), p. 121.

Droit de cité*:
(8)

t. III (1), p. 97.
t. III, appendice (1), p. 18.
t. IV (2), pp. 326, 356.
t. VI (1), p. 624.
t. VII (3), pp. 265, 268, 351.

Droit d'exister*:
(2)

t. VI (1), p. 554.
t. VII (1), p. 315.

Être suprême*:
(14)

t. I (2), pp. 31, 180.
t. III (1), p. 298.
t. III, appendice (4), pp. 92, 107, 128, 138.
t. V (1), p. 118.
t. VII (1), p. 366.
t. X (5), pp. 451, 452, 480, 566, 594.

Fonctionnaire:
(55)

t. III (1), p. 246.
t. III, appendice (3), pp. 37, 85 (2).
t. IV (4), pp. 83, 149, 267, 269.
t. V (5), pp. 233, 277 (3), 279.
t. VI (2), pp. 522, 620.
t. VII (30), pp. 27 (2), 79 (3), 235, 467 (2), 519, 537 (2), 539 (2), 555, 559, 563, 565 (3), 567, 613, 615, 649 (2), 651, 653, 655 (2), 743, 753.
t. VIII (5), pp. 53, 213, 259, 363, 403.
t. IX, (5), pp. 123, 271, 507, 509, 557.

- Fonctionnaires:
(199) t. III (5), pp. 6, 16, 144, 220, 300.
t. III, appendice (8), pp. 41, 99, 129, 159 (4), 163.
t. IV (15), pp. 63, 121, 127, 147 (2), 257, 289, 293, 305, 319, 329 (2), 333, 335, 351.
t. V (22), pp. 17, 19 (2), 63, 75 (2), 79, 93, 121, 131, 209, 211, 237, 245, 261, 277 (2), 295, 305, 323, 361, 363.
t. VI (24), pp. 7, 418, 420, 422 (3), 424, 426, 522 (5), 538 (3), 558, 620, 626, 666, 678, 684, 686, 688.
t. VII (69), pp. 27 (2), 37, 65 (3), 69 (3), 79, 81, 113, 129, 147, 215, 229, 233 (4), 235 (6), 249 (2), 267, 269, 271, 469, 477, 485, 497, 515, 519, 567, 613, 647, 649 (4), 651 (6), 653 (4), 655, 657 (4), 659 (3), 661 (2), 669 (2), 673 (2), 751.
t. VIII (17), pp. 59, 143, 151, 157, 165, 169, 193, 195, 305, 389 (2), 393, 409, 417 (2), 421, 449.
t. IX (24), pp. 47, 59, 245, 297, 337, 345, 349, 457, 467 (2), 477, 491, 497 (2), 501 (2), 503, 505 (3), 507, 509, 511, 565.
t. X (15), pp. 123, 185, 357, 383 (2), 385 (3), 411, 429 (2), 521 (2), 549, 571.
- Heureux*:
(243) t. I (51), pp. XXI, 12, 13, 14, 20, 31, 38, 42 (3), 49, 69, 71, 89, 91, 92, 97, 99, 100, 105, 106, 112, 114, 120, 122, 123, 128, 130, 132, 136, 137, 139, 143, 145, 149, 150, 160, 173, 174, 175, 192, 212, 218, 219, 227, 233 (2), 241 (2), 243, 244.
t. II (15), pp. 11, 17, 18, 19, 32, 35, 41, 134, 153, 210, 226, 235, 236, 281, 301.
t. III (11), pp. 23, 29 (2), 101, 107, 116, 121, 173, 189, 227, 306.
t. III, appendice (4), pp. 34, 40, 63, 124.
t. IV (17), pp. 16, 35, 91, 128, 131, 148, 169, 190, 204, 217, 247, 250, 252, 277, 331, 343, 359.
t. V (17), pp. 16, 66, 106, 118, 139, 169, 191, 198, 200, 202, 228, 270, 282, 285, 289, 323, 348.
t. VI (8), pp. 318, 350 (2), 420, 423, 640, 649, 652.
t. VII (30), pp. 20, 21, 23, 164, 167, 169, 193 (2), 297, 301, 321, 325, 370, 434, 435, 438, 474 (2), 482, 504, 505, 526, 527 (2), 528, 557, 576, 642, 741, 755.
t. VIII (38), pp. 18, 21 (4), 46, 48, 58, 109, 114, 140, 142, 144 (2), 148, 150, 158, 163, 165, 185, 194, 195, 196, 198 (2), 199, 220, 222 (2), 232, 234, 274, 299, 332, 374, 418, 442, 464.
t. IX (18), pp. 39, 46, 58, 85, 116, 169, 189, 296, 377, 382, 396, 401, 411, 495, 550, 610, 613, 619.
t. X (34), pp. 16, 30, 82, 99, 114, 115, 138, 181, 192, 202, 291, 305, 330 (2), 347, 351, 352, 356, 365, 374, 394, 445 (2), 450, 452, 453, 487, 524, 534, 561, 565, 599, 605, 608.
- Homme corrompu*:
(3) t. VII (1), p. 394.
t. X (2), pp. 380, 552.
- Homme dépravé*:
(1) t. X (1), p. 482.
- Homme juste*:
(5) t. I (1), p. 165.
t. VII (1), p. 527.
t. IX (1), p. 184.
t. X (2), p. 481 (2).
- Homme pur¹*:
(2) t. IX (1), pp. 23, 223.
- Hommes nouveaux*:
(2) t. X (2), pp. 52, 302.
- Hommes purs*:
(12) t. IV (1), p. 35.
t. VIII (2), pp. 308, 462.
t. IX (4), pp. 511, 512, 549, 559.
t. X (5), pp. 334, 393, 496, 506, 536.
- Immortalité de l'âme*:
(9) t. X (9), pp. 452 (2), 453 (2), 462, 475, 540 (2), 554.
- Liberté publique*:
(145) t. I (1), p. 25.
t. III (2), pp. 44, 56.
t. IV (15), pp. 27, 31, 53, 62, 78, 111, 142, 151, 246, 293, 294, 297, 301, 328 (2).
t. V (18), pp. 18, 82, 94, 101 (2), 129, 132, 163, 168, 170, 171, 199, 200, 255, 277, 334, 342, 363.

- t. VI (43), pp. 40, 46, 47 (3), 122 (2), 129, 186, 188 (2), 251, 258 (2), 260, 265, 270, 290, 305, 306, 341, 342, 366, 430, 431, 433, 458, 481, 505, 522, 558, 561, 563, 565, 578, 584, 618, 637, 641, 649, 660, 685, 689.
- t. VII (32), pp. 26, 73, 82, 83, 128, 131, 136, 137, 139, 140, 141 (2), 146, 184, 263, 267, 268, 391, 405 (2), 482, 505, 538, 541, 554, 556, 557, 559, 567, 637, 661, 663.
- t. VIII (10), pp. 143, 158, 164, 196, 306, 416 (2), 419, 429, 466.
- t. IX (14), pp. 39, 130, 157, 159, 219, 228, 233, 436, 455, 496, 500, 545, 579, 581.
- t. X (10), pp. 157, 274, 275, 397, 486, 493, 558, 572, 576, 588.
- Mandataire:
(13) t. IV (6), pp. 25, 83, 113 (2), 149, 299.
t. V (3), pp. 15, 261, 305.
t. VII (1), p. 585.
t. IX (3), p. 79, 569 (2).
- Mandataires:
(153) t. III (1), p. 170.
t. III, appendice (1), p. 41.
t. IV (20), pp. 65, 109, 147, 209 (3), 229, 237, 257, 297, 303, 323 (2), 327, 329 (4), 331, 353.
t. V (36), pp. 23 (2), 41, 57, 61, 81, 83 (3), 99, 103, 127 (3), 129, 169, 191, 195, 203, 205, 233 (3), 237, 239, 243, 291, 305, 341, 345, 355, 357, 363 (4).
t. VI (5), pp. 11, 19, 77, 89, 434.
t. VII (7), pp. 113, 117, 173, 339, 345, 463, 613.
t. VIII (22), pp. 91 (2), 169, 175, 195, 211 (2), 227, 415 (2), 417 (4), 419, 427, 445 (2), 449 (2), 451, 455.
t. IX (52), pp. 15, 35, 37 (2), 43, 47, 117, 125, 127, 225, 279, 281 (3), 457 (2), 467 (2), 469 (2), 491 (2), 493, 497 (2), 501, 503 (3), 505 (7), 507, 509 (3), 527 (3), 537, 547, 567, 569 (4), 617, 625.
t. X (9), pp. 173, 291, 305, 357, 379, 381, 509, 555, 573.
- Martyrs de la
révolution*:
(3) t. V (1), p. 65.
t. IX (1), p. 572.
t. X (1), p. 471.
- Nouvel ordre
de choses*:
(13) t. IV (1), p. 305.
t. VI (3), pp. 93, 420, 510.
t. VII (7), pp. 173, 219, 229, 395, 400, 463, 588.
t. IX (1), p. 123.
t. X (1), p. 475.
- Pauvreté honorable*:
(4) t. IV (1), p. 366.
t. V (1), p. 290.
t. VII (1), p. 165.
t. IX (1), p. 459.
- Régénération
des mœurs*:
(1) t. VII (1), p. 185.
- Régénération de
l'espèce humaine*:
(1) t. IV (1), p. 112.
- Régénération
nationale*:
(1) t. VII (1), p. 32.
- Régénération d'un
grand Empire*:
(1) t. VI (1), p. 260.
- Régénération
des peuples*:
(1) t. VI (1), p. 310.

Régénération du gouvernement*: (1)	t. IX (1), p. 354.
Régénération française*: (1)	t. IX (1), p. 549.
Régénération politique*: (1)	t. IX (1), p. 559.
Régénération de la France*: (3)	t. VII (2), pp. 110, 335. t. VIII (1), p. 170.
Régénération de mon pays*: (2)	t. III (2), pp. 64, 87.
Régénérer les mœurs*: (2)	t. IV (1), p. 231. t. V (1), p. 209.
Représentans: (732)	t. II (2), pp. 216 (2). t. III (15), pp. 42 (2), 44, 56, 58, 60, 62, 84, 90, 94, 214, 218, 228, 272, 290. t. III, appendice (21), pp. 43 (3), 61, 65 (2), 69 (2), 79, 103 (3), 105, 111, 115, 117, 137, 139, 151, 159, 167. t. IV (87), pp. 7, 13 (3), 35, 37, 59 (3), 63 (2), 65 (3), 69, 93 (3), 95, 121, 143, 147 (3), 153 (4), 163 (4), 165, 167, 183, 187 (2), 189 (2), 197, 199 (3), 201 (3), 203 (2), 209 (2), 214 (2), 216 (2), 218, 237, 243, 249, 251, 267 (2), 269, 271, 289 (3), 291 (2), 293 (3), 297, 303, 309, 319 (2), 323 (3), 325, 327, 329 (2), 333, 353, 357, 359. t. V (90), pp. 15, 17 (3), 23 (2), 33, 39 (2), 43, 47, 49, 51, 61 (2), 63 (3), 65 (2), 67, 73, 79, 81 (2), 85, 95, 97, 119 (3), 121, 129, 161, 167, 169 (2), 171 (2), 193 (2), 195 (4), 207 (2), 211, 227 (4), 229 (2), 233, 235, 237 (2), 239 (2), 243, 245 (2), 255, 263, 265, 267, 269 (3), 285, 287, 289 (2), 291, 299, 301 (2), 317, 319, 325, 331, 343 (3), 345, 351, 353, 357, 359. t. VI (113), pp. 9, 15, 19, 33, 45 (2), 47 (2), 51, 67, 73, 79 (3), 87 (3), 89 (3), 91 (3), 93 (5), 95 (3), 101, 103, 105, 111 (2), 115 (3), 125 (3), 127, 129 (2), 145, 208, 224, 226, 242, 252, 272, 276, 300, 359 (2), 361, 363, 365, 367 (2), 369 (2), 410, 428, 430 (12), 432 (5), 434, 446, 458, 494, 510, 514, 516, 548, 562, 566, 572 (2), 578, 584, 590, 592 (2), 596, 598, 600, 602, 604, 606, 622 (2), 624, 634, 640, 678, 684, 686. t. VII (129), pp. 31, 65, 75, 83, 101 (3), 103 (3), 105 (2), 107 (5), 113 (8), 115 (4), 117 (7), 119 (3), 123, 125 (2), 127 (2), 129, 161, 167 (2), 169, 173 (3), 211, 229, 245, 253, 255 (3), 313, 315, 343, 367, 385 (2), 387 (3), 391 (3), 393, 405 (5), 407 (2), 409, 413, 415 (2), 417, 449 (2), 453, 455 (3), 465, 471 (2), 473, 479 (2), 511, 513, 531, 533 (2), 563, 565, 585, 587 (3), 597, 613, 617 (2), 619 (2), 623 (2), 625, 627, 629, 639, 657, 693, 711, 717, 721 (3), 725, 735, 745. t. VIII (60), pp. 25 (2), 41, 45, 55, 59, 65 (2), 81 (4), 99, 105 (3), 107, 149 (2), 163, 165 (2), 167, 169 (3), 171, 173 (2), 175, 181, 183, 187 (2), 189 (2), 203 (2), 215 (2), 245, 373, 385, 387, 389, 409, 411, 415 (4), 417 (2), 453, 455 (5), 457. t. IX (78), pp. 17 (2), 19, 25, 35, 37 (2), 39 (3), 51, 57 (3), 59, 67, 83, 95, 101 (2), 111, 117, 121 (2), 125, 129, 131, 139, 163 (2), 177, 183, 185, 187, 191, 195 (6), 199, 215, 217 (2), 223, 231, 233 (3), 235, 251 (3), 299, 309 (2), 335, 337 (2), 365, 367, 379, 381, 383, 417, 431, 461, 463, 471, 507, 565 (3), 573, 579 (2), 593. t. X (136), pp. 79, 83, 87, 111, 117, 145, 147 (2), 149, 165 (2), 181, 183 (2), 191 (7), 193 (5), 199, 201, 211 (2), 215, 227, 231 (4), 233, 235, 243, 247, 251, 273, 277 (2), 279, 281, 305 (2), 313 (3), 317 (2), 331, 351 (3), 355, 357, 365 (3), 369 (3), 371 (4), 379 (3), 381 (3), 383, 391, 397 (3), 399, 401, 403, 405 (2), 407, 445, 447, 449 (2), 461, 463, 473 (4), 475, 477 (2), 485, 489, 491, 493, 495 (4), 499, 501, 507, 509 (4), 523, 525, 529, 531, 537 (2), 539, 577, 579, 583, 599, 601 (3), 607, 609 (4), 611 (3).

- Réprésentant:
(363)
- t. II (5), pp. 5, 22, 278, 334, 348.
t. III (46), pp. 6, 40, 152, 176 (2), 192, 194 (2), 196, 204 (2), 206, 208 (3), 210 (4), 212, 224 (2), 232, 238, 240 (2), 242, 248, 252 (2), 254, 256, 260 (2), 264, 272, 276 (2), 280, 286, 288 (2), 290 (3), 308.
t. III, appendice (24), pp. 11, 41, 43, 61 (2), 63 (2), 65, 69, 71, 83 (2), 85, 127, 129, 137, 139 (2), 141, 151 (2), 153 (2), 157.
t. IV (8), pp. 3, 45, 55 (2), 93, 171, 173, 243.
t. V (15), pp. 45, 51, 65, 79, 109, 125, 167, 185, 235, 255, 291 (2), 293, 329, 357.
t. VI (30), pp. 17, 47, 133, 161 (2), 188, 363, 365 (4), 367, 369 (2), 418, 420 (2), 430 (5), 432 (3), 434, 460, 472, 504, 624.
t. VII (40), pp. 39, 129, 161, 167, 227, 247, 265, 281, 313, 375, 407 (2), 411, 415, 425, 505 (2), 507, 523, 529, 591, 605, 607, 613 (8), 615 (3), 617 (2), 637, 711, 751, 761.
t. VIII (27), pp. 19, 65, 77, 99, 101, 127, 167, 169, 173, 183 (3), 187, 203, 205, 215, 237, 243, 265, 317, 383, 385, 419 (2), 437, 449 (2).
t. IX (67), pp. 17, 29, 65 (2), 71, 75, 129, 137, 139, 143, 173, 187 (2), 199, 215 (2), 219 (4), 225, 237, 249, 253, 255 (2), 257, 263, 277 (2), 285, 291 (2), 295, 299, 301, 305, 313, 319, 327, 333, 335, 339, 429 (4), 433, 449 (2), 473, 489, 539, 545, 559, 565 (3), 569 (3), 573, 581, 601, 617 (2), 623.
t. X (100), pp. 11, 43, 45 (2), 47, 51 (2), 61, 69, 75, 81, 103 (2), 107, 115 (2), 117, 131, 135, 151, 161 (2), 163, 197, 203, 209, 233, 241, 247 (3), 265 (2), 267, 271 (2), 273, 299, 325 (3), 327, 329 (2), 335, 349, 385, 393, 405, 409, 411, 413 (2), 425, 431, 433, 437, 439 (3), 441 (2), 465, 469, 471, 479 (2), 481, 485 (2), 489 (2), 493 (2), 497 (2), 503 (2), 507, 509 (2), 517, 529 (2), 531, 535, 537 (3), 541, 549, 555, 557, 561, 565, 573, 575, 589, 591, 601.
- Représentants:
(257)
- t. III (51), pp. 16, 108, 124, 168, 176, 178, 180 (4), 182, 184 (3), 186, 190 (3), 192 (2), 194, 196 (2), 198 (2), 202 (2), 204 (2), 208 (2), 210 (4), 212, 224 (2), 230 (2), 234, 240, 242, 250, 262, 264 (3), 268, 274, 280.
t. III, appendice (27), pp. 41, 43, 47, 49 (2), 51 (3), 53 (2), 59, 61, 65, 67, 69 (2), 77 (2), 79, 83, 99, 119, 125, 157, 161 (2), 169.
t. IV (7), pp. 121, 165, 271, 293, 333, 351, 365.
t. V (9), pp. 37, 63, 71, 77, 127, 217, 291, 299, 335.
t. VI (28), pp. 3 (2), 5 (2), 17 (2), 19, 33 (4), 35, 47, 65 (2), 75, 79, 121 (2), 149, 184, 363, 365, 418, 428, 554, 578, 692.
t. VII (22), pp. 103, 113, 203, 255, 345, 393, 429, 515, 531, 555, 557, 559 (2), 611 (4), 619 (2), 623, 723, 727.
t. VIII (12), pp. 53, 63, 87, 379, 405 (2), 431, 441, 449, 455, 457, 463.
t. IX (25), pp. 103, 117, 121, 165, 177, 229 (2), 233 (2), 237, 245, 249, 257, 259, 331, 353, 373, 433, 449, 477, 507, 515, 565 (2), 623.
t. X (75), pp. 11, 31, 75, 79 (2), 83 (3), 89 (2), 105, 109 (2), 111, 113, 117, 125, 157, 161, 189 (3), 193 (2), 233, 239, 241, 257, 293, 295, 303 (2), 329, 331, 333, 335, 339, 341, 367 (5), 413, 425, 431, 435 (3), 469, 473, 491, 497, 507, 519, 525, 543 (2), 547 (2), 549 (2), 551, 555 (2), 559, 561, 563, 565, 567, 575, 583, 587, 595, 597.
- Richesse publique*:
(3)
- t. IX (2), pp. 297, 300.
t. X (1), p. 352.
- Salut public^{2*}:
(199)
- t. III (5), pp. 135, 171, 187, 195, 223.
t. III, appendice (1), p. 149.
t. IV (27), pp. 6, 29, 42, 67, 82, 83 (2), 84, 99, 152 (3), 184, 198, 207, 244, 247, 293, 294, 297, 298 (2), 306, 322, 323 (2), 326.
t. V (17), pp. 32, 42, 105, 128, 129, 148, 150, 170 (2), 250, 277, 294 (2), 321, 322, 351, 352.
t. VI (20), pp. 92, 291, 296, 301, 366, 490, 491, 514 (3), 515 (3), 518 (3), 519 (3), 530.
t. VII (18), pp. 63, 249, 314, 327, 410, 428, 459, 480, 483 (2), 492, 517 (2), 655 (2), 657, 681, 685.
t. VIII (23), pp. 51, 60, 62, 64, 88, 104, 129, 130, 214, 216, 230, 232, 304, 305, 315, 371, 414 (3), 425, 429, 440, 448.
t. IX (64), pp. 26, 67, 69, 86, 88 (2), 89, 96, 121, 138 (2), 141, 159, 172, 174, 177, 179, 184, 193, 232 (2), 233, 234 (2), 235, 237, 247, 249, 282, 317, 319, 320, 325, 328, 332, 338, 342, 345, 357, 362, 374, 375, 396, 397, 405, 416, 420, 436, 481, 513, 517 (2), 518 (3), 521, 529, 550, 553, 554, 562, 601, 628, 634.
t. X (24), pp. 10, 44, 55 (2), 56, 65, 74 (2), 79, 87, 95, 96, 203, 204, 235, 239, 245, 261, 287, 289, 301, 313, 366, 406.

Sainte égalité*: (6)	t. IV (1), p. 9 (in nota) t. V (2), pp. 17, 355. t. VI (1), p. 623. t. VIII (1), p. 201. t. IX (1), p. 184.
Terreur*: (187)	t. I, introduzione (2), pp. XIX, XXII. t. I (6), pp. 37, 54, 60, 68, 148, 242. t. II (6), pp. 25, 143, 144, 146, 208, 209. t. III (10), pp. 8, 44, 178, 179 (2), 254, 273, 280, 293, 295. t. III, appendice (1), p. 36. t. IV (11), pp. 8, 22, 23, 45, 54, 80, 118, 132, 134, 305, 369. t. V (11), pp. 177, 185, 219 (2), 239, 254, 283, 305, 324, 329, 347. t. VI (23), pp. 105, 122, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 246 (2), 248, 249, 250, 251, 253, 255 (2), 262, 265, 303, 590, 633, 662. t. VII (25), pp. 18, 130, 173, 244, 270, 271, 272, 325, 331, 348, 351, 358, 359 (2), 388, 489, 522, 680, 682, 683 (2), 686, 736. t. VIII (7), pp. 98, 198, 199, 377, 443, 445, 465. t. IX (17), pp. 63, 130, 194, 195, 283 (2), 286, 310, 351, 367, 402, 411, 422, 487, 507, 544, 556. t. X (68), pp. 6, 9, 64, 66, 67 (2), 75, 76, 87, 129, 132 (2), 142, 159, 177, 227, 231, 262, 274, 280, 286, 288, 314, 326, 335, 356, 357 (7), 359, 362, 365, 372, 380, 386, 397, 406 (2), 414, 416, 421, 444, 485, 505, 508 (2), 511, 517, 518, 522, 523, 536, 546, 547, 549 (2), 553, 559, 560, 562, 569 (2), 570, 591.
Vertus domestiques*: (2)	t. VII (1), p. 183. t. X (1), p. 446.
Vertus personnelles*: (3)	t. V (1), p. 131. t. VI (2), pp. 460, 461.
Vertus privée(s)*: (4)	t. IV (1), p. 113. t. IX (1), p. 473. t. X (2), pp. 197, 520.
Vertus républicaines: (15)	t. III (2), pp. 206, 276. t. III, appendice (1), p. 73. t. V (2), pp. 169, 289. t. VIII (1), p. 147. t. IX (1), p. 507. t. X (8), pp. 71, 169, 277, 345, 395, 459, 483, 491.

NOTE AGLI INDICI DEI RIFERIMENTI

1 In due casi, nelle *Œuvres*, Robespierre è indicato come *homme pur*: t. VII, pp. 518, 538, in un caso l'espressione «*homme pur*» compare in una lettera di A.

Robespierre: t. III, p. 254. Compare - inoltre - come riferimento esterno in t. V, p. 131.

2 Sono stati espunti dal totale delle occorrenze di *Salut Public* tutti i casi in cui compare nelle espressioni *Comité de Salut Public*, *Feuille du Salut Public*. Sono state inoltre espunte le occorrenze comprese nelle note e nei titoli.

8.3 LISTA DI ALCUNE COOCCORRENZE PARTICOLARMENTE SIGNIFICATIVE
NELLE ŒUVRES DI ROBESPIERRE

Cooccorrenze	Distanza 10	Distanza 50			
Bonheur-abondance	1	2	Droit-existence	4	42
Bonheur-aisance	0	0	Droit-exister	8	20
Bonheur-amitié	0	5	Droit-subsistance	1	4
Bonheur-Dieu	1	2	Droit-subsistances	1	6
Bonheur-égalité	10	32	Droit-subsister	0	9
Bonheur-être suprême	0	1	Droits-existence	6	36
Bonheur-fraternité	1	4	Droits-exister	4	15
Bonheur-harmonie	0	2	Droits-subsistance	0	8
Bonheur-liberté	80	191	Droits-subsistances	0	1
Bonheur-loi	3	34	Droits-subsister	1	5
Bonheur-lois	9	38	Félicité-abondance	0	0
Bonheur-loix	6	22	Félicité-aisance	0	0
Bonheur-paix	19	37	Félicité-amitié	0	0
Bonheur-patrie	20	66	Félicité-Dieu	0	1
Bonheur-peuple	64	224	Félicité-égalité	1	6
Bonheur-repos	4	12	Félicité-être suprême	0	0
Bonheur-représentans	2	31	Félicité-fraternité	0	0
Bonheur-représentant	0	5	Félicité-harmonie	0	0
Bonheur-révolution	4	38	Félicité-liberté	4	16
Bonheur-révolutions	0	4	Félicité-loi	1	2
Bonheur-sansculotte	0	1	Félicité-lois	0	2
Bonheur-sansculottes	0	3	Félicité-loix	0	2
Bonheur-terreur	1	7	Félicité-paix	1	2
Bonheur-tranquillité	7	15	Félicité-patrie	0	9
Bonheur-travail	1	3	Félicité-peuple	5	13
Bonheur-vertu	20	49	Félicité-repos	0	0
Bonheur-vertueuse(/s)	0	0	Félicité-représentant(s)	0	0
Bonheur-vertueux	0	9	Félicité-révolution	1	4
Bonheur-vertus	9	27	Félicité-révolutions	0	1
Brissotins-pygmeés	0	0	Félicité-sansculotte	0	1
Courage-vertu	17	41	Félicité-sansculottes	0	0
Courage-vertus	12	26	Félicité-terreur	0	0
			Félicité-tranquillité	0	2
			Félicité-travail	0	0
			Félicité-vertu	1	6

Félicité-vertueuse	0	1	Heureux-liberté	13	62
Félicité-vertueuses	0	0	Heureux-peuple	19	73
Félicité-vertueux	0	2	Heureux-représentans	3	12
Félicité-vertus	1	6	Heureux-représentant	0	3
Gironde-pygmées	1	1	Heureux-représentants	0	2
Girondins-pygmées	0	0	Heureux-révolution	8	24
Heureuse-égalité	1	1	Heureux-révolutions	0	0
Heureuse-fraternité	1	1	Heureux-sansculotte	0	0
Heureuse-harmonie	2	2	Heureux-sansculottes	0	1
Heureuse-liberté	3	24	Heureux-terreur	1	2
Heureuse-paix	0	0	Heureux-travail	1	3
Heureuse-peuple	6	33	Heureux-vertu	2	19
Heureuse-représentans	1	3	Heureux-vertueux	0	3
Heureuse-révolution	10	13	Heureux-vertus	2	10
Heureuse-révolutions	0	1	Patrie-démocratie	4	9
Heureuse-sansculotte	0	0	Patrie-égalité	10	49
Heureuse-travail	0	0	Patrie-fraternité	1	11
Heureuse-vertu	1	3	Patrie-liberté	158	701
Heureuse-vertueux	0	2	Patrie-république	24	233
Heureuse-vertus	2	4	Peuple-désintéressement	4	15
Heureuses-égalité	0	0	Peuple-frugalité	0	0
Heureuses-fraternité	0	0	Peuple-patience	10	28
Heureuses-harmonie	0	0	Peuple-probité	7	39
Heureuses-liberté	3	8	Peuple-union	3	12
Heureuses-paix	0	2	Révolution-liberté	77	492
Heureuses-peuple	2	8	Terreur-circonstances	1	3
Heureuses-révolution	2	2	Terreur-contre(-)révolution	1	1
Heureuses-révolutions	0	0	Terreur-effroy	0	0
Heureuses-sansculotte	0	1	Terreur-égalité	0	0
Heureuses-travail	0	1	Terreur-émoi	0	0
Heureuses-vertu	0	0	Terreur-fédéralisme	0	0
Heureuses-vertueux	0	1	Terreur-fraternité	0	0
Heureuses-vertus	1	1	Terreur-guerre	0	7
Heureuse(/s)-représentant(s)	0	0	Terreur-liberté	11	54
Heureuse(/s)-sansculottes	0	0	Terreur-Vendée	0	0
Heureuse(/s)-terreur	0	0	Terreur-vengeance	2	3
Heureuse(/s)-vertueuse(/s)	0	0	Travail-vertu	1	4
Heureux-égalité	1	11	Vertu-repos	1	5
Heureux-fraternité	2	3	Vertus-repos	0	5
Heureux-harmonie	0	2	Vertu-tranquillité	1	7
			Vertus-tranquillité	1	2

8.4 DATAZIONI LESSICOGRAFICHE DI ALCUNE LESSIE RISCOstrate
NELLE ŒUVRES DI ROBESPIERRE

Lessia	Usata per la prima volta	Data (Collocazione)	Usata per l'ultima volta	Data (Collocazione)
Bonheur	<i>Vers pour le mariage de Mlle Demoncheaux</i>	1778 (T. I, p. 227)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 575)
Démocratie	<i>Sur la guerre</i>	25 janvier 1792 (T. VIII, p. 137)	<i>Sur les rapports des idées religieuses et morales...</i>	18 floréal an II: 7 mai 1794 (T. X, p. 448)
Démocratique	<i>Sur l'affaire d'Avignon</i>	28 avril 1791 (T. VII, p. 279)	<i>Sur les principes de morale politique...</i>	17 pluviôse an II: 5 février 1794 (T. X, 353)
Ennemi du peuple	<i>Sur l'affaire du curé d'Issy-l'Evêque</i>	17 mars 1791 (T. VII, p. 130)	<i>Contre Lafayette</i>	11 avril 192 (T. VIII, p. 268)
Ennemis du peuple	<i>Sur les troubles des campagnes</i>	22 février 1790 (T. VI, p. 244)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 558)
Félicité	<i>Discours sur les peines infamantes</i>	1784 (T. I, p. 37)	<i>Sur l'abus des principes par les Sociétés populaires</i>	28 messidor an II: 16 juillet 1794 (T. X, p. 531)
Gouvernement révolutionnaire	<i>Sur les principes du gouvernement révolutionnaire</i>	5 nivôse an II: 25 décembre 1793 (T. X, p. 274)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 576)
Heureux	<i>Robespierre à l'abbé Proyard, préfet de Louis-le-Grand</i>	11 avril 1778 (T. II, p. 23)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 565)
Liberté civile	<i>Discours sur les peines infamantes</i>	1785 (T. I, p. 50)	<i>Sur les principes du gouvernement révolutionnaire</i>	5 nivôse an II: 25 décembre 1793 (T. X, p. 274)
Liberté politique	<i>Sur la durée des assemblées législatives</i>	12 septembre 1789 (T. VI, p. 78)	<i>Sur le rôle d'accusateur public</i>	15 février 1792 (T. VIII, p. 197)
Liberté publique	<i>Discours sur les peines infamantes</i>	1784 (T. I, p. 25)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 576)
République	<i>Second Plaidoyer ou Réplique pour le Sieur de Vyssery</i>	1783 (T. II, p. 141)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 576)
Révolution	<i>Plaidoyers pour le Sieur de Vissery de Bois-Vallé</i>	1783 (T. II, p. 165)	<i>Le débat concernant le discours contre les factions nouvelles</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 585)

Salut public*	<i>Contre le veto royal</i>	(21) septembre 1789 (T. VI, p. 92)	<i>Discours non prononcé sur les factions</i>	Fin ventose an II (T. X, p. 406)
Sans(-)culot(/t)e	<i>Décret sur la rébellion de Lafayette – Le Défenseur de la Constitution, n° 10</i>	25 juillet 1792 (T. IV, p. 304)	<i>Sur l’abus des principes par les Sociétés populaires</i>	28 messidor an II: 16 juillet 1794 (T. X, p. 531)
Sans(-)culot(/t)es	<i>Sur les chasseurs volontaires de la garde nationale parisienne</i>	13 janvier 1792 (T. VIII, p. 118)	<i>Sur une adresse de la section des Quinze-Vingts</i>	6 nivôse an II: 26 décembre 1793 (T. X, p. 288)
Terreur	<i>Plaidoyers pour le Sieur de Visseroy de Bois-Vallé</i>	1783 (T. II, p. 143)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 570)
Vertu (la)*	<i>Fragment d’un poème sur le mouchoir</i>	1778 (T. I, p. 246)	<i>Contre les factions nouvelles et les députés corrompus</i>	8 thermidor an II: 26 juillet 1794 (T. X, p. 575)

Nota sugli autori

CESARE VETTER insegna Storia del Risorgimento e Storia della Francia presso l'Università di Trieste. Coautore di *Nazionalismo e neofascismo nella lotta politica al confine orientale 1945-1975* (Trieste, 1977), ha pubblicato numerosi saggi e le seguenti monografie: *Carlo Pisacane e il socialismo risorgimentale. Fonti culturali e orientamenti politico-ideali* (Milano, 1984); *Il dispotismo della libertà. Dittatura e rivoluzione dall'Illuminismo al 1848* (Milano, 1993); *Dittatura e rivoluzione nel Risorgimento italiano* (Trieste, 2003).

GABRIELLA VALERA insegna Metodologia e Storia della Storiografia presso l'Università di Trieste. Autrice di numerosi studi di Storia della storiografia sette-ottocentesca (fra l'altro studi su Scuola storica di Gottinga, Niebuhr, Mommsen, Burckhardt, Max Weber, Kulturgeschichte), da alcuni anni sta affrontando il tema della "forma" nelle relazioni fra pubblico e privato con ricerche a cavallo fra diritto e storia (Jellinek), storia e scienze sociali (discussioni critica delle tesi di M. Walzer), storia diritto e politica (Pufendorf e tradizioni giusrazionalistiche). In questa prospettiva vanno citati fra l'altro *Il repubblicanesimo di area kantiana e il linguaggio giuridico-costituzionale tedesco* (Materiali per una storia della cultura giuridica, 2000); la cura del volume *La forma della libertà. Categorie della razionalizzazione e storiografia* (London, 2000); *Il potere, la scienza, la legge. La politica moderna fra virtù e ragione* (Filosofia Politica, 2005).

MARCO MARIN (marcomarin77@yahoo.it) si è laureato in Storia con una tesi su *Il concetto di felicità nel pensiero politico di Robespierre* (Relatore: Cesare Vetter; correlatrice: Gabriella Valera. Università degli Studi di Trieste, a. a. 2004-2005). È esperto di tecniche informatiche e sta svolgendo ricerche su aspetti linguistici e concettuali della Rivoluzione francese.